



Compagnie Générale de Géophysique — Veritas

société anonyme à Conseil d'administration au capital social de 70 581 503€
siège social : Tour Maine-Montparnasse, 33, avenue du Maine, 75015 Paris
969 202 241 RCS Paris

Rapport annuel 2012

Le présent document de référence a été déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 25 avril 2013 conformément à l'article 212-13 de son règlement général. Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par l'Autorité des marchés financiers. Ce document a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.

SOMMAIRE

1	Le Groupe CGG	4	6	Comptes de l'exercice 2012 — informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de la Société	148
1.1	Informations financières sélectionnées	4	6.1	Comptes consolidés 2010-2011-2012	149
1.2	Historique et événements importants dans le développement des activités de la Société	6	6.2	Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés de l'exercice 2012	219
1.3	Principales activités du Groupe	8	6.3	Comptes annuels 2012-2011 de la Compagnie Générale De Géophysique — Veritas	220
1.4	Liste des principales implantations du Groupe	21	6.4	Tableau des résultats financiers de la Compagnie Générale De Géophysique — Veritas au cours des cinq derniers exercices (articles R. 225-81, R. 225-83 et R. 225-102 du Code de commerce)	246
1.5	Politique d'innovation et d'investissements	24	6.5	Rapport des commissaires aux Comptes sur les comptes sociaux de l'exercice 2012	247
1.6	Développements récents	27	6.6	Rapport spécial des commissaires aux Comptes sur les conventions et engagements réglementés	248
1.7	Structure juridique — relations intragroupes	28	6.7	Honoraires des commissaires aux Comptes et des membres de leurs réseaux pris en charge par le groupe au cours des exercices 2011 et 2012	255
2	Environnement, développement durable & salariés	34	6.8	Litiges et arbitrages	256
2.1	Environnement et développement durable	34	7	Informations sur la Société et le capital	258
2.2	Salariés	46	7.1	Informations sur la Société	258
2.3	Attestation de présence et rapport d'assurance modérée du vérificateur indépendant sur les informations sociales, environnementales et sociétales	58	7.2	Renseignements de caractère général concernant le capital	260
3	Facteurs de risque	64	7.3	Principaux actionnaires	266
3.1	Risques liés à l'activité de la Société et de ses filiales	64	7.4	Contrats importants	273
3.2	Risques liés à l'industrie	70	7.5	Opérations avec les apparentés	275
3.3	Risques liés à l'endettement du Groupe	73	8	Informations complémentaires	278
3.4	Autres risques de nature financière	78	8.1	Personnes responsables	278
3.5	Risques liés à l'environnement	80	8.2	Contrôleurs légaux	279
3.6	Assurances	80	8.3	Documents accessibles au public	280
3.7	Sous-traitance	80	8.4	Table de concordance	281
4	Gouvernement d'entreprise	83			
4.1	Organes d'administration et de direction	83			
4.2	Rémunération et avantages	97			
4.3	Fonctionnement du Conseil d'administration — comités	112			
5	Situation financière, résultats et perspectives	132			
5.1	Examen de la situation financière et du résultat	132			
5.2	Perspectives	142			

1

LE GROUPE CGG

1.1	INFORMATIONS FINANCIÈRES SÉLECTIONNÉES	4
1.2	HISTORIQUE ET ÉVÉNEMENTS IMPORTANTS DANS LE DÉVELOPPEMENT DES ACTIVITÉS DE LA SOCIÉTÉ	6
1.3	PRINCIPALES ACTIVITÉS DU GROUPE	8
1.3.1	Services géophysiques	9
1.3.1.1	Acquisition de données terrestres	9
1.3.1.2	Acquisition de données marines	12
1.3.1.3	Traitement, Imagerie & Réservoir	16
1.3.1.4	Bilan du plan de performance 2010	17
1.3.2	Équipements géophysiques	18
1.4	LISTE DES PRINCIPALES IMPLANTATIONS DU GROUPE	21
1.4.1	Principales implantations du Groupe CGG	21
1.4.2	Principales implantations de la Division Geoscience du groupe Fugro acquise le 31 janvier 2013	23
1.5	POLITIQUE D'INNOVATION ET D'INVESTISSEMENTS	24
1.6	DÉVELOPPEMENTS RÉCENTS	27
1.7	STRUCTURE JURIDIQUE — RELATIONS INTRAGROUPES	28
1.7.1	Organigramme	28
1.7.2	Relations intragroupes	30
1.7.3	Principaux agrégats des filiales	31

1

LE GROUPE CGG

1.1. INFORMATIONS FINANCIÈRES SÉLECTIONNÉES

Le tableau ci-dessous décrit les principales informations financières consolidées en normes IFRS pour l'exercice clos le 31 décembre 2012, ainsi que pour les exercices clos respectivement les 31 décembre 2011 et 2010. Ce tableau doit être lu avec les comptes consolidés du Groupe tels qu'inclus dans les documents de référence 2011 et 2010 incorporés par référence au présent document.

(En millions de dollars US, sauf données par action et ratios)	31 décembre 2012	31 décembre 2011 (retraité)	31 décembre 2010 (retraité)
Résultat :			
Chiffre d'affaires	3 410,5	3 180,9	2 904,3
Autres produits des activités ordinaires	3,6	3,3	4,3
Coût des ventes	(2 685,4)	(2 649,4)	(2 321,8)
Marge brute	728,7	534,8	586,8
Coûts nets de Recherche et Développement	(92,8)	(77,0)	(75,7)
Frais commerciaux	(96,0)	(83,1)	(81,9)
Frais généraux et administratifs	(184,1)	(203,5)	(223,8)
Autres produits (charges) nets	(26,7)	34,3	(118,0)
Résultat d'exploitation	329,1	205,5	87,4
Coût de l'endettement financier net	(156,7)	(174,5)	(140,1)
Autres produits (charges) financiers, nets	(19,7)	0,8	11,2
Impôts sur les bénéfices	(98,7)	(62,5)	(17,9)
Résultat des sociétés mises en équivalence	37,4	16,4	(1,0)
Résultat net de l'ensemble consolidé	91,4	(14,3)	(60,4)
Attribué aux participations ne donnant pas le contrôle	17,2	13,9	14,1
Attribué aux actionnaires de CGGVeritas SA	74,2	(28,2)	(74,5)
Résultat net par action :			
Base ^(a)	0,46	(0,18)	(0,47)
Dilué ^(b)	0,45	(0,18)	(0,47)
Bilan :			
Disponibilités et titres de placement à court terme	1 520,2	531,4	448,8
Besoin en fonds de roulement ^(c)	783,5	488,7	677,8
Immobilisations corporelles, nettes	1 159,5	1 183,2	1 045,6
Études multiclients	604,2	527,3	602,9
Écarts d'acquisition	2 415,5	2 688,2	2 688,5
Total des actifs	8 332,8	7 191,5	7 116,2
Dette financière ^(d)	2 305,2	1 942,1	1 985,1
Capitaux propres — attribuables aux actionnaires de CGGVeritas SA	4 493,2	3 805,3	3 758,0

(a) Le résultat net par action de base a été calculé en tenant compte d'un nombre moyen pondéré d'actions émises de 162 077 608, 158 571 323, et 158 122 674 respectivement aux 31 décembre 2012, 2011 et 2010.

(b) Le résultat net par action dilué a été calculé en tenant compte d'un nombre moyen pondéré d'actions émises de 163 409 442, 158 571 323, et 158 122 674 respectivement aux 31 décembre 2012, 2011 et 2010.

(c) Comprend les comptes clients et comptes rattachés, stocks et travaux en cours, actifs d'impôt, autres actifs courants et actifs destinés à la vente, diminué des comptes fournisseurs et comptes rattachés, dettes sociales, impôts sur les bénéfices à payer, acomptes clients, produits constatés d'avance, provisions part court-terme et autres passifs courants.

(d) Comprend les dettes financières de long terme (y compris crédits-baux), les dettes financières de court terme (y compris part court terme des crédits-baux), les concours bancaires de court terme et les intérêts courus.

(En millions de dollars, sauf données par action et ratios)

	31 décembre 2012	31 décembre 2011 (retraité)	31 décembre 2010 (retraité)
Autres données financières historiques et autres ratios :			
EBITDAS ^(b)	1 004,7	824,4	758,7
Dépenses d'investissements (immobilisations corporelles) ^(c)	368,8	365,6	279,6
Investissements dans les études multiclients, nets	363,8	203,2	259,6
Endettement net ^(d)	785,0	1 410,7	1 536,3
Dettes financières ^(a) / EBITDAS ^(b)	2,3 x	2,4 x	2,6 x
Endettement net ^(d) / EBITDAS ^(b)	0,8 x	1,7 x	2,0 x
EBITDAS ^(b) / Charges financières, nettes	6,4 x	4,7 x	5,4 x

(a) Comprend les dettes financières de long terme (y compris crédits-baux), les dettes financières de court terme (y compris part court terme des crédits-baux), les concours bancaires de court terme et les intérêts courus.

(b) L'EBITDAS est défini comme le résultat net avant charges financières, impôts, dépréciations, amortissements nets de ceux capitalisés dans la librairie multiclient, et coût des paiements en actions aux salariés et dirigeants. Le coût des paiements en actions inclut le coût des stock-options et des attributions d'actions gratuites sous conditions de performance. L'EBITDAS est présenté comme une information complémentaire, car c'est un agrégat utilisé par certains investisseurs pour déterminer les flux liés à l'exploitation et la capacité à rembourser le service de la dette et à financer les investissements nécessaires. Toutefois, d'autres sociétés peuvent présenter leur EBITDAS différemment. L'EBITDAS ne mesure pas la performance financière en IFRS et ne doit être considéré comme une alternative ni aux flux de trésorerie provenant de l'exploitation, ni à d'autres mesures de liquidité, ni au résultat net, comme indicateur de notre performance opérationnelle ou d'autres mesures de performance présentées en IFRS.

(c) Acquisition d'immobilisations corporelles (y compris variation des dettes fournisseurs d'immobilisations).

(d) « Endettement net » signifie concours bancaires de court terme, dettes financières de court terme (y compris part court terme des crédits-baux), dettes financières de long terme (y compris part long terme des crédits-baux) net des disponibilités et titres de placement court terme.

1.2. HISTORIQUE ET ÉVÉNEMENTS IMPORTANTS DANS LE DÉVELOPPEMENT DES ACTIVITÉS DE LA SOCIÉTÉ

Le Groupe est le premier prestataire international de services géophysiques intégrés ainsi que le premier fabricant mondial d'équipements géophysiques. Ses principaux clients en matière de prestations de services géophysiques sont les compagnies pétrolières et les compagnies gazières qui utilisent l'imagerie sismique comme support à l'exploration et au développement des réserves.

La Société a été fondée en 1931 pour commercialiser les techniques géophysiques d'évaluation des ressources du sous-sol. Elle s'est progressivement spécialisée tout au long de son histoire dans les techniques sismiques adaptées à l'exploration et à la production du pétrole et du gaz, tout en conservant une activité dans d'autres domaines géophysiques.

La filiale Sercel a été créée dans les années 1960 pour pourvoir aux besoins de matériel d'enregistrement sismique du Groupe. Sercel a mis notamment sur le marché le système d'enregistrement numérique SN 348 qui allait devenir la référence de l'industrie dans les années 1980.

Dans les années 1980 et 1990, la sismique marine a enregistré une croissance significative axée notamment sur le golfe du Mexique, la mer du Nord et l'Afrique de l'Ouest. Cet essor du marché de la marine ainsi que le développement rapide de nouveaux concurrents dans le domaine des services et de la fabrication d'équipements géophysiques a affecté alors le Groupe qui n'avait à cette période qu'une flotte limitée de navires sismiques.

Début 1997, la Société a été introduite en bourse au New York Stock Exchange afin de pouvoir plus aisément financer sa stratégie de développement et asseoir sa notoriété internationale dans le secteur parapétrolier.

En 1999, l'industrie sismique, fortement dépendante des aléas de l'offre et de la demande du secteur pétrolier, a été affectée par un fort déclin du prix des hydrocarbures. Pour faire face alors à un environnement en rapide mutation, le Groupe s'est engagé dans une démarche volontariste de repositionnement de son périmètre stratégique, à la fois avec le développement des activités marines tout au long des années 2000, tant dans le domaine des services que dans celui de la fabrication d'équipements sismiques, et avec le développement des activités de services plus proches du développement et de l'exploitation des réserves d'hydrocarbures.

Le Groupe s'est ainsi progressivement hissé au premier rang de l'industrie sismique mondiale en devenant CGGVeritas en 2007.

En 2013, suite à l'acquisition de la Division Geoscience de Fugro, le Groupe a simplifié sa marque en « CGG ». Le changement de dénomination sociale de la Société cotée, actuellement dénommée « Compagnie Générale de Géophysique — Veritas », en « CGG » sera soumis à l'approbation des actionnaires au cours de l'assemblée générale annuelle du 3 mai 2013.

Historique et événements importants dans le développement des activités de Sercel

Dans le domaine des Équipements géophysiques, Sercel a su combiner au fil du temps une dynamique forte de croissance organique avec un parcours de croissance externe, en ayant notamment acquis :

- ▶ en 1999, la compagnie américaine GeoScience (Syntron), leader mondial du secteur des équipements géophysiques marins ;
- ▶ en septembre 2000, Mark Products, une division du groupe canadien Shaw Industries, spécialisée dans la fabrication de géophones, hydrophones, câbles et capteurs utilisés en acquisition terrestre, marine et zones de transition ;
- ▶ en octobre 2003, la société française Sodera, basée à Toulon, l'un des premiers fournisseurs mondiaux de sources sismiques marines (canons à air) ;
- ▶ en janvier 2004, l'activité d'équipements sismiques de Thales Underwater Systems (« TUS »), située en Australie, qui comprend le développement et la fabrication de systèmes d'acquisition sismique marine de surface, en particulier de *streamers* solides, et de fond de mer ;
- ▶ en février 2004, la société Orca Instrumentation, localisée à Brest, qui réalise des études, développe et commercialise des produits dans le domaine de l'instrumentation marine et de la transmission de données sous-marine ; et

- ▶ en mars 2004, Createch Industrie, une société spécialisée dans les outils de mesures dans les puits pétroliers, les outils de sismique de puits et les capteurs permanents.

Sercel a également poursuivi activement son développement en Chine en acquérant en janvier 2004 une participation majoritaire de 51 % dans la société Hebei JunFeng Geophysical Equipment Co. Ltd., implantée dans la province du Hebei et principal fournisseur de géophones et de câbles sismiques pour les entreprises sismiques chinoises.

En 2006, Sercel a acquis l'intégralité du capital de Vibration Technology Ltd, une société écossaise spécialisée dans le développement, la fabrication et la vente de systèmes d'acquisitions sismiques sans câble.

L'acquisition en 2007 de Veritas n'a pas affecté la politique de technologie ouverte de Sercel. La stratégie de Sercel, qui vise à maintenir et à développer les technologies de pointe et à offrir de nouvelles générations de produits différenciateurs en se concentrant sur les marchés clés, a ainsi été maintenue et poursuivie.

En mai 2008, Sercel a renforcé son expertise dans l'instrumentation des puits grâce à l'acquisition de Metrolog, un fournisseur d'outils de puits de premier rang pour l'industrie pétrolière, notamment de sondes de haute pression et haute température.

En décembre 2008, Sercel a acquis la société de logiciels Quest Geo, une société à capitaux privés basée en Angleterre et spécialisée dans les logiciels de navigation.

En début d'année 2009, à travers l'acquisition d'Optoplan, filiale de Wavefield-Inseis ASA, Sercel a accru son domaine d'expertise dans les câbles à capteur optique pour l'acquisition offshore et, grâce à cela, le premier système d'enregistrement sismique basé sur la technologie de fibre optique a été déployé sur le champ d'Ekofisk en mer du Nord au cours de l'été 2010.

En novembre 2010, Hebei Sercel-JunFeng Geophysical Prospecting Equipment Co. Ltd. a acquis la totalité des parts de la joint-venture Xian Sercel Petroleum Exploration

Instrument Co. Ltd. (« Xian Sercel »), laquelle était auparavant détenue à 60 % par BGP et à 40 % par Sercel.

En janvier 2012, Sercel a acquis les actifs de la société Geophysical Research Corporation, qui est un fournisseur de premier rang d'outils de puits et de sondes pour l'industrie pétrolière ; cette acquisition permet de renforcer la diversification de Sercel dans l'instrumentation des puits et plus particulièrement dans le marché de la récupération assistée.

En 2013, l'acquisition de la société hollandaise De Regt, spécialisée dans les câbles marins et qui fait partie de la Division Geoscience de Fugro, permettra à Sercel d'élargir encore son offre dans le domaine des équipements marins.

Historique et événements importants dans le développement des activités de Services

Dans le domaine des Services géophysiques, le Groupe s'est principalement développé à partir de 1999 et tout au long des années 2000 dans les services d'acquisition marine :

- ▶ en octobre 2000, en se portant acquéreur auprès d'Aker de deux navires sismiques, l'*Amadeus* et le *Symphony* ;
- ▶ en décembre 2000, en rachetant les 40 % d'intérêts minoritaires que Louis Dreyfus Armateurs détenait dans la filiale CGG Marine ;
- ▶ en septembre 2005, en achetant Exploration Resources AS, un fournisseur norvégien de services d'acquisition sismique marine ;
- ▶ le 4 septembre 2006, en se portant acquéreur de la société sismique américaine Veritas ; la fusion, qui a été effective le 12 janvier 2007, a conduit à renommer le Groupe « CGGVeritas » ;

- ▶ le 17 décembre 2008, en se portant acquéreur, dans le cadre d'une offre publique d'échange de Wavefield Inseis ASA, une société norvégienne cotée à Oslo et spécialisée dans la géophysique marine.

Par ailleurs, les acquisitions de Veritas en 2007 et de la Division Geoscience de Fugro, lancée le 24 septembre 2012 et effective le 31 janvier 2013, ont permis de développer et renforcer très significativement le Groupe dans les services de traitement des données sismiques, d'imagerie, et de caractérisation de réservoirs.

Enfin, en parallèle à l'acquisition de la Division Geoscience de Fugro, le Groupe a décidé de réduire son exposition directe aux activités d'acquisition terrestre en apportant à compter du 16 février 2013 ses activités d'acquisition en zones de transition et de fonds de mer (*Shallow Water & Ocean Bottom Systems*) à la joint-venture Seabed Geosolutions JV, détenue à 60 % par Fugro et 40 % par CGG.

1.3. PRINCIPALES ACTIVITÉS DU GROUPE

Au cours de l'exercice 2012, les opérations du Groupe étaient organisées en deux secteurs d'activités opérationnelles : les Services géophysiques et les Équipements géophysiques.

Le secteur des Services géophysiques comprenait quatre divisions :

- ▶ l'activité d'acquisition de données sismiques terrestres, incluant aussi celles en eaux peu profondes, en zones de transition et en fond de mer (« activité Acquisition Terrestre Contractuelle » ou « Division Terrestre ») ;
- ▶ l'activité d'acquisition de données sismiques marines (« activité Acquisition Marine Contractuelle » ou « Division Marine ») ;
- ▶ l'activité de traitement et d'interprétation des données sismiques à des fins d'imagerie du sous-sol et de suivi de réservoir (« activité Traitement, Imagerie & Réservoir » ou « Division Traitement, Imagerie & Réservoir ») ;
- ▶ l'activité de commercialisation de données sismiques, terrestres et marines, acquises et traitées préalablement pour compte propre (« activité Multiclient » ou « Division Multiclient »).

Le secteur des Équipements géophysiques correspondait à la « Division Équipement », regroupant les activités des filiales de Sercel Holding SA, à savoir la conception, la fabrication et la commercialisation des matériels et équipements nécessaires à l'acquisition de données sismiques à terre et en mer, ou dans les puits.

Depuis le 1^{er} février 2013, à la suite de l'acquisition de la Division Geoscience du Groupe Fugro, une nouvelle organisation opérationnelle a été mise en place afin notamment d'aligner la structure de gestion du Groupe à sa nouvelle taille et à sa stratégie de développement. Le Groupe est désormais organisé autour des trois divisions (Équipement — Acquisition — Géologie, Géophysique & Réservoir), intégrant dix lignes de produits, avec six fonctions « Groupe » et cinq départements « Corporate ». Les trois nouvelles divisions permettent de mieux couvrir la chaîne de valeur de l'exploration à la production, ce qui offre au Groupe de nombreuses et nouvelles possibilités pour créer de la valeur pour ses actionnaires, clients, collaborateurs et partenaires.

Une description détaillée de cette nouvelle organisation est fournie au chapitre 4.3.3 du présent document de référence. En outre, les perspectives des activités nouvellement acquises sont décrites au chapitre 5.2.

Répartition du chiffre d'affaires consolidé par activité (hors ventes intragroupe) en millions de dollars US

	2012		2011 (retraité)		2010 (retraité)	
	MUS\$	%	MUS\$	%	MUS\$	%
Contractuel Terrestre	498,2	15 %	372,8	12 %	381,4	13 %
Multiclients Terrestre	142,6	4 %	131,5	4 %	145,9	5 %
Total Acquisition Terrestre	640,8	19 %	504,3	16 %	527,3	18 %
Contractuel Marine	1 008,9	30 %	977,1	31 %	778,1	28 %
Multiclients Marine	329,1	10 %	365,4	11 %	388,4	13 %
Total Acquisition Marine	1 338,0	40 %	1 342,5	42 %	1 166,5	41 %
Traitement, Imagerie & Réservoir	478,0	14 %	442,7	14 %	389,1	13 %
Total Services	2 456,8	73 %	2 289,5	72 %	2 082,9	72 %
Équipements	953,7	27 %	891,4	28 %	821,4	28 %
TOTAL	3 410,5	100 %	3 180,9	100 %	2 904,3	100 %

Répartition géographique par destination du chiffre d'affaires consolidé en millions de dollars US

	2012		2011 (retraité)		2010 (retraité)	
	MUS\$	%	MUS\$	%	MUS\$	%
Amérique du Nord	730,3	21 %	704,8	22 %	776,8	26 %
Amérique latine	499,7	15 %	641,0	20 %	393,6	14 %
Europe, Afrique et Moyen-Orient	1 245,8	37 %	1 134,5	36 %	1 151,2	40 %
Asie-Pacifique	934,7	27 %	700,6	22 %	582,7	20 %
TOTAL	3 410,5	100 %	3 180,9	100 %	2 904,3	100 %

Les clients du Groupe se répartissent entre les compagnies pétrolières nationales, les grandes compagnies internationales (les « majors ») et les compagnies indépendantes. En 2012, les deux principaux clients du Groupe représentaient respectivement 7,1 % et 5,8 % de son chiffre d'affaires consolidé.

Les estimations relatives au marché géophysique ainsi que la position concurrentielle du Groupe, celle des secteurs des Services et des Équipements et des secteurs d'activité qui les composent, sont basées sur des données internes de la Société. Aucune base de données externe n'est à ce jour disponible.

1.3.1. Services géophysiques

1.3.1.1. Acquisition de données terrestres

Présentation générale

L'activité d'acquisition terrestre offre des services intégrés, notamment l'acquisition et le traitement sur site des données sismiques à terre, dans les zones de transition entre la terre et la mer et sur les fonds marins. Le Groupe entreprend des études terrestres tant dans le cadre de contrats exclusifs que d'activités d'acquisition multiclients.

Le Groupe est l'un des principaux contracteurs internationaux en acquisition sismique terrestre, notamment en Amérique du Nord et au Moyen-Orient, et plus particulièrement dans les zones exigeant des technologies et des compétences opérationnelles de pointe, notamment en matière d'hygiène, de sécurité et d'environnement (« HSE »). Les acquisitions en zones arctiques, en fond de mer et en zones de transition, ainsi que les équipes de haute résolution en Afrique du Nord et au Moyen-Orient, sont de parfaits exemples du positionnement du Groupe, qui se veut sélectif sur le haut de gamme. En 2012, le Groupe a mis en œuvre en moyenne vingt-quatre équipes terrestres (dix-neuf équipes en mode contractuel et cinq équipes en mode multiclients), qui ont opéré en 2D et en 3D.

Description de l'activité

Les activités terrestres font principalement intervenir des équipes de topographie et des équipes d'enregistrement de données. Les équipes de topographie définissent les lignes qui doivent être enregistrées et procèdent à un marquage sur le terrain pour le positionnement des sources et celui des équipements d'enregistrement (sauf pour les opérations dites *stackless*, pour lesquelles les emplacements des sources ne sont pas marqués sur le terrain, mais seulement programmés par utilisation de points GPS). Les équipes d'enregistrement utilisent des impulsions acoustiques comme sources et des géophones ou hydrophones comme récepteurs des ondes sismiques émises, qui sont enregistrées ensuite dans des systèmes numériques. Les sources acoustiques utilisées sont principalement vibratoires en milieu terrestre, et à air comprimé en milieu marin. Dans le cas d'études terrestres dont la source acoustique est de type explosive, l'équipe d'enregistrement est assistée par plusieurs équipes de forage qui forent à l'avance des trous de faible profondeur et y déposent des charges explosives. Une fois mises à feu par l'équipe d'enregistrement, elles produisent les impulsions acoustiques nécessaires.

Grâce à l'amélioration des équipements et des techniques, l'acquisition marine en fond de mer est devenue un procédé

d'acquisition viable qui répond à une demande croissante de caractérisation de réservoir en zones maritimes encombrées ou d'accès difficile. L'acquisition marine en fond de mer n'est généralement pas en concurrence avec l'acquisition traditionnelle par *streamers* tractés ; elle vient plutôt en complément. Ces opérations sont en effet réalisées le plus souvent dans des zones où l'acquisition traditionnelle par *streamers* est impossible, inadaptée ou trop onéreuse en raison des contraintes physiques d'accès (eaux peu profondes, obstacles...). Cette méthode peut également se révéler plus performante pour certains types de travaux sismiques spécifiques, tels que le suivi permanent des réservoirs en production afin d'en optimiser la gestion, particulièrement lorsqu'ils sont complexes. L'acquisition sismique en fond de mer est réalisée à l'aide de câbles (*Ocean Bottom Cables* — « OBC » — et autres systèmes submersibles) ou de groupes de capteurs unitaires (*nodes*) posés au fond de l'eau soit de façon permanente, soit le temps de l'enregistrement pour être ensuite réutilisés sur d'autres zones.

Le Groupe est le principal contracteur sismique proposant ces deux méthodes d'exploitation et a opéré en moyenne en 2012 six équipes (cinq équipes OBC et une équipe *nodes*).

Enfin, la surveillance permanente des réservoirs s'est développée plus récemment. Elle ajoute une dimension supplémentaire avec la technique de l'enfouissement des câbles sismiques en tranchées dans le sous-sol marin, qui permet un suivi dans le temps. Pionnier sur toute la chaîne de ces technologies, le Groupe fournit à travers Sercel des câbles d'enregistrement électriques pour les acquisitions sur différentes zones ainsi que des fibres optiques spécifiques aux installations permanentes. CGG offre sur ce marché un service unique et complet avec la mise à disposition de l'équipement, son installation, l'acquisition et le traitement des données et la caractérisation des réservoirs.

Les équipes sismiques terrestres sont dotées d'équipements et de logiciels spécialisés et de haut de gamme qui sont adaptés à tous types d'acquisition, tels que des systèmes d'enregistrement de données sismiques Sercel 428XL, des câbles OBC Sercel SeaRay, des *nodes* autonomes Trilobit pour les acquisitions en fond de mer, des camions vibrateurs Sercel Nomad 65 et Nomad 90, des systèmes de contrôle électronique Sercel VE464 utilisés pour synchroniser et vérifier l'émission des ondes acoustiques de chaque vibreur, des capteurs digitaux à trois composantes Sercel DSU3, des systèmes terrestres sans câbles Sercel Unite. Le Groupe déploie également des technologies brevetées telles que HPVA et V1, qui visent à augmenter de manière significative la productivité d'une équipe vibrosismique, ou EmphaSeis, qui offre une meilleure résolution des données par l'amélioration du contenu fréquentiel des données émises. Enfin, grâce à des

géométries d'acquisition et des technologies de traitement spécifiques, ainsi que des logiciels de traitement applicables sur site, le Groupe a la capacité de fournir des services totalement intégrés permettant à la fois une amélioration de la qualité des données et une accélération du cycle d'exploration.

Le Groupe considère que sa technologie et son expérience lui permettent d'offrir des services d'acquisition sismique terrestre de haute qualité et entièrement intégrés. Le Groupe est à l'avant-garde du positionnement en temps réel des géophones et des sources sismiques et de son contrôle qualité, des technologies d'enregistrement simultané et du traitement sur site, qui, réunis, permettent d'améliorer la précision, la qualité et le coût de ces études.

L'un des enjeux majeurs inhérents à l'acquisition sismique terrestre est de collecter les données sans perturber les écosystèmes dans lesquels les études sont réalisées. Le Groupe s'est construit une forte réputation pour les opérations en zones sensibles sur le plan environnemental, notamment les régions montagneuses, les zones arctiques, les forêts tropicales et les zones marécageuses. Le Groupe y applique une politique rigoureuse de préservation de l'environnement naturel dans toute la mesure du possible, travaille en étroite collaboration avec les communautés locales, auprès desquelles il recrute ses employés, et opère en conformité avec les contraintes administratives locales.

La difficulté d'accès aux zones d'étude est un paramètre important qui influe sur le coût et sur l'effectif nécessaire à la réalisation des opérations. Pour les acquisitions à terre, en zone de transition ou en fond de mer, la taille des équipes est très variable. Elle peut aller de quelques dizaines à quelques milliers de personnes (dans ce dernier cas, la majorité des employés est recrutée sur place). Le coût mensuel d'une acquisition terrestre peut varier de plusieurs centaines de milliers à plusieurs millions de dollars US en fonction de la taille de l'équipe, de la difficulté et de la typologie de l'étude.

Le Groupe travaille en étroite collaboration avec ses clients pour que ses études soient conformes à leurs exigences techniques et que les ressources soient optimisées. Ces études d'acquisition de données sismiques terrestres sont généralement réalisées pour le compte de compagnies pétrolières nationales et internationales, ainsi que pour des sociétés indépendantes. Les contrats conclus pour réaliser ces études sont attribués dans le cadre d'appels d'offres ou de négociations directes avec le client.

Acquisition de données sismiques terrestres contractuelles et multiclients

En acquisition terrestre, le Groupe opère selon deux approches commerciales et financières différentes :

- ▶ La première approche consiste à travailler selon un mode contractuel en relation exclusive avec un client. Le contrat stipule généralement que le contracteur percevra des honoraires fixes par kilomètre ou kilomètre carré acquis, sur la base des paramètres spécifiés par le client. Le client deviendra propriétaire des données obtenues et rémunérera donc le contracteur géophysique pour le coût total du projet ; le prix est fixé par l'offre. Le bénéfice d'exploitation pour le contracteur est donc la différence entre le prix de vente et le prix de revient final de l'étude.

- ▶ La seconde approche consiste à opérer selon le mode dit « non exclusif » ou encore « multiclients », plusieurs clients assurant le préfinancement de l'acquisition. Dans les régions où l'exploration d'hydrocarbures est intensive, telles que les bassins à ressources non conventionnelles (*shale gas* et *shale oil*), le Groupe investit dans de larges études multiclients. Les données résultant de ces études demeurent la propriété du Groupe, qui a le droit de les vendre à différents clients durant une période d'exclusivité de durée variable en fonction des réglementations en place.

Dans ce cadre, le Groupe propose une licence d'utilisation de ses données multiclients aux compagnies intéressées. Ces dernières peuvent ainsi bénéficier, à un coût moins élevé, de données prêtes à être interprétées. Les données multiclients sont typiquement utilisées par les compagnies pour évaluer les blocs d'exploration proposés à l'industrie dans le cadre, par exemple, d'une mise aux enchères *bid round*, ou pour accéder à un coût réduit et de façon rapide à de la sismique moderne et de bonne qualité une fois qu'elles ont obtenu les droits d'exploration sur un bloc. L'utilisation des données sismiques multiclients est sujette à de strictes conditions de confidentialité et de transfert. Ainsi, les futurs partenaires n'auront accès aux données que s'ils font l'acquisition d'une licence.

Le prix de revient industriel des études est comptabilisé au bilan. Ces études sont ensuite amorties selon des règles comptables prédéfinies. Le Groupe comptabilise ses investissements d'études multiclients en conformité avec la pratique de l'industrie et les normes comptables IFRS. Ainsi, chaque étude fait l'objet d'une comptabilisation et d'une évaluation séparées selon des méthodes comptables définies dans la note 1 aux comptes consolidés de l'exercice 2012.

La librairie de données terrestres multiclients du Groupe comprend environ 60 540 km² de données 3D, situés principalement le long des Rocheuses américaines et canadiennes, en Alaska, en Oklahoma, au Sud et à l'Est du Texas, ainsi que dans les bassins à ressources non conventionnelles de Haynesville, Marcellus (gaz) et Bakken (huile).

Le marché des études multiclients terrestres en Amérique du Nord se caractérise par des taux de préfinancement élevés, une longue fenêtre de vente (plus de dix ans) et de très rares recouvrements d'études par la concurrence.

Activité de la Division Terrestre en 2012

CONCURRENCE ET MARCHÉ

Le marché de l'acquisition sismique terrestre est extrêmement fragmenté et se caractérise par une concurrence variée de contracteurs locaux et internationaux. Le Groupe a choisi de se positionner de manière sélective sur le secteur de haut de gamme et, lorsque le contexte s'y prête, en partenariat avec des acteurs locaux. Les quatre principaux concurrents de CGG sur le marché de l'acquisition sismique terrestre sont WesternGeco, Global Geophysical Services, Geokinetics et BGP. Sur ce marché, le Groupe estime que la technologie, la qualité des équipes et du service ainsi que le prix sont les principaux critères de différenciation. Les relations avec les fournisseurs locaux et l'expérience du

personnel du Groupe dans des zones difficiles constituent également des atouts importants.

Ainsi, en matière de services d'acquisition de données sismiques terrestres, l'offre du Groupe est basée sur la technologie et la focalisation géographique avec des activités haut de gamme. Le Groupe a développé une expertise unique dans les régions arctiques de l'Amérique du Nord (Canada et Alaska) ainsi que dans les déserts d'Afrique du Nord et du Moyen-Orient, les zones de transition et les eaux peu profondes. Les activités terrestres du Groupe ont bénéficié (i) du développement rapide de l'offre OBC du Groupe et nodes sur un marché en pleine croissance, (ii) de la forte croissance du marché nord-américain avec une saison d'hiver à des niveaux records et (iii) du dynamisme des acquisitions visant les gaz et huiles de schiste, pour lesquelles le Groupe a poursuivi avec succès le déploiement des technologies sans fil Unite conçues par Sercel.

Le total des activités sismiques terrestres — contractuel et multiclients — a représenté 641 millions de dollars US, soit 19 % du chiffre d'affaires consolidé du Groupe et 26 % du chiffre d'affaires total des Services.

ACQUISITIONS DE DONNÉES TERRESTRES EN MODE CONTRACTUEL

Le Groupe a opéré au moyen de dix-neuf équipes en mode contractuel. Le chiffre d'affaires du Groupe en acquisition sismique terrestre exclusive (mode contractuel) s'est élevé en 2012 à 498 millions de dollars US, soit plus de 20 % du chiffre d'affaires total des Services.

En Arabie Saoudite, le Groupe conduit ses activités d'acquisition de données sismiques terrestres au travers d'Arabian Geophysical & Surveying Company (« Argas ») ⁽¹⁾, une société détenue à 49 % par le Groupe et à 51 % par son partenaire, TAQA. Les autres opérations terrestres du Groupe au Moyen-Orient en dehors de l'Arabie Saoudite sont réalisées au travers d'Ardiseis FZCO, une autre société commune détenue à 51 % par CGG et à 49 % par TAQA.

ACQUISITIONS DE DONNÉES TERRESTRES EN MODE MULTICLIENTS

Sur le marché de l'acquisition terrestre multiclients, la localisation géographique des études ainsi que la qualité des données acquises et traitées par les compagnies sismiques constituent des éléments de différenciation.

Aux États-Unis, le Groupe a terminé le programme d'acquisition du bassin de Haynesville (Louisiane), riche en gaz non conventionnel. Environ 5 360 km² de données de haute qualité sont maintenant disponibles. L'acquisition de l'autre programme pluriannuel dans le bassin gazier de Marcellus (Pennsylvanie) s'est poursuivie, avec trois équipes opérant en parallèle jusqu'à l'automne. L'introduction du système sans câble de Sercel (Unite) a permis d'atteindre des taux de productivité record. Plus de 4 220 km² seront disponibles une fois le programme terminé en 2013.

Au Canada, une nouvelle étude dans le bassin riche en huiles non conventionnelles du Saskatchewan a été acquise.

En Alaska, CGG a enregistré la première étude multiclients à haute résolution visant un nouveau bassin riche en huiles non conventionnelles dans la région du North Slope.

Le Groupe a investi 117 millions de dollars US dans de nouvelles études sismiques terrestres multiclients en Amérique du Nord, avec un niveau moyen de préfinancement de 96 %. Le chiffre d'affaires total provenant des études sismiques terrestres multiclients s'est élevé à 143 millions de dollars US, soit 6 % du chiffre d'affaires total des Services, en croissance de 8 % d'une année sur l'autre.

Les après-ventes de données sismiques multiclients se sont élevées à 35 millions de dollars US. Au 31 décembre 2012, la valeur comptable nette de la bibliothèque de données terrestres multiclients était de 130 millions de dollars US et était composée de 60 540 km² de données 3D.

PERSPECTIVES 2013

Les services d'acquisition terrestre du Groupe sont bien positionnés tant sur un plan géographique que technologique pour tirer parti de la demande pour des prestations haut-de-gamme et développer plus en amont des partenariats locaux. La stratégie du Groupe demeure centrée sur la différenciation et l'excellence opérationnelle plutôt que sur la part de marché, évitant ainsi au maximum les segments de marché de pure commodité.

En Amérique du Nord, le marché a été caractérisé pendant de nombreuses années par une demande principalement axée sur des services d'acquisition très standards, particulièrement aux États-Unis. Le Groupe estime maintenant que la croissance de la demande pour les services d'acquisition de données sismiques terrestres contractuelle et multiclients devrait s'accroître, avec notamment un contenu technologique plus fort, en réponse au développement rapide de l'exploitation des gisements de gaz de schiste (*shale gas*) et de sables bitumineux (*oil sands*). Cela devrait constituer une opportunité intéressante pour le développement de technologies de surveillance passive (microsismique) et active (systèmes de *monitoring* permanent tels que SeisMovie, technologie propriétaire du Groupe) pour lesquelles CGG entend jouer un rôle prédominant.

Les compagnies pétrolières nationales, tout particulièrement au Moyen-Orient, devraient continuer à rechercher de plus en plus des solutions faisant appel à des technologies de pointe, soit en zone désertique avec des enregistrements à très grand nombre de canaux et très forte productivité, soit en zone de transition avec la mise en œuvre de câbles de fond de mer (système SeaRay à quatre composantes de Sercel) ou les nodes avec la technologie Trilobit, propriété de CGG. Pour répondre à ces demandes, le Groupe :

- ▶ se concentrera sur les zones géographiques où le Groupe estime bénéficier d'un avantage concurrentiel ;

(1) Il existe un pacte d'actionnaires entre CGG et TAQA organisant, notamment, la répartition des sièges au Conseil d'administration ainsi que les transferts à des tiers des participations des deux actionnaires. La mise en œuvre de ce pacte n'est pas susceptible d'entraîner une modification des flux financiers ou de la répartition des pouvoirs.

- ▶ poursuivra l'expansion de son offre à larges bandes de fréquence (*broadband*), UltraSeis, combinant l'utilisation d'équipements sismiques de pointe développés par Sercel, la mise en œuvre de géométries spécifiques *Wide Azimuth*, l'utilisation de technologies propriétaires permettant des acquisitions de forte productivité (telles que HPVA et V1) et à plus large spectre (notamment *EmphaSeis*, permettant d'élargir la gamme de fréquence des signaux émis) et l'application de technologies avancées de traitement telles qu'utilisées avec succès au Moyen-Orient, en Afrique du Nord et en Amérique du Nord ;
- ▶ amplifiera, après de clairs succès techniques obtenus en 2012, l'introduction de ses technologies de *monitoring* actif et passif, couvrant des besoins aussi divers que le *monitoring* de fracturation et l'exploitation des gisements de gaz de schiste ;
- ▶ continuera d'améliorer la connaissance des réservoirs grâce à l'introduction de nouvelles technologies permettant de réaliser efficacement des acquisitions à haute définition, pour lesquelles le Groupe bénéficie d'une position de premier rang ;
- ▶ continuera à optimiser sa présence en Amérique du Nord, capitalisant sur le dynamisme de ce marché tiré par le développement des gaz de schiste et celui des sables bitumineux, pour mieux répartir son niveau d'activité tout au long de l'année. Avec la présence accrue des grandes compagnies pétrolières sur ce marché et leurs exigences en matière de technologies et de HSE, qui sont particulièrement adaptées au profil de ses services, le Groupe cultive de nombreux atouts, parmi lesquels figure aussi le développement des technologies nodales, de type *Unite* sans câble, et multicomposantes, et, de manière générale, le développement d'une offre de plus en plus intégrée ;
- ▶ continuera de promouvoir son expertise dans des zones extrêmes ou sensibles (sur le plan environnemental et communautaire) et dans la gestion de projets complexes, le tout sur des marchés plus difficiles d'accès et moins concurrentiels en termes de prix ; et
- ▶ poursuivra sa stratégie de partenariats.

1.3.1.2. Acquisition de données marines

Présentation générale

Avec une flotte de 16 navires à fin 2012, le Groupe fournit une gamme complète de services sismiques marins 2D ou 3D, principalement dans le Golfe du Mexique, la Mer du Nord, au large des côtes de l'Afrique occidentale et du Brésil, ainsi que dans la région Asie-Pacifique. CGG propose également son expertise d'acquisition de données sismiques marines en zones « frontières » et a fait figure de pionnier en zone arctique ainsi que sur la côte est de l'Afrique et en Mer Noire.

Le Groupe réalise à la fois des études sismiques marines contractuelles et des études multiclients.

Description de l'activité

Les études sismiques marines de surface sont réalisées au moyen, d'une part, de sources à air comprimé afin d'émettre

des impulsions acoustiques et, d'autre part, d'hydrophones récepteurs disposés à l'intérieur de flûtes sismiques (*streamers*) pour enregistrer le signal sismique. L'ensemble du dispositif est tracté par le navire. Ces *streamers*, le long desquels les hydrophones sont disposés en ensembles réguliers à intervalles de 12,5 mètres, peuvent atteindre une longueur de près de 10 km. La capacité d'acquisition d'un navire est fonction du nombre de *streamers* que sa puissance propulsive lui permet de tracter et du nombre de sources acoustiques déployées. L'augmentation du nombre de sources et de *streamers* permet au navire de réaliser les études avec une efficacité, une définition et une rapidité accrues.

ACQUISITION DE DONNÉES SISMIQUES MARINES CONTRACTUELLES ET MULTICLIENTS

En acquisition marine, le Groupe opère, comme en terrestre, selon deux approches commerciales et financières différentes :

- ▶ La première approche consiste à travailler selon un mode contractuel exclusif avec un client. Le contrat stipule généralement que le contracteur percevra des honoraires fixes à la journée. Le contrat peut, dans certains cas, protéger le contracteur des éléments opérationnels hors de son contrôle tels qu'une mauvaise météo ou des interférences avec d'autres activités sur le champ. Le client deviendra propriétaire des données obtenues et rémunérera donc le contracteur géophysique pour le coût total du projet ; le prix est fixé par l'offre. Le bénéfice d'exploitation pour le contracteur est donc la différence entre le prix de vente et le prix de revient final de l'étude.
- ▶ La seconde approche consiste à opérer selon le mode dit « non exclusif » ou encore « multiclients », plusieurs clients assurant le préfinancement de l'acquisition. Dans les régions où l'exploration pétrolière est intensive et où la législation minière s'y prête, telles que le Golfe du Mexique, le Brésil ou encore la Mer du Nord, le Groupe investit dans de larges études multiclients. Les données résultant de ces études demeurent la propriété de CGG. Le Groupe a le droit de vendre les données à différents clients durant une période d'exclusivité de durée variable en fonction des réglementations en place.

Le Groupe propose une licence d'utilisation de ses données multiclients aux compagnies intéressées. Ces dernières peuvent ainsi bénéficier, à un coût moins élevé, de données prêtes à être interprétées. Les données multiclients sont utilisées par les compagnies pour évaluer les blocs d'exploration proposés à l'industrie, dans le cadre, par exemple, d'une vente aux enchères *bid round*, ou pour accéder à coût réduit à de la sismique moderne et de qualité une fois qu'elles ont obtenu les droits d'exploration sur un bloc. L'utilisation des données sismiques multiclients est sujette à de strictes conditions de confidentialité et de transfert. Par exemple, les futurs partenaires n'auront accès aux données que s'ils font l'acquisition d'une licence.

Le prix de revient industriel des études est comptabilisé au bilan. Ces études sont ensuite amorties selon des règles comptables prédéfinies. Le Groupe comptabilise ses investissements d'études multiclients en conformité avec la pratique de l'industrie et les normes comptables IFRS. Ainsi, chaque étude fait l'objet d'une comptabilisation et

d'une évaluation séparées selon des méthodes comptables définies dans la note 1 aux comptes consolidés de l'exercice 2012.

La librairie de données marine multiclients du Groupe fin 2012 comprenait 522 000 km² de données 3D, situés principalement dans le Golfe du Mexique (eaux profondes des parties centrale et ouest), au Brésil (principalement dans les eaux profondes du bassin de Santos, mais également dans les bassins de Campos, Espirito Santo et dans les principaux bassins de la zone équatoriale jusqu'au niveau de l'embouchure de l'Amazone), en Mer du Nord (bassin central principalement), ainsi qu'au niveau des eaux profondes angolaises.

Le marché des études multiclients marines est en général très concurrentiel, et le recouvrement d'études par la concurrence est fréquent. La localisation géographique, la qualité des données finales ainsi que l'anticipation du calendrier d'exploration (ventes aux enchères, *bid rounds*) sont des éléments clés de différenciation.

Description de la flotte de navires du Groupe

Au 31 décembre 2012, la flotte du Groupe se composait de seize navires, dont onze navires 3D de grande capacité (douze *streamers* et plus), deux navires 3D de dix *streamers*, un navire 3D de huit *streamers* et deux navires 3D/2D de moindre capacité :

- ▶ Les navires *CGG Alizé*, *Oceanic Challenger*, *Symphony*, *Viking Vision*, *Viking Vanquish*, *Oceanic Endeavour*, *Geowave Voyager*, *Oceanic Champion*, *Oceanic Phoenix*, *Oceanic Vega* et *Oceanic Sirius* peuvent notamment déployer d'ores et déjà chacun plus de douze *streamers* simultanément ;
- ▶ Tous les navires 3D de grande capacité sont équipés de *streamers* solides Sentinel, qui offrent de nombreux avantages par rapport aux *streamers* liquides en permettant en particulier de réaliser des études dans des eaux plus agitées, d'enregistrer des données de meilleurs contenu fréquentiel et rapport signal sur bruit et de ne pas avoir d'impact significatif sur l'environnement.

En 2012, le Groupe a poursuivi la modernisation de sa flotte avec la mise en place de deux systèmes complets supplémentaires de *streamers* solides et de positionnement et contrôle de *streamers* Nautilus sur les navires *Oceanic Champion* et *Vantage*. Le *Symphony* et le *Geowave Voyager* ont été équipés d'un système d'enregistrement en continu de Sercel (SEAL 42B).

Le plan de modernisation de la flotte est désormais achevé et permet au Groupe de bénéficier de la flotte de navires sismiques la plus moderne et polyvalente de l'industrie. L'*Oceanic Champion* est sorti de chantier au deuxième trimestre 2012 comme prévu au plan, puis est retourné en opérations où il a complété avec succès une étude BroadSeis avec quatorze *streamers* en Mer du Nord, puis enchaîné sur des programmes en Mer du Nord ainsi qu'en Mer Noire.

Après l'arrêt de son exploitation, le *Geowave Commander* a été rendu à son propriétaire conformément aux objectifs de repositionnement de la flotte vers les navires de haute capacité.

GESTION MARITIME DE LA FLOTTE OPÉRÉE

Dans le contexte du plan de performance, le 27 juin 2011, un accord de joint-venture a été signé avec l'armateur norvégien Eidesvik Offshore en vue de la création d'une société commune pour la gestion maritime de dix navires 3D de haute capacité du Groupe, y compris les deux nouveaux vaisseaux X-BOW, l'*Oceanic Vega* et l'*Oceanic Sirius*. Cette joint-venture, nommée CGGVeritas Eidesvik Ship Management AS, est basée à Bergen (Norvège) et est détenue à hauteur de 51 % par Eidesvik et 49 % par le Groupe ; elle a aujourd'hui atteint son rythme de croisière, et gère les contrats de prestation d'opérations maritimes de dix navires. La création de cette joint-venture s'est accompagnée de la mise en place d'une équipe d'experts qui est totalement consacrée à la gestion maritime de la flotte pour en améliorer la performance.

STATUT PROPRIÉTAIRE DE LA FLOTTE OPÉRÉE

Le Groupe est propriétaire de quatre navires, copropriétaire de trois navires et exploite les autres dans le cadre de contrats d'affrètement. Les navires 3D détenus par le Groupe en pleine propriété sont les navires *Oceanic Challenger*, *Geowave Voyager* (depuis janvier 2011) et *Symphony*. Le navire 3D/2D en propriété est le navire *Princess*.

Dans le cadre de la stratégie d'alliance de CGG avec des acteurs locaux, l'*Amadeus* a été apporté dans la joint-venture PTSC-CGGV Geophysical Survey Company Limited. Il est désormais principalement dédié au marché vietnamien.

Le *Pacific Finder* (anciennement nommé *Elnusa Finder*) a réintégré la flotte du Groupe suite à l'arrêt des activités commerciales de la joint-venture PT Elnusa-CGGVeritas Seismic.

Le tableau suivant fournit certaines informations concernant les navires sismiques opérés par le Groupe au 31 décembre 2012.

Nom du navire	Année de construction	Année de mise à niveau	Année de rattachement	Date d'expiration de		Options d'extension ^(a)	2D /3D	Nombre maximum de streamers ^(b)	Longueur du navire (m)
				l'affrètement	de				
CGG Alizé	1999	n.a.	1999	Mars	2014	n.a.	3D	16	101
Oceanic Challenger	2000	2005	2005	Propriété		n.a.	3D	12	91
Princess	1986	2001	2005	Propriété		n.a.	2D	3	76
Symphony	1988	1999	2001	Propriété		n.a.	3D	12	121
Veritas Viking	1998	2006	2007	Décembre 2015		2 x 3 ans + 1 x 17 mois	3D	10	93
Viking II	1999	n.a.	2007	Mai	2015	n.a.	3D	8	93
Viking Vanquish	1999	2007	2007	Novembre	2020	n.a.	3D	12	93
Veritas Vantage	2002	n.a.	2007	Juin	2016	n.a.	3D	10	93
Viking Vision	1993	2007	2007	Juillet	2017	2 x 5 ans	3D	14	105
Oceanic Champion	1994	2012	2009	Juin	2020	n.a.	3D	12/14	107
Oceanic Phoenix	2000	2011	2009	Mars	2019	10 x 1 an	3D	12/14	101
Geowave Voyager	2005	2009	2009	Propriété		n.a.	3D	12	83
Oceanic Endeavour	2007	2011	2009	Avril	2018	2 x 5 ans	3D	16	92
Oceanic Vega	2010	n.a.	2010	Juillet	2022	4 x 5 ans	3D	20	106
Pacific Finder ^(c)	2011	n.a.	2011	Mars	2019	1 x 8 ans	3D	4	68
Oceanic Sirius	2011	n.a.	2011	Octobre	2023	4 x 5 ans	3D	20	106

(a) Nombre d'années.

(b) Points de traction.

(c) Suite à l'arrêt des activités de la joint-venture PT Elnusa CGGVeritas Seismic, le navire Elnusa Finder a repris son nom d'origine Pacific Finder et a réintégré la flotte de CGG. Il reste sous pavillon indonésien.

N.B. :

- L'Alizé (en copropriété avec Louis Dreyfus Armateurs au sein de Geomar), le Pacific Finder et le Bergen Surveyor sont les seuls navires affrétés « à temps ». Les autres navires sont en propriété pleine ou affrétés « coque nue ». Parmi ceux affrétés en « coque nue », l'Oceanic Sirius et l'Oceanic Vega sont en copropriété, au sein respectivement d'Oceanic Seismic Vessels AS et d'Eidesvik Seismic Vessels AS.
- Pour les navires suivants, il existe une option d'achat : CGG Alizé, Pacific Finder, Viking Vanquish, Veritas Vantage, Viking II.

Par ailleurs, les informations concernant la flotte du groupe Fugro acquise par CGG au 31 janvier 2013 figurent dans le tableau suivant :

Nom du navire	Année de construction	Année de mise à niveau	Année de rattachement	Date d'expiration de		Options d'extension ^(a)	2D /3D	Nombre maximum de streamers ^(b)	Longueur du navire (m)
				l'affrètement	de				
Geo Caspian ^(d)	2010	n.a.	2013	Février	2017	4 x 2 ans	3D	16	108
Geo Coral	2010	n.a.	2013	Propriété		n.a.	3D	14	108
Geo Celtic	2007	n.a.	2013	Propriété		n.a.	3D	12	101
Geo Caribbean	2008	n.a.	2013	Propriété		n.a.	3D	12	101
Geo Atlantic ^(c)	2000	2006	2013	Octobre	2013	2 x 2 ans	3D	10	119
Geo Barents ^(d)	2007	2007	2013	Juillet	2014	n.a.	3D	8	77

(a) Nombre d'années.

(b) Points de traction.

(c) Le Geo Atlantic sera rendu à Rieber en octobre 2013.

(d) Pour les navires suivants, il existe une option d'achat : Geo Caspian, Geo Barents.

Activité de la Division Marine en 2012

CONCURRENCE ET MARCHÉ

Au 31 décembre 2012, le marché de la Marine comptait cinq acteurs clé, à savoir CGG, WesternGeco, PGS, Fugro et Polarcus, qui représentaient à eux seuls, à cette date, environ 87 % de la capacité mondiale. Après l'acquisition de la Division Geoscience de Fugro, ce marché ne comptera plus que quatre acteurs clé en 2013 : CGG (incluant l'ex-flotte de Fugro), WesternGeco, PGS et Polarcus.

La surcapacité de l'industrie par rapport à l'offre, très marquée en 2010 et 2011, commence à se rééquilibrer. En effet, seulement trois navires ayant une capacité opérationnelle de douze *streamers* ou plus ont été ajoutés à la flotte mondiale de navires sismiques 3D, portant la flotte mondiale à soixante-deux navires à fin 2012. En outre, la demande a été soutenue par l'augmentation des dépenses en exploration des pétroliers avec une forte activité en Mer du Nord, en Afrique et en Asie-Pacifique. Cet environnement favorable a permis une remontée substantielle des prix en acquisition marine.

Le total des activités sismiques marines — contractuelles et multiclients — a représenté 1 338 millions de dollars US, soit 40 % du chiffre d'affaires total du Groupe et 54 % du chiffre d'affaires total des Services.

ACQUISITION DE DONNÉES SISMIQUES MARINES EN MODE CONTRACTUEL

La flotte 3D a été déployée pour 77 % sur des programmes d'acquisition marine contractuelle.

Le chiffre d'affaires total de l'activité acquisition marine contractuelle s'est élevé à 1 009 millions de dollars US, en hausse de 4 % en dollars US par rapport à 2011. Cette activité a ainsi représenté 41 % du chiffre d'affaires total des Services et 30 % du chiffre d'affaires total du Groupe.

ACQUISITION DE DONNÉES SISMIQUES MARINES EN MODE MULTICLIENTS

La réalisation d'études multiclients a représenté 23 % du temps d'utilisation de la flotte 3D.

Le Groupe a focalisé ses investissements multiclients marines sur ses zones historiques (Golfe du Mexique, Brésil, Mer du Nord) et a également ouvert une nouvelle position dans les eaux profondes angolaises.

Dans le Golfe du Mexique, la situation créée par l'explosion de la plateforme *Macondo* s'est progressivement normalisée en 2012, et CGG a repris sa campagne multiclients avec l'introduction d'une nouvelle génération d'acquisition *Wide Azimuth* (StagSeis), combinant de nombreuses innovations techniques. L'acquisition de la première phase (« IBALT ») se poursuivra sur 2013 et ajoutera 13 000 km² à la couverture *Wide Azimuth* actuelle (52 000 km²).

Au Brésil, l'acquisition de la première étude BroadSeis s'est terminée en octobre, ajoutant 13 760 km² de données haute résolution dans la zone sous-explorée entre les bassins de Santos et de Campos. La couverture de la librairie au Brésil représente maintenant plus de 130 400 km².

La bibliothèque de données de Mer du Nord du Groupe a continué de s'enrichir avec l'acquisition de 3 100 km² dans la province gazière du sud de la Mer du Nord.

En Angola, une nouvelle zone importante a été ouverte avec l'acquisition d'une première étude BroadSeis de 4 300 km² dans les eaux profondes. Une extension de 3 000 km² a démarré début décembre.

Le Groupe a investi 302 millions de dollars US en acquisition et traitement de données multiclients marines avec un niveau de préfinancement de 62 %. Le chiffre d'affaires total provenant des études sismiques marines multiclients en 2012 s'est élevé à 329 millions de dollars US, correspondant à 13 % du chiffre d'affaires total des Services. Il est en baisse de 10 % par rapport à 2011.

Les après-ventes multiclients se sont élevées à 173 millions de dollars US.

Au 31 décembre 2012, la valeur nette comptable de la bibliothèque multiclients marine était de 474 millions de dollars US.

Perspectives 2013

En 2012, dans un environnement plus favorable que les années précédentes, le Groupe a maintenu sa part de marché en acquisition sismique marine et continué son important programme d'investissement, qui lui permet d'être bien placé pour tirer profit du contexte commercial plus actif, notamment grâce à l'arrivée à maturité des technologies d'acquisition à large bande de fréquence. Sur ce marché, le Groupe se positionne comme leader grâce à son offre BroadSeis et s'attache à développer des offres complémentaires à BroadSeis, notamment une source sismique à large bande de fréquence, technologie dénommée « BroadSource » et lancée début novembre 2012. Cette technologie combine une source synchronisée à plusieurs niveaux avec des algorithmes de traitement qui s'ajustent au flux BroadSeis pour compenser le filtrage induit par la réverbération de surface du signal émis par la source. Cette approche innovante génère les mêmes basses fréquences qu'une source conventionnelle tractée en profondeur et étend le spectre aux hautes fréquences, permettant une meilleure résolution et des images plus nettes du sous-sol marin. Enfin, le Groupe a annoncé le rachat de la Division Geoscience de son concurrent hollandais Fugro, confortant ainsi sa place de leader mondial de l'acquisition sismique marine.

La mise en œuvre du programme de modernisation de la flotte annoncé en 2010 s'est achevée en 2012. L'intégralité de la flotte du Groupe est maintenant équipée des dernières technologies d'acquisition, et notamment des équipements Sercel.

En 2013, les priorités du Groupe seront :

- ▶ la standardisation des équipements de l'ensemble de la flotte avec la technologie BroadSeis. La flotte de navires de Fugro Geoteam récemment acquise est déjà équipée de *streamers* Sercel, facilitant ainsi le déploiement de BroadSeis sur ces navires ;
- ▶ la finalisation du mouvement engagé en 2010 et consistant à concentrer sur deux prestataires les opérations maritimes des navires (*ship management*). Chacun de ces deux fournisseurs verra une partie de sa rémunération liée

à la disponibilité et à la performance des navires qu'il opère. Cette démarche de rationalisation du panel de sous-contractants maritime entamé en 2010 se poursuivra en 2013 en incluant les navires Fugro intégrant la flotte ;

- ▶ la réception de la flotte de navires de support aux opérations sismiques (bateaux d'appoint servant au ravitaillement et à la sécurité maritime des navires sismiques) délivrés par la compagnie Bourbon.

Enfin, en ligne avec les objectifs de repositionnement de la flotte vers les navires de haute capacité, il sera procédé à une rationalisation de la flotte de navires de faible capacité venant de Fugro (désarmement ou repositionnement en tant que bateau-source).

Au final, la flotte du Groupe, largement restructurée et améliorée pendant la partie basse du cycle économique, sera la plus importante et la mieux équipée au sein de l'industrie sismique.

En parallèle, la Ligne de Produits Marine renforcera en 2013 ses initiatives visant à réduire ses coûts et à optimiser sa performance :

- ▶ amélioration du support aux opérations pour réduire le temps mort maritime et sismique ;
- ▶ réorganisation de la chaîne des fournisseurs ;
- ▶ augmentation de la vitesse moyenne des bateaux, et donc de leur capacité de production, en tirant profit des capacités de propulsion améliorées des navires, et également d'équipements mis à l'eau plus performants.

Enfin, le Groupe poursuivra sa stratégie de différenciation technologique et commerciale :

- ▶ en tirant profit de la supériorité de sa solution BroadSeis, notamment en déployant ses technologies BroadSource et BroadSeis 4D ;
- ▶ en travaillant de façon plus étroite encore avec la Division Géologie, Géophysique & Réservoir du Groupe, pour offrir aux clients de meilleures solutions d'ensemble, dans des délais réduits ;
- ▶ en continuant à s'allier à des acteurs locaux qui lui ouvrent des marchés aujourd'hui fermés.

Pour ce qui concerne les activités multiclients, le Groupe compte tirer parti de sa bibliothèque bien positionnée et constituée de données sismiques récentes situées dans des zones clés. Les investissements multiclients en nouveaux programmes seront ainsi augmentés en 2013.

Au final, grâce à sa flotte renouvelée, à son importante bibliothèque multiclients faite de données récentes et à son traitement sismique à fort contenu technologique, le Groupe est idéalement placé pour renforcer sa position de leader dans l'industrie.

1.3.1.3. Traitement, Imagerie & Réservoir

Présentation générale

Le traitement de données sismiques consiste à transformer les données acquises sur le terrain en images du sous-sol

représentées par des coupes verticales en deux dimensions (2D) ou des cubes en trois dimensions (3D) ou en données sismiques 4D (acquisition répétitive sur une même zone avec un intervalle de temps). Le Groupe a développé ses propres logiciels, tels *geovation* pour le traitement sismique et la gamme Hampson-Russell pour le réservoir. Les images générées par les logiciels de CGG ou de tiers sont ensuite interprétées par des géophysiciens et des géologues et utilisées par les compagnies pétrolières pour évaluer les zones de prospection, sélectionner les sites de forage et gérer les réservoirs en cours de production.

Le Groupe fournit des services de traitement de données sismiques et d'imagerie par l'intermédiaire de son réseau de centres de traitement et de ses équipes réservoirs spécialisées, implantées dans le monde entier. À fin 2012, CGG disposait d'un réseau mondial de quarante-deux centres de traitement, dont trente centres internationaux et régionaux ouverts à tous les clients, et douze centres dédiés à des clients donnés.

Description de l'activité de Traitement, Imagerie & Réservoir

Le Groupe réalise le traitement de données sismiques enregistrées par ses propres équipes d'acquisition terrestre et marine, ainsi que celui de données provenant de tiers. La tendance haussière d'acquisition de données sismiques en mode *Wide Azimuth* et haute densité en marine et en terrestre a représenté une source de croissance dans la demande de services de traitement de données sismiques pour le Groupe. L'offre du Groupe comprend aussi du retraitement de données sismiques, qui consiste à utiliser de nouvelles technologies pour améliorer la qualité des images sismiques acquises dans le passé. La demande en services de traitement de données a été soutenue en 2012, et celle faisant appel à des technologies d'imagerie à haute valeur ajoutée s'est accrue.

L'innovation, le développement et la mise en œuvre rapide de nouvelles technologies de traitement de données et d'imagerie sont une caractéristique très importante de nos activités ; en particulier pour nos bases de données multiclients.

Le Groupe dispose de cinq grands centres internationaux de traitement situés à Houston, Londres, Singapour, Paris et Calgary, que vient compléter un réseau de vingt-cinq centres régionaux ouverts à tous les clients du Groupe. Ceux-ci bénéficient ainsi d'un accès privilégié à l'expertise des équipes du Groupe partout dans le monde, ainsi qu'à une puissance informatique inégalée. Cette offre est complétée par douze centres dédiés qui font du Groupe le premier fournisseur mondial dans ce domaine. Ces centres dédiés, installés dans les bureaux mêmes des clients, répondent à la fois au choix des compagnies pétrolières de sous-traiter le traitement de leurs données sismiques et au besoin de proximité de leurs équipes pluridisciplinaires. Ils permettent également aux spécialistes du Groupe de travailler en liaison directe avec leurs clients et d'adapter et de faire évoluer les technologies du Groupe en fonction des demandes spécifiques qui leur sont adressées.

Le Groupe a mis en place une politique d'évolution de ses capacités informatiques qui lui permet de tirer rapidement

parti des avancées des technologies de l'information. Ainsi, la capacité du Groupe à livrer un produit fini à ses clients dans des délais courts ne cesse de s'améliorer.

En aval des activités de traitement et de retraitement, le Groupe réalise des études intégrées de réservoir allant de la caractérisation des roches à la simulation complète des réservoirs. Dans ce cadre, le Groupe utilise des technologies haut-de-gamme telles l'inversion stratigraphique et la modélisation stochastique. Un projet conjoint avec Baker Hughes, bâti sur les forces de chacune des organisations, permettra de développer des technologies et algorithmes spécifiques afin de relever le défi de l'exploitation des réservoirs non conventionnels.

Le Groupe met à disposition dans ses centres de traitement de Houston, Londres et Singapour des espaces de visualisation qui permettent aux équipes d'ingénieurs et de géophysiciens de ses clients d'étudier et d'interpréter de larges volumes de données complexes en trois dimensions. Ces centres de visualisation disposent en effet d'outils d'imagerie interprétative de pointe, permettant d'élaborer des modèles géophysiques et d'affiner l'interprétation des données, aussi complexes soient-elles. Cette technologie, associée à l'expertise du Groupe, permet aux compagnies pétrolières d'explorer des terrains complexes tels que les couches salifères en eaux profondes du Golfe du Mexique.

Le Groupe dispose aussi de scientifiques disponibles pour réaliser des interprétations géologiques et géophysiques avancées. Utilisant des logiciels tiers ou les propres solutions CGG, ces experts mondiaux modélisent les surfaces souterraines pour les clients du Groupe et les conseillent sur la meilleure façon d'exploiter les réservoirs. Leur expertise touche à la fois aux activités d'exploration et de production.

Le Groupe propose par ailleurs des licences d'utilisation de ses logiciels propriétaires Hampson-Russell et *geovation* aux sociétés qui désirent réaliser elles-mêmes leur propre interprétation. La recherche et le développement pour l'amélioration des technologies sont permanents. Hampson-Russell a commercialisé très à l'avance la nouvelle version de son logiciel HRS-9 en même temps que le nouveau programme LithoSI considéré comme un succès technique par leurs clients et conséquemment par l'ensemble du marché. Des améliorations majeures apportées à *geovation*, qui porteront l'ensemble de nos systèmes de traitement au meilleur de leur capacité, sont au stade du développement. Les versions commercialisées des logiciels n'intègrent pas certaines améliorations techniques propriétaires, que nous gardons en attendant que le marché y porte de l'intérêt.

Activité de la Division Traitement, Imagerie & Réservoir en 2012

CONCURRENCE ET MARCHÉ

Le secteur du traitement de données est dominé par CGG et WesternGeco. Les niveaux de technologie et de service sont plus prépondérants que dans les secteurs d'acquisition, comme l'illustre notamment l'existence de centres dédiés *in situ* chez certains clients. Grâce aux avancées importantes des technologies informatiques, les capacités de traitement ont continué à augmenter significativement en 2012. Ces

progrès ont contribué à l'amélioration de la qualité et des délais du traitement et permis l'utilisation d'algorithmes de plus en plus complexes et précis, tout en consommant moins d'énergie.

Le chiffre d'affaires relatif au Traitement de données, à l'Imagerie et au Réservoir s'est élevé sur l'année à 478 millions de dollars US, soit une hausse de 8 % en dollars US par rapport à 2011, une croissance importante due notamment à l'intérêt accru des clients pour le traitement à haute valeur ajoutée et en haute définition. Ce secteur a ainsi représenté, en 2012, 14 % du chiffre d'affaires du Groupe et 19 % du chiffre d'affaires total des Services.

Perspectives 2013

La position du Groupe dans le traitement de données, l'imagerie et la caractérisation de réservoir ainsi que les compétences et la réputation de ses géophysiciens font du Groupe la référence sur ce secteur, et ce d'autant plus après l'acquisition de la Division Geoscience de Fugro.

La stratégie du Groupe en Traitement, Imagerie & Réservoir consiste à :

- ▶ renforcer le positionnement haut-de-gamme en continuant à développer les technologies de pointe telles que l'imagerie profonde, l'imagerie 3D *Wide Azimuth*, les multicomposants, le traitement 4D et la caractérisation de réservoirs ;
- ▶ poursuivre sa politique de proximité du client à travers ses centres régionaux et dédiés ;
- ▶ renforcer les synergies entre l'acquisition sismique, la gestion des bibliothèques multiclients et le traitement. Par exemple, l'utilisation de la technologie BroadSeis pour les données marines sismiques à large fréquence passe par l'intégration des équipements d'enregistrement de Sercel avec des techniques d'acquisition et de traitement propriétaires.

L'acquisition de la Division Geoscience de Fugro, avec l'addition notamment de Jason dans le domaine du software et de Robertson dans le domaine de la géologie et de la connaissance des bassins, devrait être par ailleurs fortement contributive dans la mise en place et la réussite de la stratégie poursuivie.

1.3.1.4. Bilan du plan de performance 2010

Le plan de performance opérationnelle annoncé fin 2010 pour le Groupe a consisté à améliorer significativement par rapport à 2010 ses performances commerciale, industrielle et financière, à travers notamment le renforcement de ses positions d'excellence ou de leader du marché sur les secteurs :

- ▶ des services et systèmes innovants d'acquisition haut-de-gamme à terre et en mer ;
- ▶ des services d'imageries et de réservoir ; et
- ▶ des équipements d'acquisition de données terrestres, marines et de fond de mer.

MISE EN ŒUVRE DU PLAN DE PERFORMANCE ANNONCÉ FIN 2010 : SITUATION À FIN 2012

Le plan d'amélioration de la performance opérationnelle lancé fin 2010 visait à générer à horizon fin 2012 un impact positif sur le résultat opérationnel du Groupe à hauteur de 150 millions de dollars US en base annuelle. Ce plan d'amélioration était axé sur :

- ▶ la réduction des coûts, à travers la mise en œuvre d'une nouvelle organisation et l'optimisation des coûts d'achats ;
- ▶ l'amélioration de la performance opérationnelle, notamment en marine avec un plan de modernisation de notre flotte de navires 3D du Groupe ;
- ▶ la différenciation commerciale, via notamment la réalisation de joint-ventures dans certains pays majeurs ;
- ▶ la différenciation technologique, via notamment la commercialisation de la nouvelle solution BroadSeis.

Ce plan a été totalement mis en œuvre en 2011 et en 2012 comme prévu :

- a) La modernisation de la flotte Marine s'est déroulée conformément au plan :
- les navires *Oceanic Phoenix* et *Oceanic Endeavour* ont été modernisés au premier semestre 2011, reconfigurés en douze *streamers* solides Sentinel équipés de Nautilus et ont repris leurs opérations, l'*Oceanic Endeavour* ayant réalisé ensuite avec succès la première étude BroadSeis acquise en *Wide Azimuth* ;

- le nouveau navire *X-Bow Oceanic Sirius*, offrant une capacité de traction de vingt *streamers*, a été livré le 3 octobre 2011 ;

- l'*Oceanic Champion*, le dernier de nos navires en cours de modernisation, a quitté son chantier le 31 mars 2012 et a opéré au cours de l'été en Mer du Nord ;

- sur l'ensemble de l'année 2012, le taux de disponibilité des navires s'est établi à 90 % et se compare à un taux de 86 % sur l'ensemble de l'année 2011 tandis que le taux de production des navires a également atteint 90 % contre un taux de 86 % en 2011. Ces taux sont en ligne avec les prévisions du Groupe et les objectifs du plan de performance lancé fin 2010.

- b) La différenciation du Groupe en marine est assurée : (i) sur le plan technologique, le succès de BroadSeis est confirmé, avec plus de cinquante études réalisées depuis son lancement en 2010 dont plusieurs en *Wide Azimuth* ; (ii) sur le plan commercial, l'accord de partenariat au Vietnam s'est traduit par l'apport de l'*Amadeus* à la joint-venture constituée avec PetroVietnam Technical Services Corporation (« PTSC »), détenue à 51 % par PTSC et à 49 % par le Groupe. En Russie, le Groupe a signé en juillet 2012 un accord en acquisition marine avec JSC Sevmorneftegeofizika (« SMING »), la principale société sismique russe.

- c) Le plan de réduction des coûts a été mené à bien.

1.3.2. Équipements géophysiques

Présentation générale

Le Groupe fabrique ses équipements sismiques à travers Sercel, qui est le premier fournisseur mondial d'équipements géophysiques terrestres et maritimes. Sercel réalise la majorité de son chiffre d'affaires auprès de sociétés externes au Groupe. Au 31 décembre 2012, Sercel exploitait six principaux sites industriels de fabrication d'équipements sismiques, situés à Nantes et Saint-Gaudens (France), Houston et Tulsa (États-Unis), Alfreton (Angleterre) et Singapour. Sercel exerce ses activités en Chine au travers de Hebei Sercel-JunFeng Geophysical Prospecting Equipment Co. Ltd. (« Sercel-Junfeng ⁽¹⁾ »), située dans la province du Hebei, dans laquelle Sercel détient une participation de 51 %, et au

travers de Xian Sercel Petroleum Exploration Instrument Co. Ltd. (« Xian Sercel ⁽²⁾ »), une filiale de Sercel-JunFeng située à Xian. Par ailleurs, quatre sites français, situés à Toulouse, Les Ulis, Toulon et Brest, sont consacrés respectivement aux outils de puits (pour les deux premiers sites), aux sources marines et à l'instrumentation sous-marine.

Description de l'activité

Sercel vend ses équipements et en assure le service après-vente et la formation de ses utilisateurs dans le monde entier. Il s'agit d'une gamme complète de matériels géophysiques destinés à l'acquisition de données sismiques terrestres et marines, notamment des appareils et des logiciels

(1) Cette société est régie par des statuts qui organisent le fonctionnement de la société et la répartition des pouvoirs. Conformément à la loi chinoise relative à la forme sociale de Hebei Sercel-JunFeng Geophysical Prospecting Equipment Co. Ltd., le Conseil d'administration représente l'autorité suprême de la société. Depuis mars 2013, le conseil de Hebei Sercel-JunFeng Geophysical Prospecting Equipment Co. Ltd. est composé de sept membres, dont quatre sont désignés par Sercel, deux par l'actionnaire détenant 29,04 % du capital et un par le troisième actionnaire. Le Président du Conseil d'administration est choisi parmi les représentants de Sercel et le Directeur Général, chargé d'appliquer les décisions du Conseil, est choisi parmi les représentants de l'actionnaire chinois représentant 19,96 % du capital. Les statuts prévoient que les décisions relatives à la modification des statuts, à la dissolution ou à la fusion de la société, aux augmentations ou réductions de capital et aux cessions de parts sont prises à l'unanimité, conformément à la loi chinoise. Certaines décisions telles que l'octroi de garanties à des établissements bancaires, la modification du site de production ou l'approbation des comptes annuels sont prises à la majorité des deux tiers. Toutes les autres décisions, notamment l'approbation du budget annuel, du budget d'investissements, la distribution de dividendes et la nomination/révocation du Directeur Général, sont prises à la majorité simple. Les statuts ne prévoient pas de dispositions particulières pouvant avoir un impact direct sur les flux financiers au sein du Groupe.

(2) La joint-venture Xian-Sercel, constituée à 60 % / 40 % entre respectivement BGP et Sercel, a été transférée à Hebei Sercel-JunFeng Geophysical Prospecting Equipment Co. Ltd., qui en est devenu le seul actionnaire en date du 4 novembre 2010.

d'enregistrement et des sources terrestres (véhicules vibrateurs) et marines (canons à air). Sercel fournit également des solutions intégrées à ses clients.

Au titre des équipements sismiques terrestres, le système d'enregistrement 428XL de dernière génération a été mis sur le marché en novembre 2005 et est compatible avec le système précédent 408UL. Cette série 400 des produits Sercel est devenue la référence du marché. Le 428XL est une nouvelle version du système d'acquisition terrestre qui reprend les caractéristiques qui avaient fait le succès du 408UL, telles que notamment son architecture évolutive et la diversité des moyens de communication (câbles, radio, micro-ondes, laser, fibre optique), permettant de former un véritable réseau suffisamment flexible pour éviter les obstacles du terrain. Le 428XL offre également de très grandes capacités d'enregistrement, requises pour l'acquisition en multicomposante ou à haute densité, méthodes de plus en plus demandées pour obtenir une image de meilleure définition. Pour répondre à cette demande, Sercel a introduit la technologie Giga Transverse qui ouvre la voie vers les configurations à un million de traces.

Tout comme le système 408, le système 428 propose un capteur digital, le DSU, qui intègre un accéléromètre digital basé sur des composants de type MEMS (*MicroElectroMechanical Systems*).

Cette gamme d'enregistreurs sismiques terrestres est désormais complétée par le système d'acquisition sans câble, le système « Unite », développé par Vibration Technology Ltd., société acquise en septembre 2006. La technologie est désormais totalement intégrée au sein de notre système 428 d'enregistrement terrestre. En 2012, Sercel a lancé une nouvelle version plus compacte de l'Unite pour répondre à l'intérêt croissant du marché pour les systèmes sans câbles.

Sercel est aujourd'hui l'un des premiers fournisseurs mondiaux de camions vibrateurs utilisés comme sources sismiques à terre, ainsi que des systèmes de contrôle électronique de vibrateurs, tels le VE464. Les vibrateurs de la famille Nomad, dont le Nomad 65, sont conçus pour fonctionner sur tous les types de terrains ; ils sont équipés de roues ou de chenilles permettant l'utilisation dans des conditions difficiles, comme les dunes de sable ou les zones arctiques. Ils ont été conçus dans un souci d'optimisation de la maintenance et de fiabilité, et sont adaptés à l'utilisation intensive sur le terrain. Sercel propose également le Nomad 90 qui, avec une intensité de vibration pouvant atteindre 90 000 livres, est actuellement le vibreur le plus puissant du marché à notre connaissance.

En complément des systèmes d'enregistrement et des vibrateurs, Sercel fabrique également des bretelles de géophones et d'autres produits géophysiques complémentaires. L'acquisition en 2004 de 51 % du capital de Sercel-JunFeng en Chine a permis à cet égard à Sercel tout à la fois de disposer d'une nouvelle unité de production de géophones, câbles et connecteurs, et de renforcer la position de Sercel sur le marché chinois. À l'automne 2012, Sercel a mis sur le marché le géophone SG5, dont la principale caractéristique est une fréquence naturelle basse.

Dans le domaine des outils de puits, Sercel offre sa dernière génération des outils VSP, le MaxiWave, qui a reçu un accueil favorable des clients. Sercel a renforcé sa diversification dans

l'instrumentation des puits et plus particulièrement dans le marché de la récupération assistée au travers de l'acquisition de Geophysical Research Corporation en janvier 2012.

Au titre des équipements de sismique marine, le système Seal intègre l'architecture et l'électronique du système 408 et les dernières méthodes de fabrication de *streamers*. Le système Seal reste à ce jour le seul système d'acquisition sismique marine à architecture distribuée offert sur le marché, et bénéficie désormais des performances accrues apportées par le passage à la technologie 428. En 2005, Sercel a commencé la commercialisation de *streamers* solides Sentinel qui apportent au système Seal les avancées technologiques provenant notamment de l'expérience et des brevets résultant des acquisitions réalisées ces dernières années. Aujourd'hui, le streamer Sentinel est devenu la référence du marché et équipe la majorité des nouveaux navires sismiques. Le nouveau Sentinel RD correspond à la plus récente version du Sentinel et offre un diamètre réduit et un poids plus léger.

Sercel a lancé récemment la commercialisation du SeaRay, câble de fond de mer (OBC) qui, selon les configurations, peut être utilisé à des profondeurs allant de 100 à 500 m. Ce câble, maintenant fondé sur la technologie 428, permet l'enregistrement en multicomposante grâce à ses capteurs numériques DSU.

La gamme marine des produits Sercel s'est également récemment élargie avec le Nautilus, système intégré de contrôle multidirectionnel de positionnement des *streamers* et des sources sismiques, et avec le *SeaProNav*, logiciel de navigation permettant notamment le positionnement en temps réel des *streamers*, tous deux favorablement accueillis par leurs premiers utilisateurs.

Sercel, via Optoplan, a livré en 2010 son premier système permanent avec des câbles à fibre optique.

Tout au long de son histoire récente, Sercel a significativement élargi sa gamme de produits et ses parts de marché en combinant sa forte croissance organique à une politique dynamique de croissance externe, centrée sur l'acquisition de technologies manquantes ou d'activités complémentaires, sur la lancée de l'acquisition de Geoscience Corporation en décembre 1999 et de Mark Products en 2000. Cette volonté d'élargir sa gamme d'équipements et de produits s'est confirmée avec l'acquisition en 2003 de la société Sodera, qui commercialise des canons à air utilisés comme source sismique, principalement en acquisition marine, et en 2004 des activités de fabrication d'équipements sismiques marine de Thales, d'Orca Instrumentation, spécialisée en acoustique sous-marine, et de Createch, spécialisée dans les outils de puits. En septembre 2006, Sercel a acquis Vibration Technology Ltd., société écossaise spécialisée dans les systèmes sans câble. En mai 2008, Sercel a fait l'acquisition de Metrolog, étendant ainsi son activité aux sondes de puits, et en décembre 2008, de Quest Geo Solutions, concepteur de logiciels de navigation. Au début de l'année 2009, Sercel a acquis Optoplan, la filiale de Wavefield spécialisée dans les câbles optiques de fond de mer. En janvier 2012, Sercel a acquis Geophysical Research Corporation, une compagnie spécialisée dans les outils de puits et les sondes pour l'industrie pétrolière. Le 31 janvier 2013 enfin, à travers l'acquisition de la Division Geoscience de Fugro, le fabricant de tabliers de câbles marins De Regt est aussi entré dans le périmètre de Sercel.

Sercel est ainsi un fournisseur mondial de solutions pour l'ensemble de la chaîne d'acquisition sismique au travers d'un positionnement industriel équilibré, tant au plan de son offre produits qu'au plan de ses implantations géographiques sur les deux rives de l'Atlantique et en Asie-Pacifique.

Activité de la Division Équipements en 2012

En 2012, Sercel a réalisé un chiffre d'affaires total de 1 204 millions de dollars US, en augmentation de 5 % en dollars US par rapport à l'exercice précédent, avec une croissance similaire à celle du marché des équipements géophysiques.

Le chiffre d'affaires externe de Sercel s'établit à 954 millions de dollars US, en augmentation de 7 % en dollars US par rapport à l'exercice précédent, et a ainsi contribué à hauteur de 27 % au chiffre d'affaires consolidé du Groupe.

Concurrence et marché

Selon les estimations du Groupe, le marché mondial des équipements géophysiques s'est accru de 5 % en 2012. Cette croissance a été essentiellement liée à une demande forte en équipements terrestres pour des équipes à grand nombre de traces au Moyen-Orient. La demande marine s'est contractée avec la réduction du nombre de nouveaux bateaux. Le Groupe estime que la part du marché des équipements détenue par Sercel s'établit autour de 60 %.

Le principal concurrent de Sercel dans le domaine de la fabrication d'équipements géophysiques marins est Ion Geophysical Inc. Pour les produits terrestres, les principaux concurrents sont Inova (joint-venture entre BGP et ION

Geophysical Inc.) et Geospace Technologies Corporation. Le marché des équipements géophysiques est très concurrentiel et se caractérise par une évolution technologique permanente. Le Groupe CGG estime que la technologie est l'élément principal de différenciation sur ce marché, les compagnies pétrolières souhaitant de plus en plus d'outils adaptés au management des réservoirs et aux acquisitions en terrain difficile. Ces mêmes clients sont de plus en plus exigeants quant à la qualité des données enregistrées. Les autres facteurs sont le prix et la qualité du service après-vente.

Perspectives 2013

Sercel entend, grâce à ses investissements en Recherche et Développement et à des acquisitions ciblées de technologies reconnues, être en mesure de fournir une gamme intégrée et complète de matériels d'acquisition sismique à la pointe de la technologie. Sercel estime que le marché des équipements géophysiques devrait rester stable en 2013 avec le report dans le temps de projets d'équipes à grand nombre de traces au Moyen-Orient et avec la baisse du nombre de nouveaux navires sismiques, la part de marché de Sercel devant rester globalement stable. Par ailleurs, il est constaté sur le marché un intérêt accru tant en marine qu'en terrestre pour les systèmes à grand nombre de canaux d'enregistrement pour les études de haute définition. Cette tendance devrait perdurer en 2013 et devrait profiter à Sercel compte tenu de sa forte base installée. En conséquence, sur la base de nos hypothèses internes du marché des équipements géophysiques, Sercel estime pouvoir maintenir sa position de leader en capitalisant sur sa gamme actuelle de produits, sur l'application de nouvelles technologies et sur sa présence géographique diversifiée, notamment dans les marchés en croissance.

1.4. LISTE DES PRINCIPALES IMPLANTATIONS DU GROUPE

1.4.1. Principales implantations du Groupe CGG

Lieu	Destination	Effectif	Régime juridique	Année d'expiration du bail
Paris, France	Siège social de CGGVeritas SA	31	Loué	2016
Services géophysiques				
Massy, France	Siège social de CGGVeritas Services SA et centre de traitement de données	892	Loué	2022
Massy, France	CGG Université	13	Loué	2020
Redhill, Angleterre	Bureaux administratifs et centre informatique opérationnel	40	Loué	2029
Crawley, Angleterre	Bureaux de Crompton Way de CGGVeritas Services (UK) Ltd. et centre de traitement de données	390	Loué	2028
Oslo, Norvège	Bureaux de CGG Marine Resources Norge AS et de CGGVeritas Services Norge (succursale), centre de traitement de données	40	Loué	2013
Bergen, Norvège	Bureaux de CGGVeritas Services (Norway) AS, Wavefield Inseis AS, Exploration Vessel Resources et Exploration Investment Resources II AS	113	Loué	2019
Le Caire, Égypte	Centre de traitement de données	75	Propriété	n.a.
Lagos, Nigeria	Siège social de CGG (Nigeria) Ltd. et bureaux de Veritas Geophysical (Nigeria) Ltd.	30	Loué	2013
Genève, Suisse	Siège social de CGGVeritas International	30	Loué	2017
Moscou, Russie	Siège social de CGG Vostok et centre de traitement de données	24	Loué	2013
Luanda, Angola	Bureaux de CGG Explo (succursale) et centre de traitement de données	20	Loué	2015
Kuala Lumpur, Kuching, Malaisie	Siège social de CGGVeritas Services (Malaysia) Sdn Bhd et centre de traitement de données	78	Loué	2014
Mumbai, Inde	Siège social de CGGVeritas Services India Pvt. Ltd. et centre de traitement de données	42	Loué	2016
Singapour	Siège social de CGGVeritas Services (Singapore) Pte. Ltd. et centre de traitement de données	236	Loué	2019
Djakarta, Indonésie	Siège social de PT Veritas DGC Mega Pratama et centre de traitement de données	45	Loué	2014
Pékin, Chine	Siège social de CGGVeritas Technology Services (Beijing) Co. Ltd. et centre de Recherche et Développement	25	Loué	2012
Perth, Australie	Siège social de CGGVeritas Services (Australia) Pty. Ltd. et centre de traitement de données	50	Loué	2014
Bangkok, Thaïlande	Bureaux de CGGVeritas Services SA (succursale)	16	Loué	2013

Lieu	Destination	Effectif	Régime juridique	Année d'expiration du bail
Calgary, Canada	Siège social de Hampson Russell Ltd. Partnership et centre de traitement de données	184	Loué	2015
Calgary, Canada	Bureaux des Opérations Terrestres (Canada)	75	Loué	2014
Houston, Texas, USA	Bureaux principaux de CGGVeritas Services (US) Inc. et centre de traitement de données	672	Loué	2020
Rio de Janeiro, Brésil	Siège social de CGG Do Brazil Participacoes LTDA et centre de traitement de données	57	Loué	2012-2013
Villahermosa, Mexique	Centre de traitement de données	115	Loué	2013
Mexico, Mexique	Siège social de CGGVeritas Services de Mexico SA de CV	23	Loué	2013
Caracas, Venezuela	Bureaux administratifs d'EXGEO CA	13	Loué	2013
Équipements géophysiques				
Carquefou, France	Usine de Sercel. Les activités incluent la recherche, le développement et la fabrication des équipements électroniques d'enregistrement terrestre et marine.	527	Propriété	n.a.
Saint-Gaudens, France	Usine de Sercel. Les activités incluent la recherche et le développement relatifs aux câbles géophysiques, le développement relatif aux véhicules vibrateurs et aux outils de puits ainsi qu'à leur fabrication.	222	Propriété	n.a.
Houston, États-Unis	Bureaux et usine de Sercel (Syntron et Mark Products). Les activités incluent la recherche et le développement relatifs au matériel d'enregistrement de données sismiques marines, de câbles et géophones et à leur fabrication.	593	Propriété/loué	n.a./2014
Xu Chui, Chine	Site de Sercel. Les activités incluent la recherche, le développement, la fabrication et la commercialisation de géophones.	472	Propriété	n.a.
Calgary, Canada	Bureaux et entrepôts de Sercel	14	Propriété	n.a.

1.4.2. Principales implantations de la Division Geoscience du groupe Fugro acquise le 31 janvier 2013

Lieu	Destination	Effectif	Régime juridique	Année d'expiration du bail
Skoyen, Oslo, Norvège	Bureaux	189	Loué	2020
Moscou, Russie	Bureaux	44	Loué	2015
Swanley, Kent, Angleterre	Bureaux	96	Loué	2014
Wallingford, Angleterre	Bureaux et entrepôt	31	Loué	2016
Llanrhos, Pays de Galles	Bureaux et laboratoires	340	Loué	2016
Conwy, Pays de Galles	Bureaux et espaces de stockage	94	Propriété	n.a.
Calgary, Canada	Entrepôt	104	Loué	2013
Toronto, Canada	Bureaux	70	Loué	2018
Hillcroft, Houston, USA	Bureaux	183	Loué	2014
Schulenburg, USA	Bureaux	17	Propriété	n.a.
Perth, Australie	Bureaux	177	Loué	2014
Pékin, Chine	Bureaux	35	Loué	2015
Mumbai, Inde	Bureaux	133	Loué	2013

1.5. POLITIQUE D'INNOVATION ET D'INVESTISSEMENTS

Politique d'innovation technologique et de Recherche et Développement (« R&D »)

La capacité du Groupe à se mesurer efficacement à la concurrence et à conserver une position forte sur le marché est fonction, dans une large mesure, d'une capacité d'innovation technologique permanente. Le Groupe considère que l'avenir de l'industrie sismique repose sur des services et des équipements sismiques à fort contenu technologique. Le marché des produits et services étant soumis à des évolutions techniques continues et rapides, les cycles de développement, de la conception initiale à l'introduction sur le marché, peuvent s'étendre sur plusieurs années.

Le Groupe concentre ses efforts sur toute la chaîne de l'exploration-production, notamment la caractérisation des réservoirs, la mise au point de techniques de traitement de

données sismiques multicomposantes, l'imagerie structurale, et l'amélioration de la performance opérationnelle de l'illumination des objectifs géophysiques durant les acquisitions de données, afin d'en augmenter l'efficacité et la sécurité. Fortes d'environ 644 employés, les équipes de R&D sont réparties dans le monde entier.

Le Groupe a également accès à de nouvelles technologies grâce des alliances stratégiques conclues avec des fabricants de matériels, des compagnies pétrolières, des universités ou bien en se portant acquéreur de technologies sous licence. Par ailleurs, le Groupe continue d'entreprendre des programmes de recherche en commun avec des partenaires, notamment l'IFP Énergies Nouvelles et l'Ifremer.

L'évolution des dépenses brutes de R & D, incluant les frais de développement capitalisés, au cours des trois derniers exercices se traduit comme suit :

	2012		2011 (retraité)		2010 (retraité)	
	En millions de dollars US	En % du chiffre d'affaires HT	En millions de dollars US	En % du chiffre d'affaires HT	En millions de dollars US	En % du chiffre d'affaires HT
Dépenses de R&D brutes	135	4,0	117	3,7	124	4,3

Principaux faits marquants en 2012 en innovation technologique et Recherche et Développement

Les dépenses en R&D (incluant les coûts de développement capitalisés) du Groupe ont atteint 135 millions de dollars US en 2012, soit environ 4 % du chiffre d'affaires.

Avec plus de cinquante campagnes sismiques réalisées à ce jour, BroadSeis est devenu de facto la référence de la sismique à « large contenu fréquentiel ». Le lancement officiel de la nouvelle source sismique BroadSource durant la convention de la *Society of Exploration Geophysicists* (« SEG ») de Las Vegas en novembre 2012 a constitué une avancée majeure dans la capacité à délivrer des images sismiques libres de tout artifice d'acquisition lié au récepteur et à la source.

La combinaison de BroadSeis et de BroadSource permet d'obtenir des images du sous-sol avec une résolution inégalée, offrant six octaves de fréquence (2,5 – 200 Hz). La partie la plus remarquable de cette combinaison d'acquisition et de traitement est la restitution des très basses fréquences (inférieures à 5 Hz), qui apportent des informations essentielles non seulement pour l'imagerie des objectifs les plus profonds mais également d'ouvrir la porte à la caractérisation des réservoirs d'hydrocarbures à partir des données sismiques. À la fin de l'année 2012, trois projets commerciaux incluant la nouvelle source BroadSource avaient été réalisés.

Cette réussite technologique positionne le Groupe dans une classe à part de ce segment de marché qu'est la sismique à

« large contenu fréquentiel », creusant l'écart avec ses concurrents directs et en mettant ce marché hors de portée des compagnies n'ayant pas d'aussi importantes capacités de R&D.

Le programme de mise à jour et d'harmonisation de la flotte s'est terminé à la fin de l'année 2012. Grâce à ce programme, l'ensemble de la flotte du Groupe est donc capable de participer à des campagnes d'acquisition sismique BroadSeis.

Dans le domaine du monitoring des champs marins, après avoir amélioré le design de son capteur sismique récupérable de fond de mer (ou *node*) Trilobit, et achevé la construction du parc de 1 000 de ces capteurs, la stratégie d'investissement du Groupe dans les *nodes* d'acquisition de fond de mer a été récompensée par le premier contrat commercial en Mer du Nord au dernier trimestre 2012, qui utilisait la totalité du parc disponible. À la différence des *streamers* tractés par les bateaux, les *nodes* permettent d'enregistrer dans les zones obstruées par les plateformes et autres installations de production ; ils permettent également d'enregistrer les ondes de cisaillement, porteuses d'informations additionnelles par rapport aux ondes de compression habituellement utilisées. Outre la qualité de ses enregistrements, qui repose notamment sur un très bon couplage au sol, le Trilobit se caractérise face aux systèmes concurrents par l'efficacité des opérations que ses caractéristiques permettent avec une vitesse de déploiement deux fois supérieure.

Dans le domaine de l'innovation concernant l'accélération du déploiement et de la récupération des *nodes*, les études engagées en 2011 ont convaincu la compagnie nationale Saudi Aramco de signer un accord de partenariat lors de la convention SEG de novembre dernier à Las Vegas. Cet accord concerne le développement d'un nouveau concept opérationnel appelé « SpiceRack » qui comprend, outre le mode opérationnel, le développement et la construction des *nodes* autonomes Safran. SpiceRack consiste en un grand nombre de drones pouvant être déployés très rapidement, se diriger ensuite de façon autonome vers la position qui leur aura été assignée, puis rejoindre le bateau porteur après enregistrement des données.

Une autre innovation importante a vu le jour en 2012, posant immédiatement le Groupe en leader mondial de l'acquisition sismique marine. Il s'agit de la méthode d'acquisition StagSeis, qui permet d'acquérir des données sismiques à très longue réflexion, jusqu'à 20 km, avec un échantillonnage azimutal très dense. Cette technique est fondamentale pour la prospection dans les bassins à géologie extrêmement complexe, en particulier les structures salifères, tels que le Golfe du Mexique, l'offshore de l'Afrique de l'Ouest ou au large du Brésil. Cette technologie permet d'accéder à des zones à fort potentiel pour la recherche de nouvelles ressources d'hydrocarbures.

Il est possible de combiner StagSeis avec BroadSeis et d'offrir ainsi les images ayant la plus haute définition sur le marché.

Concernant l'acquisition terrestre, après le déploiement de la technologie EmphaSeis (large bande de fréquence) sur l'ensemble des missions du Groupe, l'année 2012 aura vu la concrétisation des efforts de recherche sur le programme UltraSeis par la signature d'un contrat de quatre ans avec Petroleum Development of Oman pour la fourniture d'une équipe de 25 000 canaux sismiques. Le projet UltraSeis a capitalisé sur les efforts des années précédentes et permet d'étendre la technologie de large bande de fréquence aux études à « très grand nombre de canaux ». Il est à noter que les camions vibrateurs de dernière génération, type Nomad T90 de Sercel, ont été déployés pour la première fois mondialement.

Sur le marché très porteur du gaz et des huiles de schiste en Amérique du Nord, afin de répondre à des contraintes environnementales qui se durcissent, 30 000 récepteurs Unite de Sercel ont été déployés. Ce sont des enregistreurs autonomes sans câble de connexion, qui permettent l'enregistrement des ondes sismiques dans les zones d'environnement sensible. Afin de pallier les limitations d'accès aux zones à étudier par les camions vibrateurs, des sources impulsives de petite taille ont été développées par le Groupe. Ces nouvelles sources ont été déployées avec succès et ont rencontré l'approbation des clients grâce à la qualité du matériel, au respect de l'environnement et à la qualité des résultats sismiques obtenus.

Les travaux de développement relatifs aux systèmes de surveillance actifs, de type Seismovie, continuent pour les deux opérations déjà entreprises. Le projet entrepris avec Shell sur le champ d'huile lourde de Schoonebeek (surveillance de la propagation du front de vapeur d'eau) a permis d'expliquer l'absence de production sur l'un des puits de production. De

ce fait, l'étude a été étendue à une surface plus importante du champ. En Arabie Saoudite, le projet avec la compagnie nationale Saudi Aramco pour des réservoirs profonds dans des contextes géologiques complexes de réservoirs carbonatés participe au développement de nouvelles sources et de récepteurs adaptés à cette géologie.

En parallèle aux systèmes actifs, deux études dites « passives » ont été menées aux États-Unis pour surveiller l'activité microsismique générée par les opérations de fracturation hydraulique sur les réservoirs non conventionnels.

En imagerie de profondeur, le Groupe a continué ses efforts de développement afin de pouvoir fournir des images plus précises de la sismique acquise dans les zones de géologie complexes. De nouveaux algorithmes de migration (*Reverse Time Migration*) prennent en compte les qualités anisotropiques des roches avec une plus grande précision (anisotropie orthorhombique). Les équations à résoudre ont maintenant neuf paramètres, au lieu de cinq précédemment.

Cette complexité accrue liée au volume croissant de données sismiques et à la réduction continue des cycles de traitement a conduit à accroître les performances des salles de calcul. Grâce à l'immersion des processeurs graphiques (GPU) dans des bains de liquide refroidissant, non seulement il est possible d'augmenter la vitesse de l'horloge interne (*overclocking*) tout en maintenant la fiabilité de l'équipement, mais cela se fait en réduisant les besoins énergétiques pour le refroidissement des salles par air conditionné — double bénéfice, à la fois sur les coûts d'exploitation et par réduction de l'empreinte carbone du Groupe.

Dans le domaine des équipements, la nécessité pour Sercel de maintenir un niveau de R&D élevé se justifie par le fort contenu technologique des équipements sismiques, qui intègrent de nombreuses technologies de pointe telles que les technologies de transmission sans fil, de transmission haute et basse fréquences, d'électronique miniaturisée, mais également d'optique ou d'acoustique. Ayant atteint leur maturité industrielle, les systèmes Nautilus (contrôleur de positionnement latéral et en profondeur des *streamers*) et SeaProNav (système de navigation intégrée) constituent maintenant les standards de référence pour l'équipement de la flotte du Groupe. Une nouvelle version du *streamer* Sentinel a également vu le jour. Dénommée RD, pour « Diamètre réduit » (*Reduced Diameter*), cette version permet de diminuer la traînée du dispositif d'écoute et de ce fait réduit la consommation en fuel. Il y a un certain nombre d'autres avantages, tel qu'un poids inférieur de 15 % par rapport à la version « classique » et un encombrement moindre sur le pont arrière des bateaux grâce à des treuils de plus faible diamètre.

Sercel a également mis sur le marché en 2012 des produits de dernière génération pour les acquisitions terrestres, notamment les nouveaux géophones SG-5 (fréquence naturelle de 5 Hz). Ce nouveau senseur offre une sensibilité de sortie équivalente à un *array* de géophones tout en permettant l'enregistrement de signaux aussi bas que 5 Hz. C'est un excellent complément de la chaîne d'acquisition à large bande de fréquences et un élément de choix pour les études de microsismique qui sont de plus en plus commandées pour les programmes de développement et de surveillance des gaz de schiste.

Perspectives en innovation technologique et Recherche et Développement

Les développements technologiques majeurs intervenus récemment permettent de fournir des données de plus en plus précises à un prix maîtrisé. Ces progrès présentent un caractère critique pour les clients pétroliers.

Du côté de la production, les améliorations des techniques de monitoring, tant au niveau des équipements d'acquisition qu'au niveau du traitement des données sismiques, permettent d'optimiser la production, d'améliorer la récupération et d'allonger les durées de vie des champs par une gestion appropriée. Dans des régions pétrolières majeures telles que la Mer du Nord ou le Moyen-Orient, ces enjeux revêtent une importance cruciale pour les opérateurs.

Dans le domaine de l'exploration, les succès obtenus par la R&D dans le domaine sismique aident à identifier des prospects de plus en plus difficiles et à réduire les risques de forage associés. Ainsi, le taux de succès des puits d'exploration tend à augmenter alors même que les cibles faciles ont été les premières forées. L'apport des nouvelles technologies justifie le retraitement régulier de données anciennement acquises et, de plus en plus, de réacquérir de nouvelles données sismiques sur des surfaces déjà couvertes par le passé. Ainsi les progrès techniques conditionnent-ils directement l'activité, notamment multiclients.

Parallèlement, la nécessité de renouveler leur domaine minier conduit les pétroliers à s'intéresser à des régions de plus en plus difficiles et complexes, que ce soit pour des raisons géologiques, ou pour des raisons d'accès ou de fragilité environnementale (transition, jungle, arctique, piémonts, etc.).

Ces nouveaux besoins correspondent à de nouveaux défis pour les équipes de R&D des entreprises sismiques majeures.

Dans ce contexte, plusieurs axes de progrès se dégagent, dont en particulier :

- ▶ l'amélioration de la qualité des données, notamment en élargissant la gamme de fréquences enregistrées (les hautes fréquences permettant une meilleure résolution et ainsi une meilleure caractérisation géologique des réservoirs, les basses fréquences assurant une meilleure pénétration pour traquer des objectifs de plus en plus profonds) ;
- ▶ l'augmentation de la quantité de données par une plus grande densité d'acquisition, et en augmentant la couverture azimutale, de façon à explorer la cible géologique sous tous les angles possibles ;
- ▶ l'association de données de plus en plus diverses (ondes de cisaillement, données de puits, données électromagnétiques et données gradiométriques en particulier) pour parvenir à une image la plus exacte possible du sous-sol, de ses caractéristiques en termes de porosité et de perméabilité, et de son contenu en fluides (eau et hydrocarbures).

Le montant total des dépenses consacrées à la R&D devrait continuer à croître en 2013 afin de soutenir la capacité d'innovation du Groupe tant dans les services géophysiques que dans les équipements.

Politique d'investissements industriels

En 2010 et 2011, les investissements du Groupe — industriels et cash multiclients — se sont élevés respectivement à 660 millions de dollars US et 600 millions de dollars US. En 2012, les investissements du Groupe sont en hausse à 737 millions de dollars US.

Les investissements industriels pour les exercices 2010, 2011 et 2012 étaient respectivement de 400 millions de dollars US, 397 millions de dollars US et 374 millions de dollars US, tandis que les investissements multiclients étaient pour leur part respectivement de 260 millions de dollars US, 203 millions de dollars US et 364 millions de dollars US.

En 2012, les investissements industriels ont été alloués pour un montant brut de 329 millions de dollars US dans les Services. Dans les équipements, Sercel a investi, en 2012, 44 millions de dollars US.

En 2013, CGG prévoit d'investir entre 350 à 400 millions de dollars US en investissements industriels, ainsi qu'entre 350 et 400 millions de dollars US en investissements cash multiclients.

D'une manière générale, les investissements industriels sont financés sur les capitaux permanents du Groupe. Les investissements cash multiclients sont, quant à eux, financés en grande partie par les préfinancements apportés par les participants originels. Ces préfinancements sont comptabilisés en chiffre d'affaires, et ont représenté 72 % des investissements réalisés en 2012.

1.6. DÉVELOPPEMENTS RÉCENTS

Depuis le début de l'exercice 2013, les principaux événements intervenus au sein du Groupe ont été les suivants :

Réalisation de l'acquisition de la Division Geoscience de Fugro

La Société a conclu le 24 septembre 2012 un accord avec Fugro NV (« Fugro ») aux fins d'acquérir (l'« Acquisition ») la majeure partie de sa Division Geoscience (le « Contrat d'Acquisition »), soit les activités de :

- ▶ Fugro-Geoteam (spécialisée dans l'acquisition de données sismiques en mer au moyen de câbles *streamers*) ;
 - ▶ Fugro Seismic Imaging (spécialisée dans le traitement de données sismiques) ;
 - ▶ Fugro Geophysical and Geological Services (spécialisée dans les services d'exploration géographique terrestre, marine et aérienne) ; et
 - ▶ De Regt Marine Cables (spécialisée dans les câbles haut de gamme et les câbles ombilicaux) ;
- ainsi que tous les actifs et entités qui y sont rattachés, hors librairie multiclient et activité de capteurs marins unitaires (*ocean bottom nodes* — « OBN »).

La Division Geoscience compte près de 2 500 salariés.

Conformément aux stipulations du Contrat d'Acquisition, les parties sont également convenues de mettre en place des partenariats stratégiques, notamment :

- ▶ une joint-venture entre la Société et Fugro, à laquelle Fugro apporterait ses activités d'acquisition sismique à l'aide de capteurs unitaires OBN et le Groupe ses activités en eaux peu profondes, ses activités d'acquisition sismique en fonds marins réalisées à l'aide de câbles (*Ocean Bottom Cable* — « OBC ») et ses capteurs unitaires OBN (« la joint-venture Seabed ») ; et
- ▶ des accords commerciaux incluant (i) un contrat de vente et de commercialisation non exclusif relatif à la librairie multiclient de Fugro, (ii) un contrat de coopération technique et commerciale conférant un statut réciproque de fournisseur privilégié à chacune des parties et (iii) un contrat de services de transition (les « Accords Commerciaux »).

Le prix d'acquisition a été fixé à 1,2 milliard d'euros, sous réserve d'ajustements ultérieurs usuels (en particulier liés au niveau du fonds de roulement de la Division Geoscience). L'Acquisition était soumise à la levée de conditions suspensives usuelles, notamment l'obtention des autorisations des autorités de la concurrence.

L'Acquisition a été définitivement réalisée le 31 janvier 2013 sauf, toutefois, pour l'activité aéroportée et certains actifs non significatifs, qui seront intégrés ultérieurement lorsque tous les permis d'exploitation et les autorisations administratives auront été reçus.

Après prise en compte, en date de clôture, des variations du fonds de roulement de l'activité de Fugro Geoscience et du montant dû par Fugro pour atteindre 60 % de participation dans la joint-venture Seabed, le coût net de la transaction s'est élevé à 975 millions d'euros.

L'opération a été financée par les produits nets de l'augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription de 414 millions d'euros réalisée en octobre 2012, les produits nets de l'émission d'obligations convertibles de 360 millions d'euros réalisée en novembre 2012 et par un prêt vendeur consenti par Fugro pour permettre la finalisation rapide de l'accord et s'élevant à 125 millions d'euros à la date de clôture, pour être ensuite étendu à 225 millions d'euros lorsque l'activité aéroportée aura effectivement été cédée.

Mise en place de la joint-venture Seabed avec Fugro

La joint-venture Seabed Geosolutions BV entre les groupes CGG et Fugro a été mise en place le 16 février 2013. Le groupe Fugro détient 60 % du capital de Seabed Geosolutions BV.

Vente de la participation de la Société dans le capital de Spectrum ASA

Le 28 juillet 2011, un accord stratégique a été signé avec Spectrum ASA (« Spectrum »), une société norvégienne cotée à la bourse d'Oslo et spécialisée dans le domaine des études multiclients. Au terme de cet accord, la Société a apporté à Spectrum la majorité de sa librairie multiclient 2D moyennant une rémunération en cash, en obligations convertibles et en actions. Sur ces bases, et après conversion en décembre 2011 des obligations convertibles en actions, CGG détenait fin 2011 une participation dans Spectrum de 29 % correspondant à 10 840 181 actions.

Au cours de l'année 2012, à travers deux transactions datées respectivement du 27 avril et du 24 septembre, la Société a cédé sur le marché 6 875 000 actions de Spectrum ASA au prix moyen par action de 29,57 couronnes norvégiennes, ramenant sa participation à 10 % au 31 décembre 2012.

Le 20 février 2013, la Société a cédé l'intégralité de sa participation résiduelle dans Spectrum, soit 3 965 181 actions à un prix par action de 47,50 couronnes norvégiennes.

Contexte géopolitique

Les risques géopolitiques dans les régions où le Groupe exerce son activité demeurent élevés, notamment au regard de la situation actuelle en Syrie et de la poursuite des périodes de transition en Égypte, en Libye, en Tunisie et en Irak.

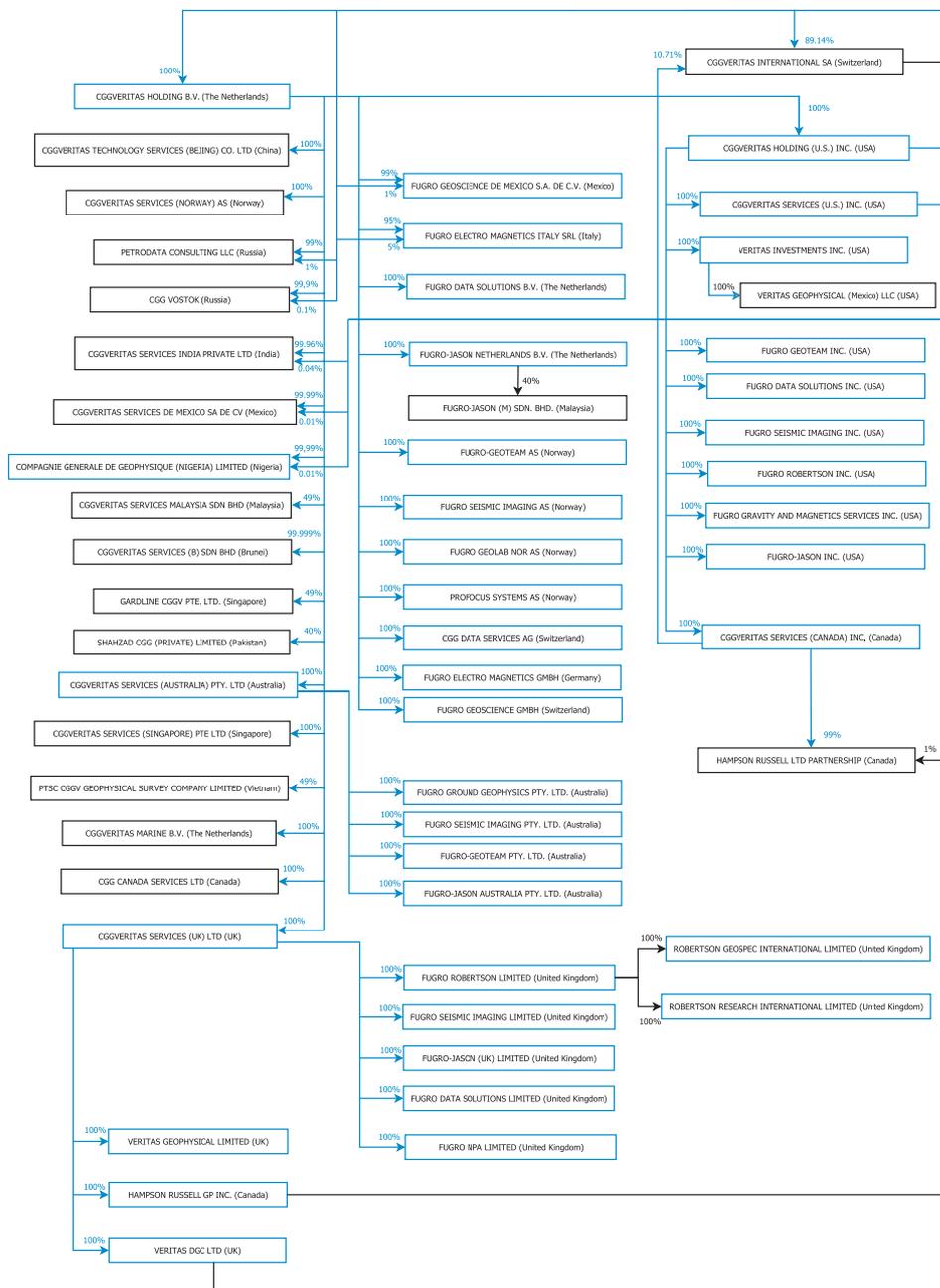
Situation financière et commerciale

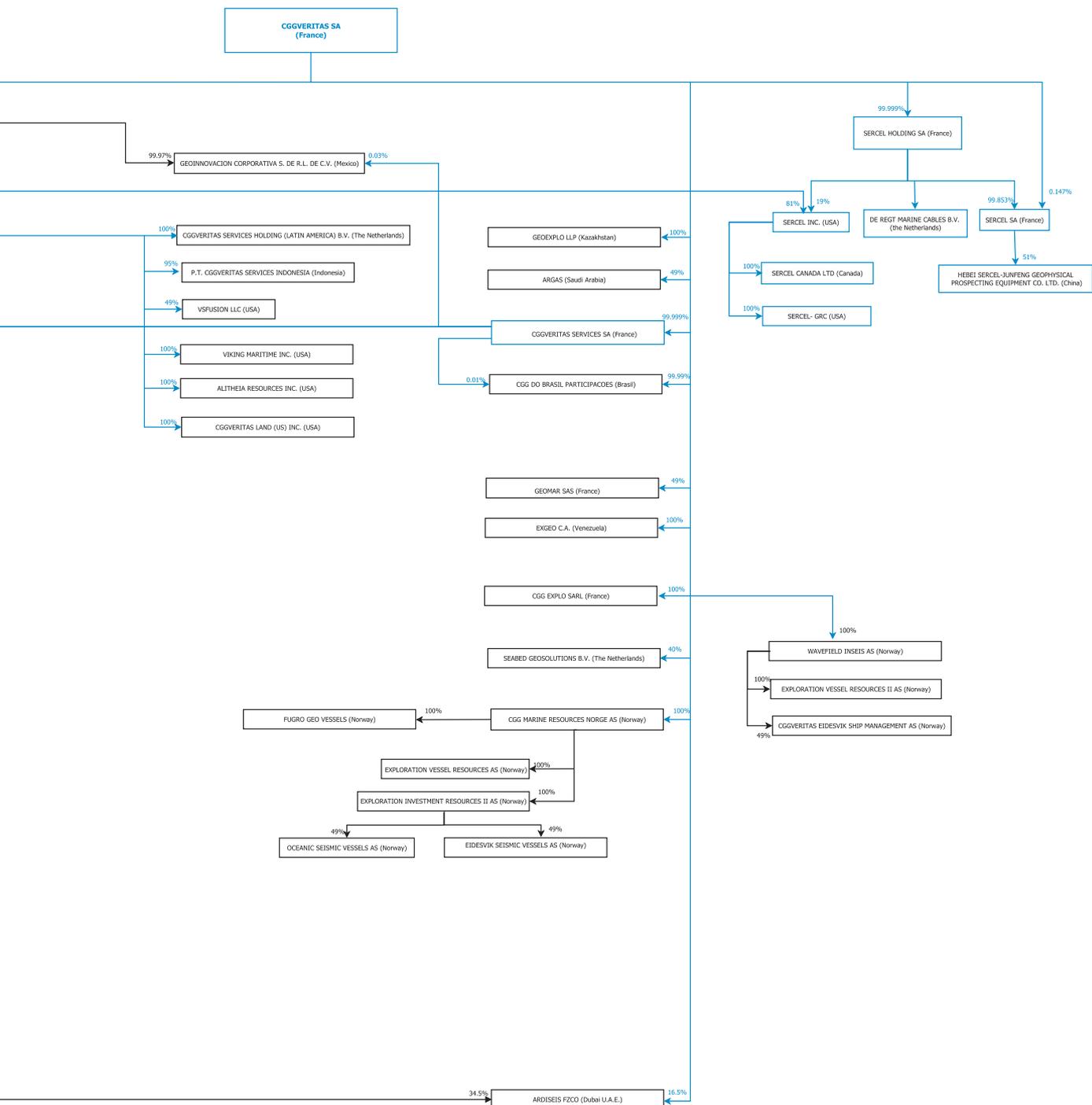
Le Groupe n'a pas constaté de changement significatif de sa situation financière et commerciale depuis la fin de l'exercice 2012 pour lequel des états financiers intermédiaires ont été publiés.

1.7. STRUCTURE JURIDIQUE — RELATIONS INTRAGROUPES

1.7.1. Organigramme

La Société Compagnie Générale de Géophysique — Veritas (CGGVeritas) est la société mère du Groupe CGG. Les sociétés du Groupe lui sont directement ou indirectement rattachées. L'organigramme simplifié du Groupe (en pourcentage de détention du capital), est, à la date de l'établissement du présent document de référence, le suivant :





1.7.2. Relations intragroupes

Les transactions entre les sociétés du Groupe existent dans des domaines variés (prestations de services de diverses natures, ventes d'équipements géophysiques, licences de logiciels). Les rémunérations ou redevances correspondantes varient suivant la nature de l'opération en conformité avec les prix de marché. Les prestations d'assistance et de conseil de la société mère aux principales filiales du Groupe en matières

financière, administrative, commerciale et technique sont généralement rémunérées par une redevance assise sur le chiffre d'affaires de la filiale concernée ou par un forfait déterminé par l'importance et la nature des prestations fournies. La rémunération des prestations réalisées par les filiales au bénéfice de la société mère correspond le plus souvent au prix coûtant assorti d'une marge commerciale.

Au cours des exercices 2012, 2011 et 2010, les flux financiers de la société mère vers les filiales ont été les suivants :

<i>(En millions de dollars US)</i>	2012	2011 (retraité)	2010 (retraité)
Prestations de services rendus	100,6	14,5	14,1
Refacturation de frais et mise à disposition de moyens	—	0,1	0,1
TOTAL	100,6	14,6	14,2

Au cours des exercices 2012, 2011 et 2010, les flux financiers des filiales vers la société mère ont été les suivants :

<i>(En millions de dollars US)</i>	2012	2011 (retraité)	2010 (retraité)
Refacturation de frais et mise à disposition de moyens	114,4	1,0	0,1
TOTAL	114,4	1,0	0,1

1.7.3. Principaux agrégats des filiales

Le tableau ci-après illustre les principaux agrégats pour la Société cotée, CGGVeritas SA, le sous-groupe Services et le sous-groupe Équipements (Sercel et ses filiales). Les activités des deux sous-groupes sont respectivement décrites aux paragraphes 1.3.1. et 1.3.2.

IFRS

	CGGVeritas SA	Filiales Services	Filiales Sercel	Ajustements de consolidation	Total Groupe CGG
<i>(En millions de dollars US sauf pour les effectifs)</i>					
2012					
Actifs non courants	6 215,9	5 334,0	413,8	(7 104,2)	4 859,5
Dettes financières	2 404,7	1 366,8	5,2	(1 475,7)	2 301,0
Disponibilités et titres de placement court terme	1 289,8	148,3	82,1	—	1 520,2
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation	573,0	504,8	129,9	(286,8)	920,9
Dividendes versés à CGGVeritas SA	—	197,8	0,1	(197,9)	—
Chiffre d'affaires	100,7	2 458,3	1 204,3	(352,8)	3 410,5
Résultat d'exploitation	(45,9)	131,0	380,4	(136,4)	329,1
Résultat net	234,3	55,8	257,3	(456,0)	91,4
Capitaux propres	4 222,7	4 542,2	1 435,0	(5 608,0)	4 591,9
Effectif	39	5 154	2 367	—	7 560
2011					
Actifs non courants	5 535,9	5 850,4	346,5	(6 651,1)	5 081,7
Dettes financières	1 920,9	1 400,3	9,6	(1 394,7)	1 936,1
Disponibilités et titres de placement court terme	340,3	133,5	57,6	—	531,4
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation	1 181,6	433,1	541,7	(1 366,5)	789,9
Dividendes versés à CGGVeritas SA	—	159,4	667,8	(827,2)	—
Chiffre d'affaires	14,7	2 291,0	1 142,0	(266,8)	3 180,9
Résultat d'exploitation	(30,5)	8,5	354,0	(126,5)	205,5
Résultat net	742,7	(140,6)	223,3	(839,7)	(14,3)
Capitaux propres	3 398,1	4 640,1	1 144,8	(5 290,6)	3 892,4
Effectif	36	4 987	2 175	—	7 198
2010					
Actifs non courants	4 281,1	4 653,3	369,1	(4 290,5)	5 013,0
Dettes financières	1 372,4	1 868,4	15,2	(1 277,0)	1 979,0
Disponibilités et titres de placement court terme	282,3	95,9	70,6	—	448,8
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation	353,4	392,2	44,9	(223,4)	567,1
Dividendes versés à CGGVeritas SA	—	178,7	43,1	(221,8)	—
Chiffre d'affaires	14,5	2 083,8	999,6	(193,6)	2 904,3
Résultat d'exploitation	0,8	(91,5)	287,4	(109,3)	87,4
Résultat net	252,1	(186,1)	196,5	(322,9)	(60,4)
Capitaux propres	2 799,0	3 093,9	979,5	(3 037,3)	3 835,1
Effectif	39	5 056	2 169	—	7 264

2

ENVIRONNEMENT, DÉVELOPPEMENT DURABLE & SALARIÉS

2.1	ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE	34
2.1.1	Système de gestion	34
2.1.2	Enjeux prioritaires du développement durable	34
2.1.3	HSE	35
2.1.4	Responsabilité Sociale	41
2.1.5	Méthode et périmètre de reporting	44
2.2	SALARIÉS	46
2.2.1	Conséquences sociales de l'activité de la Société	46
2.2.1.1	Emploi	46
2.2.1.2	Conditions de travail	48
2.2.1.3	Répartition entre hommes et femmes	49
2.2.1.4	Rémunération	49
2.2.1.5	Relations professionnelles et sociales	50
2.2.1.6	Formation	51
2.2.1.7	Respect des conventions internationales sur le travail	52
2.2.1.8	Méthodologie de reporting et définitions	52
2.2.2	Schéma d'intéressement du personnel	53
2.2.2.1	Contrats d'intéressement et de participation	53
2.2.2.2	Options de souscription d'actions	54
2.2.2.3	Actions gratuites soumises à des conditions de performance aux salariés du Groupe	56
2.3	ATTESTATION DE PRÉSENCE ET RAPPORT D'ASSURANCE MODÉRÉE DU VÉRIFICATEUR INDÉPENDANT SUR LES INFORMATIONS SOCIALES, ENVIRONNEMENTALES ET SOCIÉTALES	58

2

ENVIRONNEMENT, DÉVELOPPEMENT DURABLE & SALARIÉS

2.1. ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le Groupe est résolu à obtenir de bonnes performances en matière de santé, de sécurité, de sûreté, d'environnement et de développement durable en poursuivant un développement économique équilibré par la valorisation du capital humain et

une gestion responsable de l'environnement. Cette approche permet aujourd'hui au Groupe de favoriser l'accès à l'énergie tout en contribuant à préserver la capacité des générations futures à satisfaire leurs propres besoins.

2.1.1. Système de gestion

L'approche structurée du Groupe sur les aspects santé, sécurité et environnement repose sur un système de gestion HSE. Ce système est conforme aux Recommandations des Producteurs de pétrole et de gaz (*Oil & Gas Producers* — « OGP ») pour le développement et l'application des systèmes de gestion de santé, sécurité et environnement, qui sont devenus de facto une norme dans l'industrie. Le système de gestion HSE s'applique à toutes nos activités et à de nombreux domaines : santé, sûreté et sécurité de nos employés permanents, des saisonniers et sous-traitants opérant dans notre sphère d'influence sur nos projets, ainsi qu'à la protection de l'environnement sur tous nos projets et installations.

La Direction du Groupe joue un rôle clé en établissant les conditions dans lesquelles le système de gestion HSE fonctionne. Notre leadership en matière de HSE s'établit au plus haut niveau par la formulation d'attentes précises concernant les performances HSE, une communication régulière sur les sujets HSE et un contrôle des performances tout au long de l'année, et par la conduite d'éventuels changements à travers des revues formelles périodiques.

Les attentes du Groupe en matière de HSE sont établies par le Directeur Général du Groupe dans les politiques HSE, santé et bien-être, sécurité, environnement et développement durable. Tous les employés y ont accès sur l'intranet. Ces politiques sont aussi largement communiquées, affichées dans toutes nos implantations de par le monde et étayées par des objectifs annuels fixés par le Directeur Général. Ces objectifs sont déclinés aux échelons inférieurs au sein de l'organisation pour s'assurer que chaque niveau de l'organisation est clairement informé des résultats attendus.

La gestion des risques est au cœur du système de gestion HSE. Nous adoptons une approche structurée visant à identifier, évaluer et contrôler les risques en fonction d'une

méthodologie et d'un modèle de gestion des risques communs sur le plan international. Les évaluations de risques sont menées sur chaque projet ou installation permanente. Elles intègrent l'historique de nos incidents tirés de notre base de données ainsi que la base de données des incidents partagée par l'*International Association of Geophysical Contractors* (« IAGC »), couvrant déjà plusieurs décennies.

Nous estimons que la gestion des risques liés à la santé, la sûreté, la sécurité et l'environnement nécessite un reporting transparent et une communication rapide. Nous avons développé des systèmes de reporting efficaces pour nous assurer que les incidents qui surviennent dans le monde entier sont signalés, communiqués à l'échelon de gestion pertinent et enregistrés afin de nous aider à analyser et à améliorer nos performances. À quelques exceptions près, les incidents survenus à l'échelle mondiale sont signalés et communiqués à la Direction dans les vingt-quatre heures.

Un programme d'audit solide vérifie que nos politiques HSE et nos processus clés sont mis en place et respectés dans toutes nos activités. Les audits sont complétés par des audits croisés et des inspections menées à l'échelle des installations et des projets. En 2012, des audits HSE ont été réalisés dans chaque Division comme suit : Marine 26, Terrestre 18, Traitement, Imagerie & Réservoir 7 et Équipement 94, pour un total de 145 audits HSE. Plus de 110 000 inspections les ont complétés.

Pour clore notre système de gestion HSE, des revues de Direction sont tenues au sein des Divisions, du Comité Exécutif et du Conseil d'administration afin de garantir le bon fonctionnement du système, d'identifier les axes d'amélioration et les mesures correctives à appliquer et enfin, de s'assurer que les ressources adéquates sont disponibles pour obtenir de bons résultats.

2.1.2. Enjeux prioritaires du développement durable

Pour le Groupe, le développement durable consiste avant tout à réussir à fournir avec succès et dans le long terme des services et produits géophysiques au marché tout en respectant et protégeant nos employés, les communautés locales et l'environnement qui nous entourent.

En 2012, le Groupe a porté un regard neuf sur les déterminants d'une performance durable. Nous avons utilisé à la fois la *Global Reporting Initiative* (« GRI ») et la législation française du Grenelle II comme références pour mener une enquête — appelée « analyse de matérialité » — ayant pour but

d'identifier et de hiérarchiser nos enjeux de développement durable ⁽¹⁾. Cette analyse s'est efforcée de déterminer les thèmes qui ont du sens pour la Société comme pour ses parties prenantes, permettant ainsi au Groupe de concentrer ses efforts sur les questions les plus essentielles en matière de développement durable. Étant donné que le Groupe repose sur un capital humain et la capacité des employés à innover, cette analyse a également permis d'identifier les thèmes qui révèlent un potentiel significatif pour de futures innovations.

La méthodologie consistait à consulter des parties prenantes internes et externes. Ainsi, trente employés ⁽²⁾ issus de chaque Division et d'une grande diversité de sites géographiques ont été interrogés. Les points de vue d'un panel de parties prenantes externes telles que clients, investisseurs, ONG et IAGC ont également été sollicités.

2.1.3. HSE

Sécurité

Notre système de gestion HSE intègre tous les aspects nécessaires à la prévention des accidents du travail et à la protection de notre personnel et de celui de nos sous-traitants. Notre programme HSE est construit autour de l'idée que tous les accidents peuvent être évités.

Grâce à l'identification des activités à haut risque et aux évaluations systématiques des risques, nous déterminons les contrôles nécessaires à leur maîtrise. Ces contrôles incluent des procédures, des instructions de travail, une formation spécifique aux risques, des analyses de la sécurité au travail et des réunions HSE quotidiennes sur le terrain. Nous veillons à la mise en place de ces contrôles par la ligne hiérarchique, par des inspections et observations de missions. Nous menons notre programme de sécurité grâce à une combinaison de ces contrôles, à des activités de surveillance et une culture de la responsabilité individuelle et hiérarchique.

Afin d'améliorer continuellement nos performances, nous nous sommes particulièrement concentrés en 2012 sur deux de nos principaux risques, le transport routier et les opérations en hélicoptère, ainsi que sur la sécurité comportementale, la formation HSE et la réalisation d'inspections et d'audits rigoureux.

Sachant que le transport routier représente notre principale activité à risque, nous avons poursuivi le programme de transport en nous focalisant sur les compétences du conducteur. Grâce à l'utilisation de systèmes de suivi embarqués (*In Vehicle Monitoring systems* — « IVMS »), de systèmes de limiteurs de vitesse (*Speed Limiting Devices* — « SLD »), de barres de protection (*Roll-over Protection*) et à la présence permanente de formateurs à la conduite préventive sur nos missions, notre taux d'accident en véhicules à moteur (*Motor Vehicle Crash*, « MVC ») a continué à baisser. En 2012, les conducteurs assignés à nos opérations ont conduit plus de 35 000 000 km.

Taux de MVC ^(a)

2010	0,92
2011	0,84
2012	0,45

(a) Nombre d'accidents (selon les définitions données par l'OGP dans le rapport 365) en véhicules à moteur par million de kilomètres parcourus.

Nous déplorons le décès de deux membres du personnel de la sous-traitance dans le crash d'un hélicoptère qui survolait la forêt du Gabon pour un projet sismique. Suite à cet accident intervenu au début de l'année 2012, nous avons révisé et actualisé nos normes et procédures liées aux opérations hélicoptérées. Nos audits sur les hélicoptères et notre programme d'inspection, gérés par des experts internes de l'aviation, ont permis de renforcer notre programme.

La prise de conscience personnelle des risques et la responsabilité individuelle sont des éléments essentiels de notre système de gestion HSE. Notre programme de sécurité comportementale, intitulé « Règles à suivre » et « Principes que nous devons tous connaître », reste en vigueur. Ce programme, centré sur nos principaux risques en matière de sécurité, est déployé à travers toutes les activités et dans plusieurs langues. Ces règles sont étayées par des procédures claires, un programme de mesures incitatives et une signalisation visible sur le lieu de travail.

Les programmes de formation HSE du Groupe sont délivrés sur tous les sites de l'entreprise, dans les locaux de l'Université du Groupe et sur le terrain. Des programmes spécialisés ont été lancés en 2012 pour renforcer la gestion des risques dans les domaines de la gestion des bateaux de soutien logistique, l'utilisation de grues offshore, la manutention et le levage manuel. En 2012, le Groupe a délivré plus de 128 000 heures de formation HSE. Ceci n'inclut d'ailleurs pas les formations HSE conduites au sein de notre branche Équipement.

(1) La GRI donne une définition large et détaillée du développement durable, englobant les questions de gouvernance, de chaîne logistique, de gestion des produits, environnementales, sociales et communautaires. Le Grenelle II définit des obligations de reporting en matière sociale et environnementale. Au total, quarante-deux thèmes qualitatifs doivent être signalés, à moins que la société puisse démontrer qu'ils ne s'appliquent pas à la nature et au domaine de ses activités.

(2) Comprenant la totalité du Comité Exécutif, des élus du personnel et des représentants de la plus jeune génération.

Nous mesurons les performances en matière de sécurité par la fréquence des accidents de travail avec arrêt. Ces indicateurs incluent les employés permanents et saisonniers du Groupe ainsi que ceux de nos sous-traitants qui travaillent sous notre autorité.

	Taux de fréquence des accidents de travail avec arrêt ^(a) (« LTIF »)	Taux de fréquence des accidents déclarés ^(b) (« TRCF »)	Taux de gravité	Cas d'invalidité permanente ou partielle	Heures (millions)
2010	0,42	3,06	0,0133	2	76,6
2011	0,44	3,18	0,0102	1	79,9
2012	0,46	2,76	0,0112	0	72,1

(a) Taux de fréquence des accidents de travail avec arrêt : nombre d'accidentés avec arrêt (incluant les décès) par million d'heures travaillées.

(b) Taux de fréquence des accidents enregistrables (décès, accidentés avec arrêt de travail, accidentés avec travail restreint, accidentés avec traitement médical) par million d'heures travaillées.

En 2012, nous avons constaté une baisse du taux de fréquence du nombre total de cas enregistrés alors que notre taux de fréquence d'arrêts de travail reste stable. La fréquence des incidents HSE à haut niveau potentiel de gravité (incidents potentiellement mortels incluant les quasi-accidents), qui est suivie à l'échelle mondiale, continue à diminuer pour la deuxième année consécutive.

Le Groupe continue de jouer un rôle actif au sein du Comité HSE de l'IAGC et participe à de nombreux groupes de travail organisés par les OGP.

Santé

L'organisation du sous-système de santé dans le système de gestion HSE du Groupe nous permet de définir les critères de performance liés à la santé et d'analyser les risques sur la santé dans le cadre de nos opérations. Le Groupe a établi un programme de santé solide au niveau mondial destiné à son personnel, soutenu par des programmes d'assurance santé locaux et des programmes transnationaux pour ses expatriés et son personnel sur le terrain. Nous devons également être en mesure d'apporter l'aide médicale d'urgence lors de nos opérations, en mer ou à terre, même dans les endroits les plus reculés. Des processus permettent d'évaluer les risques et les ressources médicales nécessaires à nos opérations.

Les modalités de l'intervention d'urgence sont précisées dans les plans du projet (*Project Plan*) et mises en œuvre selon les besoins. Des médecins bénéficiant du soutien à distance de spécialistes sont présents sur nos navires. Nos plans de projet traitent également de l'évacuation médicale (Medevac) et des ressources associées, ce qui se traduit souvent par la mise à disposition d'un hélicoptère. Pour les maladies ou blessures graves qui nécessitent un rapatriement, nous bénéficions d'un service de rapatriement à l'échelle mondiale.

Chaque année, nous lançons des projets qui visent à améliorer la compréhension des risques sanitaires dans le cadre de nos opérations ou à mieux comprendre l'exposition pour la santé des communautés au sein desquelles nous opérons. En 2012, nous avons pu mener une analyse du premier ensemble de données provenant du programme de santé professionnelle mis en place pour notre personnel de prospecteurs. Nous prévoyons de continuer à approfondir nos connaissances grâce à ces données au cours des années à venir. Par ailleurs, en 2012, en collaboration avec des experts internationaux, nous avons développé un programme de prévention du paludisme en Indonésie qui était axé sur l'impact et l'évaluation de l'exposition aux risques pour les populations expatriées et locales.

Le cadre réglementaire français demande à ce que les entreprises indiquent les maladies professionnelles. Le Groupe a enregistré un cas de maladie professionnelle en France en 2012, contre zéro en 2011.

Sûreté

Notre système sûreté est basé sur la prévention et la dissuasion. Nous disposons d'un système de renseignement et de suivi pour appréhender le risque de sûreté dans les zones à piraterie maritime et les régions potentiellement instables. Les projets dans les zones potentiellement à risque sont revus au plus haut niveau, l'évaluation est soutenue par des experts sûreté.

Tous les personnels reçoivent des informations sûreté sur les pays de destinations, et s'intègrent lorsque nécessaire dans le plan de sûreté local. Des audits et exercices permettent d'apprécier l'efficacité de ces plans.

Les événements liés au Printemps arabe ont nécessité la mise en place de mesures de précaution pour la sûreté de nos opérations en Afrique du Nord et au Moyen-Orient. Nos plans de sûreté établis dans des pays au taux de risque élevé ont été actualisés.

En 2012, nous avons observé une baisse de la piraterie maritime dans l'Océan indien, qui a permis de dégrader le caractère élevé de la zone de risque correspondante. Ce n'est pas encore le cas pour le Golfe de Guinée.

Environnement

Gestion environnementale

La nécessité de préserver l'environnement dans la conduite de nos activités est définie au plus haut niveau dans la politique environnement du Groupe. La gestion environnementale est ensuite déclinée dans une instruction générale et fait par ailleurs partie intégrante du système de gestion HSE.

Les responsables opérationnels sont soutenus et conseillés par une communauté de 130 conseillers et managers HSE sur le terrain, des coordinateurs environnement dans les Divisions Marine et Terrestre et un responsable environnement Groupe.

À l'échelle des missions, la protection environnementale est prise en compte dès le début du projet. Les clients fournissent souvent une étude d'impact environnemental (*Environmental Impact Assessment* — « EIA ») de la zone. Nous proposons

alors un plan de gestion environnementale adapté. Le plan d'évaluation et de gestion des risques projet (*Project Risk Assessment*) comporte une section environnementale dans laquelle sont précisées les mesures atténuant ou minimisant le risque d'impact sur l'environnement.

La formation HSE délivrée sur le terrain en 2012 aux employés et aux sous-traitants a mis davantage l'accent sur la gestion de l'environnement. Des ajustements ont également été apportés à la formation HSE-MS délivrée sur trois et cinq jours aux conseillers HSE, managers HSE et responsables opérationnels à l'université d'entreprise du Groupe à Singapour, Bangkok, Houston, Calgary, Bergen, Nantes, Massy et Rio. L'amélioration de la sensibilisation aux questions environnementales et de l'expertise interne sur ces sujets a été constatée dans les résultats d'audits HSE-MS analysés au cours de l'année.

Les centres de Traitement, Imagerie & Réservoir du Groupe à Crawley et Redhill (Royaume-Uni) ont renouvelé leur certification ISO 14001. Sercel Saint-Gaudens (France) était le troisième site du Groupe à recevoir la certification ISO 14001 en 2012. La valeur ajoutée de ces programmes de certification en termes d'amélioration des performances sera évaluée afin de déterminer s'ils doivent être étendus.

Minimisation de l'empreinte des produits

Notre empreinte, en d'autres termes notre impact sur la faune, la flore et les sols, est la préoccupation environnementale majeure de CGG. Nous sommes en outre convaincus du potentiel d'innovation continue propre à ce domaine.

Ainsi, Sercel prend l'environnement en compte dès l'établissement de la charte de développement du produit. Cette approche d'écoconception définit les objectifs environnementaux du produit, l'impact de son utilisation sur le terrain et la composition et les spécifications du produit. L'illustration la plus saillante et récente est la nouvelle génération de *streamers* appelés « Sentinel RD », qui garantit les mêmes performances opérationnelles et la même qualité de données exceptionnelles que ses prédécesseurs (Sentinel, lancés en 2006) avec un diamètre réduit. Le Sentinel RD diminue la traînée de 7 %, permettant ainsi aux navires sismiques de réduire leur consommation de carburant pendant les opérations. La réduction de poids de 15 % diminue également les coûts d'expédition et les gaz à effet de serre associés. Conjointement avec le système de positionnement et acoustique du *streamer all-in-one* Nautilus, le portefeuille de produits de sismique marine de Sercel diminue de manière significative la nécessité d'effectuer des profils de rattrapage et ainsi le temps et l'énergie déployés sur l'acquisition.

La modernisation de la flotte marine du Groupe s'est poursuivie conformément au plan, rendant la flotte plus efficace. Suite à la modernisation de l'*Oceanic Champion* début 2012, les propulseurs et lignes d'arbre de l'*Oceanic Endeavour* ont été modifiés. La nouvelle propulsion du navire se traduit directement par une baisse de la consommation de carburant.

La Division Terrestre a introduit en 2012 cinq nouveaux bateaux qui ont été déployés au cours d'opérations sensibles pour l'environnement dans les eaux peu profondes de l'Alaska.

Les spécifications en matière de prévention de la pollution ont été convenues en amont avec le chantier naval afin de garantir une propulsion conforme à la norme de l'Agence de protection de l'environnement des USA (US EPA) Tier II ainsi qu'aux systèmes de débordement et de contention pour l'huile et les compresseurs. Les systèmes hydrauliques sur ces navires ont été exploités avec de l'huile biodégradable. Des systèmes de gestion des déchets établis sur mesure ont permis au Groupe de travailler tout au long de la saison en appliquant une politique zéro déversement à la mer. Le *Resolution* — le plus grand des bateaux construits pour les eaux peu profondes — a reçu la notation Cleanship de BureauVeritas.

La Division Traitement, Imagerie & Réservoir continue de réduire son empreinte carbone en adoptant des solutions novatrices telles que le refroidissement par évaporation et le refroidissement par huile dans ses principaux centres de données (plus de détails dans la section « énergie » ci-dessous). L'adoption rapide de la technologie du refroidissement par huile par le Groupe a permis aux équipementiers informatiques de renforcer les tests et le développement de produits adaptés plus économes en énergie et matériaux.

Minimisation de l'empreinte des services

Dans le domaine de l'acquisition terrestre, notre principale empreinte est causée par l'ouverture des lignes ainsi que la réalisation d'aires d'atterrissage pour les hélicoptères et d'aires de dépose d'équipements géophysiques. Dans les zones présentant un risque élevé de perturbation pour la faune, des biologistes explorent la zone d'étude avant que les opérations ne démarrent et, si besoin, procèdent au déplacement des lignes afin d'éviter toute interaction directe avec certaines espèces vulnérables et protégées parmi les oiseaux, ongulés, éléphants ou encore tortues.

La largeur des lignes sismiques a beaucoup évolué depuis ces vingt dernières années, passant d'une largeur de 8 m à ce qui est désigné communément aujourd'hui comme de la sismique à faible impact. Les lignes de récepteurs ont une largeur typique de 1,75 m, alors que la gamme des lignes de source oscille entre 2,5 et 5,5 m. Dans les environnements tropicaux où les vibrateurs ne peuvent pas être utilisés, les lignes sont débroussaillées au strict minimum pour que les équipes puissent évoluer en toute sécurité à travers la végétation dense.

Lorsque l'étude prend fin, une évaluation des dommages causés et un rapport de déclassement informent clients et autorités de la superficie qui a dû être taillée.

L'industrialisation croissante des océans suscite de plus en plus d'interrogations et de préoccupations relatives à l'impact potentiel de l'homme sur la vie marine

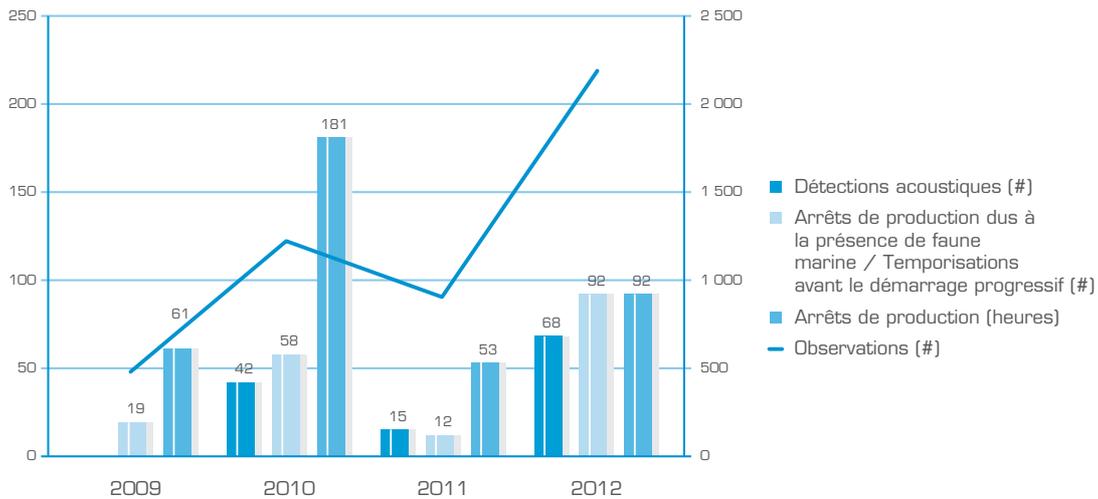
L'industrie géophysique s'est engagée de longue date à limiter l'impact de ses opérations sur la faune marine. Des mesures de prévention et d'atténuation des risques sont mises en œuvre depuis plus de dix ans sur les études marines. À bord des navires, des équipes d'observateurs des mammifères marins (« MMO ») garantissent le respect des réglementations applicables dans le pays dans lequel nous opérons. Dans les zones qui ne sont régies par aucune réglementation spécifique,

le Groupe suit les mesures de réduction des risques sur les cétacés recommandées par l'AGC émises en juin 2011.

Les démarrages progressifs permettent d'alerter les mammifères marins et les tortues de mer de notre présence avant de commencer les études, leur laissant assez de temps pour quitter les environs immédiats de nos opérations avant que nos sources atteignent leur pleine puissance. Une fois l'évaluation des risques effectuée et selon la réglementation

applicable, les MMO contrôlent une zone d'exclusion de 100 à 3 000 mètres autour des sources.

En 2012, mammifères marins et tortues de mer — individuellement ou en groupe — ont été vus environ 2 200 fois au cours de nos études, dans 96 % des cas en dehors de la zone d'exclusion. 26 délais avant initiation du démarrage progressif, 14 baisses de volume des sources et 52 arrêts de production ont été observés, totalisant 92 heures d'arrêt de production.



Promotion de la Recherche et Développement sur l'acoustique et la vie marine

En tant que membre de l'AGC, le Groupe soutient le Projet d'industrie commune (*Joint Industry Project* — « JIP ») *Sound and Marine Life*. Ce dernier cible les besoins prioritaires en matière de recherche scientifique pour mieux évaluer et diminuer l'impact potentiel des sons produits par l'homme sur la faune marine. Ce programme ambitieux a attribué plus de 32 millions de dollars US de subventions à la recherche centrée sur :

- ▶ la propagation et la caractérisation de la source du son ;
- ▶ les effets physiologiques (auditifs et non auditifs) ;
- ▶ les réactions comportementales et les effets significatifs sur le plan biologique ;
- ▶ la diminution et la maîtrise des risques ; et
- ▶ les outils de recherche.

Le logiciel de *monitoring* acoustique passif (*Passive Acoustic Monitoring* — « PAM ») PamGuard est un des premiers produits issus de ce programme de recherche. Cette technologie promettant d'aider l'industrie à mieux détecter la présence de mammifères marins dans des conditions de visibilité réduite, le Groupe s'est engagé à effectuer des tests sur le terrain pour la perfectionner et mieux l'adapter aux contraintes opérationnelles. Un essai a été mené à bord de l'*Oceanic Phoenix* dans le bassin de Santos au Brésil de début décembre 2011 à juillet 2012. Les résultats ont été communiqués de manière continue au ministère brésilien de l'Environnement (« IBAMA ») qui souhaite mieux comprendre les capacités du PAM avant de l'imposer éventuellement dans de futures réglementations.

Le Groupe prend part à des séminaires ⁽¹⁾ scientifiques internationaux et contribue activement à des groupes de travail sur l'acoustique et la vie marine tels que ceux de l'AGC et du Cluster maritime français (« CMF »).

(1) Citons :

- ▶ le séminaire « Arctique », organisé par l'US National Marine Fisheries Service (« NMFS ») ;
- ▶ « Effets du bruit sur les poissons », organisé par le Bureau of Ocean Energy Management (« BOEM ») ;
- ▶ « Ondes sonores et mammifères marins », organisé par le Cluster maritime français (« CMF ») ;
- ▶ la seconde réunion de révision du programme du Joint Industry Programme E & P Sound and Marine Life ;
- ▶ « Minimisation des risques et mesures de contrôle », organisé par le Bureau of Ocean Energy Management (« BOEM »).

Incidents environnementaux

Les plans d'intervention d'urgence spécifiques au projet ou au site (*Emergency Response Plans* — « ERP ») sont conçus pour traiter un large éventail de scénarios d'urgence. Des exercices pratiques sont réalisés périodiquement. Chaque incident environnemental ou quasi-incident est enregistré et noté selon son niveau de risque. Ceci permet d'établir une base d'analyse et de prendre des actions correctives sur le terrain, ainsi que d'informer les autres opérations lors des réunions HSE hebdomadaires.

La fréquence des dommages environnementaux mesure le nombre d'incidents enregistrés sur un million d'heures d'exposition. Généralement, les impacts environnementaux sur nos opérations sont très limités. Tout déversement excédant 0,2 m³ et d'autres types d'impacts dangereux sur l'environnement naturel (tels qu'ornières, incendies, etc.) sont considérés comme des incidents enregistrables.

En 2012, les Divisions Traitement, Imagerie & Réservoir, Marine et Équipement ont enregistré une fréquence de dommages environnementaux nulle.

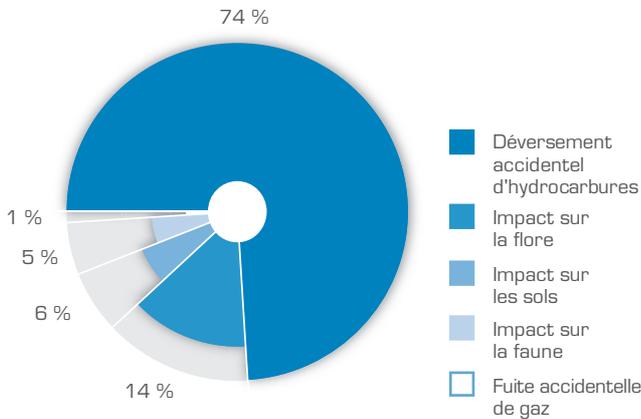
Le taux de fréquence de la Division Terrestre a atteint 0,11 suite aux incidents suivants :

- ▶ Un déversement de 5 000 litres de diesel sur la neige et le sol gelé dans les Territoires du Nord-Ouest canadien est survenu pendant leur transport en traîneau vers le campement. Le niveau de risque de cet incident significatif

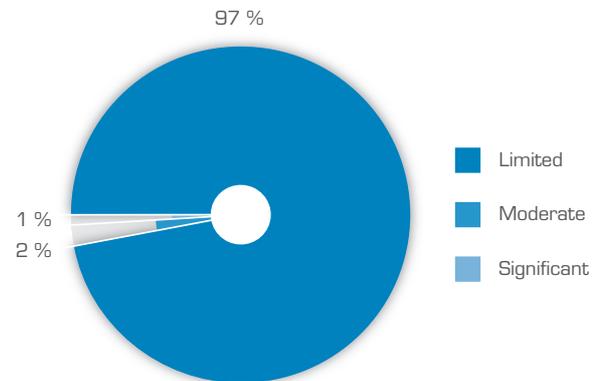
a entraîné l'ouverture d'une enquête. Des points d'action ont été examinés par la Direction de la Division et du Groupe. Les équipes ont immédiatement partagé les informations qui furent ensuite prises en compte dans la préparation de la saison suivante. Les 250 m³ de neige et de sol contaminés ont été excavés pour subir un traitement biologique pendant neuf mois au niveau local. Entre-temps, la fosse avait été comblée par du sol requalifié par les autorités locales suite à un traitement biologique post-pollution réussi.

- ▶ Un débordement de réservoir ayant eu lieu pendant le soutage d'un bateau ocean *bottom cable* (« OBC ») en Malaisie a entraîné un déversement de 200 litres de diesel à la mer.
- ▶ Des berges et lits de rivière ont été endommagés lors d'un projet sismique terrestre. Les ornières en zone humide ont été comblées etensemencées avec des graines de zone humide approuvées par les autorités locales américaines pour la protection de l'environnement.
- ▶ Des débroussailleuses motorisées ont été introduites par erreur dans une zone tampon réglementée de 100 m autour d'un lac au Canada.
- ▶ Un incendie a brûlé 0,2 km² de forêt privée qui se situait près des foreurs sous contrat opérant aux États-Unis. Le Plan d'intervention d'urgence du Groupe a permis aux hélicoptères d'éteindre rapidement l'incendie avec des sacs à eau. La cause de l'incendie reste indéterminée.

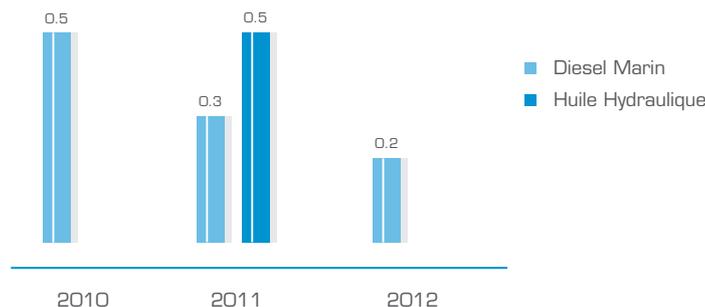
Nature des dommages environnementaux Division Terrestre — 2012



Scale and Number of 2012 Environmental Disturbances in Land



CGG - Déversements accidentels résiduels



Note : comprend tous les déversements accidentels de CGG supérieurs à 0,2 m³ auxquels il n'a pu être remédié.

Émissions et consommation d'énergie

Satisfaire notre forte demande de puissance de calcul tout en gérant efficacement notre utilisation globale d'énergie constitue un défi permanent. Le *Power Usage Effectiveness* (« PUE »), une mesure de l'énergie totale utilisée par le centre de données divisée par la consommation d'énergie nécessaire aux seuls calculs ⁽¹⁾, demeure l'un des indicateurs de performance clés dans les centres de données Traitement, Imagerie et Réservoir. En 2012, la moyenne du PUE pour nos principaux centres de données était de 1,4 (contre 1,5 en 2011). Certains centres atteignent un PUE de 1,1 ou inférieur grâce à des technologies innovantes qui permettent de réduire considérablement l'énergie nécessaire au refroidissement des systèmes (qui peut représenter typiquement jusqu'à 40 % des besoins en énergie de l'infrastructure). La Division Traitement, Imagerie & Réservoir continuera en 2013 de rechercher et de développer des projets spécifiques pour améliorer l'efficacité énergétique des centres de données.

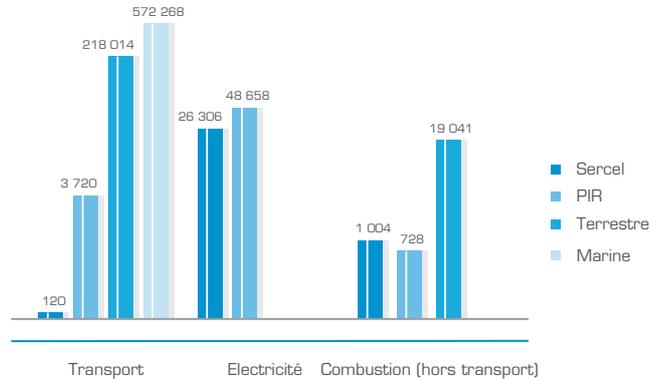
La flotte de navires du Groupe utilise du diesel marin de haute qualité (*Marine Diesel Oil* — « MDO ») qui comporte des avantages significatifs pour l'environnement par rapport au fioul lourd (*Heavy Fuel Oil* — « HFO ») utilisé dans la majeure partie de l'industrie. En 2012, notre consommation de carburant était répartie comme suit : 94 % de MDO et 6 % de HFO. Étant donné qu'un navire sismique brûle entre 35 et 45 m³ de carburant par jour, l'équipe maritime du Groupe ainsi que ses partenaires maritimes de joint ventures analysent tous les paramètres affectant la consommation de carburant pendant et autour de la production (transit, mobilisation) afin de l'optimiser.

L'efficacité de la consommation de carburant dans le secteur maritime est mesurée en tenant compte de la quantité de données sismiques linéaires acquises par mètre cube de carburant consommé (CMP-km/m³). En 2011, la flotte a amélioré son efficacité carburant en atteignant 44,6 CMP-km/m³ par rapport à 41,5 en 2010. En 2012, l'efficacité de la consommation de carburant est restée stable à 44 CMP-km/m³. Tirant parti de la sophistication du traitement des informations, nous pouvons désormais calculer cet indicateur de performance clé en excluant le temps passé pour le transit, le temps passé en chantier et en escales. D'autres programmes sont conçus par nos partenaires maritimes pour améliorer l'efficacité du carburant consommé au cours des transits.

Les émissions directes et indirectes du Groupe sont directement liées à sa consommation d'énergie. Le Groupe a émis, de façon directe ou indirecte, au total 890 kt d'équivalent CO₂ en 2012, soit une baisse de 6 % par rapport à 2011.

Le graphique suivant montre que les études Marines sont les plus consommatrices en énergie.

Emissions de Gaz à Effet de Serre 2012

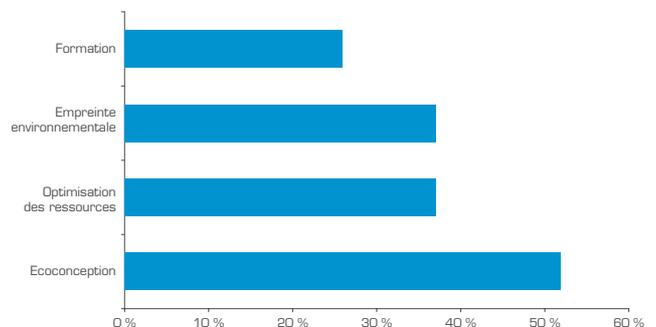


Opportunités d'innovation

Au-delà de ses propres impacts environnementaux, l'imagerie avancée du sous-sol que le Groupe fournit à ses clients permet de réduire l'effort industriel nécessaire à l'exploration, au développement et à la production du pétrole et du gaz naturel. Les études sismiques sont essentielles pour augmenter le nombre de puits productifs par rapport aux puits secs, ce qui réduit par conséquent l'impact environnemental de la production et de l'exploration d'hydrocarbures. Les services géophysiques tels que le contrôle permanent du réservoir contribuent également directement à un meilleur taux de récupération des hydrocarbures. En d'autres termes, le Groupe apporte des solutions qui augmentent nettement la productivité et la durée de vie des réservoirs d'hydrocarbures, rallongeant ainsi l'accès des générations futures aux ressources fossiles.

Le panel de parties prenantes internes et externes ayant hiérarchisé les enjeux de développement durable pour CGG (analyse de matérialité présentée précédemment) a également ciblé les domaines pour lesquels CGG pourrait innover pour un développement plus durable. Le graphique ci-dessous présente les principales opportunités d'innovation identifiées.

Opportunités d'Innovation contribuant au Développement Durable



Pourcentage des contributeurs à l'analyse de matérialité ayant identifié une opportunité d'innovation pour CGG

(1) CGG calcule le PUE en utilisant Energy Star, Recommendations For Measuring and Reporting Overall Data Center Efficiency Version 2 — Measuring PUE for Data Centers, mai 2011.

2.1.4. Responsabilité Sociale

Éthique

La Charte éthique et le Code de conduite des affaires définissent les comportements attendus des équipes de CGG en termes d'intégrité.

Notre Comité d'éthique est chargé de publier et d'assurer la communication de la Charte éthique et du Code de conduite des affaires, de formuler des recommandations et de répondre aux questions posées par la Direction et les employés.

Au cours de l'année 2012, le Comité d'éthique a centré ses efforts sur l'augmentation de la visibilité, la communication et l'appropriation de nos normes au sein du Groupe à travers les actions suivantes :

- ▶ une nouvelle présentation de l'éthique et du Code de conduite des affaires a été introduite dans les séances de formation aux nouveaux arrivants ;
- ▶ le Code de conduite des affaires est désormais disponible en huit langues avec sa récente publication en langue arabe ;
- ▶ une copie du Code de conduite des affaires ainsi que les principales politiques sont systématiquement remises aux nouveaux arrivants.

Une formation en ligne obligatoire sur l'éthique au sein du Groupe a été lancée en mars 2012 à l'attention de tous les employés du Groupe. Celle-ci doit être complétée d'ici la fin du mois de juin 2013. Environ 80 % des employés de bureaux et de ceux chargés du traitement ont participé à cette formation à ce jour. Concernant les Divisions Terrestre, Marine et Équipement, la formation en ligne a été lancée en novembre et décembre 2012 et était en cours de développement au 31 décembre 2012.

Le Comité d'éthique a pour mission de s'assurer que les normes établies dans le Code de conduite des affaires sont claires et que les applications de ces normes dans la pratique sont comprises dans toutes nos opérations mondiales. En 2012, il a été entrepris de communiquer en particulier sur le travail des enfants et la corruption. Le Comité d'éthique a clarifié les risques concernant le travail des enfants et défini précisément l'âge minimum requis pour travailler au sein du Groupe dans la Politique de Ressources Humaines et dans les instructions associées.

Une autre importante campagne de formation a été initiée en 2012 sur les réglementations de lutte anticorruption (y compris le FCPA et la loi britannique sur la corruption *Bribery Act* de 2010) et la prévention de la corruption. Cette campagne a pris la forme de sessions de formation menées dans les neuf principaux pays où se déroulent nos opérations (Royaume-Uni, France, Singapour, Chine, Inde, Brésil, Mexique, Oman et Dubaï) en 2012 et se poursuivra en 2013 dans d'autres pays. Parallèlement à cette campagne, le Comité d'éthique a préparé des recommandations concernant les cadeaux et invitations afin d'aider les managers et les employés à adopter la conduite adéquate.

Le Comité d'éthique peut être consulté sur toutes questions. L'année dernière, le Comité a formulé des recommandations

et délivré des conseils sur les thèmes de la discrimination, des éventuels conflits d'intérêts, des cadeaux et invitations, de l'éthique lors du processus de recrutement et de la confidentialité des informations à caractère personnel.

Évaluation et contrôle du risque social

Les politiques de Ressources Humaines et de Développement Durable énoncent clairement l'adhésion du Groupe aux conventions de l'Organisation internationale du travail (« OIT ») relatives aux principes et droits fondamentaux au travail. Le Groupe s'engage également à respecter et à promouvoir la Déclaration universelle des droits de l'homme des Nations unies.

Le Département Développement Durable du Groupe a conçu une matrice d'analyse ayant pour but d'aider la Direction et les responsables pays à évaluer les risques sociaux liés aux opérations. Tous les pays du monde sont classés selon cinq risques dont le travail des enfants, le travail forcé, l'absence de liberté d'association et de négociation collective, la non-reconnaissance des droits des populations autochtones et tribales et la corruption. L'évaluation est révisée chaque année.

Les pays à risque modéré et élevé suscitent l'établissement de différents types de mesures.

Le Groupe envisage par exemple de réaliser de nouveau des opérations d'acquisition terrestre en Birmanie. Pour s'assurer que l'activité dans ce pays puisse être menée de manière responsable, une étude indépendante et un audit des partenaires locaux potentiels ont été menés par une organisation spécialisée dans l'évaluation et la gestion du risque. Lors de l'étape suivante, début juillet, le Directeur Général du Groupe a dirigé une délégation du MEDEF qui a rencontré les instances dirigeantes. La délégation s'est également entretenue avec l'opposition politique. Cette rencontre s'est achevée par la signature d'un protocole d'accord entre les Chambres de Commerce française et birmane en vue de promouvoir la responsabilité sociale des entreprises dans le cadre de leur coopération industrielle.

Afin de vérifier le respect des principes énoncés dans nos politiques sur les opérations, les audits HSE comprennent également une partie sociale s'attachant à couvrir les aspects de droits de l'homme et de droits du travail. Cela comprend le travail des enfants, le travail forcé, la liberté d'association et le droit à la négociation collective, les discriminations, les pratiques disciplinaires, la rémunération et les heures de travail.

Achats responsables

Dans la section sécurité, nous mentionnons les efforts importants accomplis pour sélectionner et accompagner les sous-traitants en matière de HSE. Le Code de conduite des achats du Groupe met également l'accent sur nos engagements et nos attentes. Ce document est envoyé aux fournisseurs sous contrat afin qu'ils le retournent signé.

L'exposition aux risques sociaux et environnementaux dans notre chaîne logistique est plutôt faible. Le secteur Services du Groupe achète en effet 82 % de ses produits et services auprès de fournisseurs originaires des pays de l'OCDE qui disposent d'une législation relative à l'environnement et qui s'engagent à respecter les principes de l'Organisation internationale du travail (« OIT »).

Contenu local

Le maintien de bonnes relations avec les partenaires nationaux sur le long terme est considéré comme un facteur clé du développement durable de CGG. En témoignent les partenariats du Groupe établis en Arabie Saoudite, en Malaisie et en Indonésie, avec des expériences partagées respectives de 46, 36 et 29 ans. Nos sites permanents emploient principalement des employés nationaux, comme indiqué dans les dix principaux sites de CGG ci-dessous.

Pays	Pourcentage du personnel national au 31.12.2012
Brésil	63 %
Mexique	83 %
Égypte	90 %
Singapour	52 %
Norvège	76 %
Royaume-Uni	70 %
France	95 %
États-Unis	88 %
Canada	93 %
Chine	99 %

Des partenariats avec les communautés autochtones ont par ailleurs été noués depuis treize ans avec les Uumarmuit au Canada et huit ans avec les Inupiat en Alaska.

Concernant l'emploi à court terme dans l'Acquisition Terrestre, le personnel local est privilégié chaque fois que cela est possible. Des programmes internes tels qu'*Accelerated Seismic Management* au Canada offrent un plan de carrière aux employés saisonniers pour qu'ils restent dans le monde de la sismique terrestre et y soient progressivement promus aux postes d'*observer*, voire aux échelons supérieurs. Même s'ils sont moins formalisés, des programmes similaires existent dans les pays où le Groupe a accompli de longue date des services d'Acquisition Terrestre, comme en Thaïlande et en Égypte.

Le Groupe forme ses sous-traitants et employés à contrat à durée déterminée sur les questions de santé, sécurité et environnement, allant au-delà de ce que la réglementation locale exige. 79 000 heures de formation HSE ont été délivrées en 2012 dans la seule Division Terrestre, ce qui représente deux tiers de l'effort de formation HSE du Groupe.

Au niveau local, les missions d'acquisition sismique achètent généralement du carburant, des services de transport et de maintenance des véhicules associés, des prestations d'hébergement, de restauration et d'installations sanitaires. À titre d'illustration, 80 % et 77 % des dépenses opérationnelles sont effectuées localement en Oman et en Égypte.

Relations communautaires

La capacité du Groupe à développer et maintenir des relations harmonieuses avec les communautés locales est essentielle à sa réussite, en particulier pour l'acquisition géophysique. L'évaluation des risques et opportunités liés à nos relations avec les communautés fait partie du Plan d'évaluation et de gestion des risques d'un projet (PRA). En outre, notre guide méthodologique, appelé « Plan de gestion des relations communautaires » (*Community Relations Management Plan — « CRMP »*), vient compléter le PRA dans l'évaluation et la minimisation des risques d'un projet dans les zones où l'acquisition géophysique interfère de manière significative avec les communautés locales. C'est le cas par exemple avec les études marines lorsque des navires opèrent dans des eaux proches du rivage où se trouvent des pêcheries artisanales, ou avec l'acquisition terrestre lorsque les équipes opèrent près de zones urbaines, ou à l'inverse dans des zones rurales. En 2012, l'accent a été mis sur une meilleure intégration des outils du CRMP dans la gestion des opérations à travers des présentations et formations.

Un CRMP a été développé en 2012 au Brésil (Pernambouc) où une étude marine avait acquis 2 720 km² d'images du sous-sol. Réalisée à plus de 21 km de la côte, cette étude avait néanmoins côtoyé des activités de pêche artisanale sur la ligne des 200 m de fond. Ces pêcheries étant la principale source de revenus et de subsistance de la population établie le long de la côte, celle-ci a été indemnisée pour la perte d'activité subie. Le Groupe et le ministère brésilien de l'Environnement « IBAMA » ont établi un processus qui a permis d'élire des représentants de chacune des neuf communautés impactées. Ces représentants, en coordination avec les pêcheurs, ont discuté des besoins des communautés et validé avec l'agent de liaison du Groupe et IBAMA les projets qu'ils ont estimés comme étant les plus bénéfiques. À ce jour, il a été convenu de trois projets qui seront mis en œuvre en 2013. Le marché au poisson de Carmo sera rétabli. À Itamaraca, la maison de l'association de pêcheurs (« *Fishing Colony* ») sera rénovée. Une série de sessions de formation sera en outre dispensée sur les techniques de pêche, ayant pour objectif d'assurer la durabilité de la ressource halieutique.

Très souvent, les clients attendent de nous que nous participions aux CRMP qu'ils ont initiés au préalable. Sous l'autorité du client, nous avons ainsi contribué à de nombreux plans de gestion des relations communautaires, que ce soit en Indonésie et au Royaume-Uni pour la Division Terrestre, ou à Trinidad, en Malaisie et au Vietnam pour la Division Marine.

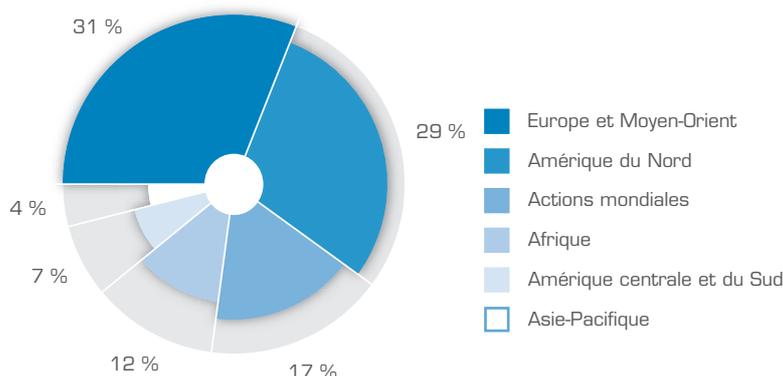
Mécénat développement durable

Le Groupe s'engage dans des actions qui font sens dans les domaines de l'éducation — en portant une attention

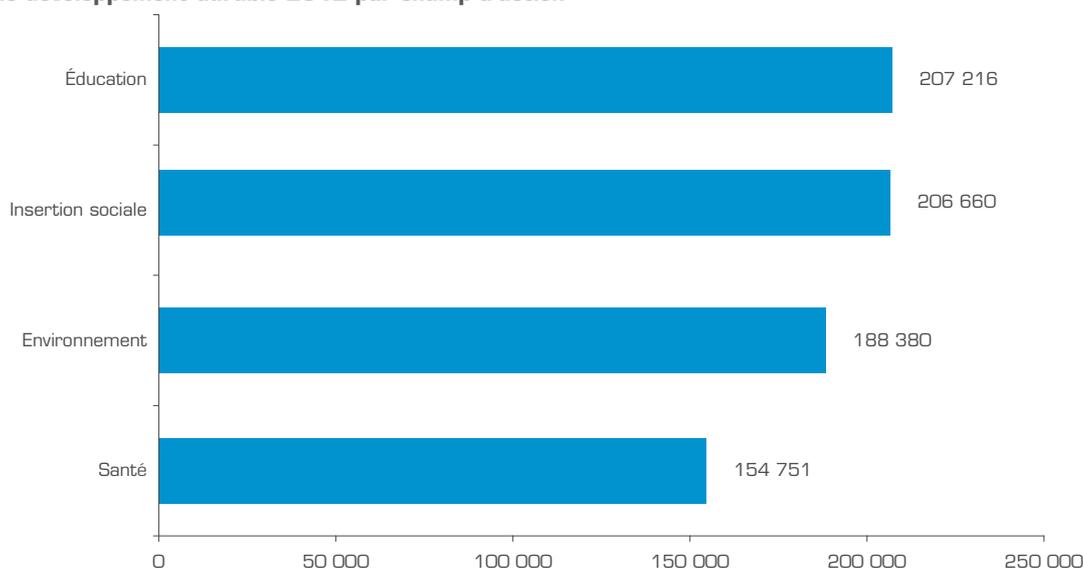
particulière à la promotion des sciences de la terre — du service à la communauté, de la protection de l'environnement et de la santé. Un réseau de correspondants développement durable garantit le suivi, la promotion et le reporting des projets locaux, en coordination avec le *manager* de la

Responsabilité sociale du Groupe. En 2012, nous avons mené des initiatives dans vingt pays pour un montant qui s'est élevé à 760 000 dollars US, soit une augmentation de 59 % de notre contribution financière par rapport à 2011.

Initiatives de développement durable 2012 par région



Initiatives de développement durable 2012 par champ d'action



Lors de la sélection des projets, le Groupe favorise les initiatives pour lesquelles les employés jouent un rôle actif. La moitié des projets ont été soutenus personnellement par les employés, soit une amélioration par rapport aux 29 % d'engagement direct des employés de l'année précédente. Le soutien du Groupe aux initiatives de mécénat développement durable contribue à l'attractivité du Groupe. 70 % de ses employés affirment qu'ils sont fiers de travailler pour le Groupe (1). Ces projets aident en outre le Groupe à être mieux intégré auprès des communautés accueillant nos sites permanents et installations provisoires.

Voici quelques événements illustrant l'année 2012, qui sont tous amenés à être poursuivis en 2013 :

(1) Source : sondage Your Voice auprès d'employés en 2011.

Soutien au micro-entreprenariat avec Babyloan (International)

Environ 150 employés du Groupe de 19 nationalités différentes ont prêté de l'argent à des micro-entrepreneurs dans les zones côtières en Indonésie, aux Philippines, au Vietnam et au Pérou au cours d'un défi solidaire de deux semaines. Le Groupe a abondé toutes les demandes de prêts et a continué à reprêter l'argent qui lui avait été remboursé tout au long de l'année. Plus de 100 micro-entreprises ont été soutenues à ce jour par 40 000 dollars US de prêts, un accent particulier ayant été mis sur les pêcheries artisanales.

Centre de formation au réservoir de l'université A. Neto (Luanda, Angola)

Les étudiants avaient l'habitude d'étudier la sismique munis de feuilles et de crayons à Luanda. Le Groupe a réhabilité et équipé d'ordinateurs une salle de cours tout en accordant une licence du logiciel Hampson-Russell. De jeunes géophysiciens du centre de Traitement, Imagerie & Réservoir du Groupe dispensent depuis lors deux heures de mentorat par semaine à des étudiants de l'université.

STEMfest (Crawley, Royaume-Uni)

Le Groupe était le principal sponsor de STEMfest, qui a rassemblé 2 000 étudiants et 200 enseignants pour aiguïser leur intérêt pour la science, la technologie, l'ingénierie et les mathématiques. Les employés de Crawley et Redhill ont rendu les géosciences accessibles en utilisant des barres de chocolat, du marbre, du sable, de l'eau et de l'huile de cuisson pour expliquer la géologie, les propriétés des roches et la transmission des ondes. Ces expériences grand public ont été complétées par une démonstration d'équipements Sercel, un stand dédié aux carrières professionnelles, et une aide à l'enseignement des géosciences dispensée aux professeurs.

Game of Life (Houston, États-Unis)

En partenariat avec *Skills for Living*, des employés de Houston ont formé 70 adolescents en difficulté à l'entrée à l'université à la planification d'un budget, à la gestion d'une carrière et à la recherche d'emploi pendant un atelier de deux jours. Ils ont

fait passer des entretiens à 48 jeunes, embauché de nouveaux « employés » à qui ils ont appris à gérer leur nouveau travail chez CGG ainsi que leur vie privée (louer un appartement, acheter une maison, payer les frais de scolarité et les impôts).

City-to-Surf Run (Perth, Australie)

Le personnel du Groupe et les membres de leur famille participent à cette fameuse course depuis de nombreuses années. En 2012, près de 40 % de notre personnel australien a couru aux côtés de membres de leurs familles, levant des fonds pour des organisations caritatives œuvrant dans le domaine de la santé.

Indices d'investissement socialement responsable

Les indices d'investissement socialement responsable (« ISR ») sélectionnent et notent les sociétés par rapport à leurs résultats en matière de développement durable.

En 2012, le Groupe a une nouvelle fois été la seule société de services géophysiques à être incluse dans les indices ASPI Eurozone, Ethibel Excellence et Dow Jones Sustainability Europe, ce à quoi nous avons ajouté une première cotation aux indices Dow Jones Sustainability World et Vigeo Europe 120.

Le Groupe a poursuivi le dialogue avec les courtiers ISR lors de deux rendez-vous investisseurs et a fourni des mises à jour régulières du profil de CGG aux agences ISR.

2.1.5. Méthode et périmètre de reporting

Protocole

Les procédures de reporting HSE du Groupe sont basées sur les lignes directrices du Groupe en matière de reporting, enregistrement et classification des événements (*Event Reporting, Recording and Classification Guidelines*).

Périmètre

Le reporting en matière de santé, sécurité et environnement concerne tous les employés et sous-traitants œuvrant dans la sphère d'influence du Groupe, soit 100 % de nos sites et activités d'acquisition détenus à 50 % ou plus et consolidés dans le rapport de gestion.

En exception à cette règle, le reporting HSE couvre également les opérations de :

- ▶ Argas en Arabie Saoudite ;
- ▶ *Amadeus*, le navire exploité par le Groupe par l'intermédiaire de la joint-venture PTSC CGGVeritas Geophysical Survey Company Limited au Vietnam ;
- ▶ *Pacific Finder*, le navire qui était exploité par l'intermédiaire de la joint-venture PT Elnusa CGGVeritas Seismic en Indonésie jusqu'en juillet 2012 avant de rejoindre la flotte du Groupe à Singapour.

Sauf précision contraire, toutes les statistiques délivrées dans ce rapport englobent ce champ d'application, qui a représenté 72 millions d'heures travaillées en 2012.

Chaque site, équipe ou navire des divisions de Services enregistre ses activités et incidents HSE dans PRISM, qui est l'outil intégré du Groupe utilisé pour le reporting et l'évaluation des risques HSE et développement durable. La Division Équipement dispose de son propre outil de reporting.

Les données associées aux acquisitions sont comptabilisées le plus tôt possible et au plus tard le 1^{er} janvier de l'année suivante, et les cessions d'activités sont actées le mois suivant leur sortie effective.

Sélection et pertinence des indicateurs

Les données publiées ont pour but d'informer les parties prenantes des résultats du Groupe en matière de HSE et de développement durable pour l'année en cours. Elles sont en ligne avec les recommandations en matière de transparence des informations de l'OGP et de l'IAGC ainsi que de la GRI pour les données en matière de responsabilité sociale et environnementale.

Les indicateurs ont été sélectionnés pour pouvoir suivre :

- ▶ les engagements et politiques du Groupe en matière de HSE et développement durable qui sont intégrés dans les systèmes de gestion ;
- ▶ la performance relative aux principaux risques et impacts propres au Groupe ;
- ▶ les obligations réglementaires (Code de commerce français, actualisé en 2012 par le décret d'application de l'article 225 de la loi Grenelle II).

Les 42 thèmes mentionnés par le décret ont été traités de la façon la plus transparente possible. Certains n'ont pas fait l'objet d'un reporting approfondi pour les raisons suivantes :

Mesures prises en faveur de la santé et de la sécurité des consommateurs

Sercel forme ses clients à l'utilisation de ses produits et fournit toutes les informations concernant les composants utilisés. À ce jour, nous n'avons pas eu connaissance d'effet indésirable.

La consommation de matières premières et les mesures prises pour améliorer l'efficacité dans leur utilisation

Compte tenu de l'activité principale du Groupe (services d'acquisition et de traitement/imagerie de données sismiques marines et terrestres et production d'équipements), le Groupe ne consomme que peu de matières premières. La démarche d'écoconception au sein de la Division Équipement a notamment pour objectif la minimisation de leur utilisation. Des travaux sont par ailleurs engagés afin de déterminer les risques associés à l'utilisation de minéraux issus de pays en conflit.

La consommation d'eau et l'approvisionnement en eau en fonction des contraintes locales

Compte tenu de son activité principale, le Groupe ne consomme que peu d'eau (volume estimé à environ 850 000 m³ en 2011). Les enjeux associés à la gestion de l'eau et de son approvisionnement pour le Groupe résident davantage dans la limitation de l'empreinte environnementale de ses activités. Les plans d'évaluation et de gestion des risques environnementaux établis avant le début de chaque mission d'acquisition terrestre comprennent une section dédiée à la gestion et protection des ressources hydriques.

Les mesures de prévention, de recyclage et d'élimination des déchets

Compte tenu de son activité principale, le Groupe ne produit que peu de déchets, et très peu de déchets dangereux. Les enjeux associés à la gestion des déchets sont principalement appréhendés sous l'angle de la limitation de l'empreinte environnementale du Groupe. Nous appliquons une politique de

prévention et de minimisation des déchets sur nos sites et opérations et nous astreignons à respecter les réglementations nationales et internationales en vigueur telles que MARPOL.

L'utilisation des sols

Le Groupe compte tenu de son activité ne dispose que d'une faible emprise sur les sols. Il veille par ailleurs à limiter son impact environnemental lors de ses opérations, en réduisant en particulier les besoins liés aux ouvertures de ligne lors des opérations terrestres.

L'adaptation au changement climatique

Le changement climatique ne devrait pas avoir d'impact majeur à court terme sur les activités du Groupe. Par ailleurs, le Groupe veille de façon continue à limiter son empreinte environnementale et améliorer l'utilisation des ressources, comme en matière d'énergie.

Mesures prises pour développer la biodiversité

Le Groupe veille dans le cadre de son activité à limiter son impact environnemental, en particulier sur la biodiversité. Par ailleurs, certains de nos projets de mécénat favorisent le développement de la biodiversité, avec entre autres exemples le projet de création de récifs coralliens artificiels en Thaïlande ou encore celui de reforestation du Mont Moco en Angola.

Montant des provisions et garanties pour risques en matière d'environnement

Cette information est considérée comme confidentielle.

Consolidation et contrôles internes

Les données HSE et développement durable sont analysées chaque semaine par les Fonctions Support HSE et Développement Durable. Les données sont ensuite consolidées chaque mois au niveau de la Division et du Groupe. Les données relatives à certains indicateurs spécifiques sont calculées directement par les Divisions. Ces processus subissent des audits internes réguliers.

Vérification externe

Pour la première année, le Groupe a choisi de faire vérifier ses indicateurs de performance HSE et développement durable. Les informations sociales, sociétales et environnementales à publier ont été sélectionnées par les Départements HSE, Développement Durable et Ressources Humaines et ont fait l'objet de travaux de vérification par le Département Environnement et Développement Durable d'Ernst & Young, l'un des commissaires aux Comptes du Groupe. Leurs conclusions sont présentées dans un rapport d'assurance disponible au chapitre 2.3 du présent document de référence.

2.2. SALARIÉS

2.2.1. Conséquences sociales de l'activité de la Société

2.2.1.1. Emploi

International

Pour effectuer ses missions et exécuter ses contrats, le Groupe emploie du personnel permanent, du personnel saisonnier équivalent aux employés de chantier en France et du personnel de sous-traitants. Ce rapport mentionne brièvement le nombre d'employés saisonniers mais ne fait état dans le détail que du personnel permanent pour lequel nous disposons des éléments de compte rendu et qui, seul, reflète la croissance durable du Groupe. Les employés saisonniers sont embauchés sur les missions d'acquisition sismique terrestre pour la durée du chantier. C'est le caractère saisonnier de cette main-d'œuvre en Amérique du Nord (l'acquisition de données se fait en hiver) qui, par extension, est repris pour caractériser ces employés dans le monde.

Au 31 décembre 2012, le Groupe comptait 7 560 collaborateurs permanents de plus de 100 nationalités différentes, répartis dans plus de 70 implantations dans le monde. Ces chiffres sont à rapprocher du total des effectifs permanents au 31 décembre 2011, qui était de 7 198.

À ces chiffres s'ajoutent à fin 2012, 1 222 employés saisonniers alors qu'ils étaient 1 710 fin 2011. La différence s'explique essentiellement par le nombre plus réduit d'embauches d'employés sur nos chantiers en Amérique du Nord, en particulier aux USA et Canada, ainsi que par le reclassement de 159 personnes en catégorie permanente. Les effectifs saisonniers compte tenu de leur caractère très spécifique et de la nature et du nombre des missions (chantiers) en cours peuvent fluctuer grandement au cours de l'année et d'une année sur l'autre.

Au 31 décembre 2012, la répartition des effectifs permanents par type d'activité et par zone géographique était la suivante :

	Équipement	Services	Geomarkets / Fonctions support	Total 2012	Total 2011
Europe	1 002	1 186	393	2 581	2 787
Afrique et Moyen-Orient	12	305	14	331	411
Asie-Pacifique	585	467	56	1,108	1,070
Amérique du Nord	764	910	108	1 782	1 710
Amérique latine	4	194	60	258	281
Équipages Sismique Marine	0	970	0	970	939
Personnel Missions Terrestre	0	530	0	530	
TOTAL	2 367	4 562	631	7 560	7 198

Le tableau ci-dessus mentionne pour mémoire l'état des effectifs au 31 décembre 2011. En 2011, les prospecteurs terrestres internationaux étaient comptabilisés dans leur région d'affectation ou d'origine contractuelle (en particulier

Europe, Afrique, Moyen-Orient ou Amérique du Nord). Pour l'exercice 2012, ils sont regroupés dans un groupe commun pour un meilleur suivi.

Au 31 décembre 2012, la répartition des effectifs permanents par type de contrat était la suivante :

Type de contrat	Total 2012	Total 2011
Expatriés	288	298
Prospecteurs — Terrestre	390	389
Prospecteurs — Marine	970	943
Sédentaires locaux	5 912	5 568
TOTAL	7 560	7 198

Remarque : Le contrat de prospecteur terrestre n'existe dans cette forme que dans l'hémisphère est. Par ailleurs, certains prospecteurs peuvent être temporairement affectés en base

ou en support hors des missions ou bateaux ce qui explique les écarts entre effectifs par contrat et effectifs par affectation.

Au 31 décembre 2012, la répartition des effectifs permanents par tranche d'âge était la suivante :

Âge	< 25	25-29	30-34	35-39	40-44	45-49	50-54	55-59	> 59
Sédentaires — Fonctions	18	63	92	92	91	89	82	78	26
Sédentaires — Équipement	58	174	338	404	395	325	297	245	131
Sédentaires — Terrestre	14	29	52	53	63	49	52	50	25
Sédentaires — Marine	11	41	69	51	68	64	54	21	19
Sédentaires — Traitement, Imagerie, Réservoir	81	359	490	302	235	230	197	195	109
Sédentaires — Multiclients et nouveaux modèles de business	2	8	7	13	7	10	13	6	13
Total sédentaires	184	674	1 048	915	859	767	695	595	323
Prospecteurs — Terrestre	13	84	85	81	63	53	64	73	14
Prospecteurs — Marine	9	121	236	178	163	120	96	35	12
Total prospecteurs	22	205	321	259	226	173	160	108	26
TOTAL	206	879	1 369	1 174	1 085	940	855	703	349

En 2012 et au niveau mondial, en ce qui concerne les employés permanents, 1 238 entrées et 717 sorties ont été enregistrées au sein du Groupe. Parmi les nouveaux entrants, présents au 31 décembre 2012, on compte 125 salariés de Geophysical Research Corp. (« GRC ») à Tulsa, Oklahoma, qui sont liés à l'intégration de la société au groupe Sercel en 2012, et 159 reclassements de saisonniers en permanents. Hors acquisition et reclassements (saisonnier — permanent), on décompte 954 mouvements. Ce chiffre inclut les embauches et des réintégrations de personnes en absence de longue durée.

Les sorties comprennent à la fois les départs volontaires (retraite, démissions...) et les départs involontaires (licenciements, cessations d'activités...). Hors périmètre « Équipement », un tiers des départs sont classés comme départs involontaires.

Le nombre important de départs s'explique par l'attrition naturelle inhérente aux métiers du Groupe (en particulier celui

des prospecteurs) et par un marché de l'emploi pour les métiers de géophysiciens extrêmement concurrentiel dans plusieurs pays où le Groupe exerce ses activités, en particulier les États-Unis, le Royaume-Uni et la Norvège.

En face de ces départs et afin d'assurer sa croissance, le Groupe a mis en œuvre un programme de recrutement ambitieux qui inclut l'embauche de sédentaires géophysiciens, de chercheurs, de cadres et de spécialistes du monde maritime, dans lequel le Groupe doit renforcer ses compétences. Par ailleurs, un programme de recrutement de prospecteurs marins a été mis en place afin de pallier les départs naturels et de renforcer nos compétences, en particulier dans le domaine de la navigation et de la géophysique.

Le niveau total d'entrées en 2012 était en croissance de 23 % par rapport aux 773 entrées enregistrées en 2011.

Les tableaux ci-dessous montrent la répartition des entrées et des sorties en fonction du type d'activité :

	Équipement	Services	Geomarkets / Fonctions support	Total 2012	Total 2011
Entrées 2012					
Femmes	90	194	58	342	219
Hommes	257	584	55	896	554
TOTAL	347	778	113	1 238	773
Sorties 2012					
Femmes	31	127	34	192	208
Hommes	121	365	39	525	631
TOTAL	152	492	73	717	839
Mouvements nets 2012					
Femmes	59	67	24	150	11
Hommes	136	219	16	371	-77
TOTAL	195	286	40	521	-66

Comme précisé précédemment, ces chiffres incluent les entrées associées à des acquisitions, des reclassements (saisonniers — permanents) et des réintégrations après absence de longue durée. La croissance nette effective est de 362 personnes par rapport à 2011.

France

Le Groupe emploie par le biais de ses sociétés établies en France 1 926 salariés, dont 1 911 en contrat à durée indéterminée (« CDI ») et 15 en contrat à durée déterminée (« CDD »). Ces personnes sont employées par CGGVeritas SA, CGGVeritas Services SA ou l'une des filiales du Groupe Sercel en France.

Cet effectif inclut 81 personnes à statut d'expatrié et 174 personnes à statut de prospecteur, en Marine et en Terrestre. La maison mère, CGGVeritas SA, compte 39 salariés permanents. CGGVeritas Services SA compte 970 salariés permanents et 14 à durée déterminée. Sercel compte 902 salariés permanents et 1 salarié à durée déterminée.

En France, la répartition par catégorie professionnelle toutes sociétés confondues, est la suivante :

	Employés au 31 décembre 2012	
	Services	Équipement
Cadres et ingénieurs	82,2 %	39,2 %
AM/T	5,8 %	32,5 %
Ouvriers et employés	12,0 %	28,3 %

En France, 186 nouveaux salariés ont été embauchés au cours de l'exercice 2012 (13 par CGGVeritas SA, 103 par CGGVeritas Services SA et 70 par Sercel). Ces embauches ont été effectuées sous contrat à durée indéterminée. Le recours aux contrats à durée déterminée et à l'intérim est strictement destiné à compenser les absences d'une durée significative et les surcroûts d'activité ponctuels.

Les départs enregistrés en France, à fin 2012, s'élevaient à 85 personnes (6 à CGGVeritas SA, 44 à CGGVeritas Services SA et 35 à Sercel).

Ces chiffres ne tiennent pas compte des transferts internes.

Recrutement

Le Groupe entretient des relations étroites avec les écoles et les universités au sein desquelles il peut trouver les talents dont il a besoin. Les actions de promotion menées auprès des étudiants incluent une forte participation à des forums et à des programmes éducatifs qui permettent au monde scolaire et universitaire de mieux connaître les géosciences. Ces programmes sont notamment mis en œuvre par les associations industrielles telles que la SEG (*Society of Exploration Geophysicists*) et l'EAGE (*European Association of Geoscientists & Engineers*).

Un effort de promotion significatif a été aussi porté sur le recrutement international en vue d'intégrer des professionnels de talent originaires des différents pays dans lesquels le Groupe est établi et d'ancrer ainsi dans la durée l'expansion internationale du Groupe.

À cette démarche de promotion auprès des étudiants est associée une offre élargie de stages sous de multiples formes : stages école, contrats d'apprentissage et de professionnalisation, contrats CIFRE, etc. En France, en plus des 22 contrats d'apprentissage et des 15 contrats de professionnalisation, 42 stagiaires ont été accueillis pour des durées supérieures à 4 mois.

Le Groupe est également attaché au respect de la diversité et de la non-discrimination dès l'embauche. Son engagement est formalisé dans la Charte éthique du Groupe, dans le Code de conduite des affaires, dans la Politique de développement durable et dans sa Politique des Ressources Humaines. Pour bien le diffuser, une campagne de sensibilisation et de formation a été lancée et déployée par secteur d'activité. Ainsi, le respect de la diversité et de la non-discrimination a été mis à l'ordre du jour des séminaires régionaux des ressources humaines et incorporé à la formation « Gouvernance et performance » dispensée par CGG Université et à laquelle le Senior Management a participé. Cette campagne de sensibilisation a été renforcée en 2012 par des programmes de formation en ligne sur l'éthique et sur la prévention de la discrimination.

Enfin, le programme de recrutement de jeunes à haut potentiel a été poursuivi en 2012. Il s'est traduit par plusieurs embauches, en particulier au sein des Divisions Terrestre et Marine dans le cadre du programme « GeoRise ». Il a été complété par des embauches ciblées pour renforcer les compétences du Groupe dans le domaine du réservoir et dans les Fonctions transverses Finance ou Ressources Humaines.

Mesures en faveur de l'emploi et de l'insertion des personnes handicapées

Le Groupe, comme cela est précisé dans sa Politique Ressources Humaines, entend rejeter toute forme de discrimination à l'embauche ou pendant la carrière de ses employés. Cela concerne en particulier la discrimination envers des personnes handicapées. Le Groupe ne publie pas de statistiques sur le sujet en raison de la nature de ses activités et des contraintes de collecte de l'information et de reporting qui peuvent exister dans certains pays et qui nous empêchent d'enregistrer cette information dans nos bases.

2.2.1.2. Conditions de travail

En France, les conditions de travail au sein du Groupe sont régies par une convention d'entreprise spécifique dont les modalités sont arrêtées en concertation avec les partenaires sociaux. Cette convention est commune à la société mère CGGVeritas SA et à CGGVeritas Services SA dans le cadre de l'unité économique et sociale (« UES ») mise en place. Elle n'inclut pas Sercel, cette dernière étant affiliée aux conventions collectives de la métallurgie.

Trois types de rythmes de travail sont prévus dans cette convention :

- ▶ un régime s'adressant aux sédentaires travaillant en bureau ou en atelier ;

- ▶ un deuxième régime concernant les prospecteurs annualisés (nombre de jours de travail par an défini), qui travaillent en rotation ;
- ▶ un troisième concernant les prospecteurs non annualisés, qui acquièrent des jours de détente en fonction du nombre de jours travaillés sur le terrain.

Les régimes prospecteurs permettent d'opérer selon le besoin en rotation et par poste de 12 heures par jour. C'est le cas en Marine et sur certaines missions Terrestre.

Le rythme de travail des salariés est régi par un accord sur la réduction du temps de travail signé le 27 août 1999, mis en œuvre, suivant le principe de l'annualisation, par un accord d'application du 17 février 2000.

Un compte épargne temps a été mis en place parallèlement à la mise en place des 35 heures. Des dispositifs similaires sur l'aménagement du temps de travail ont été mis en place à Sercel sur ses sites français.

Un total de 33 personnes travaillent à temps partiel sur des régimes s'étendant de 17,50 heures à 33,72 heures par semaine, soit 21 personnes pour l'UES et 12 personnes chez Sercel.

Le tableau suivant indique la répartition entre hommes et femmes par type d'activité et par zone géographique :

Effectifs au 31.12.2012	Équipement		Services		Geomarkets / Fonctions support			Total		Total 2011 Femmes
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Total 2012	
Europe	220	782	294	892	213	180	727	1,854	2,581	683
Afrique et Moyen-Orient	3	9	62	243	3	11	68	263	331	75
Asie-Pacifique	252	333	135	332	34	22	421	687	1,108	404
Amérique du Nord	247	517	266	644	50	58	563	1,219	1,782	514
Amérique latine	1	3	52	142	26	34	79	179	258	80
Équipages Sismique Marine	0	0	68	902	0	0	68	902	970	66
Personnel Missions Terrestres	0	0	10	520	0	0	10	520	530	—
TOTAL	723	1 644	887	3 675	326	305	1 936	5 624	7 560	1 822

Remarque : En 2011 les prospecteurs terrestres internationaux étaient comptabilisés dans leur région d'affectation ou d'origine contractuelle (en particulier Europe, Afrique, Moyen-Orient ou Amérique du Nord). La dizaine de femmes travaillant sur des missions sismiques terrestres, en particulier en Amérique du Nord, se trouvent donc en 2011 dans les autres régions.

En France, sur un total de 1 926 salariés, 24 % sont des femmes. La répartition par société se fait de la façon suivante :

- ▶ CGGVeritas SA : 19 femmes sur un effectif de 39 personnes ;

L'absentéisme en 2012 s'est élevé à :

- ▶ 3,94 % pour l'UES CGGVeritas SA et CGGVeritas Services SA (hors congés maternité), dont 2,81 % au titre des arrêts de plus de 100 jours ;
- ▶ 2,38 % pour Sercel (hors congés maternité), dont 0,63 % au titre des arrêts de plus de 100 jours.

En dehors de France, les salariés sont soumis pour ce qui concerne le temps de travail aux régimes sociaux en vigueur dans leur pays d'affectation. Les contrats « prospecteurs » sont des contrats qui prévoient des régimes de travail en rotation, par exemple cinq semaines de travail pour cinq semaines de repos en Marine. Les rotations Terrestre sont plus flexibles en fonction de la nature et de la durée des missions.

2.2.1.3. Répartition entre hommes et femmes

Sur les 7 560 collaborateurs que compte le Groupe, 26 % sont des femmes, réparties de façon différente en fonction des domaines d'activité : Équipement 31 %, Terrestre 10 %, Marine 12 %, Multiclients 33 %, Traitement, Imagerie & Réservoir 28 %, Fonctions support 52 %.

- ▶ CGGVeritas Services SA : 244 femmes sur un effectif de 984 personnes ;
- ▶ Sercel : 198 femmes sur un effectif de 903 personnes.

CGG porte des efforts particuliers pour promouvoir une plus grande parité au sein des Fonctions managériales, au travers de promotions ou d'embauches ciblées.

2.2.1.4. Rémunération

La politique du Groupe CGG en la matière associe étroitement la rémunération à la performance.

Révision des salaires 2012

Dans le cadre de l'UES CGGVeritas SA — CGGVeritas Services SA, les négociations salariales avec les partenaires sociaux en 2012 n'ont pas abouti à la signature d'un accord. Hors rattrapage contractuel à l'ancienneté pour certaines catégories professionnelles, l'augmentation de salaire 2012 a été de 2,7 % de la masse salariale totale distribuée au mérite. À ce montant, une enveloppe spécifique couvrant 2,1 % de la masse salariale de l'activité Traitement, Imagerie et Réservoir et une enveloppe spécifique couvrant 0,7 % de la masse salariale de l'activité Terrestre ont été ajoutées pour permettre des ajustements supplémentaires dans ces deux domaines particuliers. Enfin une enveloppe équivalente à 0,7 % de la masse salariale totale a été dévolue au financement des promotions effectuées en cours d'année.

Des négociations salariales parallèles chez Sercel ont abouti à la signature d'un accord en date du 29 février 2012. L'augmentation des salaires s'est élevée à 4,5 % de la masse salariale totale, incluant 3,9 % d'augmentation générale ou au mérite suivant les catégories professionnelles, le tout applicable au 1^{er} janvier. Au-delà, le montant des promotions en cours d'année représentait 0,6 %.

Enfin, il est à noter que pour la septième année consécutive, un bonus lié à la performance concernant la totalité du personnel des Services a été versé aux employés en mars 2012. Cette part variable de la rémunération est mise en place de façon homogène dans le Groupe. Elle se décline sous deux formes. L'une, destinée aux entités de support et de direction (GPIP, pour *Global Performance Incentive Plan*), est basée pour moitié sur une performance financière collective et pour moitié sur une performance individuelle. L'autre, destinée aux unités de production, est basée sur leurs réalisations comparées à leurs propres objectifs de production.

En France, l'accord d'intéressement, d'une durée de trois ans, signé le 30 juin 2007 entre l'UES CGGVeritas SA — CGGVeritas Services SA et les partenaires sociaux, devenu caduc, a été renouvelé le 20 juin 2012 pour une durée de trois ans. Un accord similaire a été renouvelé au sein de Sercel le 6 juin 2012, pour une période également de trois ans.

Sur le même périmètre de l'UES CGGVeritas SA – CGGVeritas Services SA, l'accord dérogatoire de participation signé le 30 juin 2007 a été dénoncé. Les résultats 2011 n'ont pas permis de dégager d'enveloppe au titre de l'année 2011 (payable en 2012) pour ce qui concerne la base légale. De même, aucune provision au titre de l'année 2012 n'a été faite.

Au sein de Sercel, les accords en vigueur ont continué en 2012 à générer des versements au titre de l'intéressement et de la participation pour l'exercice 2011.

Les plans supplémentaires d'épargne et de retraite PEE et PERCO mis en place en 2006 et renouvelés pour une période similaire en janvier 2009 au niveau de l'UES CGGVeritas SA — CGGVeritas Services SA et en 2005 au sein de Sercel ont été normalement activés en 2012, ces plans ayant été étendus pour une période de trois ans supplémentaires à partir de 2012.

À fin décembre 2012, au sein de CGGVeritas SA et CGGVeritas Services SA, 457 salariés ont adhéré au PEE et 571 au PERCO. Du côté de Sercel, 621 salariés ont adhéré au PEE et 493 au PERCO.

Accord sur l'égalité entre hommes et femmes

En France, l'accord sur l'égalité professionnelle signé le 17 février 2007 dans le cadre de l'UES CGGVeritas SA — CGGVeritas Services SA est arrivé à échéance le 16 février 2010. Une nouvelle négociation a eu lieu en 2011, qui a donné lieu à la signature d'un nouvel accord le 21 décembre 2011, pour une durée de trois ans. Cet accord prévoyait une enveloppe de rattrapage salarial d'un montant de 0,8 % en faveur du personnel féminin, applicable pour les personnes concernées avec effet rétroactif à compter du 1^{er} octobre 2011. Ce rattrapage a été effectué comme prévu.

Cet accord prévoit également un suivi des embauches pour le futur et des programmes de sensibilisation à l'égalité entre hommes et femmes pour le personnel, en particulier le personnel d'encadrement. Un accord sur l'égalité professionnelle a également été négocié et signé pour Sercel le 23 octobre 2012.

Ce type d'accord n'existe que dans le cadre réglementaire français. Pour pallier ce défaut au niveau mondial, la Fonction Ressources Humaines a mis en place un suivi de reporting sur les ratios hommes/femmes dans les différentes activités du Groupe et dans les principaux pays d'activité. Ce reporting inclut une comparaison des niveaux de salaire par catégorie professionnelle.

Il est à noter que le texte de la politique des Ressources Humaine du Groupe, publiée en 2010 et amendée en 2012 prévoit explicitement la non-discrimination à l'embauche et l'égalité de chances et de traitement.

2.2.1.5. Relations professionnelles et sociales

Relations sociales institutionnelles

Afin de favoriser la concertation et les échanges d'information, l'UES CGGVeritas SA – CGGVeritas Services SA ainsi que Sercel disposent, en France, d'instances représentatives avec lesquelles elles organisent de nombreuses réunions formelles (CE, DP, CHSCT, commissions diverses) dont certaines ont donné lieu à la signature d'accords. Au sein de l'UES CGGVeritas SA — CGGVeritas Services SA, les droits des salariés sont garantis par une convention d'entreprise modifiée en décembre 2007. Quatre réunions ordinaires et quatre réunions extraordinaires du CHSCT ont été organisées en 2012, consacrées principalement au suivi de l'évolution des aménagements au sein de Galiléo et Newton, à la restitution de l'audit Risques Psychosociaux (« RPS ») et à son analyse, à des informations relatives à l'accident d'hélicoptère survenu au Gabon sur une équipe terrestre, à faire le point sur la situation sanitaire de notre mission en Algérie, à la présentation du nouveau format du Document unique d'évaluation des risques, et à la demande d'analyse des impacts éventuelles de l'acquisition de la Division Geoscience de Fugro.

Des dispositions similaires, encadrées par la loi, existent dans d'autres entités du Groupe (en Suisse pour le personnel international, Norvège, Singapour, etc.).

Éthique et Droit d'alerte

Le Code de conduite des affaires du Groupe et un dispositif d'alerte professionnelle ont été mis en place en 2009. Le dispositif d'alerte professionnelle, conforme aux spécifications de la loi Sarbanes-Oxley du 31 juillet 2002 (article 301-4) et conforme aux dispositions du *Safe Harbour Act*, a été soumis à l'approbation de la CNIL (Commission nationale informatique et libertés). Une seule alerte recevable a été enregistrée au cours de cette année 2012 pour un total de 29 consultations ou appels. Ce cas était en cours d'instruction à fin 2012 et concernait un fait non avéré de discrimination à l'embauche en Amérique du Nord.

Assistance sociale

Le programme d'aide et de conseil aux personnes mis en place initialement au sein du Groupe en partenariat avec Shepell-FGI a donné lieu à un nouvel appel d'offres pour son renouvellement. C'est la société américaine ComPsych qui a été sélectionnée pour une durée de cinq ans couvrant la période 2012 à 2017. Ce programme, dispensé par un organisme tiers en toute confidentialité pour le salarié, a pour but de fournir une assistance personnelle et individuelle en cas de besoins, médical, social, professionnel ou juridique.

Ce dispositif existe en sus des dispositifs classiques d'assistance sociale mis en place en France dans le cadre des règlements du travail : assistance sociale, CHSCT, recours aux élus. Il le compense dans les pays où la structure ou le droit ne permet pas ce recours.

2.2.1.6. Formation

La politique de formation, en tant que levier du développement individuel et de la professionnalisation des employés, est une priorité du Groupe qui a mis en place sa propre université d'entreprise depuis plusieurs années : CGG Université.

CGG Université dispense des formations visant à accélérer l'intégration et le développement des nouveaux embauchés dans les différentes activités du Groupe. Dans le cadre du programme, développé par la Direction des Ressources Humaines, l'Université forme aux métiers de l'acquisition et du traitement de données et accompagne nos jeunes talents dans leurs premières années de carrière par l'intermédiaire de programmes adaptés. Depuis 2006 de nombreuses sessions ont été organisées, principalement dans les trois localisations de l'université : Massy, Houston et Singapour.

CGG Université dispense également des formations techniques qui s'adressent aux employés du Groupe et à ses clients. Cette année encore, un effort spécifique a été porté sur la mise en œuvre de nouveaux modules de formation pour le déploiement du logiciel de traitement sismique *geovation*, en particulier sa version 2. Par ailleurs, pour la bonne diffusion des connaissances, 83 conférences portant sur des thèmes relatifs à la géophysique et au management, et réunissant un total de 1 261 participants ont été organisées à travers le monde.

CGG Université offre aussi des programmes de formation au management. En 2012, ces programmes ont évolué en développant les compétences associées au modèle de

leadership de l'entreprise. L'offre de programmes individuels de développement personnel a également été enrichie. Des programmes de sensibilisation aux achats et à l'approvisionnement, à la gestion de projet, et à la politique QHSE (qualité, hygiène, sécurité et environnement) ont été remis à jour.

Enfin, une action de formation liée à la promotion de l'éthique et à la compréhension du Code de conduite des affaires, de même qu'une action de formation liée à la lutte contre la discrimination et le harcèlement ont été développées. La version en ligne (e-learning) du programme de sensibilisation à l'éthique a été publiée en 2012 et est diffusée de façon progressive auprès de l'ensemble du personnel. À fin 2012, la majorité du personnel sédentaire, hors Sercel, avaient suivi cette formation. Le déploiement auprès des prospecteurs marins a débuté en novembre 2012 et se poursuivra en 2013. En 2013, il est prévu de généraliser la publication auprès des prospecteurs terrestres et des personnels Sercel avec comme objectif d'atteindre 100 % de participation. Une publication auprès des salariés de la Division Géoscience de Fugro ayant rejoint ou ayant vocation à rejoindre le Groupe en 2013 est également prévue suivant la clôture de l'opération d'achat.

Une version en ligne (e-learning) du programme contre la discrimination et le harcèlement développée en partenariat avec le Département Développement Durable est prête pour une publication en 2013.

Le concept de *Learning for Development* a été renforcé. Il traduit la nécessité pour l'organisation et pour chacun de ses employés d'acquérir de façon continue les connaissances et le savoir-faire qui leur sont nécessaires pour s'adapter à l'évolution des technologies et des méthodes de travail. Il reflète également la nécessité de s'adapter aux changements organisationnels et à l'évolution des processus internes. Il existe une collaboration étroite entre l'offre de formation interne et les opérations ; CGG Université s'est organisé à cet effet.

CGG Université a dispensé 19 880 journées de formation en 2012, dont 3 995 pour des clients externes et 15 885 pour des employés du Groupe CGG. Les 3 995 journées dispensées auprès de clients externes portaient sur les techniques d'acquisition et de traitement de données. Les 15 885 journées dispensées auprès de nos employés étaient réparties de la façon suivante : 4 139 journées d'introduction aux fondamentaux de nos métiers et à la géoscience, 4 223 journées de formation technique plus approfondie, 1 140 journées consacrées à l'hygiène, la sécurité et l'environnement et 6 383 journées consacrées à des programmes managériaux, de leadership ou de développement individuel.

En dehors de l'université d'entreprise du Groupe, de nombreux programmes de formation sont également dispensés par des organismes tiers. Les formations externes dispensées auprès d'organismes professionnels spécialisés ou de fournisseurs d'équipement concernent l'acquisition de compétences techniques spécifiques, de compétences métiers génériques ; langues, droit, comptabilité, ressources humaines etc. et peuvent être qualifiantes. Des formations à l'expression et à la prise de parole, entre autres sont également dispensées. Enfin des formations Hygiène, Sécurité et Environnement (« HSE ») du type survie en mer, secourisme, lutte contre

l'incendie, sont obligatoires pour nos personnels prospecteurs ou pour les personnes visitant nos navires sismiques. On estime que les coûts de ces formations externes sont du même ordre de grandeur que celui de la formation gérée en direct par l'université d'entreprise. Notre système de reporting ne nous permet pas de comptabiliser le nombre de journées correspondantes. Cependant on peut l'estimer à environ 10 000 journées.

Enfin il existe un troisième type de formation, dispensée *in situ* par les opérations elles-mêmes, qui comprennent entre autres la formation en continu des géophysiciens ou bien les formations HSE et métiers pour les employés affectés sur les missions terrestres ou marines.

Hors France, les systèmes et les pratiques de pointage ne permettent pas de suivre ces formations *in situ* qui sont considérées comme du temps de travail.

En France et en incluant les organismes tiers, le bilan social fait état d'un total de 5 419 journées de formation, dont 3 805 dans le cadre de l'activité Services et de la société mère et 1 614 dans le cadre de Sercel.

2.2.1.7. Respect des conventions internationales sur le travail

Le Groupe adhère aux principes et règles des conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail (« OIT »). En complément, le Groupe adhère depuis 2007 aux principes du *Global Compact* des Nations unies, et CGG s'engage également à respecter et à promouvoir la Déclaration universelle des droits de l'homme des Nations unies.

Cela concerne en particulier la liberté d'association et le droit pour les salariés de s'organiser afin de participer à des négociations collectives, dans le cadre juridique prévu par la loi de chaque pays où le Groupe emploie du personnel.

Cela concerne également l'élimination du travail forcé et du travail des enfants. À cet égard, la Politique Ressources Humaines du Groupe proscrit le travail des enfants de moins de 16 ans dans ses activités, et le Groupe a publié en 2012 une circulaire précisant les modalités d'embauche et d'emploi des jeunes travailleurs de moins de 18 ans.

Depuis 2012, les audits HSE comprennent également une partie sociale s'attachant à couvrir les aspects de droits de l'homme et de droits du travail (travail des enfants, travail forcé, liberté d'association, droit à la négociation collective, discriminations, pratiques disciplinaires, rémunération et heures de travail) que ce soit dans le Groupe ou chez les sous-traitants des activités Acquisition.

2.2.1.8. Méthodologie de reporting et définitions

Méthodologie

Les données chiffrées présentées sont extraites pour la plupart du système d'information RH du Groupe (base HRMS Oracle). Cette base de données est déployée dans toutes les entités du Groupe, à l'exception des sociétés du groupe Sercel. Pour ces dernières, une base de données SAP est en cours de déploiement. Les données Sercel sont donc actuellement consolidées manuellement.

Les indicateurs retenus couvrent le périmètre consolidé du Groupe. Les salariés des sociétés mises en équivalence (Argas par exemple) ne sont pas inclus dans les calculs. Dans les cas d'acquisition ou de cession, le périmètre est ajusté au moment effectif de l'opération et les écarts expliqués (par exemple pour Geophysical Research Corp. en 2012).

Les règles de consolidation et les retraitements sont définis par un protocole suivi pour chaque reporting, afin de garantir la comparabilité et la traçabilité des informations communiquées.

Les données gérées dans cette base Oracle Groupe ne contiennent cependant pas toutes les données de pointage qui sont enregistrées et stockées dans des bases locales liées à la paie. Il est à noter que ces bases de données sont externalisées dans les pays majeurs, sauf aux USA et Canada où cela est fait en interne. Afin de résoudre ce problème, une application de gestion des absences est en cours de déploiement pour le personnel sédentaire. Cette application est configurée de façon différente en fonction des contraintes légales des pays correspondants et ne fournit pas un niveau de détail identique pour tous les pays.

Enfin, la structure de collecte et stockage des données individuelles varie d'un pays à l'autre en fonction des contraintes réglementaires en place. Certaines informations collectées et faisant l'objet d'un suivi en France sont illégales dans d'autres pays et vice versa, ce qui explique que certaines informations ne sont pas consolidables au niveau mondial.

Les données sont enregistrées dans le système d'information RH par les entités administratives RH locales ou par le biais d'un service spécial structuré à cet effet (*Employee Service Center* pour l'Amérique du Nord). Ces données sont vérifiées à trois niveaux :

- ▶ un niveau de conformité type SOX sous forme d'audits annuels et de mise en place de points de contrôles en continu pour les données individuelles : genre, dates de naissance, ancienneté, salaires, promotions, situations fiscales, type de contrat, etc. ;
- ▶ un niveau de conformité par le biais de la fiche de paie ou de la fiche de pointage mensuelle lorsque la base HRMS est couplée à un moteur de paie ;
- ▶ un niveau de conformité organisationnel concernant les rattachements hiérarchiques, appartenance à des familles métier, à une Division, Fonction, Ligne de Produit (*Business Line*), etc., par le biais de vérifications faites au niveau des RH opérationnels et fonctionnels lors des reporting mensuels et trimestriels.

Enfin certains processus globaux mis en place grâce à des outils directement connectés à la base HRMS, comme l'évaluation annuelle de performance, la revue des salaires annuelle, le calcul des bonus annuels, permettent également de façon ponctuelle (au moins une fois par an) de croiser les informations, de les analyser et de les valider.

Les données reportées sont établies sur l'année civile 2012. Compte tenu du fait que l'obligation de publication a été rendue effective en cours d'année, les informations concernant certains thèmes, notamment les heures de formation et les données d'absentéisme, n'ont pas pu être établies sur l'ensemble du périmètre. Les outils pour y répondre sont en cours de développement et de mise en place.

Définitions

Les lignes suivantes donne les définitions des différents noms utilisés dans la partie RH de ce rapport.

- ▶ *le Groupe* : Groupe CGG, incluant l'ensemble des activités dans les différents pays où le Groupe est présent.
- ▶ *CGGVeritas SA* : Société mère du Groupe, immatriculée en France à Paris. CGGVeritas SA fait partie de l'UES.
- ▶ *CGGVeritas Services SA* : Société française du Groupe, immatriculée en France, ayant son siège social à Massy, dans l'Essonne, spécialisée dans le domaine des services géophysiques. CGGVeritas Services SA fait partie de l'UES.
- ▶ *UES* : union économique et sociale composée des sociétés CGGVeritas SA et CGGVeritas Services SA.
- ▶ *Sercel* : groupe Sercel, spécialisé dans la fabrication d'équipement.
- ▶ *Sercel France* : ensemble des sociétés du groupe Sercel établies en France.
- ▶ *Équipement* : Division opérationnelle regroupant les activités de fabrication d'équipement. Ceci se confond avec le groupe Sercel.
- ▶ *Terrestre* : Division opérationnelle regroupant les activités d'acquisition de données en terrestre. Cette Division devient une Business Line en 2013.
- ▶ *Marine* : Division opérationnelle regroupant les activités d'acquisition de données en marine. Cette Division devient une Business Line en 2013.

- ▶ *PIR* : Division opérationnelle regroupant les activités de traitement de données, d'imagerie sismique et de caractérisation de réservoir. Cette Division devient une Business Line en 2013.
- ▶ *Geomarkets* : Fonction transverse ayant pour objet de structurer la démarche commerciale et de promotion de nos produits auprès des clients et dans les différents pays où opère le Groupe.
- ▶ *Sédentaires* : personnel de bureau ou d'atelier travaillant sur un rythme hebdomadaire.
- ▶ *Prospecteurs* : personnel travaillant en rotation sur plusieurs semaines sur les missions (chantiers) sismiques terrestres ou sur les bateaux sismiques en marine.
- ▶ *Permanents* : personnel employé soit en contrat à durée indéterminée ou en contrat à durée déterminée par une entité du Groupe CGG, à temps plein ou temps partiel.
- ▶ *Saisonniers* : personnel employé par une entité du Groupe CGG pour la durée d'une mission (chantier) sismique terrestre.

Vérification externe

Pour la première fois, le Groupe a choisi de faire auditer ses indicateurs de performance sociale. Les informations sociales à publier ont été sélectionnées par les Départements RH et ont fait l'objet de travaux de vérification par le Département Environnement et Développement Durable d'Ernst & Young, l'un des commissaires aux Comptes du Groupe. Leurs conclusions sont présentées dans un rapport d'assurance disponible au chapitre 2.3 du présent document de référence.

2.2.2. Schéma d'intéressement du personnel

2.2.2.1. Contrats d'intéressement et de participation

A. Plan d'épargne entreprise

Pour CGGVeritas SA et CGGVeritas Services SA, un plan d'épargne entreprise (« PEE ») a été mis en place le 7 juin 2006. Ce PEE annulait et remplaçait le PEE CGG du 29 décembre 1987 et le PEE CGG Marine du 16 juin 1999, antérieurement en vigueur. Le transfert des fonds des anciens PEE a été opéré de l'ancien gestionnaire vers le nouveau gestionnaire.

Dans le cadre de ce PEE, conformément à l'obligation issue de l'article 81 de la loi n° 2008-776 du 4 août 2008 (article 4), un fonds commun de placement d'entreprise solidaire a été introduit par avenant no 3 du 9 décembre 2009 avec effet au 1^{er} janvier 2010, portant ainsi à quatre le nombre de fonds communs de placement d'entreprise (« FCPE ») pouvant recevoir les versements des salariés complétés par ceux de l'entreprise (abondement). Ces fonds, labellisés par le Comité intersyndical de l'épargne salariale, répondent aux critères de gestion de l'investissement socialement responsable (« ISR »). Pour Sercel, un plan d'épargne entreprise (« PEE ») a été mis en place le 22 février 2006. Ce PEE annulait et remplaçait celui du 28 décembre 1988 antérieurement en vigueur. Les

fonds de l'ancien PEE ont été transférés de l'ancien gestionnaire vers le nouveau. Dans le cadre de ce PEE, quatre fonds communs de placement d'entreprise (« FCPE ») peuvent recevoir les versements des salariés ; un de ces fonds est labellisé par le CIES.

Conformément à la réglementation en vigueur, les parts de FCPE acquises par les salariés sont bloquées pour une période de cinq ans.

Un plan d'épargne entreprise Groupe a été mis en place au cours de l'exercice 1997, par le moyen d'un fonds commun de placement entreprise dénommé « CGG Actionariat 1 », agréé par la Commission des opérations de Bourse le 25 avril 1997. Dans ce cadre et en vertu de l'autorisation qui lui a été donnée par l'assemblée générale mixte du 5 mai 1997, le Conseil d'administration a procédé à une augmentation de capital, conformément aux articles L. 443-5 du Code du travail et L. 225-138 du Code de commerce, par émission d'actions nouvelles dont la souscription était réservée aux salariés de la Société ou de ses filiales adhérentes du plan d'épargne entreprise Groupe susmentionné ; 68 917 actions ont ainsi été souscrites. Les souscriptions des salariés à cette augmentation de capital ont fait l'objet d'un abondement par CGG, qui a permis aux salariés d'acquérir des actions supplémentaires.

B. PERCO

Un plan d'épargne pour la retraite collectif (« PERCO ») a été mis en place le 2 mars 2006 pour CGGVeritas SA et CGGVeritas Services SA et le 13 octobre 2005 pour Sercel.

Dans le cadre du PERCO, pour CGGVeritas SA et CGGVeritas Services SA, six fonds communs de placement d'entreprise (« FCPE ») peuvent recevoir les versements des salariés complétés par ceux de l'entreprise. Ces fonds, labellisés par le Comité intersyndical de l'épargne salariale (« CIES »), répondent aux critères de gestion de l'investissement socialement responsable (« ISR »). Pour Sercel, quatre fonds communs de placement d'entreprise (« FCPE ») ont été choisis, qui peuvent recevoir les versements des salariés complétés par ceux de l'entreprise ; un de ces fonds est labellisé par le CIES.

Conformément à la réglementation en vigueur, les parts de FCPE acquises par les salariés sont indisponibles à compter du premier versement et jusqu'au départ en retraite de l'épargnant pour CGGVeritas SA, CGGVeritas Services SA et Sercel.

C. Participation

La participation résulte de l'accord signé le 27 juin 2007, qui a remplacé l'accord du 28 décembre 1983 pour CGGVeritas SA — CGGVeritas Services SA, et de l'accord du 6 décembre 1989 et de ses avenants pour Sercel.

Aux termes de ces accords, chaque salarié ayant au moins trois mois d'ancienneté à la date de clôture de l'exercice concerné bénéficie d'une somme calculée en fonction du résultat fiscal de l'entreprise, au prorata du temps de présence et proportionnellement au salaire.

Cette somme est affectée, au choix du salarié, au PEE ou à un compte courant rémunéré pour CGGVeritas SA, CGGVeritas Services SA et Sercel. Elle est indisponible pendant un délai de cinq ans et est exonérée de cotisations sociales et d'impôt sur le revenu.

La somme peut-être perçue directement par les salariés, elle devient alors soumise à l'impôt sur le revenu.

CGGVeritas SA et CGGVeritas Services SA n'ont procédé à aucun versement au titre de la participation au cours des cinq derniers exercices. Sercel a procédé à des versements au cours de ces exercices.

D. Intéressement

L'accord d'intéressement des sociétés CGGVeritas SA et CGGVeritas Services SA signé le 27 juin 2007, arrivé à échéance, n'avait pas été renouvelé en 2010 en raison des perspectives financières du secteur des Services du Groupe. Un nouvel accord a été négocié et signé le 20 juin 2012 par le partenaire social majoritaire.

Chez Sercel, l'accord d'intéressement signé le 22 juin 2009 et valable pour les exercices 2009 à 2011 a été renouvelé par un nouvel accord de trois ans signé le 6 juin 2012.

Aux termes de l'accord Sercel, chaque salarié ayant une ancienneté minimale de trois mois le jour de la clôture de l'exercice considéré bénéficie d'une somme calculée en fonction du résultat d'exploitation diminué de la rémunération des capitaux employés de l'entreprise, au prorata du temps de présence et proportionnellement au salaire.

Sercel a procédé en 2012 à des versements au titre de l'année 2011. Cette somme, si elle est versée sur le PERCO, donne lieu à un abondement dans les limites prévues par les accords en vigueur et à des avantages fiscaux. Si la somme est perçue directement par les salariés, elle devient soumise à l'impôt sur le revenu.

2.2.2.2. Options de souscription d'actions

La politique générale d'attribution des options de souscription d'actions est arrêtée par le Conseil d'administration de CGGVeritas SA sur proposition du Comité de rémunération et de nomination. Les options sont attribuées sur proposition du Comité aux cadres dirigeants et aux salariés qui ont contribué aux performances du Groupe ou qui présentent un fort potentiel d'évolution au sein du Groupe.

Aucune société liée à CGGVeritas SA ou qu'elle contrôle respectivement au sens des articles L. 225-180 et L. 233-16 du Code de commerce n'a mis en place de plans d'options de souscription d'actions.

Le tableau suivant présente l'historique au 31 mars 2013 des attributions d'options de souscription d'actions :

	Plan 2006	Plan 2007	Plan 2008	Plan 2009	Plans 2010			Plan 2011	Plan 2012	Total
Date du Conseil d'administration	11.05.2006	23.03.2007	14.03.2008	16.03.2009	06.01.2010	22.03.2010	21.10.2010	24.03.2011	26.06.2012	
Nombre de bénéficiaires	171	145	130	149	1	339	3	366	413	
Nombre total d'actions ^(a) initialement attribuées	1 012 500	1 308 750	1 188 500	1 327 000	220 000	1 548 150	120 000	1 164 363	1 410 625	9 299 888
Dont le nombre pouvant être soucrites par :										
<i>Les mandataires sociaux :</i>										
<i>Robert Brunck</i>	150 000	200 000	200 000	200 000	0	200 000	0	66 667	0	1 016 667
<i>Jean-Georges Malcor</i>	—	—	—	—	220 000	162 500	0	133 333	200 000	715 833
<i>Stéphane-Paul Frydman</i>	50 000	50 000	40 000	40 000	—	60 000	—	45 000	100 000	385 000
<i>Pascal Rouiller</i>	50 000	50 000	40 000	40 000	—	60 000	—	45 000	100 000	385 000
Point de départ d'exercice des options	12.05.2007	24.03.2008	15.03.2009	17.03.2010	07.01.2010	23.03.2011	22.10.2011	25.03.2012	26.06.2014	
Date d'expiration	11.05.2014	23.03.2015	14.03.2016	16.03.2017	06.01.2018	22.03.2018	21.10.2018	24.03.2019	26.06.2020	
Prix de souscription ^(en euros) ^{(a)(b)(d)}	24,95	28,89	30,95	8,38	13,98	18,47	16,05	24,21	17,84	
Conditions d'exercice	— Acquisition par quart sur les quatre premières années du plan ; — interdiction de cession des actions résultant de la levée avant le 12.05.2010.	— Acquisition par tiers sur les trois premières années du plan ; — pour les résidents français, interdiction de cession des actions résultant de la levée avant le 24.03.2011.	— Acquisition par tiers sur les trois premières années du plan ; — pour les résidents français, interdiction de cession des actions résultant de la levée avant le 15.03.2012.	— Acquisition par tiers sur les trois premières années du plan ; — pour les résidents français, interdiction de cession des actions résultant de la levée avant le 17.03.13.	— Acquisition pour moitié immédiatement puis par quart sur les deux années suivantes ; — interdiction de cession des actions résultant de la levée avant le 07.01.14.	— Acquisition par tiers sur les trois premières années du plan ; — pour les résidents français, interdiction de cession des actions résultant de la levée avant le 23.03.14.	— Acquisition par tiers sur les trois premières années du plan ; — pour les résidents français, interdiction de cession des actions résultant de la levée avant le 22.10.14.	— Acquisition par tiers sur les trois premières années du plan ; — pour les résidents français, interdiction de cession des actions résultant de la levée avant le 25.03.2015.	— Acquisition en trois tranches (50 % après 2 ans, 25 % après 3 ans et 25 % après 4 ans) ; — pour les résidents français, interdiction de cession des action résultant de la levée avant le 26.06.16.	
Nombre d'actions souscrites au 31 mars 2013 ^(c)	2 500	2 000	0	391 922	0	38 382	0	0	0	434 804
Nombre cumulé d'options de souscription annulées ou caduques ^(c)	15 861	93 050	124 160	89 675	0	101 939	0	71 682	825	497 192
Options de souscription restantes au 31 mars 2013 ^(d)	1 001 048	1 221 425	1 120 226	889 067	231 538	1 426 233	126 291	1 150 227	1 483 424	8 649 479
Dont le nombre restant détenu par :										
<i>Les mandataires sociaux :</i>										
<i>Robert Brunck</i>	157 864	210 490	210 489	189 429	—	210 493	—	70 165	0	1 048 930
<i>Jean-Georges Malcor</i>	—	—	—	—	231 538	171 026	—	140 329	210 484	753 377
<i>Stéphane-Paul Frydman</i>	52 622	52 623	42 098	37 072	—	63 149	—	47 361	105 243	400 168
<i>Pascal Rouiller</i>	52 622	52 623	42 098	0	—	63 149	—	47 361	105 243	363 096

(a) Compte tenu des ajustements opérés à la suite de la division par 5 du nominal de l'action de juin 2008.

(b) Le prix de souscription est égal à la moyenne des 20 cours de bourse précédant le Conseil d'administration les ayant attribuées.

(c) Sans prise en compte des différents ajustements intervenus depuis la mise en place des plans.

(d) Compte tenu des ajustements opérés à la suite de l'augmentation de capital du 23 octobre 2012.

À la date du présent document de référence, le prix de souscription des plans mis en place en 2006, 2007, 2008, mars et octobre 2010, 2011 et 2012 est supérieur au cours de bourse de l'action CGG.

Le tableau suivant présente les attributions d'options de souscription d'actions consenties au cours de l'exercice 2012

aux dix salariés du Groupe dont le nombre d'options ainsi consenties est le plus élevé, ainsi que le nombre d'options levées au cours de l'exercice 2012 par les dix salariés du Groupe dont le nombre d'actions ainsi souscrites est le plus élevé.

	Nombre total d'options attribuées /d'actions souscrites ou achetées	Prix moyen pondéré (en euros)	Date du plan
Options consenties, durant l'exercice, par l'émetteur et toute société comprise dans le périmètre d'attribution des options, aux dix salariés de l'émetteur et de toute société comprise dans ce périmètre dont le nombre d'options ainsi consenties est le plus élevé	494 028	17,84	26 juin 2012
Options détenues sur l'émetteur et les sociétés visées précédemment, levées, durant l'exercice, par les dix salariés de l'émetteur et de ces sociétés dont le nombre d'options ainsi achetées ou souscrites est le plus élevé	57 318	9,25	16 mars 2009 22 mars 2010

Tableau 9 de la recommandation de l'AMF du 22 décembre 2008.

Le détail individuel des options de souscription d'actions attribuées aux mandataires sociaux de la Société figure au paragraphe 4.2.3.2.

2.2.2.3. Actions gratuites soumises à des conditions de performance aux salariés du Groupe

Dans le cadre de la dix-neuvième résolution de l'assemblée générale mixte du 29 avril 2008, le Conseil d'administration de CGGVeritas SA a décidé :

- ▶ le 22 mars 2010, l'attribution d'actions gratuites portant sur un maximum de 509 925 actions à certains mandataires sociaux et salariés désignés par lui. Le Conseil d'administration du 29 février 2012 a constaté que les conditions de performance fixées pour le plan du 22 mars 2010 n'étaient que partiellement réalisées. En conséquence, 67 575 actions ont été attribuées le 10 mai 2012 au titre de ce plan. Ces actions devront être conservées par leur bénéficiaire pendant une période de deux ans à compter de la date d'attribution avant de pouvoir être cédées ;
- ▶ le 24 mars 2011, l'attribution d'actions gratuites portant sur un maximum de 488 586 actions ⁽¹⁾ à certains mandataires sociaux et salariés désignés par lui. Le Conseil d'administration du 27 février 2013 a constaté que les conditions de performance fixées pour le plan du 24 mars

2011 n'étaient que partiellement réalisées. En conséquence, un maximum de 399 853 actions ⁽²⁾ seront attribuées le 3 mai 2013 au titre de ce plan. Les actions ainsi attribuées devront être conservées par leur bénéficiaire pendant une période de deux ans à compter de la date d'attribution avant de pouvoir être cédées.

Dans le cadre des vingt-troisième et vingt-quatrième résolutions de l'assemblée générale mixte du 4 mai 2011, le Conseil d'administration de CGGVeritas SA a décidé :

- ▶ le 26 juin 2012, l'attribution d'actions gratuites portant sur un maximum de 516 550 actions ⁽³⁾ à certains mandataires sociaux et salariés désignés par lui. Ces actions seront effectivement attribuées à l'issue d'une période d'acquisition de deux ans expirant à la plus tardive des deux dates suivantes, le 26 juin 2014 ou la date de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013. Cette attribution définitive interviendra sous réserve (i) de la constatation par le Conseil d'administration de la réalisation des conditions de performance prévues par le règlement de plan et mentionnées dans le tableau ci-dessous au moment de l'attribution définitive et (ii) de l'existence d'un contrat de travail ou d'un mandat social entre le bénéficiaire et le Groupe au moment de la date d'attribution définitive des actions. Les actions ainsi attribuées devront être conservées par leur bénéficiaire pendant une période de deux ans à compter de la date d'attribution avant de pouvoir être cédées.

(1) Nombre d'actions initialement attribuées, ne tenant pas compte des départs de certains bénéficiaires et de l'ajustement réalisé à la suite de l'augmentation de capital du 23 octobre 2012.

(2) Nombre d'actions attribuées par le Conseil du 27 février 2013, ne tenant pas compte des départs de certains bénéficiaires et de l'ajustement réalisé à la suite de l'augmentation de capital du 23 octobre 2012.

(3) Nombre d'actions initialement attribuées, ne tenant pas compte des départs de certains bénéficiaires et de l'ajustement réalisé à la suite de l'augmentation de capital du 23 octobre 2012.

À titre informatif, les conditions des plans des 22 mars 2010, 24 mars 2011 et 26 juin 2012 sont rappelées ci-dessous :

	Plan du 22 mars 2010	Plan du 24 mars 2011	Plan du 26 juin 2012
Nombre d'actions initialement attribuées	509 925	488 586 ^(a)	516 550 ^(a)
Nombre de bénéficiaires	332	365	413
Date de l'assemblée générale ayant autorisé l'attribution	29 avril 2008	29 avril 2008	4 mai 2011
Date d'attribution	22 mars 2010	24 mars 2011	26 juin 2012
Nombre de titres définitivement attribués à l'issue de la période d'acquisition	67 575	399 853 ^(b)	n.a.
Date d'acquisition	10 mai 2012 ^(a)	24 mars 2013	26 juin 2014
Période de conservation	10 mai 2014	24 mars 2015	26 juin 2016
Conditions de performance	Résultat opérationnel Excédent brut opérationnel	Résultat opérationnel Excédent brut opérationnel	EBI EBITDAS
Constatation de la réalisation des conditions de performance	Le Conseil d'administration	Le Conseil d'administration	Le Conseil d'administration

(a) Ces chiffres ne tiennent pas compte des départs de certains bénéficiaires et de l'ajustement réalisé à la suite de l'augmentation de capital du 23 octobre 2012.

(b) Le Conseil d'administration du 27 février 2013 a constaté que les conditions de performance fixées pour le plan mis en place le 24 mars 2011 étaient partiellement remplies, et qu'un maximum de 399 853 actions serait attribué au titre de ce plan le 3 mai 2013, soit environ 80 % de la totalité du plan.

Le détail individuel des actions gratuites attribuées aux mandataires sociaux de la Société figure au paragraphe 4.2.3.3.

2.3. ATTESTATION DE PRÉSENCE ET RAPPORT D'ASSURANCE MODÉRÉE DU VÉRIFICATEUR INDÉPENDANT SUR LES INFORMATIONS SOCIALES, ENVIRONNEMENTALES ET SOCIÉTALES

À la suite de la demande qui nous a été faite et en notre qualité de vérificateur indépendant de la société Compagnie Générale de Géophysique — Veritas, nous vous présentons notre rapport sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées présentées dans le rapport de gestion en section « Santé, sécurité, sûreté, environnement et développement durable » et « Conséquences sociales de l'activité de la société » établi au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2012 en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce.

Responsabilité de la Direction

Il appartient au Conseil d'administration d'établir un rapport de gestion comprenant les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées prévues à l'article R. 225-105-1 du Code de commerce (ci-après les « Informations »), établies conformément aux référentiels utilisés (le « Référentiel ») par la société et disponibles sur demande.

Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les textes réglementaires, le Code de déontologie de la profession ainsi que les

dispositions prévues à l'article L. 822-11 du Code de commerce. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer la conformité avec les règles déontologiques, les normes professionnelles et les textes légaux et réglementaires applicables.

Responsabilité du vérificateur indépendant

Il nous appartient, sur la base de nos travaux :

- ▶ d'attester que les Informations requises sont présentes dans le rapport de gestion ou font l'objet, en cas d'omission, d'une explication en application du troisième alinéa de l'article R. 225-105 du Code de commerce et du décret n° 2012-557 du 24 avril 2012 (attestation de présence) ;
- ▶ d'exprimer une conclusion d'assurance modérée sur le fait que les Informations sont présentées, dans tous leurs aspects significatifs, de manière sincère conformément au Référentiel retenu (rapport d'assurance modérée).

1. Attestation de présence

Nous avons conduit les travaux conformément aux normes professionnelles applicables en France.

Nous avons comparé les Informations présentées dans le rapport de gestion avec la liste prévue par l'article R. 225-105-1 du Code de commerce.

Nous avons vérifié que les Informations couvraient le périmètre consolidé, à savoir la société ainsi que ses filiales au

sens de l'article L. 233-1 et les sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce.

En cas d'omission de certaines informations consolidées, nous avons vérifié que des explications étaient fournies conformément aux dispositions du décret n° 2012-557 du 24 avril 2012.

Sur la base de ces travaux, nous attestons de la présence dans le rapport de gestion des Informations requises.

2. Rapport d'assurance modérée

Nature et étendue des travaux

Nous avons effectué nos travaux conformément à la norme ISAE 3000 (*International Standard on Assurance Engagements*) et à la doctrine professionnelle applicable en France. Nous avons mis en œuvre les diligences suivantes conduisant à obtenir une assurance modérée sur le fait que les Informations ne comportent pas d'anomalies significatives de nature à remettre en cause leur sincérité, dans tous leurs aspects significatifs, conformément au Référentiel. Une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus.

Nous avons effectué les travaux suivants :

- ▶ Nous avons apprécié le caractère approprié du Référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa neutralité, sa clarté et sa fiabilité, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur.
- ▶ Nous avons vérifié la mise en place dans le Groupe d'un processus de collecte, de compilation, de traitement et de contrôle visant à l'exhaustivité et à la cohérence des Informations. Nous avons pris connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration des Informations. Nous avons mené des entretiens auprès des personnes responsables du reporting social et environnemental.

- Nous avons sélectionné les informations consolidées à tester⁽¹⁾ et déterminé la nature et l'étendue des tests en prenant en considération leur importance au regard des conséquences sociales et environnementales liées à l'activité et aux caractéristiques du Groupe ainsi que de ses engagements sociétaux.

Concernant les informations quantitatives consolidées que nous avons considérées les plus importantes :

- au niveau de l'entité consolidante et des entités contrôlées, nous avons mis en œuvre des procédures analytiques et vérifié, sur la base de sondages, les calculs ainsi que la consolidation de ces informations ;
- au niveau des sites que nous avons sélectionnés⁽²⁾ en fonction de leur activité, de leur contribution aux indicateurs consolidés, de leur implantation et d'une analyse de risque, nous avons :
 - mené des entretiens pour vérifier la correcte application des procédures,
 - mis en œuvre des tests de détail sur la base de sondages, consistant à vérifier les calculs effectués et à rapprocher les données des pièces justificatives.

Les spécificités de l'activité de la société Compagnie Générale de Géophysique — Veritas limitant les possibilités d'intervention sur site, nos contrôles ont principalement été réalisés au niveau de l'entité consolidante. Nous estimons que l'échantillon ainsi audité représente en moyenne 10 % des effectifs, 6 % des heures travaillées et environ 35 % des consommations de combustibles pour le calcul de l'indicateur d'efficacité énergétique de la Division Marine.

Concernant les informations qualitatives consolidées que nous avons considérées les plus importantes, nous avons mené des entretiens et revu les sources documentaires associées pour corroborer ces informations et apprécier leur sincérité. Concernant le thème de la loyauté des pratiques et de la limitation de l'empreinte environnementale de la société, les entretiens ont été conduits uniquement au niveau de l'entité consolidante.

Pour les autres informations consolidées publiées, nous avons apprécié leur sincérité et leur cohérence par rapport à notre connaissance de la société et, le cas échéant, par des entretiens ou la consultation de sources documentaires.

Enfin, nous avons apprécié la pertinence des explications relatives, le cas échéant, à l'absence de certaines informations.

Commentaires sur le référentiel

Le Référentiel appelle de notre part les commentaires suivants :

Comme indiqué dans la note méthodologique de la section « Conséquences sociales de l'activité de la société » du rapport

(1) Les informations [quantitatives ou qualitatives] vérifiées en assurance modérée sont : nombre de collaborateurs permanents, entrées dans l'entreprise, taux de fréquence des accidents de travail avec arrêt (LTIF) et le taux de fréquence des accidents déclarés (TRCF), nombre de journées de formation CGG Université, limitation de l'empreinte environnementale des produits et services du Groupe, nombre de rejets accidentels de niveau modéré ou élevé sur terre et en mer et leur description, Power Usage Effectiveness (« PUE »), quantité de données sismiques linéaires acquises par mètre cube de carburant consommé, mesures en faveur de la prévention de la faune marine (nombre d'observations visuelles, nombre de détections acoustiques, nombre d'arrêts de production et nombre d'heures de production ainsi perdues, mesures prises, etc.), part des employés locaux par pays d'implantation permanente, actions engagées pour prévenir la corruption, part des achats dans les pays OCDE et relation avec les parties prenantes.

(2) Site de Sercel à Nantes, France (Division Équipement) ; site de Massy, France (siège social) ; CGG Université, France.

de gestion, les informations relatives aux maladies professionnelles et au nombre d'heures de formation ne couvrent qu'une partie du périmètre (la France et les formations gérées par CGG Université respectivement).

Les données d'Entrées et Sorties du Groupe incluent, comme mentionné dans le rapport de gestion, des mouvements internes à l'entreprise : reclassement de salariés entre les statuts saisonniers et permanents, mouvements associés à des absences, etc. Les embauches réelles et les sorties effectives d'employés pourraient être plus spécifiquement communiquées.

Les procédures de reporting et les méthodologies de calculs associées aux indicateurs environnement, en particulier sur les indicateurs d'efficacité énergétique (Division Marine et Division PIR), pourraient être plus précisément décrites. De façon similaire, le processus de reporting, de suivi et d'archivage des heures de formations gérées par CGG Université pourrait être renforcé.

Commentaires sur les informations

Les informations ci-dessous appellent de notre part les commentaires suivants :

Pour le taux de fréquence des accidents de travail avec arrêt (LTIF) et le taux de fréquence des accidents déclarés (TRCF), la définition de la donnée « heures travaillées » devrait être clarifiée pour assurer une application homogène au sein de toutes les entités, en particulier concernant la prise en compte des temps de transport ou le retraitement des journées d'absence.

Pour les informations en lien avec la sécurité (en particulier taux de fréquence des accidents de travail avec arrêt (LTIF) et le taux de fréquence des accidents déclarés (TRCF)), les contrôles internes pourraient être renforcés afin d'assurer la fiabilité des données reportées et de remédier aux inconsistances observées.

Conclusion

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que les Informations sont présentées, dans tous leurs aspects significatifs, de manière sincère, conformément au Référentiel.

Paris — la Défense, le 6 mars 2013,

Le Vérificateur indépendant

ERNST & YOUNG et Associés, Christophe Schmeitzky.

2 ENVIRONNEMENT, DÉVELOPPEMENT DURABLE & SALARIÉS

Attestation de présence et rapport d'assurance modérée du vérificateur indépendant sur les informations sociales, environnementales et sociétales

3

FACTEURS DE RISQUE

3.1	RISQUES LIÉS À L'ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ ET DE SES FILIALES	64
3.1.1	Les incertitudes sur l'environnement économique et la volatilité des prix du pétrole et du gaz pourraient avoir un effet défavorable significatif sur le Groupe	64
3.1.2	Le Groupe doit assumer des risques inhérents à ses opérations internationales	65
3.1.3	Le Groupe est soumis à certains risques relatifs aux acquisitions	66
3.1.4	Le Groupe a transféré ses activités en eaux peu profondes et ses activités d'acquisition sismiques en fonds marins à l'aide de câbles et de capteurs unitaires OBN à une société contrôlée par un tiers	66
3.1.5	Le Groupe est soumis à un risque lié à une éventuelle dépréciation accélérée des écarts d'acquisition (<i>Goodwill</i>)	66
3.1.6	Le Groupe investit des sommes importantes dans l'acquisition et le traitement de données sismiques pour ses études multiclients et pour sa bibliothèque de données sans savoir précisément dans quelle mesure il pourra les vendre, quand et à quel prix	67
3.1.7	Les résultats d'exploitation du Groupe peuvent être affectés de façon significative par les fluctuations des taux de change	67
3.1.8	Les besoins en fonds de roulement du Groupe sont difficilement prévisibles et peuvent varier de façon significative, ce qui pourrait obliger le Groupe à avoir recours à de nouveaux financements qui lui seraient peut-être accordés dans des conditions peu satisfaisantes ou qu'il ne lui serait peut-être pas possible d'obtenir	67
3.1.9	Les résultats opérationnels du Groupe peuvent subir l'impact des fluctuations des coûts du fuel	68
3.1.10	La technologie évolue et de nouveaux produits et services sont régulièrement lancés sur le marché, pouvant rendre obsolète la technologie du Groupe. Par ailleurs, le Groupe pourrait ne pas être en mesure de développer ou de produire des produits nouveaux ou améliorés au meilleur rapport coût/performance dans des délais raisonnables	68
3.1.11	Les résultats du Groupe sont dépendants de sa technologie exclusive et sont exposés aux risques de contrefaçon ou d'usage abusif de cette technologie	68
3.1.12	Les activités du Groupe l'exposent à des risques opérationnels significatifs pour lesquels il pourrait ne pas disposer de polices d'assurance suffisantes ou ne pouvoir les obtenir dans des conditions raisonnables	68
3.1.13	En cas d'une rupture éventuelle dans sa chaîne d'approvisionnement, le Groupe pourrait ne pas être en mesure de fournir ses produits et services à ses clients	69
3.1.14	Le fait pour le Groupe de ne pas être en mesure de conserver ses employés qualifiés et d'en attirer de nouveaux pourrait avoir un effet négatif sur ses activités et opérations futures	69
3.1.15	Le Groupe a enregistré des pertes dans le passé et sa rentabilité ne peut être garantie pour l'avenir	69
3.2	RISQUES LIÉS À L'INDUSTRIE	70
3.2.1	Le volume d'affaires du Groupe est dépendant du niveau des investissements réalisés par l'industrie pétrolière et gazière. Des réductions de tels investissements à l'avenir pourraient nuire à ses activités	70

3

FACTEURS DE RISQUE

3.2.2	Le carnet de commandes du Groupe est composé en partie de contrats auxquels le client peut mettre fin de façon unilatérale	70
3.2.3	Le Groupe évolue dans un marché soumis à une très forte concurrence, ce qui pourrait limiter sa capacité à conserver ou à accroître sa part de marché ou à garder ses prix à des niveaux profitables	71
3.2.4	La flotte de navires du Groupe a fait l'objet de mesures d'adaptation très significatives afin de prendre en compte les changements du marché sismique. Des mesures d'ajustement pourraient être décidées dans le futur en fonction des conditions du marché sismique, ce qui pourrait générer des surcoûts d'exploitation	71
3.2.5	Le Groupe a un niveau élevé de coûts fixes qui doivent être supportés indépendamment du niveau de son activité commerciale	71
3.2.6	Le chiffre d'affaires du Groupe provenant des opérations d'acquisition de données sismiques terrestre et marine est susceptible de varier fortement au cours d'un exercice	72
3.2.7	Les activités du Groupe sont soumises à des réglementations gouvernementales qui pourraient être significativement défavorables à ses futures opérations	72
3.3	RISQUES LIÉS À L'ENDETTEMENT DU GROUPE	73
3.3.1	La dette importante du Groupe pourrait être significativement défavorable à sa santé financière et l'empêcher de respecter ses engagements	73
3.3.2	Les emprunts du Groupe contiennent certaines clauses restrictives qui pourraient limiter la capacité du Groupe à s'adapter aux modifications du marché ou à développer des opportunités	73
3.3.3	Si le Groupe est dans l'impossibilité de se conformer aux clauses et engagements des accords régissant ses emprunts obligataires, ses crédits syndiqués français et américain et ses autres emprunts présents ou futurs, il pourrait se trouver dans un cas de défaut au regard des dispositions de ces accords, entraînant le remboursement anticipé des fonds empruntés	74
3.3.4	Le Groupe et ses filiales pourraient recourir à un endettement supplémentaire substantiel	74
3.3.5	Afin de respecter les engagements relatifs à sa dette et réaliser des investissements, le Groupe aura besoin d'un montant important de liquidités, et sa capacité à générer ces liquidités dépendra de plusieurs facteurs qui échappent à son contrôle	74
3.3.6	Risque de liquidité	75
3.3.7	Risque de taux au 31 décembre 2012	76
3.4	AUTRES RISQUES DE NATURE FINANCIÈRE	78
3.4.1	Risque de change au 31 décembre 2012	78
3.4.2	Risque sur actions et instruments financiers	79
3.4.3	Risque lié à la situation générale des marchés financiers	79

3

FACTEURS DE RISQUE

3.5 RISQUES LIÉS À L'ENVIRONNEMENT	80
3.6 ASSURANCES	80
3.7 SOUS-TRAITANCE	80

3

FACTEURS DE RISQUE

Les facteurs de risques sont classés par importance croissante au sein de chacune des rubriques figurant aux paragraphes 3.1, 3.2, 3.3, et 3.4 du présent document.

Conformément aux dispositions de l'article L. 823-19 du Code de commerce, au cours de l'exercice 2012, le Comité d'audit a revu certains des risques significatifs du Groupe.

Il est rappelé que le rapport du Président sur le contrôle interne et la gestion des risques figurant au chapitre 4.3.3 du présent document, et plus particulièrement sa partie relative à la gestion et cartographie des risques, décrit la politique du Groupe et les processus mis en œuvre pour gérer ces risques.

3.1. RISQUES LIÉS À L'ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ ET DE SES FILIALES

3.1.1. Les incertitudes sur l'environnement économique et la volatilité des prix du pétrole et du gaz pourraient avoir un effet défavorable significatif sur le Groupe

Les conditions économiques et générales de marché sont incertaines et volatiles. Dans le passé, les contractions et les incertitudes de l'économie ont affaibli la demande et fait baisser les prix du pétrole et du gaz, avec pour conséquence la réduction des dépenses d'exploration en hydrocarbures et de la demande en produits et services du Groupe. Il est difficile cependant de prévoir la durée de la situation économique actuelle, de déterminer si elle se détériorera davantage et lesquels des produits et services du Groupe seront défavorablement affectés. Le Groupe peut subir des pertes de valeur dès lors que des événements ou des changements de circonstances peuvent réduire la juste valeur d'un actif sous sa valeur nette comptable. Ces conditions peuvent avoir des effets négatifs sur l'activité du Groupe, sa situation financière, ses résultats opérationnels et sa trésorerie.

Les incertitudes sur la situation générale de l'économie ont eu et sont encore susceptibles d'avoir un effet négatif sur la performance commerciale et la situation financière de nombreuses entreprises, ce qui pourrait avoir une incidence sur les clients et fournisseurs du Groupe. Le climat économique actuel peut conduire les clients à annuler ou retarder leurs commandes ou mettre les fournisseurs dans l'impossibilité de fournir les biens et services convenus. Les clients étatiques du Groupe peuvent avoir à faire face à des déficits budgétaires leur interdisant de financer des projets existants ou envisagés ou les conduisant à résilier leurs contrats sans préavis ou dans un délai très court. Si les fournisseurs, vendeurs, sous-traitants ou autre cocontractants du Groupe sont dans l'impossibilité d'exécuter leurs obligations vis-à-vis du Groupe ou de ses clients, le Groupe peut être amené à fournir des services supplémentaires ou conclure des arrangements alternatifs avec des tiers, à des conditions moins favorables, afin d'assurer l'exécution et la délivrance de ses services vis-à-vis de ses clients. Ces circonstances peuvent également conduire à des conflits et litiges avec les partenaires ou clients du

Groupe, qui pourraient avoir un effet négatif sur sa réputation, son activité, sa situation financière et ses résultats opérationnels.

Les bouleversements des marchés de crédit, tels que nous en avons connu récemment, pourraient aussi affecter le Groupe et ses clients. Un accès limité à des sources de financement externes a conduit certaines sociétés, dans le passé, à limiter leurs investissements à des niveaux permis par leur flux de trésorerie internes. Certaines sociétés ont vu leur accès aux liquidités limité ou soumis à des conditions plus contraignantes. Dans ce contexte, les clients du Groupe peuvent ne pas être en mesure d'emprunter des capitaux ou de le faire à des conditions raisonnables, ce qui pourrait avoir un effet défavorable sur leur demande en produits et services du Groupe et entraver leur capacité à respecter leurs délais de paiement ou à procéder à leurs paiements.

En outre, l'impact potentiel sur les liquidités des principales institutions financières peut limiter la capacité du Groupe à financer sa stratégie opérationnelle au travers de tirages sur des financements existants ou de mise en place de nouveaux financements souscrits auprès d'investisseurs privés ou sur le marché, à des conditions que le Groupe estime raisonnables. La volatilité persistante des marchés financiers pourrait avoir un effet défavorable sur la capacité du Groupe à refinancer tout ou partie de son endettement et à financer ses besoins opérationnels. Le Groupe ne peut être certain que des financements supplémentaires seront disponibles, si cela est nécessaire, dans la perspective d'investissements futurs sur certains projets, d'acquisitions éventuelles ou autres opportunités ou pour répondre à la pression concurrentielle. Si des financements complémentaires ne sont pas disponibles, ou ne le sont qu'à des conditions défavorables, cela pourrait avoir un effet négatif sur l'activité et la performance financière du Groupe.

En outre, la trésorerie du Groupe est déposée sur des comptes tenus par des banques et institutions financières de premier rang situées principalement en Europe et en Amérique du Nord. Le montant de ces dépôts excède la couverture des assurances. Bien qu'aucune institution financière dans laquelle le Groupe dispose de comptes ne soit

en faillite ou en redressement judiciaire ou n'ait été nationalisée, il existe un risque que cela se produise dans l'avenir. Si tel était le cas, le Groupe pourrait être empêché d'avoir accès à sa trésorerie, ce qui pourrait entraîner une crise temporaire de liquidité qui pourrait entraver sa capacité à financer ses activités.

3.1.2. Le Groupe doit assumer des risques inhérents à ses opérations internationales

Le Groupe opère dans le monde entier, y compris dans les marchés émergents. Son activité et ses résultats d'exploitation sont donc soumis aux risques inhérents aux opérations internationales. Ces risques sont notamment les suivants :

- ▶ instabilité des économies et des gouvernements de certains pays, qui peut entraîner le report de projets d'investissement des clients potentiels du Groupe ou des retards dans leur réalisation, réduisant ou éliminant la viabilité de certains marchés pour nos services ;
- ▶ risques de guerre, de terrorisme, d'insurrections, de révoltes, qui peuvent rendre dangereuse la poursuite des opérations du Groupe et affecter négativement ses budgets et plannings et l'exposer à des pertes ;
- ▶ risques de piraterie, pouvant entraîner des retards dans l'exécution des contrats des clients du Groupe ou leur résiliation dans les zones concernées ;
- ▶ saisie, expropriation, nationalisation ou confiscation d'actifs, renégociation ou annulation de contrats existants ;
- ▶ restrictions de change, quotas d'import-export, sanctions et autres lois et réglementations ayant une incidence sur les impôts, les échanges et les investissements ; et
- ▶ disponibilité des équipements et personnel adaptés pouvant être affectée par des réglementations, ou des changements de réglementations limitant l'importation de personnel qualifié ou d'équipement spécialisé dans des zones où les ressources locales sont insuffisantes.

Le Groupe est exposé à ces risques dans une certaine mesure pour toutes ses opérations internationales, en particulier dans les marchés émergents, où l'environnement juridique et politique est moins stable. Le Groupe est soumis au risque de développements défavorables de certaines de ces opérations internationales, et ses polices d'assurance pourraient ne pas être adéquates pour couvrir toutes les pertes résultant de ces risques.

Des activités génératrices de chiffre d'affaires dans certains pays requièrent l'autorisation préalable du gouvernement des États-Unis sous la forme d'une licence d'exportation et peuvent être assujetties à des restrictions tarifaires à l'importation et à l'exportation. Ces lois peuvent changer dans le temps et limiter la compétitivité globale du Groupe. De même, des citoyens non américains employés par des filiales non américaines du Groupe peuvent exercer des activités dans certaines juridictions étrangères ayant fait l'objet d'embargos commerciaux par l'*US Office of Foreign Assets Control*, y compris les pays qui ont été désignés par le gouvernement américain comme des États soutenant le terrorisme. Le Groupe réalise généralement un chiffre d'affaires dans certains de ces pays au travers d'études marines, de prestations de

traitement de données, de services de consultation sur les réservoirs et de vente de licences de logiciels et la maintenance de logiciels. Le Groupe entretient par ailleurs en permanence des relations avec des clients dans de tels pays. Il a mis en place des procédures idoines afin de mener ces opérations dans le respect des lois américaines applicables. Cependant, le risque existe que le Groupe ne respecte pas la législation américaine sur les exportations de services et de matériel, avec pour conséquence d'être exposé à des amendes et des pénalités substantielles et d'entacher sa réputation et d'avoir un impact négatif sur le cours de notre titre. En 2011 et 2012, le Groupe a fourni au *Bureau of Industry and Security* (« BIS ») du Département du Commerce américain des informations relatives à des expéditions faites à destination de certains de ses navires opérant à Cuba ou à proximité. Ces expéditions pourraient ne pas avoir été réalisées dans le respect des procédures internes du Groupe et avoir potentiellement violé la réglementation américaine relative au contrôle des exportations. La présence du Groupe dans de tels pays pourrait enfin rendre le titre moins attrayant auprès de certains investisseurs.

La Société et certaines de ses filiales et sociétés affiliées sont soumises à des demandes d'émission de cautions bancaires ou garanties en faveur de clients ou d'administrations fiscales, sociales ou douanières, y compris sous forme de lettre de crédit « *stand-by* » afin de garantir ses obligations juridiques ou contractuelles. Le risque existe que le Groupe ne soit pas à même d'émettre ou de faire émettre par un tiers ces garanties, tant pour des raisons de montant ou de durée que de qualité du bénéficiaire. Ne pas faire droit à cette demande pourrait réduire la capacité du Groupe à conduire ses opérations ou à remplir ses obligations contractuelles. En outre, si le Groupe émet ces cautions ou garanties, ses clients ou les autorités compétentes peuvent les appeler dans des circonstances que le Groupe estime contestables et le Groupe peut se trouver dans l'impossibilité de contester ces décisions devant les tribunaux locaux.

La Société et certaines de ses filiales et sociétés affiliées exercent également des activités dans des pays connus pour leurs pratiques de corruption administrative. Le Groupe s'est engagé à exercer ses activités dans le respect des lois applicables et des codes d'éthique en vigueur dans le Groupe. Cependant, il existe un risque que la Société, ses filiales et sociétés affiliées ou leurs dirigeants, administrateurs, salariés ou mandataires respectifs agissent en violation des codes éthiques du Groupe ou des lois applicables, y compris le *Foreign Corrupt Practices Act* de 1977. De telles violations pourraient entraîner des sanctions civiles et pénales significatives et seraient susceptibles d'avoir un effet négatif sur l'activité du Groupe, ses résultats d'exploitation ou sa situation financière.

3.1.3. Le Groupe est soumis à certains risques relatifs aux acquisitions

Le Groupe s'est développé, dans le passé, au gré d'acquisitions dont certaines, telles que le rapprochement avec Veritas en 2007, l'acquisition de Wavefield en 2008 ou l'acquisition de la Division Geoscience de Fugro en 2013, sont d'importance significative. De telles opérations, déjà réalisées, en cours ou susceptibles d'être réalisées dans le futur, présentent des risques financiers et managériaux qui peuvent s'avérer substantiels, tels que l'intégration des activités acquises sans surcoûts excessifs, la mise en œuvre de la stratégie combinée comme projetée, la distraction de la Direction Générale de la gestion courante des affaires, des problèmes existants ou non prévus d'ordre juridique,

réglementaire, contractuel, social ou autres auxquels peuvent donner lieu les acquisitions, la nécessité de procéder à des investissements supplémentaires, la conservation des clients, la combinaison de différentes cultures d'entreprise et directions, l'exercice d'activités dans de nouvelles zones géographiques, le besoin d'une coordination managériale étendue et la conservation, le recrutement et la formation du personnel clé. Si l'un de ces risques inhérents aux acquisitions venait à se réaliser, il pourrait avoir un effet significativement défavorable sur l'activité, la situation financière et les résultats d'exploitation du Groupe.

3.1.4. Le Groupe a transféré ses activités en eaux peu profondes et ses activités d'acquisition sismiques en fonds marins à l'aide de câbles et de capteurs unitaires OBN à une société contrôlée par un tiers

Dans le cadre de l'acquisition de la Division Géosciences du Groupe Fugro, le groupe a transféré ses activités en eaux peu profondes et ses activités d'acquisition sismique en fonds marins à l'aide de câbles et de capteurs unitaires OBN à une société dont Fugro détient 60% et dont le Groupe est actionnaire minoritaire. En conséquence, le Groupe ne contrôle plus intégralement la direction de la société et ses activités. Bien que le Groupe dispose encore des droits usuels

sur les décisions clé relatives aux activités de la société, il n'est plus en mesure de déterminer la stratégie et les politiques applicables à ses activités. En outre, les actions détenues par le Groupe dans le capital de cette société sont soumises à des restrictions de transfert ainsi qu'à une obligation de vente, à la demande de Fugro, dans certains cas.

3.1.5. Le Groupe est soumis à un risque lié à une éventuelle dépréciation accélérée des écarts d'acquisition (*Goodwill*)

Les multiples regroupements d'entreprises opérés dans le passé par le Groupe ont conduit à la comptabilisation au bilan comme actifs incorporels d'écarts d'acquisition très substantiels. Ceux-ci s'élèvent à 2 415,5 millions de dollars US au bilan au 31 décembre 2012. Ces écarts d'acquisition ont été affectés à des unités génératrices de trésorerie (décrites à la note 11 des comptes consolidés de l'exercice clos au 31 décembre 2012) dont la valeur recouvrable est estimée à chaque clôture. Cette valeur est généralement déterminée en fonction d'une estimation par le Groupe des flux de trésorerie futurs attendus des unités génératrices de trésorerie sous revue. L'estimation prend en compte notamment toute réduction du périmètre d'actifs (décommissionnement ou gel provisoire de l'utilisation de certains navires) ou toute éventuelle sous-performance significative en termes de génération de flux de trésorerie par

rapport aux résultats précédemment attendus, pouvant tenir, par exemple, à une sous-performance propre des actifs sous revue ou à une sous-performance liée à un changement ou à une détérioration du contexte industriel ou de l'environnement économique. Sur ces bases, à chaque clôture de comptes, s'il est anticipé que la valeur recouvrable d'une unité génératrice de trésorerie donnée sera inférieure à celle des écarts d'acquisition figurant au bilan, le Groupe peut être amené à constater une dépréciation partielle ou totale desdits écarts d'acquisition. Une telle dépréciation n'aurait en soi pas d'incidence en termes de génération de flux de trésorerie, mais serait susceptible d'avoir un impact négatif important sur le résultat opérationnel du Groupe, le résultat net, et en conséquence sur le niveau des capitaux propres du Groupe et sur le ratio de la dette nette sur capitaux propres.

3.1.6. Le Groupe investit des sommes importantes dans l'acquisition et le traitement de données sismiques pour ses études multiclients et pour sa bibliothèque de données sans savoir précisément dans quelle mesure il pourra les vendre, quand et à quel prix

Le Groupe investit des sommes importantes dans l'acquisition et le traitement de données sismiques dont il reste propriétaire. En réalisant ces investissements, le Groupe s'expose aux risques suivants :

- ▶ Il peut ne pas couvrir intégralement les coûts d'acquisition et de traitement des données par les ventes futures. Les recettes tirées de ces ventes de données sont aléatoires et dépendent d'un ensemble de facteurs, dont un grand nombre échappe à son contrôle. De plus, la date à laquelle ces ventes se concrétiseront n'est pas prévisible et les ventes peuvent varier considérablement d'une période à une autre. Chacune des études sismiques multiclients du Groupe a une durée de vie comptable limitée dans le temps, en fonction de sa localisation géographique, de sorte qu'une étude peut être sujette à des amortissements significatifs même si les ventes de licences associées à cette étude sont faibles ou inexistantes, réduisant ainsi le résultat net du Groupe.
- ▶ Des évolutions technologiques, des changements de réglementations, ou d'autres développements pourraient également avoir un impact négatif significatif sur la valeur des données. Ainsi, des changements réglementaires tels que des limitations sur les forages peuvent avoir un impact sur la capacité des clients du Groupe de mettre en place des programmes d'exploration, soit de façon générale, soit sur une zone spécifique où le Groupe a acquis des données sismiques. Des changements technologiques pourraient rendre les données du Groupe obsolètes.
- ▶ La valeur des données multiclients du Groupe pourrait subir le contrecoup de tout changement négatif qui surviendrait dans les perspectives générales pour les activités de prospection, de développement et de production de pétrole et de gaz conduites dans les régions où le Groupe acquiert ces données ou de façon générale.
- ▶ Toute réduction de la valeur économique de ces données obligerait le Groupe à amortir leur valeur comptabilisée, ce qui aurait un effet négatif significatif sur son résultat d'exploitation.

3.1.7. Les résultats d'exploitation du Groupe peuvent être affectés de façon significative par les fluctuations des taux de change

Le Groupe tire une partie substantielle de son chiffre d'affaires de ventes à l'étranger et est donc soumis aux risques relatifs aux fluctuations des taux de change. Les recettes et dépenses du Groupe sont libellées de manière prépondérante en dollars US et en euros, et dans une moindre mesure en devises telles que le dollar canadien, le real brésilien, le dollar australien, la couronne norvégienne et la livre sterling. Historiquement, une part importante du chiffre d'affaires facturé en euros par le Groupe est en fait dérivée de contrats contenant des prix en dollars US, dès lors que le dollar US sert souvent de monnaie de référence dans les réponses aux appels d'offres pour des contrats de fourniture de services géophysiques. Nos dépenses ne sont pas liées au dollar US de la même façon, ce qui expose le Groupe aux fluctuations des taux de change.

Les fluctuations des taux de change du dollar US par rapport à d'autres devises, l'euro en particulier, ont eu dans le passé et auront à l'avenir un effet significatif sur les résultats du

Groupe, qui sont désormais publiés en dollars US. Dès lors que la plupart des appels d'offres pour des contrats d'acquisition auxquels participe le Groupe sont libellés en dollars US, la dépréciation du dollar US par rapport à l'euro nuit à la position concurrentielle du Groupe par rapport aux sociétés dont les coûts et les dépenses sont plus largement libellés en dollars US. Ainsi, bien que le Groupe tente de minimiser ce risque grâce à sa politique de couverture, le Groupe ne peut garantir son niveau de rentabilité dans l'absolu ni que les fluctuations des taux de change n'aient pas un effet significativement défavorable sur ses résultats d'exploitation futurs. Au 31 décembre 2012, le Groupe estimait ses dépenses nettes courantes en euros à un montant de l'ordre de 400 millions, et, en conséquence, une variation défavorable de 10 cents dans la parité moyenne de change entre l'euro et le dollar US aurait un impact négatif de l'ordre de 40 millions de dollars US au niveau de son résultat d'exploitation et de ses capitaux propres.

3.1.8. Les besoins en fonds de roulement du Groupe sont difficilement prévisibles et peuvent varier de façon significative, ce qui pourrait obliger le Groupe à avoir recours à de nouveaux financements qui lui seraient peut-être accordés dans des conditions peu satisfaisantes ou qu'il ne lui serait peut-être pas possible d'obtenir

Il est difficile pour le Groupe de prévoir avec certitude ses besoins en fonds de roulement. Cette difficulté est due principalement au fonds de roulement nécessaire à ses activités sismiques marines et au développement et à l'introduction de nouvelles lignes de produits d'équipement sismique. Ainsi, dans des circonstances particulières, le Groupe peut être amené à consentir des différés de paiement

ou à augmenter ses stocks de façon substantielle. Il se peut, par conséquent, que le Groupe ait subitement besoin d'un supplément de fonds de roulement qu'il aurait le cas échéant du mal à obtenir ou à négocier dans des conditions satisfaisantes, compte tenu, notamment, des limitations établies dans ses conventions de prêt actuelles ou des conditions de marché.

3.1.9. Les résultats opérationnels du Groupe peuvent subir l'impact des fluctuations des coûts du fuel

Au 31 décembre 2012, l'activité Marine du Groupe, avec une flotte de seize navires sismiques, comportait des coûts de fuel significatifs qui ont atteint approximativement 198 millions de dollars US en 2012. Ces coûts varient en fonction du lieu d'approvisionnement, des réglementations locales et du prix du baril de pétrole à un instant donné. Seule une partie de

cette variation peut être imputée, contractuellement, au client ou négociée avec lui. Le Groupe estime, par conséquent, qu'une augmentation de 20 % de la moyenne annuelle du prix du baril de pétrole pourrait entraîner une augmentation des coûts de fuel ayant un impact négatif de l'ordre de 25 millions de dollars US sur son résultat opérationnel.

3.1.10. La technologie évolue et de nouveaux produits et services sont régulièrement lancés sur le marché, pouvant rendre obsolète la technologie du Groupe. Par ailleurs, le Groupe pourrait ne pas être en mesure de développer ou de produire des produits nouveaux ou améliorés au meilleur rapport coût/performance dans des délais raisonnables

La technologie évolue très vite dans l'industrie sismique, et des produits nouveaux et améliorés sont fréquemment lancés sur le marché du Groupe, en particulier dans les secteurs de la fabrication des équipements sismiques, du traitement de données et des domaines géotechniques. Le succès du Groupe est étroitement lié à sa capacité à développer et à fabriquer en temps utile des produits et des services nouveaux et plus performants à un bon rapport coût/performance afin de répondre à la demande du secteur. Bien que le Groupe consacre des sommes très importantes à la recherche et au développement, il ne peut assurer qu'il n'aura aucune

contrainte en termes de ressources ou des difficultés techniques ou autres qui pourraient retarder l'introduction de produits et de services nouveaux ou plus performants dans le futur. De plus, le fait que le Groupe développe en permanence de nouveaux produits implique un risque d'obsolescence pour les produits précédents. Les produits et les services nouveaux, s'ils sont lancés, peuvent ne pas être reconnus et acceptés par le marché ou subir l'effet significativement défavorable de l'évolution technologique ou du lancement d'autres produits ou services nouveaux par un des concurrents du Groupe.

3.1.11. Les résultats du Groupe sont dépendants de sa technologie exclusive et sont exposés aux risques de contrefaçon ou d'usage abusif de cette technologie

La faculté du Groupe de maintenir ou d'augmenter le niveau de ses prix dépend en partie de sa faculté de se différencier par la valeur de ses produits et services par rapport à ses concurrents. Sa technologie exclusive joue un rôle important dans cette différenciation. Le Groupe s'appuie sur une combinaison de brevets, de marques déposées et de secrets commerciaux pour créer et protéger cette technologie exclusive. La durée de ces brevets peut aller jusqu'à vingt ans, en fonction de la date de dépôt et de la durée de protection accordée par chaque pays. De plus, le Groupe conclut des accords de confidentialité et de licences avec ses employés et avec ses clients actuels et potentiels qui limitent l'accès à sa technologie et son transfert. Mais le Groupe ne peut garantir que les mesures qu'il prend afin de préserver ses droits suffiront à décourager les usages abusifs ou à empêcher des

tierces personnes de développer sa technologie de manière parallèle. En outre, des procédures judiciaires peuvent être intentées contre le Groupe sur le fondement d'une contrefaçon par ses produits, services et technologies de droits de propriété intellectuelle appartenant à des tiers. Bien que le Groupe ne fasse aujourd'hui l'objet d'aucune procédure relative à ses droits de propriété intellectuelle ou à ceux de tiers qui soit de nature à avoir un impact, le Groupe ne peut assurer que cela ne se produira pas dans le futur. De plus, la législation de certains pays étrangers ne prévoit pas une protection aussi large des droits exclusifs de propriété intellectuelle que celle, en particulier, de la France ou des États-Unis, ce qui peut limiter la capacité du Groupe à poursuivre les tiers ayant contrefait sa technologie.

3.1.12. Les activités du Groupe l'exposent à des risques opérationnels significatifs pour lesquels il pourrait ne pas disposer de polices d'assurance suffisantes ou ne pouvoir les obtenir dans des conditions raisonnables

Les activités du Groupe l'exposent à des risques opérationnels significatifs :

- ▶ Les activités d'acquisition de données sismiques du Groupe, en particulier dans les fonds marins à de grandes profondeurs, sont souvent conduites dans des conditions

météorologiques difficiles et dans d'autres circonstances aléatoires, y compris l'explosion de dynamite. Ces opérations sont exposées à des risques de périodes d'arrêt ou de productivité réduite, aussi bien qu'à des risques de pertes matérielles et de dommages corporels dus à des incendies, des explosions accidentelles, des défaillances

mécaniques, des fuites, des échouements, des collisions, des glaces ou la haute mer et autres accidents naturels. Outre les pertes causées par des accidents ou des erreurs humaines, le Groupe peut aussi subir des pertes résultant, entre autres, d'actes de guerre, de terrorisme ou de piraterie, d'instabilité politique, d'interruption d'activité, de grèves et d'événements météorologiques.

- ▶ La large gamme de produits et services du Groupe l'expose à des risques de réclamations et poursuites judiciaires, y compris dans le domaine de la responsabilité produits, des dommages corporels et de la responsabilité contractuelle.
- ▶ Le Groupe produit et vend des produits hautement complexes et ne peut donc assurer que les contrôles poussés réalisés au moment du développement et de la fabrication ainsi que les tests seront suffisants pour détecter l'ensemble des défauts, erreurs, manquements et insuffisance de qualité qui pourrait affecter les clients du Groupe et donner lieu à des réclamations à son encontre, à

des annulations de commandes ou des retards dans l'acceptation du produit par le marché.

Le Groupe dispose de polices d'assurance couvrant les incidents opérationnels tels que les réclamations relatives à la responsabilité du fait des produits ou à des dommages corporels, les dommages, la destruction ou des interruptions d'activités des centres de traitement de données et des centres de fabrication, et de ses autres sites, d'un montant qu'elle estime conforme aux pratiques habituelles en vigueur dans l'industrie. Quand cela est possible, le Groupe limite sa responsabilité vis-à-vis de ses clients.

Cependant, le Groupe ne peut garantir que ces polices d'assurance suffiront à l'indemniser intégralement de la responsabilité qu'il peut encourir dans le cadre de réclamations présentes et futures et à couvrir toutes les circonstances ou tous les aléas possibles, ou qu'il sera en mesure de maintenir dans le futur des polices d'assurance adéquates à des tarifs raisonnables et à des conditions acceptables.

3.1.13. En cas d'une rupture éventuelle dans sa chaîne d'approvisionnement, le Groupe pourrait ne pas être en mesure de fournir ses produits et services à ses clients

La chaîne d'approvisionnement du Groupe est un réseau complexe de structures internes et externes en charge de la fourniture, la fabrication et la logistique servant de support à ses produits et services dans le monde entier. Le Groupe est sensible à toute perturbation dans sa chaîne d'approvisionnement pouvant résulter de réglementations

gouvernementales, de modifications fiscales ou de change, de grèves, de boycotts ou de tout autre événement perturbateur, ainsi qu'à l'absence de ressources indispensables à son activité. Ces perturbations pourraient affecter de façon négative sa capacité à fournir ses produits et services à ses clients.

3.1.14. Le fait pour le Groupe de ne pas être en mesure de conserver ses employés qualifiés et d'en attirer de nouveaux pourrait avoir un effet négatif sur ses activités et opérations futures

Les résultats d'exploitation futurs du Groupe dépendront en partie de sa capacité à retenir certains employés hautement qualifiés et à en attirer de nouveaux. Certains employés du Groupe sont des scientifiques et des techniciens hautement qualifiés. Le Groupe est en concurrence avec d'autres sociétés d'équipements et de services sismiques et, dans une moindre mesure, avec des sociétés de l'industrie pétrolière pour attirer du personnel qualifié dans le domaine sismique et géophysique, particulièrement dans une période où la demande de services sismiques est relativement forte. Le nombre de personnel compétent dans ce domaine étant

limité, les demandes venant d'autres sociétés pourraient affecter la capacité du Groupe à combler ses besoins en ressources humaines. Le fait pour le Groupe de ne pas être en mesure d'engager et de retenir un nombre suffisant d'employés qualifiés pourrait nuire à sa compétitivité dans le secteur des services géophysiques et à développer et protéger son savoir-faire. En outre, le succès du Groupe dépend également dans une grande mesure des compétences et efforts des membres de son encadrement supérieur, dont le départ pourrait sérieusement affecter ses activités et ses résultats.

3.1.15. Le Groupe a enregistré des pertes dans le passé et sa rentabilité ne peut être garantie pour l'avenir

Le Groupe a dégagé des pertes dans le passé. En 2009, 2010 et 2011, le Groupe a enregistré une perte nette part du Groupe s'élevant respectivement à 361,1 millions de dollars US, 60,4 millions de dollars US et 14,3 millions de

dollars US. Néanmoins, en 2008 et 2012, le résultat net part du Groupe était un bénéfice s'élevant respectivement à 502,7 millions de dollars US et 91,4 millions de dollars US. Le Groupe ne peut donc pas garantir sa rentabilité à l'avenir.

3.2. RISQUES LIÉS À L'INDUSTRIE

3.2.1. Le volume d'affaires du Groupe est dépendant du niveau des investissements réalisés par l'industrie pétrolière et gazière. Des réductions de tels investissements à l'avenir pourraient nuire à ses activités

La demande concernant les produits et services du Groupe est traditionnellement liée aux investissements réalisés par les sociétés de l'industrie pétrolière et gazière dans les activités d'exploration, de production et de développement. Ces investissements sont étroitement liés aux prix du gaz et du pétrole et aux prévisions sur le prix des hydrocarbures, lesquels peuvent fluctuer en fonction de changements relativement mineurs dans l'offre et la demande de pétrole et de gaz, dans l'anticipation des changements, ainsi que d'autres facteurs qui échappent au contrôle du Groupe. Les baisses de prix des hydrocarbures ou leur volatilité ont tendance à limiter la demande de services et produits sismiques.

Les facteurs ayant une incidence sur les prix, et en conséquence sur la demande des produits et services du Groupe, sont notamment :

- ▶ le niveau de la demande d'hydrocarbures ;
- ▶ la situation politique, militaire et économique dans le monde, en particulier la situation politique au Moyen-Orient et en Afrique du Nord, les niveaux de croissance économique, l'accès aux financements et la capacité de l'OPEP à fixer et à maintenir les niveaux de production et les prix du pétrole ;
- ▶ les lois et règlements limitant le recours aux énergies fossiles ou les imposant fiscalement et les réglementations gouvernementales concernant les rejets dans l'atmosphère et l'utilisation d'énergies de substitution ;
- ▶ le niveau de la production de pétrole et de gaz ;
- ▶ le taux de déclin des réserves de pétrole et de gaz existantes et le retard dans la mise en production de nouvelles réserves ;
- ▶ le niveau des stocks de gaz et de pétrole ;
- ▶ le prix et la disponibilité de combustibles de substitution ;
- ▶ les politiques des gouvernements en matière d'exploration, de production et de développement des réserves de pétrole et de gaz sur leur territoire ; et
- ▶ les conditions météorologiques générales avec un accroissement des températures entraînant une baisse de la demande en fuel et les événements météorologiques extrêmes pouvant, le cas échéant, perturber l'activité d'exploration ou de production pétrolière et gazière sur une large zone.

L'augmentation des prix du pétrole et du gaz naturel peut ne pas entraîner une augmentation de la demande pour les produits et services du Groupe ni avoir, d'une façon ou d'une autre, un impact positif sur sa situation financière ou ses résultats opérationnels. Les prévisions en matière d'exploration et de développement peuvent ne pas se réaliser, et la demande pour les produits et services du Groupe peut ne pas refléter le niveau d'activité de l'industrie. Au niveau du marché de l'acquisition marine notamment, les prix restent très dépendants de la situation d'équilibre entre l'offre et la demande. Ils peuvent ainsi fluctuer peu, voire négativement, même en cas d'accroissement de la demande, si dans le même temps la capacité de production disponible sur le marché croît de manière excessive (ce qui était le cas sur la période récente 2010-2011).

3.2.2. Le carnet de commandes du Groupe est composé en partie de contrats auxquels le client peut mettre fin de façon unilatérale

De par la pratique de l'industrie, il est usuel que des contrats de prestations de services sismiques puissent être résiliés à la seule initiative du client et sans que cela ne donne lieu à des débits financiers significatifs pour le contracteur sismique. Ainsi, même si les contrats sont enregistrés en carnet de commandes, il ne peut être garanti que ces contrats seront

intégralement exécutés par le Groupe en se traduisant par une génération effective de chiffre d'affaires, ni même, que l'ensemble des coûts déjà supportés par le Groupe au titre de ce contrat seraient intégralement couverts par l'éventuelle clause de dédit du contrat.

3.2.3. Le Groupe évolue dans un marché soumis à une très forte concurrence, ce qui pourrait limiter sa capacité à conserver ou à accroître sa part de marché ou à garder ses prix à des niveaux profitables

La plupart des contrats du Groupe sont obtenus suite à une procédure d'appel d'offres, ce qui est la norme dans ce secteur d'activité. Parmi les facteurs qui ont influencé la concurrence ces dernières années, on retrouve les prix, la disponibilité des équipes, l'expertise technologique et la réputation sur la qualité, la sécurité et la fiabilité. Bien qu'aucune société ne lui fasse concurrence sur tous les segments de marché à la fois, le Groupe est soumis à une très forte concurrence sur chacun d'entre eux. Le Groupe est ainsi en concurrence avec d'importantes entreprises internationales ainsi qu'avec de petites sociétés locales. De plus, il a pour concurrents de grands prestataires de services ainsi que des entreprises ou leurs filiales soutenues par les gouvernements locaux. Certains de ses concurrents disposent par rapport à lui d'un plus grand nombre d'équipes et

possèdent des ressources financières et autres plus importantes que les siennes. Ces concurrents pourraient se trouver dans une meilleure position pour supporter les conditions volatiles du marché et pour s'y adapter plus rapidement, notamment en ce qui concerne les fluctuations des prix, des niveaux de production de pétrole et de gaz, et les changements dans les réglementations gouvernementales. En outre, si les concurrents dans les services géophysiques augmentent à l'avenir leur capacité de production (ou ne la réduisent pas en cas de diminution de la demande), l'offre excédentaire sur le marché des services sismiques pourrait entraîner une baisse des prix. Les effets négatifs de l'environnement concurrentiel dans lequel le Groupe évolue pourraient alors avoir un effet significativement défavorable sur ses résultats.

3.2.4. La flotte de navires du Groupe a fait l'objet de mesures d'adaptation très significatives afin de prendre en compte les changements du marché sismique. Des mesures d'ajustement pourraient être décidées dans le futur en fonction des conditions du marché sismique, ce qui pourrait générer des surcoûts d'exploitation

Tant pour tenir compte de la diminution de la demande sur le marché sismique que pour repositionner sa flotte sur le segment des navires de grande capacité de ce marché (plus de dix *streamers*), le Groupe a décidé en 2009 de réduire sa capacité à dix-neuf navires en décommissionnant neuf navires 2D et 3D de moyenne capacité. Au 30 septembre 2010, ce programme de décommissionnement était entièrement réalisé. La même année, le Groupe a commencé à mettre en œuvre un plan de modernisation des systèmes de propulsion et des *streamers* de sa flotte pour quatre navires (le *Viking Vanquish*, l'*Oceanic Phoenix* précédemment dénommé *Geowave Master*, l'*Oceanic Endeavour* précédemment

dénommé *Geowave Endeavour* et l'*Oceanic Champion*). Ces mises à niveau sont aujourd'hui achevées.

Dans le cadre de l'acquisition de la Division Geoscience du Groupe Fugro, le Groupe n'entend garder sur le long-terme que les quatre navires *C-class* en conformité avec son objectif de repositionnement de l'ensemble de sa flotte 3D vers les segments de haute capacité. Des mesures d'adaptation devraient être ainsi mises en œuvre en 2013 concernant les navires *Geo Barents* et *Geo Atlantic*.

Pour le futur, les conditions du marché sismique pourraient conduire le Groupe à ajuster encore, si nécessaire, sa capacité d'acquisition marine, ce qui pourrait être de nature à engendrer des surcoûts d'exploitation.

3.2.5. Le Groupe a un niveau élevé de coûts fixes qui doivent être supportés indépendamment du niveau de son activité commerciale

Le Groupe a des coûts fixes élevés et des activités d'acquisition de données sismiques générant de forts investissements capitalistiques. En conséquence, tout temps mort ou toute baisse de la productivité en raison notamment d'un fléchissement de la demande, d'une interruption due à

des conditions météorologiques défavorables, de défaillances de l'équipement, des retards dans la délivrance de permis ou d'autres circonstances est susceptible d'affecter sa capacité à générer du chiffre d'affaires et pourrait ainsi entraîner des pertes d'exploitation significatives.

3.2.6. Le chiffre d'affaires du Groupe provenant des opérations d'acquisition de données sismiques terrestre et marine est susceptible de varier fortement au cours d'un exercice

Le chiffre d'affaires provenant de l'acquisition de données sismiques terrestre et marine est soumis pour partie à un caractère de saisonnalité. Les activités d'acquisition de données marine sont par ailleurs par nature exposées à des périodes intermédiaires non productives — en raison de réparations et de maintenance des navires, ou encore de transit d'une zone d'opération à une autre — au cours desquelles il n'est pas reconnu de chiffre d'affaires. Parmi les autres facteurs sources de variations de chiffre d'affaires d'un

trimestre à un autre, se trouvent notamment le poids des aléas météorologiques dans certaines zones, le processus budgétaire interne propre à certains clients importants concernant leurs dépenses d'exploration, ou encore le délai nécessaire à la mobilisation des moyens de production ou à l'obtention des autorisations administratives nécessaires au démarrage de l'exécution des contrats d'acquisition de données.

3.2.7. Les activités du Groupe sont soumises à des réglementations gouvernementales qui pourraient être significativement défavorables à ses futures opérations

Les opérations du Groupe sont soumises aux lois et réglementations internationales, fédérales, régionales, nationales, étrangères et locales, y compris des lois relatives à la protection de l'environnement, à la sécurité et la santé et au travail. Le Groupe doit procéder à des investissements financiers et techniques afin de maintenir sa conformité à ces lois et aux exigences liées aux conditions des permis. Dans le cas contraire, le Groupe pourrait être sanctionné par des amendes, des injonctions, faire l'objet de demandes de dommages et intérêts pour dommages aux biens ou aux personnes, d'obligations d'enquêtes ou de remise en état de site en cas de contamination. L'absence d'obtention des permis requis peut entraîner une augmentation des temps d'immobilisation des équipages et des pertes d'exploitation. En outre, si les lois et règlements applicables, y compris les dispositions relatives à l'environnement, la sécurité ou la santé, ou leur mise en œuvre ou interprétation, deviennent plus contraignants dans le futur, le Groupe pourrait être amené à supporter des coûts opérationnels ou des investissements supérieurs à ses prévisions. L'adoption de lois et règlements qui auraient pour effet de restreindre les travaux d'exploration des compagnies pétrolières pourrait également être défavorable aux opérations du Groupe en réduisant la demande de ses produits et services géophysiques.

De nouvelles réglementations ou lois visant à limiter ou réduire les émissions de gaz, tels que le dioxyde de carbone ou le

méthane, pouvant contribuer à des changements climatiques, pourraient avoir des conséquences sur les activités du Groupe et plus généralement, sur les énergies fossiles telles que le pétrole et le gaz. L'Union européenne a déjà pris des mesures réglementaires relatives aux gaz à effet de serre, et de nombreux autres États, notamment les États-Unis, peuvent s'engager dans cette voie dans le futur. Ceci pourra engendrer des frais directs ou indirects supplémentaires du fait des coûts supplémentaires supportés par les fournisseurs du Groupe qui lui seront imputés ou réduire la demande de ses clients pour ses produits ou services.

Aux États-Unis, de nouvelles réglementations sur l'exploration pétrolière ont été mises en place à la suite de l'accident de la plateforme pétrolière *Deepwater Horizon* dans le Golfe du Mexique. Ces nouvelles réglementations pourraient être très contraignantes financièrement pour les compagnies pétrolières qui souhaiteraient explorer dans les fonds marins profonds du Golfe du Mexique. La typologie des clients du Groupe pourrait être modifiée, avec une disparition des petites ou moyennes compagnies pétrolières, ce qui pourrait diminuer les ventes de données multiclients du Groupe. Le gouvernement américain a annoncé en 2012 un plan quinquennal de nouvelles mises aux enchères de blocs miniers dans le Golfe du Mexique, rassurant ainsi les acteurs pétroliers. Après les deux attributions de blocs intervenues en mars et juillet 2012, la prochaine attribution de blocs est prévue en mars 2013.

3.3. RISQUES LIÉS À L'ENDETTEMENT DU GROUPE

3.3.1. La dette importante du Groupe pourrait être significativement défavorable à sa santé financière et l'empêcher de respecter ses engagements

L'endettement du Groupe est important. Au 31 décembre 2012, le total de la dette financière nette du Groupe (définie comme étant la dette financière brute moins la trésorerie et autres liquidités), de ses actifs et de ses capitaux propres est respectivement de 785 millions de dollars US (595 millions d'euros), 8 333 millions de dollars US (6 316 millions d'euros) et 4 493 millions de dollars US (3 406 millions d'euros). Le Groupe ne peut garantir qu'il sera en mesure dans le futur de générer les liquidités suffisantes pour respecter les engagements relatifs à sa dette ou des résultats suffisants pour couvrir ses charges fixes.

L'importance de la dette du Groupe pourrait avoir des conséquences importantes. Elle pourrait en particulier :

- ▶ accroître sa vulnérabilité à des situations économiques et sectorielles défavorables ;

- ▶ conduire à devoir dédier au service de cette dette une partie importante du flux de trésorerie provenant des opérations, réduisant ainsi les disponibilités pour le financement des investissements et des autres dépenses générales de l'entreprise ;
- ▶ limiter sa capacité de planification et d'adaptation aux changements dans le secteur dans lequel il opère ;
- ▶ donner un avantage concurrentiel à ses concurrents moins endettés ;
- ▶ limiter sa capacité à faire de nouveaux emprunts en raison des clauses et engagements liés à sa dette.

3.3.2. Les emprunts du Groupe contiennent certaines clauses restrictives qui pourraient limiter la capacité du Groupe à s'adapter aux modifications du marché ou à développer des opportunités

Les accords régissant les emprunts du Groupe et ses crédits syndiqués français et américain contiennent des clauses restrictives qui limiteront la capacité du Groupe et la capacité de certaines de ses filiales à :

- ▶ contracter ou garantir un endettement supplémentaire ou à émettre des actions de préférence ;
- ▶ payer des dividendes ou effectuer d'autres distributions ;
- ▶ acquérir des participations ou rembourser toute dette subordonnée par anticipation ;
- ▶ souscrire certaines sûretés ;
- ▶ conclure des conventions avec des personnes ou entités affiliées ;
- ▶ émettre ou vendre des actions de ses filiales ;
- ▶ conclure des conventions de sale-and-leaseback ; et
- ▶ vendre des actifs ou procéder à une fusion ou à une consolidation avec toute autre société.

Le respect des restrictions stipulées par certains de ces contrats oblige le Groupe à satisfaire certains ratios et tests, notamment relatifs à la couverture des intérêts consolidés et à l'endettement net. L'exigence qui lui est faite de se conformer à ces dispositions pourrait nuire à sa capacité de s'adapter aux modifications de la conjoncture sur le marché, de profiter des opportunités intéressantes qui se présentent à lui, d'obtenir du financement, de financer ses investissements ou de résister aux baisses d'activités actuelles ou futures.

Des informations détaillées relatives à l'endettement ainsi qu'aux restrictions stipulées dans les emprunts du Groupe figurent à la note 13 des comptes consolidés 2012.

La convention de crédit syndiqué française, telle que modifiée les 15 décembre 2011 et 21 décembre 2012, impose au Groupe de respecter les ratios et tests suivants :

- ▶ un ratio maximum de dette financière totale sur EBITDA de 2,50:1 à chaque fin de trimestre pour toute période de 12 mois glissants se terminant au 31 décembre 2012 et 2,25:1 à chaque fin de trimestre pour toute période de 12 mois glissants se terminant au 31 décembre 2013 ;
- ▶ un ratio minimum d'EBITDA sur la charge d'intérêts totale de 3,50:1 à chaque fin de trimestre pour toute période de 12 mois glissants se terminant au 31 décembre 2012 et 4,00:1 à chaque fin de trimestre pour toute période de 12 mois glissants se terminant au 31 décembre 2013 ;
- ▶ des dépenses nettes d'investissement, qui correspondent à l'investissement total diminué des revenus issus des préfinancements, ne pouvant excéder la valeur la plus élevée entre 750 millions de dollars US et 50 % de l'EBITDA.

La convention de crédit syndiqué américaine, telle que modifiée les 15 décembre 2011 et 11 décembre 2012, impose au Groupe de respecter les ratios suivants :

- ▶ un ratio maximum de dette financière totale sur EBITDA de 2,50:1 à chaque fin de trimestre pour toute période de 12 mois glissants se terminant au 31 décembre 2013 ; et
- ▶ un ratio minimum d'EBITDA sur la charge d'intérêts totale de 3,00:1 à chaque fin de trimestre pour toute période de 12 mois glissants se terminant au 31 décembre 2013.

3.3.3. Si le Groupe est dans l'impossibilité de se conformer aux clauses et engagements des accords régissant ses emprunts obligataires, ses crédits syndiqués français et américain et ses autres emprunts présents ou futurs, il pourrait se trouver dans un cas de défaut au regard des dispositions de ces accords, entraînant le remboursement anticipé des fonds empruntés

Si le Groupe est dans l'impossibilité de se conformer aux clauses et engagements des accords régissant ses emprunts obligataires ou à ceux de tout contrat d'emprunt en vigueur ou à venir y compris les conventions de crédit syndiqué français, et américain, il pourrait se trouver dans un cas de défaut au regard des stipulations de ces accords. La capacité du Groupe de se conformer à ces clauses et engagements, y compris en ce qui concerne les ratios et tests financiers, peut être affectée par des événements qui échappent à son contrôle. En conséquence, le Groupe ne peut donner de garantie qu'il sera en mesure de se conformer aux clauses et engagements susvisés ou encore satisfaire aux ratios et tests requis. Dans certains cas de défaut, les prêteurs pourraient résilier leurs engagements de prêt ou annuler les échéances de

remboursement des prêts ou obligations et exiger le remboursement anticipé de toutes les sommes empruntées. Les emprunts effectués au titre d'autres instruments de crédit qui contiennent des stipulations croisées relatives au paiement anticipé ou au cas de défaut croisé peuvent également se trouver soumis à une obligation de remboursement anticipé. Si l'une de ces situations se présente, les actifs du Groupe pourraient ne pas suffire à rembourser dans son intégralité la dette due et le Groupe pourrait être dans l'impossibilité de trouver un mode de financement alternatif. Cependant, en cas d'obtention par le Groupe d'un financement alternatif, rien ne garantit en outre que ledit financement serait accordé à des conditions avantageuses ou acceptables.

3.3.4. Le Groupe et ses filiales pourraient recourir à un endettement supplémentaire substantiel

Le Groupe et ses filiales pourraient recourir à l'avenir à un endettement supplémentaire substantiel (y compris toute dette garantie). Les dispositions des emprunts obligataires, des conventions de crédit syndiqué français, et américain, et des contrats de crédit en vigueur actuellement limitent la capacité d'endettement futur du Groupe et de ses filiales, mais n'interdisent pas la souscription de dettes supplémentaires. Au 31 décembre 2012, les crédits syndiqués français et américain n'étaient pas utilisés. Le Groupe disposait, à cette date, de 279 millions de dollars US de lignes de long terme confirmées et non utilisées. Au 31 mars 2013, le crédit syndiqué français était tiré à hauteur de 55 millions d'euros.

Un engagement de crédit relais d'un montant initial de 700 millions d'euros a été mis en place en date du 23 septembre 2012 dans le cadre de l'acquisition de la Division Geoscience de Fugro. Réduit par la suite à 300 millions d'euros après l'émission d'obligations convertibles réalisée en novembre, ce crédit était non mobilisé au 31 décembre 2012, dans l'attente de la réalisation effective de la transaction. À la suite de la mise en place du crédit vendeur (décrit ci-après), cet engagement de crédit relais a été dénoncé par les parties et annulé le 21 février 2013.

En date du 20 novembre 2012, CGGVeritas SA a émis des obligations convertibles à échéance 1^{er} janvier 2019 pour un montant total de 360 millions d'euros.

Le 27 janvier 2013, afin de permettre la finalisation rapide de l'acquisition de la Division Geoscience, Fugro NV a accepté de convertir une partie du prix d'acquisition en crédit vendeur au taux de 5,5%. Ce crédit, à échéance 2018, sera amorti pour moitié au 31 décembre 2013 puis à hauteur de 12,5% les 31 janvier 2015, 2016, 2017 et 2018. Il se décompose de la façon suivante :

- ▶ à la date de clôture de l'acquisition de la Division Geoscience, le 31 janvier 2013, un tirage de 125 millions d'euros a été réalisé ;
- ▶ à la date de clôture de l'acquisition de l'activité Airborne, il sera réalisé un tirage de 100 millions d'euros.

La souscription d'un endettement supplémentaire par le Groupe augmenterait corrélativement les risques s'y rapportant.

3.3.5. Afin de respecter les engagements relatifs à sa dette et réaliser des investissements, le Groupe aura besoin d'un montant important de liquidités, et sa capacité à générer ces liquidités dépendra de plusieurs facteurs qui échappent à son contrôle

La capacité du Groupe à rembourser ou à refinancer son endettement et à financer les dépenses d'investissement projetées dépendra en partie de sa capacité à générer des

liquidités à l'avenir. Dans une certaine mesure, ceci est soumis à des facteurs généraux économiques, financiers, concurrentiels, législatifs, et à d'autres facteurs qui échappent à son contrôle.

Le Groupe ne peut garantir qu'il générera suffisamment de flux de trésorerie provenant de ses activités pour réaliser les améliorations opérationnelles à temps ni que la trésorerie opérationnelle ou les prêts futurs seront suffisants pour lui permettre de respecter les engagements relatifs à sa dette ou de financer ses autres besoins en liquidité. S'il est dans l'impossibilité de rembourser ses dettes, il devra rechercher un financement alternatif, tel qu'un refinancement ou une restructuration de sa dette, céder des actifs, suspendre ou retarder des dépenses d'investissement ou faire un nouvel appel public à l'épargne. Le Groupe ne peut garantir qu'un refinancement de la dette ou une restructuration serait possible, que des actifs pourraient être cédés ni, s'ils pouvaient être cédés, que le calendrier des cessions et le montant du produit de ces cessions lui seraient favorables, ni

qu'un financement supplémentaire pourrait être obtenu dans des conditions acceptables. La crise subie par les marchés de capitaux et du crédit, amorcée en 2008 et amplifiée depuis l'été 2011, pourrait avoir un effet défavorable sur la capacité du Groupe à faire face à ses besoins de liquidités, y compris sa capacité de tirage sur ses lignes de crédit existantes ou de constitution de nouvelles lignes de crédit. Les établissements bancaires qui sont parties aux accords de crédits en cours du Groupe peuvent se retrouver dans l'incapacité d'honorer leurs obligations de financement vis-à-vis du Groupe s'ils subissent une pénurie de capitaux et de liquidités ou s'ils doivent faire face à des volumes excessifs de demandes de financement de la part du Groupe et d'autres emprunteurs sur une courte période.

3.3.6. Risque de liquidité

Au 31 décembre 2012, l'endettement net du Groupe était de 785 millions de dollars US (595 millions d'euros), constitué de 2 305 millions de dollars US (1 747 millions d'euros) de dettes financières (dont 21 millions de dollars US (16 millions d'euros) de découverts bancaires et intérêts courus) et de 1 520 millions de dollars US (1 152 millions d'euros) de disponibilités.

Au 31 décembre 2012, les sources de financement se décomposaient comme suit :

- ▶ des emprunts obligataires d'un montant respectif de 350 millions de dollars US (*Senior Notes* 9 1/2 % à échéance 2016), de 400 millions de dollars US (*Senior Notes* 7 3/4 % à échéance 2017), et de 650 millions de dollars US (*Senior Notes* 6 1/2 % à échéance 2021) ;
- ▶ des obligations à option de conversion ou d'échange en actions ordinaires nouvelles ou existantes (« OCEANE ») de 360 millions d'euros à 1 3/4 % à échéance 2016 ;

- ▶ des obligations à option de conversion ou d'échange en actions ordinaires nouvelles ou existantes (« OCEANE ») de 360 millions d'euros à 1 1/4 % à échéance 2019 ;
- ▶ le crédit syndiqué français, d'un montant de 200 millions de dollars US, non mobilisé au 31 décembre 2012 ;
- ▶ le crédit syndiqué américain, d'un montant de 79 millions de dollars US, non mobilisé au 31 décembre 2012 ;
- ▶ le crédit relais, d'un montant maximum de 300 millions d'euros, non mobilisé au 31 décembre 2012 ; et
- ▶ différentes lignes de crédit bilatérales confirmées, pour un total de 11 millions de dollars US, réparties entre plusieurs filiales du Groupe et mobilisées à hauteur de 4 millions de dollars US au 31 décembre 2012.

CGGVeritas SA a par ailleurs réalisé avec succès le 23 octobre 2012 une augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription d'un montant de 414 millions d'euros.

La ventilation des passifs financiers du Groupe figure dans le tableau ci-après :

En millions de dollars US	31.12.2012		N + 1		N + 2 à N + 4		N + 5 et au-delà		Total	
	Nominal	Intérêts	Nominal	Intérêts	Nominal	Intérêts	Nominal	Intérêts	Nominal	Intérêts
Emprunts obligataires	2 172	0	118	747	342	1 425	172	2 172	632	
Emprunts bancaires	41	15	4	26	1	0	0	41	6	
Dettes de location de financement	131	16	7	26	16	89	18	131	41	
Banques créditrices	4	4	0	0	0	0	0	4	0	
Instruments dérivés	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Trésorerie	(1 520)	0	0	0	0	0	0	(1 520)	0	
Total passifs financiers nets	828	35	129	799	359	1 514	190	828	678	

Ne sont pas inclus :

- ▶ les intérêts courus ;
- ▶ les ajustements IFRS ; et
- ▶ la prime d'émission.

Un certain nombre de restrictions et engagements encadrent les emprunts obligataires, les conventions de crédit syndiqué français et américain. En particulier certains ratios financiers doivent être respectés. À titre indicatif, au 31 décembre 2012, ces ratios et tests peuvent être décrits comme suit :

Ratio	Crédit syndiqué US	Crédit syndiqué français	31.12.2012
	Référence	Référence	
Dettes nettes financières/EBITDAS	≤2,5	≤2,5	0,74 x
EBITDAS/charge d'intérêts totale	≥3	≥3,5	6,90 x
Dépenses nettes d'investissement (Net CAPEX)	n.a.	< 750 MUS\$ et < 50 % de l'EBITDA	474 MUS\$ et < 50 % de l'EBITDA

Au 31 décembre 2012, le Groupe disposait de ressources financières d'un montant total de 710 millions de dollars US (incluant la trésorerie, les équivalents de trésorerie, les valeurs mobilières de placement et la part non tirée des lignes de crédits syndiqués) pour faire face à ses obligations. Ce montant ne tient pas compte du crédit relais de 300 millions d'euros et de la trésorerie issue des opérations financières dédiées à l'acquisition Fugro, qui s'élève à 993 millions de dollars US (net des frais d'émission). En outre, il considère comme très négligeable le risque d'accélération de l'exigibilité des dettes financières.

Le Groupe bénéficie d'une appréciation tendancielle qui évalue l'orientation possible (positive ou négative) d'une notation de crédit dans le temps. Pour déterminer une notation de perspective, les agences de notation s'intéressent à toutes les évolutions économiques et opérationnelles de l'entreprise et de son industrie.

Les notations des agences de crédit applicables au Groupe s'établissent respectivement :

- ▶ selon Standard & Poor's, à BB- (avec une perspective stable depuis le 29 novembre 2012) pour la notation *Corporate*, BB pour les crédits syndiqués américain et français, BB- pour les emprunts obligataires non sécurisés ;
- ▶ selon Moody's, à Ba2 (en cours de revue pour dégradation de la note depuis le 25 septembre 2012) pour la notation *Corporate*, Baa3 pour les crédits syndiqués américain et français, Ba3 pour les emprunts obligataires non sécurisés.

À la date du présent document de référence, au vu de sa situation actuelle, et sans préjudice des conséquences à l'avenir d'une éventuelle dégradation de son activité ou de ses perspectives, la Société considère ne pas être exposée à un risque significatif de liquidité.

3.3.7. Risque de taux au 31 décembre 2012

Le Groupe peut être amené à souscrire une partie de ses dettes financières auprès d'institutions financières à taux d'intérêt variables indexés sur des durées de tirage allant d'un à douze mois. Il peut en résulter une variation de la charge d'intérêt correspondante en fonction de l'évolution des taux d'intérêt à court terme. Ce risque est cependant atténué dans

la mesure où une partie importante de la dette contractée par le Groupe est constituée d'emprunts obligataires à taux fixe ainsi que d'un certain nombre de contrats de crédit-bail et de lignes de crédit bancaires à moyen terme de durées variables également à taux fixes (voir également Note 14 "Instruments Financiers" aux comptes consolidés de l'exercice 2012).

Exposition nette au risque de taux avant et après opération de couverture

31.12.2012	Actifs financiers ^(a)		Passifs financiers ^(a)		Exposition nette avant couverture		Instruments de taux de couverture		Exposition nette après couverture	
	(A)		(B)		(C) = (A) - (B)		(D)		(E) = (C) + (D)	
	Taux fixe	Taux variable	Taux fixe	Taux variable	Taux fixe	Taux variable	Taux fixe	Taux variable	Taux fixe	Taux variable
<i>En millions de dollars US</i>										
Moins d'un an	528	283	5	23	523	259	0	0	523	259
De 1 à 2 ans	0	0	(3)	29	3	(29)	0	0	3	(29)
De 3 à 5 ans	0	0	1 158	27	(1 158)	(27)	0	0	(1 158)	(27)
Plus de 5 ans	0	0	1 083	0	(1 083)	0	0	0	(1 083)	0
TOTAL	528	283	2 243	80	(1 715)	203	0	0	(1 715)	203

(a) Hors découverts bancaires et intérêts courus, mais incluant la participation des salariés.

Sensibilité au risque de taux sur les actifs et passifs financiers

<i>En millions de dollars US</i>	31.12.2012	
	Impact en résultat avant impôt	Impact en capitaux propres avant impôt
Impact d'une variation de + 0,2 % des taux d'intérêt	0,4	0,4
Impact d'une variation de - 0,2 % des taux d'intérêt	(0,4)	(0,4)

L'analyse de sensibilité porte sur une exposition nette de 203 millions de dollars US.

Le taux moyen de la part variable de la dette au 31 décembre 2012 était de 3,3 % alors que le taux de rémunération des actifs financiers était de 0,2 %.

3.4. AUTRES RISQUES DE NATURE FINANCIÈRE

3.4.1. Risque de change au 31 décembre 2012

31.12.2012						
	Actif ^(a)	Passif ^(a)	Engagements en devises	Position nette avant couverture	Instruments financiers de couverture	Position nette après couverture
(Converti en million d'euros)	(A)	(B)	(C)	(D) = (A) - (B) ± (C)	(E)	(F) = (D) + (E)
USD ^(a)	1 159,1	1 142,1	0,0	17,0	(19,9)	(2,9)

(a) Actifs et passifs monétaires en dollars US dans les sociétés dont la monnaie fonctionnelle est l'euro. Ces comptes de bilan sont revalorisés à la parité de clôture.

31.12.2012						
	Actif ^(a)	Passif ^(a)	Engagements en devises	Position nette avant couverture	Instruments financiers de couverture	Position nette après couverture
(Converti en million de dollars US)	(A)	(B)	(C)	(D) = (A) - (B) ± (C)	(E)	(F) = (D) + (E)
EUR ^(a)	486,1	489,0	0,0	(2,9)	0,0	(2,9)

(a) Actifs et passifs monétaires en euros dans les sociétés dont la monnaie fonctionnelle est le dollar US. Ces comptes de bilan sont revalorisés à la parité de clôture.

La position de change avant couverture concerne essentiellement l'euro. Le Groupe tend à ramener à l'équilibre cette position de change par une politique d'achat à terme d'euros ou de vente à terme de dollars US suivant la devise fonctionnelle de l'entité exposée. Ainsi, bien que le Groupe tente de minimiser ce risque, il ne peut garantir que les fluctuations de taux de change n'auront pas un effet significativement défavorable sur ses résultats. À ce jour, la base de coût euro du Groupe est estimée à 400 millions d'euros. Aussi, une variation défavorable de 10 cents du dollar par rapport à l'euro diminuerait le résultat d'exploitation du Groupe et ses fonds propres d'environ 40 millions de dollars US.

À travers l'IAS 12, le Groupe se trouve par ailleurs sur le plan comptable exposé aux variations de change au niveau de l'imposition différée lorsque la monnaie fonctionnelle de l'entité propriétaire d'actifs non monétaires ne coïncide pas avec la monnaie fiscale (voir également Note 14 "Instruments Financiers" aux comptes consolidés de l'exercice 2012).

En ce qui concerne le risque de change lié à des investissements dans des filiales opérationnelles, le Groupe considère que celui-ci est faible, car la majorité des entités opérationnelles ont pour devise fonctionnelle le dollar US.

Tableau d'analyse de sensibilité

	Impact sur le résultat avant impôt		Impact sur les capitaux propres avant impôt	
	Hausse de 10 cents ^(a)	Baisse de 10 cents ^(a)	Hausse de 10 cents ^(a)	Baisse de 10 cents ^(a)
Millions de dollars US	40	(40)	40	(40)
TOTAL	40	(40)	40	(40)

(a) Par rapport à l'euro.

3.4.2. Risque sur actions et instruments financiers

La politique de placement de la Société n'autorise pas de placement à court terme sur des actions tierces.

Toute intervention sur les propres actions de la Société est décidée par la Direction Générale dans les conditions fixées par la réglementation applicable. La Société détenait

800 000 actions propres au 31 décembre 2012, pour un montant au bilan de 20,6 millions de dollars US. Une baisse de 10 % du cours des titres autodétenus a ainsi un impact de 2,1 millions de dollars US sur les capitaux propres et est sans impact sur son résultat.

Au 31 décembre 2012

(En millions de dollars US)	Titres à la juste valeur	Titres disponibles à la vente	Titres détenus jusqu'à l'échéance	Dérivés	Total
Actions	20,6	—	—	—	20,6
TOTAL	20,6	—	—	—	20,6

Au 31 décembre 2012

(En millions de dollars US)	Impact sur le résultat avant impôt		Impact sur les capitaux propres avant impôt	
	Hausse de 10 %	Baisse de 10 %	Hausse de 10 %	Baisse de 10 %
Actions	n.a.	n.a.	—	2,1
TOTAL	n.a.	n.a.	—	2,1

La Société disposait par ailleurs au 31 décembre 2012 d'une participation minoritaire de 10 % dans le capital de la société Spectrum ASA, société norvégienne cotée à la bourse d'Oslo, valorisée au bilan au 31 décembre 2012 pour 12,4 millions

de dollars US. La valeur de la participation du Groupe dans Spectrum ASA sur la base du cours de bourse au 31 décembre 2012 est de 23,9 millions de dollars US.

3.4.3. Risque lié à la situation générale des marchés financiers

La situation des marchés financiers, qu'il s'agisse des marchés de crédit ou des marchés de capitaux, est susceptible d'une manière générale d'avoir un impact significatif sur les performances industrielles et commerciales et sur la solvabilité des entreprises, parmi lesquelles les clients et les fournisseurs du Groupe. On ne peut donc pas exclure qu'une possible évolution défavorable de cette situation d'ensemble ait des impacts négatifs indirects sur l'activité du Groupe pouvant prendre la forme, au niveau des clients, d'annulations de commandes, de retards dans les délais de paiement ou même de défauts de paiement, et, au niveau des fournisseurs, de non-réalisation de prestations ou livraisons de biens convenus.

Afin de gérer au mieux de tels risques :

- ▶ le Groupe tend à limiter au maximum son risque clients à travers une approche sélective des clients au niveau des Services, intégrant le critère de solvabilité, et la mise en place de lettres de crédit au niveau de Sercel ;
- ▶ le Groupe et Sercel, en particulier, ont mis en place au niveau de leurs fournisseurs une politique de choix très sélective, visant notamment à maintenir dans des limites prudentes l'exposition du Groupe sur un fournisseur donné.

3.5. RISQUES LIÉS À L'ENVIRONNEMENT

Bien qu'il n'existe pas de réglementation propre encadrant ses activités, le Groupe est soumis aux divers lois et règlements en vigueur dans les pays où il opère, notamment en matière d'environnement. Ces lois et règlements peuvent imposer aux entités du Groupe d'obtenir des autorisations ou des permis préalablement à l'exécution d'un contrat. Les dirigeants estiment que la Société respecte les lois applicables en matière d'environnement ; toutefois, leur évolution fréquente ne permet pas à la Société de prévoir le coût ou l'impact de ces lois et règlements sur les opérations futures du Groupe. La Société n'est mise en cause dans aucune procédure judiciaire concernant des questions d'environnement et n'a connaissance d'aucune réclamation, ni d'aucune responsabilité

potentielle dans ce domaine, qui pourrait avoir un effet notable sur l'activité du Groupe ou sur sa situation financière.

L'effort continu mené au cours des années précédentes pour améliorer la protection de l'environnement et la sécurité a été poursuivi, avec le renforcement des procédures et l'adoption de mesures destinées à en accroître le souci chez le personnel et les sous-traitants, en particulier par des réunions de sécurité périodiques obligatoires sur le terrain et à bord des navires. Un système complet de gestion de la santé, de la sécurité et de l'environnement, couvrant l'ensemble des activités, est en vigueur au sein du Groupe et continue d'être adapté à chacune des activités.

3.6. ASSURANCES

La nature de l'activité de la Société engendre des risques permanents d'exploitation très importants pour lesquels elle n'est pas forcément assurée et pour lesquels il se peut qu'elle ne soit pas en mesure d'obtenir l'assurance adéquate, et encore moins à des conditions économiques acceptables si toutefois elle y parvient.

Les activités d'acquisition de données sismiques, en particulier dans les fonds marins à de grandes profondeurs, sont souvent conduites dans des conditions météorologiques difficiles et dans d'autres circonstances aléatoires, et impliquent par conséquent des risques de pertes dues à une interruption, à un retard ou à la destruction du matériel. La Société souscrit des polices d'assurance couvrant la destruction ou la détérioration de ses équipements sismiques

et l'interruption d'activité dans le traitement des données, d'un montant qu'elle estime conforme aux pratiques habituelles en vigueur dans le secteur. Mais la Société ne peut pas garantir que ses polices d'assurance suffiront à couvrir toutes les circonstances ou tous les aléas possibles, ou qu'elle sera en mesure de maintenir dans le futur des polices d'assurance adéquates à des tarifs raisonnables et dans des conditions acceptables.

La politique générale de couverture des risques suivie par le Groupe reflète la volonté de ce dernier de couvrir les sinistres majeurs pouvant affecter ses sites et équipements ainsi que les responsabilités auxquelles il peut se trouver exposé vis-à-vis des tiers du fait de son activité. L'adéquation des couvertures d'assurance aux risques auxquels est susceptible d'être confronté le Groupe est revue périodiquement.

3.7. SOUS-TRAITANCE

Au sein du Groupe, Sercel a plus particulièrement recours à la sous-traitance. En effet, les sites de fabrication français sous-traitent une partie de leur fabrication auprès d'entreprises tierces locales qui sont sélectionnées en fonction de certains critères notamment de qualité et de solidité financière. L'activité de sous-traitance est répartie sur plusieurs entités ayant chacune une faible proportion de la totalité de l'activité

sous-traitée afin de limiter le risque lié à la défaillance de l'un de ces sous-traitants.

Pour ses activités de services, la politique de la Société n'est pas de recourir à la sous-traitance pour la réalisation de tout ou partie de ses activités, sauf cas particulier d'absence de capacité disponible.

4

GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

4.1	ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION	83
4.1.1	Composition du Conseil d'administration	83
4.1.1.1	Membres du Conseil d'administration de la Société à la date du présent document de référence	83
4.1.1.2	Administrateurs désignés par les salariés — censeurs	92
4.1.1.3	Administrateurs indépendants	92
4.1.1.4	Adresse professionnelle des membres du Conseil d'administration	93
4.1.1.5	Nombre minimal d'actions devant être détenu par les membres du Conseil d'administration	93
4.1.2	Direction Générale	94
4.1.2.1	Dissociation des fonctions de Président et de Directeur Général	94
4.1.2.2	Rôle du Président du Conseil d'administration	94
4.1.2.3	Limitations apportées aux pouvoirs du Directeur Général	94
4.1.2.4	Directeurs Généraux Délégués non administrateurs	94
4.1.3	Conflits d'intérêt	96
4.1.4	Comité Corporate	96
4.2	RÉMUNÉRATION ET AVANTAGES	97
4.2.1	Rémunération des membres du Conseil d'administration	97
4.2.2	Rémunération des membres du Comité Exécutif au titre de l'exercice 2012	98
4.2.3	Rémunération des mandataires sociaux	99
4.2.3.1	Rémunération	100
4.2.3.2	Options de souscription d'actions attribuées aux mandataires sociaux	103
4.2.3.3	Actions gratuites soumises à conditions de performances attribuées aux mandataires sociaux durant les exercices 2011 et 2012	105
4.2.3.4	Indemnité contractuelle de rupture en cas de cessation du mandat social	106
4.2.3.5	Engagement de non-concurrence	107
4.2.3.6	Régime de prévoyance général obligatoire	108
4.2.3.7	Régime de prévoyance individuelle	108
4.2.3.8	Assurance chômage individuelle	108
4.2.3.9	Régime de retraite supplémentaire	108
4.2.3.10	Tableau récapitulatif	109
4.2.4	Opérations réalisées sur les titres de la Société par les dirigeants et les personnes qui leur sont étroitement liées au cours de l'exercice 2012	110

4

GOVERNEMENT D'ENTREPRISE

4.2.5	Opérations conclues entre la Société et ses dirigeants et/ou un actionnaire détenant plus de 10 % des droits de vote	111
4.3	FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION — COMITÉS	112
4.3.1	Conditions d'organisation et de préparation des réunions du Conseil d'administration	112
4.3.1.1	Code de gouvernement d'entreprise auquel se réfère la Société	112
4.3.1.2	Préparation des réunions et information des administrateurs	112
4.3.1.3	Réunions du Conseil d'administration	112
4.3.2	Comités institués par le Conseil d'administration	113
4.3.2.1	Le Comité de nomination et de rémunération	113
4.3.2.2	Le Comité d'audit	114
4.3.2.3	Le Comité stratégique	116
4.3.2.4	Le Comité HSE — développement durable	117
4.3.2.5	Le Comité technologique	117
4.3.3	Rapport du Président sur la composition, les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration, le contrôle interne et la gestion des risques pour l'exercice 2012	118
4.3.4	Rapport des commissaires aux Comptes, établi en application du dernier alinéa de l'article L. 225-235 du Code de commerce, sur le rapport du Président du Conseil d'administration de la Société pour ce qui concerne les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière	128
4.3.5	Procédures et contrôles relatifs à la communication d'information (Form 20-F — item 15)	129

4

GOVERNEMENT D'ENTREPRISE

4.1. ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

4.1.1. Composition du Conseil d'administration

4.1.1.1. Membres du Conseil d'administration de la Société à la date du présent document de référence

Nom	Nombre d'actions au 31 mars 2013	Âge	Fonctions	Date de première nomination au Conseil	Date d'échéance du mandat ^(g)
Robert BRUNCK ^(b) ^(d) Nationalité : française	180 349 actions	63 ans	Président du Conseil d'administration	20 mai 1999 (administrateur depuis le 9 septembre 1998)	Assemblée générale de 2016
Jean-Georges MALCOR Nationalité : française	9 413 actions	56 ans	Directeur Général et administrateur	4 mai 2011	Assemblée générale de 2015
Olivier APPERT ^(b) ^(c) Nationalité : française	2 407 actions	64 ans	Administrateur	15 mai 2003	Assemblée générale de 2016
Loren CARROLL ^(a) ^(f) (Administrateur indépendant) Nationalité : américaine	500 ADS	69 ans	Administrateur	12 janvier 2007	Assemblée générale de 2013
Rémi DORVAL ^(a) ^(c) ^(d) (Administrateur indépendant) Nationalité : française	580 actions	62 ans	Administrateur	8 mars 2005	Assemblée générale de 2014
Jean DUNAND ^(a) (Administrateur indépendant) Nationalité : française	4 930 actions	73 ans	Administrateur	8 septembre 1999	Assemblée générale de 2013
Agnès LEMARCHAND ^(c) ^(e) ^(f) (Administrateur indépendant) Nationalité : française	500 actions	58 ans	Administrateur	21 septembre 2012	Assemblée générale de 2013
Gilberte LOMBARD ^(a) (Administrateur indépendant) Nationalité : française	583 actions	68 ans	Administrateur	4 mai 2011	Assemblée générale de 2015

(a) Membre du Comité d'audit

(b) Membre du Comité stratégique

(c) Membre du Comité de rémunération et de nomination

(d) Membre du Comité technologique

(e) Membre du Comité hygiène, sécurité, environnement et développement durable

(f) Le renouvellement de ce mandat sera proposé à l'assemblée générale du 3 mai 2013.

(g) Depuis l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2007, les administrateurs sont nommés pour une durée de quatre ans. Toutefois, les fonctions des administrateurs en cours de mandat dont la durée a été fixée à six ans se poursuivent jusqu'à leur date d'expiration initialement fixée.

Nom	Nombre d'actions au 31 mars 2013	Âge	Fonctions	Date de première nomination au Conseil	Date d'échéance du mandat ^(g)
Hilde MYRBERG ^{(c) (d)} (Administrateur indépendant) Nationalité : norvégienne	500 actions	55 ans	Administrateur	4 mai 2011	Assemblée générale de 2015
Robert F. SEMMENS ^{(b) (c)} Nationalité : américaine	3 460 actions 350 ADS	55 ans	Administrateur	13 décembre 1999	Assemblée générale de 2015
Kathleen SENDALL ^{(d) (e)} (Administrateur indépendant) Nationalité : canadienne	500 ADS	60 ans	Administrateur	5 mai 2010	Assemblée générale de 2014
Daniel VALOT ^{(a) (b) (e)} Nationalité : française	2 243 actions	68 ans	Administrateur	14 mars 2001	Assemblée générale de 2016
Terence YOUNG ^{(d) (e) (f)} (Administrateur indépendant) Nationalité : américaine	500 ADS	66 ans	Administrateur	12 janvier 2007	Assemblée générale de 2013

(a) Membre du Comité d'audit

(b) Membre du Comité stratégique

(c) Membre du Comité de rémunération et de nomination

(d) Membre du Comité technologique

(e) Membre du Comité hygiène, sécurité, environnement et développement durable

(f) Le renouvellement de ce mandat sera proposé à l'assemblée générale du 3 mai 2013.

(g) Depuis l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2007, les administrateurs sont nommés pour une durée de quatre ans. Toutefois, les fonctions des administrateurs en cours de mandat dont la durée a été fixée à six ans se poursuivent jusqu'à leur date d'expiration initialement fixée.

M. Robert BRUNCK est né le 11 juin 1949.

M. Robert BRUNCK est diplômé de l'École polytechnique et de l'École supérieure des Mines de Paris.

Entré à la Compagnie Générale de Géophysique en 1985 en tant que chargé de mission auprès du Directeur Général, il est nommé Directeur Délégué en 1987, Directeur Financier et Juridique en 1989 et Directeur Général Adjoint en 1991. En 1995, il occupe les fonctions de Directeur Général de la Compagnie Générale de Géophysique, est nommé Vice-Président Directeur Général et administrateur en septembre 1998, puis Président-Directeur Général le 20 mai 1999. Depuis le 30 juin 2010, il est Président du Conseil d'administration. Avant de rejoindre le Groupe CGG, il fut Directeur du Centre d'équipement du réseau de transport (« CERT ») à la Direction de la Production et du Transport chez EDF (1979-1985) et antérieurement Chef de la Division Énergie — Sous-sol, chargé de mission auprès du préfet de région à la Direction de l'industrie et de la recherche de la région Alsace (1975-1979).

La liste des principaux mandats exercés par M. BRUNCK actuellement et au cours des cinq dernières années figure dans le tableau ci-dessous.

M. Jean-Georges MALCOR est né le 4 septembre 1956.

M. Jean-Georges MALCOR est diplômé de l'École centrale de Paris. Il est également titulaire d'un master en sciences de l'université de Stanford et d'un doctorat de l'École supérieure des Mines de Paris.

M. MALCOR a commencé sa carrière au sein du groupe Thomson CSF (1983-1987) au laboratoire acoustique de la Division Activités sous-marines, où il développe notamment des hydrophones et des géophones et où il est en charge des programmes de *streamers* militaires. Il part pour Sydney en 1988 au sein de Thomson Sintra Pacific dont il devient Directeur Général (1990). De retour en France, M. MALCOR est nommé Directeur du Marketing et de la Communication (1991), puis Directeur des Opérations Internationales de Thomson Sintra Activités Sous-marines (1993). En 1996, il repart en Australie pour devenir Directeur Général de Thomson Marconi Sonar Australie qui, en plus de ses activités militaires, est le leader du développement des *streamers* solides sismiques. En 1999, il devient le premier Directeur Général de ADI (coentreprise entre Thales et Transfield) dont les activités défense et sécurité couvrent, en particulier, le chantier naval de Woolloomooloo (la plus grande cale sèche de l'hémisphère sud). En 2002, il est nommé *Senior Vice-President* en charge des Opérations internationales de Thales International. En 2004, il devient *Senior Vice-President* en charge de la Division Navale, et supervise l'ensemble des activités navales de Thales, de la conception à la construction navale et à la maintenance. En janvier 2009, il est nommé *Senior Vice-President* en charge de la Division Aéronautique, puis en juin 2009, *Senior Vice-President* en charge de l'Europe continentale, la Turquie, la Russie, l'Asie, l'Afrique, le Moyen-Orient et l'Amérique latine. M. MALCOR rejoint le Groupe CGG en janvier 2010 en tant que Directeur Général Adjoint. Il en devient le Directeur Général le 30 juin 2010.

La liste des principaux mandats exercés par M. MALCOR actuellement et au cours des cinq dernières années figure dans le tableau ci-dessous.

M. Olivier APPERT est né le 9 avril 1949.

Ancien élève de l'École polytechnique, M. Olivier APPERT est ingénieur général des Mines.

M. Olivier APPERT est Président d'IFP Énergies Nouvelles depuis avril 2003. Auparavant, il était Directeur de la Coopération à long terme et de l'Analyse des politiques énergétiques à l'Agence internationale de l'énergie (1999-2003). De 1994 à 1999, il a occupé des responsabilités techniques et financières au sein d'IFP et de sa filiale ISIS. Auparavant, il a exercé diverses fonctions au ministère de l'Industrie et au cabinet du Premier ministre. De 1987 à 1989, il était responsable de la stratégie au sein de la filiale TRT du groupe Philips (1987-1989). Il a commencé sa carrière en 1974 dans l'administration dans les domaines de l'énergie et du développement industriel.

La liste des principaux mandats exercés par M. APPERT actuellement et au cours des cinq dernières années figure dans le tableau ci-dessous.

M. Loren CARROLL est né le 31 août 1943.

M. CARROLL est titulaire d'un *Bachelor of Sciences* en comptabilité de l'université de l'État de Californie.

Il est entré chez Smith International en décembre 1984 en tant que Vice-Président et Directeur Financier. En janvier 1988, il a été nommé Vice-Président Exécutif et Directeur Financier de Smith International et a occupé ce poste jusqu'en mars 1989. En 1992, il est retourné chez Smith International en tant que Vice-Président Exécutif et Directeur Financier. Jusqu'à son départ en retraite en avril 2006, il était Président-Directeur Général de M-I Swaco LLC ainsi que Vice-Président Exécutif de Smith International, Inc., qui détenait 60% du capital de M-I Swaco. M. CARROLL est actuellement consultant en finance et en stratégie.

La liste des principaux mandats exercés par M. CARROLL actuellement et au cours des cinq dernières années figure dans le tableau ci-dessous.

M. Rémi DORVAL est né le 10 mars 1951.

Ancien élève de l'École centrale de Paris, de l'Institut d'études politiques de Paris et de l'École nationale d'administration, M. DORVAL a été administrateur civil à la Direction des Hydrocarbures du ministère de l'Industrie de 1979 à 1984 et administrateur civil à la Direction du Trésor, service des Affaires monétaires et financières du ministère de l'Économie et des Finances de 1984 à 1986. Entre 1986 et 1990, il a occupé successivement, au sein de la Banque internationale pour l'Afrique occidentale, les fonctions de Directeur de la succursale de New York, puis Directeur Général de la filiale au Gabon, puis Directeur Central au siège, en charge de la Trésorerie, des Marchés financiers et de la Gestion du patrimoine. De 1990 à 1997, il a été, au sein du groupe Soletanche, administrateur et Directeur Général du groupe, chargé en particulier des Activités pétrolières, Vice-Président du conseil d'administration puis Directeur Général de Forasol-Foramer. Depuis 1997, il était Président-Directeur Général de Soletanche Bachy. Il est désormais Directeur Délégué de Vinci.

La liste des principaux mandats exercés par M. DORVAL actuellement et au cours des cinq dernières années figure dans le tableau ci-dessous.

M. Jean DUNAND est né le 30 janvier 1940.

M. DUNAND est titulaire d'un diplôme d'études supérieures en sciences économiques de l'Institut d'administration des entreprises de l'université de Paris.

Après quatre ans à la Direction Financière de la Compagnie Française des Pétroles, devenue Total, il a occupé des fonctions opérationnelles de Directeur Financier ou de Secrétaire Général principalement dans l'amont, mais aussi dans l'aval, la chimie et la diversification du groupe, tant en France qu'à l'étranger. Détaché auprès de l'Institut français du pétrole (désormais nommé « IFP Énergies Nouvelles »), il a aussi exercé les fonctions de Directeur des Affaires Financières et Juridiques d'Isis, holding financier de ce groupe, entre 1999 et 2001.

La liste des principaux mandats exercés par M. DUNAND actuellement et au cours des cinq dernières années figure dans le tableau ci-dessous.

M^{me} Agnès LEMARCHAND est née le 29 décembre 1954.

M^{me} LEMARCHAND est diplômée de l'École nationale Supérieure de chimie de Paris, du MIT et de l'INSEAD.

Elle a commencé sa carrière en tant qu'ingénieur de développement puis responsable de production au sein de Rhône-Poulenc secteur Santé. En 1986, elle est nommée directeur général de l'Industrie Biologique Française, filiale du groupe Rhône-Poulenc. En 1992 elle rejoint le groupe Ciments Français en tant que Président-Directeur Général de Prodical, société de la branche Charges minérales du Groupe. En 1997, elle intègre le groupe Lafarge en qualité de directeur stratégie de la branche Matériaux de spécialités. De 1999 à 2004, elle est Président-Directeur Général de Lafarge Chaux. À partir de 2005 elle prend la Direction Générale de Steetley Dolomite Limited, entreprise anglaise créée à la suite du rachat avec les salariés clés des activités Chaux anglaises du groupe Lafarge. Elle en est actuellement le Président Exécutif.

La liste des principaux mandats exercés par M^{me} LEMARCHAND actuellement et au cours des cinq dernières années figure dans le tableau ci-dessous.

M^{me} Gilberte LOMBARD est née le 10 juillet 1944.

M^{me} Gilberte LOMBARD est titulaire d'une maîtrise de sciences économiques et du programme AMP de l'INSEAD.

Elle a commencé sa carrière comme analyste financier, puis comme chargé d'affaires dans les équipes de fusions-acquisitions du CCF. À compter de la privatisation de la banque (1987), elle a pris la responsabilité des Relations investisseurs, chargée des relations avec les analystes financiers et investisseurs institutionnels, et coordonné la politique d'information vis-à-vis de l'ensemble des actionnaires : grands actionnaires et actionnaires individuels (1987-2000). Après la prise de contrôle du CCF par HSBC (2000), elle a été nommée Directeur des Opérations Financières en charge du suivi et du montage des opérations de cession, acquisition, fusion et autres opérations de restructuration pour le compte

du groupe HSBC France, ainsi que de la gestion de son portefeuille de participations industrielles et financières. Elle a également été nommée Secrétaire du conseil (1990) et, à ce titre, a géré en particulier les relations avec les grands actionnaires de la banque. En parallèle, dans sa fonction de Secrétaire du conseil de HSBC France, elle a proposé au conseil d'administration la mise en place de règles de gouvernance visant à respecter à la fois les contraintes du groupe HSBC et le Code AFEP-MEDEF. À ce titre, elle a été nommée administrateur et membre du Comité d'audit de diverses sociétés du groupe HSBC France. Elle a pris sa retraite en février 2011. Elle est chevalier de la Légion d'honneur.

La liste des principaux mandats exercés par M^{me} LOMBARD actuellement et au cours des cinq dernières années figurent dans le tableau ci-dessous.

M^{me} Hilde MYRBERG est née le 27 septembre 1957.

M^{me} MYRBERG est diplômée en droit de l'université d'Oslo et est également titulaire d'un MBA de l'INSEAD. Elle a en outre suivi un cours de civilisation française à l'université de la Sorbonne à Paris.

En 2011 et 2012, M^{me} Hilde MYRBERG occupait la position de *Senior Vice-President* (Gouvernement d'entreprise et Conformité) au sein de la société norvégienne Orkla ASA, société norvégienne cotée à Oslo et intervenant dans les secteurs des biens de consommation, de l'aluminium, de l'énergie renouvelable et des investissements financiers, dont elle était également Secrétaire du conseil. De 2006 à 2011, elle a été *Executive Vice President* d'Orkla, en charge des Ressources humaines, de la Communication, des Affaires juridiques et de l'Audit interne. Jusqu'en 2006, elle était en charge des secteurs de marchés au sein d'Hydro Oil & Energy. Cette fonction recouvrait l'ensemble des activités, des plateformes à celles des marchés du pétrole et du gaz ainsi que celles de l'énergie et de l'énergie renouvelable. En outre, elle a été membre du conseil d'administration de la société norvégienne Renewable Energy Corporation ASA de 2009 à 2012. Elle est également administrateur et *Vice President* de la société norvégienne Petoro AS depuis 2006.

La liste des principaux mandats exercés par M^{me} MYRBERG actuellement et au cours des cinq dernières années figure dans le tableau ci-dessous.

M. Robert SEMMENS est né le 29 octobre 1957.

M. SEMMENS est un investisseur privé et *Adjunct Professor* de finances à la Leonard N. Stern School of Business de l'université de New York. En 1993, il a été l'un des fondateurs de The Beacon Group, une société d'investissement et de conseil basée à New York où il gère deux fonds d'investissement énergie d'un montant total de 1,6 milliard de dollars US, spécialisés en placements privés dans le secteur de l'énergie à l'échelle mondiale. Auparavant, il était *Vice President* de Goldman Sachs & Co.

La liste des principaux mandats exercés par M. SEMMENS actuellement et au cours des cinq dernières années figure dans le tableau ci-dessous.

M^{me} Kathleen SENDALL est née le 26 mars 1953.

Diplômée de Queen's University (Ontario) et de la Western Ontario Business School, M^{me} SENDALL a commencé sa carrière au sein de Petro-Canada en 1978 en tant qu'ingénieur, puis elle a été ingénieur en charge du design et de la construction d'une station de compression durant deux années au sein de Nova, une société basée à Alberta, avant de réintégrer Petro-Canada en 1982 en tant qu'ingénieur en chef joint-ventures, offshore et international. M^{me} SENDALL a occupé différents postes au sein de Petro-Canada entre 1984 et 1996. À partir de 1996 et durant quatre années, elle a occupé le poste de *Vice-President Engineering & Technology* puis elle a été *Vice-President Western Canada Development and Operations* jusqu'en 2002. Elle a enfin été *Vice-President North American Natural Gas* de Petro-Canada de 2002 à 2009. M^{me} SENDALL est membre actif de nombreuses associations, dont l'*Association of Professional Engineers, Geologists and Geophysicists* d'Alberta et la *Society of Petroleum Engineers*.

La liste des principaux mandats exercés par M^{me} SENDALL actuellement et au cours des cinq dernières années figure dans le tableau ci-dessous.

M. Daniel VALOT est né le 24 août 1944.

M. Daniel VALOT est diplômé de l'Institut d'études politiques de Paris et ancien élève de l'École nationale d'administration.

Il a commencé sa carrière à la Cour des comptes en 1970. Il est entré en 1981 à la Compagnie Française des Pétroles, devenue Total, et a occupé successivement les postes de Directeur Financier adjoint du groupe, Secrétaire Général de Total Chimie, Président de Total Petroleum North America, avant de devenir Directeur Général de Total Exploration-Production en 1995 et membre du Comité exécutif de Total de 1995 à 1999. Il a été Président-Directeur Général de Technip de septembre 1999 à avril 2007.

La liste des principaux mandats exercés par M. VALOT actuellement et au cours des cinq dernières années figure dans le tableau ci-dessous.

M. Terence YOUNG est né le 28 août 1946.

M. YOUNG est diplômé de l'École des Mines du Colorado.

Il a d'abord été pilote et instructeur de vol de la marine américaine de 1969 à 1974, puis, de 1979 à 1982, il a été professeur assistant en géophysique à l'École des Mines du Colorado. De 1982 à 1983, il a été chargé des recherches géophysiques à la Compagnie Générale de Géophysique à Denver. De 1983 à 2000, il a occupé plusieurs postes chez Mobil Research and Development Corporation, le dernier étant celui de professeur à l'*Institute for Statistics and its Applications* de l'université Carnegie-Mellon. Depuis 2000, M. YOUNG est Doyen du Département de géophysique de l'École des Mines du Colorado.

La liste des principaux mandats exercés par M. YOUNG actuellement et au cours des cinq dernières années figure dans le tableau ci-dessous.

Nom

Mandats exercés au cours des cinq dernières années

Robert BRUNCK

Président du Conseil
d'administration

Mandats en cours :

au sein du Groupe : aucun

hors Groupe :

Sociétés et institutions françaises :

- ▶ Administrateur du Centre européen d'éducation permanente (« Cedep »)
- ▶ Président de l'Association pour la recherche et le développement des méthodes et processus industriels (« Armines »)
- ▶ Administrateur de l'École nationale supérieure de géologie (« ENSG »)
- ▶ Administrateur du Bureau de recherches géologiques et minières (« BRGM »)
- ▶ Administrateur du Groupement des entreprises parapétrolières et paragazières — Association française des techniciens du pétrole (« GEP-AFTP »)
- ▶ Administrateur et membre du Comité de nomination et de rémunération de Nexans (société cotée sur Euronext Paris)

Mandats n'étant plus exercés :

au sein du Groupe :

- ▶ Directeur Général de CGGVeritas SA
- ▶ Président du Conseil de surveillance de Sercel
- ▶ Membre du Conseil de surveillance de Sercel Holding
- ▶ Président et administrateur de CGG Americas
- ▶ Président du Conseil de surveillance de CGGVeritas Holding BV

hors Groupe :

- ▶ Administrateur de Thales
- ▶ Administrateur de l'Institut français du pétrole (« IFP »)
- ▶ Administrateur du Consortium français de localisation
- ▶ Administrateur du Conservatoire national des arts et métiers (« CNAM »)

Jean-Georges MALCOR

Directeur Général

Mandats en cours :

au sein du Groupe :

Sociétés françaises :

- ▶ Président du conseil d'administration de Sercel Holding SA

Sociétés étrangères :

- ▶ Administrateur d'Ardiseis FZCO (Dubai, Émirats arabes unis)
- ▶ Administrateur d'Arabian Geophysical & Surveying Company (Argas, Arabie Saoudite)

hors Groupe :

Sociétés et institutions françaises :

- ▶ Président du Fonds de dotation Universcience Partenaires

Sociétés étrangères :

- ▶ Administrateur de Seabed Geosolutions BV
- ▶ Administrateur et membre du Comité d'audit de STMicronics (société cotée sur Euronext Paris, New York Stock Exchange et Borsa Italiana)

Mandats n'étant plus exercés :

au sein du Groupe :

- ▶ Président-Directeur Général et administrateur de CGGVeritas Services SA

Nom

Mandats exercés au cours des cinq dernières années**hors Groupe :**

- ▶ Administrateur de l'Association des Centraliens
- ▶ Administrateur de la Fondation Vilette entreprises
- ▶ Administrateur et Secrétaire du conseil de l'École centrale de Paris
- ▶ Président-Directeur Général de Thales Avionics SA
- ▶ Président-Directeur Général de Thales Systèmes Aéroportés SA
- ▶ Président-Directeur Général de Thales International SAS
- ▶ Président du Directoire de Thales International SAS
- ▶ Membre du Directoire de Thales International SAS
- ▶ Président de Thales Europe SAS
- ▶ Membre du Comité exécutif de Thales USA, Inc.
- ▶ Membre du Conseil de surveillance de Thales Nederland BV
- ▶ Administrateur d'Australian Defence Industries Pty Ltd.
- ▶ Administrateur de Thales ATM Pty Ltd.
- ▶ Administrateur de DCNS
- ▶ Administrateur de Thales Holding Norway AS
- ▶ Administrateur de Thales Australia Holdings Pty Ltd.
- ▶ Administrateur de Thales Australia Ltd.
- ▶ Administrateur d'ADI Group Pty Ltd.
- ▶ Administrateur d'ADI Group Holdings Pty Ltd.
- ▶ Administrateur d'ADI Munitions Pty Ltd.
- ▶ Administrateur de Thales Training & Simulation Pty Ltd.
- ▶ Administrateur de Thales Underwater Systems Pty Ltd.
- ▶ Administrateur de Thales Australia Corporate Finance Pty Ltd.
- ▶ Administrateur de Thales Australia Finance Pty Ltd.
- ▶ Administrateur d'ADI UAE Pty Ltd.
- ▶ Administrateur d'ADI Lithgow Pty Ltd.
- ▶ Administrateur de Thales Telematics Australia Pty Ltd.
- ▶ Administrateur d'ADI Advanced Systems Pty Ltd.
- ▶ Administrateur d'ADI Engineering & Vehicles Pty Ltd.
- ▶ Administrateur d'Aviation Communication & Surveillance Systems
- ▶ Administrateur de Thales Naval France
- ▶ Vice-Président du Conseil de surveillance d'Armaris

Olivier APPERT

Administrateur

Mandats en cours :**au sein du Groupe :** aucun**hors Groupe :****Sociétés françaises :**

- ▶ Président-Directeur Général d'IFP Énergies Nouvelles
- ▶ Administrateur, membre du comité stratégique et du comité d'éthique et de gouvernance de Technip (société cotée sur Euronext Paris)
- ▶ Administrateur de l'Institut de physique du globe de Paris (« IPGP »)
- ▶ Administrateur et membre du Comité d'audit de Storengy

Mandats n'étant plus exercés : Aucun

Nom

Mandats exercés au cours des cinq dernières années

Loren CARROLL

Administrateur

Mandats en cours :

au sein du Groupe : aucun

hors Groupe :

Sociétés étrangères

- ▶ Administrateur, membre du comité des rémunérations, membre du Comité d'audit et Président du Comité des nominations et de gouvernance de Forest Oil Corporation (États-Unis, société cotée sur le New York Stock Exchange)
- ▶ Administrateur référent, membre du Comité des rémunérations et Président du comité de nomination et de gouvernance de KBR Inc. (États-Unis, société cotée sur le New York Stock Exchange)

Mandats n'étant plus exercés :

au sein du Groupe :

- ▶ Membre du Conseil de surveillance de CGGVeritas Holding BV

hors Groupe :

- ▶ Administrateur de Smith International Inc.
- ▶ Administrateur de Veritas DGC Inc.
- ▶ Administrateur de Fleetwood Enterprises Inc.

Rémi DORVAL

Administrateur

Mandats en cours :

au sein du Groupe : aucun

hors Groupe :

Sociétés françaises :

- ▶ Directeur Délégué de Vinci (société cotée sur Euronext Paris)
- ▶ Administrateur de Solétanche Freyssinet

Mandats n'étant plus exercés :

au sein du Groupe :

- ▶ Membre du Conseil de surveillance de CGGVeritas Holding BV

hors Groupe :

- ▶ Directeur Général et Directeur Général Délégué de Solétanche Freyssinet
- ▶ Administrateur de Solétanche SA
- ▶ Administrateur de Soletanche Bachy GmbH
- ▶ Représentant de Solétanche Bachy France au GIE SB Mat
- ▶ Président de Forsol
- ▶ Administrateur de Sepicos Perfosol
- ▶ Administrateur de Sol-Expert International
- ▶ Administrateur de Solmarine
- ▶ Administrateur, Président et Directeur Général de Sol Data
- ▶ Administrateur, Vice-Président et Directeur Général de Solétanche Bachy Entreprise
- ▶ Administrateur, Président Directeur Général, Vice-Président et Directeur Général Délégué de Solétanche Bachy France
- ▶ Administrateur de Cermef SA
- ▶ Administrateur de Bachy SA
- ▶ Administrateur de Pride International, cogérant d'Inertec
- ▶ Administrateur de Rodio Inc.
- ▶ Président de SB 2007
- ▶ Administrateur de SHPIC
- ▶ Administrateur de Bachy Soletanche Holdings
- ▶ Administrateur de Nicholson Construction
- ▶ Administrateur de SBUSA
- ▶ Administrateur de Soldata Iberia

Nom

Mandats exercés au cours des cinq dernières années**Jean DUNAND**

Administrateur

Mandats en cours : aucun**Mandats n'étant plus exercés :** aucun**Agnès LEMARCHAND**

Administrateur

Mandats en cours :**au sein du Groupe :** aucun**hors Groupe :****Sociétés et institutions françaises :**

- ▶ Membre du Conseil de surveillance, membre du Comité des nominations et rémunérations et membre du Comité stratégique d'Areva (société cotée sur Euronext Paris)
- ▶ Membre du Conseil de surveillance, membre du Comité des nominations et rémunérations et membre du Comité stratégique de Mersen (société cotée sur Euronext Paris)
- ▶ Membre du Conseil de surveillance représentant le FSI, membre du Comité d'audit et membre du Comité des rémunérations de SICLAE
- ▶ Membre du Conseil économique, social et environnemental

Sociétés étrangères :

- ▶ Président Exécutif de Steetley Dolomite Limited (Royaume-Uni)

Mandats n'étant plus exercés : aucun**Gilberte LOMBARD**

Administrateur

Mandats en cours :**au sein du Groupe :** aucun**hors Groupe :****Sociétés françaises :**

- ▶ Membre du Conseil de surveillance, Président du Comité d'audit et membre du Comité des rémunérations de Zodiac Aérospace (société cotée sur Euronext Paris)
- ▶ Administrateur, Président du comité des rémunérations et membre du Comité d'audit de Robertet SA (société cotée sur Euronext Paris)

Mandats n'étant plus exercés :

- ▶ Administrateur de Nobel
- ▶ Administrateur de HBSC Assurances Vie
- ▶ Administrateur de Financière d'Uzès
- ▶ Membre du Conseil de surveillance de Robertet SA

Hilde MYRBERG

Administrateur

Mandats en cours :**au sein du Groupe :** aucun**hors Groupe :****Sociétés étrangères :**

- ▶ Administrateur et Vice-Président du Conseil d'administration de Petoro AS (Norvège)
- ▶ Membre du Conseil de surveillance de Gjensidige Forsikring ASA (Norvège, société cotée sur l'Oslo Stock Exchange)
- ▶ Membre du comité de nomination de Det Norske Oljeselskap ASA (Norvège, société cotée sur l'Oslo Stock Exchange)
- ▶ Membre du comité de nomination de NBT AS (Norvège)

Nom

Mandats exercés au cours des cinq dernières années

Mandats n'étant plus exercés :

Sociétés étrangères :

- ▶ Membre du Conseil de surveillance de Jotun AS (Norvège)
- ▶ Administrateur et membre du Comité de gouvernance de Renewable Energy Corporation ASA (Norvège, société cotée sur l'Oslo Stock Exchange)
- ▶ Vice-Président Senior Gouvernance & Compliance d'Orkla ASA (Norvège, société cotée sur l'Oslo Stock Exchange)
- ▶ Administrateur d'Orkla Brand AS
- ▶ Administrateur de Borregaard AS
- ▶ Administrateur de Sapa AB
- ▶ Administrateur de Kongsberg Automotive AS
- ▶ Administrateur de Salvesen & Thams AS
- ▶ Président du Conseil d'administration d'Orkla Asia Holding AS

Robert SEMMENS

Administrateur

Mandats en cours :

au sein du Groupe : aucun

hors Groupe :

Sociétés étrangères :

- ▶ Administrateur de MicroPharma Ltd. (Canada)
- ▶ Administrateur de Bronco Holdings LLC. (États-Unis)
- ▶ Adjunct Professor de Finance de Leonard N. Stern School of Business, New York University (États-Unis)

Mandats n'étant plus exercés :

au sein du Groupe :

- ▶ Membre du Conseil de surveillance de Sercel Holding

hors Groupe :

- ▶ Membre de l'*Advisory Board* de Sense Networks (États-Unis)
- ▶ Administrateur de Mach Gen Holdings, LLC.
- ▶ Administrateur de Khanty Mansysk Oil Corporation
- ▶ Administrateur de Westport Resources Corporation

Kathleen SENDALL

Administrateur

Mandats en cours :

au sein du Groupe : aucun

hors Groupe :

Sociétés étrangères :

- ▶ Vice-Président et administrateur d'Alberta Innovates — Energy & Environment Solutions (Canada)
- ▶ Administrateur d'ENMAX (Canada)
- ▶ Administrateur du Canadian Center for Energy Information (Canada)

Mandats n'étant plus exercés :

au sein du Groupe : aucun

hors Groupe :

- ▶ Administrateur de Michaelle Jean Legacy Foundation (Canada)
- ▶ Administrateur de Public Policy Forum
- ▶ Membre du *Board of Governors* de l'université de Calgary
- ▶ Administrateur de Calgary Opera
- ▶ Administrateur de Canadian Association of Petroleum Producers
- ▶ Administrateur de Canadian Council of Academies
- ▶ Administrateur de Canadian Academy of Engineering
- ▶ Directeur Exécutif *North American Natural Gas Business Unit* de Petro-Canada

Nom

Mandats exercés au cours des cinq dernières années**Daniel VALOT**

Administrateur

Mandats en cours :**au sein du Groupe :** aucun**hors Groupe :****Sociétés françaises :**

- ▶ Administrateur, membre du Comité stratégique, du Comité d'audit, du Comité des rémunérations et de nomination et du Comité des risques de SCOR (société cotée sur Euronext Paris)
- ▶ Administrateur de Dietswell

Mandats n'étant plus exercés :**au sein du Groupe :**

- ▶ Membre du Conseil de surveillance de CGGVeritas Holding BV

hors Groupe :

- ▶ Administrateur de Petro-Canada
- ▶ Administrateur de SCOR Vie
- ▶ Président-Directeur Général de Technip
- ▶ Représentant permanent de Technip au conseil d'administration de Technip France
- ▶ Administrateur de Technip Far East
- ▶ Président de Technip Italy
- ▶ Administrateur de l'Institut français du pétrole
- ▶ Administrateur et Directeur Général de Coflexip
- ▶ Administrateur de Petrofina
- ▶ Président du Conseil d'administration de Technip Americas
- ▶ Président du Conseil de surveillance de Technip Germany

Terence YOUNG

Administrateur

Mandats en cours :**au sein du Groupe :** aucun**hors Groupe :** aucun**Mandats n'étant plus exercés :****au sein du Groupe :** aucun**hors Groupe :**

- ▶ Administrateur de Veritas DGC Inc.
- ▶ Administrateur de DNO International ASA
- ▶ Président de Wavefield Inseis AS

4.1.1.2. Administrateurs désignés par les salariés — censeurs

Le Conseil d'administration ne comprend pas d'administrateur désigné par les salariés. La Société n'a désigné aucun censeur.

4.1.1.3. Administrateurs indépendants

La qualification d'administrateur indépendant est revue annuellement par le Conseil d'administration, avant la publication du document de référence. Ainsi, au cours de sa réunion du 27 février 2013, le Conseil d'administration s'est

prononcé sur la qualification d'administrateurs indépendants de ses membres et a conclu que huit administrateurs sur treize pouvaient être qualifiés d'indépendants (soit, conformément aux dispositions du Code AFEP-MEDEF, plus de la moitié des membres du Conseil d'administration ⁽¹⁾). Il s'agit de MM. Loren CARROLL, Rémi DORVAL, Jean DUNAND et Terence YOUNG, et M^{mes} Kathleen SENDALL, Gilberte LOMBARD, Hilde MYRBERG et Agnès LEMARCHAND.

Conformément aux critères fixés par le Code AFEP-MEDEF ⁽²⁾, ces administrateurs n'entretiennent aucune relation de quelque nature que ce soit avec la Société, son Groupe ou sa Direction, qui puisse compromettre leur liberté de jugement.

Point sur l'application du principe de représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein du Conseil d'administration

Conformément à la loi du 27 janvier 2011 et aux dispositions du Code AFEP-MEDEF, le Conseil d'administration a entrepris d'assurer un meilleur équilibre dans la représentation entre hommes et femmes au sein du Conseil d'administration. Ainsi, M^{me} Kathleen SENDALL, a été nommée administrateur de la Société par l'assemblée générale des actionnaires tenue le 5 mai 2010, M^{mes} LOMBARD et MYRBERG par celle du 4 mai 2011 et M^{me} Agnès LEMARCHAND a été cooptée en tant qu'administrateur le 21 septembre 2012. Le nombre de femmes au Conseil d'administration de la société excède désormais 30 %.

Évaluation des travaux du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration organise une évaluation annuelle de son fonctionnement et de celui de ses comités. Il s'agit d'une autoévaluation exploitée par un consultant externe et complétée, une fois tous les trois ans, par une évaluation plus poussée qui inclut des entretiens individuels avec le consultant externe. En 2011, une évaluation complète avait été réalisée, pour bien prendre en compte l'entrée de cinq nouveaux administrateurs au cours des deux années précédentes et le changement de gouvernance qui a eu lieu à la fin du premier semestre 2010. En 2012, il a été procédé à une autoévaluation accompagnée d'un entretien du Président du Conseil, du Directeur Général et de chacun des Présidents des comités avec le consultant externe.

Les administrateurs ont exprimé leur satisfaction quant à la façon dont les réunions du Conseil ont été organisées en 2012 afin de garantir un bon équilibre entre les exposés et les discussions entre les administrateurs et la Direction Générale du Groupe. Ils ont mis en avant la bonne contribution des comités du Conseil aux travaux de ce dernier.

Les administrateurs souhaitent pouvoir consacrer plus de temps à l'occasion de leurs prochains séminaires, pour examiner notamment la stratégie de chacune des Divisions du Groupe. Ils souhaitent également approfondir leur revue d'analyse et d'anticipation des risques et porter une attention particulière sur la politique de ressources humaines du Groupe, notamment en matière de plan de succession et de recrutement de talents. Enfin, le Conseil souhaite également que, dans la mesure du possible, la documentation transmise avant chaque réunion soit plus concise et envoyée bien à l'avance.

4.1.1.4. Adresse professionnelle des membres du Conseil d'administration

Les membres du Conseil d'administration sont ici professionnellement domiciliés au siège de la Société, Tour Maine-Montparnasse, 33, avenue du Maine, 75015 Paris.

4.1.1.5. Nombre minimal d'actions devant être détenu par les membres du Conseil d'administration

Le règlement intérieur du Conseil d'administration prévoit que chaque administrateur doit détenir au moins 500 actions de la Société. Conformément à l'article L. 621-18-2 du Code monétaire et financier et aux articles 223-22 et 223-23 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers (« AMF »), les administrateurs sont tenus d'informer l'AMF, selon les modalités prévues par l'instruction de l'AMF n° 2006-05 du 3 février 2006, de toutes opérations qu'eux-mêmes ou des personnes ayant un lien étroit avec eux peuvent réaliser sur les titres de la Société. L'état récapitulatif de ces opérations figure au paragraphe 4.2.4 du présent document de référence.

(1) Le Code AFEP-MEDEF recommande que dans les sociétés à capital dispersé et dépourvues d'actionnaires de contrôle, la part d'administrateurs indépendants représente au moins la moitié des membres du conseil.

(2) Il est rappelé que les critères fixés par le Code AFEP-MEDEF afin d'établir l'indépendance d'un administrateur sont les suivants :

- ▶ ne pas être salarié ou mandataire social de la société, salarié ou administrateur de sa société mère ou d'une société qu'elle consolide et ne pas l'avoir été au cours des cinq années précédentes ;
- ▶ ne pas être mandataire social d'une société dans laquelle la société détient directement ou indirectement un mandat d'administrateur ou dans laquelle un salarié désigné en tant que tel ou un mandataire social de la société (actuel ou l'ayant été depuis moins de cinq ans) détient un mandat d'administrateur ;
- ▶ ne pas être (ou être lié directement ou indirectement à) client, fournisseur, banquier d'affaires, banquier de financement :
 - » significatif de la société ou de son groupe, ou
 - » pour lequel la société ou son groupe représente une part significative de l'activité ;
- ▶ ne pas avoir de lien familial proche avec un mandataire social ;
- ▶ ne pas avoir été auditeur de l'entreprise au cours des cinq années précédentes ;
- ▶ ne pas être administrateur de la société depuis plus de 12 ans.

Des administrateurs représentant des actionnaires importants de la société ou de sa société mère peuvent être considérés comme indépendants dès lors qu'ils ne participent pas au contrôle de la société. Au-delà du seuil de 10 % en capital ou en droits de vote, il convient que le Conseil s'interroge sur l'existence d'un conflit d'intérêt potentiel.

Règles applicables aux opérations effectuées par les administrateurs sur les titres de la Société

Les administrateurs peuvent être amenés à disposer d'une information relative à la Société dont ils ont eu connaissance du fait de leur fonction d'administrateur et qui, si elle était rendue publique, pourrait avoir une incidence sensible sur le cours du titre de la Société. Le caractère significatif d'une information est normalement lié à son influence sur les résultats financiers de la Société cotée. Une information significative peut porter sur le chiffre d'affaires, les perspectives financières ou budgétaires, les opérations d'investissement, d'acquisition ou de désinvestissement, les grandes découvertes, les arrêts d'unités de production importantes, le lancement ou le retrait de produits, les changements significatifs d'actionnariat ou de Direction Générale, les opérations affectant le capital, le dividende, la survenance ou le règlement d'un contentieux, etc.

Dans un tel cas, le règlement intérieur précise que les administrateurs doivent s'abstenir :

- ▶ d'exploiter, pour leur compte ou pour celui d'autrui, une telle information, directement ou par personne interposée, en achetant ou vendant des titres de la Société ou des produits financiers liés à ce titre ;
- ▶ de communiquer cette information à des fins autres ou pour une activité autre que celles à raison desquelles elle est détenue.

En outre, les administrateurs ne peuvent effectuer aucune opération que ce soit sur les titres de la Société pendant les trente jours calendaires précédant la publication des résultats trimestriels, semestriels ou annuels et jusqu'au lendemain de la date de publication. Ces publications interviennent la dernière semaine de février, mi-mai, la dernière semaine de juillet et mi-novembre.

En cas de doute, les administrateurs sont invités à contacter le Directeur Financier du Groupe.

4.1.2. Direction Générale

4.1.2.1. Dissociation des fonctions de Président et de Directeur Général

Lorsque M. Jean-Georges MALCOR a rejoint la Direction Générale du Groupe en janvier 2010, il avait été annoncé que les fonctions de Président et de Directeur Général seraient dissociées en cours d'année. Cette dissociation des fonctions est intervenue le 30 juin 2010. M. Jean-Georges MALCOR assume désormais les fonctions de Directeur Général de la Société, M. Robert BRUNCK demeurant Président du Conseil d'administration.

Lors de sa séance du 10 mai 2012, le Conseil d'administration a reconduit MM. Robert BRUNCK et Jean-Georges MALCOR dans leurs fonctions pour deux ans, soit jusqu'à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2013.

Depuis le 29 février 2012, le Directeur Général est assisté de deux Directeurs Généraux Délégués nommés pour une durée de trois ans et respectivement en charge des Fonctions Stratégique, Juridique et Relations investisseurs et de la Gestion des risques, du HSE et du Développement durable.

4.1.2.2. Rôle du Président du Conseil d'administration

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-51 du Code de commerce, le Président du Conseil d'administration organise et dirige les travaux du Conseil d'administration, dont il rend compte à l'assemblée générale. Il veille au bon fonctionnement des organes de la Société et s'assure, en particulier, que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission.

4.1.2.3. Limitations apportées aux pouvoirs du Directeur Général

Le Conseil d'administration n'a apporté aucune limitation aux pouvoirs du Directeur Général. En conséquence, conformément

à la loi et à l'article 10 des statuts de la Société, le Directeur Général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Société, à l'exception des cas spécifiquement prévus par la loi.

4.1.2.4. Directeurs Généraux Délégués non administrateurs

Sur proposition du Directeur Général, le Conseil d'administration de CGGVeritas SA a nommé MM. Stéphane-Paul FRYDMAN et Pascal ROUILLER Directeurs Généraux Délégués du Groupe le 29 février 2012.

M. Stéphane-Paul FRYDMAN assiste le Directeur Général en assurant la Direction des Fonctions Stratégique, Juridique et Relations investisseurs. Parallèlement, il continue d'assumer sa fonction actuelle de Vice-Président Exécutif Senior Finance.

M. Pascal ROUILLER assiste le Directeur Général en prenant la Direction des Fonctions Gestion des risques, Hygiène, Sécurité, Environnement (« HSE ») et développement durable. Parallèlement, il continue d'assurer sa fonction de Vice-Président Exécutif Senior, Division Équipement (Sercel).

M. Stéphane-Paul FRYDMAN, 48 ans, a rejoint le Groupe en 2002 à la Direction Financière. Il a commencé sa carrière au ministère de l'Industrie, puis au ministère des Finances de 1992 à 1997. Jusqu'en 2000, il fut conseiller industriel auprès du ministre de l'Économie et des Finances. Il fut ensuite Directeur d'investissement de Butler Capital Partners. Il rejoint CGG en 2002 en tant que Directeur Financier Adjoint, puis Contrôleur de gestion et Trésorier en 2005. En 2007, Stéphane-Paul FRYDMAN est nommé Directeur Financier (CFO) du Groupe. Il est membre du Comité Corporate du Groupe. La liste des principaux mandats exercés par M. FRYDMAN actuellement et au cours des cinq dernières années figure dans le tableau ci-dessous.

M. Pascal ROUILLER, 58 ans, a rejoint le Groupe en 1979 en tant qu'ingénieur terrain. En 1981, il devient responsable des opérations terrestres à Djakarta et à Singapour, pour ensuite être nommé, en 1985, Directeur des Opérations terrestres Asie-Pacifique. Il a été, de 1992 à 1995, Directeur de la région Asie-Pacifique. En 1995, Pascal ROUILLER est nommé Directeur Marketing et Ventes de Sercel, la Division

Équipement du Groupe CGG, leader mondial de son secteur. Il en devient le Directeur Général adjoint en 1996. En 2005, Pascal ROUILLER est nommé Président du Directoire de Sercel. Il est membre du Comité Corporate du Groupe. La liste des principaux mandats exercés par M. ROUILLER actuellement et au cours des cinq dernières années figure dans le tableau ci-dessous.

Nom

Mandats exercés au cours des cinq dernières années

Stéphane-Paul FRYDMAN

Directeur Général Délégué

Mandats en cours :

au sein du Groupe :

Sociétés françaises :

- ▶ Administrateur de CGGVeritas Services SA
- ▶ Administrateur de Sercel Holding SA
- ▶ Administrateur de Sercel SA

Sociétés étrangères :

- ▶ Administrateur de CGGVeritas Holding (US) Inc. (USA)
- ▶ Administrateur de CGGVeritas Eidesvik Shipmanagement AS (Norvège)
- ▶ Administrateur et Président du Conseil d'administration de CGGVeritas International SA (Suisse)

hors Groupe : aucun

Mandats n'étant plus exercés :

au sein du Groupe :

- ▶ Membre du comité de direction de Geomar
- ▶ Administrateur de CGGVeritas Services (Norway) AS
- ▶ Administrateur de CGG Americas Inc.
- ▶ Membre du conseil de surveillance de CGGVeritas Holding BV

hors Groupe : aucun

Pascal ROUILLER

Directeur Général Délégué

Mandats en cours :

au sein du Groupe :

Sociétés françaises :

- ▶ Directeur Général de Sercel Holding
- ▶ Président-Directeur Général de Sercel SA

Sociétés étrangères :

- ▶ Président du conseil d'administration de Hebei Sercel JunFeng Geophysical Prospecting Equipment Co. Ltd. (Chine)
- ▶ Président du conseil d'administration de Sercel (Beijing) Technological Services Co. Ltd. (Chine)
- ▶ Président du conseil d'administration de Sercel Australia Pty Ltd. (Australie)
- ▶ Président du conseil d'administration de Sercel Canada Ltd. (Canada)
- ▶ Administrateur et Directeur Général de Sercel Inc. (USA)
- ▶ Administrateur de Sercel Singapore Private Ltd. (Singapour)
- ▶ Vice-Président de Sercel-GRC (USA)

hors Groupe : aucun

Mandats n'étant plus exercés :

au sein du Groupe :

- ▶ Administrateur de Vibration Technology Ltd.

hors Groupe :

- ▶ Administrateur de Cybernetix
- ▶ Administrateur de Xian Sercel Petroleum Exploration Instrument Co. Ltd.

4.1.3. Conflits d'intérêt

Il n'existe aucun lien familial entre les membres du Conseil d'administration et les autres principaux dirigeants de la Société.

À la connaissance de la Société, aucun des membres du Conseil d'administration ni aucun des mandataires sociaux n'a fait l'objet d'une condamnation pour fraude prononcée au cours des cinq dernières années. Aucun d'entre eux n'a participé en qualité de dirigeant à une faillite, mise sous séquestre ou liquidation au cours des cinq dernières années et aucun n'a fait l'objet d'une incrimination ni d'une sanction publique officielle prononcée par une autorité statutaire ou réglementaire. Aucun d'entre eux n'a été empêché par un

tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ni d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur au cours des cinq dernières années.

Il est précisé qu'il n'existe pas de conflits d'intérêt potentiels entre les devoirs à l'égard de la Société des administrateurs, du Président du Conseil d'administration, du Directeur Général et des Directeurs Généraux Délégués et leurs intérêts privés.

Il n'existe à ce jour aucun contrat de services liant les membres du Conseil d'administration à la Société ou à l'une quelconque de ses filiales.

4.1.4. Comité Corporate

À la date du présent document, les membres du Comité Corporate (« C-Com ») sont :

M. Jean-Georges MALCOR	Directeur Général
M. Stéphane-Paul FRYDMAN	Directeur Général Délégué SEVP, Finance
M. Pascal ROUILLER	Directeur Général Délégué SEVP, Division Équipement
M. Benoît RIBADEAU-DUMAS	SEVP Adjoint, Division Acquisition
M ^{me} Sophie ZURQUIYAH	SEVP, Division Géologie, Géophysique & Réservoir

M^{me} Béatrice PLACE-FAGET, en sa qualité de Secrétaire Général et Directeur Juridique du Groupe, est secrétaire du Comité Corporate.

Le Directeur Général et les Directeurs Généraux Délégués sont les seuls mandataires sociaux membres du Comité Corporate.

4.2. RÉMUNÉRATION ET AVANTAGES

4.2.1. Rémunération des membres du Conseil d'administration

La Compagnie Générale de Géophysique — Veritas a versé en janvier 2013 à titre de jetons de présence une somme totale de 723 387,99 euros aux membres de son Conseil d'administration au titre de l'exercice 2012. Ce montant est réparti entre les administrateurs en une rémunération fixe et variable, sur une base de deux tiers du montant de base pour la fonction et d'un tiers pour la présence, de la façon décrite ci-après. Le montant de base est de 580 000 euros, auquel s'ajoutent les allocations forfaitaires pour un montant de 150 000 euros et dont la répartition est également décrite ci-après.

Répartition du montant de base

La rémunération fixe est calculée sur la base d'une part pour chaque administrateur et d'une part supplémentaire pour l'appartenance à un comité, sachant que tout administrateur rejoignant le Conseil en cours d'année sera rémunéré au prorata de la durée de son mandat sur l'année.

La partie variable liée à la participation aux réunions des comités et du Conseil est calculée sur la base d'une part pour une participation à une réunion du Conseil d'administration ou

d'un comité ou à une réunion conjointe de l'ensemble des comités, d'une part et demie pour la présidence du Conseil d'administration ou d'un comité (cette règle s'appliquera également à un Président assistant à une réunion conjointe de l'ensemble des comités). Un administrateur participant à une réunion de comité du Conseil d'administration en tant qu'invité n'est pas rémunéré.

Allocation forfaitaire

En complément de ce qui précède, une allocation forfaitaire supplémentaire est attribuée de la façon suivante :

- ▶ 20 000 euros à chaque administrateur résidant hors France, soit un total à verser de 120 000 euros ;
- ▶ 10 000 euros pour le Président du Comité d'audit ;
- ▶ 5 000 euros à chaque autre membre du Comité d'audit, soit un total à verser de 20 000 euros.

Le montant brut versé à chacun des administrateurs de la Société et/ou une de ses filiales au titre des deux derniers exercices figure dans le tableau récapitulatif ci-après.

<i>Administrateurs</i>	Montants versés au titre de l'exercice 2011	Montants versés au titre de l'exercice 2012
Robert BRUNCK		
Jetons de présence	49 997,56€	n.a.
Autres rémunérations	n.a.	n.a.
Jean-Georges MALCOR		
Jetons de présence	n.a.	n.a.
Autres rémunérations	n.a.	n.a.
Olivier APPERT		
Jetons de présence	44 379,32€	51 013,79€
Autres rémunérations	n.a.	n.a.
Loren CARROLL		
Jetons de présence	62 297,52€	64 085,30€
Autres rémunérations	n.a.	n.a.
Rémi DORVAL		
Jetons de présence	58 302,40€	65 854,44€
Autres rémunérations	n.a.	n.a.

Tableau 3 de la Recommandation de l'AMF du 22 décembre 2008

(a) Administrateur de la Société par cooptation depuis le 21 septembre 2012. La ratification de la cooptation de M^{me} LEMARCHAND sera proposée à l'assemblée générale du 3 mai 2013.

(b) A démissionné de son mandat le 27 octobre 2012.

(c) A démissionné de son mandat le 1^{er} septembre 2012.

<i>Administrateurs</i>	Montants versés au titre de l'exercice 2011	Montants versés au titre de l'exercice 2012
Jean DUNAND		
Jetons de présence	52 254,78€	55 375,25€
Autres rémunérations	n.a.	n.a.
Agnès LEMARCHAND ^(a)		
Jetons de présence	n.a.	12 847,76€
Autres rémunérations	n.a.	n.a.
Gilberte LOMBARD		
Jetons de présence	26 557,11€	46 071,60€
Autres rémunérations	n.a.	n.a.
Hilde MYRBERG		
Jetons de présence	30 624,74€	70 447,68€
Autres rémunérations	n.a.	n.a.
Denis RANQUE ^(b)		
Jetons de présence	44 969,15€	38 424,62€
Autres rémunérations	n.a.	n.a.
Robert SEMMENS		
Jetons de présence	70 989,01€	72 337,99€
Autres rémunérations	n.a.	n.a.
Kathleen SENDALL		
Jetons de présence	69 667,07€	73 662,19€
Autres rémunérations	n.a.	n.a.
Daniel VALOT		
Jetons de présence	40 314,61€	49 289,36€
Autres rémunérations	n.a.	n.a.
David WORK ^(c)		
Jetons de présence	78 974,70€	58 923,12€
Autres rémunérations	n.a.	n.a.
Terence YOUNG		
Jetons de présence	63 718,36€	65 054,89€
Autres rémunérations	n.a.	n.a.

Tableau 3 de la Recommandation de l'AMF du 22 décembre 2008

(a) Administrateur de la Société par cooptation depuis le 21 septembre 2012. La ratification de la cooptation de M^{me} LEMARCHAND sera proposée à l'assemblée générale du 3 mai 2013.

(b) A démissionné de son mandat le 27 octobre 2012.

(c) A démissionné de son mandat le 1^{er} septembre 2012.

4.2.2. Rémunération des membres du Comité exécutif au titre de l'exercice 2012 ⁽¹⁾

La rémunération des membres du Comité exécutif, au 31 décembre 2012, comporte une partie fixe et une partie variable.

La partie variable est assise sur la réalisation d'objectifs financiers du Groupe, tels que le résultat opérationnel, le *free*

cash-flow ⁽²⁾ et les revenus externes, ainsi que sur des objectifs commerciaux et financiers propres à chacune des Divisions du Groupe pour les patrons de ces Divisions. La partie variable est également assise sur la réalisation d'objectifs individuels qualitatifs.

(1) Jusqu'au 1^{er} février 2013, le Comité Exécutif du Groupe était composé de MM. Jean-Georges Malcor, Stéphane-Paul Frydman, Pascal Rouiller, Benoît Ribadeau-Dumas, Luc Schlumberger, Stéphane Midenet, Colin Murdoch, Lionel Lhomme, Thierry Brizard, Pascal Rosset, Thierry Le Roux et M^{me} Eva Rudin. Depuis le 1^{er} février 2013, il a été remplacé par le Comité Corporate, décrit au paragraphe 4.1.4. du présent document.

(2) Tel que défini au chapitre 5.1.4 du présent document.

Compte tenu du poids donné à la part variable, le montant des rémunérations peut significativement varier d'une année sur l'autre. La partie variable due au titre d'un exercice donné est déterminée et versée au mois de mars de l'exercice suivant.

La rémunération globale brute (incluant les avantages en nature mais hors jetons de présence) versée aux membres du Comité Exécutif, y compris celles du Directeur Général et des Directeurs Généraux Délégués, s'est élevée, en 2012, à 6 074 659 euros.

4.2.3. Rémunération des mandataires sociaux

Tableau de synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées aux mandataires sociaux

	Exercice 2011	Exercice 2012
Robert BRUNCK, Président du Conseil d'administration		
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau figurant au paragraphe 4.2.3.1)	434 962,56€	285 412,00€
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau figurant au paragraphe 4.2.3.2)	373 122,00€	n.a.
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau figurant au paragraphe 4.2.3.3)	355 300,00€	n.a.
TOTAL	1 163 384,56€	285 412,00€
Jean-Georges MALCOR, Directeur Général		
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau figurant au paragraphe 4.2.3.1)	1 215 342,00€	997 845,00€
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau figurant au paragraphe 4.2.3.2)	746 238,00€	804 000,00€
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau figurant au paragraphe 4.2.3.3)	710 600,00€	498 575,00€
TOTAL	2 672 180,00€	2 300 420,00€
Stéphane-Paul FRYDMAN, Directeur Général Délégué		
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau figurant au paragraphe 4.2.3.1)	n.a. ^(a)	579 338,00€
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau figurant au paragraphe 4.2.3.2)	n.a. ^(a)	402 000,00€
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau figurant au paragraphe 4.2.3.3)	n.a. ^(a)	203 963,00€
TOTAL	n.a. ^(a)	1 185 301,00€
Pascal ROUILLER, Directeur Général Délégué		
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau figurant au paragraphe 4.2.3.1)	n.a. ^(a)	592 364,00€
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau figurant au paragraphe 4.2.3.2)	n.a. ^(a)	402 000,00€
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau figurant au paragraphe 4.2.3.3)	n.a. ^(a)	203 963,00€
TOTAL	n.a. ^(a)	1 198 327,00€

Tableau 1 de la recommandation de l'AMF du 22 décembre 2008

(a) À la mise en place du plan 2011, MM. Stéphane-Paul FRYDMAN et Pascal ROUILLER n'étaient pas mandataires sociaux de la Société.

La valorisation des options selon la méthode retenue pour les comptes consolidés ne correspond pas nécessairement à la valeur réelle qui pourrait être tirée de l'exercice éventuel de ces options par leur bénéficiaire. Il est, en effet, rappelé que l'exercice de ces options ne peut intervenir durant les trois premières années du plan, et qu'il est, en outre, subordonné à

la réalisation de conditions de performance. Le bénéfice avant impôt pouvant en outre être retiré de l'exercice desdites options dépendra du cours de l'action au jour de l'opération. Le bénéfice peut être nul si, pendant toute la période d'exercice des options, le prix d'exercice reste supérieur au cours de l'action.

4.2.3.1. Rémunération

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce, il est précisé que la rémunération du Directeur Général et des Directeurs Généraux Délégués est déterminée par le Conseil d'administration sur proposition du Comité de nomination et de rémunération.

Cette rémunération comporte une partie fixe et une partie variable ainsi que des avantages en nature (voiture de fonction). La partie variable due au titre d'un exercice donné est déterminée et versée au cours du premier semestre de l'exercice suivant.

Pour l'exercice 2012, la partie variable de la rémunération de :

- ▶ Jean-Georges MALCOR, Directeur Général, est assise sur la réalisation d'objectifs personnels (représentant un tiers du bonus) et financiers (représentant deux tiers du bonus). Son montant cible est fixé à 100 % de sa rémunération fixe. Les objectifs personnels ont trait à la gouvernance du Groupe, les relations avec les grands clients, la promotion et le développement du Groupe sur son secteur d'activité, la performance opérationnelle et aux ressources humaines. Les objectifs financiers sont relatifs au chiffre d'affaires du Groupe (pondération de 30 %), au résultat opérationnel (OPINC) du Groupe (pondération de 35 %), à l'EBITDA moins les investissements corporels et incorporels réalisés lors de l'exercice (pondération 20 %) et au *free cash flow* du Groupe (pondération de 15 %).
- ▶ Stéphane-Paul FRYDMAN, Directeur Général Délégué, est assise sur la réalisation d'objectifs personnels (représentant la moitié du bonus) et financiers (représentant la moitié du bonus). Son montant cible est fixé à 60 % de sa rémunération fixe. Les objectifs personnels ont trait à la gouvernance du Groupe, au contrôle interne, à la gestion des ressources financières, aux relations avec les investisseurs et l'ensemble de la communauté financière, à la stratégie et à la gestion des capitaux employés du Groupe et aux ressources humaines. Les objectifs financiers sont relatifs au chiffre d'affaires du Groupe (pondération de 30 %), au résultat opérationnel (OPINC) du Groupe (pondération de 35 %), à l'EBITDA moins les investissements corporels et incorporels réalisés lors de l'exercice (pondération 20 %) et au *free cash flow* du Groupe (pondération de 15 %).
- ▶ Pascal ROUILLER, Directeur Général Délégué, est assise sur la réalisation d'objectifs personnels (représentant la moitié du bonus) et financiers (représentant la moitié du bonus). Son montant cible est fixé à 60 % de sa rémunération fixe. Les objectifs personnels ont trait au HSE, au plan de performance du Groupe, à la technologie,

au développement stratégique de la Division Équipement et aux ressources humaines. Les objectifs financiers sont relatifs au résultat opérationnel (OPINC) du Groupe (pondération de 25 %) et de la Division Équipement (pondération 20 %), à l'EBITDA du Groupe (pondération 10 %) et de la Division Équipement (pondération 10 %) moins les investissements corporels et incorporels réalisés lors de l'exercice, au *free cash flow* du Groupe (pondération de 15 %) et à la production de la Division Équipement (pondération 20 %).

Depuis le 1^{er} janvier 2012, la rémunération du Président du Conseil d'administration ne comporte plus qu'une partie fixe. Il ne perçoit plus ni rémunération variable, ni jetons de présence, ni options de souscription d'actions, ni actions gratuites.

Par ailleurs, il est précisé que la Société se conforme aux dispositions du Code Afep-MEDEF sur les rémunérations des mandataires sociaux des sociétés cotées, avec une exception concernant le plan de retraite supplémentaire, selon laquelle, dans certaines hypothèses particulières (décès/invalidité ou licenciement après 55 ans non suivi de l'exercice d'une autre activité professionnelle), un cadre dirigeant qui n'est plus salarié du Groupe pourra néanmoins bénéficier du plan de retraite supplémentaire en vigueur au sein de la Société. Prises en application de la circulaire n° 105/2004 de la direction de la Sécurité sociale du 8 mars 2004, ces exceptions sont maintenues au regard des éléments suivants :

- ▶ le régime de retraite supplémentaire actuel pourra continuer à s'appliquer de façon uniforme et à l'identique à l'ensemble des autres cadres dirigeants également bénéficiaires de ce plan sans autre conséquence ;
- ▶ compte tenu de l'ancienneté de certains bénéficiaires de ce plan et eu égard à la réussite de leurs parcours tout au long de ces années, il serait injustifié de leur faire perdre le bénéfice des engagements de retraite pris par la Société à leur égard du seul fait de la survenance d'un départ subi dans des circonstances très particulières (décès, invalidité) ou à une échéance proche de la retraite rendant difficile la recherche d'un nouvel emploi (licenciement hors faute grave ou lourde après 55 ans non suivi de l'exercice d'une autre activité professionnelle).

Pour les deux Directeurs Généraux Délégués, les informations relatives aux rémunérations ne sont données qu'à compter de l'exercice 2012, au cours duquel ils ont été nommés à cette fonction.

Le Président du Conseil d'administration, le Directeur Général et les deux Directeurs Généraux Délégués seront ci-après collectivement désignés par les « Mandataires Sociaux ».

A. Rémunération de M. Robert BRUNCK, Président du Conseil d'administration

Les montants des rémunérations brutes fixes et variables versées par la Société et les sociétés contrôlées à M. Robert BRUNCK, au titre des exercices 2011 et 2012, figurent dans le tableau ci-après.

Robert BRUNCK	2011		2012	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
<i>Président du Conseil d'administration</i>				
Rémunération fixe	275 000,00€	275 000,00€	275 000,00€	275 000,00€
Rémunération variable	103 125,00€	139 738,00€ ^(a)	n.a. ^(e)	103 125,00€ ^(b)
Indemnité de retraite	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
Rémunération exceptionnelle	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
Jetons de présence	49 997,56€	47 946,24€ ^(c)	n.a. ^(e)	49 997,56€ ^(d)
Avantages en nature (voiture de fonction)	6 840,00€	6 840,00€	10 412,00€	10 412,00€
TOTAL	434 962,56€	469 524,24€	285 412,00€	438 534,56€

Tableau 2 de la recommandation de l'AMF du 22 décembre 2008

(a) Versé en mars 2011 au titre de l'exercice 2010.

(b) Versé en mars 2012 au titre de l'exercice 2011.

(c) Versé en janvier 2011 au titre de l'exercice 2010.

(d) Versé en janvier 2012 au titre de l'exercice 2011.

(e) Depuis le 1^{er} janvier 2012, M. Robert BRUNCK ne perçoit plus de rémunération variable ni de jetons de présence.

B. Rémunération de M. Jean-Georges MALCOR, Directeur Général

Les montants des rémunérations brutes versées par la Société et les sociétés contrôlées au titre des exercices 2011 et 2012 à M. Jean-Georges MALCOR figurent dans le tableau ci-après.

Jean-Georges MALCOR	2011		2012	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
<i>Directeur Général</i>				
Rémunération fixe	600 000,00€	600 000,00€	600 000,00€	600 000,00€
Rémunération variable	608 502,00€ ^(a)	169 850,00€ ^(a)	385 795,00€	608 502,00€ ^(b)
Indemnité verse au titre de la rupture du contrat de travail	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
Rémunération exceptionnelle	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
Jetons de présence	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
Avantages en nature	6 840,00€	6 840,00€	12 050,00€	9 360,00€
TOTAL	1 215 342,00€	776 690,00€	997 845,00€	1 217 862,00€

Tableau 2 de la recommandation de l'AMF du 22 décembre 2008

(a) Versé en mars 2011 au titre de l'exercice 2010.

(b) Versé en mars 2012 au titre de l'exercice 2011.

C. Rémunération de M. Stéphane-Paul FRYDMAN, Directeur Général Délégué

Les montants des rémunérations brutes versées par la Société et les sociétés contrôlées au titre de l'exercice 2012 à M. Stéphane-Paul FRYDMAN, nommé Directeur Général Délégué le 29 février 2012, figurent dans le tableau ci-après.

Stéphane-Paul FRYDMAN	2012	
	Montants dus	Montants versés
<i>Directeur Général Délégué</i>		
Rémunération fixe au titre du contrat de travail	320 000,00€	320 000,00€
Rémunération fixe au titre du mandat social	80 000,00€	66 660,00€
Rémunération variable	174 538,00€	194 952,00€ ^(a)
Rémunération exceptionnelle	n.a.	n.a.
Jetons de présence	n.a.	n.a.
Avantages en nature	4 800,00€	4 800,00€
TOTAL	579 338,00€	586 412,00€

Tableau 2 de la recommandation de l'AMF du 22 décembre 2008

(a) Versé en mars 2012 au titre de l'exercice 2011.

D. Rémunération de M. Pascal ROUILLER, Directeur Général Délégué

Les montants des rémunérations brutes versées par la Société et les sociétés contrôlées au titre de l'exercice 2012 à M. Pascal ROUILLER, nommé Directeur Général Délégué le 29 février 2012, figurent dans le tableau ci-après.

Pascal ROUILLER	2012	
	Montants dus	Montants versés
<i>Directeur Général Délégué</i>		
Rémunération fixe au titre du contrat de travail	320 000,00€	320 000,00€
Rémunération fixe au titre du mandat social	80 000,00€	66 660,00€
Rémunération fixe au titre du mandat social dans Sercel SA	12 000,00€	12 000,00€
Rémunération variable	175 084,00€	251 013,00€ ^(a)
Rémunération exceptionnelle	n.a.	n.a.
Jetons de présence	n.a.	n.a.
Avantages en nature	5 280,00€	5 280,00€
TOTAL	592 364,00€	654 953,00€

Tableau 2 de la recommandation de l'AMF du 22 décembre 2008

(a) Versé en mars 2012 au titre de l'exercice 2011.

4.2.3.2. Options de souscription d'actions attribuées aux Mandataires Sociaux

A. Options de souscription d'actions attribuées aux Mandataires Sociaux au cours des exercices 2011 et 2012

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce, les Mandataires Sociaux se sont vus attribuer, dans le cadre des plans mis en place par la Société au cours des exercices 2011 et 2012, les options de souscription d'actions figurant dans le tableau ci-après ⁽¹⁾.

Nom du mandataire social	Date du plan	Nombre d'options attribuées durant l'exercice considéré ^(a)	Valorisation des options selon la méthode retenue pour les comptes consolidés (en euros)	Prix d'exercice ^{(a) (b)}	Période d'exercice
Robert BRUNCK <i>Président du Conseil d'administration</i>	24.03.2011	70 165 ^(c)	373 122	24,21€	du 25.03.2012 au 24.03.2019 inclus
Jean-Georges MALCOR <i>Directeur Général</i>	24.03.2011	140 329 ^(c)	746 238	24,21€	du 25.03.2012 au 24.03.2019 inclus
Jean-Georges MALCOR <i>Directeur Général</i>	26.06.2012	210 484 ^(c)	804 000	17,84€	du 27.06.2014 au 26.06.2020 inclus
Stéphane-Paul FRYDMAN <i>Directeur Général Délégué</i>	26.06.2012	105 243 ^(c)	402 000	17,84€	Du 27.06.2014 au 26.06.2020 inclus
Pascal ROUILLER <i>Directeur Général Délégué</i>	26.06.2012	105 243 ^(c)	402 000	17,84€	Du 27.06.2014 au 26.06.2020 inclus

Tableau 4 de la recommandation de l'AMF du 22 décembre 2008

(a) Nombre d'options et prix d'exercice ajustés à la suite de l'augmentation de capital du 23 octobre 2012.

(b) Le prix d'exercice correspond à la moyenne des cours d'ouverture de l'action CGG au cours des vingt séances de bourse ayant précédé la réunion du Conseil d'administration les ayant attribuées.

(c) Attribution soumise aux conditions de performance décrites ci-dessous.

La valorisation des options selon la méthode retenue pour les comptes consolidés ne correspond pas nécessairement à la valeur réelle qui pourrait être tirée de l'exercice éventuel de ces options par leur bénéficiaire. Il est, en effet, rappelé que l'exercice de ces options ne peut intervenir durant les trois premières années du plan, et qu'il est, en outre, subordonné à la réalisation de conditions de performance. Le bénéfice avant impôt pouvant en outre être retiré de l'exercice desdites options dépendra du cours de l'action au jour de l'opération. Le bénéfice peut être nul si, pendant toute la période d'exercice des options, le prix d'exercice reste supérieur au cours de l'action.

Aucune décote n'est appliquée lors de l'attribution des options de souscription d'actions. Les conditions des plans applicables aux mandataires sociaux sont celles des plans généraux auxquelles s'ajoutent celles décrites ci-dessous.

CONDITIONS DE PERFORMANCE

Plan du 24 mars 2011 ⁽²⁾

Le Conseil d'administration a décidé, conformément aux dispositions du Code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF, de soumettre l'acquisition par tiers des droits aux options du plan du 24 mars 2011, sur les trois premières années du plan, à des conditions de performance fondées sur la réalisation de l'un des trois objectifs décrits ci-après :

- ▶ un objectif d'évolution du cours de bourse de l'action apprécié au regard de l'indice boursier SBF 120 ;
- ▶ un objectif d'évolution du cours de bourse de l'ADS apprécié au regard de l'indice boursier PHLX Oil Services SectorSM (« OSXSM ») ;
- ▶ un objectif d'indicateur financier d'EBITDAS, exprimé en dollars US et relié à l'objectif correspondant de la partie variable annuelle de la rémunération des mandataires sociaux.

(1) MM. FRYDMAN et ROUILLER n'étant pas mandataires sociaux le 24 mars 2011, les options qui leur ont été attribuées au titre du plan mis en place à cette date ne figurent pas dans le tableau ci-dessus.

(2) Ces dispositions ne s'appliquent qu'à MM. Robert BRUNCK et Jean-Georges MALCOR, seuls mandataires sociaux en fonction à cette date.

Plan du 26 juin 2012

Le Conseil d'administration a décidé, conformément aux dispositions du Code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF, de soumettre l'acquisition des droits aux options, en trois fois, sur les quatre premières années du plan (50 % des options attribuées en juin 2014, 25 % des options attribuées en juin 2015 et 25 % des options attribuées en juin 2016), aux conditions de performance suivantes :

- ▶ la moyenne du ratio entre le cours de l'ADS CGG et celui de l'indice PHLX Oil Service SectorSM (« OSXSM ») au cours des soixante jours de bourse précédant la date d'acquisition des droits aux options doit être au moins égale aux deux tiers de la moyenne du même ratio évaluée sur la même période de soixante jours de bourse trois ans auparavant ;
- ▶ la moyenne du ratio entre le cours de l'action CGG et celui de l'indice SBF 120 au cours des soixante jours de bourse précédant la date d'acquisition des droits aux options doit être au moins égale aux deux tiers de la moyenne du même ratio évaluée sur la même période de soixante jours de bourse trois ans auparavant ;

- ▶ le cours de bourse de l'action CGG doit avoir crû d'au moins 8 %, en rythme annuel, sur la période d'acquisition des droits ;
- ▶ les résultats financiers du Groupe doivent atteindre, en moyenne, sur la période de trois (3) ans précédant la date d'acquisition des droits aux options, au moins 90 % de la moyenne des cibles annuelles d'EBITDAS fixées par le Conseil d'administration.

OBLIGATION DE CONSERVATION AU NOMINATIF

Le Conseil d'administration a également décidé que, conformément aux dispositions de l'article L. 225-185 du Code de commerce, la quantité d'actions résultant de l'exercice des options de souscription d'actions que les Mandataires Sociaux bénéficiant de ces plans sont tenus de conserver au nominatif pendant la durée de leur mandat devrait représenter 20 % du montant de la plus-value d'acquisition nette réalisée au moment de l'exercice des options attribuées par les conseils d'administration des 24 mars 2011 et 26 juin 2012.

B. Options de souscription d'actions levées durant les exercices 2011 et 2012 par les mandataires sociaux au titre des autres plans de souscription d'actions en vigueur au sein du Groupe**I. OPTIONS DE SOUSCRIPTION D' ACTIONS LEVÉES PAR M. ROBERT BRUNCK, PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

<i>Robert BRUNCK</i>	Date du Conseil d'administration	Options de souscription d'actions levées durant l'exercice 2012 ^(a)	Prix de souscription ^(a) (en euros)
Plan 2009	16 mars 2009	20 000	8,82
TOTAL	—	20 000	—

Tableau 5 de la recommandation de l'AMF du 22 décembre 2008

(a) Nombre et prix d'exercice non ajustés car les options ont été souscrites avant l'augmentation de capital du 23 octobre 2012.

Les conditions d'application de ce plan sont décrites au paragraphe 2.2.2.2.

M. Robert BRUNCK n'a exercé aucune option de souscription d'actions au cours de l'exercice 2011.

II. OPTIONS DE SOUSCRIPTION D' ACTIONS LEVÉES PAR M. JEAN-GEORGES MALCOR, DIRECTEUR GÉNÉRAL

M. Jean-Georges MALCOR n'a exercé aucune option de souscription d'actions au cours des exercices 2011 et 2012.

III. OPTIONS DE SOUSCRIPTION D' ACTIONS LEVÉES PAR M. STÉPHANE-PAUL FRYDMAN, DIRECTEUR GÉNÉRAL DÉLÉGUÉ

<i>Stéphane-Paul FRYDMAN</i>	Date du Conseil d'administration	Options de souscription d'actions levées durant l'exercice 2012 ^(a)	Prix de souscription ^(a) (en euros)
Plan 2009	16 mars 2009	4 774	8,82
TOTAL	—	4 774	—

Tableau 5 de la recommandation de l'AMF du 22 décembre 2008

(a) Nombre et prix d'exercice non ajustés car les options ont été souscrites avant l'augmentation de capital du 23 octobre 2012.

Les conditions d'application de ce plan sont décrites au paragraphe 2.2.2.2.

IV. OPTIONS DE SOUSCRIPTION D' ACTIONS LEVÉES PAR M. PASCAL ROUILLER, DIRECTEUR GÉNÉRAL DÉLÉGUÉ

M. Pascal ROUILLER n'a exercé aucune option de souscription d'actions au cours de l'exercice 2012.

4.2.3.3. Actions gratuites soumises à conditions de performances attribuées aux mandataires sociaux durant les exercices 2011 et 2012

Le nombre d'actions gratuites définitivement attribué par la Société aux Mandataires Sociaux, dans le cadre du plan mis en place le 22 mars 2010 décrit au paragraphe 2.2.2.3, figure dans le tableau ci-après :

Nom du mandataire social	Date du Plan	Nombre d'actions définitivement attribuées au cours de l'exercice 2012	Date d'acquisition	Date de disponibilité	Conditions d'acquisition
Robert BRUNCK <i>Président du Conseil d'administration</i>	22.03.2010	8 694	10.05.2012	11.05.2014	1 action à acquérir pour 20 actions attribuées
Jean-Georges MALCOR <i>Directeur Général</i>	22.03.2010	7 113	10.05.2012	11.05.2014	n.a. ^(a)
Stéphane-Paul FRYDMAN <i>Directeur Général Délégué</i>	22.03.2010	2 766	10.05.2012	11.05.2014	n.a. ^(a)
Pascal ROUILLER <i>Directeur Général Délégué</i>	22.03.2010	2 766	10.05.2012	11.05.2014	n.a. ^(a)

Tableau 7 de la recommandation de l'AMF du 22 décembre 2008

(a) À la date de mise en place de ce plan, MM. Jean-Georges MALCOR, Stéphane-Paul FRYDMAN et Pascal ROUILLER n'étaient pas encore mandataires sociaux de la Société.

Le nombre d'actions gratuites attribué par la Société aux Mandataires Sociaux, dans le cadre des plans mis en place les 24 mars 2011 et 26 juin 2012 décrits au paragraphe 2.2.2.3, figure dans le tableau ci-après :

Nom du mandataire social	Date du Conseil d'administration	Nombre maximum d'actions attribuées ^(a)	Valorisation des actions selon la méthode retenue pour les comptes consolidés (en euros)	Date d'acquisition	Date de disponibilité	Conditions de performance
Robert BRUNCK <i>Président du Conseil d'administration</i>	24.03.2011	14 446	355 300	03.05.2013	24.03.2015	Résultat opérationnel et excédent brut opérationnel
Jean-Georges MALCOR <i>Directeur Général</i>	24.03.2011	28 892	710 600	03.05.2013	24.03.2015	Résultat opérationnel et excédent brut opérationnel
Jean-Georges MALCOR <i>Directeur Général</i>	26.06.2012	28 892	498 575	26.06.2014	26.06.2015	EBI EBITDAS
Stéphane-Paul FRYDMAN <i>Directeur Général Délégué</i>	26.06.2012	11 819	203 963	26.04.2014	26.06.2016	EBI EBITDAS
Pascal ROUILLER <i>Directeur Général Délégué</i>	26.06.2012	11 819	203 963	26.06.2014	26.06.2016	EBI EBITDAS

Tableau 6 de la recommandation de l'AMF du 22 décembre 2008

(a) Nombre d'actions ajusté à la suite de l'augmentation de capital du 23 octobre 2012.

Plans des 24 mars 2011 et 26 juin 2012

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-197-1 du Code de commerce, le Conseil d'administration a fixé à 10 % du montant total des actions consenties aux Mandataires Sociaux bénéficiaires des plans des 24 mars 2011 ⁽¹⁾ et 26 juin 2012 la quantité d'actions ainsi attribuées que ces derniers sont tenus de conserver au nominatif pendant la durée de leur mandat.

Les Conseils d'administration des 24 mars 2011 et du 26 juin 2012 ont en outre décidé, conformément aux dispositions du Code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF, de fixer la quantité d'actions supplémentaires que les mandataires sociaux sont tenus d'acquérir à la fin de la période d'acquisition des actions gratuites ainsi attribuées dans le cadre des plans de 2011 et 2012 à une (1) action à acheter pour vingt (20) actions attribuées.

Il est précisé qu'en ce qui concerne le plan du 24 mars 2011, le Conseil d'administration du 27 février 2013 a constaté que (i) la condition de réalisation d'EBITDA du secteur Services était remplie à hauteur de 85 %, (ii) la condition de réalisation d'EBITDA du secteur Équipement était remplie à hauteur de 108 % et (iii) la condition de réalisation d'EBITDA du Groupe était remplie à hauteur de 92 %.

En conséquence, MM. Robert BRUNCK, Jean-Georges MALCOR, Stéphane-Paul FRYDMAN et Pascal ROUILLER se verront attribuer respectivement au titre de ce plan 12 423, 24 847, 7 634 et 8 166 actions gratuites. Ces actions seront attribuées à l'issue de l'assemblée générale annuelle convoquée pour le 3 mai 2013.

Plan du 22 mars 2010 ⁽²⁾

Le Conseil d'administration du 29 février 2012 a constaté que la condition de réalisation d'un résultat d'exploitation moyen était remplie à hauteur de 153 % pour le secteur Équipement et à hauteur de 75 % pour le Groupe. En revanche, aucune des conditions de performance n'a été remplie pour le secteur Services. En conséquence, MM. Robert BRUNCK et Jean-Georges MALCOR se sont vu attribuer, le 10 mai 2012, respectivement 8 694 et 7 113 actions gratuites au titre de ce plan, et Messieurs Stéphane-Paul FRYDMAN et Pascal ROUILLER 2 766 actions gratuites chacun.

4.2.3.4. Indemnité contractuelle de rupture en cas de cessation du mandat social

A. Directeur Général

Le Conseil d'administration du 10 mai 2012 ayant renouvelé le mandat de M. Jean-Georges MALCOR pour une durée de deux ans, soit jusqu'à l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2013, a également renouvelé pour la durée de ce mandat, les termes et conditions des avantages consentis à M. Jean-Georges MALCOR en cas de

cessation de son mandat social tels qu'ils avaient été arrêtés par le Conseil d'administration du 24 février 2011 et ratifiés par l'assemblée générale mixte du 4 mai 2011. Ces avantages devront être soumis à la ratification de l'assemblée générale du 3 mai 2013.

Ils présentent les caractéristiques suivantes :

- ▶ M. Jean-Georges MALCOR ne bénéficie d'une indemnité contractuelle de rupture qu'en cas de départ contraint et lié à un changement de contrôle ou de stratégie. Le montant de cette indemnité est fixé à la différence entre :

(a) un montant brut égal à 200 % de la rémunération fixe versée par la Société au cours de douze mois précédant sa date de départ, auquel s'ajoute la moyenne de la rémunération variable versée par la Société à M. Jean-Georges MALCOR (i) au titre des exercices échus au cours de la période de trente-six mois précédant la date de départ de M. Jean-Georges MALCOR ou (ii) au cours des années pleines de présence à compter du 1^{er} janvier 2010 dans l'hypothèse où le départ interviendrait avant que M. Jean-Georges MALCOR ait trente-six mois d'ancienneté, (ci-après la « Rémunération annuelle de référence ») ; et

(b) toutes sommes auxquelles M. Jean-Georges MALCOR pourrait prétendre du fait de la cessation de son mandat social, en particulier, l'indemnité susceptible d'être versée au titre de son engagement de non-concurrence.

Le montant total de l'indemnité spéciale de rupture est donc plafonné à 200 % de la Rémunération annuelle de référence.

- ▶ Conformément aux dispositions de l'article L. 225-42-1 du Code de commerce, le versement de l'indemnité contractuelle de rupture est soumis à la réalisation des conditions de performance suivantes appréciée au regard des performances de la Société :

» la moyenne du ratio entre le cours de l'ADS CGG Veritas et celui de l'indice PHLX Oil Service SectorSM (« OSXSM ») au cours des soixante jours de bourse précédant la date de départ de M. Jean-Georges MALCOR doit être au moins égale aux deux tiers de la moyenne du même ratio évaluée sur la même période de soixante jours de bourse (i) quatre ans avant la date de départ ou (ii) au 1^{er} janvier 2010, dans l'hypothèse où le départ interviendrait avant que M. Jean-Georges MALCOR ait quatre ans d'ancienneté dans le Groupe ;

» la moyenne du ratio entre le cours de l'action CGG Veritas et celui de l'indice SBF 120 au cours des soixante jours de bourse précédant la date de départ de M. Jean-Georges MALCOR doit être au moins égale aux deux tiers de la moyenne du même ratio évaluée sur la même période de soixante jours de bourse (i) quatre ans avant la date de départ ou (ii) au 1^{er} janvier 2010, dans l'hypothèse où le départ interviendrait avant que M. Jean-Georges MALCOR ait quatre ans d'ancienneté dans le Groupe ;

(1) En ce qui concerne le plan du 24 mars 2011, cette obligation ne s'applique qu'à MM. Robert BRUNCK et Jean-Georges MALCOR, seuls mandataires sociaux en fonction à cette date.

(2) En ce qui concerne le plan du 22 mars 2010, cette obligation ne s'applique qu'à M. Robert BRUNCK, seul mandataire social en fonction à cette date.

» la moyenne des taux de marge d'EBITDAS au cours (i) des quatre années précédant la date de départ de M. Jean-Georges MALCOR ou (ii) sur la période commençant à compter du 1^{er} janvier 2010, dans l'hypothèse où le départ interviendrait avant que M. Jean-Georges MALCOR ait quatre ans d'ancienneté dans le Groupe, doit être supérieure à 25 %.

Le paiement de l'intégralité du montant de l'indemnité est subordonné à la réalisation de deux conditions sur trois. Dans l'hypothèse où une seule condition serait remplie, M. Jean-Georges MALCOR n'aurait alors droit qu'à 50 % de ce montant.

Enfin, le Conseil d'administration devra constater, conformément aux dispositions dudit article L. 225-42-1 du Code de commerce, préalablement au versement de l'indemnité spéciale de rupture, (i) que les conditions de performance décrites ci-dessus sont bien remplies et (ii) que l'indemnité spéciale de rupture est conforme au Code de gouvernement d'entreprise en vigueur à la date du départ de l'intéressé.

B. Directeurs Généraux Délégués

Les avantages consentis à MM. Stéphane-Paul FRYDMAN et Pascal ROUILLER en cas de départ du Groupe ont été approuvés par le Conseil d'administration du 29 février 2012 et ratifiés par l'assemblée générale du 10 mai 2012. Ils présentent les caractéristiques suivantes :

MM. Stéphane-Paul FRYDMAN et Pascal ROUILLER ne bénéficient d'une indemnité contractuelle de rupture qu'en cas de départ contraint et lié à un changement de contrôle ou de stratégie. Le montant de cette indemnité est fixé à la différence entre (i) un montant brut égal à 200 % de leur rémunération annuelle de référence et (ii) toutes sommes auxquelles MM. Stéphane-Paul FRYDMAN et Pascal ROUILLER pourraient prétendre en cas de départ du Groupe, en particulier l'indemnité susceptible d'être versée au titre de leur engagement de non-concurrence à laquelle il est fait référence ci-après. Le montant total de l'indemnité spéciale de rupture est donc plafonné à 200 % de la rémunération annuelle de référence.

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-42-1 du Code de commerce, le versement de l'indemnité contractuelle de rupture est soumis à la réalisation d'une condition de performance appréciée au regard des performances de la Société sur la base de la réalisation d'au moins deux des trois objectifs suivants :

- ▶ la moyenne du ratio entre le cours de l'ADS CGG et celui de l'indice PHLX Oil Service SectorSM (« OSXSM ») au cours des soixante jours de bourse précédant la date de départ de MM. Stéphane-Paul FRYDMAN et Pascal ROUILLER doit être au moins égale aux deux tiers de la moyenne du même ratio quatre ans auparavant ;
- ▶ la moyenne du ratio entre le cours de l'action CGG et celui de l'indice SBF 120 au cours des soixante jours de bourse précédant la date de départ de MM. Stéphane-Paul FRYDMAN et Pascal ROUILLER doit être au moins égale aux deux tiers de la moyenne du même ratio quatre ans auparavant ;

- ▶ la moyenne de marge d'EBITDAS au cours des quatre années précédant la date de départ de MM. Stéphane-Paul FRYDMAN et Pascal ROUILLER doit être supérieure à 25 %.

Dans l'hypothèse où seule une de ces conditions serait remplie, MM. Stéphane-Paul FRYDMAN et Pascal ROUILLER n'auraient alors droit qu'à 50 % de l'indemnité spéciale de rupture.

Enfin, le Conseil d'administration devra constater, conformément aux dispositions dudit article L. 225-42-1 du Code de commerce, préalablement au versement de l'indemnité spéciale de rupture, (i) que les conditions de performance décrites ci-dessus sont bien remplies et (ii) que l'indemnité spéciale de rupture est conforme au Code de gouvernement d'entreprise en vigueur à la date du départ de l'intéressé.

4.2.3.5. Engagement de non-concurrence

A. Directeur Général

Le Conseil d'administration, dans sa séance du 30 juin 2010, a approuvé selon la procédure applicable aux conventions réglementées et prévue aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce, la conclusion d'un engagement de non-concurrence entre la Société et M. Jean-Georges MALCOR. Cet engagement a été ratifié par l'assemblée générale du 4 mai 2011.

Cet engagement s'applique aux activités de services d'acquisition, de traitement ou d'interprétation de données géophysiques, ou de fourniture d'équipements ou de produits conçus pour l'acquisition, le traitement ou l'interprétation de données géophysiques, et impliquant la contribution de l'intéressé à des projets ou à des activités dans le même domaine que ceux auxquels il a participé au sein du Groupe CGG.

En contrepartie de cet engagement d'une durée de dix-huit mois à compter de la date de cessation des fonctions de M. Jean-Georges MALCOR, ce dernier recevrait une rémunération correspondant à 100 % de sa rémunération annuelle de référence telle que définie par sa lettre de protection gouvernant le versement de son indemnité contractuelle de rupture.

B. Directeurs Généraux Délégués

Le Conseil d'administration, dans sa séance du 29 février 2012 a approuvé, selon la procédure applicable aux conventions réglementées et prévue aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce, la conclusion d'un engagement de non-concurrence entre la Société et MM. Stéphane-Paul FRYDMAN et Pascal ROUILLER.

Cet engagement s'applique aux activités de services d'acquisition, de traitement ou d'interprétation de données géophysiques, ou de fourniture d'équipements ou de produits conçus pour l'acquisition, le traitement ou l'interprétation de données géophysiques, et impliquant la contribution de l'intéressé à des projets ou à des activités dans le même domaine que ceux auxquels il a participé au sein du Groupe CGG.

En contrepartie de cet engagement d'une durée de dix-huit mois à compter de la date de cessation des fonctions de MM. Stéphane-Paul FRYDMAN et Pascal ROUILLER, ces derniers recevraient une rémunération correspondant à 100 % de leur rémunération annuelle de référence telle que définie par leur lettre de protection. Cet engagement a été ratifié par l'assemblée générale du 10 mai 2012.

4.2.3.6. Régime de prévoyance général obligatoire

A. Directeur Général

Le Conseil d'administration a autorisé, au cours de sa réunion du 30 juin 2010, selon la procédure applicable aux conventions réglementées et prévue aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce, l'extension du bénéfice du régime prévoyance général obligatoire du Groupe applicable à l'ensemble des salariés, à MM. Robert BRUNCK et Jean-Georges MALCOR. Cette convention a été ratifiée par l'assemblée générale du 4 mai 2011.

B. Directeurs Généraux Délégués

Le Conseil d'administration a autorisé, au cours de sa réunion du 29 février 2012, selon la procédure applicable aux conventions réglementées et prévue aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce, l'application à MM. FRYDMAN et ROUILLER du bénéfice du régime prévoyance général obligatoire du Groupe applicable à l'ensemble des salariés. Cette convention a été ratifiée par l'assemblée générale du 10 mai 2012.

4.2.3.7. Régime de prévoyance individuelle

Au cours de sa séance du 30 juin 2010, le Conseil d'administration a autorisé, selon la procédure applicable aux conventions réglementées et prévue aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce, la conclusion, au profit de M. Jean-Georges MALCOR, d'un contrat de prévoyance individuelle. Au titre de cette souscription, le Conseil d'administration a autorisé la Société à verser un montant initial de 43 000€. Cette convention a été ratifiée par l'assemblée générale du 4 mai 2011. Ce contrat a pris effet en septembre 2011, pour une période arrivant à échéance le 31 décembre 2014.

En complément, le Conseil d'administration, dans sa séance du 30 novembre 2011, a autorisé, selon la procédure applicable aux conventions réglementées et prévue aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce, la conclusion définitive dudit contrat aux conditions définitives proposées par l'assureur et a autorisé la Société à verser un montant complémentaire maximum de 40 000€ couvrant toute la durée du contrat. Cette convention a été ratifiée par

l'assemblée générale du 10 mai 2012. Ce nouveau contrat a été conclu le 20 décembre 2011. Il se substitue à celui devenu effectif en septembre 2011 et qui avait été autorisé le 30 juin 2010.

4.2.3.8. Assurance chômage individuelle

Le Conseil d'administration a autorisé, au cours de sa réunion du 30 juin 2010, selon la procédure applicable aux conventions réglementées et prévue aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce, la conclusion, à compter du 1^{er} juillet 2010, d'une garantie spécifique de garantie chômage avec le GSC GAN au profit de M. Jean-Georges MALCOR. La cotisation annuelle versée par la Société à ce titre pour 2012 s'élève à 10 620€. Cette garantie prévoit le paiement d'un pourcentage maximal de 13 % de la rémunération cible de M. Jean-Georges MALCOR en 2012 (soit 162 941€), sur une durée de douze mois. Cette convention a été ratifiée par l'assemblée générale du 4 mai 2011.

4.2.3.9. Régime de retraite supplémentaire

Un régime de retraite supplémentaire a été mis en place à compter du 1^{er} janvier 2005 pour les membres du Comité Exécutif du Groupe et les membres du Directoire de Sercel Holding (ci-après les « Bénéficiaires »). Les mandataires sociaux de la Société en bénéficient. Il s'agit d'un dispositif à prestations définies de type « additif » et plafonné. Les droits complémentaires potentiels sont calculés en fonction de l'ancienneté, limitée à 20 ans.

Par ailleurs, le bénéfice de ce régime est strictement conditionné à la réalisation des principales conditions cumulatives suivantes :

- ▶ avoir liquidé sa pension vieillesse de la sécurité sociale et tous ses droits à retraites complémentaires ;
- ▶ avoir été membre au minimum 5 ans et jusqu'à 55 ans du Comité Exécutif du Groupe ; et
- ▶ terminer définitivement sa carrière professionnelle au sein de la Société.

Au 31 décembre 2012, les engagements à la charge de la Société au titre du régime supplémentaire de retraite correspondent pour le Directeur Général à une pension annuelle égale à 18 % de sa rémunération annuelle cible 2012.

Le montant global de la valeur actualisée de l'obligation en résultant au 31 décembre 2012 s'élève pour les Bénéficiaires à 12 390 941€, dont 1 263 250€ ont été enregistrés en charge de l'exercice 2012. Sur ces montants, les montants correspondant au Directeur Général sont respectivement de 895 543€ et 186 113€.

4.2.3.10. Tableau récapitulatif

<i>Dirigeants mandataires sociaux</i>	Contrat de travail		Régime de retraite supplémentaire ^(a)		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions ^(b)		Indemnité relative à une clause de non-concurrence ^(c)	
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
Robert BRUNCK								
<i>Président du Conseil d'administration</i>								
Date de début de mandat : 1999		X		n.a. (retraité)			X	
Date de fin de mandat : 2014								X
Jean-Georges MALCOR								
<i>Directeur Général</i>								
Date de début de mandat : 2010		X	X		X		X	
Date de fin de mandat : 2014								
Stéphane-Paul FRYDMAN								
<i>Directeur Général Délégué</i>								
Date de début de mandat : 2012	X		X		X		X	
Date de fin de mandat : 2015								
Pascal ROUILLER								
<i>Directeur Général Délégué</i>								
Date de début de mandat : 2012	X		X		X		X	
Date de fin de mandat : 2015								

Tableau 10 de la recommandation de l'AMF du 22 décembre 2008

(a) Le détail du régime de retraite supplémentaire figure au paragraphe 4.2.3.9.

(b) Le détail des indemnités dues à raison de la cessation des fonctions figure au paragraphe 4.2.3.4.

(c) Le détail des indemnités dues au titre des engagements de non-concurrence figure au paragraphe 4.2.3.5.

4.2.4. Opérations réalisées sur les titres de la Société par les dirigeants et les personnes qui leur sont étroitement liées au cours de l'exercice 2012 ⁽¹⁾

Nom	Nature de l'opération	Date	Prix unitaire	Montant de l'opération
Gérard CHAMBOVET <i>Vice-Président Exécutif Secrétariat Général</i>	Cession d'actions	13 janvier 2012	20,04€	100 216€
Colin MURDOCH <i>Vice-Président Exécutif de la Division Traitement, Imagerie et Réservoir</i>	Exercice d'options de souscription d'actions	19 mars 2012	8,82€	74 088€
	Cession d'actions	19 mars 2012	22,9695€	192 943,80€
Olivier APPERT <i>Administrateur</i>	Achat d'actions	30 mars 2012	22€	5 065,92€
	Achat d'actions	1 ^{er} octobre 2012	17€	5 644€
Denis RANQUE <i>Administrateur</i>	Achat d'actions	2 octobre 2012	17€	1 360€
Daniel VALOT <i>Administrateur</i>	Achat d'actions	1 ^{er} octobre 2012	17€	5 236€
	Cession de 5 droits préférentiels de souscription	2 octobre 2012	1,274€	6,37€
Jean-Georges MALCOR <i>Directeur Général et administrateur</i>	Achat d'actions	27 septembre 2012	25,153€	12 576,50€
	Achat d'actions	4 octobre 2012	17€	22 100€
	Achat de 12 droits préférentiels de souscription	4 octobre 2012	1,166€	13,99€
Thierry LE ROUX <i>Vice-Président Exécutif, Business Développement</i>	Cession de 84 422 droits préférentiels de souscription	28 septembre 2012	1,256€	106 034€
Jean DUNAND <i>Administrateur</i>	Achat d'actions	4 octobre 2012	17€	11 560€
Robert BRUNCK <i>Président du Conseil d'administration</i>	Exercice d'options de souscription d'actions	4 octobre 2012	8,82€	176 400€
	Cession de 154 809 droits préférentiels de souscription	5 octobre 2012	1,2140€	187 938,12€
	Cession de 25 540 droits préférentiels de souscription	8 octobre 2012	1,244€	31 771,76€
Stéphane-Paul FRYDMAN <i>Directeur Général Délégué et Vice-Président Exécutif Finances</i>	Exercice d'options de souscription d'actions	4 octobre 2012	8,82€	42 106,68€
	Cession de 12 766 droits préférentiels de souscription	4 octobre 2012	1,1425€	14 585,15€
	Cession de 7 500 droits préférentiels de souscription	5 octobre 2012	1,14€	8 550€
	Cession de 4 774 droits préférentiels de souscription	5 octobre 2012	1,219€	5 819,50€

(1) Ce tableau a été établi sur la base de l'organisation en place au cours de l'exercice 2012. Cette organisation a été modifiée le 1^{er} février 2013.

Nom	Nature de l'opération	Date	Prix unitaire	Montant de l'opération
Pascal ROUILLER <i>Directeur Général Délégué et Vice-Président de la Division Équipement</i>	Cession de 18 944 droits préférentiels de souscription	5 octobre 2012	1,2321€	23 340,90€
Luc SCHLUMBERGER <i>Vice-Président Exécutif, Division Multiclients et nouveaux modèles de business</i>	Cession de 4 655 droits préférentiels de souscription	10 octobre 2012	1,386€	6 451,83€
Pascal ROSSET <i>Vice-Président Exécutif Ressources Humaines</i>	Achat d'actions	10 octobre 2012	17€	14 212€
	Achat de 16 droits préférentiels de souscription	10 octobre 2012	1,419€	22,70€
Agnès LEMARCHAND <i>Administrateur</i>	Achat d'actions	12 octobre 2012	24,92€	2 367,40€
	Achat d'actions	15 octobre 2012	25,30€	10 246,50€

4.2.5. Opérations conclues entre la Société et ses dirigeants et/ou un actionnaire détenant plus de 10 % des droits de vote

La liste des conventions réglementées conclues au cours de l'exercice 2012 par la Société avec des sociétés ou filiales avec lesquelles elle a des administrateurs ou des mandataires sociaux communs, ainsi que celles ayant continué à produire

leurs effets au cours de l'exercice 2012, figure dans le rapport spécial des commissaires aux comptes reproduit au paragraphe 6.6.

4.3. FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION — COMITÉS

4.3.1. Conditions d'organisation et de préparation des réunions du Conseil d'administration

4.3.1.1. Code de gouvernement d'entreprise auquel se réfère la Société

Conformément à la décision adoptée par le Conseil d'administration le 19 décembre 2008, la Société se réfère au Code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées élaboré par l'AFEP et le MEDEF (le « Code AFEP-MEDEF »). Ce Code peut être consulté sur le site internet du MEDEF (www.medef.fr). La Société se conforme aux dispositions du Code AFEP-MEDEF avec une exception relative au plan de retraite supplémentaire en vigueur au sein de la Société. Cette exception est décrite au paragraphe 4.2.3.9.

En outre et du fait de sa qualité de société cotée sur le New York Stock Exchange, la Société est également soumise aux dispositions de la loi américaine Sarbanes-Oxley, entrée en vigueur en 2002.

4.3.1.2. Préparation des réunions et information des administrateurs

Le fonctionnement du Conseil d'administration est régi par un règlement intérieur (ci-après le « règlement intérieur du Conseil d'administration ») consultable sur le site internet de la Société (www.cgg.com). Les principales dispositions de ce règlement sont résumées ci-dessous.

En vue de chaque réunion du Conseil, le Secrétaire du Conseil transmet aux administrateurs un dossier contenant toutes informations utiles sur chacun des points de l'ordre du jour de la réunion. Ce dossier est transmis aux administrateurs avec un délai d'environ une semaine avant la réunion afin de leur permettre d'en étudier le contenu.

En outre, les administrateurs sont tenus informés et consultés par le Directeur Général, entre les réunions du Conseil, sur tous événements ou opérations significatifs pour la Société.

Les communiqués de presse relatifs aux comptes trimestriels, semestriels et annuels et à tous événements ou opérations significatifs pour la Société sont adressés aux administrateurs sous forme de projet dans un délai suffisant avant leur publication afin qu'ils soient en mesure de faire part de leurs commentaires au Directeur Général. Les autres communiqués de presse leur sont, par ailleurs, systématiquement transmis au moment de leur diffusion au public par la Société.

D'une façon générale, le Président du Conseil veille à ce que les administrateurs soient en mesure de remplir leur mission. Dans ce but, il s'assure que chacun d'entre eux reçoive tous les documents et informations nécessaires à l'accomplissement de leur mission. En outre, il est d'usage que les administrateurs se réunissent pour un séminaire annuel de deux jours, tenu généralement à proximité d'un site du Groupe. L'ordre du jour de ce séminaire est établi par le Président du Conseil d'administration sur proposition du

Directeur Général, en étroite consultation avec les présidents de chacun des comités du Conseil.

4.3.1.3. Réunions du Conseil d'administration

Lors de chaque réunion, le Conseil est informé de l'évolution de l'activité opérationnelle et financière des grands secteurs d'activité du Groupe depuis la réunion précédente.

Cette information sectorielle est complétée par un point particulier sur la situation financière consolidée du Groupe notamment en termes d'endettement, de trésorerie et de ressources financières disponibles à court terme et des projections futures.

Toute opération significative pour la stratégie du Groupe, telle que notamment les opérations de croissance externe, de partenariat, de cession ou d'investissement stratégique, est soumise à l'autorisation préalable du Conseil après avis du Comité stratégique. Le Conseil est ensuite tenu régulièrement informé de l'avancement de l'opération considérée.

Le Conseil d'administration se réunit au moins quatre fois par an en présence des commissaires aux Comptes.

Conformément aux dispositions du règlement intérieur du Conseil d'administration, les administrateurs peuvent participer, dans les conditions fixées à l'article L. 225-37 du Code de commerce, aux délibérations du Conseil par des moyens de visioconférence ou de télécommunication permettant leur identification et garantissant leur participation effective. Ils sont alors réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité selon les termes du règlement intérieur du Conseil d'administration. Toutefois, conformément à la loi, ce procédé ne peut être utilisé pour les décisions suivantes :

- ▶ l'établissement des comptes annuels et du rapport de gestion ;
- ▶ l'établissement des comptes consolidés et du rapport sur la gestion du Groupe, s'il n'est pas inclus dans le rapport de gestion annuel.

En outre, le Conseil d'administration a décidé que cette restriction s'appliquerait également aux décisions relatives à l'établissement des comptes semestriels et du rapport du Conseil y afférent.

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-35 du Code de commerce, le Conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la Société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent.

Le Conseil d'administration procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns.

En 2012, le Conseil d'administration de la Société s'est réuni dix fois. Le taux moyen de participation des administrateurs à ces réunions a été de 93 %.

Au cours de ces réunions, le Conseil a notamment approuvé les comptes annuels sociaux et consolidés de l'exercice 2011 et a revu les comptes trimestriels et semestriels intermédiaires de l'exercice 2012 ainsi que le prébudget 2013. Il a également convoqué l'assemblée générale annuelle tenue en mai 2012 et arrêté les textes des rapports et des projets de résolutions soumis à ladite assemblée.

Le Conseil a approuvé la modification de la composition de certains comités du Conseil, revu la qualification d'administrateur indépendant, modifié son règlement intérieur, et a pris acte de la présentation relative à la situation comparée des conditions générales d'emploi et de formation des femmes et des hommes dans l'entreprise (article L. 2323-47 du Code du travail) et au plan pour l'égalité professionnelle.

Le Conseil a approuvé la nomination de deux Directeurs Généraux Délégués. Il a fixé l'ensemble des éléments de rémunération des mandataires sociaux.

Il a également mis en place (i) un plan d'options de souscription d'actions pour certains salariés du Groupe et un plan spécifique pour les quatre mandataires sociaux et les

membres du Comité Exécutif soumis à la réalisation de conditions de performance conformément aux dispositions du Code AFEP-MEDEF, et (ii) un plan d'actions gratuites dont l'attribution est soumise à des conditions de performance pour certains salariés du Groupe, et les mandataires sociaux. Il a également constaté la réalisation partielle des conditions de performance fixées dans le règlement du plan d'attribution gratuite d'actions du 22 mars 2010 et procédé à l'attribution définitive desdites actions, ainsi que la réalisation des conditions de performances prévues par les plans d'options de souscription d'actions du 16 mars 2009, du 22 mars 2010 et du 24 mars 2011 applicables aux mandataires sociaux. Il a revu le projet de mise en place d'un plan hybride en *cash* et en actions pluriannuel susceptible de se substituer aux plans d'actions gratuites.

S'agissant des opérations financières, le Conseil d'administration a autorisé (i) la soumission d'une offre finale pour la Division Geoscience de Fugro NV et la signature des documents d'acquisition, (ii) l'augmentation de capital en numéraire avec maintien du droit préférentiel de souscription, (iii) l'émission d'obligations à option de conversion et/ou d'échange en actions nouvelles ou existantes avec suppression du droit préférentiel de souscription, (iv) les avenants aux accords de crédits syndiqués français et américain.

Enfin, le Conseil a également approuvé la désignation d'une nouvelle filiale garante au titre des accords de crédit syndiqués français et américain.

4.3.2. Comités institués par le Conseil d'administration

Le règlement intérieur du Conseil d'administration formalise la composition, les missions et les modalités de fonctionnement du Comité stratégique, du Comité technologique et du Comité HSE — développement durable. Le Comité d'audit et le Comité de nomination et de rémunération disposent chacun d'une charte régissant leur fonctionnement. Ces chartes sont annexées au règlement intérieur du Conseil d'administration et peuvent être consultées sur le site internet de la Société (www.cgg.com).

4.3.2.1. Le Comité de nomination et de rémunération

A. Missions et fonctionnement

Ce Comité est chargé de formuler des propositions et des recommandations au Conseil d'administration concernant :

- 1) la rémunération des mandataires sociaux, incluant les procédures de détermination de la part variable y afférente et l'attribution éventuelle d'avantages en nature ;
- 2) toutes dispositions relatives à la retraite des mandataires sociaux ;
- 3) Les éléments de rémunération différée pour les mandataires sociaux (retraite, lettres de protection) devant être soumis à l'assemblée générale des actionnaires ;

- 4) l'évaluation des conséquences financières de tous les éléments de rémunération pour les mandataires sociaux sur les comptes de la Société ;
- 5) les conventions conclues entre la Société et un mandataire social ;
- 6) les éventuelles candidatures aux fonctions d'administrateur, de mandataire social ou de membre d'un comité du Conseil d'administration ;
- 7) la revue périodique de l'indépendance des membres du Conseil d'administration ;
- 8) le montant des jetons de présence et leurs règles d'attribution ;
- 9) la réalisation d'augmentations de capital réservées aux salariés ; et
- 10) la mise en place de plans de rémunération en *cash* et/ou en actions.

Outre les missions décrites ci-dessus, le Comité est également chargé de :

- 1) l'examen de la rémunération des membres du Comité Exécutif et de son évolution ;
- 2) l'évaluation du fonctionnement du Conseil d'administration et de ses comités ;
- 3) l'évaluation du Président du Conseil d'administration et du Directeur Général ;

- 4) la revue de la procédure de plan de succession des membres du Comité Exécutif ;
- 5) la conformité des politiques de rémunération et des avantages au regard de l'ensemble des dispositions légales applicables ;
- 6) la revue des données relatives à la rémunération et toute autre information y afférente devant être divulguées par la Société dans ses rapports annuels ainsi que dans tout autre rapport devant être publié conformément aux lois et règlements en vigueur ; et
- 7) l'approbation de la politique et de la procédure de vérification et de remboursement des dépenses des membres du Conseil d'administration et des mandataires sociaux.

Le Comité peut également être amené à étudier toute question susceptible de lui être soumise par son Président en rapport avec l'un des sujets mentionnés ci-dessus.

Les travaux du Comité font l'objet d'un procès-verbal. En outre, chaque fois que le Conseil d'administration doit statuer sur une question ayant trait à la nomination d'un administrateur ou à la rémunération d'un mandataire social, le Président du Comité doit soumettre un rapport au Conseil d'administration.

Enfin, le Conseil d'administration revoit les modalités de fonctionnement du Comité dans le cadre de la revue annuelle de son propre fonctionnement ainsi que tous les trois ans au moment de la revue plus complète effectuée à travers des entretiens avec un conseil externe.

B. Composition

À la date d'établissement du présent document de référence, les membres du Comité sont les suivants :

- ▶ Rémi Dorval (*) (Président) ;
- ▶ Olivier Appert ;
- ▶ Robert Semmens ;
- ▶ Agnès Lemarchand (*) ;
- ▶ Hilde Myrberg (*) .

Conformément aux dispositions du Code AFEP-MEDEF, ce comité est composé majoritairement d'administrateurs indépendants.

C. Travaux du Comité

Au cours de l'exercice 2012, ce comité s'est réuni sept fois. Le taux moyen de participation des membres du Comité aux réunions a été de 91 %.

Au cours de ces réunions, le Comité a notamment statué sur (i) la rémunération du Président du Conseil d'administration et du Directeur Général et la fixation de leurs objectifs, (ii) la révision de la lettre de protection pour le Directeur Général, (iii) la nomination de deux Directeurs Généraux Délégués, leur

lettre de protection et leur rémunération, (iv) le montant et les règles de répartition des jetons de présence des administrateurs, (v) la politique de distribution des actions gratuites et options de souscription d'actions ⁽¹⁾, (vi) la revue de la qualification d'administrateur indépendant en amont de sa soumission au Conseil d'administration, (vii) la rédaction des paragraphes des rapports annuels (rapport de gestion, document de référence et rapport 20-F) relatifs à la rémunération des mandataires sociaux, (viii) les plans de bonus 2012, (ix) le plan de succession des membres du Comité Exécutif, (x) la mise en œuvre de la procédure d'évaluation du Conseil d'administration, de son Président et du Directeur Général, (xi) la composition des comités du Conseil d'administration et (xii) la nouvelle organisation du Groupe en vue de l'intégration de la Division Geoscience de Fugro.

4.3.2.2. Le Comité d'audit

A. Missions et fonctionnement

Conformément à sa charte, le Comité d'audit a pour mission d'assister le Conseil d'administration et de préparer ses travaux.

Dans le cadre des attributions qui lui sont conférées par la loi, le Comité d'audit est notamment chargé du suivi :

- a) du processus d'élaboration de l'information financière ;
- b) de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques ;
- c) du contrôle légal des comptes sociaux annuels et consolidés par les commissaires aux Comptes ;
- d) de l'indépendance des commissaires aux Comptes.

Dans ce cadre, les principales missions du Comité sont les suivantes :

- ▶ Missions relatives aux comptes et à l'information financière :
 - » passer en revue et débattre avec la Direction et les commissaires aux Comptes des points suivants :
 - » pertinence et permanence des méthodes comptables adoptées pour l'établissement des comptes sociaux et consolidés,
 - » périmètre de consolidation,
 - » projets de comptes sociaux et de comptes consolidés annuels, semestriels et trimestriels ainsi que leurs annexes, et notamment les engagements hors bilan,
 - » qualité, exhaustivité, exactitude et sincérité des états financiers de la Société ;
 - » entendre les commissaires aux Comptes qui lui font part de leurs travaux, y compris les éventuelles observations et suggestions effectuées par ceux-ci, et du périmètre de leurs vérifications ;

(*) Administrateur indépendant.

(1) La description des plans d'options de souscription d'actions et d'action gratuites mis en place au cours de l'exercice 2012 figure aux paragraphes 2.2.2.2. et 2.2.2.3. du présent document de référence.

- » étudier les projets de communiqués de presse relatifs aux résultats du Groupe et proposer toute modification qui lui paraîtra souhaitable ;
 - » examiner le document de référence et le rapport annuel 20-F ;
 - » se saisir de toute question de nature financière et comptable qui lui paraît d'importance.
- Missions relatives à la gestion des risques et au contrôle interne :
- » examiner avec la Direction (i) la politique de gestion des risques de la Société, (ii) l'analyse des risques majeurs (cartographie des risques) réalisée par la Société et (iii) les programmes mis en place pour les contrôler ;
 - » examiner avec la Direction (i) les rôles et responsabilités en matière de contrôle interne dans la Société, (ii) les principes et règles de contrôle interne définis par la Société sur l'environnement général de contrôle interne (gouvernance, éthique, délégations de pouvoir, système d'information...) et sur les processus clés (trésorerie, achats, clôture des comptes, immobilisations...), (iii) la qualité du contrôle interne telle que perçue par la Société et (iv) les éventuelles faiblesses significatives de contrôle interne identifiées par la Société ou communiquées par les commissaires aux Comptes (article L. 823-16 du Code de commerce) ainsi que les actions correctives mises en place ;
 - » examiner (i) le rapport du Président sur la composition, les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration, le contrôle interne et la gestion des risques, et (ii) les conclusions des commissaires aux Comptes sur ledit rapport.
- Missions relatives à l'audit interne :
- » passer en revue avec la Direction :
 - » l'organisation et le fonctionnement de l'audit interne ;
 - » ses activités et notamment les propositions de missions dans le cadre du plan d'audit arrêté par la Direction Générale et présenté au Comité ;
 - » les résultats des missions réalisées.
- Missions relatives au commissariat aux comptes :
- » examiner avec les commissaires aux Comptes leur plan d'intervention ;
 - » entendre, le cas échéant, les commissaires aux Comptes en dehors de la présence de la Direction ;
 - » piloter la procédure de sélection des commissaires aux Comptes et soumettre au Conseil d'administration une recommandation sur le choix des commissaires aux Comptes dont la désignation est proposée à l'assemblée générale ;
 - » s'assurer annuellement de l'indépendance des commissaires aux Comptes de la Société ;

- » examiner, le cas échéant séparément, avec la Direction et les commissaires aux Comptes les travaux de ces derniers et revoir régulièrement avec la Direction le montant de leurs honoraires. Dans le cadre d'une procédure qu'il définit annuellement, le Comité est seul habilité à autoriser la réalisation par les commissaires aux Comptes et les membres de leur réseau de prestations directement liées à leur mission de commissariat aux comptes.

► Autres missions :

- » examiner avec la Direction et, le cas échéant, les commissaires aux Comptes les conventions liant, directement ou indirectement, le Groupe à ses dirigeants ;
- » assurer le traitement, sur une base anonyme, de toute remontée d'informations sur un éventuel problème de contrôle interne ou tout problème de nature comptable et financière.

Enfin, la Direction de la société est tenue de porter à la connaissance du Comité d'audit toute fraude suspectée portant sur un montant significatif afin que ce dernier puisse procéder, s'il l'estime nécessaire, aux vérifications qui lui sembleront appropriées.

Sont conviés aux réunions : le Président du Conseil d'administration, le Directeur Général, les Directeurs Généraux Délégués, les membres du Comité Exécutif concernés, le Directeur Financier du Groupe, le Directeur de la Comptabilité du Groupe, les commissaires aux Comptes qui rendent compte de leurs interventions, le Directeur de l'Audit interne Groupe qui fait le point des missions importantes au moins deux fois par an.

Le Comité d'audit se réunit en général avant chaque séance du Conseil d'administration.

Il est établi un procès-verbal de chaque réunion. En outre, le Président du Comité fait un compte-rendu des travaux dudit Comité lors de chaque réunion du Conseil d'administration. Ce compte-rendu est consigné dans le procès-verbal du Conseil d'administration.

B. Composition

À la date d'établissement du présent document de référence, les membres du Comité sont les suivants :

- Jean Dunand (*) (Président) ;
- Loren Carroll (*) ;
- Rémi Dorval (*) ;
- Gilberte Lombard (*) ;
- Daniel Valot.

M. Jean DUNAND a été désigné par le Conseil d'administration en qualité de *Financial Expert*, en application de l'article 407 de la loi Sarbanes-Oxley.

(*) Administrateur indépendant.

MM. Jean DUNAND et Loren CARROLL sont également les membres indépendants du Comité ayant « des compétences particulières en matière financière ou comptable » au sens de l'article L. 823-19 du Code de commerce.

En effet, au cours de sa carrière au sein du groupe Total, M. Jean DUNAND a acquis une expérience significative en matière comptable et financière au travers des différentes fonctions qu'il y a exercées, en particulier celles de Directeur Financier de certaines filiales de TOTAL situées dans des pays où le Groupe exerce également son activité. En ce qui concerne M. Loren CARROLL, les fonctions qu'il a exercées durant les quinze années passées au sein d'Arthur Andersen lui ont permis de développer une expérience significative en matière de comptabilité et d'audit, en particulier de sociétés cotées. Il est ensuite devenu Directeur Financier de Smith International, fournisseur de produits et services sur les marchés du pétrole, du gaz, de la pétrochimie et d'autres industries. Au sein de Smith International, il était plus particulièrement en charge des relations avec les investisseurs, de la supervision des affaires financières de la société cotée (NYSE) ainsi que des fusions et acquisitions et du développement stratégique du groupe.

MM. Jean DUNAND et Loren CARROLL ont donc été particulièrement sensibilisés au cours de leurs carrières aux spécificités comptables et financières de notre secteur industriel ainsi qu'à celles liées au contexte international dans lequel se déroulent les activités du Groupe.

Conformément aux dispositions du Code AFEP-MEDEF, ce comité est composé de deux tiers ou plus d'administrateurs indépendants.

Le Comité d'audit s'est appuyé sur le rapport émis par l'Autorité des marchés financiers sur les comités d'audit, à la suite de la promulgation de l'ordonnance du 8 décembre 2008 relative au fonctionnement et aux attributions du Comité d'audit.

C. Travaux du Comité

Au cours de l'exercice 2012, le Comité d'audit s'est réuni huit fois. Le taux moyen de participation des membres du Comité aux réunions a été de 92,50 %.

Le Comité d'audit a revu en particulier les projets de comptes annuels consolidés de l'exercice 2011, de comptes consolidés du premier trimestre, du premier semestre et du troisième trimestre 2012. Il a également revu les prévisions de clôture des comptes annuels 2012. Le Comité a donné son avis au Conseil sur les comptes qui lui étaient présentés. Le Comité d'audit a aussi revu le rapport du Président sur la composition, les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration, le contrôle interne et la gestion des risques, le rapport 20-F et le document de référence 2011.

Le Comité a également tenu une réunion avec les commissaires aux Comptes hors de la présence de la Direction Générale. Au cours de cette réunion, les commissaires aux Comptes et le Comité ont fait le bilan des travaux de clôture 2011.

Le Comité a également arrêté et mis en œuvre son plan annuel de revue des principaux risques du Groupe et de

certaines risques spécifiques qu'il a déterminés. Dans ce cadre, le Comité a notamment revu la politique d'assurance du Groupe, les systèmes d'information financière et la sécurité informatique.

Le Comité d'audit a aussi procédé à l'examen de la mission d'audit des commissaires aux Comptes sur les comptes 2012 et en a approuvé le budget. Dans le cadre de la procédure d'approbation préalable qu'il a mise en place, le Comité a suivi les prestations de services complémentaires rendues par les commissaires aux Comptes ou les membres de leur réseau au cours de l'exercice 2012.

Le Comité d'audit a examiné les activités de l'audit interne qui intervient sur la base d'un programme arrêté par le Comité Exécutif et présenté au Comité d'audit. Ce programme est établi en fonction d'une estimation des risques opérationnels et financiers et selon le principe d'une revue triennale des entités principales de chaque secteur d'activité.

Il a aussi été régulièrement tenu informé de l'état d'avancement de l'évaluation des procédures de contrôle interne en application de l'article 404 de la loi Sarbanes-Oxley et des résultats de ces évaluations. Les commissaires aux Comptes et l'audit interne lui ont présenté leurs conclusions respectives.

Le Comité suit également l'évolution du périmètre juridique du Groupe et, en particulier, le programme de rationalisation de ses structures juridiques.

Il a par ailleurs réalisé une revue détaillée de la librairie multiclient et a été régulièrement informé de la situation du Groupe en matière de trésorerie, d'endettement, de perspectives de génération de cash, et de politique de change du Groupe.

Enfin, le Comité a été consulté sur les implications comptables de l'acquisition de la Division Geoscience de Fugro.

4.3.2.3. Le Comité stratégique

A. Missions et fonctionnement

Le Comité stratégique a pour mission d'étudier :

- ▶ les plans d'affaires et les budgets de la Société ;
- ▶ les options stratégiques pour la Société ;
- ▶ le développement organique de la Société ; et
- ▶ les projets d'opérations financières.

Le Comité stratégique se réunit, en général, avant chaque séance du Conseil d'administration et plus souvent si nécessaire. Il peut se réunir sous forme élargie par convocation des autres administrateurs.

B. Composition

À la date d'établissement du présent document de référence, les membres du Comité sont les suivants :

- ▶ Robert Brunck (Président) ;
- ▶ Olivier Appert ;

- ▶ Robert Semmens ;
- ▶ Daniel Valot.

C. Travaux du Comité

Au cours de l'exercice 2012, ce Comité s'est réuni neuf fois. Le taux moyen de participation des membres du Comité aux réunions a été de 94 %.

Au cours de ces réunions, le Comité a, notamment, été consulté sur (i) les prévisions 2012-2013, (ii) la stratégie marine et l'évolution de la flotte, (iii) la stratégie sur le réservoir, (iv) le prébudget 2013, (v) l'acquisition de la Division Geoscience de Fugro et (vi) le changement de nom du Groupe et la revue de ses missions et valeurs dans la perspective de l'intégration de la Division Geoscience de Fugro.

4.3.2.4. Le Comité HSE — développement durable

A. Missions et fonctionnement

Le Comité a pour missions de :

- ▶ déterminer les principaux axes d'amélioration continue de la performance HSE au sein du Groupe et comparer régulièrement les progrès obtenus par le Groupe à ceux obtenus par les autres sociétés de l'industrie ;
- ▶ revoir les incidents avérés ou non (HPI) dont les conséquences sont évaluées comme graves, examiner l'analyse des causes et des actions correctives ;
- ▶ suivre toute crise majeure dans le domaine HSE et les mesures prises afin d'y remédier ;
- ▶ tenir le Conseil informé des actions entreprises par le Groupe en matière de HSE, et d'initiatives relatives au développement durable.

B. Composition

À la date d'établissement du présent document de référence, les membres du Comité sont les suivants :

- ▶ Kathleen Sendall (*) (Président) ;
- ▶ Agnès Lemarchand (*) ;
- ▶ Daniel Valot ;
- ▶ Terence Young (*).

C. Travaux du Comité

Au cours de l'exercice 2012, le Comité s'est réuni deux fois. Le taux de participation des membres du Comité aux réunions a été de 100 %.

Au cours de ces réunions, le Comité a notamment examiné les points suivants : (i) la nouvelle organisation du Département HSE — Développement durable, (ii) les incidents à haut potentiel de gravité intervenus en acquisition terrestre et marine ainsi que les indicateurs HSE du Groupe, (iii) les conclusions de l'audit extérieur lancé afin d'évaluer la qualité de la gouvernance du Groupe en matière de gestion des risques industriels et afin de proposer des améliorations dans une démarche de progrès continu et (iv) les bonnes pratiques HSE mises en place au sein du Groupe et les actions entreprises en matière de développement durable.

4.3.2.5. Le Comité technologique

A. Missions et fonctionnement

Le Comité a pour mission d'assister le Conseil dans sa revue :

- ▶ de l'offre technologique des concurrents du Groupe et des autres sociétés du secteur pétrolier ;
- ▶ de la stratégie de développement du Groupe dans le domaine de l'imagerie de réservoir de la sismique et la recherche d'opportunités dans d'autres produits et services liés aux gisements pétroliers ;
- ▶ des principaux programmes de développement des produits et services ;
- ▶ des budgets recherche et développement ;
- ▶ de la protection de la propriété intellectuelle.

Le Comité technologique se réunit en principe deux fois par an.

B. Composition

À la date d'établissement du présent document de référence, les membres du Comité sont les suivants :

- ▶ Robert Brunck (Président) ;
- ▶ Rémi Dorval (*) ;
- ▶ Hilde Myrberg (*) ;
- ▶ Kathleen Sendall (*) ;
- ▶ Terence Young (*).

C. Travaux du Comité

Au cours de l'exercice 2012, le Comité s'est réuni deux fois. Le taux de participation des membres du Comité aux réunions a été de 100 %.

Au cours de ces réunions, le Comité a revu les plans d'actions stratégiques en matière de technologie et propriété intellectuelle, les derniers développements technologiques des divisions opérationnelles, et certains projets technologiques spécifiques.

(*) Administrateur indépendant.

4.3.3. Rapport du Président sur la composition, les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration, le contrôle interne et la gestion des risques pour l'exercice 2012

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce, l'objet de ce rapport est de rendre compte de la composition et des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil, des limitations de pouvoirs du Directeur Général ainsi que des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la Compagnie Générale de Géophysique — Veritas (ci-après « la Société ») et de ses filiales consolidées (ci-après désignées ensemble par « le Groupe »). Ce rapport a été approuvé par le Conseil d'administration au cours de sa séance du 27 février 2013.

La composition du Conseil d'administration est traitée au paragraphe 4.1.1 du présent document de référence. Les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration figurent aux paragraphes 4.3.1. Les modalités d'exercice de la Direction Générale et les limitations apportées aux pouvoirs du Directeur Général sont décrites au paragraphe 4.1.2.

La partie de ce rapport relative aux procédures de contrôle interne mises en place par la Société figure ci-après. Le texte complet de ce rapport est disponible sur simple demande au siège social de la Société et a été mis en ligne sur le site internet de la Société. Les modalités relatives à la participation des actionnaires à l'assemblée générale ainsi que les informations prévues par l'article L. 225-100-3 du Code de commerce relatives aux éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique figurent au paragraphe 7.3.1. du présent document de référence.

Le contrôle interne et la gestion des risques de la Société, assurés par le Conseil d'administration, la Direction et ses collaborateurs, visent à fournir une assurance raisonnable quant à la réalisation des objectifs dans les domaines suivants :

- ▶ la performance des opérations, y compris la bonne gestion et la protection des ressources ;
- ▶ la fiabilité et la sincérité des informations financières ;
- ▶ la conformité aux lois et aux réglementations en vigueur.

Le principal objectif des systèmes et processus de contrôle interne et la gestion des risques est d'identifier et contrôler les risques liés aux activités de la Société, ainsi que les risques liés aux états financiers et à l'information financière.

La Société est cotée en France et aux États-Unis ; par conséquent, elle est soumise à la fois au respect de la loi de sécurité financière (« LSF ») et de la loi Sarbanes-Oxley (« SOX »). Pour la mise en œuvre des recommandations et des dispositions relatives à Sarbanes-Oxley, la Société se réfère au cadre et aux outils d'évaluation du contrôle interne établis par la *Committee Of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission* (« COSO »). L'Autorité des marchés financiers (« AMF ») a intégré les principaux éléments de ce référentiel dans son propre cadre de référence.

Il est précisé à cet égard qu'en application de la loi Sarbanes-Oxley, la Société doit inclure dans son rapport annuel 20-F (ci-après le « rapport 20-F ») déposé auprès de la *Securities Exchange Commission* (« SEC ») un rapport sur le contrôle interne relatif à l'information financière. Ce rapport ainsi que l'opinion des commissaires aux Comptes sur le contrôle interne de la Société figureront à la section 15 du rapport 20-F relatif à l'exercice 2012. Une traduction en langue française de la section 15 sera incluse dans le document de référence de l'exercice 2012.

A. Environnement de contrôle

L'environnement de contrôle est la structure de base qui soutient tout le système de contrôle interne et la gestion des risques du Groupe. Il est caractérisé par un ensemble structurant de valeurs et de règles et une organisation qui définit les rôles et responsabilités de chacun au sein du Groupe. Sont décrites ci-dessous les chartes et politiques du Groupe en matière d'éthique et d'intégrité, l'organisation du Groupe et les modalités selon lesquelles l'autorité et les responsabilités sont déléguées au sein du Groupe, afin d'assurer le contrôle interne et la gestion des risques.

A.1. Intégrité et éthique

Intégrité et éthique sont des valeurs essentielles pour le contrôle interne du Groupe.

Les attentes du Groupe en matière d'intégrité et éthique sont exposées dans sa Charte d'éthique, ses Valeurs et son Code de conduite des affaires qui sont applicables à l'ensemble du personnel du Groupe. Ces documents sont diffusés très largement dans le Groupe et sont disponibles pour tous sur son site intranet *InSite*.

En outre, conformément aux dispositions de l'article 406 de la loi Sarbanes-Oxley, le Conseil d'administration a mis en place, depuis le 10 décembre 2003, un Code d'éthique applicable au Directeur Général et aux membres du Comité Exécutif et du Comité de communication de l'information. Ce Code définit les règles de conduite et d'intégrité que doivent respecter les personnes dans l'exercice de leur fonction et leurs obligations relatives à la communication d'informations. Ce Code est toujours en vigueur.

VALEURS ET CHARTE D'ÉTHIQUE

La Société a élaboré et communiqué largement à tous ses employés un exposé de ses valeurs — *Nos Valeurs*. Cet exposé des valeurs définit ce que la Société et ses collaborateurs tiennent pour essentiel : *le sens de la performance, la passion de l'innovation, la force du capital humain, l'intégrité dans l'action*.

La Charte d'éthique du Groupe illustre l'engagement pris par le Groupe à l'égard de ses clients, de ses actionnaires, de ses employés et de ses partenaires de se conformer aux lois et règlements locaux en vigueur et de respecter les principes de son Code de conduite des affaires.

CODE DE CONDUITE DES AFFAIRES

Le Code de conduite des affaires est un Code de « bonne conduite ». Il constitue, en complément de l'exposé des missions, de la vision et des valeurs du Groupe, un document de référence destiné à aider l'ensemble des collaborateurs à exercer leurs fonctions en toute intégrité. Il traite du respect des lois et règlements, de la prévention des conflits d'intérêts, du respect des personnes et de l'environnement, de la protection des actifs du Groupe, de la sécurité et de la transparence financière, du contrôle interne et du rôle de l'audit interne.

Afin de favoriser l'application du Code de conduite des affaires, la Société a mis en place un Comité d'éthique que les collaborateurs peuvent contacter de façon anonyme afin de lui faire part de toutes préoccupations relevant de son domaine de compétence. La Société a également mis en place au niveau mondial une ligne téléphonique d'alerte en matière d'éthique, *Ethics Alert*, opérationnelle 24 heures sur 24, 7 jours sur 7. Ce dispositif est conforme à la loi Sarbanes-Oxley et aux recommandations de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (« CNIL »).

A.2. Organisation du Groupe

L'organisation du Groupe constitue le cadre dans lequel ses activités destinées à atteindre ses objectifs globaux sont programmées, menées et contrôlées. Des domaines clés d'autorité et de responsabilité, ainsi que des lignes hiérarchiques sont définis à ces fins. Les schémas d'organisation ayant trait au contrôle interne et la gestion des risques sont décrits ci-après.

La structure et la responsabilité du Conseil d'administration, traitées au chapitre 4.1 du présent document de référence, ne seront pas davantage développées ici.

En 2012, le Groupe était structuré en :

- ▶ cinq divisions correspondant à ses principales activités, chacune d'entre elles étant responsable de son positionnement, de ses opérations et de ses performances financières, à savoir : la Division Acquisition Marine, la Division Acquisition Terrestre, la Division Traitement des Données Imagerie et Réservoir, la Division Multiclient et Nouveaux Modèles de Business et la Division Équipement ;
- ▶ cinq fonctions définies à l'échelle du Groupe assurant une transversalité globale et apportant leur support à l'ensemble des activités, à savoir : la Fonction Finance, la Fonction Ressources Humaines, la Fonction Excellence Opérationnelle Globale, la Fonction Geomarket et Marketing Global et la Fonction Technologie. Chaque Division et chaque Fonction était dirigée par un membre du Comité Exécutif ;

- ▶ six départements transverses respectivement chargés de l'audit interne, des affaires juridiques, de la communication, des relations investisseurs, de la stratégie et de la gestion des risques, de l'hygiène, de la sécurité, de l'environnement, du développement durable et de la responsabilité sociétale.

Depuis le 1^{er} février 2013, le Groupe a mis en place une nouvelle organisation dont les grandes lignes sont décrites au point A.2.b. du présent paragraphe. Toutefois, l'exercice de référence du présent rapport étant l'exercice 2012, il sera principalement focalisé sur l'organisation en place au cours de cet exercice.

A.2.a. ORGANISATION DU GROUPE EN 2012

Le Directeur Général

Le Conseil d'administration de la Société investit le Directeur Général d'un large pouvoir de direction et de gestion. C'est au Directeur Général qu'incombe la responsabilité ultime dans le cadre du dispositif de contrôle interne et de la gestion des risques. Il veille à l'existence d'un environnement favorable à l'efficacité du contrôle et s'assure que toutes les composantes du contrôle interne et de la gestion des risques sont en place. Le Directeur Général dirige le Comité Exécutif. Il est assisté de deux Directeurs Généraux Délégués, respectivement chargés des Fonctions Stratégique, Juridique et Relations investisseurs et de la Gestion des risques, du HSE et du Développement durable.

Le Comité Exécutif (« COMEX »)

Le Comité Exécutif réunit autour du Directeur Général les Directeurs Généraux Délégués et les Vice-Présidents Exécutifs de chaque Division et de chaque Fonction. Le Comité Exécutif définit les valeurs, les principes et les règles de fonctionnement essentielles sur lesquels repose le système de contrôle interne du Groupe. Le Comité Exécutif prend des mesures relatives à l'organisation du Groupe, au contenu et à la communication des principales politiques à mettre en œuvre, ainsi qu'aux systèmes de planification et d'information qui seront utilisés par le Groupe. Le Comité Exécutif assure le suivi et le contrôle de la performance de chaque activité ainsi que la mise en œuvre de la stratégie du Groupe et la réalisation de ses projets à travers l'ensemble des Divisions et Fonctions.

Le Comité Exécutif est directement responsable du contrôle interne et de la gestion des risques au sein du Groupe. Il définit les orientations en matière de contrôle interne et veille à leur mise en œuvre. La responsabilité de l'exécution des obligations correspondantes est attribuée en cascade, par palier hiérarchique, au sein de chaque Division et de chaque Fonction.

Les responsabilités du Directeur Général et des Directeurs Généraux Délégués sont déléguées aux Vice-Présidents Exécutifs de chaque Division et chaque Fonction et aux responsables des Départements transverses. Les Vice-Présidents Exécutifs et leur ligne de direction directe ont ainsi la responsabilité du contrôle interne et de la gestion des

risques liés à la réalisation des objectifs de leur unité. Ils président à l'élaboration et à la mise en œuvre des règles et procédures de contrôle interne qui ont un lien avec ces objectifs et veillent à la cohérence entre ces derniers et ceux du Groupe.

Par leur rôle transversal, certaines Fonctions et Départements jouent un rôle pivot en matière de contrôle interne et de gestion des risques.

Les Fonctions

La Fonction Finance

Au sein de la Fonction Finance, les départements suivants jouent chacun un rôle clé en matière de contrôle interne et de gestion des risques :

- ▶ Le **Contrôleur financier** supervise le processus budgétaire ainsi que le reporting financier mensuel, trimestriel et annuel. Il établit les prévisions financières. Il assure de façon régulière, en collaboration avec les contrôleurs financiers des Divisions, la surveillance des opérations de la Société.
- ▶ Le **Département Comptabilité et Consolidation** prépare les comptes consolidés. Il élabore et met en place, à tout niveau au sein de la Société, des procédures comptables dont il veille en permanence à ce qu'elles permettent de respecter les exigences légales et réglementaires ayant trait à l'information financière. Ce département supervise également le contrôle interne au sein de la Société, en particulier l'application de procédures et de bonnes pratiques permettant d'assurer l'efficacité des activités de contrôle. Cette supervision est exercée sous la responsabilité du Directeur de la Conformité de la Société.
- ▶ Le **Département Trésorerie** gère les risques liés aux fluctuations des taux de change, ainsi que les risques de crédit, de contrepartie et les risques commerciaux et politiques. Il assure également la gestion des disponibilités et de leur placement.

Le Vice-Président Exécutif de la Fonction Finance est le Directeur Financier du Groupe. Le Groupe s'est doté d'un Comité de trésorerie qui se réunit une fois par mois pour examiner la situation financière de la Société.

La Fonction Finance accomplit ses missions dans le respect des directives définies par le Comité Exécutif dans le cadre de la Politique de sécurité financière et des Objectifs 2012 de sécurité financière.

La Fonction Ressources Humaines

La Fonction Ressources Humaines joue un rôle clé en matière de contrôle interne et la gestion des risques. C'est un pilote et un centre d'expertise dans les domaines du recrutement, du développement et de la motivation des employés et ainsi, la Fonction Ressources Humaines aide la Société à atteindre ses objectifs.

La Fonction Ressources Humaines développe et supporte une vision cohérente dans chaque domaine des Ressources Humaines et contribue ainsi à l'attractivité de la société par le biais du développement professionnel, de l'engagement et de la reconnaissance individuelle.

La Fonction Ressources Humaines est un vecteur de changement au sein de l'organisation, elle anticipe les besoins et s'assure de la disponibilité des employés compétents et talentueux requis pour satisfaire les besoins de la Société et de son développement.

Recrutement

Le recrutement est géré globalement par une cellule de professionnels dédiée à la mise en place d'outils et de processus visant à assurer que la société est bien positionnée pour attirer les talents et que les postes vacants au sein du Groupe sont bien communiqués. La Direction des Ressources Humaines assiste les Divisions et les Fonctions dans leur activité de recrutement dans les pays où elles exercent leurs activités.

Développement

Quatre processus clés sont mis en place pour favoriser le développement individuel, permettre d'améliorer la performance et d'anticiper sur les évolutions de l'organisation et des carrières : ce sont la cartographie des postes et des compétences, la revue et l'évaluation de la performance individuelle des employés, la revue des talents, et la revue des plans de carrières.

- ▶ Les postes et fonctions du Groupe ont été cartographiés dans un référentiel à neuf niveaux (Magellan) afin de clarifier les besoins de l'organisation, et assurer la cohérence entre d'une part les Divisions et les Fonctions et d'autre part les régions et les pays. Ce système structurant facilite aussi l'identification des compétences nécessaires à certains postes spécifiques.
- ▶ Les évaluations de la performance individuelle s'appuient sur un ensemble d'outils fournis par le Département des Ressources Humaines, disponibles sur le site intranet de la Société. Les évaluations de performance et de compétence se font par entretiens entre l'employé et son responsable.
- ▶ Les employés identifiés comme ayant un fort potentiel de compétences techniques ou managériales sont évalués et suivis par la Direction lors des réunions de revue des talents.

Formation

CGG Université développe et dispense des programmes de formation adaptés aux besoins de l'entreprise. Elle agit seule ou en partenariat notamment pour des modules de formation dans les domaines du *leadership*, de la sécurité et de l'acquisition de compétences techniques. La formation continue est ouverte à tous les niveaux, du jeune embauché au dirigeant expérimenté. Des modules spécifiques sont dédiés au contrôle interne, à la gouvernance et à la performance.

Plans de succession

Les besoins futurs de l'organisation et le potentiel des employés sont réconciliés à travers l'exercice des plans de succession réalisés au sein de chaque Division et chaque Fonction. Ces revues sont consolidées par la Direction des Ressources Humaines afin de donner une vue globale des besoins de l'entreprise et d'identifier les actions à mener en termes de développement et formation et ainsi préparer les employés à leurs futures responsabilités.

Conformité

Les Ressources Humaines s'informent de l'évolution des lois et des règles locales dans leur domaine et s'assurent avec les parties prenantes que la Société est en totale conformité.

La Fonction Excellence Opérationnelle Globale

La Fonction Excellence Opérationnelle Globale joue un rôle important en matière d'optimisation des ressources, participe à la fiabilité et la sécurité de l'information et s'assure du respect des lois et règlements applicables dans son domaine. Chacun des départements suivants joue un rôle clé en matière de contrôle interne et de gestion des risques.

► **Le Département de Conformité aux Réglementations Export/Import** a pour mission de veiller à ce que l'ensemble du Groupe ait connaissance des lois et règlements applicables en matière d'exportation, de réexportation, d'importation et de transport des marchandises et de technologies soumises à un contrôle particulier, et que les dispositions nécessaires soient prises afin de s'y conformer. Il intervient en qualité de consultant auprès des opérationnels qu'il aide à obtenir les autorisations et documents nécessaires en matière d'importation et d'exportation.

► **Le Département Sécurité de l'Information du Groupe** met en place un dispositif global de protection des informations. Il fixe des normes et met en œuvre des processus destinés à assurer la disponibilité, l'intégrité, la sécurité et la fiabilité des systèmes d'information au sein du Groupe.

Le Département Sécurité de l'information accomplit sa mission selon les directives établies par le Comité Exécutif et publiées dans le document intitulé *Politique en matière de Sécurité des Informations*.

► **Le Département Approvisionnement Global et Chaîne Logistique** est responsable des achats de tous les équipements, matériels et services du Groupe. Il assure la qualité et la livraison des équipements, matériels et services en étroite collaboration avec les Divisions et Fonctions, il gère et développe les relations avec les fournisseurs pour obtenir le meilleur niveau de performance, optimise les besoins et le coût total de possession tout en maintenant au niveau requis les critères de qualité et les délais de livraison.

Il supervise les processus clés tels la création de la liste des fournisseurs agréés et sa mise à jour de listes de fournisseurs, la recherche de fournisseurs et la validation des offres et contrats fournisseurs.

Le Département Approvisionnement Global et Chaîne Logistique assure sa mission en respectant son *Code de conduite achats* ainsi qu'un *Guide d'achat* dans le cas de Sercel. Le *Code de conduite achats* est systématiquement intégré aux dossiers d'appels d'offres.

► **Le Département Qualité du Groupe** fait un examen systématique des processus clés afin d'identifier, de réduire et prévenir les risques qui y sont associés. Il prête son concours aux Divisions du Groupe en la matière et contribue à la réduction des coûts de non-qualité, jouant ainsi un rôle important en matière d'optimisation des ressources et des opérations.

Le Département Qualité accomplit sa mission selon les directives établies par le Comité Exécutif publiées dans le document intitulé *Politique Qualité et dans le cadre des Objectifs 2012 Qualité*.

Les Départements Groupe transverses

Audit Interne

Le Département Audit Interne Groupe est en relation directe avec le Comité Exécutif et avec le Comité d'audit du Conseil. Il les aide à exercer leurs fonctions de surveillance portant sur l'efficacité du contrôle interne et de la gestion des risques, ainsi que sur la gouvernance d'entreprise. À la date du présent document de référence, la Fonction Audit Interne comprend neuf auditeurs. Le Département est rattaché au Directeur Général du Groupe.

L'Audit interne procède à une évaluation des contrôles internes sur la base du référentiel et des outils COSO, dans le respect du Code d'éthique de l'*Institute of Internal Auditors*.

Les audits internes sont planifiés selon un cycle trisannuel afin que les entités d'importance significative soient auditées régulièrement. Les priorités sont définies en fonction des opérations en cours et d'une évaluation du niveau de risque. Le plan d'audit interne annuel est défini par le Département Audit Interne, approuvé par le Comité Exécutif et présenté au Comité d'audit.

L'Audit Interne procède à des audits financiers, comptables et opérationnels et de conformité. Les recommandations émises à la suite d'audits sont approuvées par le Comité Exécutif et des plans d'actions sont mis en œuvre par les responsables de Divisions et de Fonctions sous le contrôle de l'Audit Interne jusqu'à ce que tous les problèmes relevés aient été réglés. L'Audit Interne effectue aussi les tests de conformité des contrôles clés mis en place au regard des exigences de la loi Sarbanes-Oxley.

Au cours des trois dernières années les unités ayant fait l'objet d'un audit ont représenté environ 90 % du chiffre d'affaires du Groupe. En 2012, les activités relevant de l'audit interne, à l'exception de celles liées à la loi Sarbanes-Oxley, ont été centrées sur les activités principales du Groupe, notamment l'acquisition terrestre et la gestion des projets d'acquisition sismique, d'imagerie et de développement d'équipements et de logiciels et sur les entités considérées comme prioritaires sur la base d'une évaluation des risques, comme les entités en partenariats. Le budget annuel d'Audit Interne représente près de 0,1 % du chiffre d'affaires du Groupe, ce qui correspond à la norme de son secteur.

Relations Investisseurs

Ce département est principalement en charge des relations du Groupe et de sa communication vis-à-vis de la communauté des investisseurs et des actionnaires du Groupe. Ses missions incluent notamment la préparation des communiqués de presse sur les résultats financiers annuels, semestriels et trimestriels, l'organisation des *roadshow* et la participation à des conférences d'investisseurs.

Affaires Juridiques

Le Département des Affaires Juridiques conseille et apporte son support aux Fonctions, aux autres Départements Groupe transverses et aux Divisions de la Société et aux différentes entités du Geomarket. Il veille au respect des règles, notamment dans le domaine de l'information externe en y incluant les dépôts de documents légaux auprès des autorités de marché. Il veille au respect des engagements financiers et des réglementations locales. Il intervient en qualité de conseil dans le domaine des fusions-acquisitions, du financement et du droit des sociétés.

Il assure la gestion juridique de la maison mère de la Société, cotée sur le marché Euronext et la Bourse de New York (NYSE). Il intervient en qualité de Secrétaire aux côtés du Conseil d'administration et de ses comités ainsi qu'au cours des assemblées d'actionnaires. Il prêle son concours à la Direction Générale en matière de définition et d'application des principes de gouvernance d'entreprise, en se référant aux meilleures pratiques observées sur les places de cotation de la Société. Il supervise l'établissement et la mise à jour de la liste des initiés.

Il exerce un contrôle sur les délégations de pouvoirs formalisées au sein de la Société, et veille à leur adaptation en cas de changement d'organisation.

Il assure la gestion fonctionnelle des filiales et succursales de la Société. Il gère le portefeuille de marques de la Société.

Il joue un rôle actif dans un certain nombre d'opérations, en prêtant son concours aux Divisions et à la Fonction Geomarket de la Société, dans leurs activités quotidiennes, afin d'assurer :

- ▶ la présentation en temps utile de solutions orientées sur leurs activités ;
- ▶ la prévention et la gestion des risques juridiques ;
- ▶ le respect des lois et règlements ainsi que des règles et instructions de la Société.

Il joue un rôle moteur dans le processus d'examen des offres et des contrats, en veillant à ce que les offres et contrats principaux qui comportent des risques, conclus avec des clients ou avec des sous-traitants, contiennent des clauses protégeant la Société.

Le Département est rattaché au Directeur Général Délégué en charge des fonctions stratégique, juridique et relations investisseurs.

Gestion des Risques, Hygiène Sécurité Environnement, Développement Durable et Responsabilité Sociétale (HSE, SD & SR)

Le système de gestion HSE joue son rôle en matière de gouvernance et définit les procédures dans les domaines de la santé, de la sécurité et de la sûreté des collaborateurs et de l'ensemble des parties prenantes, de la protection de l'environnement et, plus globalement, de la sécurité des opérations. L'organisation HSE exerce un contrôle actif dans ces domaines sur l'ensemble des activités du Groupe.

L'organisation HSE s'intéresse aussi à la réputation du Groupe, aux risques associés et à son engagement en intervenant dans les domaines de la Responsabilité Sociétale et du Développement Durable.

Le Département HSE, SD & SR accomplit sa mission selon les directives établies par le Comité Exécutif dans le document intitulé *Politique Qualité, Santé, Sécurité et Protection de l'Environnement* et dans d'autres documents traitant de santé et de bien-être, de développement durable, d'environnement et de sécurité. Les objectifs annuels applicables à l'ensemble des activités de la Société sont fixés dans le document intitulé *Objectifs 2012 HSE* et dans celui intitulé *Objectifs 2012 du Développement Durable et de Responsabilité Sociétale*. Ces objectifs sont revus annuellement.

Les missions du Département en matière de gestion des risques Groupe sont décrites ci-après dans le chapitre Gestion des Risques.

Le Département est rattaché au Directeur Général Délégué en charge de la Gestion des risques, du HSE et du Développement Durable.

Communication Groupe

Ce département supervise les actions et orientations de la Société en matière de communication et de culture. Il élabore des mécanismes visant à renforcer la communication interne dans les deux sens. Le Département Communication Groupe est en charge de la communication interne du Groupe et gère dans ce cadre, l'intranet interne du Groupe. Il mesure régulièrement la qualité de la communication interne par le biais d'enquêtes menées auprès des collaborateurs. Il supervise également les actions de communication externe, notamment les communiqués de presse commerciaux, en veillant à l'exactitude et à leur communication en temps utile.

Le Département Communication Groupe accomplit sa mission selon les directives établies par le Comité Exécutif dans les documents intitulés *Politique relative aux communiqués de presse et à la communication d'informations financières*, *Procédure à suivre en matière de communication de nouvelles et Procédure à suivre en matière de communiqués de presse*.

Le Département Gestion des Risques Groupe est décrit ci-après dans le chapitre Gestion des Risques.

A.2.b. ORGANISATION DU GROUPE À COMPTER DU 1^{ER} FÉVRIER 2013

Depuis le 1^{er} février 2013, à la suite de l'acquisition de la Division Geoscience du groupe Fugro, une nouvelle organisation opérationnelle a été mise en place afin notamment d'aligner la structure de gestion du Groupe à la nouvelle taille et à la stratégie de développement du Groupe. Le Groupe est désormais organisé autour de trois Divisions, intégrant dix Lignes de Produits, avec six Fonctions « Groupe » et cinq Départements « Corporate ».

Les trois nouvelles Divisions permettent de mieux couvrir la chaîne de valeur de l'exploration à la production, ce qui offre au Groupe de nombreuses et nouvelles possibilités pour créer de la valeur pour ses actionnaires, clients, collaborateurs et partenaires.

Divisions et Lignes de produits

Les Divisions et Lignes de produits sont les suivantes :

- ▶ Division Équipement : cette Division rassemble toutes les entités de Sercel, comme Metrolog, GRC, Optoplan et De Regt ;
- ▶ Division Acquisition : cette Division regroupe les activités des Lignes de produits suivantes :
 - » Acquisition Marine (y compris les services Gravimétriques et Magnétiques Marines),
 - » Acquisition Terrestre (y compris Électromagnétisme Terrestre et Géophysique Générale),
 - » Géophysique Aéroportée. L'acquisition de cette Ligne de produits ne sera effective que lorsque l'ensemble des licences et autorisations nécessaires à son transfert par Fugro aura été obtenu ;
- ▶ Division Géologie, Géophysique et Réservoir (« GGR ») : cette Division regroupe les activités de Lignes de produits existantes suivantes :
 - » Multiclient et Nouveaux modèles de business,
 - » Imagerie Subsurface,
 - » Jason,
 - » Hampson-Russell,
 - » Robertson,
 - » Services de gestion de données.

Fonctions

Les Fonctions sont les suivantes :

- ▶ Finance ;
- ▶ Ressources Humaines ;
- ▶ Secrétariat Général ;
- ▶ Excellence Opérationnelle Globale ;
- ▶ Ventes & Marketing Geomarkets ; et
- ▶ Technologie.

Départements

Les Départements du Groupe sont les suivants :

- ▶ Audit interne ;
- ▶ Gestion des Risques, HSE & Développement durable ;
- ▶ Stratégie, Intégration et Partenariats ;
- ▶ Relations Investisseurs ; et
- ▶ Communication.

Structure de la Gouvernance Groupe

Pour réaliser les objectifs qui sont fixés par le Conseil d'administration, le Directeur Général gère l'organisation en s'appuyant sur ses collaborateurs directs et au travers de trois comités principaux suivants :

Comité Corporate (« C-Com »)

Le C-Com est présidé par le Directeur Général et regroupe les deux Directeurs Généraux Délégués du Groupe ainsi que les responsables des Divisions. C'est un organe décisionnel qui se réunit tous les mois pour l'analyse et la conduite générale des affaires. Ses membres assurent régulièrement l'interface avec le Conseil d'administration, le marché et participent aux présentations itinérantes financières et commerciales.

Comité Exécutif (« E-Com »)

L'E-Com se réunit tous les mois et assiste le C-Com. L'E-Com est composé des membres du C-Com et des responsables des Fonctions. Il s'agit principalement d'un organe de discussion et de proposition entre Divisions et Fonctions « Groupe », mais aussi d'un organe de validation de tous les projets et décisions avec des impacts transversaux. Il sera en particulier chargé de :

- ▶ superviser et suivre l'exécution des décisions prises au niveau du C-Com ;
- ▶ garantir la cohérence des initiatives transversales du Groupe dans les trois Divisions ;
- ▶ superviser et suivre la gestion des fonctions de support et des services partagés.

Comité de Management (« M-Com »)

Le M-Com se réunit deux fois par trimestre afin d'échanger et de discuter les informations concernant la performance, les activités et le budget du Groupe et d'aborder, si nécessaires, des sujets d'intérêt spécifiques pour le Groupe. Une de ces réunions est calée sur l'analyse trimestrielle des activités afin de préparer la communication extérieure destinée au marché.

Le M-Com est composé des membres du C-Com et de l'E-Com ainsi que des responsables de chacune des Lignes de produits et des Départements du Groupe.

B. Gestion des risques

Le Groupe a adopté une organisation, des procédures et des pratiques destinées à assurer la gestion des risques. La gestion des risques est pleinement intégrée aux processus de décision de la Société. La Société identifie et évalue les risques principaux susceptibles de l'empêcher d'atteindre ses objectifs d'ordre opérationnel et financier, ou de compromettre le respect des lois et règlements.

La gestion des risques est assurée au sein du Groupe par des systèmes de gestion éprouvés, par l'intervention de départements chargés de traiter certains risques spécifiques et par des procédures qui s'appliquent de façon transverse à l'ensemble du Groupe.

Le Département transverse Gestion des Risques, Hygiène Sécurité Environnement, Développement Durable et Responsabilité Sociétale a défini un cadre méthodologique dans lequel s'inscrit la gestion des risques. Il identifie les risques les plus élevés auxquels la Société est exposée, et conçoit avec les Divisions et les Fonctions des mesures permettant de les maîtriser et de les réduire. Il s'attache avec le concours des Fonctions, des Départements Groupe transverses et des Divisions susvisés à la mise en œuvre de moyens par lesquels les risques sont maîtrisés. Il veille à cette mise en œuvre et à l'efficacité de ces moyens et éclaire le Comité Exécutif sur les risques les plus élevés auxquels le Groupe doit faire face.

Le Groupe a mis en place un processus d'identification, d'évaluation et de maîtrise des risques :

- ▶ la méthode d'identification des risques adoptée consiste en une combinaison de techniques et d'outils qui incluent la collecte des faits survenus, des analyses internes, des entretiens, des analyses des processus, le suivi d'indicateurs de faits majeurs et des analyses de données de sinistres ;
- ▶ l'évaluation des risques sert à déterminer dans quelle mesure certains faits susceptibles de se produire pourraient avoir un impact sur le Groupe. Les risques sont évalués en termes d'impact et de probabilité d'occurrence. Les responsables étudient les conséquences potentielles sur les personnes, l'environnement, la situation financière, les comptes, la réalisation des objectifs stratégiques et autres objectifs opérationnels, la conformité aux lois et règlements et la réputation du Groupe. La méthodologie employée comprend des techniques qualitatives et quantitatives ;
- ▶ la maîtrise des risques est assurée au travers de processus éprouvés permettant de les éviter, les réduire, les partager ou les accepter. Le Groupe s'emploie par différents moyens à réduire la probabilité de leur occurrence et de leur gravité. Les actions visant à maîtriser les risques sont menées selon les politiques et procédures établies à cet effet, à tous les niveaux de l'organisation et au sein de toutes les fonctions de l'entreprise. Les règles édictées, les objectifs fixés, les instructions données par le personnel d'encadrement et les procédures à suivre peuvent être consultés par l'ensemble des collaborateurs grâce au Système de gestion des documents (« DMS ») accessible sur le portail Intranet du Groupe.

Le Département Assurance du Groupe est rattaché au Département transverse Gestion des Risques, Hygiène Sécurité Environnement, Développement Durable et Responsabilité Sociétale afin de favoriser une approche intégrée du risque au sein du Groupe. Dans le cadre des Assurances, un programme rigoureux a été mis en œuvre à l'échelle du Groupe afin de partager ou transférer un certain nombre de risques. Ainsi il est procédé à une analyse visant à déterminer si tel ou tel risque considéré comme élevé peut être transféré à un coût acceptable par le biais de polices d'assurance.

Cartographie des risques

La Cartographie des Risques constitue l'un des résultats du programme de gestion des risques mis en œuvre au sein du Groupe. Il s'agit d'un outil de gestion permettant à l'ensemble des personnes concernées au sein du Groupe de connaître les risques qui pourraient, s'ils se réalisaient, avoir des conséquences significatives. Les risques figurant sur la cartographie des risques sont classés par famille : risques opérationnels, risques technologiques, risques comptables et financiers, risques liés aux ressources humaines et risques encourus en matière de communication.

La Cartographie des Risques est présentée annuellement au Comité Exécutif et au Comité d'audit du Conseil d'administration.

C. Contrôle interne

Le Groupe dispose d'un Département Contrôle Interne dont le rôle est de soutenir l'organisation dans la mise en œuvre et le maintien de processus efficaces, et de s'assurer que les contrôles atténuent efficacement les risques identifiés. Il maintient également le référentiel de contrôle interne du Groupe et coordonne le dispositif d'évaluation du contrôle interne sur l'information financière (section 404 de la loi Sarbanes-Oxley).

En 2012, le Département Contrôle Interne a élaboré un guide sur la base du référentiel COSO de contrôle interne afin de fournir à l'ensemble du personnel du Groupe une source unique de directives en matière de contrôle interne. Ce guide a été déployé sur l'ensemble des sites, Divisions et Fonctions supports et a pour objectif d'améliorer la gestion des risques du Groupe.

D. Gestion de la sécurité financière

Des processus et des contrôles spécifiques ont été mis en place par le Groupe afin d'assurer la fiabilité et la pertinence de l'information financière.

Information financière

- ▶ Les processus essentiels, tels que la préparation des états financiers consolidés, des documents destinés au Conseil d'administration et au Comité d'audit, la préparation des budgets, etc., font l'objet d'un descriptif formel.

- ▶ Les instructions données par le Comité Exécutif quant aux principes et aux objectifs touchant à la sécurité financière sont régulièrement renouvelées afin de rappeler aux responsables financiers et opérationnels de chaque unité l'importance du contrôle interne et la nécessité de veiller en permanence à sa mise en œuvre au regard d'objectifs annuels et grâce à des formations organisées à la demande.
- ▶ Le Groupe est doté d'un manuel comptable exposant ses pratiques comptables, les instructions à suivre en la matière et les règles relatives à la communication d'informations. Ce manuel concerne l'ensemble des entités du Groupe et vise à assurer une application fiable et homogène des règles comptables dans l'ensemble de celui-ci. Il définit dans le détail les procédures de clôture des comptes, de préparation du bilan et du compte de résultat, du tableau des flux de trésorerie, ainsi que le processus de consolidation. Il expose en outre les principes selon lesquels doivent être rédigées les notes relatives aux états financiers consolidés.
- ▶ Afin de limiter les risques de fraude, il a été procédé à une séparation des tâches, de la validation des commandes aux règlements effectués en faveur des fournisseurs.
- ▶ L'ensemble des entités du Groupe contribuent à l'établissement des comptes consolidés sous un format choisi par la Société, en utilisant des outils standardisés. Le passage des comptes des différentes sociétés aux comptes consolidés s'opère sous un format spécifique uniformisé.
- ▶ Des opérations intragroupes sont réalisées dans différents domaines (prestations de services, ventes d'équipements géophysiques, licences de logiciel). Les prix correspondants varient en fonction de la nature de l'opération. Ils sont fixés selon les conditions du marché et dans le respect des règles applicables en matière de prix de transfert.
- ▶ Des progiciels de gestion utilisés dans les domaines financier et logistique ainsi qu'en matière d'approvisionnements sont des composantes essentielles du dispositif de contrôle interne en ce qu'ils définissent dans le détail les procédures à suivre dans chacun de ces domaines.

Gestion de la sécurité informatique de l'infrastructure et des systèmes d'information

- ▶ Les accès aux réseaux internes des entités du Groupe et aux systèmes d'informations sont réglementés.
- ▶ Les réseaux sont protégés par des pare-feu et des systèmes antivirus. Les accès extérieurs sont possibles par l'utilisation de connexions sécurisées et cryptées.
- ▶ Les utilisateurs doivent s'authentifier avant tout accès aux systèmes d'information.
- ▶ Des procédures sont en place pour la sauvegarde, l'archivage et la récupération des données. Les procédures sont créées, modifiées et mises à jour par le personnel habilité. Une fois par an, un audit interne est réalisé afin d'évaluer l'efficacité des procédures en place ; il s'appuie sur des experts externes pour réaliser des tests d'intrusion.

Contrôle de la communication d'informations à l'extérieur de la Société

- ▶ La Société est dotée d'une procédure décrivant les règles de préparation, de validation et d'approbation des communiqués de presse.
- ▶ La Société suit un processus préétabli en matière de préparation et de diffusion des documents dont la publication est imposée par la réglementation.

Comité de la communication d'informations

Dans le cadre des mesures prises aux fins de l'application de la loi Sarbanes-Oxley, le Directeur Général et le Directeur Financier du Groupe ont créé un Comité de la communication d'informations en février 2003 pour être en mesure d'établir en bonne et due forme le certificat devant accompagner les comptes annuels déposés par la Société auprès de la SEC (*Securities and Exchange Commission*) conformément aux dispositions de l'article 302 de la loi susvisée.

Ce Comité a pour missions principales :

- ▶ d'apprécier l'importance des informations et de déterminer s'il est opportun de les divulguer, et dans l'affirmative, d'établir le calendrier de cette communication ; à cet effet, le Comité :
 - » examine l'ensemble des informations devant être publiées ainsi que le projet de rédaction du communiqué devant être diffusé,
 - » supervise les procédures de divulgation et coordonne les communications à faire vis-à-vis des actionnaires, des autorités de marché, des investisseurs, de la presse, etc. ;
- ▶ de définir les lignes directrices des rapports internes afin de pouvoir déterminer les informations d'importance significative qui devront être communiquées dans les documents trimestriels, semestriels ou annuels destinés aux autorités de marché ou aux marchés financiers eux-mêmes ;
- ▶ d'informer le Directeur Général et le Directeur Financier du Groupe de tous changements, insuffisances ou faiblesses significatives relevées par le Comité dans le processus de préparation des informations financières.

En 2012, le Comité était présidé par le Directeur de la Comptabilité du Groupe et composé de la façon suivante :

- ▶ Le Vice-Président Exécutif, Division Acquisition Terrestre ;
- ▶ Le Vice-Président Exécutif, Division Acquisition Marine ;
- ▶ Le Vice-Président Exécutif, Division Traitement, Imagerie et Réservoir ;
- ▶ Le Vice-Président Exécutif, Division Multiclients et Nouveaux Modèles de Business ;
- ▶ Le Vice-Président Exécutif, Division Équipement ;
- ▶ Le Contrôleur Financier, Division Équipement ;
- ▶ Le Contrôleur Financier du Groupe ;
- ▶ Le Directeur Audit Interne Groupe ;

- ▶ Le Directeur Relations Investisseurs ;
- ▶ Le Directeur Fiscal Groupe ;
- ▶ Le Directeur Juridique Groupe ;
- ▶ Le Directeur de la Communication du Groupe.

Le Comité se réunit une fois par trimestre avant la diffusion par la Société de ses communiqués périodiques. Il se livre chaque année à une autoévaluation visant une amélioration continue de son fonctionnement.

Délégation de pouvoirs et domaines de responsabilité

Les délégations de pouvoirs sont autorisées par le Directeur Général et les Directeurs Généraux Délégués et donnent lieu à une attribution des responsabilités par niveaux hiérarchiques successifs, selon une procédure formelle au cours de laquelle les documents qui sont établis indiquent clairement le rôle de chacun des intéressés. L'approbation des offres et des contrats ainsi que l'engagement des dépenses d'investissement et des charges d'exploitation sont contrôlés par le biais de ces délégations. Les niveaux hiérarchiques auxquels sont autorisés les investissements, la signature des baux, les opérations de cessions-bails et l'engagement des autres dépenses sont également définis.

Les délégations de pouvoirs sont mises en place selon les directives établies par le Comité Exécutif dans le document intitulé *Instruction Générale relative aux Délégations d'Autorité et Délégations de Pouvoirs*.

La gestion du processus de préparation des offres, de contrôle et d'approbation des contrats signés entre les entités juridiques du Groupe, d'une part, et ses clients, partenaires et sous-traitants, d'autre part, s'inscrit dans le cadre du processus d'examen des offres et soumissions. Ce processus se déroule selon les règles d'autorisation applicables en matière d'engagements contractuels, lesquelles fixent en particulier les seuils à partir desquels un examen et une autorisation préalable par le Comité Exécutif sont obligatoires. L'ensemble des fonctions qui contribuent au contrôle des risques par l'examen des offres et des contrats, dont les Affaires Juridiques, le Département Fiscal, le Département Trésorerie et le Département HSE, joue un rôle clé dans ce processus.

E. Activités de contrôle

L'identification des procédures de contrôle nécessaires au bon fonctionnement du Groupe est basée sur l'évaluation des risques et les processus nécessaires à la réalisation des objectifs du Groupe.

Procédures de contrôle

Les procédures de contrôle du Groupe sont mises en place en fonction des niveaux hiérarchiques des collaborateurs concernés et de l'importance des différents sujets, selon le principe de séparation des fonctions, et au regard des risques identifiés.

Système d'évaluation du contrôle interne

Le contrôle interne du Groupe est évalué à l'aide de grilles d'autoévaluation et par le biais des audits internes.

Les objectifs annuels de Sécurité Financière imposent à toutes les entités juridiques actives de remplir ces grilles d'autoévaluation en utilisant le questionnaire ICAF (*Internal Control Assessment Form*). Ce questionnaire comprend environ quarante prérequis définis à l'intention des Divisions opérationnelles et des Fonctions de support. Les résultats obtenus sont analysés et consolidés chaque année et distribués aux responsables des opérations et aux responsables des Fonctions support. Les domaines d'amélioration du contrôle interne sont ainsi identifiés par ces évaluations.

Le contrôle interne est évalué de manière continue à travers le programme d'audits internes. En 2012, plus d'une cinquantaine d'audits internes ont été effectués par le Département Audit Interne du Groupe en sus des tests SOX, 19 étant des audits de conformité ou opérationnels, 10 audits étant des audits financiers et 23 étant des revues générales (financier plus opérationnel et de performance). Les points d'audit et les recommandations sont présentés pour chaque audit aux responsables concernés, au management exécutif de la Division quand requis, et les plans d'actions sont validés afin d'assurer une amélioration continue du contrôle interne. Les rapports d'audit et les plans d'actions sont envoyés au Comité Exécutif dont les membres reçoivent tous les mois le tableau de bord du suivi des points d'action afin de superviser les actions d'amélioration.

Les domaines d'amélioration déterminés à partir des grilles d'évaluation et des audits internes sont à la base des plans stratégiques en matière de changements organisationnels et des objectifs annuels de Sécurité Financière.

Enfin, la mise en place de Contrôleurs Financiers régionaux permet d'assurer une bonne couverture géographique en matière de sécurité financière.

Contrôles financiers et comptables

Les procédures de contrôle interne en vigueur au sein du Groupe visent à s'assurer que les informations d'ordre comptable et financier qui sont communiquées à l'extérieur donnent une image fidèle de l'activité et de la situation du Groupe.

- ▶ Les états financiers de l'ensemble des filiales de la Société sont examinés par la Fonction Finance. Des inventaires physiques sont régulièrement établis sur chaque site. La valeur des stocks inscrite au bilan est comparée à celle ressortant de ces inventaires. Les différences constatées font l'objet de corrections.
- ▶ L'accès aux systèmes informatiques dédiés au traitement des données comptables est formellement limité selon la fonction et les responsabilités de chaque utilisateur.
- ▶ Les systèmes informatiques dédiés au traitement des informations de gestion permettent d'enregistrer les opérations avec exactitude et exhaustivité, d'en assurer le suivi et d'effectuer des sauvegardes régulières.

- ▶ Toutes les opérations intragroupes s'accompagnent de justificatifs et donnent lieu à des rapprochements à des dates déterminées en fonction des opérations.
- ▶ La Société assure un suivi de ses engagements hors bilan.
- ▶ Les comparaisons et rapprochements sont effectués à différents niveaux, en particulier entre les informations communiquées au premier stade et les données issues de la consolidation. Les états financiers consolidés sont examinés par le Directeur Financier du Groupe et par les contrôleurs financiers des différentes divisions.

Selon les exigences ressortant de la loi Sarbanes-Oxley, le Groupe dispose d'un système d'évaluation des contrôles internes portant sur l'information financière.

Le Comité Exécutif soutient pleinement cette démarche qui contribue au maintien d'un contrôle interne répondant aux défis auxquels le Groupe est confronté, et qui présente l'avantage d'être conforme aux valeurs du Groupe et de favoriser la mise en œuvre du programme de sécurité financière.

F. Informations et Communiqués

Une bonne diffusion de l'information à tous les niveaux du Groupe est de nature à favoriser l'atteinte de nos objectifs.

Les normes de qualité, les exigences en matière de sécurité ainsi que les obligations légales et professionnelles auxquelles nous sommes soumis appellent la mise en place de procédures définies précisément sous une forme aisément accessible. Le Groupe encourage le partage des connaissances et le partage des meilleures pratiques. L'ensemble des collaborateurs a accès, sur un site intranet dédié, aux codes et chartes, aux règles du Groupe, aux objectifs annuels, aux instructions générales, aux procédures, aux normes et autres documents sur lesquels repose le système de gestion du Groupe. D'une façon générale, le site intranet du Groupe permet d'améliorer la communication et la coopération entre les entités du Groupe et les fonctions opérationnelles et d'appui.

La Société organise des séminaires annuels pour les membres du Conseil d'administration, pour le Comité Exécutif, pour les cadres dirigeants et les principaux responsables hiérarchiques de toutes les régions du monde.

La Société a mis en place un système de reporting hebdomadaire, mensuel et trimestriel basé sur la pertinence des informations en fonction des niveaux hiérarchiques, système où sont échangées les informations nécessaires à la réalisation, à la gestion et au contrôle des opérations. Les données diffusées concernent les opérations ainsi que les questions financières, juridiques ou touchant à la réglementation. Il s'agit non seulement de données produites par la Société mais également de données relatives à l'environnement extérieur.

Les cadres dirigeants évaluent les performances du Groupe sur la base d'informations de sources interne et externe.

G. Pilotage

L'environnement dans lequel le Groupe exerce son activité évolue en permanence. Le système de contrôle interne est donc sans cesse adapté afin de tenir compte de ces évolutions et de l'expérience acquise.

La gestion et la supervision des opérations quotidiennes, les analyses comparatives effectuées, la comparaison d'un certain nombre d'informations ainsi que l'exécution par les collaborateurs d'autres tâches quotidiennes permettent au Groupe d'assurer l'efficacité des contrôles internes. Les cadres dirigeants procèdent à des évaluations périodiques, en tenant compte de la nature et de l'importance des changements qui pourraient s'être produits.

Les Directeurs de l'Audit interne, de la Sécurité Financière et Contrôle Interne, et celui de la Gestion des Risques, Hygiène, Sécurité, Environnement, Développement Durable et Responsabilité Sociétale se réunissent tous les mois pour information et coordination mutuelle.

Le suivi des risques s'effectue dans le cadre de nos processus de revues d'activités existant au niveau des chefs de projet, des Divisions et du Comité Exécutif. Des indicateurs clés ont été identifiés afin de signaler les changements constatés dans l'environnement pouvant générer un risque, ainsi que les tendances défavorables. Ces indicateurs sont passés en revue lors de réunions d'encadrement tenues à différents niveaux. Les Fonctions, les Départements Groupe transverses et les Divisions contribuent au suivi de ces indicateurs et concentrent si nécessaire leur attention sur certains risques spécifiques auxquels le Groupe est exposé.

Le Groupe a mis en place un suivi et un pilotage des incidents à l'échelle mondiale avec un système d'alertes rapides. Tout incident grave ou tout événement qui pourrait être potentiellement un incident grave (HPI) quel que soit l'endroit où il survient est relaté et communiqué dans les 24 heures à la Direction concernée et à la Direction Générale par le biais d'une base de données reliée à Internet (système PRISM).

Le Comité Exécutif revoit régulièrement les risques clés du Groupe et les mesures mises en place pour contrôler et réduire ces risques. La cartographie des risques est présentée annuellement au Comité Exécutif ainsi que les polices d'assurance contractées pour couvrir ces risques. Le Comité Exécutif établit une liste des risques importants et le planning associé afin de les analyser en profondeur tout au long de l'année.

Le Conseil d'administration, à travers ses comités, fait régulièrement une revue des risques auxquels la Société est confrontée. La cartographie des risques lui est présentée ainsi que le programme de gestion de ces risques et les contrôles clés mis en place pour les réduire. Les comités d'Audit, de HSE et développement durable, de nomination et rémunération, de technologie et de stratégie font une revue des risques spécifiques liés à leurs domaines.

H. Assurance raisonnable

Tout système de contrôle interne, aussi bien conçu et aussi efficace qu'il soit, comporte des limitations qui lui sont

inhérentes et, en particulier, la possibilité de contourner ou d'outrepasser les contrôles mis en place. Il s'ensuit que le système de contrôle interne ne peut fournir qu'une assurance raisonnable quant à la fiabilité et la sincérité des états financiers. Par ailleurs, l'efficacité du système de contrôle interne peut varier avec le temps, en raison de circonstances nouvelles.

Afin d'apprécier l'efficacité et la correcte application des procédures de contrôle interne de façon régulière et formelle et au-delà des actions menées en la matière par la Direction de l'Audit Interne, la Société a mis en place un dispositif d'autoévaluation du contrôle interne à destination de toutes les unités du Groupe. Au niveau du Groupe, un responsable du suivi et de la conformité en matière de sécurité financière a par ailleurs été nommé, mettant ainsi en avant l'attachement du Groupe aux règles de bonne gouvernance.

4.3.4. Rapport des commissaires aux Comptes, établi en application du dernier alinéa de l'article L. 225-235 du Code de commerce, sur le rapport du Président du Conseil d'administration de la Société pour ce qui concerne les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société CGGVeritas SA et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

Il appartient au Président d'établir et de soumettre à l'approbation du Conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- ▶ de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- ▶ d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences relatives à l'élaboration et destinées à

apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président.

Ces diligences consistent notamment à :

- ▶ prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président ainsi que de la documentation existante ;
- ▶ prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- ▶ déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du Conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Autres informations

Nous attestons que le rapport du Président du Conseil d'administration comporte les autres informations requises à l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Fait à Courbevoie et Paris-La Défense, le 12 avril 2013.

Les commissaires aux comptes

ERNST & YOUNG ET AUTRES

MAZARS

PIERRE JOUANNE

LAURENT VITSE

JEAN-MARC DESLANDES

4.3.5. Procédures et contrôles relatifs à la communication d'information (*Form 20-F — item 15*)

La Société précise qu'en application de la loi Sarbanes-Oxley elle fera figurer dans son rapport annuel américain (*Form 20-F — item 15*) déposé auprès de la *Stock Exchange Commission*, les paragraphes suivants relatifs aux procédures et contrôles relatifs à la communication d'information (*disclosure controls and procedures*):

« (a) procédures et contrôles internes relatifs à la communication d'informations: À la fin de la période couverte par ce rapport, il a été procédé à une évaluation de l'efficacité des procédures et contrôles relatifs à la communication d'informations (tels que définis aux articles 17 CFR 240.13(a)-15(e) et 240.15(d)-15(e)), sous la supervision de la Direction du Groupe, y compris le Directeur Général et le Directeur Financier du Groupe. Sur la base de cette évaluation, le Directeur Général et le Directeur Financier du Groupe ont jugé que les procédures et contrôles en place permettent que l'information devant être communiquée conformément aux dispositions du *Securities Exchange Act* de 1934 dans le cadre des rapports devant être déposés auprès de la SEC soit enregistrée, traitée et remontée dans les délais requis par le *Securities Exchange Act*.

Il n'y a eu aucun changement dans le contrôle interne sur le reporting financier durant la période couverte par ce rapport qui ait affecté significativement ou soit susceptible d'affecter significativement le contrôle interne sur le reporting financier.

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce français tel que modifié par la loi française « loi de sécurité financière » promulguée le 1er août 2003, le Président de notre Conseil d'administration doit remettre un rapport à l'assemblée générale de nos actionnaires sur la composition, les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration, le contrôle interne et la gestion des risques. Ce rapport pour 2012 a informé nos actionnaires sur les procédures de contrôle interne que nous avons mis en place afin de prévenir des risques identifiés résultant de nos activités ou des risques d'erreur ou de fraude, particulièrement en comptabilité et finances. Il décrit notre environnement de contrôle actuel, c'est-à-dire nos valeurs relatives à l'intégrité et l'éthique, l'organisation de nos comités de gouvernement d'entreprise, les fonctions de notre Comité de la communication de l'information et nos modalités de délégation de pouvoirs et de détermination des sphères de responsabilité. Il décrit également les procédures mises en place pour identifier et

évaluer nos risques les plus importants, internes ou externes. Il donne des détails sur nos procédures de contrôle interne, particulièrement celles appliquées à l'information financière afin d'assurer la fiabilité de son traitement. Un système d'autoévaluation des procédures de contrôle interne existant actuellement au sein de notre Groupe a été mis en œuvre.

(b) Rapport de la Direction générale sur le contrôle interne sur le reporting financier: Il est de notre responsabilité de veiller à l'établissement et au maintien d'un contrôle interne approprié sur le reporting financier tel que défini à aux articles 13 à 15(f) du *Securities Exchange Act* de 1934 pour CGGVeritas SA.

Du fait de ses limites intrinsèques, le contrôle interne sur le reporting financier ne peut empêcher ou détecter des inexactitudes et ne peut que permettre de s'assurer de façon raisonnable de la fiabilité du reporting financier et de la préparation des comptes consolidés. En outre, les prévisions sur une évaluation de l'efficacité du contrôle interne sur le reporting financier pour des périodes ultérieures sont soumises au risque que ces contrôles ne soient plus adaptés en raison de changements de conditions, ou que leur degré de conformité avec les mesures ou les procédures applicables se soit dégradé.

Nous avons évalué l'efficacité du contrôle interne sur le reporting financier au 31 décembre 2012 et avons conclu que le contrôle interne sur le reporting financier était efficace. Pour cette évaluation, nous avons eu recours aux critères établis dans l'*Internal Control — Integrated Framework* publié par le COSO (*Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission*). Sur la base de notre évaluation réalisée au regard de ces critères, nous avons conclu qu'au 31 décembre 2012 le contrôle interne sur le reporting financier permettait d'assurer de façon raisonnable la fiabilité du reporting financier et la préparation des comptes consolidés en conformité avec les normes comptables internationales intitulées *International Financial Reporting Standards* (« IFRS ») émises par l'*International Accounting Standards Board* (« IASB ») et avec les IFRS adoptées par l'Union européenne au 31 décembre 2012.

Les cabinets Ernst & Young et Mazars, commissaires aux Comptes de la Société, ont émis une opinion sans réserve sur l'évaluation retenue par la Direction Générale ainsi qu'une opinion confirmant l'efficacité, au 31 décembre 2012, du contrôle interne relatif au reporting financier. Cette opinion figure dans le rapport annuel américain pour l'exercice. »

5

SITUATION FINANCIÈRE, RÉSULTATS ET PERSPECTIVES

5.1	EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIÈRE ET DU RÉSULTAT	132
5.1.1	Acquisitions et cessions	132
5.1.2	Comparaison des comptes de résultat des exercices 2012 et 2011	135
5.1.3	Comparaison des comptes de résultat des exercices 2011 et 2010	136
5.1.4	Commentaires sur la situation financière de la Société et du Groupe	138
5.2	PERSPECTIVES	142

5

SITUATION FINANCIÈRE, RÉSULTATS ET PERSPECTIVES

5.1. EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIÈRE ET DU RÉSULTAT

L'analyse de l'activité et de la situation financière du Groupe par la Direction Générale doit être rapprochée des comptes consolidés du Groupe CGG et des notes aux états financiers. Les comptes consolidés au 31 décembre 2012, 2011 et 2010 ont été préparés conformément aux normes

comptables internationales *International Financial Reporting Standards* (« IFRS ») et leurs interprétations, publiées par l'*International Accounting Standards Board* (« IASB ») et adoptées par l'Union européenne.

Changement de devise de présentation

Le 1^{er} janvier 2012, le Groupe a changé la devise de présentation de ses états financiers consolidés de l'euro au dollar US afin de mieux refléter le profil des produits, des coûts et des flux de trésorerie qui sont principalement générés en dollars US, et ainsi, permettre de mieux figurer sa performance financière.

Un changement de devise de présentation constitue un changement de méthode comptable, et à ce titre, les états financiers historiques ont été retraités de l'euro au dollar US.

Les écarts de conversion cumulés, remis à zéro au 1^{er} janvier 2004 lors de la transition aux IFRS, sont présentés comme si le Groupe avait appliqué le dollar US comme devise de présentation depuis cette date.

La devise fonctionnelle de la maison mère demeure l'euro. Les écarts de conversion provenant de la maison mère sont présentés en « autres réserves ».

Les principaux retraitements liés au changement de devise de présentation de l'euro au dollar US sont présentés comme suit (en millions) :

	Comptes consolidés historiques au 31.12.2011 en euros	Comptes consolidés historiques 31.12.2011 convertis en dollar US ^(a)	Retraitements ^(b)	Comptes consolidés au 31.12.2011 retraités en' dollar US
Capital, primes, réserves et autres	2 883,1	3 730,5	+102,4	3 832,9
Écarts de conversion	55,8	72,2	(99,8)	(27,6)
Capitaux propres — attribuables aux actionnaires de CGGVeritas	2 938,9	3 802,7	+2,6	3 805,3

(1) Conversion au taux de clôture EUR/USD de 1, 2939.

(2) Écarts entre les taux historiques et le taux de clôture de 1,2939 USD pour 1 EUR, y compris écarts de conversion de la maison mère de (17) millions de dollars US classés en « autres réserves ».

5.1.1. Acquisitions et cessions

En 2012

Geophysical Research Company

Le 17 janvier 2012, Sercel a acquis l'ensemble des actifs de Geophysical Research Company (« GRC ») pour un montant de 66 millions de dollars US (y compris un *earn-out* de 17 millions de dollars US). Un écart d'acquisition définitif de 23 millions de dollars US a été enregistré. Basée à Tulsa, Oklahoma (USA), et créée en 1925 par Amerada Petroleum Corporation, GRC est un fournisseur de premier rang d'outils de puits et de sondes pour l'industrie pétrolière.

PTSC CGGVeritas Geophysical Survey Co. Ltd.

Le 27 mars 2012, le Groupe a apporté à la joint-venture PTSC CGGVeritas Geophysical Survey Company Limited un navire sismique 3D de haute capacité, l'*Amadeus*, et PTSC un navire sismique 2D, *Binh Minh II*. Cette joint-venture, détenue à hauteur de 51 % par PTSC et 49 % par CGG, est mise en équivalence depuis cette date.

Spectrum ASA

Le Groupe a vendu 18,82 % du capital détenu dans la société Spectrum ASA au cours de l'année 2012. La plus-value résultant de cette cession s'élève à 15 millions de dollars US. Au 31 décembre 2012, le Groupe détenait 10,14 % de la société Spectrum ASA. Spectrum ASA est mise en équivalence dans les états financiers du Groupe.

Acquisition de la Division Geoscience de Fugro

Le 24 septembre 2012, le Groupe a conclu avec Fugro NV (« Fugro »), un contrat d'acquisition aux fins d'acquérir la majeure partie de sa Division Geoscience, soit les activités de :

- ▶ Fugro Geoteam (spécialisé dans l'acquisition de données sismiques en mer au moyen de câbles *streamers*) ;
- ▶ Fugro Seismic Imaging (spécialisé dans le traitement de données sismiques) ;
- ▶ Fugro Geophysical and Geological Services (spécialisé dans les services d'exploration géographique) ;
- ▶ De Regt Marine Cables (spécialisé dans les câbles haut de gamme et les câbles ombilicaux) ;
- ▶ ainsi que tous les actifs et entités qui y sont rattachés (ensemble de la Division Geoscience), hors librairie multiclients et activité de capteurs marins unitaires (OBN).

Conformément aux stipulations du contrat d'acquisition, les parties sont également convenues de mettre en place des partenariats stratégiques, notamment :

- ▶ une joint-venture entre CGG et Fugro (« la joint-venture Seabed »), à laquelle Fugro apporterait ses activités sismiques à l'aide de capteurs unitaires OBN et CGG ses activités en eaux peu profondes, ses activités d'acquisition sismiques en fonds marins réalisées à l'aide de câble (*ocean button cable* — « OBC ») ainsi que ses capteurs unitaires OBN ;
- ▶ des accords commerciaux incluant (i) un contrat de vente et de commercialisation non exclusif relatif à la librairie multiclients de Fugro, (ii) un contrat de coopération technique et commercial conférant un statut réciproques de fournisseur privilégié à chacune des parties et (iii) un contrat de services de transition.

Le prix d'acquisition s'élève à 1,2 milliard d'euros, sous réserve d'ajustements ultérieurs usuels (en particulier liés au niveau du fonds de roulement de la Division Geoscience). L'acquisition a été définitivement réalisée le 31 janvier 2013 sauf, toutefois, pour l'activité aéroportée et certains actifs non significatifs, qui seront intégrés ultérieurement lorsque tous les permis d'exploitation et les autorisations administratives auront été reçus.

Après prise en compte, à la date de clôture, des variations du fonds de roulement de l'activité de Fugro Geoscience et du montant dû par Fugro pour atteindre 60 % de participation dans la joint-venture Seabed, le coût cash de la transaction s'est élevé à 975 millions d'euros.

L'opération a été financée par les produits nets de l'augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription de 414 millions d'euros réalisée en

octobre 2012, les produits nets de l'émission d'obligations convertibles de 360 millions d'euros réalisée en novembre 2012 et par un prêt vendeur consenti par Fugro pour permettre la finalisation rapide de l'accord et s'élevant à 125 millions d'euros à la date de clôture pour être ensuite étendu à 225 millions d'euros lorsque l'activité aéroportée aura effectivement été cédée.

Au 31 décembre 2012, il a été procédé au reclassement en « Actifs détenus en vue de la vente » des actifs destinés à être apportés à la joint-venture Seabed pour un montant global de 76,4 millions de dollars US. L'écart d'acquisition (*goodwill*) lié aux activités sismiques en eaux peu profondes et activités OBC a également été reclassé en « actifs détenus en vue de la vente » pour un montant de 300 millions de dollars US.

En 2011

Norfield AS

Le 13 janvier 2011, l'opération d'échange d'actifs entre certaines de nos filiales et le groupe norvégien Norfield a été réalisée. Nous détenons désormais 100 % du capital de la société Voyager AS, renommée « Exploration Vessel Resources II AS », propriétaire du navire sismique *Geowave Voyager*, et avons cédé le navire sismique *Venturer* au groupe Norfield. À l'issue de cette opération, le Groupe n'est plus actionnaire de Norfield AS. La société Exploration Vessel Resources II AS est consolidée par intégration globale depuis le 13 janvier 2011.

La plus-value résultant de la cession d'actifs dans le cadre de cette opération s'élève à 10,9 millions de dollars US, et est présentée sur la ligne « autres produits et charges, nets » du compte de résultat.

À la date de son acquisition, la société Exploration Vessel Resources II AS a signé une convention de crédit sécurisée de 45 millions de dollars US faisant l'objet d'une garantie émise en faveur des banques, et devant respecter des ratios financiers similaires à ceux du crédit senior *Term Loan B*.

Petrodata Consulting LLC

Le 17 mars 2011, le Groupe a acquis pour un montant de 2,5 millions de dollars US la société Petrodata Consulting LLC, une société basée à Moscou fournissant des études statiques et dynamiques de modélisation des réservoirs, des estimations de réserve et de risque, ainsi que le développement de services à l'international pour l'industrie du gaz et du pétrole. Le Groupe détient 100 % du capital de la société Petrodata Consulting LLC, consolidée par intégration globale.

PT Elnusa-CGGVeritas Seismic

Un accord a été signé le 7 avril 2011 avec PT Elnusa Tbk (Elnusa) pour la création d'une joint-venture en Indonésie, nommée « PT Elnusa-CGGVeritas Seismic ». Cette joint-venture fournit des services d'acquisition sismique marine 2D et 3D aux compagnies pétrolières et gazières intervenant en Indonésie et a opéré le premier navire sismique sous pavillon indonésien, le *Pacific Finder*.

5 SITUATION FINANCIÈRE, RÉSULTATS ET PERSPECTIVES

Examen de la situation financière et du résultat

PT Elnusa-CGGVeritas Seismic, sous contrôle commun, est détenue à hauteur de 51 % par Elnusa et 49 % par le Groupe et est mise en équivalence depuis le 5 juillet 2011.

PTSC CGGVeritas Geophysical Survey Company Limited

Un accord a été signé le 19 avril 2011 avec PetroVietnam Technical Services Corporation (« PTSC ») pour la création d'une joint-venture, nommée « PTSC CGGVeritas Geophysical Survey Company Limited ». Cette joint-venture fournit des services d'acquisition sismique marine 2D et 3D aux compagnies pétrolières et gazières opérant au Vietnam et dans la région.

CGGVeritas Eidesvik Ship Management AS

Un accord a été signé le 27 juin 2011 avec l'armateur norvégien Eidesvik Offshore en vue de la création d'une joint-venture pour la gestion maritime de dix navires 3D de haute capacité, y compris les deux nouveaux bateaux X-BOW, l'*Oceanic Vega* et l'*Oceanic Sirius*.

Cette joint-venture, nommée « CGGVeritas Eidesvik Ship Management AS », détenue à hauteur de 51 % par Eidesvik et 49 % par le Groupe, est mise en équivalence depuis le 27 juin 2011.

Spectrum ASA

Le 28 juillet 2011, un contrat stratégique a été signé avec Spectrum ASA, une société norvégienne spécialisée dans le domaine des études multiclients. Aux termes de cet accord, le Groupe a apporté à Spectrum ASA la majorité de sa librairie multiclients 2D en contrepartie d'une rémunération en actions et en numéraire.

Cette opération a été finalisée le 15 septembre 2011, date à laquelle le Groupe est devenu actionnaire de Spectrum ASA à hauteur de 25 %. Cette opération a permis au Groupe de réaliser une plus-value de 18,8 millions de dollars US présentée sur la ligne « Autres produits et charges, nets » du compte de résultat.

Le 3 octobre 2011, Spectrum ASA a procédé à l'émission d'obligations convertibles en actions pour un montant global de 13,6 millions de dollars US (77 millions de couronnes norvégiennes). Les conditions d'émission de cet emprunt obligataire sont décrites dans le prospectus émis par Spectrum ASA le 14 septembre 2011. Dans ce cadre, 27 682 970 obligations convertibles en actions, correspondant à un montant de 4,9 millions de dollars US (27,7 millions de couronnes norvégiennes), nous ont été allouées. Le Groupe a procédé à la conversion de ces obligations au 30 décembre 2011 et a reçu en contrepartie 1 977 355 nouvelles actions de Spectrum ASA.

Au 31 décembre 2011, le Groupe détenait 10 840 181 actions, soit 29 % du capital de la société Spectrum ASA, mise en équivalence depuis le 15 septembre 2011. L'investissement réalisé s'élève à 26,7 millions de dollars US.

Cybernetix

En 2011, le Groupe a vendu la totalité de ses actions Cybernetix. Cette entité est sortie du périmètre de consolidation au 31 décembre 2011. La plus-value résultant de cette cession s'élève à 4,2 millions de dollars US, et est présentée sur la ligne « autres produits et charges, nets » du compte de résultat (voir note 21).

Navires sismiques

Le 3 octobre 2011, Le Groupe a pris livraison de l'*Oceanic Sirius*. La Société Oceanic Seismic Vessel AS, propriétaire du navire, est mise en équivalence depuis cette date.

En 2010

Norfield AS

Le 30 juin 2010, le Groupe a conclu avec Norfield AS un accord lui permettant d'acquérir la propriété du navire sismique *Voyager* en échange de certains actifs, dans le cadre de la restructuration de Norfield AS. Compte tenu de cet accord, 79,4 millions de dollars US d'actifs à transférer à Norfield AS ont été classés en « actifs détenus en vue de la vente » dans le bilan au 31 décembre 2010.

Gardline

Le 2 juillet 2010, CGGVeritas Holding BV a signé un protocole d'association avec Gardline Geosurvey Limited pour incorporer une nouvelle compagnie à Singapour, Gardline CGGV Pte Ltd., pour exploiter le navire sismique *Duke* dans l'Océan Indien. CGG détient 49 % des actions de Gardline CGGV Pte. Ltd., qui est mise en équivalence.

Xian Sercel Petroleum Exploration Instrument Co. Ltd. (« Xian Sercel »)

Le 4 novembre 2010, Hebei Sercel-Junfeng Geophysical Prospecting Equipment Co. Ltd. a acquis la totalité des titres de la société Xian Sercel par contribution des titres précédemment détenus par Sercel Holding et BGP. Avant cette transaction, Xian Sercel était consolidée par mise en équivalence. Depuis cette date, Xian Sercel est consolidée par intégration globale.

5.1.2. Comparaison des comptes de résultat des exercices 2012 et 2011

Le chiffre d'affaires du Groupe en 2012 a progressé de 7 %, à 3 410,5 millions de dollars US contre 3 180,9 millions de dollars US en 2011, grâce à la croissance des secteurs Équipements et Services.

Services

Le chiffre d'affaires du secteur Services est en hausse de 7 %, à 2 456,8 millions de dollars US en 2012 contre 2 289,5 millions de dollars US en 2011, en raison de la meilleure performance opérationnelle des navires et d'une activité soutenue en Traitement, Imagerie & Réservoir.

Marine

Le chiffre d'affaires de la Division Marine s'est élevé à 1 008,9 millions de dollars US en 2012 contre 977,1 millions de dollars US en 2011, soit une augmentation de 3 % due à une meilleure performance opérationnelle et des prix en hausse au cours du deuxième semestre, mais avec une affectation de la flotte en multiclient plus importante. En 2012, les taux de disponibilité et de production des navires étaient de 90 % contre 86 % en 2011, et la flotte 3D était allouée à 77 % à l'activité contrat contre 91 % en 2011.

Terrestre

Le chiffre d'affaires de la Division Terrestre a augmenté de 34 %, à 498,2 millions de dollars US en 2012 contre 372,8 millions de dollars US en 2011, principalement dû à la forte activité en Amérique du Nord durant l'été.

Traitement, Imagerie & Réservoir

Le chiffre d'affaires de la Division Traitement, Imagerie & Réservoir a progressé de 8 %, à 478,0 millions de dollars US en 2012 contre 442,7 millions de dollars US en 2011, soutenu par une demande durable en imagerie haut de gamme et par le niveau important d'activité de nos principaux centres.

Multiclient

Le chiffre d'affaires de la Division Multiclients est en retrait de 5 %, à 471,7 millions de dollars US en 2012 contre 496,9 millions de dollars US en 2011.

Le chiffre d'affaires de la librairie de données multiclients Marine a baissé de 10 % à 329,1 millions de dollars US en 2012 contre 365,4 millions de dollars US en 2011. Les revenus issus des préfinancements, avec un taux de préfinancement multiclients de 62 %, se sont élevés à 155,8 millions de dollars US en 2012 contre 62,8 millions de dollars US en 2011, une hausse principalement due à l'affectation moins importante des navires 3D en acquisition contractuelle.

Les après-ventes de données multiclients marine ont baissé de 43 % à 173,3 millions de dollars US en 2012 contre

302,6 millions de dollars US en 2011, principalement en raison de l'annonce du report dans le temps des attributions de blocs au Brésil.

Le chiffre d'affaires de la librairie de données multiclients Terrestre a augmenté de 8 % à 142,6 millions de dollars US en 2012 contre 131,5 millions de dollars US en 2011. Les revenus issus des préfinancements, avec un taux de préfinancement de 96 % se sont élevés à 107,8 millions de dollars US en 2012, contre 99,3 millions de dollars US en 2011, soit une hausse de 9 % essentiellement due au programme de schiste Marcellus du Groupe aux États-Unis. Les après-ventes de données multiclients en Terrestre ont augmenté légèrement à 34,8 millions de dollars US en 2012 contre 32,2 millions de dollars US en 2011, avec une demande qui demeure faible.

Équipements

Le chiffre d'affaires du secteur Équipements, avant élimination des ventes intragroupes, s'est élevé à 1 204,3 millions de dollars US en 2012, en hausse de 5 % par rapport à 1 142,0 millions de dollars US en 2011. Cette hausse a été soutenue par un volume très important d'équipements terrestres livrés au cours de l'année.

Hors ventes intragroupes, le chiffre d'affaires du secteur Équipements a progressé d'une année sur l'autre de 7 %, passant de 891,4 millions de dollars US en 2011 à 953,7 millions de dollars US en 2012.

Charges d'exploitation

Les charges d'exploitation, y compris les amortissements et dépréciations, ont augmenté de 1 % en 2012, à 2 685,4 millions de dollars US contre 2 649,4 millions de dollars US en 2011. En valeur relative, les charges d'exploitation ont diminué en 2012, s'élevant à 79 % du chiffre d'affaires consolidé contre 83 % pour 2011. La marge brute d'exploitation est en hausse de 36 % à 728,7 millions de dollars US en 2012 contre 534,8 millions de dollars US en 2011 et représente respectivement 21 % et 17 % du chiffre d'affaires consolidé.

Les dépenses de recherche et de développement, nettes des subventions reçues, ont augmenté de 20 %, à 92,8 millions de dollars US en 2012 contre 77,0 millions de dollars US en 2011 soit respectivement 3 % et 2 % du chiffre d'affaires consolidé.

Les dépenses marketing et commerciales ont augmenté de 16 % à 96,0 millions de dollars US en 2012 contre 83,1 millions de dollars US en 2011.

Les dépenses administratives et générales ont baissé de 10 % à 184,1 millions de dollars US en 2012 contre 203,5 millions de dollars US en 2011. En pourcentage du chiffre d'affaires, les dépenses administratives et générales ont représenté 5 % en 2012 contre 6 % en 2011.

Les autres charges d'exploitation se sont élevées à 26,7 millions de dollars US en 2012 et sont essentiellement

5 SITUATION FINANCIÈRE, RÉSULTATS ET PERSPECTIVES

Examen de la situation financière et du résultat

relatives à la dépréciation de la marque Veritas pour 30 millions de dollars US suite au changement de nom du Groupe en CGG et aux frais d'acquisition engagés pour la Division Geoscience de Fugro. Les autres produits d'exploitation s'élevaient à 34,3 millions de dollars US en 2011 et comprenaient essentiellement une plus-value de 11 millions de dollars US relative à la cession d'actifs dans le cadre de la transaction Norfield et une plus-value de 19 millions de dollars US liée à la cession de la librairie multicients marine 2D à Spectrum ASA en date du 15 septembre 2011.

Résultat d'exploitation

Le résultat d'exploitation du Groupe a progressé de 60 % à 329,1 millions de dollars US en 2012 contre 205,5 millions de dollars US en 2011. Avant impact du changement de nom du Groupe et des frais d'acquisition de la Division Geoscience de Fugro, le résultat d'exploitation s'est élevé à 365,4 millions de dollars US en 2012.

Le résultat d'exploitation du secteur Services en 2012 s'est élevé à 131,0 millions de dollars US, contre 8,5 millions de dollars US en 2011.

Le résultat d'exploitation du secteur Équipements en 2012 a progressé de 7 %, à 380,4 millions de dollars US contre 354,0 millions de dollars US en 2011.

Résultat financier

Le coût net de l'endettement financier a diminué de 10 % à 156,7 millions de dollars US en 2012 contre 174,5 millions de dollars US en 2011, en raison d'un amortissement de

22 millions de dollars US de frais d'émission enregistrés en 2011 suite au remboursement anticipé de l'emprunt Senior 7 1/2 % à échéance 2015 et du crédit *senior Term Loan B* de 508 millions de dollars US au premier semestre 2011.

Les autres charges financières se sont élevées à 19,7 millions de dollars US en 2012 et incluent essentiellement le coût de structuration de 12 millions de dollars US du crédit relais de 700 millions d'euros lié à la transaction Fugro et des effets défavorables de taux de change. En 2011, les autres produits financiers s'élevaient à 0,8 million de dollars US.

Impôts

La charge d'impôts s'est élevée à 98,7 millions de dollars US en 2012 contre 62,5 millions de dollars US en 2011, principalement due à l'augmentation des profits avant impôts.

Sociétés mises en équivalence

Le résultat des sociétés mises en équivalence s'est élevé à 37,4 millions de dollars US en 2012 contre 16,4 millions de dollars US en 2011, principalement en raison de notre quote-part dans le résultat d'Argas, la joint-venture du Groupe en Arabie Saoudite.

Résultat net du Groupe

Le résultat net du Groupe s'est élevé à 91,4 millions de dollars US en 2012 contre une perte nette de 14,3 millions de dollars US en 2011, résultant de l'ensemble des facteurs présentés ci-dessus.

5.1.3. Comparaison des comptes de résultat des exercices 2011 et 2010

Le chiffre d'affaires du Groupe pour l'exercice clos le 31 décembre 2011 s'est élevé à 3 180,9 millions de dollars US, en hausse de 10 % par rapport à 2 904,3 millions de dollars US en 2010.

Services

Le chiffre d'affaires du secteur Services, qui a été impacté par les événements dans le golfe du Mexique et la surcapacité persistante du marché Marine, est en hausse de 10 % à 2 289,5 millions de dollars US en 2011 contre 2 082,9 millions de dollars US en 2010.

Marine

Le chiffre d'affaires de la Division Marine s'est élevé à 977,1 millions de dollars US en 2011 contre 778,1 millions de dollars US en 2010, soit une hausse de 26 % en dépit de conditions de marché difficiles avec une surcapacité accentuée par la baisse d'activité dans le Golfe du Mexique. En 2011, le

taux de disponibilité de nos navires et de production était de 86 %, à comparer à des taux de disponibilité et de production respectivement de 88 % et 91 % en 2010.

Terrestre

Le chiffre d'affaires de la Division Terrestre est en baisse de 2 %, à 372,8 millions de dollars US en 2011 contre 381,4 millions de dollars US en 2010, avec une activité au Moyen-Orient toujours soutenue et une reprise principalement en Amérique du Nord avec les projets d'acquisition multicomposante liés aux sables bitumineux. En moyenne, 15 équipes terrestres étaient en opération au cours de l'exercice 2011 (y compris les équipes Argas en Arabie Saoudite), contre 15 en 2010.

Traitement, Imagerie & Réservoir

Le chiffre d'affaires de la Division Traitement, Imagerie & Réservoir a progressé de 14 % en 2011, à 442,7 millions de

dollars US contre 389,1 millions de dollars US en 2010, grâce une demande toujours soutenue pour nos technologies haut-de-gamme.

Multiclients

Le chiffre d'affaires de la Division Multiclients a diminué de 7 %, à 496,9 millions de dollars US en 2011 contre 534,3 millions de dollars US en 2010.

Le chiffre d'affaires de la librairie de données multiclients marine a baissé de 6 % à 365,4 millions de dollars US en 2011 contre 388,4 millions de dollars US en 2010. Les revenus issus des préfinancements, avec un taux de préfinancement de 63 %, se sont élevés à 62,8 millions de dollars US en 2011 contre 170,1 millions de dollars US en 2010, soit une baisse de 65 % principalement due à l'affectation des navires 3D en acquisition contractuelle en attente d'une meilleure visibilité dans le Golfe du Mexique. Les après-ventes des données multiclients marines ont augmenté de 39 % à 302,6 millions de dollars US en 2011 contre 218,3 millions de dollars US en 2010. Cette forte progression provient essentiellement d'une augmentation de la demande en amont des différentes ventes aux enchères des nouveaux blocs.

Le chiffre d'affaires de la librairie de données multiclients terrestre a baissé de 10 %, à 131,5 millions de dollars US en 2011 contre 145,9 millions de dollars US en 2010. Les revenus issus des préfinancements se sont élevés à 99,3 millions de dollars US en 2011 avec un taux de préfinancement de 76 %, contre 76,9 millions de dollars US en 2010, soit une hausse de 29 % essentiellement due au programme de schiste du Groupe aux États-Unis. Les après-ventes de données multiclients en terrestre ont régressé de 53 %, à 32,2 millions de dollars US en 2011 contre 69,0 millions de dollars US en 2010, en raison de la faiblesse de la demande.

Équipements

Le chiffre d'affaires du secteur Équipements, avant élimination des ventes intragroupe, s'est élevé à 1 142,0 millions de dollars US en 2011, en hausse de 15 % par rapport à 999,6 millions de dollars US en 2010. Cette croissance est notamment liée aux ventes d'équipements terrestres, en raison d'une demande accrue pour les systèmes à grand nombre de canaux et d'une activité plus importante dans certaines régions.

Hors ventes intragroupe, le chiffre d'affaires a progressé d'une année sur l'autre de 8 % en passant de 821,4 millions de dollars US en 2010 à 891,4 millions de dollars US en 2011.

Charges d'exploitation

Les charges d'exploitation, y compris les amortissements et dépréciations, ont augmenté de 14 % en 2011 à 2 649,4 millions de dollars US contre 2 321,8 millions de dollars US en 2010. En valeur relative, les charges d'exploitation ont augmenté en 2011 à 83 % du chiffre d'affaires consolidé contre 80 % pour 2010. La marge brute

d'exploitation, qui s'est élevée en 2011 à 534,8 millions de dollars US contre 586,8 millions de dollars US en 2010, en diminution de 9 %, représente respectivement 17 % et 20 % du chiffre d'affaires consolidé.

Les dépenses de recherche et de développement, nettes des subventions reçues, ont augmenté de 2 %, à 77,0 millions de dollars US en 2011 contre 75,7 millions de dollars US en 2010, soit respectivement 2 % et 3 % du chiffre d'affaires.

Les dépenses marketing et commerciales ont augmenté de 1 %, à 83,1 millions de dollars US en 2011 contre 81,9 millions de dollars US en 2010, représentant environ 3 % du chiffre d'affaires pour les deux exercices.

Les dépenses administratives et générales ont baissé de 9 %, à 203,5 millions de dollars US en 2011 contre 223,8 millions de dollars US en 2010 en raison de mesures de réduction de coûts. En pourcentage du chiffre d'affaires, les dépenses administratives et générales sont respectivement de 6 % et 8 %.

Les autres produits d'exploitation se sont élevés à 34,3 millions de dollars US en 2011. Ils comprenaient essentiellement une plus-value de 11 millions de dollars US relative à la cession d'actifs dans le cadre de la transaction Norfield et une plus-value de 19 millions de dollars US liée à la cession de la librairie multiclients Marine 2D à Spectrum ASA en date du 15 septembre 2011. Les autres charges d'exploitation s'élevaient à 118,0 millions de dollars US en 2010 principalement en raison de provisions pour coûts de restructuration de 37 millions de dollars US et pour dépréciation d'études multiclients pour 94 millions de dollars US.

Résultat d'exploitation

Le résultat d'exploitation du Groupe s'est élevé à 205,5 millions de dollars US en 2011, contre 87,4 millions de dollars US et 218,3 millions de dollars US avant coûts de restructuration et dépréciations d'actifs incorporels en 2010.

Le résultat d'exploitation du secteur Services en 2011 s'est élevé à 8,5 millions de dollars US, contre une perte d'exploitation de 91,5 millions de dollars US et 39,4 millions de dollars US avant coûts de restructuration et dépréciations d'actifs incorporels en 2010.

Le résultat d'exploitation du secteur Équipements a progressé de 23 % à 354,0 millions de dollars US en 2011, contre 287,4 millions de dollars US en 2010.

Résultat financier

Le coût net de l'endettement financier a augmenté de 25 % à 174,5 millions de dollars US en 2011 à 140,1 millions de dollars US en 2010, en raison (i) de l'amortissement accéléré de 22 millions de dollars US de frais d'émission relatifs au remboursement de l'emprunt *Senior 7 1/2 %* à échéance 2015 et du crédit *senior Term Loan B* de 508 millions de dollars US et (ii) des intérêts de 2,8 millions de dollars US payés pendant la période de notification du remboursement de l'emprunt *Senior* postérieure à l'émission le 27 janvier 2011 d'obligations à option de conversion et/ou d'échange en

5 SITUATION FINANCIÈRE, RÉSULTATS ET PERSPECTIVES

Examen de la situation financière et du résultat

actions nouvelles ou existantes (« OCEANE ») à échéance du 1^{er} janvier 2016 et d'un montant nominal de 360 millions d'euros.

Les autres produits financiers se sont élevés à 0,8 million de dollars US en 2011 contre 11,2 millions de dollars US en 2010, en raison d'effets favorables de taux de change.

Sociétés mises en équivalence

Le résultat des sociétés mises en équivalence a augmenté à 16,4 millions de dollars US en 2011, contre une perte de 1,0 million de dollars US en 2010, principalement en raison de notre quote-part dans le résultat d'Argas, la joint-venture du Groupe en Arabie Saoudite.

Impôts

Les impôts se sont élevés à 62,5 millions de dollars US en 2011, contre 17,9 millions de dollars US en 2010. Les impôts incluaient des impôts différés actifs reconnus en France pour un montant de 73 millions de dollars US en 2011 et de 56 millions de dollars US en 2010.

Résultat net du Groupe

La perte nette du Groupe s'est élevée à 14,3 millions de dollars US en 2011 contre 60,4 millions de dollars US en 2010, résultant de l'ensemble des facteurs présentés ci-dessus.

5.1.4. Commentaires sur la situation financière de la Société et du Groupe

Ressources financières

Les principaux besoins financiers du Groupe sont liés au financement des opérations d'exploitation courantes, des investissements industriels (plus particulièrement réparations et améliorations de nos navires sismiques), des investissements dans les études multiclients, et des opérations d'acquisition (telles que la Division Geoscience de Fugro récemment).

Les engagements d'investissements industriels du Groupe au 31 décembre 2012 s'élevaient à 41 millions de dollars US.

Le Groupe prévoit de financer ses besoins en capitaux avec la trésorerie provenant des opérations, ses emprunts et facilités de crédits renouvelables américain et français. Ses facilités de crédit consistent en une ligne de crédit américaine renouvelable de 79 millions de dollars US (non utilisée au 31 décembre 2012) à échéance janvier 2014 et une ligne de crédit française renouvelable *Senior* de 200 millions de dollars US (non utilisée au 31 décembre 2012) à échéance janvier 2014. Le Groupe a également dans le passé émis des emprunts obligataires ou convertibles et pourrait en émettre d'autres dans le futur.

La capacité du Groupe à honorer ses échéances à moyen terme de remboursement des dettes financières ou le paiement des intérêts financiers, ainsi qu'à financer ses investissements ou à refinancer sa dette, dépend de sa performance future, laquelle dépend, dans une certaine mesure, du contexte économique, financier, compétitif, législatif, réglementaire et d'autres facteurs hors de son contrôle. Compte tenu de sa situation, le Groupe estime que ses perspectives de génération de trésorerie par les opérations, sa trésorerie et disponibilités à court terme et ses lignes de crédit disponibles sont suffisantes pour couvrir ses besoins en liquidité au cours des douze prochains mois.

Exploitation

L'excédent de trésorerie issu des opérations d'exploitation s'est élevé à 920,9 millions de dollars US en 2012, 789,9 millions de dollars US en 2011 et 565,9 millions de dollars US en 2010.

L'excédent de trésorerie issu des opérations d'exploitation, avant variation du besoin en fonds de roulement, s'est élevé à 859,6 millions de dollars US en 2012, 673,1 millions de dollars US en 2011 et 635,4 millions de dollars US en 2010. La variation du besoin en fonds de roulement a eu un impact positif de 61,3 millions de dollars US en 2012 et de 116,8 millions de dollars US 2011 et un impact négatif de 69,5 millions de dollars US pour 2010.

Investissement

Les flux nets d'investissements se sont élevés à 744,6 millions de dollars US en 2012, contre 538,5 millions de dollars US en 2011 et 524,2 millions de dollars US en 2010.

Les investissements industriels se sont élevés à 368,8 millions de dollars US en 2012, contre 365,6 millions de dollars US en 2011 et 279,6 millions de dollars US en 2010.

En 2012, le navire sismique *Oceanic Champion* a été modernisé. En 2011, les navires sismiques *Oceanic Phœnix* et *Oceanic Endeavour* avaient été modernisés et le *Pacific Finder* et l'*Oceanic Sirius*, livrés respectivement en juin et octobre 2011, avaient été équipés de *streamers* solides Sentinel. En 2010, le navire sismique *Viking II* ainsi que l'*Oceanic Vega* avaient été aussi équipés de *streamers* solides Sentinel. La mise à niveau des navires sismiques *Oceanic Phœnix* et *Oceanic Endeavour* avait également démarré.

En 2012, il a été investi 363,8 millions de dollars US dans la bibliothèque d'études multiclients principalement en offshore brésilien et angolais et en onshore US. En 2011, il avait été investi 203,2 millions de dollars US, principalement en Amérique du Nord et au Brésil. En comparaison, il avait été investi 259,6 millions de dollars US en 2010.

Au 31 décembre 2012, la valeur nette comptable de la bibliothèque d'études multiclients marines et terrestres s'élevait à 604,2 millions de dollars US.

Au 31 décembre 2011, la valeur nette comptable de la bibliothèque d'études multiclients marines et terrestres s'élevait à 527,3 millions de dollars US, contre 602,9 millions de dollars US au 31 décembre 2010.

Le 17 janvier 2012, Sercel a acquis l'ensemble des actifs de Geophysical Research Company ("GRC") pour un montant net ajusté de trésorerie acquise de 52,5 millions de dollars US, après un paiement initial de 49,7 millions de dollars US et un complément de 2,8 millions de dollars US en avril 2012.

Les produits de cession d'actifs financiers en 2012 sont principalement relatifs à la cession de 18,82% de notre participation dans Spectrum ASA.

Les produits de cession d'actifs en 2011 correspondaient essentiellement à la vente de notre librairie marine 2D à la société Spectrum ASA. Les produits de cession d'actifs corporels en 2010 étaient essentiellement relatifs à la cession du navire sismique *Harmattan*.

Financement

La trésorerie générée par les opérations de financement s'est élevée à 794,8 millions de dollars US en 2012, contre une utilisation de 161,9 millions de dollars US en 2011 et 276,0 millions de dollars US en 2010.

AUGMENTATION DE CAPITAL

Dans le cadre du financement de l'acquisition de la Division Geoscience de Fugro, la Société a lancé, le 26 septembre 2012, une augmentation de capital en numéraire avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires. Le règlement-livraison et l'admission aux négociations des actions nouvelles ont eu lieu le 23 octobre 2012.

Le montant brut de cette augmentation de capital s'est élevé à 413 609 320 euros, se traduisant par l'émission de 24 329 960 actions.

Les caractéristiques et modalités détaillées de cette opération sont décrites dans le prospectus visé par l'Autorité des marchés financiers le 25 septembre 2012.

ÉMISSION D'OBLIGATIONS À OPTION DE CONVERSION ET/OU D'ÉCHANGE EN ACTIONS NOUVELLES OU EXISTANTES

Le 20 novembre 2012, la Société a procédé à l'émission de 11 200 995 obligations à option de conversion et/ou d'échange en actions nouvelles ou existantes (« OCEANE ») à échéance du 1^{er} janvier 2019 d'un montant nominal de 360 millions d'euros.

Le produit net de l'émission a été affecté à l'acquisition de la Division Geoscience de Fugro.

La valeur nominale unitaire des obligations a été fixée à 32,14 euros, ce qui fait apparaître une prime d'émission de 40% par rapport au cours de référence ⁽¹⁾ de l'action CGG sur le marché réglementé de NYSE Euronext à Paris.

Les obligations portent intérêt à un taux annuel de 1,25% payable semestriellement à terme échu le 1^{er} janvier et le 1^{er} juillet de chaque année (ou le premier jour ouvré suivant si l'une de ces deux dates n'est pas un jour ouvré). Le premier coupon qui sera remis en paiement le 1^{er} juillet 2013 (ou le premier jour ouvré suivant si cette date n'est pas un jour ouvré) portera sur la période courant du 20 novembre 2012 au 30 juin 2013 inclus, et sera calculé *pro rata temporis*; il s'élèvera donc à environ 0,25 euro par obligation.

Les obligations donneront droit à l'attribution d'actions nouvelles et/ou existantes à raison d'une action pour une obligation, sous réserve d'éventuels ajustements ultérieurs. Les obligations pourront faire l'objet d'un remboursement anticipé au gré de la Société, sous certaines conditions.

Les caractéristiques et modalités détaillées des obligations sont décrites dans le prospectus visé par l'Autorité des marchés financiers le 13 novembre 2012.

La dette financière brute au 31 décembre 2012 s'élevait à 2 305,2 millions de dollars US, contre 1 942,1 millions de dollars US et 1 985,1 millions de dollars US respectivement au 31 décembre 2011 et 2010. La dette financière nette au 31 décembre 2012 s'élevait à 785,0 millions de dollars US, contre 1 410,7 millions de dollars US et 1 536,3 millions de dollars US respectivement au 31 décembre 2011 et 2010. Le ratio d'endettement net sur capitaux propres correspondant était de 17% et 36% avant impact du financement de l'acquisition de la Division Geoscience de Fugro au 31 décembre 2012, 37% au 31 décembre 2011 et 41% au 31 décembre 2010.

La dette financière brute comprend les concours bancaires, la part à court terme des dettes financières, les dettes financières à long terme; et la dette financière nette correspond à la dette financière brute moins les disponibilités et valeurs mobilières de placement. La dette financière nette est présentée comme une information complémentaire, car certains investisseurs estiment que présenter la dette nette

(1) Ce cours de référence est égal à la moyenne pondérée par les volumes de transactions des cours de l'action CGG sur Euronext Paris depuis l'ouverture de la séance de bourse du 13 novembre 2012 jusqu'au moment de la fixation des modalités définitives des Obligations le même jour.

5 SITUATION FINANCIÈRE, RÉSULTATS ET PERSPECTIVES

Examen de la situation financière et du résultat

des disponibilités fournit une meilleure appréciation du risque d'endettement financier. Toutefois, d'autres sociétés peuvent présenter leur dette nette différemment. La dette nette ne

mesure pas la performance financière en IFRS et ne doit pas être considérée comme une alternative à d'autres mesures de performances présentées en IFRS.

Le tableau suivant présente les différents éléments de la dette nette aux 31 décembre 2012, 2011 et 2010 :

(En millions de dollars US)	31 décembre		
	2012	2011 (retraité)	2010 (retraité)
Concours bancaires	4,2	6,0	6,1
Part à court terme des dettes financières	47,8	64,5	99,5
Dettes financières à long terme	2 253,2	1 871,6	1 879,5
Dette financière brute	2 305,2	1 942,1	1 985,1
Moins disponibilités et valeurs mobilières de placement	(1 520,2)	(531,4)	(448,8)
Dette financière nette	785,0	1 410,7	1 536,3

Définition comptable : EBITDAS

L'EBITDAS s'est élevé à 1 004,7 millions de dollars US en 2012, contre 824,4 millions de dollars US en 2011 et 758,7 millions de dollars US en 2010.

L'EBITDAS est défini comme le résultat net avant charges financières, impôts, dépréciations, amortissements nets de ceux capitalisés dans la librairie multiclents, et coût des paiements en actions aux salariés et dirigeants. Le coût des paiements en actions inclut le coût des stock-options et des attributions d'actions gratuites sous conditions de performance.

L'EBITDAS est présenté comme une information complémentaire, car c'est un agrégat utilisé par certains investisseurs pour déterminer les flux liés à l'exploitation et la capacité à assurer le service de la dette et à financer les investissements nécessaires. Toutefois, d'autres sociétés peuvent présenter leur EBITDAS différemment. L'EBITDAS ne mesure pas la performance financière en IFRS et ne doit pas être considéré comme une alternative aux flux de trésorerie provenant de l'exploitation, ni à d'autres mesures de liquidité, ni au résultat net, comme indicateur de notre performance opérationnelle ou d'autres mesures de performance présentées en IFRS.

Le tableau ci-après présente une réconciliation de l'EBITDAS et des flux de trésorerie provenant de l'exploitation pour chaque période mentionnée :

(En millions de dollars US)	31 décembre		
	2012	2011 (retraité)	2010 (retraité)
EBITDAS	1 004,7	824,4	758,7
Autres produits (charges) financiers	(19,7)	0,8	11,2
Augmentation (diminution) des provisions	(18,6)	(20,9)	(26,2)
Plus ou moins-values de cessions d'actif	(9,4)	(23,6)	—
Dividendes reçus	48,2	6,9	2,9
Autres éléments sans impact sur les flux de trésorerie	(0,5)	(22,2)	(14,0)
Impôt décaissé	(145,1)	(92,3)	(97,2)
(Augmentation) diminution des clients et comptes rattachés	(49,3)	60,3	(93,3)
(Augmentation) diminution des stocks et travaux en cours	(46,7)	(14,4)	(35,6)
(Augmentation) diminution des autres actifs circulants	7,1	40,2	(25,1)
(Augmentation) diminution des fournisseurs et comptes rattachés	113,8	(13,4)	111,9
(Augmentation) diminution des autres passifs circulants	37,8	54,3	(12,6)
Impact du change sur les actifs et passifs financiers	(1,4)	(10,2)	(14,8)
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation	920,9	789,9	565,9

On désigne par ailleurs par cash flow libre (*free cash flow*) les flux de trésorerie provenant de l'exploitation réduits (i) des « acquisitions nettes d'immobilisations » et des « investissements dans les études multiclents » telles que figurant dans le volet « Investissement » du tableau des flux de trésorerie consolidés, et (ii) des « Charges d'intérêts payées »

telles que figurant dans le volet « Financement » du tableau des flux de trésorerie consolidés.

Ce flux s'est élevé à 63,1 millions de dollars US en 2012, 94,2 millions de dollars US en 2011, contre un flux négatif de 108,0 millions de dollars US en 2010.

VARIATIONS DU COURS DES DEVISES

Le Groupe tire une partie substantielle de son chiffre d'affaires de ventes à l'étranger et est donc soumis aux risques relatifs aux fluctuations des taux de change. Les recettes et dépenses du Groupe sont libellées de manière prépondérante en dollar US et en euro, et dans une moindre mesure en devises telles que le dollar canadien, le réal brésilien, le dollar australien, la couronne norvégienne et la livre sterling. Historiquement, une part importante du chiffre d'affaires facturé en euros est en fait dérivée de contrats contenant des prix en dollars US, dès lors que le dollar US sert souvent de monnaie de référence dans les réponses aux appels d'offres pour des contrats de fourniture de services géophysiques.

Les fluctuations des taux de change du dollar US par rapport à d'autres devises, l'euro en particulier, ont eu dans le passé et auront à l'avenir un effet significatif sur les résultats du Groupe, qui sont publiés désormais en dollars US. Dès lors que la plupart des appels d'offres pour des contrats d'acquisition auxquels participe le Groupe sont libellés en dollars US, la dépréciation du dollar US par rapport à l'euro nuit à la position concurrentielle du Groupe par rapport aux sociétés dont les coûts et les dépenses sont plus largement libellés en dollars US. Ainsi, bien que le Groupe tente de minimiser ce risque grâce à sa politique de couverture, le Groupe ne peut garantir son niveau de rentabilité dans l'absolu ni que les fluctuations des taux de change n'aient pas un effet significativement défavorable sur ses résultats d'exploitation futurs. Le Groupe estime ses dépenses nettes courantes en euros à un montant de l'ordre de 400 millions, et, en conséquence, une variation défavorable de 10 cents dans la parité moyenne de change entre l'euro et le dollar US aurait un impact négatif de l'ordre de 40 millions de dollars US au niveau de son résultat d'exploitation et de ses capitaux propres.

Le Groupe cherche à faire coïncider ses produits et ses charges libellés en devises de manière à réduire son risque de change. À titre d'exemple, les coûts d'affrètement ou de management des navires sismiques, ainsi que la location des matériels informatiques les plus importants, sont libellés en dollars US. Néanmoins, au cours des cinq dernières années, les charges en dollars US sont restées inférieures aux revenus en dollars US, principalement en raison des frais de personnel payés en euros en France et en Europe.

Le Groupe conclut également divers contrats pour couvrir les risques de change sur ses activités futures. Il mène notamment une politique de vente à terme de dollars en fonction des excédents futurs escomptés dans cette devise et relatifs au carnet de commandes. Cette stratégie de réduction des risques de change a permis d'atténuer, sans l'éliminer, l'impact positif ou négatif de la variation des cours des devises sur le résultat opérationnel du Groupe.

Aux 31 décembre 2012, 2011 et 2010, les encours des contrats de change à terme de CGG se montaient respectivement à 35,0 millions de dollars US, à 157,8 millions de dollars US et à 128,1 millions de dollars US.

Le Groupe a pour politique de ne pas conclure de contrats de change à terme à des fins spéculatives.

Impôts

Le Groupe opère la plus grande part de ses activités en dehors de France, et est imposé sur le chiffre d'affaires ou sur les résultats réalisés dans chaque pays étranger selon les règles fiscales locales. Le Groupe dispose de reports fiscaux déficitaires substantiels qu'il estime pouvoir utiliser à l'avenir pour éliminer ses futurs impôts sur ses revenus émanant de certains pays de l'OCDE. Le Groupe comptabilise ses actifs d'impôts différés quand un historique suffisant de profits existe et lorsque leur recouvrement est jugé suffisamment probable.

Inflation

L'inflation n'a pas eu d'effet significatif sur les résultats opérationnels du Groupe au cours des exercices présentés. Le Groupe exerce son activité et reçoit des paiements dans les monnaies de certains pays au taux d'inflation historiquement élevé, tels que le Mexique, le Brésil et le Venezuela.

Le Groupe cherche à limiter ce risque, par exemple, en indexant les paiements en devises sur le cours de change à une certaine date, afin de tenir compte de l'inflation pendant la durée du contrat.

Saisonnalité

Les activités d'acquisition terrestre et marine de données sismiques sont soumises pour partie à un caractère de saisonnalité selon qu'elles sont opérées en hémisphère nord ou en hémisphère sud pour des considérations météorologiques, ou encore du fait du comportement acheteur de clients importants du Groupe qui dépend lui-même de considérations budgétaires internes fluctuantes au sein d'un même exercice (parfois une réticence à engager tôt dans l'année le budget annuel d'exploration ; parfois, à l'inverse, une accélération des commandes en fin d'année en vue de consommation de reliquats de crédits autorisés).

Les activités d'acquisition marine sont par ailleurs, par nature, exposées à des périodes intercalaires non productives (arrêts techniques, transit d'une zone d'opération à une autre) au cours desquelles il n'est pas reconnu de chiffre d'affaires.

Situation financière et commerciale

Le Groupe n'a pas constaté de changement significatif de sa situation financière et commerciale depuis la fin de l'exercice 2012 pour lequel des états financiers intermédiaires ont été publiés.

5.2. PERSPECTIVES

Environnement de marché

La prise de conscience par les opérateurs du marché pétrolier et gazier comme par les grands pays consommateurs du déséquilibre grandissant entre l'offre et la demande en hydrocarbures s'est traduite par un rehaussement très significatif et continu des prix de l'énergie, et par la conviction répandue et partagée qu'il faudrait à l'avenir durablement produire davantage de pétrole et de gaz pour satisfaire la consommation mondiale. En l'espèce, le diagnostic est que les taux de renouvellement des réserves pétrolières sont insuffisants pour couvrir à la fois, année après année, le remplacement des quantités d'hydrocarbures extraites du sous-sol et consommées et la compensation de la déplétion naturelle des réserves en terre. La nécessité de découvrir de nouvelles réserves et celle de chercher à récupérer avec le plus grand soin les quantités d'huile et de gaz en place s'est traduite pendant plusieurs années, sauf en 2009, par des niveaux d'investissement élevés en Exploration & Production, et dès lors par une croissance favorable pour la géophysique.

Au cours de l'année 2008, la crise financière a impacté significativement l'économie mondiale, et un grand nombre de pays sont entrés en fort ralentissement économique. Ceci a engendré notamment une forte chute du prix du baril de pétrole lequel, après avoir atteint un pic proche de 150 dollars US à mi-année, est passé sous la barre de 40 dollars US en fin d'année.

En 2009, dans un contexte toujours tourmenté et compte tenu de l'ensemble des incertitudes mais aussi de conditions plus difficiles d'accès au crédit, les compagnies pétrolières ont revu à la baisse leurs prévisions d'investissement en Exploration & Production en volume. Pour ce qui concerne tout particulièrement le marché de l'acquisition sismique marine, ceci s'est traduit par une forte chute des prix suite au déséquilibre entre l'offre et la demande, en dépit des efforts faits par l'industrie sismique pour restreindre la capacité de la flotte mondiale en opérations.

Au cours de l'année 2010, les investissements en Exploration & Production ont augmenté de nouveau significativement, se traduisant par une forte hausse de la demande en services sismiques. En parallèle, un nombre significatif de nouveaux navires, pour la plupart commandés en 2007-2008 et dont la livraison avait été différée dans le temps, sont arrivés sur le marché marine, créant une situation de surcapacité. L'équilibre précaire entre l'offre et la demande s'est ensuite significativement détérioré suite à

l'accident en avril 2010 de la plateforme Deepwater Horizon dans le Golfe du Mexique, lequel a conduit pratiquement à l'absence de production d'études sismiques dans ce secteur géographique à partir du second semestre 2010. À l'inverse, le secteur des équipements a bénéficié au cours de cette même année 2010 d'un redémarrage de la croissance à la fois en marine (livraison de nouveaux navires et augmentation du nombre de streamers sur les anciens navires) et en terrestre (densification des réseaux d'acquisition).

Au cours de l'année 2011, les dépenses en Exploration & Production ont progressé de l'ordre de 15 %, selon une étude publiée par Barclays Capital. L'année 2011 a été fructueuse en nombre et importance de découvertes, au large de la Guyane française, en Mer de Norvège, ou encore au large du Mozambique : sur le moyen terme, ces succès, conjugués à des réserves dont le taux de renouvellement est clairement en déclin face à une consommation toujours en croissance sur une longue période, doivent conduire à un accroissement régulier des dépenses en Exploration & Production et, de ce fait, à de bonnes perspectives de croissance du marché de la sismique. Mais l'année 2011 a aussi été caractérisée par la concrétisation de risques géopolitiques dans des zones clés, avec notamment le « printemps arabe », et d'une manière générale par des retards dans les prises de décisions politiques et administratives relatives aux grands prospects d'exploration. Ainsi le Brésil, l'Angola, mais aussi les États-Unis, n'ont pas pu mettre en œuvre aussi vite qu'ils l'avaient annoncé les projets d'exploration initialement prévus, notamment en offshore, décalant de fait dans le temps le lancement de ces projets.

En 2012, selon là aussi une étude réalisée par Barclays Capital, les dépenses d'Exploration & Production ont augmenté de plus de 9 %, à 604 milliards de dollars US, après la hausse de 15 % enregistrée en 2011. La sismique a progressé de plus de 10 % également soutenue par une forte activité en exploration à l'international mais aussi par le marché domestique US. Le marché marine contractuelle aurait notamment bénéficié de prix en augmentation d'un peu plus de 10 %. Quelques pays ont vu cependant leurs activités sismiques décroître. Il s'agit notamment du Brésil où le marché est encore resté atone suite au retard de l'annonce officielle de la mise aux enchères de nouveaux blocs, mais aussi en Afrique du Nord où les événements du « printemps arabe » ont encore pesé sur les prises de décision, maintenant l'activité sismique à un niveau encore faible.

Perspectives des différents secteurs d'activité du Groupe

Toujours selon Barclays, les dépenses d'Exploration & Production des compagnies pétrolières en 2013 devraient progresser plus modestement de 7 % pour atteindre 650 milliards de dollars US en raison principalement d'un ralentissement de l'activité sur le marché américain et

notamment dans le domaine des gaz de schiste. Seuls les clients d'Amérique du Nord ont prévu des budgets en baisse par rapport à 2012 en raison de la réduction de leurs cash-flows associés à l'activité gazière.

Poursuite d'une forte dynamique d'exploration

La sismique est fortement corrélée à l'exploration et devrait donc profiter d'une activité toujours solide à l'international et notamment de la poursuite d'une intense activité d'exploration de la part de l'ensemble des clients du Groupe, majors, compagnies nationales et indépendants dans la plupart des régions du monde et notamment dans les zones de grande profondeur.

Ceci devrait se traduire par :

- ▶ l'apparition de nouvelles zones et bassins sédimentaires peu ou pas explorés tels que l'Afrique du Sud, l'Uruguay, la Namibie, la côte du sud-est de l'Afrique et la continuité d'une forte dynamique au Moyen-Orient et en Asie-Pacifique (notamment en Australie) ;
- ▶ la poursuite d'une activité importante de sismique de haut de gamme pour améliorer les champs existants, notamment au Moyen-Orient mais aussi en Mer du Nord ;
- ▶ l'ouverture progressive de certains pays non accessibles jusqu'à présent à de la sismique de haut de gamme. Cette ouverture pourrait se faire, notamment en Chine ou bien en Russie, via des partenariats ou des accords commerciaux avec des sociétés locales, à l'image de l'accord signé début 2012 par le Groupe au Vietnam avec PetroVietnam.

L'évolution des activités d'Exploration & Production modifie le rôle de la Géophysique et de la Géoscience

Les clients du Groupe accordent une importance grandissante, et ce très en amont dans le cycle de mise en production, au positionnement futur des puits de forage et à leur configuration. Pour améliorer leur mise en service et augmenter leur productivité, une activité de conseil en ingénierie de réservoirs et de production ainsi qu'une meilleure connaissance des réservoirs sont de plus en plus demandées. Ceci devrait se traduire par :

- ▶ un intérêt grandissant de la part des compagnies pétrolières et gazières pour le contenu technologique des données sismiques, et cela afin d'augmenter leur connaissance en amont des décisions d'investissements de développement sur les caractéristiques du réservoir, les structures des failles et faciliter ainsi la mise en service futur des puits tout en optimisant le retour sur investissement ;
- ▶ un rôle plus important du traitement sismique mais aussi des activités de caractérisation de réservoirs et plus généralement une forte évolution attendue de la sismique dans le domaine de la géoscience.

S'agissant de l'acquisition contractuelle marine, la croissance de l'offre devrait rester modérée (+ 5 %) et permettre ainsi la poursuite d'une augmentation des prix d'environ 5 à 10 % après celle de 10 % enregistrée en 2012. Durant l'été, l'activité en Mer du Nord pourrait augmenter de plus de 10 % d'une année sur l'autre tandis que l'activité hivernale devrait profiter de la reprise de la sismique attendue au large du Brésil.

L'activité contractuelle terrestre devrait bénéficier d'une activité soutenue notamment au Moyen-Orient, en Afrique du Nord et en Amérique du Nord, tandis que l'activité de fond de mer et dans les eaux de faible profondeur sera désormais intégrée dans notre joint-venture avec le hollandais Fugro.

Côté activité multiclients marine, l'Agence nationale brésilienne du pétrole (« ANP ») a indiqué dans un communiqué de presse du 10 janvier 2013 que la Présidente de la république fédérale du Brésil Dilma Rousseff a signé l'autorisation exécutive pour que l'ANP réalise la onzième vente aux enchères de blocs d'exploration prévue pour le mois de mai 2013. Cette reprise des mises aux enchères au Brésil, conjuguée à celles prévues dans le Golfe du Mexique fin mars et au Royaume-Uni, devrait soutenir un bon niveau d'après-ventes de notre bibliothèque de données. Par ailleurs, notre programme multiclients StagSeis, lancé en 2012 dans le Golfe du Mexique et basé sur une nouvelle géométrie d'acquisition destinée spécifiquement à l'imagerie des dômes de sel les plus profonds du Golfe du Mexique, devrait susciter un intérêt croissant de la part des principales sociétés pétrolières actives dans cette région.

Côté multiclient terrestre, nos investissements devraient décroître cette année en raison de la fin de notre programme majeur dans le bassin de Marcellus. Les investissements seront centrés sur l'achèvement de cette étude et ensuite dans des zones de pétrole de schiste où le Groupe prévoit un nouveau programme au cours de la seconde partie de l'année.

Le marché de traitement de données devrait rester fort, soutenu par la croissance des volumes en acquisition marine et par la complexité croissante des géologies à imager, qui nécessite des algorithmes de calcul compliqués et de haut de gamme, domaine dans lesquels le Groupe dispose d'un positionnement unique.

Dans le domaine de la caractérisation des réservoirs, l'offre de services du Groupe se compose de Hampson-Russell et de Jason, l'activité de Fugro qui a rejoint le Groupe au 1^{er} février 2013. Dans ce domaine, en 2013, le Groupe va s'efforcer de renforcer les positions de premier rang de Hampson-Russell et de Jason dans leurs marchés respectifs, mais aussi développer de fortes relations et synergies tant en interne qu'en externe avec des partenaires ciblés, comme notamment celui annoncé en octobre dernier avec Baker Hughes International dans les domaines de l'exploitation des gaz et pétrole de roches mères, aux États-Unis et au Moyen-Orient.

Dans le domaine de la géologie, le Groupe dispose désormais d'un savoir-faire reconnu à travers Robertson. En 2013, cette activité devrait bénéficier de la poursuite de la dynamique d'exploration des clients du Groupe.

S'agissant de Sercel, le chiffre d'affaires est prévu stable à un niveau historiquement élevé. Les ventes d'équipements marins devraient être soutenues par la montée en puissance du marché de renouvellement, tandis que les ventes d'équipements terrestres devraient croître en volume, mais dans un contexte concurrentiel de plus en plus exacerbé.

La différenciation technologique au cœur de notre stratégie commerciale

Le Groupe estime que le renforcement de son offre de services et d'équipements sismiques de haut de gamme, à travers la meilleure appréhension des problèmes d'Exploration & Production de ses clients, et de leurs besoins en technologies géophysiques, géologiques et de caractérisation de réservoirs, constitue un élément de différenciation majeur vis-à-vis de la concurrence.

Le Groupe estime que sa stratégie centrée sur le développement progressif de son portefeuille d'activités dans le domaine des géosciences doit lui permettre de tirer le meilleur parti d'un contexte où l'industrie pétrolière va continuer à faire face à des enjeux technologiques de plus en plus complexes et à accroître sa part de prestations externes.

Le maintien à un haut niveau des dépenses de recherche et de développement, la qualité des services et des technologies fournis et la bonne gestion des conditions d'hygiène, de sécurité et de protection de l'environnement sont autant d'éléments clés pour fonder des relations durables entre le client et le prestataire. Le Groupe continuera à orienter sa stratégie vers l'amélioration et l'enrichissement du contenu du service offert à sa clientèle.

Les clients du Groupe recherchent de plus en plus des solutions intégrées en géophysiques, géologie et caractérisation de réservoirs pour, notamment, mieux évaluer les réserves connues et améliorer notamment le taux de récupération des hydrocarbures sur les champs en

production. Le Groupe poursuivra le développement de solutions basées sur une approche transverse qui permet d'intégrer l'ensemble des technologies de pointe développées dans chaque spécialité et de les adapter ou les faire évoluer pour répondre au problème posé par le client.

Dans le domaine des hydrocarbures de roche mère, l'amélioration du processus d'exploration grâce à une meilleure identification des zones propices en amont des forages, permettant d'optimiser les coûts des développements associés, est une priorité pour les clients du Groupe. CGG et Baker Hughes poursuivront leur accord de collaboration afin de fournir au client une solution complète pour la bonne interprétation des attributs de réservoir.

Le Groupe estime au total que la différenciation sera fondée à l'avenir sur des technologies avancées d'acquisition de données sismiques enrichies de prestations de traitement, visant à améliorer la qualité de l'imagerie sismique tout en conservant des délais de réalisation restant compatibles avec les contraintes de temps propres aux processus décisionnels des clients pétroliers et gaziers. Cette différenciation sera d'autant plus fructueuse qu'elle pourra s'appuyer et être complétée en amont par des prestations d'expertise et de conseil géologiques, et en aval par des services de caractérisation de réservoir visant, grâce à une meilleure utilisation des informations sismiques, à permettre au client final d'accéder à une modélisation statique plus fiable des réserves à développer ou déjà en production.

Perspectives du Groupe en matière de développements technologiques

Poursuite des programmes de recherche centrés sur l'amélioration de l'imagerie

Sur le plan technologique, le Groupe estime que grâce à une amélioration continue de ses techniques d'acquisition et de ses logiciels de traitement de données sismiques, il restera parmi les principaux fournisseurs de prestations de services sismiques de haut de gamme en terrestre et en marine. Ses travaux de recherche et développement continueront à être orientés vers l'amélioration de l'imagerie en zone complexe pour l'exploration et vers la sismique de production en tant que technologie de caractérisation et de surveillance des réservoirs. La prédiction lithologique (identification des couches rocheuses entourant l'accumulation d'hydrocarbures) et les applications liées à la description des réservoirs et de leur contenu, notamment l'imagerie profondeur 3D avant compactage des mesures, l'imagerie profondeur sous le sel (*Full Azimuth*), l'imagerie profondeur utilisant une plus large gamme de fréquences (technique d'acquisition *BroadSeis*), les multicomposantes et les études 4D continueront à être développées. Le Groupe favorisera le développement de ces programmes de recherche en se basant notamment sur des centres technologiques situés à proximité de ses clients principaux. L'acquisition de la Division Geoscience de Fugro offre de nouvelles perspectives en créant une intégration verticale vers les sciences du réservoir qui renforce la position

du Groupe comme le leader mondial du secteur des services géophysiques avec un portefeuille de produits et solutions à très fort contenu technologique.

Développement et amélioration des techniques d'acquisition terrestre et marine

Le Groupe estime que la croissance de la demande de services géophysiques continuera à être associée aux nouvelles technologies. Le Groupe prévoit que les études 3D en haute définition, 3D à large bande de fréquence (*BroadSeis*), 3D *Full Azimuth*, ainsi que les études 4D (qui ajoutent le temps comme quatrième dimension) et multicomposantes (3C ou 4C) joueront un rôle clé en Exploration & Production, tout particulièrement dans le secteur Marine. En ce qui concerne le secteur Terrestre, il faut mentionner l'avènement de la très haute densité de capteurs, qui pourrait se concrétiser bientôt par le déploiement sur le terrain de plusieurs centaines de milliers de canaux. Cette évolution devrait bouleverser toute la chaîne d'acquisition terrestre, avec des développements se portant sur des senseurs moins coûteux, des déploiements plus mécanisés, des contrôles automatisés de la qualité des données. Pour anticiper l'accroissement exponentiel correspondant du flux de données acquises, des efforts

importants de recherche et de développement devront être faits également en traitement de données sismiques, stockage et gestion de ces données, ainsi que dans l'étude de nouvelles architectures de calculateurs hautement parallèles qui devront permettre de traiter ces données dans un temps acceptable, tout en restant économes en énergie.

Des solutions innovantes pour Sercel dans des marchés émergents, fondées sur le maintien d'un effort important de recherche et développement

Dans le domaine des équipements, la nécessité pour Sercel de maintenir un niveau de recherche et développement élevé se justifie par le fort contenu technologique des équipements sismiques qui intègrent de nombreuses technologies de pointe telles que les technologies de transmission sans fil, de transmission haute et basse fréquence, d'électronique miniaturisée mais également d'optique ou d'acoustique. Ayant atteint leur maturité industrielle, les systèmes Nautilus (contrôleur de positionnement latéral et en profondeur des *streamers*) et SeaProNav (système de navigation intégrée) constituent maintenant les standards de référence pour l'équipement de la flotte de CGG. Une nouvelle version du *streamer* Sentinel a également vu le jour. Dénommée RD, pour « Diamètre réduit » (*Reduced Diameter*), cette version

permet de diminuer la traînée du dispositif d'écoute et de ce fait réduit la consommation en fuel. Il y a un certain nombre d'autres avantages, tel qu'un poids inférieur de 15 % par rapport à la version « classique » et un encombrement moindre sur le pont arrière des bateaux grâce à des treuils de plus faible diamètre.

Sercel a également mis sur le marché en 2012 des produits de dernière génération pour les acquisitions terrestres, qui devraient connaître un succès grandissant dès 2013 :

- ▶ les nouveaux géophones SG-5 (fréquence naturelle de 5 Hz), qui offrent une sensibilité de sortie équivalente à un array de géophones tout en permettant l'enregistrement de signal aussi bas que 5 Hz. C'est un excellent complément de la chaîne d'acquisition large bande de fréquences et un élément de choix pour les études de microsismique qui sont de plus en plus commandées pour les programmes de développement et de surveillance des gaz de schiste ;
- ▶ les senseurs sans câble de connexion avec établissement intégré du positionnement GPS, ainsi que la mesure de l'orientation sur 3 axes des senseurs (*3C omni-tilt*) et l'orientation azimutale. De ce fait, les opérations sur le terrain sont plus rapides et moins sujettes aux erreurs humaines (identification des piquets, plantage des senseurs ; verticalité et orientation azimutale).

Perspectives 2013 du Groupe CGG

Perspectives commerciales

Le carnet de commandes total (Services et Équipements) du Groupe s'élevait à 1 234 millions de dollars US (1 073 millions de dollars US pour les Services et 161 millions de dollars US pour les Équipements, hors ventes internes au Groupe) au 1^{er} janvier 2013. Ce carnet de commandes a été obtenu au cours du second semestre 2012 et n'intègre pas le carnet de commandes liées aux activités de Fugro, qui rejoignent le Groupe à compter du 1^{er} février 2013.

Perspectives industrielles

Mise en œuvre de la transformation du nouveau Groupe

En 2013, pour accélérer sa croissance tout en créant de la valeur tant pour ses clients que pour ses actionnaires, CGG s'appuiera, pour sa transformation, sur les trois orientations stratégiques suivantes :

▶ consolider le nouveau Groupe :

Avec une nouvelle organisation en place et un plan d'intégration déjà bien avancé, le Groupe prévoit d'être pleinement opérationnel dès la fin du premier semestre. Les exigences d'excellence opérationnelle restent prioritaires, notamment dans le HSE ainsi que la maîtrise des coûts et des dépenses.

Sur le plan financier, et pour une plus grande visibilité de nos performances et compréhension de nos métiers, nous communiquerons dès la fin du premier trimestre au niveau de nos trois Divisions et sur un critère d'EBIT (c'est-à-dire en tenant compte aussi des contributions liées à nos participations significatives dans des sociétés mises en équivalence) ;

▶ s'affirmer comme le partenaire de référence :

Le Groupe accélérera encore en 2013 son développement technologique en continuant d'investir dans l'innovation et le déploiement de nouveaux produits et solutions à haute valeur ajoutée et ce dans tous ses métiers. Un effort particulier sera fait cette année pour la recherche et développement de Sercel, pour le lancement de la prochaine génération de produits, réaffirmant ainsi l'avance technologique du Groupe.

Ainsi centré sur les prestations haut de gamme, le Groupe a pour objectif de s'affirmer comme le partenaire de choix, et de consolider autour de lui, ou de créer les alliances stratégiques nécessaires pour renforcer à la fois son offre et sa présence dans les régions à fort potentiel ;

▶ augmenter la rentabilité des capitaux employés :

La transformation du Groupe sera menée avec l'objectif de gérer le portefeuille d'activités et les actifs dans le sens de la meilleure optimisation des capitaux employés et de leur rentabilité. Ceci passera aussi par une focalisation sur la génération de cash, la réduction du coût de la dette et le bon pilotage du levier financier.

Ainsi mis en œuvre, le déploiement de ces actions stratégiques permettra au Groupe :

- ▶ d'accélérer la croissance de ses revenus, tirés par une offre élargie et intégrée, une expertise haut de gamme renforcée et déployée sur des zones à fort potentiel ;
- ▶ de créer de la valeur pour ses actionnaires, avec des métiers mieux valorisés et un profil financier renforcé ;
- ▶ de créer de la valeur pour ses clients et ses employés en opérant, partout dans le monde, en toute sécurité, avec intégrité, pour une performance durable et socialement responsable.

En 2013, les investissements cash multiclients sont prévus de l'ordre de 350 à 400 millions de dollars US pour un taux de

préfinancement supérieur à 75 % et les investissements industriels de l'ordre de 350 à 400 millions de dollars US.

Perspectives financières

En combinant la croissance organique, l'intégration sur une partie de l'année des actifs acquis de la Division Geoscience de Fugro, et la déconsolidation des activités terrestres en zone de transition et en fonds de mer, il est estimé que le chiffre d'affaires du Groupe devrait croître de près de 25 % en 2013 par rapport à 2012, avec des améliorations consubstantielles de la marge d'EBIT et du retour sur capitaux employés d'une année sur l'autre.

6

COMPTES DE L'EXERCICE 2012 — INFORMATIONS FINANCIÈRES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS DE LA SOCIÉTÉ

6.1	COMPTES CONSOLIDÉS 2010-2011-2012	149
6.2	RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS DE L'EXERCICE 2012	219
6.3	COMPTES ANNUELS 2012-2011 DE LA COMPAGNIE GÉNÉRALE DE GÉOPHYSIQUE — VERITAS	220
6.4	TABLEAU DES RÉSULTATS FINANCIERS DE LA COMPAGNIE GÉNÉRALE DE GÉOPHYSIQUE — VERITAS AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES (ARTICLES R. 225-81, R. 225-83 ET R. 225-102 DU CODE DE COMMERCE)	246
6.5	RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES SOCIAUX DE L'EXERCICE 2012	247
6.6	RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS RÉGLEMENTÉS	248
6.7	HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES ET DES MEMBRES DE LEURS RÉSEAUX PRIS EN CHARGE PAR LE GROUPE AU COURS DES EXERCICES 2011 ET 2012	255
6.8	LITIGES ET ARBITRAGES	256

6

COMPTES DE L'EXERCICE 2012 — INFORMATIONS FINANCIÈRES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS DE LA SOCIÉTÉ

En application de l'article 28 du règlement (CE) n° 809/2004 de la Commission européenne sur les prospectus, les informations suivantes sont incluses par référence dans le présent document de référence :

- ▶ les comptes consolidés et les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2010 et le rapport des commissaires aux Comptes correspondant, figurant respectivement aux pages 81 à 165 et 166 à 196 du document de référence de l'exercice 2010, déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 21 avril 2011 sous le numéro D. 11-0345 ;
- ▶ les informations financières figurant aux pages 67 à 80 du document de référence de l'exercice 2010, déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 21 avril 2011 sous le numéro D. 11-0345 ;
- ▶ les comptes consolidés et les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2011 et le rapport des commissaires

aux Comptes correspondant, figurant respectivement aux pages 136 à 204 et 205 à 230 du document de référence de l'exercice 2011, déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 20 avril 2012 sous le numéro D. 12-0379 ;

- ▶ les informations financières figurant aux pages 120 à 129 du document de référence de l'exercice 2011, déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 20 avril 2012 sous le numéro D. 12-0379.

Les parties non incluses de ces documents sont soit sans objet pour l'investisseur, soit couvertes par un autre endroit du document de référence.

Les deux documents de référence cités ci-dessus sont disponibles sur les sites internet de la Société (www.cgg.com) et de l'Autorité des marchés financiers (www.amf-france.org).

6.1. COMPTES CONSOLIDÉS 2010-2011-2012

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration du 27 février 2013 et sont soumis à l'approbation de l'assemblée générale des actionnaires du 3 mai 2013.

Le 1^{er} janvier 2012, le Groupe a changé la devise de présentation de ses états financiers consolidés de l'euro au dollar US afin de mieux refléter le profil des produits, des coûts et des flux de trésorerie qui sont principalement générés en dollars US, et ainsi, permettre de mieux figurer sa performance financière. Un changement de devise de présentation constitue un changement de méthode comptable, et à ce titre, les états financiers historiques ont été retraités de l'euro au dollar US.

Bilan consolidé

(En millions de dollars US)	Notes	31 décembre			
		2012	2011 (retraité)	2010 (retraité)	2009 (retraité)
ACTIF :					
Trésorerie et équivalents de trésorerie	28	1 520,2	531,4	448,8	691,9
Clients et comptes rattachés	3	888,7	876,0	928,5	812,5
Stocks et travaux en cours	4	419,2	361,5	353,4	322,4
Créances d'impôt		111,7	119,4	113,7	95,5
Autres actifs courants	5	139,6	157,0	161,8	129,0
Actifs détenus en vue de la vente, nets	5	393,9	64,5	97,0	19,1
Total actif courant		3 473,3	2 109,8	2 103,2	2 070,4
Impôts différés actifs	24	171,4	188,8	180,9	107,3
Participations et autres immobilisations financières	7	53,7	24,7	35,5	51,7
Sociétés mises en équivalence	8	124,5	131,7	98,6	143,2
Immobilisations corporelles, nettes	9	1 159,5	1 183,2	1 045,6	976,2
Immobilisations incorporelles, nettes	10	934,9	865,1	963,9	1 050,1
Écarts d'acquisition des entités consolidées	11	2 415,5	2 688,2	2 688,5	2 691,2
Total actif non courant		4 859,5	5 081,7	5 013,0	5 019,7
TOTAL ACTIF		8 332,8	7 191,5	7 116,2	7 090,1
PASSIF ET CAPITAUX PROPRES :					
Concours bancaires court terme	13	4,2	6,0	6,1	3,9
Dettes financières — part court terme	13	47,8	64,5	99,5	163,5
Fournisseurs et comptes rattachés		505,5	386,4	394,8	259,0
Dettes sociales		209,9	185,7	146,0	170,7
Impôts sur les bénéfices à payer		97,0	159,7	82,9	61,2
Acomptes clients		36,0	51,0	33,2	34,3
Provisions — part court terme	16	21,0	34,6	55,8	58,0
Autres passifs courants	12	300,2	272,3	263,9	228,5
Total passif courant		1 221,6	1 160,2	1 082,2	979,1
Impôts différés passif	24	111,9	110,8	155,9	173,9
Provisions — part long terme	16	107,6	106,7	117,2	150,6
Dettes financières — part long terme	13	2 253,2	1 871,6	1 879,5	1 848,0
Autres passifs non courants	17	46,6	49,8	46,3	46,3
Total dettes et provisions non courantes		2 519,3	2 138,9	2 198,9	2 218,8
Capital social 264 568 736 actions autorisées et 176 392 225 actions émises au nominal de 0,40 € au 31 décembre 2012	15	92,4	79,8	79,6	79,4
Primes d'émission et d'apport		3 179,1	2 669,3	2 666,3	2 663,7
Réserves		1 203,1	1 161,1	1 127,1	1 483,6
Autres réserves		(27,8)	(17,0)	(21,4)	(19,3)
Titres d'autocontrôle		(20,6)	(20,6)	(20,6)	(20,2)
Résultat de la période attribué aux actionnaires de la société mère		74,2	(28,2)	(74,5)	(368,7)
Résultats directement enregistrés en capitaux propres		(7,6)	(11,5)	(4,7)	1,2
Écarts de conversion		0,4	(27,6)	6,2	14,2
Total capitaux propres — attribuables aux actionnaires de la société mère		4 493,2	3 805,3	3 758,0	3 833,5
Participations ne donnant pas le contrôle		98,7	87,1	77,1	58,7
Total capitaux propres		4 591,9	3 892,4	3 835,1	3 892,2
TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES		8 332,8	7 191,5	7 116,2	7 090,1

Compte de résultat consolidé

(En millions de dollars US, sauf pour les données par action)	Notes	31 décembre		
		2012	2011 (retraité)	2010 (retraité)
Chiffre d'affaires	19	3 410,5	3 180,9	2 904,3
Autres produits des activités ordinaires		3,6	3,3	4,3
Total produits des activités ordinaires		3 414,1	3 184,2	2 908,6
Coût des ventes		(2 685,4)	(2 649,4)	(2 321,8)
Marge brute		728,7	534,8	586,8
Coûts nets de recherche et développement	20	(92,8)	(77,0)	(75,7)
Frais commerciaux et administratifs		(96,0)	(83,1)	(81,9)
Frais généraux		(184,1)	(203,5)	(223,8)
Autres produits et charges, nets	21	(26,7)	34,3	(118,0)
Résultat d'exploitation	19	329,1	205,5	87,4
Coût de l'endettement financier brut		(159,0)	(177,2)	(143,3)
Produits financiers sur la trésorerie		2,3	2,7	3,2
Coût de l'endettement financier net	22	(156,7)	(174,5)	(140,1)
Autres produits (charges) financiers	23	(19,7)	0,8	11,2
Résultat avant impôt des entreprises intégrées		152,7	31,8	(41,5)
Impôts différés sur les variations de change		—	(4,6)	(8,8)
Autres impôts sur les bénéfices		(98,7)	(57,9)	(9,1)
Impôt sur les bénéfices	24	(98,7)	(62,5)	(17,9)
Résultat net des entreprises intégrées		54,0	(30,7)	(59,4)
Résultat des sociétés mises en équivalence		37,4	16,4	(1,0)
Résultat net de l'ensemble consolidé		91,4	(14,3)	(60,4)
<i>Attribué aux :</i>				
Actionnaires (en millions de dollars US)		74,2	(28,2)	(74,5)
Actionnaires (en millions d'euros)		57,5	(20,1)	(56,0)
Participations ne donnant pas le contrôle (en millions de dollars US)		17,2	13,9	14,1
Nombre moyen pondéré d'actions émises ^(c)	29	162 077 608	158 571 323	158 122 674
Nombre moyen pondéré d'actions potentielles liées aux stock-options	29	827 902	(a)	(a)
Nombre moyen pondéré d'actions potentielles liées à l'attribution d'actions gratuites	29	503 932	(a)	(a)
Nombre moyen pondéré d'actions potentielles liées aux obligations convertibles	29	(b)	(b)	(b)
Nombre moyen ajusté des actions potentielles liées aux instruments ayant un effet dilutif	29	163 409 442	158 571 323	158 122 674
Résultat net par action ^(c)				
Base (en dollars US)		0,46	(0,18)	(0,47)
Base (en euros)		0,36	(0,13)	(0,36)
Dilué (en dollars US)		0,45	(0,18)	(0,47)
Dilué (en euros)		0,35	(0,13)	(0,36)

(a) Dès lors que le résultat de l'exercice est une perte, les plans d'attribution de stock-options, d'actions gratuites sous condition de performance et les obligations convertibles ont un effet relatif. Par conséquent, les actions potentielles liées à ces instruments de capitaux propres n'ont pas été retenues dans la détermination du nombre moyen ajusté des actions potentielles ayant un effet dilutif, ni dans la détermination de la perte nette diluée par action.

(b) Les obligations convertibles avaient un effet accrétif ; par conséquent les actions potentielles liées à ces instruments de capitaux propres n'ont pas été retenues dans la détermination du nombre moyen ajusté des actions potentielles ayant un effet dilutif, ni dans la détermination du résultat dilué par action.

(c) Le calcul du résultat net par action de base et dilué de 2012, 2011 et 2010 a été ajusté suite à l'augmentation de capital avec droit préférentiel de souscription réalisée par CGGVeritas SA le 23 octobre 2012. Le nombre d'actions ordinaires émises a été ajusté rétrospectivement.

État du résultat global consolidé

<i>(En millions de dollars US)</i>	31 décembre		
	2012	2011 (retraité)	2010 (retraité)
Résultat net de l'ensemble consolidé	91,4	(14,3)	(60,4)
Produits (charges) sur couverture des flux de trésorerie	3,7	(4,4)	(1,1)
Impôts	(1,3)	1,6	0,4
Produits (charges) nets sur couverture des flux de trésorerie	2,4	(2,8)	(0,7)
Produits (charges) sur écarts actuariels des plans de retraite	(18,0)	(1,7)	—
Impôts	6,2	0,6	—
Produits (charges) nets sur écarts actuariels des plans de retraite	(11,8)	(1,1)	—
Variation de l'écart de conversion	28,0	(31,0)	(8,2)
Quote-part de variation du résultat global des sociétés mises en équivalence, nette d'impôts	1,5	(4,6)	(5,1)
Autres éléments du résultat global consolidé, nets d'impôts	20,1	(39,5)	(14,0)
État du résultat global consolidé de la période	111,5	(53,8)	(74,4)
<i>Attribué aux :</i>			
<i>Actionnaires de la société mère</i>	<i>94,3</i>	<i>(69,9)</i>	<i>(88,4)</i>
<i>Participations ne donnant pas le contrôle</i>	<i>17,2</i>	<i>16,1</i>	<i>14,0</i>

Les écarts actuariels des plans de retraite ne seront pas reclassés au compte de résultat les exercices suivants. Les autres éléments du résultat global consolidé seront reclassés au compte de résultat si certaines conditions sont remplies.

Tableau de variation des capitaux propres consolidés

<i>(En millions de dollars US, sauf les nombres d'actions)</i>	Nombre d'actions émises	Capital social	Primes d'émission et d'apport	Autres réserves	Autres réserves propres	Actions propres	Résultats directement enregistrés en capitaux propres	Écarts de Conversion	Capitaux propres attribués aux actionnaires de la société mère	Participations ne donnant pas le contrôle	Total capitaux propres
Au 1^{er} janvier 2010 (retraité)	151 146 594	79,4	2 663,7	1 114,5	(19,3)	(20,2)	1,2	14,2	3 833,5	58,7	3 892,2
Augmentations de capital	359 515	0,2	2,6						2,8		2,8
Résultat net				(74,5)					(74,5)	14,1	(60,4)
Paiements fondés sur des actions				19,7					19,7	(3,7)	16,0
Actions propres				(2,9)		(0,4)			(3,3)		(3,3)
Produits (charges) nets sur écarts actuariels des plans de retraite (1)									—		—
<i>Produits (charges) nets sur couverture des flux de trésorerie (2)</i>							(5,8)		(5,8)		(5,8)
<i>Variation de l'écart de conversion (3)</i>							(0,1)	(8,0)	(8,1)	(0,1)	(8,2)
Autres éléments du résultat étendu consolidé (1) + (2) + (3)							(5,9)	(8,0)	(13,9)	(0,1)	(14,0)
Variation de périmètre et autres				(4,2)	(2,1)				(6,3)	8,1	1,8
Au 31 décembre 2010 (retraité)	151 506 109	79,6	2 666,3	1 052,6	(21,4)	(20,6)	(4,7)	6,2	3 758,0	77,1	3 835,1

<i>(En millions de dollars US, sauf les nombres d'actions)</i>	Nombre d'actions émises	Capital social	Primes d'émission et d'apport	Réserves	Autres réserves	Actions propres	Résultats directement enregistrés en capitaux propres	Écarts de Conversion	Capitaux propres attribués aux actionnaires de la société mère	Participations ne donnant pas le contrôle	Total capitaux propres
Au 1^{er} janvier 2011 (retraité)	151 506 109	79,6	2 666,3	1 052,6	(21,4)	(20,6)	(4,7)	6,2	3 758,0	77,1	3 835,1
Augmentations de capital	355 823	0,2	3,0						3,2		3,2
Dividendes									—	(4,0)	(4,0)
Résultat net				(28,2)					(28,2)	13,9	(14,3)
Paiements fondés sur des actions				15,7					15,7		15,7
Actions propres									—		—
Produits (charges) nets sur écarts actuariels des plans de retraite (1)				(1,1)					(1,1)		(1,1)
<i>Produits (charges) nets sur couverture des flux de trésorerie (2)</i>							(7,4)		(7,4)		(7,4)
<i>Variation de l'écart de conversion (3)</i>							0,6	(33,8)	(33,2)	2,2	(31,0)
Autres éléments du résultat étendu consolidé (1) + (2) + (3)				(1,1)			(6,8)	(33,8)	(41,7)	2,2	(39,5)
Émission d'obligations convertibles, nets d'impôts différés				81,9					81,9		81,9
Variation de périmètre et autres				12,0	4,4			—	16,4	(2,1)	14,3
Au 31 décembre 2011 (retraité)	151 861 932	79,8	2 669,3	1 132,9	(17,0)	(20,6)	(11,5)	(27,6)	3 805,3	87,1	3 892,4

COMPTES DE L'EXERCICE 2012 — INFORMATIONS FINANCIÈRES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS DE LA SOCIÉTÉ

Comptes consolidés 2010-2011-2012

6

<i>(En millions de dollars US, sauf les nombres d'actions)</i>	Nombre d'actions émises	Capital social	Primes d'émission et d'apport	Réserves	Autres réserves	Actions propres	Résultats directement enregistrés en capitaux propres	Écart de conversion	Capitaux propres attribués aux actionnaires de la société mère	Participations ne donnant pas le contrôle	Total capitaux propres
Au 1^{er} janvier 2012 (retraité)	151 861 932	79,8	2 669,3	1 132,9	(17,0)	(20,6)	(11,5)	(27,6)	3 805,3	87,1	3 892,4
Augmentations de capital	24 530 293	12,6	509,8						522,4		522,4
Dividendes									—	(5,6)	(5,6)
Résultat net				74,2					74,2	17,2	91,4
Paiements fondés sur des actions				21,5					21,5		21,5
Actions propres									—		—
Produits (charges) nets sur écarts actuariels des plans de retraite (1)				(11,8)					(11,8)		(11,8)
<i>Produits (charges) nets sur couverture des flux de trésorerie (2)</i>							3,9		3,9		3,9
<i>Variation de l'écart de conversion (3)</i>								28,0	28,0		28,0
Autres éléments du résultat étendu consolidé (1) + (2) + (3)				(11,8)			3,9	28,0	20,1		20,1
Émission d'obligations convertibles, nets d'impôts différés				64,1					64,1		64,1
Variation de périmètre et autres				(3,6)	(10,8)			—	(14,4)		(14,4)
Au 31 décembre 2012	176 392 225	92,4	3 179,1	1 277,3	(27,8)	(20,6)	(7,6)	0,4	4 493,2	98,7	4 591,9

Tableau des flux de trésorerie consolidés

(En millions de dollars US)	Notes	31 décembre		
		2012	2011 (retraité)	2010 (retraité)
EXPLOITATION				
Résultat net (y compris participations ne donnant pas le contrôle)		91,4	(14,3)	(60,4)
Amortissements et dépréciations	28	368,0	343,7	316,3
Amortissements et dépréciations des études multiclients	10, 28	340,9	285,3	367,2
Amortissements et dépréciations des études multiclients capitalisés		(54,2)	(25,8)	(31,9)
Augmentation (diminution) des provisions		(18,6)	(20,9)	(26,2)
Charges liées aux stock-options		20,9	15,7	19,7
Plus ou moins-values de cessions d'actifs		(9,4)	(23,6)	—
Résultat des mises en équivalence		(37,4)	(16,4)	1,0
Dividendes reçus		48,2	6,9	2,9
Autres éléments sans impact sur les flux de trésorerie		(0,5)	(22,2)	(14,0)
Flux de trésorerie net incluant le coût de la dette et la charge d'impôt		749,3	528,4	574,6
Annulation du coût de la dette financière		156,7	174,5	140,1
Annulation de la charge d'impôt		98,7	62,5	17,9
Flux de trésorerie net hors coût de la dette et charge d'impôt		1 004,7	765,4	732,6
Impôt décaissé		(145,1)	(92,3)	(97,2)
Flux de trésorerie net avant variation du besoin en fonds de roulement		859,6	673,1	635,4
Variation des actifs et passifs circulants :				
(augmentation) diminution des clients et comptes rattachés		(49,3)	60,3	(93,3)
(augmentation) diminution des stocks et travaux en cours		(46,7)	(14,4)	(35,6)
(augmentation) diminution des autres actifs circulants		7,1	40,2	(25,1)
augmentation (diminution) des fournisseurs et comptes rattachés		113,8	(13,4)	111,9
augmentation (diminution) des autres passifs circulants		37,8	54,3	(12,6)
impact du change sur les actifs et passifs financiers	28	(1,4)	(10,2)	(14,8)
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation		920,9	789,9	565,9
INVESTISSEMENT				
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles, nette des variations de fournisseurs d'immobilisations	9, 10	(368,8)	(365,6)	(279,6)
Investissements en trésorerie dans les études multiclients	9	(363,8)	(203,2)	(259,6)
Valeurs de cession des immobilisations corporelles et incorporelles		6,2	21,3	6,0
Plus ou moins-values sur immobilisations financières	28	35,4	13,0	6,0
Acquisition de titres consolidés, nette de trésorerie acquise	28	(52,5)	(10,7)	(0,7)
Effet des variations de périmètre		—	—	(2,3)
Variation des avances reçues		1,7	4,6	2,5
Variation des subventions d'investissement		(1,2)	—	0,1
Variation des autres actifs financiers non courants		(1,6)	2,1	3,4
Flux de trésorerie affectés aux investissements		(744,6)	(538,5)	(524,2)

(En millions de dollars US)	Notes	31 décembre		
		2012	2011 (retraité)	2010 (retraité)
FINANCEMENT				
Remboursement d'emprunts		(94,8)	(1 186,9)	(66,9)
Nouveaux emprunts		537,4	1 190,7	3,0
Paiement du principal des contrats de crédit-bail		(30,1)	(38,0)	(75,2)
Augmentation (diminution) nette des découverts bancaires		(1,7)	—	2,0
Charges d'intérêts payés	28	(125,2)	(126,9)	(134,7)
Augmentation de capital :				
par les actionnaires de la société mère		514,8	3,2	2,8
par les participations ne donnant pas le contrôle		—	—	—
Dividendes versés et remboursement de capital :				
aux actionnaires		—	—	—
aux participations ne donnant pas le contrôle des sociétés intégrées		(5,6)	(4,0)	(3,7)
Acquisition et cession des titres d'autocontrôle		—	—	(3,3)
Flux de trésorerie provenant des opérations de financement		794,8	(161,9)	(276,0)
Incidence des variations des taux de change sur la trésorerie		17,7	(6,9)	(8,8)
Variation de trésorerie		988,8	82,6	(243,1)
Trésorerie à l'ouverture	28	531,4	448,8	691,9
Trésorerie à la clôture	28	1 520,2	531,4	448,8

NOTE 1 PRINCIPES, RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

La Compagnie Générale de Géophysique — Veritas SA (« la Compagnie ») et ses filiales (constituant ensemble « le Groupe ») sont un acteur mondial dans l'industrie des services géophysiques, qui fournit une large gamme de services pour l'acquisition, le traitement et l'interprétation de données sismiques ainsi que les logiciels de traitement et d'interprétation des données aux clients du secteur de la production et de l'exploration du gaz et du pétrole. Elle est également un fabricant mondial d'équipements géophysiques.

Du fait de sa cotation dans un pays de l'Union européenne et conformément au règlement (CE) n° 1606/2002 du 19 juillet 2002, les comptes consolidés du Groupe publiés au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2012 sont établis suivant les normes comptables internationales *International Financial Reporting Standards* (« IFRS ») et leurs interprétations, publiées par l'*International Accounting Standards Board* (« IASB »), adoptées par l'Union européenne et applicables au 31 décembre 2012.

Les principaux retraitements liés au changement de devise de présentation de l'euro au dollar US pour les exercices clos les 31 décembre 2011, 31 décembre 2010 et 31 décembre 2009 sont présentés comme suit (en millions):

Changement de devise de présentation

Le 1^{er} janvier 2012, le Groupe a changé la devise de présentation de ses états financiers consolidés de l'euro au dollar US afin de mieux refléter le profil des produits, des coûts et des flux de trésorerie, qui sont principalement générés en dollars US, et ainsi pouvoir mieux figurer sa performance financière.

Un changement de devise de présentation constitue un changement de méthode comptable, et à ce titre, les états financiers historiques ont été retraités de l'euro au dollar US.

Les écarts de conversion cumulés, remis à zéro au 1^{er} janvier 2004 lors de la transition aux IFRS, sont présentés comme si le Groupe avait appliqué le dollar US comme devise de présentation depuis cette date.

La devise fonctionnelle de la maison mère demeure l'euro. Les écarts de conversion provenant de la maison mère sont présentés en autres réserves.

	Comptes consolidés historiques 31/12/11 en euros	Comptes consolidés historiques 31/12/11 convertis en dollar US ⁽¹⁾	Retraitements ⁽²⁾	Comptes consolidés 31/12/11 retraités en dollar US
Capital, primes, réserves et autres	2 883,1	3 730,5	+102,4	3 832,9
Écarts de conversion	55,8	72,2	(99,8)	(27,6)
Capitaux propres — attribuables aux actionnaires de CGGVeritas	2 938,9	3 802,7	+2,6	3 805,3

(1) Conversion au taux de clôture €/U.S.\$ de 1,2939

(2) Écarts entre les taux historiques et le taux de clôture de 1,2939 U.S.\$ pour 1 euro, y compris écarts de conversion négatif de la maison-mère de 17,0 millions de dollars US classés en autres réserves.

	Comptes consolidés historiques 31/12/10 en euros	Comptes consolidés historiques 31/12/10 convertis en dollar US ⁽¹⁾	Retraitements ⁽²⁾	Comptes consolidés 31/12/10 retraités en dollar US
Capital, primes, réserves et autres	2 837,2	3 791,1	(39,3)	3 751,8
Écarts de conversion	(25,1)	(33,6)	39,8	6,2
Capitaux propres — attribuables aux actionnaires de CGGVeritas	2 812,1	3 757,5	+ 0,5	3 758,0

(1) Conversion au taux de clôture €/U.S.\$ de 1,3362

(2) Écarts entre les taux historiques et le taux de clôture de 1,3362 U.S.\$ pour 1 euro, y compris écarts de conversion négatif de la maison-mère de 21,4 millions de dollars US classés en autres réserves.

	Comptes consolidés historiques 31/12/09 en euros	Comptes consolidés historiques 31/12/09 convertis en dollar US ⁽¹⁾	Retraitements ⁽²⁾	Comptes consolidés 31/12/09 retraités en dollar US
Capital, primes, réserves et autres	2 885,5	4 156,9	(337,6)	3 819,3
Écarts de conversion	(224,2)	(323,0)	+ 337,2	14,2
Capitaux propres — attribuables aux actionnaires de CGGVeritas	2 661,3	3 833,9	(0,4)	3 833,5

(1) Conversion au taux de clôture €/U.S.\$ de 1,4406

(2) Écarts entre les taux historiques et le taux de clôture de 1,4406 U.S.\$ pour 1 euro, y compris écarts de conversion négatif de la maison-mère de 19,3 millions de dollars US classés en autres réserves.

Pour établir les états financiers consolidés conformément au référentiel IFRS, certains éléments du bilan, du compte de résultat et des informations annexes sont déterminés par la Direction du Groupe à partir de jugements et d'estimations et sur la base d'hypothèses. Les chiffres réels peuvent donc

différer de façon significative des données estimées en raison de changement des conditions économiques, de modification des lois et règlements, de changement de stratégie et de l'imprécision inhérente à l'utilisation de données estimées.

Le tableau suivant récapitule les hypothèses déterminantes pour les jugements et estimations présents dans les comptes de CGG :

Note	Jugements et estimations	Hypothèses clés
Note 2	Juste valeur des actifs et passifs acquis dans le cadre des différentes allocations du prix d'acquisition	Modèles utilisés pour déterminer la juste valeur
Note 3	Caractère recouvrable des créances clients	Estimation du risque de défaillance des clients
Notes 7 et 8	Évaluation des participations et immobilisations financières	Estimation de la juste valeur des actifs financiers Estimation de la valeur des sociétés mises en équivalence
Note 10	Amortissement et dépréciation des études multiclients	Taux de marge attendu par catégorie d'études Durée d'utilité des études multiclients
Note 10	Dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles	Durée d'utilité des actifs
Note 11	Valeur recouvrable des écarts d'acquisition et des actifs incorporels	Perspectives industrielles du marché de la géophysique Taux d'actualisation (<i>WACC</i>)
Note 16	Avantages postérieurs à l'emploi	Taux d'actualisation Taux d'adhésion aux avantages postérieurs à l'emploi Taux d'inflation Rendement attendu des actifs du régime
Note 16	Provisions pour risques, charges et litiges	Appréciation du risque lié aux litiges auxquels le Groupe est partie prenante
Note 19	Reconnaissance du revenu	Estimation de l'avancement des contrats Estimation de la juste valeur des programmes de fidélisation des clients Estimation de la juste valeur des différents éléments identifiables d'un contrat
Note 20	Coûts de développement	Estimation des avantages futurs des projets
Note 24	Impôts différés actifs	Hypothèses de réalisation de bénéfices fiscaux futurs

Principaux principes comptables

Les principaux principes comptables appliqués par le Groupe sont décrits de manière détaillée ci-dessous. Les principes comptables influent de manière importante sur la constitution des états financiers et des soldes de gestion du Groupe. Dès lors que la mise en œuvre de certains de ces principes relève pour partie d'une appréciation, leur application peut comprendre un degré d'incertitude.

Ces principes comptables retenus sont cohérents avec ceux utilisés dans la préparation des comptes consolidés annuels pour l'exercice clos le 31 décembre 2012, à l'exception des normes et interprétations nouvellement adoptées :

- ▶ amendement d'IFRS 7 « Informations à fournir : transferts d'actifs financiers », adopté par l'Union européenne en novembre 2011 et applicable au 1^{er} janvier 2012 ;
- ▶ amendement d'IAS 12 « Impôts différés : recouvrement des actifs sous-jacents ».

L'adoption de ces normes et interprétations n'a pas eu d'impact significatif sur les états financiers présentés.

S'agissant des normes et interprétations adoptées par l'Union européenne et dont l'application n'est pas obligatoire, le Groupe a décidé de ne pas appliquer par anticipation :

- ▶ amendement d'IAS 1 « Présentation des états financiers — présentation des postes des autres éléments du résultat global (OCI) » ;
- ▶ amendement d'IAS 19 « Avantages du personnel » ;
- ▶ amendement d'IAS 27 « États financiers consolidés et individuels » ;
- ▶ amendement d'IAS 28 « Participations dans des entreprises associées et des coentreprises » ;
- ▶ amendement d'IAS 32 et d'IFRS 7 « Compensation des actifs financiers et des passifs financiers » ;
- ▶ IFRS 10 « États financiers consolidés » ;
- ▶ IFRS 11 « Partenariats » ;
- ▶ IFRS 12 « Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités » ;
- ▶ IFRS 13 « Évaluation à la juste valeur ».

En outre, le Groupe n'applique pas les textes suivants, qui n'ont pas été adoptés par l'Union européenne au 31 décembre 2012 :

- ▶ IFRS 9 « Instruments financiers — classification et évaluation des actifs financiers et des passifs financiers » ;
- ▶ Améliorations annuelles (2009-2011).

La revue de ces normes, amendements et interprétations est en cours actuellement afin de mesurer l'impact potentiel sur les comptes consolidés. Aucun impact significatif n'a été anticipé, à l'acceptation de l'amendement d'IAS 19 « Avantages du personnel » (voir note 16).

Dans les états financiers présentés, l'application des normes et interprétations adoptées par l'Union européenne ne diffère pas de l'application des normes et interprétations telles que publiées par l'IASB.

1. Méthodes de consolidation

Nos états financiers incluent CGGVeritas SA et toutes ses filiales.

Méthode de consolidation depuis le 1^{er} janvier 2010

Les filiales sont consolidées par intégration globale à partir de la date d'acquisition, c'est-à-dire la date à laquelle le contrôle de la filiale est obtenu. Elles sont consolidées tant que le contrôle perdure. Les états financiers des filiales sont établis à la même date que la société mère et selon des méthodes comptables uniformes. Les soldes, les transactions, les produits et les charges intragroupes sont intégralement éliminés.

Le résultat global total est attribué aux propriétaires de la société mère et aux participations ne donnant pas le contrôle, même si cela se traduit par un solde déficitaire pour les

participations ne donnant pas le contrôle. Les modifications de la part d'intérêt d'une société mère dans une filiale qui n'aboutissent pas à une perte de contrôle sont comptabilisées comme des transactions portant sur des capitaux propres.

En cas de perte du contrôle d'une filiale, nous :

- (a) décomptabilisons les actifs (y compris tout écart d'acquisition éventuel) et les passifs de la filiale à leur valeur comptable à la date de la perte du contrôle ;
- (b) décomptabilisons la valeur comptable de toute participation ne donnant pas le contrôle dans l'ancienne filiale à la date de la perte de contrôle (y compris tous les autres éléments du résultat global qui lui sont attribuables) ;
- (c) comptabilisons :
 - (i) la juste valeur de la contrepartie éventuellement reçue au titre de la transaction, de l'événement ou des circonstances qui ont abouti à la perte de contrôle, et
 - (ii) si la transaction qui a abouti à la perte de contrôle implique une distribution de parts de la filiale à des propriétaires agissant en cette qualité, cette distribution ;

(d) comptabilisons toute participation conservée dans l'ancienne filiale à sa juste valeur à la date de perte de contrôle ;

(e) reclassons en résultat, ou transférons directement en résultats non distribués, la part de la société mère dans les autres éléments du résultat global ;

(f) comptabilisons toute différence qui en résulte au titre de profit ou de perte en résultat attribuable à la société mère.

Nous utilisons la méthode de comptabilisation par mise en équivalence pour les filiales dans lesquelles nous avons une influence notable sur les décisions de politique financière et opérationnelle.

Le Groupe possède des participations dans des joint-ventures, c'est-à-dire des sociétés sous contrôle commun, dans lesquelles le contrôle économique est partagé en vertu d'un accord contractuel. Les décisions stratégiques, financières et opérationnelles correspondant à l'activité imposent alors le consentement unanime des partenaires. Nous comptabilisons les joint-ventures au travers de la méthode de mise en équivalence.

Méthode de consolidation avant le 1^{er} janvier 2010

Certaines des méthodes mentionnées ci-dessus étaient appliquées précédemment par le Groupe. Cependant, les différences suivantes peuvent apparaître dans les consolidations effectuées avant le 1^{er} janvier 2010 :

- ▶ l'acquisition de participations ne donnant pas le contrôle, avant le 1^{er} janvier 2010, était comptabilisée en utilisant la *parent entity extension method*, par laquelle la différence entre la contrepartie transférée et la valeur comptable de la part des actifs nets acquis était comptabilisée en écart d'acquisition ;

- ▶ la cession de participation ne donnant pas le contrôle, avant le 1^{er} janvier 2010, était également comptabilisée en utilisant la *parent entity extension method*, par laquelle la différence entre la contrepartie transférée et la valeur comptable des actifs nets cédés était comptabilisée au travers du compte de résultat ;
- ▶ lors de la perte du contrôle, l'investissement conservé dans l'entreprise associée était comptabilisé au prorata de la valeur de l'actif net à la date de la perte de contrôle. La valeur comptable de tels investissements n'a pas été réévaluée au 1^{er} janvier 2010.

Toutes les transactions et comptes réciproques entre sociétés intégrées globalement sont éliminés en consolidation.

2. Conversion des états financiers de certaines filiales françaises et des filiales étrangères et des opérations en devises

Les comptes des filiales du Groupe sont tenus dans leur monnaie locale, à l'exception des comptes des filiales pour lesquelles la monnaie fonctionnelle est différente. Pour ces filiales, les comptes sont tenus dans la principale monnaie de l'environnement économique dans lequel ces sociétés opèrent. Les écarts d'acquisition des filiales sont comptabilisés dans leur devise fonctionnelle.

Les bilans des sociétés dont la monnaie n'est pas le dollar US sont convertis en dollars US au cours de change de clôture et les comptes de résultat au taux moyen de l'année. Les différences de conversion qui en résultent sont enregistrées en écarts de conversion dans les capitaux propres.

Pour les sociétés étrangères mises en équivalence, l'incidence des variations de change sur l'actif net est inscrite directement en écarts de conversion dans les capitaux propres.

Les opérations en devises sont converties au cours du jour de la transaction. Les actifs et passifs monétaires comptabilisés en devises étrangères sont revalorisés au cours de clôture de l'exercice. Les gains ou pertes de changes latents qui en résultent sont enregistrés directement en compte de résultat.

3. Regroupements d'entreprises

Regroupement d'entreprises après le 1^{er} janvier 2010

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés en utilisant la méthode de l'acquisition. Les coûts d'acquisition sont mesurés comme la somme de la juste valeur des actifs identifiables acquis, des passifs repris et des participations ne donnant pas le contrôle. Pour chaque regroupement d'entreprise, nous évaluons toute participation ne donnant pas le contrôle détenue dans l'entreprise acquise soit à la juste valeur, soit pour la quote-part de l'actif net identifiable comptabilisé de l'entreprise acquise à laquelle donnent droit ces titres représentant des droits de propriété actuels. Les coûts connexes à l'acquisition sont comptabilisés en charges sur les périodes durant lesquelles ils sont encourus.

Lors d'un regroupement d'entreprises réalisé par étapes, nous réévaluons la participation détenue précédemment dans l'entreprise acquise à la juste valeur à la date d'acquisition et comptabilisons l'éventuel profit ou perte en résultat. Nous comptabilisons toute contrepartie éventuelle à sa juste valeur à la date de l'acquisition comme faisant partie de la contrepartie transférée en échange de l'entreprise acquise. Nous comptabilisons les changements de juste valeur de contreparties éventuelles classées comme un actif ou un passif comme des instruments financiers qui relèvent du champ d'application d'IAS 39 ; ainsi, pour tout profit ou perte en résultant est comptabilisé soit en résultat, soit en autres éléments du résultat global. Si la contrepartie éventuelle est classée en capitaux propres, celle-ci n'est pas réévaluée et son règlement ultérieur est comptabilisé en capitaux propres.

L'écart d'acquisition à la date d'acquisition est évalué comme l'excédent du total de la contrepartie transférée et des participations ne donnant pas le contrôle par rapport au solde net des actifs identifiables acquis et des passifs assumés. Si la contrepartie transférée est inférieure à la juste valeur du solde des actifs identifiables acquis et des passifs repris, la différence est constatée en résultat. Après sa comptabilisation initiale, l'écart d'acquisition est égal à sa valeur initiale minorée des pertes de valeurs cumulées constatées au cours des différents exercices. Afin d'effectuer des tests de perte de valeur, l'écart d'acquisition comptabilisé après un regroupement d'entreprise est alloué à chacune des unités génératrices de trésorerie du Groupe susceptible de bénéficier des synergies du regroupement d'entreprises, que d'autres actifs ou passifs de l'entreprise acquise soient ou non affectés à ces unités. Si l'écart d'acquisition a été affecté à une unité génératrice de trésorerie et si le Groupe se sépare d'une activité incluse dans cette unité, l'écart d'acquisition lié à l'activité sortie est inclus dans la valeur comptable de l'activité lors de la détermination du résultat de la cession et est évalué sur la base des valeurs relatives de l'activité sortie et de la part de l'unité génératrice de trésorerie conservée.

Regroupement d'entreprises avant le 1^{er} janvier 2010

Avant le 1^{er} janvier 2010, les regroupements d'entreprises étaient comptabilisés de la façon suivante :

- ▶ Les coûts de transaction directement attribuables faisaient partie des coûts du regroupement d'entreprise. Les participations ne donnant pas le contrôle (précédemment appelées « intérêts minoritaires ») étaient calculées sur la base de leur quote-part de juste valeur des actifs et des passifs de l'entreprise acquise.
- ▶ Les regroupements d'entreprises réalisés par étapes étaient comptabilisés en traitant séparément chaque transaction. Le coût de la transaction et les informations sur la juste valeur à la date de chaque transaction d'échange étaient utilisés pour déterminer le montant de l'écart d'acquisition associé à cette transaction.
- ▶ Des ajustements ultérieurs du coût de regroupement d'entreprises dépendants d'événements futurs étaient comptabilisés si un accord existait, si les événements relatifs à cet ajustement étaient probables et si leurs montants pouvaient être déterminés de façon fiable. Les ajustements ainsi comptabilisés modifiaient la valeur des écarts d'acquisition comptabilisés lors du regroupement d'entreprise.

► Dans le contexte d'un regroupement d'entreprises où il subsistait des participations ne donnant pas le contrôle faisant l'objet d'une offre publique obligatoire, et où il pouvait être considéré qu'une option de vente des titres (*put*) ait été accordée aux participations ne donnant pas le contrôle, l'option de vente était reconnue en dettes financières à sa juste valeur.

4. Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires est reconnu lorsqu'il peut être estimé de manière fiable, lorsqu'il est probable que tous les avantages économiques associés à la transaction vont bénéficier au Groupe et lorsque les coûts associés à la transaction (supportés ou restant à supporter) peuvent être mesurés de manière fiable.

Études multiclients

Les études multiclients représentent des études sismiques pour lesquelles une licence d'utilisation est cédée aux clients de façon non exclusive. L'ensemble des coûts liés à l'acquisition, au traitement et à la finalisation des études est comptabilisé en immobilisations incorporelles. Les études multiclients sont valorisées sur la base des coûts précédents moins les amortissements cumulés, ou à leur juste valeur si cette dernière est inférieure. Le Groupe examine la librairie des études pour toute dépréciation potentielle des études indépendantes dans une logique de continuité d'exploitation.

Le chiffre d'affaires généré par les études multiclients est composé des préfinancements et de la vente de licences d'utilisation après achèvement des études (« après-ventes »).

Préfinancements — D'une manière générale, le Groupe obtient des engagements d'achats de la part de clients avant l'achèvement même de l'étude sismique. Ces engagements couvrent tout ou partie des blocs de la zone d'étude. En contrepartie, le client est généralement habilité à intervenir directement dans la définition ou à participer aux spécifications du projet, et autorisé à accéder en priorité aux données acquises, le plus souvent à des conditions préférentielles d'achat. Le Groupe comptabilise les paiements qu'il reçoit durant les périodes de mobilisations comme des avances et ces paiements sont présentés dans le bilan en « acomptes clients ».

Les préfinancements sont reconnus en chiffre d'affaires selon la méthode à l'avancement, c'est-à-dire en fonction de l'avancement physique dudit projet.

Après-ventes — D'une manière générale, le Groupe accorde une licence d'utilisation permettant un accès non exclusif à des données sismiques correctement formatées et dûment définies issues de la bibliothèque d'études multiclients, en contrepartie d'un paiement fixe et déterminé. Le Groupe comptabilise le chiffre d'affaires à la signature du contrat et lorsque le client a accès aux données. Le client dispose d'un délai de 30 jours après signature et accès aux données pour exercer la garantie portant sur l'absence de défauts techniques du support sur lequel les données sont transmises (une bande magnétique). Si la garantie est exercée, le Groupe fournira les mêmes données sur une nouvelle bande magnétique. Le coût de la nouvelle bande est négligeable.

Si le contrat comporte de multiples éléments, le revenu est décomposé et affecté aux différents éléments du contrat sur la base de leur juste valeur respective, qui peut être différente de la ventilation contractuelle. Chaque élément est comptabilisé selon la règle applicable à chaque élément.

Après-ventes sur des contrats multiblocs — Le Groupe conclut des accords dans lesquels il octroie des licences d'accès pour un nombre déterminé de blocs de la bibliothèque d'études multiclients. Ces contrats permettent au client de sélectionner des blocs spécifiques et d'accéder aux données sismiques correspondantes pour une durée limitée. Le Groupe comptabilise le chiffre d'affaires dès que le client a accès aux données et a sélectionné les blocs, et que le chiffre d'affaires peut être estimé de manière fiable. Le client dispose d'un délai de 30 jours après signature et accès aux données pour exercer la garantie portant sur l'absence de défauts techniques du support sur lequel les données sont transmises (une bande magnétique). Si la garantie est exercée, le Groupe fournira les mêmes données sur une nouvelle bande magnétique. Le coût de la nouvelle bande magnétique est négligeable.

Études exclusives

Le Groupe réalise des services sismiques — acquisition, traitement — pour le compte de clients donnés. Le Groupe comptabilise le chiffre d'affaires lorsque ces services sont contractuellement exécutés selon la méthode à l'avancement, c'est-à-dire en fonction du taux d'exécution du contrat apprécié sur la base de coûts engagés en fonction de la réalisation effective de la prestation de services sur les coûts totaux lorsque ceux-ci peuvent être estimés de façon fiable.

La facturation et les coûts relatifs aux transits des navires sismiques au démarrage de l'étude sont différés et reconnus sur la durée du contrat au rythme de l'avancement technique.

Dans certains contrats d'études exclusives et dans un nombre limité d'études multiclients, le Groupe s'engage à respecter certains objectifs. Le Groupe diffère la reconnaissance du chiffre d'affaires sur ces contrats jusqu'à ce que tous les objectifs qui donnent au client un droit d'annulation ou de remboursement soient atteints.

Vente de matériel

Le chiffre d'affaires provenant de la vente de matériel est comptabilisé dans le compte de résultat quand le transfert à l'acheteur des risques et avantages significatifs liés à la propriété du matériel est effectif, lors de la livraison aux clients. Les acomptes et avances versés par les clients sont enregistrés en passifs courants.

Vente de logiciels et de matériel informatique

Le chiffre d'affaires provenant de la vente de matériel informatique ou de logiciels est comptabilisé dans le compte de résultat quand le transfert à l'acheteur des risques et avantages significatifs liés à la propriété du matériel est effectif, lors de l'acceptation du produit par le client, dès lors que le Groupe n'a plus d'obligations résiduelles significatives. Les acomptes et avances versés par les clients sont enregistrés en passifs courants.

Si la vente d'un logiciel ou d'un matériel informatique nécessite un aménagement particulier qui entraîne une modification ou une adaptation du produit, l'ensemble est comptabilisé, comme pour un contrat de prestation classique, selon la méthode à l'avancement.

Si le contrat comporte de multiples sections (par exemple mises à jour ou améliorations, support client post-contractuel telle la maintenance, ou des services), le revenu est décomposé et affecté aux différents éléments du contrat sur la base de leur juste valeur respective, qui peut être différente de la ventilation indiquée dans le contrat. Chaque élément est comptabilisé selon la règle applicable à chaque section.

Le chiffre d'affaires relatif à la maintenance concerne notamment des contrats « support client » post-livraison et est enregistré en « acomptes clients » et rattaché en produits au compte de résultat de manière linéaire sur la durée du contrat.

Autres prestations géophysiques

Le chiffre d'affaires provenant des autres prestations géophysiques est comptabilisé dans le compte de résultat lorsque les prestations géophysiques ont été réalisées et, dans le cadre de contrats long-terme, suivant la méthode à l'avancement à la date de clôture.

Programmes de fidélisation des clients

Le Groupe peut octroyer des crédits de prestations à ses principaux clients. Ces crédits sont déterminés contractuellement sur la base des volumes d'affaires annuels réalisés auprès de ces clients et facturés, et sont utilisables sur des services futurs. Ces crédits sont considérés comme un élément séparé de la vente initiale. Le chiffre d'affaires relatif à ces crédits n'est reconnu que lorsque l'obligation a été remplie.

Ces crédits sont mesurés à leur juste valeur sur la base des taux contractuels et des volumes d'affaires annuels prévisionnels.

5. Coût de l'endettement financier net

Les coûts d'emprunt sont comptabilisés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus, indépendamment de l'utilisation qui est faite des fonds empruntés.

Les coûts d'emprunt relatifs aux actifs qualifiés dont la construction a commencé après le 1^{er} janvier 2009 sont capitalisés.

6. Impôt sur les bénéfices et impôt différé

L'impôt sur les bénéfices inclut toutes les taxes assises sur les profits taxables.

Un impôt différé est constaté sur toutes les différences temporelles entre les valeurs comptables des actifs et des passifs et leurs bases fiscales, ainsi que sur les déficits fiscaux, selon la méthode du report variable. Les actifs d'impôts différés ne sont comptabilisés que lorsque leur recouvrement est jugé suffisamment probable.

Un impôt différé passif est également constaté sur les immobilisations incorporelles valorisées lors de regroupement d'entreprises (actifs technologiques, relations clientèles).

Les actifs et passifs d'impôts différés ne sont pas actualisés.

7. Immobilisations corporelles et incorporelles

Conformément à la norme IAS 16 « Immobilisations corporelles » et à la norme IAS 38 « Immobilisations incorporelles », seuls les éléments dont le coût peut être déterminé de façon fiable et pour lesquels il est probable que les avantages économiques futurs iront au Groupe sont comptabilisés en immobilisations.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût historique d'acquisition diminué des amortissements cumulés et des pertes de valeur constatées. Les amortissements sont généralement pratiqués en fonction des durées normales d'utilisation suivantes :

- ▶ installations techniques, matériel et outillage : 3 à 10 ans ;
- ▶ véhicules : 3 à 5 ans ;
- ▶ navires sismiques : 12 à 30 ans ;
- ▶ bâtiments industriels : 20 ans ;
- ▶ bâtiments administratifs et commerciaux : 20 à 40 ans.

Le mode d'amortissement utilisé par le Groupe est le mode linéaire.

Il est tenu compte de la valeur résiduelle dans le montant amortissable, quand celle-ci est jugée significative. Les différentes composantes d'une immobilisation corporelle sont comptabilisées séparément lorsque leur durée de vie estimée et donc leur durée d'amortissement sont significativement différentes.

Contrats de location

Les biens financés par un contrat de location-financement ou de location de longue durée, qui en substance transfère tous les risques et avantages liés à la propriété de l'actif au locataire, sont comptabilisés dans l'actif immobilisé au commencement du contrat de location à la juste valeur du bien loué ou, si celle-ci est inférieure, à la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location. Les paiements au titre de la location sont ventilés entre la charge financière et l'amortissement de la dette de manière à obtenir un taux d'intérêt périodique constant sur un solde restant dû au passif. Les actifs faisant l'objet d'une location-financement sont amortis sur la plus courte de leur durée d'utilité et de la durée du contrat si le Groupe n'a pas une certitude raisonnable de devenir propriétaire de l'actif à la fin du contrat de location.

Les paiements au titre des contrats de location simple sont comptabilisés en charges d'exploitation jusqu'à l'échéance du contrat.

Écart d'acquisition

L'écart d'acquisition est déterminé conformément à IFRS 3 révisée « Regroupements d'entreprises » pour les acquisitions réalisées après le 1^{er} janvier 2010. L'écart d'acquisition n'est pas amorti, mais est soumis à un test de dépréciation au moins une fois par an à la date de clôture.

Avant le 1^{er} janvier 2010, l'écart d'acquisition était comptabilisé selon IFRS 3.

Études multiclients

Les études multiclients représentent des études sismiques pour lesquelles une licence d'utilisation est cédée aux clients de façon non exclusive. L'ensemble des coûts liés à l'acquisition, au traitement et à la finalisation des études est comptabilisé en immobilisations incorporelles (y compris les éventuels coûts de transit). Les études multiclients sont valorisées sur la base des coûts précédents moins les amortissements cumulés ou à leur juste valeur si cette dernière est inférieure. L'éventualité de dépréciation à constater est réexaminée de manière courante et au niveau pertinent en matière de données multiclients (études indépendantes). Le Groupe examine à chaque clôture la librarie des études pour toute dépréciation éventuelle des études au niveau pertinent (études ou groupes d'études indépendants).

Les études multiclients sont amorties sur la période attendue de commercialisation des données en appliquant au chiffre d'affaires comptabilisé un taux d'amortissement en fonction de la catégorie d'étude.

Les études multiclients sont classées dans une même catégorie lorsqu'elles sont situées dans une même zone géographique avec les mêmes perspectives de ventes, ces estimations étant généralement fondées sur les historiques de ventes.

Le Groupe utilise généralement des taux d'amortissement de 50 %, 65 %, 75 %, 80 % ou 83,3 % qui correspondent au rapport des coûts totaux estimés par le chiffre d'affaires total estimé, à moins d'indications spécifiques conduisant à l'utilisation d'un taux différent.

Pour toute catégorie d'études et à compter de la date de livraison, un amortissement linéaire minimum sur une période de cinq ans est pratiqué lorsque le total cumulé d'amortissements déterminé à partir des ventes est inférieur à cet amortissement.

Les études multiclients acquises dans le cadre de la fusion avec Veritas et ayant fait l'objet d'une révision de valeur nette comptable dans le cadre du processus d'allocation du prix d'acquisition sont amorties sur la base de 65 % du chiffre d'affaires et dépréciées étude par étude en cas d'indication de perte de valeur.

Dépenses de développement

Les dépenses de recherche et développement, engagées dans le but d'acquérir un savoir-faire technique ou scientifique, sont enregistrées en charges de l'exercice où elles sont encourues, dans le poste « coûts nets de recherche et développement ».

Les dépenses de développement, si elles concernent la découverte ou l'amélioration d'un processus, sont capitalisées si les critères suivants sont réunis :

- ▶ le projet est clairement identifié et les coûts qui s'y rapportent sont individualisés et suivis de façon fiable ;
- ▶ la faisabilité technique du projet est démontrée ;
- ▶ les ressources nécessaires pour mener le projet à son terme sont disponibles ;
- ▶ il est probable que l'immobilisation incorporelle générera des avantages économiques futurs. Le Groupe doit démontrer, entre autres choses, l'existence d'un marché pour la production issue de l'immobilisation incorporelle ou pour l'immobilisation incorporelle elle-même ou, si celle-ci doit être utilisée en interne, son utilité.

Les dépenses capitalisées comprennent le coût des matériels, les salaires directs, ainsi qu'un prorata approprié de charges indirectes. Toutes les autres dépenses de développement sont enregistrées en charges de l'exercice où elles sont encourues, dans le poste « coûts nets de recherche et développement ».

Les dépenses de développement capitalisées sont comptabilisées à leur coût d'acquisition diminué des amortissements cumulés et des pertes de valeurs constatées.

Les coûts de développement capitalisés sont amortis sur 5 ans.

Les frais de recherche et de développement en compte de résultat représentent le coût net des dépenses de développement qui ne sont pas capitalisées, des dépenses de recherche et des subventions acquises au titre de la recherche et du développement.

Autres actifs incorporels

Les autres actifs incorporels correspondent principalement aux fichiers clients, à la technologie et aux marques commerciales acquis lors de regroupements d'entreprises. Les fichiers clients sont généralement amortis sur des périodes de 10 à 20 ans et la technologie sur des périodes de 5 à 10 ans.

Perte de valeur

Conformément à la norme IAS 36 « Dépréciation d'actifs », les valeurs nettes comptables des actifs du Groupe, à l'exception des stocks, des impôts différés actifs, des actifs relatifs aux régimes de retraite et des actifs financiers, font l'objet d'une revue afin d'identifier le risque de perte de valeur. Lorsqu'une telle indication existe, leur valeur recouvrable doit être déterminée. Les facteurs considérés comme importants et pouvant conduire à une revue de perte de valeur sont :

- ▶ sous-performance significative par rapport aux résultats attendus fondés sur des données historiques ou estimées ;
- ▶ changement significatif relatif à l'utilisation des actifs acquis ou à la stratégie menée pour l'ensemble des activités ;
- ▶ tendance significativement à la baisse de l'industrie ou de l'économie.

La valeur recouvrable d'une immobilisation corporelle ou incorporelle est la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de vente et la valeur d'utilité.

Les écarts d'acquisition, les actifs à durée de vie indéfinie et les immobilisations incorporelles sont affectés à des unités génératrices de trésorerie dont la valeur recouvrable est estimée à chaque clôture.

La valeur d'utilité est généralement déterminée en fonction d'une estimation par le Groupe des flux de trésorerie futurs attendus des actifs ou des unités génératrices de trésorerie évalués, ces flux étant actualisés avec le coût moyen pondéré du capital (« CMPC ») annuellement retenu par le Groupe pour chaque secteur. Une perte de valeur est comptabilisée si la valeur nette comptable d'un actif est supérieure à sa valeur recouvrable. Pour un actif non autonome, la valeur recouvrable est déterminée pour l'unité génératrice de trésorerie auquel l'actif est rattaché.

Les pertes de valeur sont comptabilisées au résultat et viennent, dans le cas d'un groupe d'actifs non autonomes affecté à une unité génératrice de trésorerie, réduire en premier lieu la valeur nette comptable des écarts d'acquisition affectés à l'unité génératrice de trésorerie, puis les valeurs nettes comptables des actifs au prorata des actifs de l'unité génératrice de trésorerie.

Une perte de valeur comptabilisée au cours de périodes antérieures pour un actif autre qu'un écart d'acquisition doit être reprise si, et seulement si, il y a eu un changement dans les estimations utilisées pour déterminer la valeur recouvrable de l'actif depuis la dernière comptabilisation d'une perte de valeur.

La valeur comptable d'un actif, autre qu'un écart d'acquisition, augmentée en raison de la reprise d'une perte de valeur ne doit pas être supérieure à la valeur comptable qui aurait été déterminée (nette des amortissements) si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée pour cet actif au cours d'exercices antérieurs. Une reprise de perte de valeur d'un actif autre qu'un écart d'acquisition doit être immédiatement comptabilisée au compte de résultat, sauf si l'actif est comptabilisé à son montant réévalué, auquel cas celle-ci doit être traitée comme une réévaluation positive.

Une perte de valeur relative à l'écart d'acquisition ne peut pas être reprise.

Actifs détenus en vue de la vente

Les actifs classés en actifs détenus en vue de la vente correspondent à des actifs non courants dont la valeur comptable sera recouvrée par une cession plutôt que par son utilisation dans le cadre de l'exploitation. Les actifs détenus en vue de la vente sont valorisés au plus bas de leur coût historique et de leur juste valeur diminuée des coûts de vente.

8. Participations et autres immobilisations financières

Les participations et autres immobilisations financières comprennent des titres de participation dans des sociétés non consolidées et des prêts et créances.

Participations dans les entreprises mises en équivalence

Selon la méthode de la mise en équivalence, la participation dans une entreprise associée est initialement comptabilisée au coût, et la valeur comptable est augmentée ou diminuée pour comptabiliser la quote-part de l'investisseur dans les résultats de l'entreprise détenue après la date d'acquisition. L'écart d'acquisition qui fait partie de la valeur comptable d'une participation dans une entreprise associée n'est pas comptabilisé individuellement et n'est pas soumis au test de dépréciation séparément.

La valeur comptable totale de la participation est soumise au test de dépréciation selon IAS 36 en tant qu'actif unique, en comparant sa valeur recouvrable à sa valeur comptable.

À la fin de chaque période de reporting, le Groupe apprécie s'il existe une indication objective de dépréciation de ses participations dans les entreprises mises en équivalence. Dans ce cas, le montant de la perte de valeur est égal à la différence entre la valeur recouvrable et la valeur comptable des participations. La perte de valeur éventuelle est comptabilisée dans la ligne « résultat net des sociétés mises en équivalence » du compte de résultat.

Lors de la perte d'une influence notable, le Groupe évalue à la juste valeur tout investissement qu'il conserve dans l'ancienne entreprise associée. Toute différence entre la valeur nette comptable de la participation dans l'entreprise associée au moment de la perte d'influence notable et la juste valeur de l'investissement conservé et les produits de vente est reconnue au compte de résultat.

Titres de participation dans des sociétés non consolidées

Conformément à la norme IAS 39 « Instruments financiers », les titres de participation dans des sociétés non consolidées sont analysés comme disponibles à la vente et sont donc comptabilisés à leur juste valeur. Pour les titres cotés, cette juste valeur correspond au cours de bourse à la date de clôture. Si la juste valeur n'est pas déterminable de façon fiable, les titres sont comptabilisés à leur coût historique. Les variations de juste valeur sont comptabilisées directement en capitaux propres, sauf en cas de perte de valeur jugée définitive. Les gains ou pertes issus de la cession de titres non consolidés disponibles à la vente ayant fait l'objet d'une dépréciation ne sont pas comptabilisés au compte de résultat.

Prêts et créances

Les prêts et créances sont comptabilisés au coût amorti.

Dépréciation

À la fin de chaque période de reporting, un examen du portefeuille des titres non consolidés et des autres actifs financiers est effectué afin d'apprécier s'il existe des indications de perte de valeur de ces actifs. Le cas échéant, une dépréciation est comptabilisée.

En cas d'indication objective de dépréciation d'un actif financier (par exemple en cas de baisse sévère ou durable de la valeur de cet actif), une perte de valeur non réversible est enregistrée.

Décomptabilisation

Le Groupe décomptabilise tout ou partie d'un actif financier (ou d'un groupe d'actifs similaires) lorsque :

- ▶ les droits contractuels sur les flux de trésorerie liés à l'actif financier arrivent à expiration ; ou
- ▶ lorsque le Groupe a transféré les droits contractuels de recevoir les flux de trésorerie liés à l'actif financier ou lorsque le Groupe a l'obligation de remettre sans délai significatif tout flux de trésorerie qu'elle recouvre pour le compte des bénéficiaires finaux ; et soit (a) le Groupe a transféré la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif financier, soit (b) le Groupe ne transfère ni ne conserve la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif financier mais a transféré le contrôle de l'actif financier.

Lorsque les droits sur les flux de trésorerie liés à cet actif financier sont transférés, le Groupe évalue dans quelle mesure il conserve les risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif financier.

Si le Groupe ne transfère pas, mais ne conserve pas non plus, la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété d'un actif transféré, et conserve le contrôle de l'actif transféré, il continue à comptabiliser l'actif transféré à hauteur de son implication continue. Dans ce cas, le Groupe comptabilise également un passif associé. L'actif transféré et le passif associé sont évalués sur une base reflétant les droits et obligations conservés par le Groupe.

Quand l'implication continue du Groupe prend la forme d'une garantie de l'actif transféré, la mesure de l'implication continue est déterminée comme suit : le plus faible des montants entre la valeur comptable de cet actif et le montant maximal de la contrepartie reçue que le Groupe pourra être tenu de rembourser.

9. Titres d'autocontrôle

Les titres d'autocontrôle sont enregistrés pour leur coût d'acquisition en diminution des capitaux propres. Les résultats de cession de ces titres sont imputés directement dans les capitaux propres et ne contribuent pas au résultat de l'exercice.

10. Stocks et encours de production

Les stocks et encours de production sont évalués au plus bas du coût de revient (y compris coûts indirects de production) et de leur valeur nette de réalisation.

Les coûts de revient sont calculés selon la méthode du coût moyen pondéré pour le secteur des Équipements et selon la méthode FIFO (*First in, First out*) pour le secteur des Services.

11. Provisions

Le Groupe comptabilise une provision lorsqu'il existe une obligation actuelle de l'entreprise résultant d'événements

passés et dont le règlement devrait se traduire pour l'entreprise par une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques dont le montant peut être évalué de manière fiable.

Provisions pour contrats déficitaires

Les contrats déficitaires (ou dits « onéreux ») font l'objet d'une provision correspondant aux coûts inévitables engagés et restant à engager pour la réalisation du contrat, qui ne seront pas couverts par les revenus liés à ce contrat et estimés par le Groupe.

Provisions pour pensions, indemnités de fin de carrière et autres avantages du personnel

Régimes à cotisations définies : le Groupe comptabilise en charges les cotisations à payer lorsqu'elles sont dues, et aucune provision n'est comptabilisée, le Groupe n'étant pas engagé au-delà des cotisations versées.

Régimes à prestations définies : les provisions sont déterminées suivant la méthode actuarielle dite des unités de crédits projetés (*projected unit credit method*), qui prévoit que chaque période de service donne lieu à constatation d'une unité de droit à prestation et évalue séparément chacune de ces unités pour obtenir l'obligation finale.

Le Groupe comptabilise les gains et pertes actuariels relatifs aux régimes à prestations définies en capitaux propres.

12. Dettes financières

Les dettes financières sont comptabilisées :

- ▶ à l'émission, à la juste valeur de la contrepartie reçue, diminuée des frais d'émission et des primes d'émission ;
- ▶ puis au coût amorti, correspondant à la juste valeur à laquelle est initialement comptabilisé le passif financier, diminuée des remboursements en principal et majorée ou minorée du cumul de l'amortissement, de toute différence entre cette juste valeur initialement comptabilisée et le montant à l'échéance ; l'amortissement des différences entre la juste valeur initialement comptabilisée et le montant à l'échéance se fait selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

13. Emprunts convertibles

Le Groupe comptabilise séparément les composantes d'une obligation convertible qui, d'une part, crée un passif financier et, d'autre part, confère au porteur de l'obligation une option de conversion de l'obligation en instrument de capitaux propres du Groupe.

Le Groupe détermine d'abord la valeur comptable de la composante passif en évaluant la juste valeur d'un passif analogue (y compris les composantes dérivées n'ayant pas la qualité de capitaux propres) non assorti d'une composante capitaux propres associée.

La valeur comptable de l'instrument de capitaux propres représenté par l'option de conversion de l'instrument en actions ordinaires est ensuite déterminée en déduisant la juste valeur du passif financier de la juste valeur de l'instrument financier composé pris dans son ensemble. La valeur comptable de l'instrument de capitaux propres est présentée nette de l'imposition différée relative.

La somme des valeurs comptables attribuées aux composantes de passif et de capitaux propres lors de la comptabilisation initiale est toujours égale à la juste valeur qui serait attribuée à l'instrument dans sa globalité.

14. Instruments financiers dérivés

Afin de limiter son exposition aux risques de change liés à des activités libellées dans des monnaies différentes de la monnaie principale de l'environnement économique, le Groupe a recours à des instruments financiers. Conformément à sa politique de couverture, le Groupe n'utilise pas d'instruments de couverture à des fins spéculatives. Cependant, certains de ces dérivés non éligibles à la comptabilité de couverture sont traités comme des instruments spéculatifs et donc comptabilisés en « autres charges et produits financiers ».

Les écarts de change sur les instruments financiers libellés en devises correspondant à la partie efficace d'une couverture d'investissement net dans une filiale étrangère sont inscrits dans les capitaux propres au poste « écart de conversion cumulé », la partie inefficace étant comptabilisée en compte de résultat. La valeur cumulée des écarts de change enregistrés directement en capitaux propres sera comptabilisée en compte de résultat lors de la cession ou de la perte de l'investissement net.

Les instruments dérivés sont évalués à leur juste valeur.

Les variations de juste valeur des instruments éligibles à la couverture de flux futurs sont comptabilisées directement dans les capitaux propres pour la partie efficace de la couverture au poste « résultats enregistrés directement en capitaux propres ». La partie inefficace est enregistrée en « autres charges et produits financiers ». Les montants comptabilisés directement en capitaux propres sont comptabilisés dans le compte de résultat de la période au cours de laquelle la transaction couverte prévue affecte le résultat. Si la transaction prévue ne se réalise pas, les montants précédemment reconnus en capitaux propres sont comptabilisés en compte de résultat.

Les variations de juste valeur des instruments non éligibles à la couverture sont enregistrées en compte de résultat.

15. Tableau de flux de trésorerie

Les flux de trésorerie de la période présentés dans le tableau de flux de trésorerie sont classés en trois catégories : opérations d'exploitation, d'investissement et de financement.

Flux de trésorerie généré par les opérations d'exploitation

Les opérations d'exploitation correspondent aux principales activités génératrices de revenus pour l'entité ainsi qu'à celles qui n'appartiennent pas aux activités d'investissement et de financement.

Flux de trésorerie généré par les opérations d'investissement

Les opérations d'investissement correspondent aux actifs à long terme ainsi qu'aux autres investissements non compris dans les équivalents de trésorerie. Lors de l'acquisition d'une filiale, un poste unique, égal au montant versé net des disponibilités ou équivalents de trésorerie détenus par la filiale au moment de l'acquisition, permet de constater la sortie de trésorerie liée à l'investissement.

Flux de trésorerie généré par les opérations de financement

Les opérations de financement concernent les opérations entraînant des variations sur les capitaux propres et les emprunts effectués par l'entité. Elles incluent les charges financières décaissées.

Les investissements en études multiclients sont présentés nets des dotations aux amortissements capitalisés dans les études multiclients, reflétant les sorties de trésorerie effectives. Ces dotations aux amortissements sont également retraitées au niveau des opérations d'exploitation.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie dans le bilan consolidé comprennent des dépôts bancaires ainsi que de la monnaie fiduciaire et des placements à court terme ayant une maturité inférieure à trois mois.

16. Options de souscription ou d'achat d'actions

Les options de souscription ou d'achat d'actions attribuées aux salariés sont comptabilisées dans les états financiers selon les modalités suivantes : la juste valeur des options attribuée est déterminée à la date d'attribution et est comptabilisée en coût du personnel (avec une contrepartie reconnue en capitaux propres) suivant le mode d'acquisition des droits sur la période allant de la date d'octroi à la date de fin d'acquisition des droits. La juste valeur des stock-options est déterminée selon le modèle mathématique de Black & Scholes.

17. Subventions

Les subventions publiques, y compris les subventions non monétaires évaluées à la juste valeur, ne sont pas comptabilisées tant qu'il n'existe pas une assurance raisonnable que l'entreprise se conformera aux conditions attachées aux subventions et que les subventions seront reçues.

Les subventions publiques sont comptabilisées en produits sur les exercices nécessaires pour les rattacher aux coûts liés qu'elles sont censées compenser. Elles sont présentées en déduction des charges auxquelles elles sont liées dans le poste « coûts nets de recherche et de développement ».

Les subventions remboursables sont présentées au bilan en autres dettes non courantes.

18. Résultat par action

Le résultat net par action de base est calculé en divisant le résultat net distribuable aux actionnaires ordinaires du Groupe par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation durant l'année.

Le résultat net par action dilué est calculé en divisant le résultat net distribuable aux actionnaires ordinaires du Groupe (ajusté des montants après impôt, des dividendes préférentiels, des écarts résultants du règlement des actions préférentielles et d'autres effets similaires d'actions préférentielles classées en capitaux propres) par le nombre moyen pondéré des actions ordinaires en circulation durant l'année plus le nombre moyen pondéré des actions ordinaires qui seraient émises suite à la conversion des obligations convertibles, l'exercice des options en circulation ainsi que des actions gratuites sous condition de performance.

NOTE 2 ACQUISITIONS ET CESSIONS

Au cours de l'exercice 2012

Geophysical Research Company

Le 17 janvier 2012, Sercel a acquis l'ensemble des actifs de Geophysical Research Company LLC (« GRC »). Basée à Tulsa, Oklahoma (USA) et créée en 1925 par Amerada Petroleum Corporation, GRC est un fournisseur de premier rang d'outils de puits et de sondes pour l'industrie pétrolière. Le prix d'acquisition s'élève à 66 millions de dollars US, y compris un earn-out de 17 millions de dollars US. Un écart d'acquisition définitif de 23 millions de dollars US a été enregistré.

GRC est consolidée par intégration globale dans les états financiers du Groupe depuis le 17 janvier 2012.

PTSC CGGVeritas Geophysical Survey Company Limited

Le 27 mars 2012, le Groupe a apporté à la joint-venture PTSC CGGVeritas Geophysical Survey Company Limited un navire sismique 3D de haute capacité, l'*Amadeus*, et PTSC un navire sismique 2D, *Binh Minh II*. Cette joint-venture, détenue à hauteur de 51 % par PTSC et 49 % par CGG, est mise en équivalence depuis cette date.

Division Geoscience de Fugro

Le 24 septembre 2012, le Groupe a conclu avec Fugro NV (« Fugro »), un contrat d'acquisition aux fins d'acquérir la majeure partie de sa Division Geoscience, soit les activités de :

- ▶ Fugro Geoteam (spécialisé dans l'acquisition de données sismiques en mer au moyen de câbles *streamers*) ;
- ▶ Fugro Seismic Imaging (spécialisé dans le traitement de données sismiques) ;
- ▶ Fugro Geophysical and Geological Services (spécialisé dans les services d'exploration géographique) ;
- ▶ De Regt Marines Cables (spécialisé dans les câbles haut de gamme et les câbles ombilicaux) ;
- ▶ ainsi que tous les actifs et entités qui y sont rattachés (ensemble de la Division Geoscience), hors librairie multiclients et activité de capteurs marins unitaires (*ocean bottom nodes* — « OBN »).

Conformément aux stipulations du contrat d'acquisition, les parties sont également convenues de mettre en place des partenariats stratégiques notamment :

- ▶ une joint-venture entre le Groupe CGG et Fugro, JV Seabed Geosolutions BV (« la joint-venture Seabed »), à laquelle Fugro apporterait ses activités d'acquisition sismiques à l'aide de capteurs unitaires OBN et le Groupe CGG ses activités en eaux peu profondes, ses activités d'acquisition sismiques en fonds marins réalisées à l'aide de câble (*ocean button cable* — « OBC ») ainsi que ses capteurs unitaires OBN ;
- ▶ des accords commerciaux incluant (i) un contrat de vente et de commercialisation non exclusif relatif à la librairie multiclient de Fugro, (ii) un contrat de coopération technique et commercial conférant un statut réciproque de fournisseur privilégié à chacune des parties et (iii) un contrat de services de transition (les « Accords commerciaux »).

Le prix d'acquisition s'élève à 1,2 milliard d'euros, sous réserve d'ajustements ultérieurs usuels (en particulier liés au niveau du fonds de roulement de la Division Geoscience). L'acquisition était soumise à la levée de conditions suspensives usuelles, notamment l'obtention des autorisations des autorités de la concurrence. L'acquisition a été définitivement réalisée le 31 janvier 2013 sauf, toutefois, pour l'activité aéroportée et certains actifs non significatifs, qui seront intégrés ultérieurement lorsque tous les permis d'exploitation et les autorisations administratives auront été reçus.

Après prise en compte, en date de clôture, des variations du fonds de roulement de l'activité de Fugro Geoscience et du montant dû par Fugro pour atteindre 60 % de participation dans la joint-venture Seabed, le coût cash de la transaction s'est élevé à 975 millions d'euros.

L'opération a été financée par les produits nets de l'augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription de 414 millions d'euros réalisée en octobre 2012 (voir note 15), les produits nets de l'émission d'obligations convertibles de 360 millions d'euros réalisée en novembre 2012 (voir note 13) et par un prêt vendeur consenti par Fugro pour permettre la finalisation rapide de l'accord et s'élevant à 125 millions d'euros à la date de clôture, pour être ensuite étendu à 225 millions d'euros lorsque l'activité aéroportée aura effectivement été cédée.

Au 31 décembre 2012, conformément au contrat d'acquisition, il a été procédé au reclassement en « actifs détenus en vue de la vente » des actifs destinés à être apportés à la joint-venture Seabed Geosolutions BV pour un montant global de 76,4 millions de dollars US. L'écart d'acquisition (*goodwill*) lié aux activités sismiques en eaux peu profondes et activités OBC a également été reclassé en « actifs détenus en vue de la vente » pour un montant de 300 millions de dollars US (voir note 5).

A la date d'arrêté des comptes, les informations financières (comptes détournés ou « *carve-out* ») relatives au périmètre acquis de la Division Geoscience de Fugro (hors librairie multiclients) pour 2012 ne sont pas disponibles. A titre illustratif, et tels que présentés dans les comptes consolidés pro forma inclus dans le Prospectus visé par l'Autorité des Marchés Financiers du 25 septembre 2012 relatif à l'augmentation de capital, les chiffres d'affaires de la Division Geoscience de Fugro (hors librairie multiclients) acquise s'élevaient à 1 047 millions de dollars US pour l'exercice 2011 et à 493 millions de dollars US pour les 6 mois de 2012. Les résultats d'exploitation s'élevaient à 20 millions de dollars US pour l'exercice 2011 et à 37 millions de dollars US pour les 6 mois de 2012.

L'allocation du prix d'acquisition à la date du 30 juin 2012 faisait apparaître un écart d'acquisition préalable de 669 millions de dollars US.

Spectrum ASA

Au cours de l'exercice 2012, à travers deux transactions datées respectivement du 27 avril et du 24 septembre, le Groupe a cédé 18,82 % de ses parts dans la société Spectrum ASA. La plus-value résultante de cette cession s'élève à 15 millions de dollars US. Au 31 décembre 2012, le Groupe détenait 10,14 % de la société Spectrum ASA. Spectrum ASA est mise en équivalence dans les états financiers du Groupe, dans la mesure où le Groupe disposait d'un siège au Conseil d'administration de la société.

Au cours de l'exercice 2011

Norfield AS

Le 13 janvier 2011, l'opération d'échange d'actifs entre certaines de nos filiales et le groupe norvégien Norfield a été réalisée. Nous détenons 100 % du capital de la société Voyager AS, renommée « Exploration Vessel Resources II AS », propriétaire du navire sismique *Geowave Voyager*, et avons cédé le navire sismique *Venturer* au groupe Norfield (voir note 5). À l'issue de cette opération, le Groupe n'est plus actionnaire de Norfield AS. La société Exploration Vessel Resources II AS est consolidée par intégration globale depuis le 13 janvier 2011.

La plus-value résultant de la cession d'actifs dans le cadre de cette opération s'élevait à 10,9 millions de dollars US, et est présentée sur la ligne « autres produits et charges, nets » du compte de résultat (voir note 21).

À la date de son acquisition, la société Exploration Vessel Resources II AS a signé une convention de crédit sécurisée de 45 millions de dollars US faisant l'objet d'une garantie émise en faveur des banques, et devant respecter des ratios financiers similaires à ceux du crédit senior *Term Loan B*.

Petrodata Consulting LLC

Le 17 mars 2011, le Groupe a acquis pour un montant de 2,5 millions de dollars US la société Petrodata Consulting LLC, une société basée à Moscou, fournissant des études statiques et dynamiques de modélisation des réservoirs, des estimations de réserve et de risque, ainsi que le développement de services à l'international pour l'industrie du gaz et du pétrole. Le Groupe détient 100 % du capital de la société Petrodata Consulting LLC, consolidée par intégration globale.

PT Elnusa-CGGVeritas Seismic

Un accord a été signé le 7 avril 2011 avec PT Elnusa Tbk (Elnusa) pour la création d'une joint-venture en Indonésie, nommée « PT Elnusa-CGGVeritas Seismic ». Cette joint-venture fournit des services d'acquisition sismique marine 2D et 3D aux compagnies pétrolières et gazières intervenant en Indonésie et a opéré le premier navire sismique sous pavillon indonésien, le *Pacific Finder*.

PT Elnusa-CGGVeritas Seismic, sous contrôle commun, est détenue à hauteur de 51 % par Elnusa et 49 % par le Groupe et est mise en équivalence depuis le 5 juillet 2011.

PTSC CGGVeritas Geophysical Survey Company Limited

Un accord a été signé le 19 avril 2011 avec PetroVietnam Technical Services Corporation (« PTSC ») pour la création d'une joint-venture, nommée « PTSC CGGVeritas Geophysical Survey Company Limited ». Cette joint-venture fournit des services d'acquisition sismique marine 2D et 3D aux compagnies pétrolières et gazières opérant au Vietnam et dans la région.

CGGVeritas Eidesvik Ship Management AS

Un accord a été signé le 27 juin 2011 avec l'armateur norvégien Eidesvik Offshore en vue de la création d'une joint-venture pour la gestion maritime de dix navires 3D de haute capacité, y compris les deux nouveaux bateaux X-BOW, l'*Oceanic Vega* et l'*Oceanic Sirius*.

Cette joint-venture, nommée « CGGVeritas Eidesvik Ship Management AS », détenue à hauteur de 51 % par Eidesvik et 49 % par le Groupe, est mise en équivalence depuis le 27 juin 2011.

Spectrum ASA

Le 28 juillet 2011, un contrat stratégique a été signé avec Spectrum ASA, une société norvégienne spécialisée dans le domaine des études multiclients. Au terme de cet accord, le Groupe a apporté à Spectrum ASA la majorité de sa librairie multiclients 2D en contrepartie d'une rémunération en actions et en numéraire. Cette opération a été finalisée le 15 septembre 2011, date à laquelle le Groupe est devenu actionnaire de Spectrum ASA à hauteur de 25 %. Cette opération a permis au Groupe de réaliser une plus-value de 18,8 millions de dollars US présentée sur la ligne « autres produits et charges, nets » du compte de résultat (voir note 21).

Le 3 octobre 2011, Spectrum ASA a procédé à l'émission d'obligations convertibles en actions pour un montant global de

13,6 millions de dollars US (77 millions de couronnes norvégiennes). Les conditions d'émission de cet emprunt obligataire sont décrites dans le prospectus émis par Spectrum ASA le 14 septembre 2011. Dans ce cadre, 27 682 970 obligations convertibles en actions, correspondant à un montant de 4,9 millions de dollars US (27,7 millions de couronnes norvégiennes), nous ont été allouées. Le Groupe a procédé à la conversion de ces obligations au 30 décembre 2011 et a reçu en contrepartie 1 977 355 nouvelles actions de Spectrum ASA.

Au 31 décembre 2011, le Groupe détenait 10 840 181 actions, soit 29 % du capital de la société Spectrum ASA. L'investissement réalisé s'élevait à 26,7 millions de dollars US (voir note 8). Cette société est mise en équivalence depuis le 15 septembre 2011.

Cybernetix

En 2011, le Groupe a vendu la totalité de ses actions Cybernetix. Cette entité est sortie du périmètre de consolidation au 31 décembre 2011. La plus-value résultant de cette cession s'élevait à 4,2 millions de dollars US, et est présentée sur la ligne « autres produits et charges, nets » du compte de résultat (voir note 21).

Navires sismiques

Le 3 octobre 2011, Le Groupe a pris livraison de l'*Oceanic Sirius*. La Société Oceanic Seismic Vessel AS, propriétaire du navire, est mise en équivalence depuis cette date.

Au cours de l'exercice 2010

Norfield AS

Le 30 juin 2010, le Groupe a conclu avec Norfield AS un accord lui permettant d'acquérir la propriété du navire sismique *Voyager* en échange de certains actifs, dans le cadre de la restructuration de Norfield AS. Compte tenu de cet accord, 79,5 millions de dollars US d'actifs à transférer à Norfield AS ont été classés en « actifs détenus en vue de la vente » dans le bilan au 31 décembre 2010 (voir aussi notes 21 et 30).

Gardline

Le 2 juillet 2010, CGGVeritas Holding BV a signé un protocole d'association avec Gardline Geosurvey Limited pour incorporer une nouvelle compagnie à Singapour, Gardline CGGV Pte Ltd., pour exploiter le navire sismique *Duke* dans l'océan Indien. CGG détient 49 % des actions de Gardline CGGV Pte. Ltd., qui est mise en équivalence.

Xian Sercel Petroleum Exploration Instrument Co. Ltd. (« Xian Sercel »)

Le 4 novembre 2010, Hebei Sercel-Junfeng Geophysical Prospecting Equipment Co. Ltd. a acquis la totalité des titres de la société Xian Sercel par contribution des titres précédemment détenus par Sercel Holding et BGP. Avant cette transaction, Xian Sercel était consolidée par mise en équivalence. Depuis cette date, Xian Sercel est consolidée par intégration globale.

NOTE 3 CLIENTS ET COMPTES RATTACHÉS

L'analyse des créances clients par échéance est la suivante :

(En millions de dollars US)	Au 31 décembre		
	2012	2011 (retraité)	2010 (retraité)
Clients et comptes rattachés, bruts — part court terme	600,4	679,4	662,3
Provision pour créances douteuses — part court terme	(23,8)	(22,5)	(22,8)
Clients et comptes rattachés, nets — part court terme	576,6	656,9	639,5
Clients et comptes rattachés, bruts — part à plus d'un an	9,6	1,8	7,3
Provision pour créances douteuses — part à plus d'un an	(0,5)	(1,4)	(1,6)
Clients et comptes rattachés, nets — part à plus d'un an	9,1	0,4	5,7
Créances à l'avancement non facturées	303,0	218,7	283,3
TOTAL CLIENTS ET COMPTES RATTACHÉS	888,7	876,0	928,5

Les clients de l'activité Services géophysiques sont généralement d'importantes compagnies pétrolières nationales et internationales, ce qui réduit le risque potentiel de crédit. En ce qui concerne l'activité Équipements géophysiques, une grande partie des ventes fait l'objet de lettres de crédit irrévocables.

Le Groupe constate une dépréciation des créances douteuses, déterminée en fonction du risque de défaillance de certains clients, des tendances historiques ainsi que d'autres facteurs. Les pertes sur créances irrécouvrables ne sont pas

significatives pour les périodes présentées. Les provisions pour créances douteuses concernent exclusivement les créances échues au 31 décembre 2012.

Les créances à l'avancement non facturées représentent le chiffre d'affaires reconnu selon la méthode à l'avancement sur des contrats pour lesquels la facturation n'a pas été présentée au client. Ces créances sont généralement facturées dans les 30 à 60 jours qui suivent le début des travaux.

Les créances à plus d'un an sont relatives au secteur Équipements au 31 décembre 2012, 2011, et 2010.

Au 31 décembre 2012, l'analyse de la balance âgée des clients et comptes rattachés s'établit comme suit :

(En millions de dollars US)	Non échus < 30 jours	30-60 jours	60-90 jours	90-120 jours	> 120 jours	Total	
2012 Clients et comptes rattachés — nets	340,8	103,4	16,8	42,3	13,1	69,3	585,7
2011 Clients et comptes rattachés — nets	374,3	131,5	35,2	39,5	21,0	55,8	657,3
2010 Clients et comptes rattachés — nets	432,4	104,5	31,1	16,0	19,6	41,6	645,2

Au 31 décembre 2012, le Groupe a reclassé 11 millions de dollars US de créances devant être apportés à la joint-venture Seabed Geosolutions BV en « actifs détenus en vue de la vente ».

transférées s'élève à 68,2 millions de dollars US. Les principaux risques conservés par le Groupe sont le risque de non-paiement pour une période de 30 jours et le risque de litige commercial, lesquels ont été historiquement bas au regard des créances transférées.

Contrats d'affacturage

Le Groupe a conclu des contrats d'affacturage durant l'année avec divers établissements bancaires. Au 31 décembre 2012, le montant total des créances commerciales

En conséquence, le Groupe n'a constaté que des montants non significatifs correspondant à son implication continue. Les coûts relatifs reconnus en résultat d'exploitation sont non significatifs.

NOTE 4 STOCKS ET TRAVAUX EN COURS

Le détail des comptes de stocks et travaux en cours s'établit comme suit :

(En millions de dollars US)	31 décembre 2012			31 décembre 2011 (retraité)			31 décembre 2010 (retraité)		
	Brut	Provisions	Net	Brut	Provisions	Net	Brut	Provisions	Net
Services géophysiques									
Matières et pièces détachées	48,1	(1,2)	46,9	47,9	(1,2)	46,7	47,3	(0,8)	46,5
Travaux en cours	18,1	—	18,1	11,6	—	11,6	27,5	—	27,5
Équipements géophysiques									
Matières premières et produits intermédiaires	108,7	(14,5)	94,2	92,4	(14,0)	78,4	106,8	(12,2)	94,6
Travaux en cours	194,1	(11,7)	182,4	168,3	(11,6)	156,7	110,2	(10,7)	99,5
Produits finis	87,5	(9,9)	77,6	73,7	(5,6)	68,1	89,8	(4,5)	85,3
STOCKS ET TRAVAUX EN COURS	456,5	(37,3)	419,2	393,9	(32,4)	361,5	381,6	(28,2)	353,4

Le poste « travaux en cours » pour les Services géophysiques correspond aux coûts relatifs aux transits des navires

sismiques, qui sont différés et reconnus sur la durée du contrat au rythme de l'avancement technique.

La variation des comptes de stocks et de travaux en cours s'établit de la manière suivante :

Variation de la période

(En millions de dollars US)	Au 31 décembre		
	2012	2011 (retraité)	2010 (retraité)
Solde en début de période	361,5	353,4	322,4
Variations	49,2	19,8	31,1
Dotation nette de reprise aux provisions pour dépréciation	(2,5)	(6,8)	4,5
Variations de périmètre	6,0	—	2,4
Effets de change	6,4	(5,9)	(11,8)
Autres	(1,4)	1,0	4,8
Solde en fin de période	419,2	361,5	353,4

Les dotations nettes de reprises aux provisions pour dépréciation des travaux en cours sont présentées dans le compte de résultat consolidé en « coût des ventes ».

Au 31 décembre 2012, des stocks d'une valeur de 2 millions de dollars US destinés à être apportés à la joint-venture Seabed Geosolutions BV ont été reclassés en « actifs détenus à la vente ».

NOTE 5 AUTRES ACTIFS COURANTS ET ACTIFS DÉTENUS EN VUE DE LA VENTE

Le détail des autres actifs courants s'établit comme suit :

	Au 31 décembre		
	2012	2011 (retraité)	2010 (retraité)
<i>(En millions de dollars US)</i>			
Créances d'impôt et sociales	44,3	51,0	51,2
Juste valeur des instruments financiers (voir note 14)	3,0	3,5	1,6
Autres créances diverses ^(a)	27,3	37,0	31,9
Acomptes fournisseurs	39,2	39,0	30,7
Charges constatées d'avance ^(b)	25,8	26,5	46,4
AUTRES ACTIFS COURANTS	139,6	157,0	161,8

^(a) Inclus 6,6 millions de dollars de disponibilités bloquées en 2012.

^(b) Correspondent essentiellement aux loyers payés d'avance, affrètement des navires.

Actifs détenus en vue de la vente

Le détail des actifs détenus en vue de la vente s'établit comme suit :

	Au 31 décembre		
	2012	2011 (retraité)	2010 (retraité)
<i>(En millions de dollars US)</i>			
Site de Massy, terrain et constructions	10,7	10,7	10,7
Navires sismiques	6,8	48,3	6,8
Actifs nets liés à l'accord Norfield AS	—	—	79,5
Actifs nets liés à l'accord FUGRO	376,4	—	—
Équipements sismiques	—	5,5	—
ACTIFS DÉTENUS EN VUE DE LA VENTE	393,9	64,5	97,0

Au 31 décembre 2012, conformément au contrat d'acquisition signé avec Fugro NV, il a été procédé au reclassement en « actifs détenus en vue de la vente » des actifs destinés à être apportés à la joint-venture Seabed Geosolutions BV pour un montant global de 76,4 millions de dollars US. L'écart d'acquisition lié aux activités sismiques en eaux peu profondes et activités OBC a également été reclassé en « actifs détenus en vue de la vente » pour un montant de 300 millions de dollars US (voir note 2).

Le 27 mars 2012, le Groupe a apporté à la joint-venture PTSC CGGVeritas Geophysical Survey Company Limited un navire sismique 3D de haute capacité, l'*Amadeus*, classé en tant qu'actif détenu en vue de la vente au 31 décembre 2011 (voir note 2).

NOTE 6 DÉPRÉCIATION DES ACTIFS COURANTS

Le détail des dépréciations d'actifs s'établit comme suit :

	Au 31 décembre 2012					Solde à la clôture
	Solde à l'ouverture	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Autres ^(a)	
<i>(En millions de dollars US)</i>						
Clients et comptes rattachés	23,9	4,0	(3,8)	—	0,2	24,3
Stocks et en cours	32,4	6,9	(4,4)	—	2,4	37,3
Actifs d'impôt	1,0	0,6	—	—	—	1,6
Autres actifs	10,6	3,3	—	—	—	13,9
Prêts et autres investissements	1,2	—	(1,1)	—	0,1	0,2
DÉPRÉCIATIONS COMPTABILISÉES	69,1	14,8	(9,3)	—	2,7	77,3

(a) Inclut les effets des variations de taux de change et des variations de périmètre.

	Au 31 décembre 2011 (retraité)					Solde à la clôture
	Solde à l'ouverture	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Autres ^(a)	
<i>(En millions de dollars US)</i>						
Clients et comptes rattachés	24,4	8,1	(6,6)	—	(2,0)	23,9
Stocks et en cours	28,2	8,2	(1,4)	—	(2,6)	32,4
Actifs d'impôt	0,5	0,6	—	—	(0,1)	1,0
Autres actifs	1,7	7,4	—	—	1,5	10,6
Prêts et autres investissements	2,9	—	(0,7)	—	(0,9)	1,2
DÉPRÉCIATIONS COMPTABILISÉES	57,7	24,3	(8,7)	—	(4,2)	69,1

(a) Inclut les effets des variations de taux de change et des variations de périmètre.

	Au 31 décembre 2010 (retraité)					Solde à la clôture
	Solde à l'ouverture	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Autres ^(a)	
<i>(En millions de dollars US)</i>						
Clients et comptes rattachés	25,0	7,1	(2,1)	(6,0)	0,4	24,4
Stocks et en cours	33,7	4,8	(9,3)	—	(1,0)	28,2
Actifs d'impôt	0,3	0,3	—	—	(0,1)	0,5
Autres actifs	1,6	0,1	—	—	—	1,7
Prêts et autres investissements	2,5	—	—	—	0,4	2,9
DÉPRÉCIATIONS COMPTABILISÉES	63,1	12,3	(11,4)	(6,0)	(0,3)	57,7

(a) Inclut les effets des variations de taux de change et des variations de périmètre.

NOTE 7 PARTICIPATIONS ET AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Le détail des participations et autres immobilisations financières s'établit comme suit :

<i>(En millions de dollars US)</i>	Au 31 décembre		
	2012	2011 (retraité)	2010 (retraité)
Titres non consolidés	7,3	6,7	6,3
Prêts et avances	30,5	3,0	11,3
Dépôts et autres	15,9	15,0	17,9
TOTAL	53,7	24,7	35,5

Titres non consolidés

Le détail des titres non consolidés est le suivant :

<i>(En millions de dollars US)</i>	Au 31 décembre		
	2012	2011 (retraité)	2010 (retraité)
Autres investissements dans des sociétés non consolidées			
Tronic's Microsystems SA ^(a)	5,1	5,0	5,2
Autres investissements dans des sociétés non consolidées	2,2	1,7	1,1
TOTAL TITRES NON CONSOLIDÉS	7,3	6,7	6,3

(a) Le pourcentage de participation du Groupe dans Tronic's Microsystems SA est de 16,07 % aux 31 décembre 2012, 2011 et 2010.

Prêts et avances consentis

Au 31 décembre 2012, l'augmentation des prêts et avances est due essentiellement au prêt accordé par CGGVeritas Holding B. V à la joint-venture PTSC CGGVeritas Geophysical Survey limited pour un montant de 29,2 millions de dollars US.

Au 31 décembre 2010, ils incluaient un prêt accordé par Exploration Investment Resources II AS à Eidesvik Seismic Vessel AS pour 5,6 millions de dollars US (38 millions de couronnes norvégiennes).

NOTE 8 SOCIÉTÉS MISES EN ÉQUIVALENCE

La variation du poste « sociétés mises en équivalence » se décompose ainsi :

<i>Variation de la période</i> <i>(En millions de dollars US)</i>	Au 31 décembre		
	2012	2011 (retraité)	2010 (retraité)
Solde en début de période	131,7	98,6	143,2
Variation de périmètre	(20,4)	(8,5)	(7,8)
Investissements effectués durant l'année	21,7	36,1	8,6
Quote-part des résultats	37,4	16,4	(1,0)
Dividendes reçus et remboursement de capital	(48,2)	(6,9)	(2,9)
Reclassement en actifs détenus en vue de la vente	—	—	(35,9)
Variation du résultat global des sociétés mises en équivalence	1,5	(4,6)	(5,1)
Variation de change	0,8	0,6	(0,5)
Solde en fin de période	124,5	131,7	98,6

La variation de périmètre en 2012 correspond à hauteur de 20,4 millions de dollars US à la cession de 18,82 % des parts détenues dans la société Spectrum (voir note 2).

La variation de périmètre en 2011 correspondait pour 8,5 millions de dollars US à la cession de 32,6 % de nos parts dans Cybernetix (voir note 2). La variation de périmètre en 2010 correspondait pour 3,2 millions de dollars US à la cession de 12 % de nos parts dans Cybernetix et pour 4,0 millions de dollars US à la sortie de Xian Sercel Petroleum Exploration Instrument Co. Ltd., consolidée par intégration globale depuis novembre 2010 (voir note 2).

Les investissements en 2012 correspondent pour 21,7 millions de dollars US à notre contribution dans la joint-venture PTSC CGGVeritas Geophysical Survey Limited (voir

note 2). Les investissements en 2011 comprenaient pour 26,5 millions de dollars US l'acquisition de 29 % du capital de Spectrum ASA et les souscriptions aux augmentations de capital des sociétés Oceanic Seismic Vessel AS (4,8 millions de dollars US), PT Elnusa CGGVeritas Seismic (4,8 millions de dollars US) et CGGVeritas Eidesvik Ship Management AS (voir note 2). Les investissements en 2010 correspondaient pour 2,7 millions de dollars US à la souscription à l'augmentation de capital d'Eidesvik Seismic Vessel AS, et pour 6,0 millions de dollars US à la création de Gardline CGGV Pte Ltd. (voir note 2).

La contribution de la société Argas dans la quote-part des résultats s'élève respectivement à 27,2 millions de dollars US en 2012, à 13,8 millions de dollars US en 2011 et est nulle en 2010.

Le détail par société est le suivant :

<i>(En millions de dollars US)</i>	Au 31 décembre		
	2012	2011 (retraité)	2010 (retraité)
Argas	51,1	69,6	62,4
CGGVeritas Eidesvik Ship Management AS	(0,8)	0,2	—
Cybernetix	—	—	9,1
Gardline	4,9	3,8	5,8
Eidesvik Seismic Vessel AS	12,5	10,9	7,4
Oceanic Seismic Vessel AS	19,2	17,4	14,7
PT Elnusa-CGGVeritas Seismic	0,5	3,4	—
PTSC CGGVeritas Geophysical Survey Limited	27,1	—	—
Spectrum ASA	12,4	27,8	—
VS Fusion LLC	(2,4)	(1,4)	(0,8)
INVESTISSEMENTS DANS SOCIÉTÉS MISES EN ÉQUIVALENCE	124,5	131,7	98,6

Le tableau ci-après résume les données financières des principales entités mises en équivalence pour l'exercice clos au 31 décembre 2012 :

<i>(En millions de dollars US)</i>	PTSC CGGVeritas Geophysical Survey Limited				
	Argas	Oceanic Seismic Vessel AS	Eidesvik Seismic Vessel AS	Spectrum ASA	
Actifs courants	113,7	42,1	5,3	12,6	57,8
Actifs non courants	87,7	78,3	140,3	110,8	135,0
Passifs courants	79,9	14,0	96,0	13,7	56,8
Passifs non courants	10,0	39,1	10,4	84,3	6,0
Capitaux propres	111,5	67,3	39,2	25,4	130,0
Chiffre d'affaires	305,7	68,4	15,4	14,1	126,2
Résultat net	53,6	11,1	2,3	5,9	19,3

NOTE 9 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Le détail du poste « immobilisations corporelles » s'établit de la manière suivante :

(En millions de dollars US)	Au 31 décembre						
	2012			2011 (retraité)			2010
	Bruts	Cumulés	Nets	Bruts	Cumulés	Nets	(retraité) Nets
Terrains	20,2	—	20,2	19,9	(0,5)	19,4	9,7
Constructions	243,1	(92,2)	150,9	233,4	(80,2)	153,2	69,0
Matériels et outillages	1 281,0	(722,0)	559,0	1 355,9	(777,4)	578,5	578,3
Matériel de transport	599,7	(245,8)	353,9	552,2	(210,6)	341,6	222,9
Mobiliers, agencements et divers	110,6	(74,8)	35,8	99,0	(64,3)	34,7	22,0
Immobilisations en cours	39,7	—	39,7	55,8	—	55,8	143,7
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	2 294,3	(1 134,8)	1 159,5	2 316,2	(1 133,0)	1 183,2	1 045,6

Les contrats de crédit-bail sont inclus dans les immobilisations corporelles pour les montants suivants :

(En millions de dollars US)	Au 31 décembre						
	2012			2011 (retraité)			2010
	Bruts	Cumulés	Nets	Bruts	Cumulés	Nets	(retraité) Nets
Matériel géophysique et de transport en crédit-bail	118,1	(77,6)	40,5	118,9	(59,5)	59,4	113,2
Terrain et constructions en crédit- bail	101,8	(5,6)	96,2	99,8	(1,8)	98,0	100,3
Autres immobilisations corporelles en crédit-bail	3,7	(3,4)	0,3	3,8	(2,2)	1,6	—
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES EN CRÉDIT-BAIL	223,6	(86,6)	137,0	222,5	(63,5)	159,0	213,5

En 2011, la diminution du matériel géophysique et de transport en crédit-bail était principalement liée à la transaction avec Norfield (voir note 2).

L'amortissement économique relatif à des immobilisations faisant l'objet d'un contrat de crédit-bail est comptabilisé comme si le Groupe en détenait la propriété juridique.

En 2010, celle-ci était due notamment à l'exercice de l'option d'achat du navire sismique *Oceanic Challenger*.

La variation du poste « immobilisations corporelles » s'établit de la manière suivante :

Variation de la période (En millions de dollars US)	Au 31 décembre		
	2012	2011 (retraité)	2010 (retraité)
Solde en début de période	1 183,2	1 045,6	976,2
Acquisitions	339,1	336,6	235,9
Acquisitions par crédit-bail	2,8	29,1	116,5
Amortissements	(287,5)	(284,6)	(255,7)
Cessions	(16,4)	(33,6)	(8,4)
Effets de change	4,4	(16,2)	(1,0)
Variation de périmètre	2,0	160,1	(3,6)
Reclassement d'actifs corporels en actifs détenus en vue de la vente	(57,5)	(41,3)	(29,9)
Autres	(10,6)	(12,5)	15,6
Solde en fin de période	1 159,5	1 183,2	1 045,6

En 2012, les immobilisations corporelles à apporter à la joint-venture Seabed Geosolutions BV ont été reclassées en « actifs détenus en vue de la vente » à hauteur de 57,5 millions de dollars US. Les cessions correspondent essentiellement à des mises au rebut d'équipements Marine.

En 2011, les acquisitions par crédit-bail étaient principalement liées aux équipements des navires *Pacific Finder* et *Oceanic Sirius*. La variation de périmètre correspond à l'acquisition de

la société Exploration Vessel Resources II, propriétaire du navire sismique *Geowave Voyager* (voir note 2).

En 2010, les acquisitions par crédit-bail incluaient le nouveau bâtiment situé à Massy. Livré en octobre 2010, le bâtiment a été mis en service en 2011 suite à la finalisation des aménagements intérieurs. Le navire sismique *Venturer* et certains équipements ont été reclassés en actifs détenus en vue de la vente dans le cadre de l'accord conclu avec Norfield AS (voir note 5).

La réconciliation entre les acquisitions du tableau des flux de trésorerie et les acquisitions présentées dans la note 19 s'établit comme suit :

(En millions de dollars US)	Au 31 décembre		
	2012	2011 (retraité)	2010 (retraité)
Acquisitions d'immobilisations corporelles (hors crédit-bail)	339,1	336,6	235,9
Coûts de développement capitalisés (voir note 20)	29,1	23,0	31,1
Acquisitions d'autres immobilisations incorporelles (hors études multiclients) (voir note 10)	2,5	8,1	16,5
Variation des fournisseurs d'immobilisations	(1,9)	(2,1)	(3,9)
Total acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles selon le tableau des flux de trésorerie	368,8	365,6	279,6
Acquisitions par crédit-bail	2,8	29,1	116,5
Investissement en trésorerie dans les études multiclients	363,8	203,2	259,6
Moins variation des fournisseurs d'immobilisations	1,9	2,1	3,9
Acquisitions d'immobilisations selon la note 19	737,3	600,0	659,6

Dépenses de réparation et maintenance

En 2012, le coût des ventes correspond à hauteur de 114,7 millions de dollars US à des dépenses de réparation et maintenance. En 2011 ces dépenses incluaient notamment

plusieurs dépenses de réparation de navires sismiques suite à divers incidents survenus au cours de l'exercice. Ces dépenses s'élevaient à 116,4 millions de dollars US en 2011 et 75,9 millions de dollars US en 2010.

NOTE 10 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Le détail et la variation du poste « immobilisations incorporelles » s'établissent de la manière suivante :

Amortissements	Au 31 décembre						
	2012			2011 (retraité)			2010 (retraité)
(En millions de dollars US)	Bruts	Cumulés	Nets	Bruts	Cumulés	Nets	Nets
Études multiclients Marine	2 571,3	(2 097,2)	474,1	2 283,0	(1 891,3)	391,7	468,0
Études multiclients Terrestre	820,8	(690,7)	130,1	696,3	(560,7)	135,6	134,9
Coûts de développement capitalisés	168,5	(72,3)	96,2	145,3	(58,7)	86,6	78,8
Logiciels	75,3	(44,8)	30,5	67,9	(39,2)	28,7	28,5
Technologies	154,5	(103,1)	51,4	100,6	(51,2)	49,4	62,4
Fichiers clients	204,1	(71,9)	132,2	185,8	(61,8)	124,0	132,3
Marques	33,7	(30,0)	3,7	30,0	—	30,0	30,0
Autres immobilisations incorporelles	44,3	(27,6)	16,7	80,0	(60,9)	19,1	29,0
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	4 072,5	(3 137,6)	934,9	3 588,9	(2 723,8)	865,1	963,9

La variation du poste « immobilisations incorporelles » s'établit de la manière suivante :

Variation de la période (En millions de dollars US)	Au 31 décembre		
	2012	2011 (retraité)	2010 (retraité)
Solde en début de période	865,1	963,9	1 050,0
Investissements dans études multiclients	418,0	229,0	291,5
Coûts de développement capitalisés	29,1	23,0	31,1
Autres acquisitions	2,5	8,1	16,5
Dépréciation des études multiclients	(340,9)	(285,3)	(367,2)
Autres amortissements	(80,5)	(59,1)	(60,6)
Cessions	(0,2)	(20,4)	—
Effets de change	4,2	(3,5)	1,8
Variation de périmètre	34,5	—	—
Reclassement d'actifs incorporels en actifs détenus en vue de la vente	(6,7)	—	—
Autres	9,8	9,4	0,8
Solde en fin de période	934,9	865,1	963,9

En 2012, la variation de périmètre correspond à l'acquisition de l'ensemble des actifs de Geophysical Research Corporation LLC (voir note 2).

Les « autres amortissements » comprennent la dépréciation de 30 millions de dollars US de la marque Veritas suite à la décision de changement de nom du Groupe.

Les actifs incorporels à apporter à la joint-venture Seabed Geosolutions BV ont été reclassés en « Actifs détenus en vue de la vente » pour un montant de 6,7 millions de dollars US.

En 2011, les cessions étaient principalement liées à la vente de notre bibliothèque multiclients 2D à Spectrum ASA (voir note 2).

En 2010, le poste « dépréciation des études multiclients » comprenait une dépréciation exceptionnelle d'un montant de 93,6 millions de dollars US présentée sur la ligne « autres produits et charges nets » du compte de résultat consolidé (voir note 21).

NOTE 11 ÉCARTS D'ACQUISITION

Variation de la période (En millions de dollars US)	Au 31 décembre		
	2012	2011 (retraité)	2010 (retraité)
Solde en début de période	2 688,2	2 688,5	2 691,0
Augmentation	23,0	1,8	0,7
Dépréciation	—	—	—
Reclassement en Actif destinés à être cédés (voir note 5)	(300,0)	—	—
Ajustement	—	—	(1,6)
Effets de change	4,3	(2,1)	(2,4)
Autres	—	—	0,8
Solde en fin de période	2 415,5	2 688,2	2 688,5

Les augmentations correspondent aux écarts d'acquisition provenant de l'acquisition des actifs de Geophysical Research Company LLC en 2012, de l'achat de Petrodata Consulting LLC en 2011, de la contribution de Xian Sercel Petroleum Exploration Instrument Co. Ltd. à Hebei Sercel JunFeng. Geophysical Prospecting Equipment Co. Ltd. et de la prise de contrôle de Xian Sercel Petroleum Exploration Instrument Co. Ltd. en 2010 (voir note 2).

Revue des tests de valeur

La Direction du Groupe effectue au moins une fois par an un test de valeur des écarts d'acquisition, des immobilisations incorporelles et des actifs à durée de vie indéterminée affectés aux unités génératrices de trésorerie, afin d'apprécier si une dépréciation pour perte de valeur est nécessaire.

La valeur recouvrable retenue par le Groupe correspond aux flux de trésorerie futurs actualisés des unités génératrices de trésorerie ou des groupes d'unités génératrice de trésorerie.

Les unités génératrices de trésorerie sont les suivantes :

- ▶ secteur Équipements ;
- ▶ secteur Services — activité Marine, y compris études multiclients ;
- ▶ secteur Services — activité Traitement, Imagerie et Réservoir ;
- ▶ secteur Services — activité Terrestre, y compris études multiclients.

Hypothèses retenues pour la détermination de la valeur d'utilité

Pour déterminer la valeur recouvrable des actifs, la Direction du Groupe est amenée à effectuer certains jugements, à retenir certaines estimations et hypothèses au regard d'éléments incertains. Les valeurs d'utilité sont déterminées sur la base d'hypothèses économiques, et de conditions d'exploitation prévisionnelles comme présenté ci-dessous :

- ▶ flux de trésorerie prévisionnels estimés du budget 2013 et des perspectives 2014-2015 tels que présentés au Conseil d'administration du 27 février 2013 ;
- ▶ utilisation des flux de trésorerie normatifs au-delà de la troisième année ;
- ▶ taux de productivité entre 1% et 2,5% en fonction de l'activité;

Les changements d'hypothèses sont présentés de la façon suivante :

(En millions de dollars US)	Écarts d'acquisition	Excédent des flux de trésorerie futurs attendus actualisés sur la valeur nette comptable des actifs	Sensibilité à une diminution de 10 % des flux normatifs	Sensibilité à une augmentation de 10 % des flux normatifs	Sensibilité à une diminution de 0,25 sur le taux d'actualisation net d'impôt	Sensibilité à une augmentation de 0,25 sur le taux d'actualisation net d'impôt
Marine	1 702	49	(275)	+ 275	+ 120	(112)
Traitement, Imagerie & Réservoir	448	353	(81)	+ 81	+ 34	(33)
Terrestre	95	< 20	(44)	+ 44	+ 20	(19)
Équipement	171	1 864	(202)	+ 202	+ 86	(81)
TOTAL	2 416					

Les changements d'hypothèses pour lesquels la valeur recouvrable est égale à la valeur nette comptable sont présentés de la façon suivante :

	Sensibilité aux flux normatifs	Sensibilité au taux d'actualisation net d'impôt
Marine	(1,76) %	+ 0,11 %
Traitement, Imagerie & Réservoir	(43,45) %	+ 4,03 %
Terrestre	(2,55) %	+ 0,16 %
Équipement	Non pertinent	Non pertinent

- ▶ taux d'actualisation après impôts considéré comme reflétant le coût moyen pondéré du capital (« CMPC ») du secteur :

- » 10,0 % pour le secteur Équipements (correspondant à un taux avant impôt de 13,7 %),
- » 9,0 % pour l'activité Marine (correspondant à un taux avant impôt de 11,5 %),
- » 9,5 % pour l'activité Traitement, Imagerie et Réservoir (correspondant à un taux avant impôt de 13,1 %),
- » 8,5 % pour l'activité Terrestre (correspondant à un taux avant impôt de 11,4 %).

Aucune perte de valeur n'a été enregistrée pour les exercices clos le 31 décembre 2012, 2011 et 2010.

Sensibilité aux changements dans les hypothèses retenues

Changer certaines hypothèses définies par la Direction du Groupe, en particulier le taux d'actualisation et les flux normatifs (basés sur l'EBITDAS) retenus, peut affecter significativement l'évaluation de la valeur d'utilité des unités génératrices de trésorerie, et donc les résultats du test de valeur du Groupe.

NOTE 12 AUTRES PASSIFS COURANTS

L'analyse des autres passifs courants est la suivante :

<i>(En millions de dollars US)</i>	Au 31 décembre		
	2012	2011 (retraité)	2010 (retraité)
TVA et autres taxes à payer	75,6	64,3	74,2
Produits constatés d'avance	139,3	145,4	144,0
Juste valeur des instruments financiers (voir note 14)	0,8	9,5	0,8
Autres passifs d'exploitation	84,5	53,1	44,9
AUTRES PASSIFS COURANTS	300,2	272,3	263,9

Au 31 décembre 2012, les autres passifs d'exploitation comprennent un earn-out de 17,0 millions de dollars US relatif à l'acquisition de Geophysical Research Company, LLC (voir note 2).

NOTE 13 DETTES FINANCIÈRES

L'analyse des dettes financières par type de dettes est la suivante :

<i>(En millions de dollars US)</i>	Au 31 décembre						
	2012			2011 (retraité)			2010 (retraité)
	1 an	> 1 an	Total	1 an	> 1 an	Total	Total
Obligations à haut rendement	—	1 349,0	1 349,0	—	1 342,7	1 342,7	1 247,4
Obligations convertibles	—	763,5	763,5	—	363,0	363,0	—
Emprunts bancaires	14,7	26,2	40,9	16,0	40,9	56,9	522,1
Contrats de crédit-bail	16,4	114,5	130,9	32,3	125,0	157,3	192,5
Total dettes long terme	31,1	2 253,2	2 284,3	48,3	1 871,6	1 919,9	1 962,0
Intérêts courus	16,7	—	16,7	16,2	—	16,2	17,0
Dettes financière	47,8	2 253,2	2 301,0	64,5	1 871,6	1 936,1	1 979,0
Découverts bancaires	4,2	—	4,2	6,0	—	6,0	6,1
TOTAL			2 305,2			1 942,1	1 985,1

L'analyse des dettes financières par devise est la suivante :

<i>(En millions de dollars US)</i>	Au 31 décembre		
	2012	2011 (retraité)	2010 (retraité)
Dollar US	1 431,3	1 464,5	1 862,6
Euro	853,0	455,4	99,4
Autres devises	—	—	—
TOTAL	2 284,3	1 919,9	1 962,0

L'analyse des dettes financières par taux d'intérêt est la suivante :

<i>(En millions de dollars US)</i>	Au 31 décembre		
	2012	2011 (retraité)	2010 (retraité)
Taux variables (taux effectif moyen aux 31 décembre 2012 : 2,84 %, 2011 : 2,73 %, 2010 : 4,87 %)	41,4	74,0	548,8
Taux fixes (taux effectif moyen aux 31 décembre 2012 : 6,27 %, 2010 : 8,16 %, 2010 : 8,28 %)	2 242,9	1 845,9	1 413,2
TOTAL	2 284,3	1 919,9	1 962,0

Les taux d'intérêt variables sont généralement indexés sur les taux interbancaires de la devise concernée.

L'analyse de la dette financière selon les sources de financement au 31 décembre 2012 est la suivante :

	Date d'émission	Échéance	Montant nominal <i>(en millions de devises)</i>	Solde net au 31.12.2012 <i>(en millions de dollars US)</i>	Taux d'intérêt	Dernier amendement
Obligation à haut rendement 2016	2009	2016	350 US\$	335,8	9,50 %	—
Obligation à haut rendement 2017	2007	2017	400 US\$	395,0	7,75 %	—
Obligation à haut rendement 2021	2011	2021	650 US\$	618,2	6,50 %	—
Sous-total obligations à haut rendement				1 349,0		
Obligations convertibles 2016	2011	2016	360€	393,2	1,75 %	—
Obligations convertibles 2019	2012	2019	360€	370,3	1,25 %	—
Sous-total obligations convertibles				763,5		
Autres emprunts bancaires	—	—	87 US\$	40,9	—	—
Sous-total emprunts bancaires				40,9		
Crédit-bail immobilier	2010	2015	75€	89,3	—	—
Autres crédits-baux	—	—	—	41,6	—	—
Sous-total crédits-baux				130,9		
TOTAL DETTE FINANCIÈRE				2 284,3		

L'analyse des lignes de crédit au 31 décembre 2012 est la suivante :

	Date d'émission	Échéance	Montant autorisé <i>(en millions de dollars US)</i>	Montant mobilisé <i>(en millions de dollars US)</i>	Montant disponible <i>(en millions de dollars US)</i>	Montant utilisé <i>(en millions de dollars US)</i>	Dernier amendement
Crédit renouvelable US	2007	Janv. 2014	79,0	—	79,0	—	Déc. 2012
Crédit renouvelable France	2007	Févr. 2014	200,0	—	200,0	—	Déc. 2012
TOTAL			279,0	—	279,0	—	
Lignes de crédit à court terme (découverts bancaires)	—	—	10,7	—	6,5	4,2	—

Parmi les lignes de crédit à taux fixes, aucune ligne significative ne doit être renouvelée dans les 12 mois prochains (voir note 18).

Nous ne sommes pas sujets à des contraintes de liquidité à court terme étant donné notre trésorerie disponible au 31 décembre 2012, notre capacité et nos perspectives de

génération de trésorerie, et nos échéances à moyen terme de remboursement des dettes financières.

L'impact des instruments de couverture n'est pas inclus dans les chiffres des tableaux ci-dessus.

L'ensemble des ratios financiers étaient respectés au 31 décembre 2012.

Obligations à haut rendement

Depuis 2007, CGGVeritas SA a émis plusieurs obligations à haut rendement en dollars US à échéance 2016, 2017 et 2021.

Ces obligations font l'objet d'une cotation au Luxembourg sur le marché non réglementé Euro MTF et sont garanties par certaines filiales du Groupe.

Ces obligations contiennent certaines clauses restrictives, notamment sur la souscription d'endettement supplémentaire, la constitution de sûretés réelles, la réalisation d'opérations de cession et de crédit-bail adossé, l'émission et la vente de titres subsidiaires et le règlement de dividendes et autres paiements par certaines des entités du Groupe. De plus, le ratio de l'EBITDAS rapporté aux charges financières brutes doit être égal ou supérieur à 3.

L'EBITDAS est défini comme le résultat net avant charges financières taxes, dépréciations, amortissements nets de ceux capitalisés dans la librairie multicients, et coût des paiements en actions aux salariés et dirigeants. Le coût des paiements en actions inclut le coût des stock-options et des attributions d'actions gratuites sous conditions de performance. L'EBITDAS est considéré hors éléments non récurrents pour le calcul des ratios.

Les charges financières brutes correspondent aux charges financières consolidées hors amortissement de dépenses différées.

Tous ces ratios sont respectés aux 31 décembre 2012, 2011 et 2010.

Obligations à haut rendement (350 millions de dollars US, 9 1/2 % Senior Notes, échéance 2016)

Le 9 juin 2009, CGGVeritas SA a émis un emprunt obligataire par placement privé international d'un nominal de 350 millions de dollars US à échéance 2016 et portant intérêt à 9 1/2 %. Cette émission a été réalisée au prix de 97,0 %, correspondant à un rendement de 10,125 %. Le remboursement est à échéance du 15 mai 2016.

Le produit net de cette émission a permis de financer le remboursement de 100 millions de dollars US effectué le 21 mai 2009 sur le crédit *Senior Term Loan B* et les trois dernières échéances 2009 de 27,5 millions de dollars US sur ce même crédit *Senior*. Une partie du produit de l'émission a également servi à financer à hauteur d'environ 50 millions de dollars US le remboursement de dettes financières associées à des actifs de nos filiales CGG Marine Resources Norge et CGGVeritas Services (Norway) AS (anciennement Exploration Resources). Le solde est utilisé pour les besoins généraux du Groupe, incluant le remboursement des autres endettements.

Obligations à haut rendement (400 millions de dollars US, 7 3/4 % Senior Notes, échéance 2017)

Le 9 février 2007, CGGVeritas SA a émis sur les marchés internationaux de capitaux un emprunt obligataire de 400 millions de dollars US à échéance 2017 au taux nominal de 7 3/4 %. Les fonds reçus ont permis au Groupe de

rembourser une partie du prêt relais de 700 millions de dollars US ayant financé l'acquisition de Veritas.

Obligations à haut rendement (650 millions de dollars US, 6 1/2 % Senior Notes, échéance 2021)

Le 31 mai 2011, CGGVeritas SA a émis par placement privé international un emprunt obligataire d'un nominal de 650 millions de dollars US à échéance juin 2021 et portant intérêt au taux de 6 1/2 %. Les obligations ont été émises à un prix de 96,45 % du pair, correspondant à un rendement de 7,0 %. Le produit net de cette émission a été affecté au remboursement total du crédit *Senior Term Loan B* de 508 millions de dollars US et au remboursement à hauteur de 70 millions de dollars US de l'emprunt obligataire à échéance 2015.

Obligations convertibles

Obligations convertibles (360 millions d'euros, 1 3/4 % Senior Notes, échéance 2016)

Le 27 janvier 2011, CGGVeritas SA a procédé à l'émission de 12 949 640 obligations à option de conversion et/ou d'échange en actions nouvelles ou existantes (« OCEANE ») à échéance 1^{er} janvier 2016, d'un montant nominal de 360 millions d'euros. Le produit net de l'émission a été affecté au remboursement partiel de l'emprunt obligataire 7 1/2 % d'un montant de 530 millions de dollars US à échéance mai 2015, permettant de réduire les frais financiers décaissés par CGGVeritas SA.

La valeur nominale unitaire des obligations a été fixée à 27,80 euros, ce qui fait apparaître une prime d'émission de 25 % par rapport au cours de référence de l'action CGG sur le marché réglementé de NYSE Euronext à Paris.

Les obligations portent intérêt à un taux annuel de 1 3/4 % payable semestriellement à terme échu le 1^{er} janvier et le 1^{er} juillet de chaque année. Les obligations donneront droit à l'attribution d'actions nouvelles ou existantes CGG à raison d'une action pour une obligation, sous réserve d'éventuels ajustements ultérieurs. Les obligations pourront faire l'objet d'un remboursement anticipé au gré de CGGVeritas SA, sous certaines conditions.

Au 27 janvier 2011, le montant de la dette financière s'élevait à 370 millions de dollars US et la composante en capitaux propres à 123 millions de dollars US. La juste valeur de la dette a été estimée avec un taux d'intérêt à 8,15 %.

Obligations convertibles (360 millions d'euros, 1 1/4 % Senior Notes, échéance 2019)

Le 20 novembre 2012, CGGVeritas SA a procédé à l'émission de 11 200 995 obligations à option de conversion et/ou d'échange en actions nouvelles ou existantes (« OCEANE ») à échéance 1^{er} janvier 2019, d'un montant nominal de 360 millions d'euros. Le produit net de l'émission a été affecté au financement partiel de l'acquisition de la Division Geoscience (hors librairie multicients et OBN) de Fugro.

La valeur nominale unitaire des obligations a été fixée à 32,14 euros, ce qui fait apparaître une prime d'émission de 40 % par rapport au cours de référence de l'action CGG sur le marché réglementé de NYSE Euronext à Paris.

Les obligations portent intérêt à un taux annuel de 1 ¼ % payable semestriellement à terme échu le 1^{er} janvier et le 1^{er} juillet de chaque année. Les obligations donneront droit à l'attribution d'actions nouvelles ou existantes CGGVeritas à raison d'une action pour une obligation, sous réserve d'éventuels ajustements ultérieurs. Les obligations pourront faire l'objet d'un remboursement anticipé au gré de CGGVeritas SA, sous certaines conditions.

Au 20 novembre 2012, le montant de la dette financière s'élevait à 362 millions de dollars US et la composante en capitaux propres à 99 millions de dollars US. La juste valeur de la dette a été estimée avec un taux d'intérêt à 5,47 %.

Emprunts bancaires et facilités de crédit

Au 31 décembre 2012, 36,1 millions de dollars US d'emprunts bancaires sur un montant total de 40,9 millions de dollars US étaient sécurisés par des immobilisations corporelles et des créances.

Crédit *Senior Term Loan B* et facilités de crédit renouvelable américain

Le 11 décembre 2012, le crédit syndiqué américain a fait l'objet d'un avenant permettant l'acquisition de la Division Geoscience de Fugro. Cet avenant assouplit certaines restrictions autorisant ainsi la mise en place de la joint-venture Seabed Geosolutions BV, la fourniture de garanties et l'émission de nouvelles dettes dans le cadre de la transaction avec Fugro.

Le 15 décembre 2011, nos facilités de crédit ont fait l'objet d'un avenant ayant étendu l'échéance de deux ans à janvier 2014 et ramené à 79 millions de dollars US notre ligne de crédit.

Suite à cet avenant, les ratios financiers ont été redéfinis de la façon suivante :

- ▶ le seuil maximal de ratio EBITDAS / dette financière nette par trimestre et sur douze mois glissants est fixé à 2,50 jusqu'à fin 2013 ;
- ▶ le seuil minimal de ratio EBITDAS rapporté aux charges financières par trimestre et sur douze mois glissants est fixé à 3,00 jusqu'à fin 2013.

Le 2 juin 2011, le Groupe a procédé au remboursement du crédit *Senior Term Loan B* de 508 millions de dollars US, en émettant l'emprunt obligataire à échéance 2021 décrit ci-dessus.

Le 15 juillet 2010, nos facilités de crédit *Senior Term Loan B* ont fait l'objet d'un avenant. Cet avenant a étendu l'échéance de 348 millions de dollars US des 515 millions de dollars US

restants dus au 30 juin 2010, de janvier 2014 à janvier 2016, et assoupli la plage de ratios financiers (*covenants*) à respecter. En contrepartie, les taux d'intérêt applicables à l'ensemble des facilités de crédit senior ont augmenté de 1 % pour les montants dont la maturité a été étendue. La tranche dont la maturité a été étendue à 2016 verrait sa maturité accélérée à février 2015 si les obligations à haut rendement à échéance de mai 2015 n'étaient toujours pas refinancées en février 2015.

Les 21 et 27 mai 2009, nos facilités de crédit *Senior Term Loan B* et crédit renouvelable français ont fait l'objet d'avenants. Ces avenants, s'inscrivant dans le cadre de la politique financière prudente du Groupe, ont eu pour principaux effets le remboursement anticipé de 100 millions de dollars US, l'augmentation de 1,0 % des taux d'intérêt bancaires applicables aux montants tirés de ces contrats de crédit et l'assouplissement de la plage des ratios financiers à respecter (*covenants*).

Un avenant aux dispositions respectives du contrat de crédit *Senior Term Loan B* signé le 12 janvier 2007 et du contrat de crédit syndiqué français signé le 7 février 2007 a été signé le 12 décembre 2008. Les modifications apportées aux accords de financement ont donné au Groupe une plus grande flexibilité en termes (i) d'acquisition de sociétés par voie d'offre publique, (ii) de rachats d'actions propres et (iii) de recapitalisation des filiales n'étant pas garantes dans le cadre des accords de financement. En contrepartie des modifications ainsi intervenues, le Groupe a procédé (i) à un remboursement de 50 millions de dollars US au jour de la signature des avenants, et (ii) au cours de l'année 2009 au remboursement complémentaire de 100 millions de dollars US versé en quatre échéances trimestrielles de 25 millions de dollars US, en sus de celui originellement prévu et versé. La moitié de ces versements complémentaires (75 millions de dollars US) correspondait à une anticipation de remboursements obligatoires qui devaient intervenir au cours du premier semestre 2010.

Le 12 janvier 2007, le Groupe a signé une convention de crédit sécurisée de 1 140 millions de dollars US avec Crédit Suisse, comme agent administratif et agent collatéral, et des prêteurs, organisant la mise à disposition d'une ligne de crédit *Senior Term Loan B* d'un montant de 1 000 millions de dollars US et d'une ligne de crédit renouvelable américaine de 140 millions de dollars US (dont une partie peut être utilisée pour l'émission de lettres de crédit). Le 29 juin 2007, le Groupe a remboursé 100 millions de dollars US de la ligne de crédit *Senior Term Loan B*.

Les obligations de CGGVeritas Holding (US) Inc. au titre de la convention de crédit sont garanties par CGGVeritas SA et certaines de ses filiales, en ce compris certaines des filiales de l'ancien groupe Veritas. Les titres de CGGVeritas Holding (US) Inc. et de certaines autres des filiales directes de CGGVeritas SA sont nantis au profit des prêteurs ainsi que les titres de certaines des filiales directes de CGGVeritas Holding (US) Inc. En outre, certaines des filiales garantes ont consenti des nantissements sur certains de leurs actifs corporels et incorporels, y compris (sans que cette liste soit exhaustive),

certaines navires, propriétés immobilières, droits minéraux, comptes bancaires et propriétés intellectuelles. Pour certaines des filiales, en particulier CGGVeritas Holding (US) Inc. et certaines filiales américaines et canadiennes, le nantissement peut porter sur la quasi-totalité de leurs actifs.

Les ratios financiers sont respectés aux 31 décembre 2012, 2011 et 2010.

Ligne de crédit renouvelable de 200 millions de dollars US (contrat de crédit syndiqué Français)

Durant l'année 2012, 30 millions d'euros et 40 millions de dollars US ont été tirés et entièrement remboursés respectivement courant juin et novembre.

Le 21 décembre 2012, le crédit syndiqué français a fait l'objet d'un avenant assouplissant certaines restrictions et autorisant l'acquisition de la Division Geoscience de Fugro. Suite à cet avenant, le montant des investissements nets réalisés chaque année par le Groupe ne doit pas dépasser la plus forte des valeurs entre 750 millions de dollars US et 50 % de l'EBITDA.

Le 15 décembre 2011, les crédits syndiqués français et américain ont été modifiés afin d'assouplir certaines restrictions et *covenants*.

Les *covenants* ont été redéfinis comme suit : le montant des investissements nets réalisés chaque année par le Groupe ne doit pas dépasser la plus forte des valeurs entre 600 millions de dollars US et 50 % de l'EBITDA. L'investissement net signifie l'acquisition d'immobilisations moins les préfinancements des ventes multicients.

Le 4 novembre 2010, ce crédit renouvelable a fait l'objet d'un avenant afin d'aligner le niveau des ratios financiers (*covenants*) à ceux de nos facilités de crédit *Senior Term Loan B* et d'étendre la maturité de 2 ans, de février 2012 à février 2014. L'avenant avait modifié les ratios financiers à respecter de la façon suivante :

- ▶ le ratio dette financière nette / EBITDA est passé de 2,25 à 2,75 en 2010, baissant ensuite à 2,0 en 2014 ;
- ▶ le ratio EBITDA / intérêts financiers passe de 4,0 à 3,50 en 2010 et augmente ensuite à 4,50 en 2014.

Suite à cet avenant, les taux d'intérêt ont augmenté de 25 points de base à Libor + 325, ajustés en fonction du rating de CGGVeritas par les agences de notation.

Deux avenants aux dispositions du crédit syndiqué ont été signés les 21 et 27 mai 2009 et le 12 décembre 2008 : voir ci-dessus.

Le 7 février 2007, CGGVeritas SA a signé une convention de crédit renouvelable de 200 millions de dollars US avec Natixis comme agent administratif et Crédit Suisse comme agent collatéral. Cette ligne de crédit, mobilisable en dollars US et en euros, a pour objet de financer les opérations courantes de l'emprunteur.

Facilité de crédit sécurisée de 45 millions de dollars US

Le 13 janvier 2011, la société Exploration Vessel Resources II AS a signé une convention de crédit sécurisée de 45 millions de dollars US faisant l'objet d'une garantie émise en faveur des banques, et devant respecter des ratios financiers similaires à ceux du crédit *Senior Term Loan B*. Le montant résiduel au 31 décembre 2012 est de 38,4 millions de dollars US.

Facilité de crédit sécurisée de 25 millions de dollars US

Le 30 avril 2007, Geomar a signé une convention de crédit sécurisée de 25 millions de dollars US. Cette ligne de crédit avait pour objet de refinancer le navire sismique *Alizé*. Cette ligne de crédit est tirée en totalité au 31 décembre 2007. Le montant résiduel au 31 décembre 2012 est de 9,0 millions de dollars US.

Convention de crédit

Le 29 mars 2006, Exploration Resources a conclu une convention de crédit d'un montant de 70 millions de dollars US avec un établissement de crédit. Cette ligne de crédit avait pour objet de financer la conversion du navire *Geo Challenger*, qui était originellement un navire câblier, en navire sismique 3D ainsi que l'acquisition de matériel sismique pour l'équipement des navires *C-Orion et Geo Challenger*. Cette ligne de crédit, tirée en totalité au 31 décembre 2006, a été entièrement remboursée au 31 décembre 2010.

NOTE 14 INSTRUMENTS FINANCIERS

Du fait de son activité internationale, le Groupe est exposé à des risques généraux liés aux opérations à l'étranger. Les principaux risques de marché auxquels le Groupe est exposé sont notamment l'évolution des taux d'intérêt et des taux de change. Le Groupe ne conclut pas de contrats d'instruments financiers à des fins spéculatives.

Pour une information détaillée, voir également le chapitre 3 « Facteurs de risques » de notre document annuel de référence.

Gestion du risque de change

Voir également la section 3.4.1 « Risque de change » du document annuel de référence.

CGG tire une partie substantielle de son chiffre d'affaires de ventes à l'étranger et est donc soumise aux risques relatifs aux fluctuations des taux de change. Les recettes et dépenses de CGG sont libellées de manière prépondérante en dollars US

et en euros, et dans une moindre mesure en devises telles que le dollar canadien, le ren-min-bi yuan chinois, le réal brésilien et la livre sterling. Historiquement, une part importante du chiffre d'affaires facturé en euros par CGG est en fait dérivée de contrats contenant des prix en dollars US, dès lors que le dollar US sert souvent de monnaie de référence dans les réponses aux appels d'offres pour des contrats de fourniture de services géophysiques.

Analyse de sensibilité

Les fluctuations du cours du dollar US par rapport aux autres devises, en particulier l'euro, ont eu et continueront à avoir un impact significatif sur nos résultats financiers qui étaient reportés en euros avant le 1^{er} janvier 2012. Depuis cette date, la devise de présentation des états financiers du Groupe est le dollar US. Dès lors notamment que la plupart des appels d'offres pour des contrats d'acquisition auxquels participe le Groupe CGG sont libellés en dollars US, l'appréciation de l'euro par rapport au dollar US nuit à la position concurrentielle du Groupe par rapport aux sociétés dont les coûts et les dépenses sont plus largement libellés en dollars US. À ce jour, la base de coût euro du groupe est estimée à 400 millions d'euros après prise en compte des

couvertures. Aussi, une variation défavorable de 10 cents du dollar par rapport à l'euro diminuerait notre résultat d'exploitation et nos fonds propres d'environ 40 millions de dollars.

À travers l'IAS 12, le Groupe se trouve par ailleurs sur le plan comptable exposé aux variations de change au niveau de l'imposition différée lorsque la monnaie fonctionnelle de l'entité propriétaire d'actifs non monétaires ne coïncide pas avec la monnaie fiscale.

Contrats de ventes à terme

Le Groupe conclut également divers contrats pour couvrir les risques de change sur ses activités futures. Il mène notamment une politique de vente à terme de dollars US en fonction des excédents escomptés dans cette devise, compte tenu de son carnet de commandes à échéance de six mois en moyenne. Dans une moindre mesure, une politique de couverture similaire est appliquée aux excédents en livres sterling, en ren-min-bi yuans, couronne norvégienne, en dollars de Singapour et en francs suisses. Cette stratégie de réduction des risques de change a permis d'atténuer, sans l'éliminer, l'impact positif ou négatif de la variation des cours de change sur ces devises.

Le détail des contrats de vente à terme est le suivant :

	Au 31 décembre		
	2012	2011	2010
Contrats de vente à terme de dollars US en euros			
Montant notionnel (<i>en millions de dollars US</i>)	35,0	157,8	128,1
<i>dont ventes à terme éligibles à la comptabilité de couverture (couverture de flux)</i>	35,0	157,8	128,1
<i>dont ventes à terme non éligibles à la comptabilité de couverture (couverture de flux)</i>	—	—	—
Échéance moyenne pondérée	22 jours	57 jours	51 jours
Taux de couverture moyen pondéré (<i>USD/EUR</i>)	1,2840	1,3492	1,3434
Contrats de vente à terme de dollars US en livres sterling			
Montant notionnel (<i>en millions de dollars US</i>)	3,0	17,2	—
<i>dont ventes à termes éligibles à la comptabilité de couverture (couverture de flux)</i>	3,0	17,2	—
<i>dont ventes à terme non éligibles à la comptabilité de couverture (couverture de flux)</i>	—	—	—
Échéance moyenne pondérée	20 jours	41 jours	—
Taux de couverture moyen pondéré (<i>USD/GBP</i>)	1,6022	1,5635	—
Contrats de vente à terme de dollars US en ren-min-bi yuans			
Montant notionnel (<i>en millions de dollars US</i>)	2,0	21,5	6,2
<i>dont ventes à termes éligibles à la comptabilité de couverture (couverture de flux)</i>	2,0	21,5	6,2
<i>dont ventes à terme non éligibles à la comptabilité de couverture (couverture de flux)</i>	—	—	—
Échéance moyenne pondérée	29 jours	20 jours	56 jours
Taux de couverture moyen pondéré (<i>RMB/USD</i>)	6,2709	6,3468	6,6612
Contrats de vente à terme de dollars US en couronnes norvégiennes			
Montant notionnel (<i>en millions de dollars US</i>)	15,6	—	—
<i>dont ventes à terme éligibles à la comptabilité de couverture (couverture de flux)</i>	15,6	—	—
<i>dont ventes à terme non éligibles à la comptabilité de couverture (couverture de flux)</i>	—	—	—
Échéance moyenne pondérée	21 jours	—	—
Taux de couverture moyen pondéré (<i>NOK/USD</i>)	5,6505	—	—
Contrats de vente à terme de dollars US en dollars de Singapour			
Montant notionnel (<i>en millions de dollars US</i>)	8,2	2,3	—
<i>dont ventes à terme éligibles à la comptabilité de couverture (couverture de flux)</i>	8,2	2,3	—
<i>dont ventes à terme non éligibles à la comptabilité de couverture (couverture de flux)</i>	—	—	—
Échéance moyenne pondérée	38 jours	50 jours	—
Taux de couverture moyen pondéré (<i>SGD/USD</i>)	1,2197	1,2929	—
Contrats de vente à terme de dollars US en francs suisses			
Montant notionnel (<i>en millions de dollars US</i>)	1,1	3,8	—
<i>dont ventes à termes éligibles à la comptabilité de couverture (couverture de flux)</i>	1,1	3,8	—
<i>dont ventes à terme non éligibles à la comptabilité de couverture (couverture de flux)</i>	—	—	—
Échéance moyenne pondérée	53 jours	41 jours	—
Taux de couverture moyen pondéré (<i>CHF/USD</i>)	0,9120	0,8713	—

L'impact des contrats de vente à terme sur les états financiers est le suivant :

(En millions de dollars US)	Au 31 décembre		
	2012	2011 (retraité)	2010 (retraité)
Montant au bilan des contrats de vente à terme de devises (voir notes 5 et 12)	2,2	(6,0)	0,8
Juste valeur des contrats de vente à terme de devises	2,2	(6,0)	0,8
Profits (pertes) enregistrés en résultat (voir note 21)	0,8	4,8	(3,6)
Profits (pertes) enregistrés directement en capitaux propres (avant impôts différés)	3,7	(4,4)	(1,1)

Le tableau ci-dessus ne tient pas compte des instruments financiers des sociétés mises en équivalence.

Les profits (pertes) enregistrés en résultat pour ces entités sont inclus dans la ligne « résultat des sociétés mises en équivalence » du compte de résultat consolidé.

Les profits (pertes) enregistrés directement en capitaux propres sont présentés sur la ligne « quote-part de variation du résultat étendu des sociétés mises en équivalence » sur l'état du compte de résultat global consolidé.

Contrats d'option d'achat

Le Groupe ne disposait d'aucun contrat d'option d'achat de devises aux 31 décembre 2012, 2011 et 2010.

Gestion du risque de taux

Voir également la section 3.3.7 « Risque de taux » du document annuel de référence.

La stratégie du Groupe est de gérer le risque de taux par l'utilisation maximale de dettes à taux fixe. Ainsi, l'exposition aux fluctuations des taux d'intérêt est limitée dans la mesure où 98 % de la dette financière au 31 décembre 2012 est constituée d'emprunts obligataires à taux fixe ainsi que d'un certain nombre de contrats de crédit-bail et de lignes de crédit bancaires à moyen terme à taux fixes et de maturités variables. Cependant, le Groupe peut être amené à souscrire à une partie de ses dettes financières auprès d'institutions financières à taux d'intérêt variables indexés sur des durées de tirage allant d'un à douze mois, et il peut en résulter une variation de la charge d'intérêt correspondante en fonction de l'évolution des taux d'intérêt à court terme. Le Groupe peut également avoir recours à des contrats de *swap* de taux d'intérêt afin d'ajuster l'exposition lorsque les conditions de marché sont favorables.

Analyse de sensibilité

Les sources de financement du Groupe CGG sont constituées d'emprunts garantis et de facilités de crédit soumis à des taux d'intérêt variables. En conséquence, les charges financières du Groupe peuvent augmenter si les taux d'intérêt augmentent. L'analyse de sensibilité porte sur une exposition nette après prise en compte des couvertures de 203 millions de dollars US. Ainsi, toute augmentation de 0,20 % des taux d'intérêt diminuerait les charges financières du Groupe de près de 0,4 million de dollars US par an, alors qu'une baisse de 0,20 % augmenterait ces charges de 0,4 million de dollars US.

Contrats de swap de taux d'intérêt

Il n'existait aucun contrat de *swap* de taux aux 31 décembre 2012, 2011 et 2010.

Contrats de cap de taux d'intérêt

Le Groupe ne dispose d'aucun contrat de cap de taux d'intérêt aux 31 décembre 2012, 2011 et 2010.

Gestion du risque de crédit

Afin de minimiser le risque de crédit, ou risque de contrepartie, le Groupe conclut des contrats de couverture uniquement avec des institutions financières et des banques commerciales parmi les mieux évaluées. Bien que le risque de crédit puisse être formé par le coût de remplacement à la juste valeur estimée de l'instrument, le Groupe considère que le risque de subir une perte reste mineur, et que la perte en question ne serait de toute façon pas significative.

Les créances clients du Groupe ne représentent pas un risque de crédit significatif, du fait de la large variété de clients, des différents marchés dans lesquels le Groupe opère, et de sa présence dans plusieurs zones géographiques. Les deux plus importants clients du Groupe contribuent en 2012 pour respectivement 7,1 % et 5,8 % au chiffre d'affaires consolidé. Ils contribuaient respectivement pour 13,0 % et 3,0 % en 2011 et 6,9 % et 6 % en 2010.

Gestion du risque de liquidité

Les principaux besoins financiers du Groupe sont liés au financement des opérations d'exploitation courantes, des investissements industriels (en particulier les opérations de réparations et d'amélioration de performances des navires sismiques), des investissements dans les études non exclusives, et des opérations d'acquisition.

Les opérations d'exploitation courante ainsi que le service d'intérêts de la dette sont financés par les flux de trésorerie provenant de l'exploitation. La capacité du Groupe à effectuer des remboursements réguliers du principal des emprunts, à payer d'éventuels intérêts exceptionnels, à restructurer son endettement, ou à financer ses investissements dépendra de ses performances futures, qui, dans une certaine mesure, restent liées à des facteurs économiques, financiers, de compétitivité, juridiques et de réglementation. Le Groupe considère que l'excédent de trésorerie provenant de l'exploitation, les ressources financières additionnelles générées par les émissions d'obligations et par les

conventions de crédit renouvelable (79 millions de dollars US pour le crédit US et 200 millions de dollars US pour le crédit France) suffiront à couvrir ses besoins en liquidité pour les douze prochains mois (voir note 13).

Voir également la section 3.3.6 « Risque de liquidité » du document de référence.

Impact et ventilation des instruments financiers sur le bilan

L'impact et la ventilation sur le bilan des instruments financiers du Groupe au 31 décembre 2012 se présentent comme suit :

Au 31 décembre 2012

(En millions de dollars US)	Niveau de risque	Valeur au bilan	Juste valeur	Juste valeur par résultat	Actifs détenus en vue de la vente	Prêts, créances et dettes d'exploitation	Dettes au coût amorti	Instruments dérivés
Titres non consolidés	Niveau 3	7,3	7,3		7,3			
Actifs financiers non courants	Niveau 3	47,0	47,0			47,0		
Clients et comptes rattachés	Niveau 3	888,7	888,7			888,7		
Actifs financiers courants	Niveau 3	3,0	3,0					3,0
Équivalents de trésorerie	Niveau 3	567,7	567,7	567,7				
Trésorerie	Niveau 3	952,5	952,5	952,5				
TOTAL ACTIFS		2 466,2	2 466,2	1 520,2	7,3	935,7		3,0
Passifs financiers non courants	Niveau 3							
Dettes financières (a)	Niveau 1	2 305,2	3 421,5				2 305,2	
Fournisseurs et comptes rattachés	Niveau 3	505,5	505,5			505,5		
Passifs financiers courants	Niveau 3	0,8	0,8					0,8
TOTAL PASSIFS		2 811,5	3 927,8			505,5	2 305,2	0,8

(a) Les dettes financières incluent les dettes à long terme, les découverts bancaires et les intérêts courus (voir note 13).

Valeurs de marché des instruments financiers

Les montants au bilan et la valeur de marché des instruments financiers du Groupe sont les suivants :

(En millions de dollars US)	Au 31 décembre 2012		Au 31 décembre 2011 (retraité)		Au 31 décembre 2010 (retraité)	
	Montant au bilan	Valeur de marché	Montant au bilan	Valeur de marché	Montant au bilan	Valeur de marché
Titres de placement et autres disponibilités	1 520,2	1 520,2	531,4	531,4	448,8	448,8
Découverts bancaires	4,2	4,2	6,0	6,0	6,1	6,1
Emprunts bancaires, contrats de crédit-bail, crédit fournisseur et emprunts actionnaires :						
Taux variable	41,4	41,4	74,0	74,0	548,8	548,8
Taux fixe	2 242,9	3 359,2	1 845,9	2 766,6	1 413,2	2 126,4
Contrats de vente à terme de devises	2,2	2,2	(6,0)	(6,0)	0,8	0,8

Pour les autres immobilisations financières, les clients, les autres créances d'exploitation, les titres de placement et autres disponibilités, les fournisseurs et les autres dettes

d'exploitation, le Groupe estime que la valeur inscrite au bilan peut être considérée comme la valeur de marché la plus représentative.

Pour les emprunts bancaires à taux fixe, la valeur de marché a été estimée en fonction de l'actualisation des flux de trésorerie futurs (paiement des intérêts et remboursement du principal) aux taux d'intérêt de marché correspondant à leurs caractéristiques. Au 31 décembre 2012, le taux de marché utilisé pour actualiser les obligations à haut rendement est de 6,0% (source Thomson Reuters) et de 4,7% (source Bloomberg) pour les obligations convertibles.

Pour les emprunts à taux variable, les crédits fournisseurs et les emprunts actionnaires, la valeur de marché est équivalente à la valeur au bilan.

La valeur de marché des contrats de vente à terme est estimée à partir des cours à terme, négociables sur les marchés financiers, pour des échéances comparables.

NOTE 15 CAPITAL SOCIAL ET PLANS D'OPTIONS

Au 31 décembre 2012, le capital social de CGGVeritas SA se composait de 176 392 225 actions ordinaires de valeur nominale 0,40 euro. Au 31 décembre 2011, il se composait de 151 861 932 actions ordinaires et au 31 décembre 2010, de 151 506 109 actions ordinaires.

CGG cherche à optimiser de manière continue sa structure financière par un équilibre optimal entre son endettement financier net et ses capitaux propres totaux tels que figurant dans le bilan consolidé. Le Groupe gère sa structure financière et procède à des ajustements au regard de l'évolution des conditions économiques. Les objectifs, politiques et procédures de gestion sont demeurés identiques depuis plusieurs exercices. CGGVeritas SA n'est sujet à aucune exigence externe en termes de capitaux propres minimums, excepté les exigences légales.

Droits et privilèges associés aux actions ordinaires

Les actions ordinaires donnent droit à dividende. Les dividendes peuvent être distribués à partir des réserves disponibles de la société mère, en conformité avec la loi française et les statuts de la Société. Au 31 décembre 2012, le montant des réserves libres de la société mère s'élevait à 2 977,1 millions d'euros (3 928,0 millions de dollars US). Aucun dividende n'a été versé en 2012, 2011 et 2010.

Les actions ordinaires en nominatif détenues depuis plus de deux ans donnent un droit de vote double.

Émission d'actions

En 2012, CGGVeritas SA a émis 24 530 293 actions ordinaires entièrement libérées liées aux opérations suivantes :

- ▶ 24 329 960 actions ordinaires entièrement libérées, liées à une augmentation de capital publique effectuée dans le cadre du financement de l'acquisition de la Division Geoscience (hors librairie multiclents et OBN) de Fugro entre le 26 septembre 2012 et le 19 octobre 2012 inclus, à un prix de 17 euros, pour lesquelles la société a reçu un montant brut de 413,6 millions d'euros (533,5 millions de dollars US). Les honoraires et frais relatifs à cette opération se sont élevés à 16,3 millions d'euros (21,0 millions de dollars US) ;
- ▶ 132 758 actions ordinaires entièrement libérées, liées à des stock-options exercées ;
- ▶ 67 575 actions ordinaires entièrement libérées, liées à l'attribution d'actions gratuites sous conditions de performance.

Plans d'options

Suite à diverses résolutions adoptées par le Conseil d'administration, le Groupe a attribué des options de souscription d'actions ordinaires à certains de ses salariés, cadres et administrateurs.

Les options attribuées dans le cadre du plan de mai 2006 ont une durée de huit ans. Les droits aux options ont été acquis par quart tous les ans à compter de mai 2006, lesdites options pouvant être exercées à tout moment mais les actions résultant de la levée desdites options ne pouvant quant à elles être vendues avant mai 2010. Des 1 012 500 options attribuées en mai 2006, 680 000 ont été attribuées aux dirigeants du Groupe.

Les options attribuées dans le cadre du plan de mars 2007 ont une durée de huit ans. Les droits aux options sont acquis par tiers tous les ans à compter de mars 2007, lesdites options pouvant être exercées à tout moment à hauteur des droits acquis mais, pour les résidents fiscaux français, les actions résultant de la levée des dites options ne pouvant quant à elles être vendues avant le 24 mars 2011. Des 1 308 750 options attribuées en mars 2007, 675 000 ont été attribuées aux dirigeants du Groupe.

Les options attribuées dans le cadre du plan de mars 2008 ont une durée de huit ans. Les droits aux options sont acquis par tiers pendant une période de trois ans, lesdites options pouvant être exercées à tout moment à hauteur des droits acquis mais, pour les résidents fiscaux français, les actions résultant de la levée des dites options ne pouvant quant à elles être vendues avant le 14 mars 2012. Des 1 188 500 options attribuées en mars 2008, 584 742 ont été attribuées aux dirigeants du Groupe.

Les options attribuées dans le cadre du plan de mars 2009 ont une durée de huit ans. Les droits aux dites options seront acquis par tiers sur les trois premières années du plan. 1 002 000 actions ont été attribuées aux cadres dirigeants et autres salariés du Groupe, 200 000 options ont été attribuées au Président-Directeur Général, et 125 000 options au Directeur Général Délégué.

Le Conseil d'administration du 6 janvier 2010 a décidé d'attribuer 220 000 options de souscription d'actions à un bénéficiaire. Le prix de souscription a été fixé à 14,71 euros. Les options ont une durée de huit ans ; 110 000 de ces options de souscription d'actions ont été acquises immédiatement, 55 000 ont été acquises le 7 janvier 2011 et 55 000 le 7 janvier 2012.

Le Conseil d'administration du 22 mars 2010 a décidé d'attribuer :

- ▶ 1 348 150 options de souscription d'actions à 338 bénéficiaires. Le prix de souscription a été fixé à 19,44 euros. Les options ont une durée de huit ans. Elles sont acquises par tiers sur les trois premières années du plan ;
- ▶ 200 000 options de souscription d'actions au Président-Directeur Général. Le prix d'exercice desdites options est de 19,44 euros. Les droits aux dites options seront acquis par tiers sur les trois premières années du plan, d'une durée de huit ans. Cette acquisition par tiers est soumise à des conditions de performance fondées sur la réalisation de l'un des trois objectifs suivants :
 - un objectif d'évolution du cours de bourse de l'action apprécié au regard de l'indice boursier SBF 120,
 - un objectif d'évolution du cours de bourse de l'ADS apprécié au regard de l'indice boursier PHLX Oil Services SectorSM (« OSXSM »),
 - un objectif d'indicateur financier d'EBITDAS, exprimé en dollars US et relié à l'objectif correspondant de la partie variable annuelle de la rémunération des mandataires sociaux.

Le 21 octobre 2010, le Conseil d'administration a décidé d'attribuer 120 000 options de souscription d'actions à trois bénéficiaires. Le prix de souscription a été fixé à 16,88 euros. Les options ont une durée de huit ans. Elles sont acquises par tiers sur les trois premières années du plan.

Le 24 mars 2011, le Conseil d'administration a décidé d'attribuer :

- ▶ 964 363 options de souscription d'actions à 364 bénéficiaires. Le prix de souscription a été fixé à 25,48 euros. Les options ont une durée de huit ans. Elles sont acquises par tiers sur les trois premières années du plan ;
- ▶ 200 000 options de souscription d'actions au Président-Directeur Général. Le prix d'exercice desdites options est de 25,48 euros. Les droits aux dites options seront acquis par tiers sur les trois premières années du plan, d'une durée de huit ans. Cette acquisition par tiers est soumise à des conditions de performance fondées sur la réalisation de l'un des trois objectifs suivants :
 - » un objectif d'évolution du cours de bourse de l'action apprécié au regard de l'indice boursier SBF 120,
 - » un objectif d'évolution du cours de bourse de l'ADS apprécié au regard de l'indice boursier PHLX Oil Services SectorSM (« OSXSM »),
 - » un objectif d'indicateur financier d'EBITDAS, exprimé en dollars US et relié à l'objectif correspondant de la partie variable annuelle de la rémunération des mandataires sociaux.

Le prix d'exercice de chaque option est la valeur de marché moyenne de l'action établie durant les vingt jours de cotation se terminant le jour précédant la date d'attribution de l'option.

Le 26 juin 2012, le Conseil d'administration a décidé d'attribuer :

- ▶ 590 625 options de souscription d'actions à certains salariés du Groupe. Le prix d'exercice desdites options est de 18,77 euros. Les droits aux dites options sont acquis en trois fois, en juin 2014 (à hauteur de 50 % des options attribuées), en juin 2015 (à hauteur de 25 % des options attribuées) et en juin 2016 (à hauteur de 25 % des options attribuées). Les options ont une durée de huit ans ;
- ▶ 420 000 options de souscription d'actions aux membres du Comité Exécutif. Le prix d'exercice desdites options est de 18,77 euros. Les options ont une durée de 8 ans. Les droits aux dites options sont acquis en trois fois, en juin 2014 (à hauteur de 50 % des options attribuées), en juin 2015 (à hauteur de 25 % des options attribuées) et en juin 2016 (à hauteur de 25 % des options attribuées), sous réserve de la réalisation de conditions de performance suivantes :
 - » un objectif d'évolution du cours de bourse de l'action, en rythme annuel, sur la période d'acquisition des droits,
 - » un objectif d'évolution du cours de bourse de l'action apprécié au regard de l'indice boursier SBF 120,
 - » un objectif d'évolution du cours de bourse de l'ADS apprécié au regard de l'indice boursier PHLX Oil Services SectorSM (« OSXSM »),
 - » un objectif d'indicateur financier d'EBITDAS, exprimé en dollars US et relié à l'objectif correspondant de la partie variable annuelle de la rémunération des mandataires sociaux ;
- ▶ 200 000 options de souscription d'actions au Directeur Général et 100 000 options à chacun des Directeurs Généraux Délégués. Le prix d'exercice desdites options est de 18,77 euros. Les options ont une durée de huit ans. Les droits aux dites options sont acquis en trois fois, en juin 2014 (à hauteur de 50 % des options attribuées), en juin 2015 (à hauteur de 25 % des options attribuées) et en juin 2016 (à hauteur de 25 % des options attribuées), sous réserve de la réalisation de conditions de performance suivantes :
 - » un objectif d'évolution du cours de bourse de l'action, en rythme annuel, sur la période d'acquisition des droits,
 - » un objectif d'évolution du cours de bourse de l'action apprécié au regard de l'indice boursier SBF 120,
 - » un objectif d'évolution du cours de bourse de l'ADS apprécié au regard de l'indice boursier PHLX Oil Services SectorSM (« OSXSM »),
 - » un objectif d'indicateur financier d'EBITDAS, exprimé en dollars US et relié à l'objectif correspondant de la partie variable annuelle de la rémunération des mandataires sociaux.

Le prix d'exercice de chaque option est la valeur de marché moyenne de l'action établie durant les vingt jours de cotation se terminant le jour précédant la date d'attribution de l'option.

Suite à l'augmentation de capital avec droit préférentiel de souscription intervenue en octobre 2012, les plans d'options ont été ajustés de la manière suivante :

	Ajustement du nombre d'options au 19 octobre 2012	Prix d'exercice avant ajustement (€)	Prix d'exercice ajusté (€)
Plan du 11 mai 2006	1 001 048	26,26€	24,95€
Plan du 23 mars 2007	1 221 425	30,40€	28,89€
Plan du 14 mars 2008	1 120 226	32,57€	30,95€
Plan du 16 mars 2009	950 179	8,82€	8,38€
Plan du 6 janvier 2010	231 538	14,71€	13,98€
Plan du 22 mars 2010	1 430 622	19,44€	18,47€
Plan du 21 octobre 2010	126 291	16,88€	16,05€
Plan du 24 mars 2011	1 150 636	25,48€	24,21€
Plan du 26 juin 2012	1 483 424	18,77€	17,84€
TOTAL	8 715 389		

Le tableau qui suit résume l'information relative aux options non exercées au 31 décembre 2012 :

	Options initialement attribuées	Options non exercées au 31.12.2012 ^(a)	Prix d'exercice par action ^(b)	Date d'expiration	Durée de vie résiduelle
Plan du 11 mai 2006	1 012 500	1 001 048	24,95€	10 mai 2014	16,3 mois
Plan du 23 mars 2007	1 308 750	1 221 425	28,89€	23 mars 2015	26,7 mois
Plan du 14 mars 2008	1 188 500	1 120 226	30,95€	14 mars 2016	38,5 mois
Plan du 16 mars 2009	1 327 000	950 179	8,38€	16 mars 2017	50,5 mois
Plan du 6 janvier 2010	220 000	231 538	13,98€	6 janvier 2018	60,3 mois
Plan du 22 mars 2010	1 548 150	1 426 654	18,47€	22 mars 2018	62,7 mois
Plan du 21 octobre 2010	120 000	126 291	16,05€	21 octobre 2018	69,7 mois
Plan du 24 mars 2011	1 164 363	1 150 227	24,21€	24 mars 2019	74,8 mois
Plan du 26 juin 2012	1 410 625	1 483 424	17,84€	26 juin 2020	89,9 mois
TOTAL	9 299 888	8 711 012			

(a) Nombre ajusté après l'augmentation de capital avec droit préférentiel de souscription du 23 octobre 2012.

(b) Prix d'exercice ajusté après l'augmentation de capital avec droit préférentiel de souscription du 23 octobre 2012.

Le tableau suivant résume l'information relative à l'évolution des plans de stock-options au 31 décembre 2012, 2011 et 2010 :

	2012		2011		2010	
	Nombre d'options	Prix moyen d'exercice	Nombre d'options	Prix moyen d'exercice	Nombre d'options	Prix moyen d'exercice
(En euros, sauf nombre d'options)						
Options non exercées en début d'exercice	7 062 320	23,16	6 428 504	22,17	4 958 740	22,35
Attributions	1 410 625	18,77	1 164 363	25,48	1 888 150	18,73
Ajustements liés à l'augmentation de capital	435 498	21,68				
Exercées	(132 758)	13,06	(318 823)	7,31	(339 377)	6,10
Échues non exercées	(64 673)	23,98	(211 724)	20,21	(79 009)	19,86
Options non exercées en fin d'exercice	8 711 012	21,67	7 062 320	23,16	6 428 504	22,17
Options exerçables en fin d'exercice	5 943 122	22,60	4 535 303	16,11	3 534 518	14,05

Le cours moyen de l'action CGG s'est élevé à 21,89 euros en 2012, 20,17 euros en 2011 et 18,26 euros en 2010.

Actions gratuites sous conditions de performance

Plan d'attribution du 22 mars 2010

Le 22 mars 2010, le Conseil d'administration a décidé l'attribution de 509 925 actions gratuites sous conditions de performance, dont 27 500 attribuées au Président-Directeur Général. L'attribution définitive était soumise (i) à la réalisation d'un EBIT net consolidé moyen sur les exercices clos les 31 décembre 2010 et 2011 et (ii) à la réalisation d'un EBITDAS moyen minimum, soit du Groupe, soit du secteur Services, soit du secteur Équipements, selon l'appartenance du bénéficiaire à l'un de ces secteurs, sur les exercices clos le 31 décembre 2010 et 2011. De plus, un contrat de travail ou un mandat social doit toujours exister entre le bénéficiaire et le Groupe au moment de la date d'attribution définitive des actions.

Le Conseil d'administration du 29 février 2012 a constaté que les conditions de performance fixées pour le plan mis en place le 22 mars 2010 étaient partiellement remplies et que 67 575 actions ont été attribuées à ce titre le 10 mai 2012.

Plan d'attribution du 24 mars 2011

Le 24 mars 2011, le Conseil d'administration a décidé l'attribution de 488 586 actions gratuites sous conditions de performance, dont 13 750 attribuées au Président et 27 500 attribuées au Directeur Général. L'attribution définitive était soumise (i) à la réalisation d'un EBIT net consolidé moyen sur les exercices clos les 31 décembre 2011 et 2012 et (ii) à la réalisation d'un EBITDAS moyen minimum, soit du Groupe, soit du secteur Services, soit du secteur Équipement, selon l'appartenance du bénéficiaire à l'un de ces secteurs, sur les exercices clos le 31 décembre 2011 et 2012. De plus, un contrat de travail ou un mandat social doit toujours exister entre le bénéficiaire et le Groupe au moment de la date d'attribution définitive des actions.

Suite à l'augmentation de capital publique intervenue en octobre 2012, le nombre d'actions existantes ou à émettre au

profit des bénéficiaires, en ce compris les mandataires sociaux et les membres du Comité Exécutif, est ajusté à 472 846.

Le Conseil d'administration du 27 février 2013 a constaté que les conditions de performance fixées pour le plan mis en place le 24 mars 2011 étaient partiellement remplies et qu'un maximum de 399 853 actions seront attribuées au titre de ce plan le 3 mai 2013.

Plan d'attribution du 26 juin 2012

Le 26 juin 2012, le Conseil d'administration a décidé l'attribution de 516 550 actions gratuites sous conditions de performance, dont 27 500 attribuées au Directeur Général, 11 250 attribuées à chacun des Directeurs Généraux Délégués et 57 000 attribuées aux membres du Comité Exécutif. Cette attribution définitive interviendra sous réserve de la constatation par le Conseil d'administration (i) de la réalisation d'un résultat retraité des éléments financiers net consolidé moyen sur les exercices clos le 31 décembre 2012 et 2013 et (ii) de la réalisation d'un EBITDAS moyen minimum, soit du Groupe, soit du secteur Services, soit du secteur Équipement, selon l'appartenance du bénéficiaire à l'un de ces secteurs, sur les exercices clos le 31 décembre 2012 et 2013. De plus, un contrat de travail ou un mandat social doit toujours exister entre le bénéficiaire et le Groupe au moment de la date d'attribution définitive des actions.

Suite à l'augmentation de capital avec droit préférentiel de souscription intervenue en octobre 2012, le nombre d'actions existantes ou à émettre au profit des bénéficiaires, en ce compris les mandataires sociaux et les membres du Comité Exécutif, a été ajusté à 535 018.

Ces actions seront attribuées à l'issue d'une période d'acquisition de deux ans expirant à la plus tardive des deux dates suivantes, le 26 juin 2014 ou la date de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

Coût de compensation sur les options et actions gratuites sous condition de performance

Les hypothèses retenues pour évaluer les plans d'options 2010, 2011 et 2012 et les plans 2011 et 2012 d'attribution d'actions gratuites sont reprises dans le tableau suivant :

	Options attribuées	Volatilité	Taux sans risque	Prix d'exercice par actions (en euros) ^(a)	Durée de vie résiduelle (ans)	Juste valeur par action à la date d'attribution (en euros)	Dividendes
Plan d'options janvier 2010	220 000	52 %	2,78 %	14,71	5	8,23	0,0 %
Plan d'options mars 2010	1 548 150	52 %	2,44 %	19,44	5,5	10,10	0,0 %
Plan d'options octobre 2010	120 000	52 %	2,05 %	16,88	5,5	9,66	0,0 %
Plan d'options 2011	1 164 363	37 %	2,52 %	25,48	4	8,48	0,0 %
Plan d'options 2012	1 410 625	42 %	1,23 %	18,77	4	5,98	0,0 %

(a) Prix d'exercice ne tenant pas compte de l'ajustement opéré à la suite de l'augmentation de capital du 23 octobre 2012.

	Actions gratuites attribuées	Accomplissement des conditions de performance	Juste valeur par action à la date d'attribution (en euros)	Dividendes
Plan d'actions gratuites sous condition de performance 2011	488 586	50 % ^(b)	25,84 ^(a)	0,0 %
Plan d'actions gratuites sous condition de performance 2012	516 550	50 % ^(b)	18,13 ^(a)	0,0 %

(a) Correspond au cours de clôture de l'action CGG à la date d'attribution.

(b) Estimé.

Selon IFRS 2, la juste valeur des options attribuées depuis le 7 novembre 2002 est reconnue en charge sur la durée de vie du plan. Le détail de ces charges est présenté dans le tableau suivant :

(En millions de dollars US)	2012	2011 (retraité)	2010 (retraité)
Plan d'options 2006 ^(a)	—	—	0,4
Plan d'options 2007 ^(b)	—	—	0,5
Plan d'options 2008 ^(c)	—	0,4	2,7
Plan d'options 2009 ^(d)	0,1	0,6	2,1
Plan d'options 2010 ^(e)	3,2	7,6	11,0
Plan d'option 2011 ^(f)	4,3	5,6	—
Plan d'option 2012 ^(g)	1,9	—	—
Plan d'actions gratuites sous condition de performance 2009 ^(h)	—	0,1	0,4
Plan d'actions gratuites sous condition de performance 2010 ⁽ⁱ⁾	0,1	(1,8)	2,5
Plan d'actions gratuites sous condition de performance 2011 ^(j)	9,9	3,2	—
Plan d'actions gratuites sous condition de performance 2012 ^(k)	1,4	—	—
CHARGE TOTALE SELON IFRS 2	20,9	15,7	19,7

(a) Dont 0,3 million de dollars pour les dirigeants du Groupe en 2010.

(b) Dont 0,3 million de dollars pour les dirigeants du Groupe en 2010.

(c) Dont 0,3 million de dollars pour les dirigeants du Groupe en 2011, 1,3 million de dollars en 2010.

(d) Dont 0,1 million de dollars pour les dirigeants du Groupe en 2012, 0,3 million de dollars en 2011 et 1,1 million de dollars en 2010.

(e) Dont 1,4 million de dollars pour les dirigeants du Groupe en 2012, 3,8 millions de dollars en 2011 et 5,8 millions de dollars en 2010.

(f) Dont 2,9 millions de dollars pour les dirigeants du Groupe en 2012 et 3,8 millions de dollars en 2011.

(g) Dont 0,9 million de dollars pour les dirigeants du Groupe en 2012.

(h) Néant.

(i) Dont (0,3) million de dollars pour les dirigeants du Groupe en 2011 et 0,5 million de dollars en 2010.

(j) Dont 2,4 millions de dollars pour les dirigeants du Groupe en 2012 et 0,7 million de dollars en 2011.

(k) Dont 0,3 million de dollars pour les dirigeants du Groupe en 2012.

NOTE 16 PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Le détail et la variation des provisions pour risques et charges s'établissent comme suit :

(En millions de dollars US)	Solde au 31.12.2011	Dotation	Reprise (utilisée)	Reprise (non utilisée)	Autres ^(a)	Solde au 31.12.2012
Provisions pour frais de restructuration	6,9	—	(6,1)	—	—	0,8
Provisions pour contrats déficitaires	6,2	—	(1,4)	—	—	4,8
Provisions pour litiges	14,4	0,6	(12,9)	—	—	2,1
Autres provisions relatives à des contrats	5,5	5,8	(2,9)	—	0,1	8,5
Provisions pour charge de démobilisation des navires	1,6	6,3	(3,1)	—	—	4,8
Total provisions court-terme	34,6	12,7	(26,4)	—	0,1	21,0
Provisions pour départ à la retraite	35,3	8,5	(3,7)	—	17,2	57,3
Provisions pour risques fiscaux	11,9	—	—	(4,8)	—	7,1
Provisions pour contrats défavorables	9,2	0,1	(4,5)	—	—	4,8
Provisions pour garantie clients	27,4	5,5	(12,7)	—	0,4	20,6
Provisions pour risques douaniers et autres impôts	22,5	1,8	(2,7)	(3,1)	(0,7)	17,8
Autres provisions pour risques et charges	0,4	—	—	—	(0,4)	—
Total provisions long-terme	106,7	15,9	(23,6)	(7,9)	16,5	107,6
TOTAL PROVISIONS	141,3	28,6	(50,0)	(7,9)	16,6	128,6

(a) Inclut les effets des variations de taux de change et des changements de périmètre, les reclassements entre comptes ainsi que les gains ou pertes de change actuariels.

Provisions pour frais de restructuration

En 2012, les reprises sont liées au plan de performance 2010 venant compenser les coûts encourus de l'année (voir note 21).

Provisions pour litige

Le 20 octobre 2006, une procédure a été intentée à l'encontre de Sercel Inc. (une filiale du Groupe CGG) devant les juridictions américaines (*United States District Court for the Eastern District of Texas*). Cette action était fondée sur une supposée contrefaçon par certains équipements d'acquisition sismique de Sercel incluant des composants MEMS (*Micro Electromechanical systems*) d'un brevet détenu par le demandeur. Le 29 janvier 2010, un jury de Texarkana (Texas) a déclaré Sercel Inc. coupable de violation du brevet américain n° 5852242, accordant ainsi à ION Geophysical Corporation 25,2 millions de dollars US de dommages au titre du manque à gagner. Sercel a déposé une requête demandant à la Cour d'annuler le verdict du jury pour plusieurs motifs, et notamment le fait qu'ION n'ait pas apporté de preuves irréfutables permettant d'établir que Sercel a porté atteinte au brevet et que le brevet d'ION est lui-même invalide dès lors qu'ION n'a pas décrit dans ledit brevet la meilleure façon de réaliser l'invention.

Le 21 septembre 2010, la cour de Texarkana a rejeté le verdict du jury qui reprochait à Sercel Inc. de contrefaire le brevet américain n° 5852242 tel que revendiqué par ION Geophysical. La cour a aussi confirmé le verdict du jury validant le brevet, et admettant son non-respect sur certains autres fondements. La Cour a également conclu que la demande d'indemnisation d'ION pour manque à gagner de 25,2 millions de dollars US n'était pas recevable et a réduit le montant des dommages et intérêts à 10,7 millions de dollars US.

Le 8 mars 2011, Sercel Inc. a émis une obligation de 12,8 millions de dollars (correspondant au montant des dommages plus 20 % d'intérêts) et a lancé une procédure d'appel.

Le 17 février 2012, la Cour fédérale américaine a validé le jugement de la cour du Texas du 16 février 2011 quant au litige portant sur le brevet américain n° 5852242. Une provision d'un montant de 12,8 millions de dollars a été comptabilisée dans les comptes du quatrième trimestre 2011 du Groupe au titre des 10,7 millions de dollars et intérêts relatifs dus à ION.

L'injonction, qui couvre uniquement la technologie Sercel des capteurs digitaux « DSU », est limitée au territoire des États-Unis et restera effective jusqu'à la fin du brevet en

décembre 2015. Cette injonction n'empêche pas Sercel ou ses clients d'utiliser, fabriquer, vendre ou livrer les produits DSU et SeaRay partout ailleurs dans le monde. Il ne concerne pas non plus les systèmes d'enregistrement 408UL et 428XL que Sercel peut ainsi continuer à promouvoir, vendre et livrer aux États-Unis. Plus particulièrement, aux termes de l'injonction, Sercel peut continuer d'offrir à la vente les DSU et SeaRay dans la mesure où la fabrication, la vente ou la livraison des DSU et SeaRay intervient hors des États-Unis. Sercel a également réglé à ION un montant de 13 millions de dollars US à titre de dommages et intérêts.

Le second procès relatif au montant des dommages supplémentaires relatifs aux ventes de systèmes SeaRay fabriqués par Sercel à Houston a fait l'objet d'un accord transactionnel entre les parties.

Il n'y a désormais plus de procédure judiciaire en cours à ce titre à l'encontre du Groupe CGG.

Provisions pour garantie clients

Le poste « provisions pour garantie clients » correspond aux garanties données par Sercel à ses clients externes.

Provisions pour engagements de retraite

Le Groupe provisionne les indemnités de départ à la retraite sur la base des hypothèses actuarielles suivantes :

- ▶ prise en compte de facteurs de rotation du personnel et de mortalité ;

- ▶ âge de départ en retraite entre 60 et 65 ans pour la France, 67 ans pour la Norvège ;
- ▶ taux d'actualisation et taux moyen d'augmentation des émoluments futurs.

De plus, un régime de retraite complémentaire a été mis en place en décembre 2004 pour les membres du Comité Exécutif et les membres du Directoire de Sercel Holding. Il n'a fait l'objet d'aucun versement en 2012, 2010 et 2009. En 2011, 6,9 millions de dollars US ont été versés.

Au 31 décembre 2012, le montant de la provision pour engagement de retraite nette s'élève à 57,3 millions de dollars US. L'application, à cette date, de l'IAS 19 révisée aurait entraîné une augmentation de la dette nette de 15,9 millions de dollars US, soit une dette ajustée de 73,2 millions de dollars US, principalement liée à la reconnaissance du coût des services passés.

En 2010, la réforme des retraites en France a fait reculer l'âge minimum de départ en retraite (recul de 4 mois par an, pour atteindre 62 ans en 2018). Ce changement a été considéré dans l'évaluation des obligations à prestations définies, et l'impact a été comptabilisé comme une variation actuarielle.

Au 31 décembre 2010, la provision pour engagement de retraite de certaines sociétés norvégiennes a été entièrement reprise suite à une modification de la nature des régimes. Ceci est présenté sur la ligne « effets des réductions/liquidations » dans le tableau ci-dessous.

Les engagements relatifs aux droits accumulés et les provisions constituées au titre de l'ensemble des engagements de retraite du Groupe se présentent comme suit :

(En millions de dollars US)	Au 31 décembre			
	2012	2011 (retraité)	2010 (retraité)	2009 (retraité)
Éléments enregistrés dans le bilan				
Obligation ^(a)	144,9	115,4	116,8	122,6
Juste valeur des actifs de régime	(72,3)	(63,5)	(61,3)	(56,8)
Obligation nette	72,6	51,9	55,5	65,8
Coût des services passés restant à amortir	(15,9)	(17,1)	(19,2)	(22,2)
Taxes	0,6	0,5	0,3	0,4
Passif net (actif) enregistré dans le bilan	57,3	35,3	36,6	44,1
Éléments enregistrés en résultat de la période				
Charge annuelle des prestations de services	4,4	4,9	4,0	4,3
Charge d'intérêt pour l'exercice	5,6	5,6	5,5	5,7
Rendement attendu des actifs	(3,1)	(3,6)	(3,1)	(2,4)
Amortissement du coût des services passés	1,5	1,7	1,6	1,7
Effets des réductions/liquidations	—	(0,3)	(0,9)	—
Taxes	0,1	0,1	—	0,3
Charge nette de la période	8,5	8,4	7,1	9,6
Variation de la provision enregistrée dans le bilan				
Provision au 1^{er} janvier	35,3	36,6	44,1	35,5
Charge nette de la période	8,5	8,4	7,1	9,6
Écarts actuariels enregistrés en autres éléments du résultat global ^(b)	14,4	1,8	—	6,0
Cotisations payées	(1,4)	(7,3)	(6,1)	(7,1)
Paiement d'indemnités	(2,3)	(2,9)	(4,4)	(2,4)
Entrées de périmètre, reclassements et écarts de conversion	2,8	(1,3)	(4,1)	2,5
Provision nette au 31 décembre	57,3	35,3	36,6	44,1
Variation de l'obligation				
Obligation au 1^{er} janvier	115,4	116,8	122,6	95,2
Charge annuelle des prestations de services	4,4	4,9	4,0	4,3
Cotisations payées	0,4	1,1	0,4	0,4
Charge d'intérêt pour l'exercice	5,6	5,6	5,5	5,7
Coût des services passés	—	—	—	1,9
Paiement d'indemnités	(2,7)	(15,3)	(4,8)	(3,1)
Écarts actuariels enregistrés en autres éléments du résultat global	16,0	4,5	2,8	9,3
Effets des réductions/liquidations	—	(0,6)	(5,7)	—
Entrées de périmètre, reclassements et écarts de conversion	5,8	(1,6)	(8,3)	8,3
Autres	—	—	0,3	0,6
Engagement au titre des droits accumulés au 31 décembre	144,9	115,4	116,8	122,6
Variation des actifs de régime				
Juste valeur des actifs de régime au 1^{er} janvier	63,5	61,3	56,8	39,2
Rendement attendu des actifs	3,1	3,6	3,1	2,4
Cotisations payées	1,8	8,4	6,5	7,5
Paiement d'indemnités	(0,4)	(12,4)	(0,4)	(0,6)
Écarts actuariels enregistrés en autres éléments du résultat global	1,6	2,7	2,8	3,3
Effets des réductions/liquidations	—	(0,3)	(4,8)	—
Entrées de périmètre, reclassements et écarts de conversion	3,0	(0,3)	(2,6)	5,0
Autres	(0,3)	0,5	(0,1)	—
Juste valeur des actifs de régime au 31 décembre ^(c)	72,3	63,5	61,3	56,8
Paramètres de base utilisés pour l'évaluation des engagements de retraite du Groupe				
Taux d'actualisation ^(d)	3,00 %	4,75 %	4,75 %	5,25 %
Taux moyen d'augmentation des émoluments futurs ^(e)	3,04 %	2,93 %	2,89 %	3,16 %
Taux moyen de rendement attendu des actifs de couverture ^(f)	4,85 %	4,74 %	5,77 %	5,77 %

(a) En 2012, l'obligation s'élève à 144,9 millions de dollars US, dont 46,9 millions de dollars US pour des plans à prestations définies non couverts (37,1 millions de dollars US en 2011, 39,4 millions de dollars US en 2010 et 43,5 millions de dollars US en 2009).

(b) Au 31 décembre 2012, le total cumulé des pertes actuarielles enregistrées dans les autres éléments du résultat global s'élève à 19,3 millions de dollars US.

(c) Les principales catégories d'actifs exprimées en pourcentage de la juste valeur des actifs de régime sont les suivantes :

	Au 31 décembre			
	2012	2011	2010	2009
Actions	47 %	35 %	45 %	32 %
Obligations	22 %	29 %	50 %	59 %
Immobilier	8 %	4 %	4 %	6 %
Autres	23 %	32 %	1 %	3 %

(d) Le taux d'actualisation pour les entités de la zone euro est de 3,00 %. Il a été déterminé par référence aux taux suivants au 31 décembre 2012 :

- ▶ Bloomberg Corporate 15 ans : 2,72 % ;
- ▶ IBOXX 10 + AA : 2,69 % ;
- ▶ IBOXX 10 + AA financier : 2,96 % ;
- ▶ IBOXX 10 + AA Non financier : 2,43 %.

Pour les entités hors zone euro, les taux d'actualisation utilisés sont de 4,30 % pour le Royaume-Uni, de 3,50 % pour les États-Unis et 2,5 % pour la Norvège.

Une augmentation de 0,25 % du taux d'actualisation entraînerait une diminution de l'obligation de 5,4 millions de dollars US, tandis qu'une diminution de 0,25 % du taux d'actualisation entraînerait une augmentation de l'obligation de 5,7 millions de dollars US.

(e) Une augmentation de 0,25 % du taux moyen d'augmentation des émoluments futurs entraînerait une augmentation de l'obligation de 3,2 millions de dollars US, tandis qu'une diminution de 0,25 % entraînerait une diminution de l'obligation de 3,1 millions de dollars US.

(f) Les actifs de régime du Groupe sont répartis au Royaume-Uni (95 %), en Norvège (4 %) et en France (1 %). Les taux de rendement attendus sont basés sur les hypothèses de taux de rendement à long terme par classe d'actifs au 31 décembre 2012. Le taux global de rendement attendu est de 4,85 %. Pour le Royaume-Uni, le taux de rendement est de 6,0 % sur les actions, 6,0 % sur l'immobilier, 4,1 % sur les obligations, et 3,0 % sur la catégorie « autres ».

Les actifs de régime du Groupe sont principalement placés en actions, obligations et cash. Les écarts actuariels d'expérience sur les actifs de régime correspondent à la différence entre les rendements réels des actifs et les rendements attendus des actifs (1,6 million de dollars US en 2012, 2,7 millions de dollars US en 2011, 2,8 millions de dollars US en 2010, et 3,3 millions de dollars US en 2009). Une diminution de 0,25 % du taux de rendement des actifs entraînerait une diminution du rendement des actifs en 2013 de 0,2 million de dollars US. Le rendement réel des actifs en 2012 s'élève à 4,7 millions de dollars US, qui se décomposent en 3,1 millions de dollars US de rendement attendu et 1,6 million de dollars US d'écarts actuariels d'expérience.

Les cotisations à verser en 2013 sont estimées à 1,5 million de dollars US.

NOTE 17 AUTRES PASSIFS NON COURANTS

Le détail des autres passifs non-courants se présente comme suit :

(En millions de dollars US)	Au 31 décembre		
	2012	2011 (retraité)	2010 (retraité)
Dépôts et garanties reçus	—	4,4	2,6
Subventions d'État à la recherche	5,5	6,7	7,1
Intéressement des salariés	41,1	38,7	36,6
Autres passifs non courants	46,6	49,8	46,3

NOTE 18 ENGAGEMENTS AU TITRE D'OBLIGATIONS CONTRACTUELLES, ENGAGEMENTS HORS BILAN ET RISQUES

Les obligations contractuelles du Groupe sont présentées dans le tableau suivant :

(En millions de dollars US)	Au 31 décembre		
	2012	2011 (retraité)	2010 (retraité)
Obligations liées aux dettes financières	3 013,5	2 606,8	2 429,6
Obligations issues des locations-financements	136,6	170,8	202,6
Obligations issues des locations simples ^(a)	1 174,3	1 100,3	1 295,4
TOTAL	4 324,4	3 877,9	3 927,6

(a) Y compris 898,3 millions de dollars US relatifs aux contrats d'affrètement « coque nue » des navires sismiques en 2012, 863,5 millions de dollars US en 2011 et 844,1 millions de dollars US en 2010.

Le tableau suivant présente sur les périodes à venir les paiements futurs relatifs aux obligations et engagements contractuels au 31 décembre 2012 :

(En millions de dollars US)	Paiements dus par période				
	Moins d'un an	2-3 ans	4-5 ans	Plus de 5 ans	Total
Obligations liées aux dettes financières					
Remboursements dettes à taux fixe	3,7	1,8	1 200,9	1 086,6	2 293,0
Remboursements dettes à taux variable ^(a)	11,0	18,3	6,1	—	35,4
Intérêts sur emprunts obligataires	121,9	242,6	163,8	156,8	685,1
Total obligations liées aux dettes financières	136,6	262,7	1 370,8	1 243,4	3 013,5
Obligations issues des locations-financements					
Obligations issues des locations-financements à taux fixe	16,6	28,0	28,0	57,6	130,2
Obligations issues des locations-financements à taux variable	6,4	—	—	—	6,4
Total obligations issues des locations-financements	23,0	28,0	28,0	57,6	136,6
Obligations issues des locations simples ^(b)					
Contrats d'affrètement coque nue des navires	166,0	243,5	223,4	265,4	898,3
Obligations issues des locations simples	60,8	84,1	62,7	68,4	276,0
Total obligations issues des locations simples	226,8	327,6	286,1	333,8	1 174,3
TOTAL OBLIGATIONS CONTRACTUELLES ^(c)	386,4	618,3	1 684,9	1 634,8	4 324,4

(a) Les paiements futurs sont déterminés sur la base des taux variables en vigueur au 31 décembre 2012.

(b) Inclut le contrat Marine d'une durée de cinq ans signé avec Bourbon pour six nouveaux navires.

(c) Les paiements futurs en devises sont convertis en dollars sur la base des taux de change du 31 décembre 2012.

Obligations contractuelles — locations-financements

Le Groupe a des engagements sur des contrats à long terme concernant principalement des terrains, bâtiments et

équipements géophysiques. Les dates d'expiration de ces différents contrats de crédit-bail s'étendent entre une et les douze prochaines années.

Au 31 décembre 2012, la réconciliation entre les obligations issues des locations-financements et les dettes de crédit-bail se présente comme suit :

(En millions de dollars US)	Moins d'un an	1-5 ans	Plus de 5 ans	Total
Obligations issues des locations-financements	23,0	56,0	57,6	136,6
Effet de l'actualisation	(6,6)	(20,6)	(13,2)	(40,4)
Option d'achat du nouveau siège	—	—	34,7	34,7
DETTES DE LOCATIONS-FINANCEMENTS (VOIR NOTE 13)	16,4	35,4	79,1	130,9

Obligations contractuelles — locations simples

Les contrats de locations simples correspondent principalement aux contrats d'affrètement « coque nue » des navires sismiques, aux équipements géophysiques et aux bureaux et matériels informatiques.

Le coût total des locations est de 466,1 millions de dollars US en 2012, 445,6 millions de dollars US en 2011 et 586,4 millions de dollars US en 2010.

Contrats de crédit

Voir note 13.

Garanties

Les garanties émises sont les suivantes :

(En millions de dollars US)	Au 31 décembre		
	2012	2011 (retraité)	2010 (retraité)
Opérations			
Garanties émises en faveur des clients ^(a)	720,2	577,0	405,9
Autres garanties et divers engagements ^(b)	184,2	220,5	180,5
Financement			
Garanties émises en faveur des banques ^(c)	3,9	3,4	24,1
TOTAL	908,3	800,9	610,5

(a) Les garanties en faveur des clients concernent principalement des cautions données dans le cadre d'appels d'offres ou de la réalisation de contrats.

(b) Liées essentiellement à des garanties données en faveur des douanes et des administrations locales dans des filiales étrangères et sociétés liées.

(c) Les garanties en faveur des banques concernent principalement la mise en place de lignes de découverts bancaires.

En décembre 2011, le contrat d'affrètement du navire *Elnusa Finder*, d'une durée de huit ans, a été transféré à la joint-venture PT Elnusa-CGGVeritas Seismic. Dans le cadre de cette transaction, le Groupe a émis une garantie au profit du propriétaire du navire (Swire Pacific Offshore) à hauteur de l'engagement, estimé à 62 millions d'euros. Cette garantie a

fait l'objet d'une contre-garantie émise par notre partenaire PT Elnusa Tbk à hauteur de sa participation dans la joint-venture. Le 13 juillet 2012, le contrat d'affrètement du navire a été retransféré à la société Exploration Investment Ressources II, filiale consolidée par intégration globale. Le navire a été renommé *Pacific Finder*.

Les échéances concernant les engagements donnés dans le cadre de l'activité sont présentées dans le tableau suivant :

(En millions de dollars US)	France				
	Moins d'un an	2-3 ans	4-5 ans	Plus de 5 ans	Total
Opérations					
Garanties émises en faveur des clients	640,4	75,1	4,5	0,2	720,2
Autres garanties et divers engagements	73,9	22,5	6,8	81,0	184,2
Financement					
Garanties émises en faveur des banques	1,7	—	2,2	—	3,9
TOTAL	716,0	97,6	13,5	81,2	908,3

Autres

Au cours de l'année 2012 les éléments suivants sont intervenus :

- ▶ *Oceanic Champion* : extension signée le 30 mars 2012 du contrat d'affrètement pour une durée de six mois jusqu'en juin 2020 ;
- ▶ *Venturer* : extension signée le 27 juin 2012 du contrat d'affrètement d'une année jusqu'en décembre 2013 ;

- ▶ *Bergen Surveyor* : extension signée le 3 juillet 2012 du contrat d'affrètement jusqu'en décembre 2013 avec deux options d'extension complémentaires d'une année ;
- ▶ *Pacific Finder* : transfert le 13 juillet 2012 du contrat d'affrètement à la société Exploration Investment Ressources II AS pour une durée allant jusqu'en mars 2019 avec une option d'extension de huit années complémentaire et une option d'achat.

Le 28 juin 2011, un contrat d'affrètement de cinq ans a été signé avec le groupe Bourbon pour six nouveaux navires de support et d'assistance à nos opérations sismiques. Ces nouveaux navires seront livrés à partir de début 2013.

Il n'existe pas d'engagement hors bilan significatif non décrit ci-dessus selon les normes comptables en vigueur.

Litiges et autres risques

Le Groupe est défendeur dans des litiges liés à l'activité courante. L'issue de ces procès et actions en responsabilité n'est pas connue à ce jour. Le Groupe estime que les éventuels coûts en résultant, compensés par les indemnités d'assurance ou autres remboursements, ne devraient pas avoir d'impact négatif significatif sur ses résultats consolidés ou sur sa position financière.

DEMANDES D'INFORMATIONS DU BUREAU OF INDUSTRY AND SECURITY DU DÉPARTEMENT DU COMMERCE AMÉRICAIN

Afin de fournir des réponses précises et complètes à des demandes d'informations formulées récemment par des représentants du *Bureau of Industry and Security* (« BIS ») du Département du Commerce américain, nous avons procédé à une revue des circonstances entourant certaines expéditions faites à destination de nos navires opérant dans les eaux cubaines ou à leur proximité. Au cours de cette revue, nous avons découvert que, en dépit des précautions que nous avons prises, certaines expéditions pouvaient ne pas avoir été effectuées dans le respect de nos procédures internes et avoir potentiellement violé la réglementation américaine relative aux exportations et embargos commerciaux. Nous avons fourni au BIS l'ensemble des informations requises à ce jour et coopérons pleinement avec l'Administration. Nous avons, en outre, informé de façon volontaire l'*US Office of Foreign Assets Control*.

Le Groupe estime que les éventuels coûts en résultant ne devraient pas avoir d'impact négatif significatif sur ses résultats ou sur sa situation financière.

NOTE 19 ANALYSE PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ ET ZONE GÉOGRAPHIQUE

L'information financière est présentée par secteur d'activité sur la base du système de reporting interne et de l'information segmentée interne utilisée pour piloter et mesurer la performance au sein du Groupe.

Le Groupe est organisé depuis le 1^{er} juillet 2010 en cinq Divisions et opère dans deux secteurs d'activité distincts :

- ▶ le secteur des Services géophysiques, qui regroupe :
 - » les « contrats Marine » : services d'acquisitions marines menés par le Groupe pour le compte d'un client spécifique,
 - » les « contrats Terrestre » : services d'acquisitions terrestres, en zones de transition et en eaux peu profondes, menées par le Groupe pour le compte d'un client spécifique,
 - » le Traitement, l'Imagerie et le Réservoir : services de traitement et d'interprétation de données géophysiques et d'études de réservoir pour des tiers, au travers de centres ouverts (non exclusifs) ou dédiés (à un client),
 - » les Multiclients : acquisitions de données sismiques menées par le Groupe et vendues à plusieurs clients sur une base non exclusive ;
- ▶ le secteur des Équipements géophysiques, opéré à travers Sercel Holding SA et ses filiales, chargé de la fabrication et de la commercialisation des matériels et des équipements sismiques d'acquisition de données, pour les activités Terrestre et Marine.

Les ventes internes entre les deux secteurs d'activité sont effectuées à des prix proches de ceux du marché et concernent principalement des ventes de matériels effectuées par le secteur Équipements géophysiques au secteur Services

géophysiques. Les ventes intersecteurs et le résultat opérationnel en découlant sont éliminés en consolidation, et présentés comme suit : (i) le résultat d'exploitation pour le secteur des Services est présenté après élimination des dépenses d'amortissement correspondantes aux dépenses en immobilisation entre le secteur des Équipements et celui des Services ; (ii) les dépenses en immobilisation du secteur des Services sont présentées après élimination de la marge intersecteur.

Le résultat opérationnel présenté inclut des éléments exceptionnels qui sont mentionnés s'ils sont significatifs. Les frais de siège qui couvrent principalement les activités de direction, de financement et d'administration juridique et fiscale sont inclus dans la colonne « éliminations et ajustements » dans les tableaux qui suivent. Le Groupe ne présente pas d'éléments du résultat financier par secteur d'activité, dans la mesure où ces indicateurs ne sont pas suivis par secteur et où la gestion des financements et placements est principalement effectuée au niveau de la société mère.

Les actifs identifiables sont ceux utilisés dans l'activité de chaque secteur d'activité. Les actifs non affectés aux activités et ceux du siège sont relatifs aux actifs financiers et disponibilités. Le Groupe ne présente pas ces actifs par zone géographique.

Les passifs identifiables sont ceux utilisés dans l'activité de chaque secteur d'activité. Les passifs non affectés aux activités et ceux du siège sont principalement relatifs aux dettes financières.

Les deux plus importants clients du Groupe contribuent en 2012 pour respectivement 7,1 % et 5,8 % au chiffre d'affaires consolidé. Ils contribuaient respectivement pour 13,0 % et 3,0 % en 2011 et 6,9 % et 6,0 % en 2010.

Les tableaux ci-après présentent le chiffre d'affaires, le résultat opérationnel et les actifs identifiables par secteur d'activité ainsi que le chiffre d'affaires par destination et zone géographique.

Analyse par secteur d'activité

2012

<i>(En millions de dollars US)</i>	Services	Équipements	Éliminations et ajustements	Total consolidé
Chiffre d'affaires tiers	2 456,8	953,7	—	3 410,5
Chiffre d'affaires intersecteur	1,5	250,6	(252,1)	—
Chiffre d'affaires total	2 458,3	1 204,3	(252,1)	3 410,5
Dotation aux amortissements (hors multiclents)	(294,7)	(43,3)	(30,0)	(368,0)
Dotation aux amortissements multiclents	(340,9)	—	—	(340,9)
Résultat d'exploitation	131,0	380,4	(182,3) ^(a)	329,1
Résultat des sociétés mises en équivalence ^(b)	37,4	—	—	37,4
Acquisition d'immobilisations (hors multiclents) ^(c)	329,4	44,1	—	373,5
Acquisition en trésorerie multiclents	363,8	—	—	363,8
Investissements dans sociétés mises en équivalence	21,7	—	—	21,7
Actifs identifiables	6 444,9 ^(d)	1 701,0	(1 465,1)	6 680,8
Actifs non affectés aux activités				1 652,0
TOTAL ACTIFS				8 332,8
<i>dont sociétés mises en équivalences</i>				124,5
Passifs identifiables	2 016,9	354,8	(743,4)	1 628,3
Passifs non affectés aux activités				2 112,6
TOTAL PASSIFS				3 740,9

(a) Y compris des frais de siège s'élevant à 53,8 millions de dollars US pour l'année 2012.

(b) Y compris 49,2 millions de dollars US de résultat opérationnel pour l'année 2012.

(c) Y compris des équipements acquis en crédit-bail pour 2,8 millions de dollars US, des coûts de développement capitalisés pour le secteur des services de 19,4 millions de dollars US et des coûts de développement capitalisés pour le secteur des équipements de 9,7 millions de dollars US pour l'année 2012.

(d) Y compris des actifs nets correspondant à nos activités en eaux peu profondes et à nos activités d'acquisition sismique en fonds marins réalisées à l'aide de câbles (Ocean bottom cable — « OBC »), reclassés en « actifs détenus en vue de la vente » pour un montant de 376,4 millions de dollars US en 2012 (voir note 5).

2011 (retraité)

(En millions de dollars US)	Services	Équipements	Éliminations et ajustements	Total consolidé
Chiffre d'affaires tiers	2 289,5	891,4	—	3 180,9
Chiffre d'affaires intersecteur	1,5	250,6	(252,1)	—
Chiffre d'affaires total	2 291,0	1 142,0	(252,1)	3 180,9
Dotation aux amortissements (hors multiclents)	(294,3)	(51,1)	1,7	(343,7)
Dotation aux amortissements multiclents	(285,3)	—	—	(285,3)
Résultat d'exploitation	8,5	354,0	(157,0)^(a)	205,5
Résultat des sociétés mises en équivalence ^(b)	16,4	—	—	16,4
Acquisition d'immobilisations (hors multiclents) ^(c)	369,7	27,1	—	396,8
Acquisition en trésorerie multiclents	203,2	—	—	203,2
Investissements dans sociétés mises en équivalence	36,1	—	—	36,1
Actifs identifiables	5 710,1	1 476,6	(665,0)	6 521,7
Actifs non affectés aux activités	—	—	—	669,8
TOTAL ACTIFS				7 191,5
<i>dont sociétés mises en équivalences</i>				131,7
Passifs identifiables	1 829,3	391,8	(627,4)	1 593,7
Passifs non affectés aux activités	—	—	—	1 705,4
TOTAL PASSIFS				3 299,1

(a) Y compris des frais de siège s'élevant à 57,4 millions de dollars US pour l'année 2011.

(b) Y compris 17,4 millions de dollars US de résultat opérationnel pour l'année 2011.

(c) Y compris des équipements acquis en crédit-bail pour 29,1 millions de dollars US, des coûts de développement capitalisés pour le secteur des services de 18,0 millions de dollars US et des coûts de développement capitalisés pour le secteur des équipements de 5,0 millions de dollars US pour l'année 2011.

2010 (retraité)

(En millions de dollars US)	Services	Équipements	Éliminations et ajustements	Total consolidé
Chiffre d'affaires tiers	2 082,9	821,4	—	2 904,3
Chiffre d'affaires intersecteur	0,9	178,2	(178,2)	—
Chiffre d'affaires total	2 083,8	999,6	(178,2)	2 904,3
Dotation aux amortissements (hors multiclents) ^(a)	(267,1)	(47,3)	(1,9)	(316,3)
Dotation aux amortissements multiclents ^(b)	(367,2)	—	—	(367,2)
Résultat d'exploitation	(91,5)	287,4	(108,5)^(c)	87,4
Résultat des sociétés mises en équivalence	(0,5)	(0,5)	—	(1,0)
Acquisition d'immobilisations (hors multiclents) ^(d)	361,8	38,2	—	400,0
Acquisition en trésorerie multiclents	259,6	—	—	259,6
Investissements dans sociétés mises en équivalence	8,6	—	—	1,6
Actifs identifiables	5 780,4	1 171,6	(389,5)	6 562,5
Actifs non affectés aux activités	—	—	—	553,7
TOTAL ACTIFS				7 116,2
<i>dont sociétés mises en équivalences</i>				98,6
Passifs identifiables	1 620,9	278,1	(360,0)	1 539,0
Passifs non affectés aux activités	—	—	—	1 742,0
TOTAL PASSIFS				3 281,0

(a) Y compris une reprise nette de dépréciation de navires et d'équipements pour un montant de 11 millions de dollars US pour l'année 2010 (voir note 21).

(b) Y compris la dépréciation d'études multiclents pour un montant de 93,6 millions de dollars US (voir note 10)

(c) Y compris des frais de siège s'élevant à 47,7 millions de dollars US pour l'année 2010.

(d) Y compris des équipements acquis en crédit-bail pour 116,5 millions de dollars US, des coûts de développement capitalisés pour le secteur des services de 27,9 millions de dollars US et des coûts de développement capitalisés pour le secteur des équipements de 3,2 millions de dollars US pour l'année 2010.

Analyse du chiffre d'affaires par zone géographique (de destination)

(En millions de dollars US)	2012		2011 (retraité)		2010 (retraité)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%
Amérique du Nord	730,3	21,4 %	704,8	22,2 %	776,8	26,7 %
Amérique latine	499,7	14,7 %	641,0	20,2 %	393,6	13,6 %
Europe, Afrique et Moyen-Orient	1 245,8	36,5 %	1 134,5	35,6 %	1 151,2	39,6 %
Asie-Pacifique	934,7	27,4 %	700,6	22,0 %	582,7	20,1 %
TOTAL CONSOLIDÉ	3 410,5	100 %	3 180,9	100 %	2 904,3	100 %

Le chiffre d'affaires de la France est nul pour l'exercice clos au 31 décembre 2012.

Analyse du chiffre d'affaires par catégorie

(En millions de dollars US)	2012		2011 (retraité)		2010 (retraité)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%
Ventes de biens et équipements	913,4	26,8 %	857,2	27,0 %	779,1	26,8 %
Ventes de prestations de services ^(a)	2 281,0	67,2 %	1 962,7	61,7 %	1 812,9	62,4 %
Après-ventes d'études multiclients	208,0	5,8 %	334,9	10,5 %	287,4	9,9 %
Loyers et locations	8,1	0,2 %	26,1	0,8 %	24,9	0,9 %
TOTAL CONSOLIDÉ	3 410,5	100 %	3 180,9	100 %	2 904,3	100 %

(a) Inklus les services rendus et les royalties.

NOTE 20 COÛTS DE RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

Les frais de recherche et développement s'analysent de la manière suivante :

(En millions de dollars US)	Au 31 décembre		
	2012	2011 (retraité)	2010 (retraité)
Frais de recherche et développement	(135,1)	(117,2)	(123,7)
Frais de développement capitalisés	29,1	23,0	31,1
Dépenses de recherche et développement	(106,0)	(94,2)	(92,6)
Aide à la recherche constatée en résultat	13,2	17,2	16,9
COÛTS NETS DE RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT	(92,8)	(77,0)	(75,7)

Les coûts de recherche et développement se rapportent principalement :

- ▶ pour les Services géophysiques, à des projets rattachés aux activités Traitement et Acquisition Marine ;
- ▶ pour les Équipements géophysiques, à des projets relatifs aux systèmes d'enregistrement.

NOTE 21 AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION

Au 31 décembre

(En millions de dollars US)	Au 31 décembre		
	2012	2011 (retraité)	2010 (retraité)
(Dépréciation) reprise de dépréciation des études multiclients	—	—	(93,6)
(Dépréciation) reprise de dépréciation d'actifs	(30,0)	—	11,0
Charges de restructuration	(6,9)	(21,8)	(33,8)
Variation des provisions pour restructuration	6,1	24,4	7,8
Autres produits (charges) non récurrents	(6,1)	3,3	(5,8)
Éléments non récurrents nets	(36,9)	5,9	(114,4)
Gains (pertes) de change sur contrats de couverture	0,8	4,8	(3,6)
Plus (moins) values sur cessions d'actifs	9,4	23,6	—
TOTAL AUTRES PRODUITS (CHARGES) NET	(26,7)	34,3	(118,0)

Exercice clos le 31 décembre 2012

Plan de performance 2012

En 2012, le Groupe a décaissé 6,9 millions de dollars US au titre du plan de performance 2010. Ces coûts ont été compensés par les reprises de provisions correspondantes.

Plus ou moins-values sur cessions d'actifs

En 2012, les plus-values sur cessions d'actifs comprennent une plus value d'un montant de 15,0 millions de dollars US provenant de la vente des titres Spectrum. Un gain de 6,1 millions de dollars US a également été réalisé lors de l'apport du navire sismique *Amadeus* à notre joint-venture vietnamienne avec PTSC au cours du premier trimestre (voir note 2).

Ce poste inclut également la mise au rebut de matériel géophysique pour un montant de 10,6 millions de dollars US.

Autres produits (charges) non récurrents

Ce poste inclut les frais engagés dans le cadre de l'acquisition de la Division Geoscience de Fugro pour un montant de 6,3 millions de dollars US.

Une dépréciation d'un montant 30 millions de dollars US relative à la marque Veritas a également été constituée suite à la décision de changement du nom du Groupe.

Exercice clos le 31 décembre 2011

Plan de performance 2011

En 2011, le Groupe a décaissé 20,9 millions de dollars US au titre du plan de performance 2010. Ces coûts ont été compensés par les reprises de provisions correspondantes.

Plus ou moins-values sur cessions d'actifs

En 2011, les plus-values sur les actifs comprennent la plus-value d'un montant de 10,9 millions de dollars US provenant de la cession d'actifs à Norfield AS. Un gain de 18,8 millions de dollars US a également été réalisé lors de l'apport de notre bibliothèque multiclients marine 2D à Spectrum ASA, ainsi qu'un gain de 4,2 millions de dollars US lors de la vente des actions Cybernetix (voir note 2).

Ce poste inclut également des sorties d'actifs principalement liées à des incidents impliquant nos navires sismiques (6,7 millions de dollars US). Les indemnités correspondantes perçues des assurances d'un montant de 4,2 millions de dollars US sont présentées en « autres produits (charges) non récurrents ».

Exercice clos le 31 décembre 2010

Plan de performance 2010

Comme annoncé le 16 décembre 2010, le Groupe a mis en œuvre un plan de performance qui a conduit à comptabiliser des coûts de restructuration pour un total de 37,3 millions de dollars US, répartis comme suit :

- ▶ des dépréciations de navires et d'équipements pour un montant de 5,2 millions de dollars US ;
- ▶ des coûts de désarmement estimés à 19,9 millions de dollars US provisionnés au 31 décembre 2010 ;
- ▶ les coûts relatifs au plan social pour 12,2 millions de dollars US, dont 9,8 millions de dollars US restent provisionnés au 31 décembre 2010.

Une dépréciation exceptionnelle d'un montant de 93,6 millions de dollars US a été comptabilisée sur les études multiclients en raison des conditions de marché spécifiques au Canada et dans le Golfe du Mexique.

Au total, le plan de performance et la dépréciation exceptionnelle se sont élevés à 130,9 millions de dollars US.

Plan de restructuration Marine 2009

En 2010, le Groupe a décaissé environ 30,5 millions de dollars US au titre du plan de restructuration Marine de 2009. Ces coûts ont été compensés par les reprises de provisions correspondantes.

Autres

Dans le cadre de la transaction Norfield (voir note 30), la reprise d'une dépréciation relative au navire sismique *Venturer* a été comptabilisée pour un montant de 12,4 millions de dollars US, ainsi que des coûts additionnels pour 4,5 millions de dollars US.

NOTE 22 COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET

Le coût de l'endettement financier net inclut l'ensemble des charges relatives aux dettes financières (celles-ci incluant les emprunts obligataires, les prêts et découverts bancaires, les

contrats de crédit-bail), net des produits financiers provenant des dépôts bancaires et valeurs mobilières de placement.

Le coût de l'endettement financier s'analyse comme suit :

(En millions de dollars US)	Au 31 décembre		
	2012	2011 (retraité)	2010 (retraité)
Charges d'intérêt relatives aux dettes financières	(151,5)	(149,0)	(135,6)
Amortissement des frais d'émission des emprunts	(7,5)	(28,2)	(7,7)
Produits financiers sur dépôts bancaires et valeurs mobilières de placement	2,3	2,7	3,2
COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET	(156,7)	(174,5)	(140,1)

Le 20 novembre 2012, CGGVeritas a procédé à l'émission de 11 200 995 obligations à option de conversion et/ou d'échange en actions nouvelles ou existantes (« OCEANE ») à échéance au 1^{er} janvier 2019, d'un montant nominal de 360 millions d'euros. Le produit net de l'émission a été affecté au financement de l'acquisition de la Division Geoscience (hors librairie multiclient et OBN) de Fugro.

Le 1^{er} mars 2011, le Groupe avait remboursé 460 millions de dollars US sur les 530 millions de l'emprunt obligataire portant intérêt à 7 1/2 % et à échéance 2015. Le 30 juin

2011, le Groupe avait remboursé les 70 millions de dollars US restants. Un amortissement accéléré des frais d'émission d'emprunt liés de 6,2 millions de dollars US avait été comptabilisé sur l'exercice.

Le 2 juin 2011, le Groupe avait remboursé intégralement les 508 millions de dollars US de la ligne de crédit Term Loan B en émettant un emprunt obligataire à échéance 2021. Un amortissement accéléré des frais d'émission d'emprunt liés de 15,4 millions de dollars US avait été comptabilisé sur l'exercice.

NOTE 23 AUTRES PRODUITS (CHARGES) FINANCIERS

Les autres produits et autres charges financiers se décomposent de la manière suivante :

(En millions de dollars US)	Au 31 décembre		
	2012	2011 (retraité)	2010 (retraité)
Gains et pertes de change, nets	0,7	21,9	13,8
Autres produits (charges) financiers nets	(20,4)	(21,1)	(2,6)
AUTRES PRODUITS (CHARGES) FINANCIERS NETS	(19,7)	0,8	11,2

En 2012, les autres charges financières comprennent les coûts d'un prêt relais de 12 millions de dollars US, mis en

place initialement pour financer une partie de l'acquisition de la Division Geoscience de Fugro (voir note 2).

NOTE 24 IMPÔTS

Le produit (charge) d'impôt total se détaille ainsi :

(En millions de dollars US)	Au 31 décembre		
	2012	2011 (retraité)	2010 (retraité)
France			
Charge courante	(9,9)	(13,2)	—
Ajustements sur la charge d'impôt reconnue dans la période pour les périodes antérieures ^(a)	3,9	(10,2)	—
Impôts différés — différences temporelles nées sur l'exercice	(6,8)	(9,0)	17,0
Impôts différés reconnus dans la période pour les périodes antérieures ^(b)	(18,6)	66,1	37,9
Total France	(31,4)	33,7	54,9
Étranger			
Charge courante ^(c)	(107,7)	(117,5)	(99,0)
Ajustements sur la charge d'impôt reconnue dans la période pour les périodes antérieures ^(d)	0,1	(4,6)	(26,1)
Impôts différés — différences temporelles nées sur l'exercice	42,5	34,1	50,5
Impôts différés reconnus dans la période pour les périodes antérieures ^(e)	(8,1)	(5,8)	10,6
Impôts différés sur variations de change	5,9	(2,4)	(8,8)
Total étranger	(67,3)	(96,2)	(72,8)
PRODUIT (CHARGE) D'IMPÔT TOTAL	(98,7)	(62,5)	(17,9)

(a) En 2012, correspond aux ajustements fiscaux relatifs au crédit d'impôt recherche et à la retenue à la source du groupe fiscal français au titre de 2010-2011. En 2011, correspondait aux ajustements fiscaux relatifs au crédit d'impôt recherche au titre de 2004-2007.

(b) En 2012, comprend une reprise d'impôt différé actif de 14,5 millions de dollars US liée à la correction du déficit du groupe fiscal français suite à un ajustement du carry back et du crédit d'impôt recherche. En 2011, comprenait un impôt différé actif de 73,0 millions de dollars US reconnu sur le montant résiduel des déficits reportables du groupe fiscal français, sur la base d'une nouvelle planification fiscale 2012-2015. En 2010, comprenait un impôt différé actif de 55,3 millions de dollars US reconnu sur une partie des déficits reportables du groupe fiscal français, sur la base de la planification fiscale sur 2011-2013.

(c) Comprend les retenues à la source.

(d) En 2011 et 2010, correspondait aux corrections d'impôts antérieures principalement liées à l'audit fiscal de la Libye.

(e) En 2012, correspond à la correction des amortissements fiscaux sur immobilisations corporelles dans les entités américaines. En 2011, comprenait les corrections négatives antérieures réfutées d'un montant de 6,6 millions de dollars US sur l'activation des déficits reportables de la Norvège. En 2010, comprenait l'activation de déficits reportables antérieurs de la Norvège et du Mexique.

CGGVeritas SA et ses filiales calculent l'impôt sur les bénéfices conformément aux législations fiscales des nombreux pays où le Groupe opère. Les régimes fiscaux et les taux d'impôt en vigueur varient largement d'une législation à l'autre. À l'étranger, l'impôt sur le bénéfice est souvent calculé sur la base d'un résultat estimé et exprimé en pourcentage du chiffre d'affaires, tel que défini par les autorités fiscales locales.

La grande mobilité de l'activité d'acquisition de données sismiques ne permet pas de considérer que la charge d'impôt de l'exercice est indicatrice de la charge d'impôt relative aux exercices futurs.

La réconciliation entre le produit (charge) d'impôt dans le compte de résultat et le produit (charge) d'impôt théorique est présentée ci-dessous :

(En millions de dollars US)	2012	2011 (retraité)	2010 (retraité)
Résultat net consolidé	91,4	(14,3)	(60,4)
Impôts sur les bénéficiaires	(98,7)	(62,5)	(17,9)
Résultat avant impôt	190,1	48,2	(42,5)
Différences sur les bases imposables			
Résultat des mises en équivalence	(37,4)	(16,4)	1,0
Base imposable théorique	152,7	31,8	(41,5)
Taux d'impôt applicable en France	36,10 %	36,10 %	34,43 %
Impôt théorique	(55,1)	(11,5)	14,3
Différences sur les impôts			
Écarts de taux entre le taux français et les taux étrangers	26,1	1,0	24,7
Quote-part de frais et charges sur dividendes	(1,5)	(5,3)	(5,3)
Ajustements sur la charge d'impôt reconnue dans la période pour les périodes antérieures	4,0	(14,9)	(26,1)
Ajustements sur la charge d'impôt différé reconnue dans la période pour les périodes antérieures ^(a)	(26,7)	59,8	48,5
Autres différences permanentes ^(b)	(33,1)	(50,7)	(61,2)
Impôt différé non reconnu sur les pertes de l'exercice du groupe d'intégration fiscale français	—	—	—
Impôt différé non reconnu sur les pertes de l'exercice de sociétés étrangères ^(c)	(12,4)	(27,1)	(21,5)
Impôts différés non reconnus en résultat sur les exercices antérieurs	0,7	10,0	14,5
Impôt courant et différé sur le résultat d'Argas (mise en équivalence) ^(d)	(6,1)	(1,4)	(1,1)
Impôt différé sur les effets de variation de taux de change ^(e)	5,9	(4,6)	(8,8)
Impôt courant et différé sur les résultats soumis au système de taxe au tonnage norvégien et autres pays où le taux d'impôt est nul	(0,5)	—	1,3
Autres ^(f)	—	(17,8)	2,8
IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICIAIRES	(98,7)	(62,5)	(17,9)

(a) En 2012, comprend une reprise d'impôt différé actif de 14,5 millions de dollars US liée à la correction du déficit du groupe fiscal français suite à l'ajustement du carry back et du crédit d'impôt recherche. En 2011, comprenait un impôt différé actif de 73,0 millions de dollars US reconnu sur le montant résiduel des déficits reportables du groupe fiscal français. En 2010, comprenait un impôt différé actif de 55,3 millions de dollars US reconnu sur une partie des déficits reportables du groupe fiscal français.

(b) Correspond principalement aux retenues à la source.

(c) Correspond à l'impôt différé non reconnu sur les pertes de l'exercice de certains pays compte tenu des incertitudes à court et moyen terme.

(d) CGGVeritas, en tant qu'actionnaire d'Argas, est directement redevable à hauteur de sa quote-part de l'impôt sur les bénéfices d'Argas en Arabie Saoudite.

(e) Correspond à la variation de taux de change liée à la conversion en monnaie fonctionnelle des comptes des entités françaises et norvégiennes.

(f) En 2011, comprenait l'impact de la réintégration fiscale de 10 % du montant de la plus-value sur cession de titres de participation.

Déficits fiscaux reportables

Les reports déficitaires utilisables et non activés au 31 décembre 2012 s'élèvent à 169,5 millions de dollars US.

Ils viendront à échéance selon le calendrier suivant :

(En millions de dollars US)	France	Étranger
2013	—	6,6
2014 et au-delà	—	102,8
Utilisables sans limite	—	60,1
TOTAL	—	169,5

Le Groupe provisionne les actifs d'impôt différé nets sur les pertes reportables des entités avec un historique de pertes récurrentes, sans perspectives probables d'utilisation de ces

déficits ou pour lesquels il existe un litige avec l'administration fiscale.

Impôts différés actifs et passifs

Les impôts différés actifs et passifs se présentent comme suit :

<i>(En millions de dollars US)</i>	2012	2011 (retraité)	2010 (retraité)
Reports fiscaux déficitaires activés	137,7	143,0	100,6
Impôts différés actifs relatifs aux différences temporelles	33,7	45,8	80,3
Total impôts différés actifs	171,4	188,8	180,9
Impôts différés passifs relatifs aux différences temporelles	111,9	110,8	155,9
Total impôts différés passifs	111,9	110,8	155,9
TOTAL IMPÔTS DIFFÉRÉS, NET	59,5	78,0	25,0

Les impôts différés actifs et passifs nets se réconcilient de la façon suivante :

<i>(En millions de dollars US)</i>	Au 31 décembre		
	2012	2011 (retraité)	2010 (retraité)
Provisions non déductibles (y compris provisions pour retraite et participation)	5,4	53,6	56,4
Immobilisations corporelles	100,0	68,3	61,3
Effets des variations des taux de change non reconnus en résultat	(2,2)	(5,3)	(3,6)
Études multiclients (y compris revenus différés)	(86,5)	(50,2)	(82,2)
Actifs réévalués dans le cadre d'une acquisition	(57,1)	(78,3)	(80,6)
Coûts de développement capitalisés	(15,1)	(11,5)	(11,1)
Autres revenus différés	(10,1)	(14,2)	(13,4)
Emprunts convertibles et autres instruments financiers	(60,9)	(32,0)	(0,3)
Autres	48,3	4,6	(2,1)
Total impôts différés actifs (passifs) nets des impôts différés passifs (actifs) sur différences temporelles	(78,2)	(65,0)	(75,6)
Reports fiscaux déficitaires activés	137,7	143,0	100,6
TOTAL IMPÔTS DIFFÉRÉS ACTIFS (PASSIFS) NETS DES IMPÔTS DIFFÉRÉS PASSIFS (ACTIFS)	59,5	78,0	25,0

Au 31 décembre 2012, les impôts différés actifs (passifs) par groupe fiscal se présentent de la façon suivante :

<i>(En millions de dollars US)</i>	Au 31 décembre					
	France	Pays-Bas	Norvège	États-Unis	Autre	Total
Impôts différés actifs nets (passifs) sur différences temporelles	(93,6)	81,3	10,4	(84,9)	8,6	(78,2)
Impôts différés actifs sur report déficitaires activés	94,4	—	15,4	—	27,9	137,7
TOTAL IMPÔTS DIFFÉRÉS ACTIFS (PASSIFS)	0,8	81,3	25,8	(84,9)	36,5	59,5

Les impôts différés sur les déficits reportables du groupe fiscal français à fin 2012 sont reconnus sur la base d'une planification fiscale 2013-2017.

Les impôts différés reconnus sur les déficits fiscaux sont indéfiniment recouvrables.

Contrôles fiscaux et litiges

France

Le contrôle fiscal des sociétés Sercel SA et Sercel Holding SA par l'administration fiscale française portant sur les exercices 2008, 2009 et 2010 a été terminé sans aucune incidence significative.

Le contrôle fiscal de la société CGGVeritas Services SA portant sur les exercices 2010 et 2011 a démarré fin 2012. Le Groupe n'anticipe pas d'impact significatif.

États-Unis

Le contrôle fiscal de la société CGGVeritas Holding (US) Inc. portant sur l'exercice 2007 a été étendu aux exercices 2008-2011 avec un périmètre d'audit limité. La vérification a été conclue sur place, et le Groupe a reçu les conclusions, qui pourraient se traduire par un remboursement après révision des imputations des crédits d'impôts.

Un contrôle fiscal de Sercel (US) Inc. portant sur les exercices 2010 s'est achevé sans redressement significatif.

Le redressement proposé dans le cadre du contrôle fiscal de CGG Americas portant sur les exercices 2006 et 2007 est contesté par le Groupe. Il n'est pas attendu de conséquences significatives. Toutes les requêtes, les motions, les objections et les réfutations ont été remplies courant 2012 et une décision de la Cour est attendue pour 2013.

CGGVeritas Holding (US) Inc. a reçu un avis de redressement d'un montant de 3,2 millions de dollars US au titre de la taxe de l'État du Texas concernant les exercices 2007 et 2008. Le Groupe contestera cette position devant la Cour Civile et n'attend aucun impact significatif.

Brésil

La municipalité de Rio de Janeiro (Brésil) a réclamé 63 millions de dollars US à Veritas do Brazil et 39,1 millions de dollars US à CGG do Brazil au titre de la taxe sur les services (ISS) pour les années 2001 à 2008, ce que le Groupe a contesté.

La Cour d'appel a rendu des décisions en faveur de Veritas Do Brazil en août 2011 et mai 2012. La municipalité a fait appel

de la décision auprès de la Cour suprême en juin 2012, et Veritas Do Brazil a présenté son mémoire en défense en août 2012.

En novembre 2011, la Cour administrative a annulé le redressement notifié à CGG do Brazil. La municipalité de Rio a fait appel. La décision a été confirmée en appel en septembre 2012. La municipalité n'a plus de droits de recours, et le dossier a été clôturé.

Moyen-Orient

En Égypte, les négociations avec les autorités fiscales concernant les 23 millions de dollars US d'impôts réclamés sur le chiffre d'affaires passé, sans déduction des charges encourues, n'ont abouti à aucune nouvelle décision en 2012. Le jugement du Groupe est que ce litige ne devrait pas avoir de conséquences significatives.

Inde

Le Groupe est en litige avec l'administration fiscale indienne sur les règles spécifiques régissant toute activité connexe à l'exploration pétrolière (soumis à une retenue à la source de 4,2 %) pour les années 2006 à 2009. L'administration fiscale indienne a en effet modifié son interprétation en imposant une retenue à la source de 10 % sans qu'aucun texte officiel n'ait été publié. L'ensemble du secteur sismique est concerné, et ce dossier doit être présenté devant la Cour suprême indienne.

En janvier 2012, le *Delhi Income Tax Appellate Tribunal* a rendu une décision défavorable sur la base d'hypothèses que nous ne considérons pas refléter la situation actuelle du Groupe. CGG a fait appel de cette décision auprès de la *Nainital High Court*.

Néanmoins, en décembre 2012, dans le cadre d'un litige similaire au notre, la Cour Suprême de Delhi a rendu un jugement en faveur d'une société sismique. Ce jugement atteste officiellement que les activités sismiques sont assujetties au régime spécifique abstraction faite du cadre légal régissant l'exercice de ces activités sur le territoire indien.

Le jugement du Groupe est que ce litige ne devrait pas avoir de conséquences significatives.

NOTE 25 EFFECTIFS DU GROUPE

La ventilation des effectifs du Groupe est la suivante :

	Au 31 décembre		
	2012	2011 (retraité)	2010 (retraité)
Personnel statut France Services Géophysiques	1 034	961	955
Personnel statut France Équipements	895	867	830
Personnel contrat local	5 631	5 370	5 479
TOTAL EFFECTIFS	7 560	7 198	7 264
<i>dont personnel terrain :</i>	<i>1 500</i>	<i>1 476</i>	<i>1 531</i>

Le total des coûts de personnel employé s'élevait à 911,5 millions de dollars US en 2012, 905,8 millions de dollars US en 2011 et 827,2 millions de dollars US en 2010.

NOTE 26 RÉMUNÉRATION DES DIRIGEANTS

La rémunération des dirigeants (y compris le Président du Conseil d'administration pour 2012, 2011 et 2010, le Directeur Général du Groupe depuis le 1^{er} juillet 2010) est la suivante :

(En dollars US)	Au 31 décembre		
	2012	2011 (retraité)	2010 (retraité)
Avantages court terme ^(a)	8 337 564	10 354 542	4 997 957
Jetons de présence	941 700	1 024 561	850 838
Avantages postérieurs à l'emploi — retraite ^(b)	62 293	79 388	137 385
Avantages postérieurs à l'emploi — retraite complémentaire ^(c)	1 629 592	1 664 455	1 965 659
Rémunération en actions ^(d)	7 254 272	6 834 400	9 145 936

(a) Hors charges patronales.

(b) Coût des services rendus et charge d'intérêt.

(c) Coût des services rendus, charge d'intérêt et amortissement du coût des services passés du plan de retraite complémentaire mis en place fin 2004.

(d) Charge enregistrée au compte de résultat au titre des plans d'options sur titres et des plans d'actions gratuites sous conditions de performance.

Indemnité contractuelle en cas de cessation de mandat social

Le Conseil d'administration du 10 mai 2012 a renouvelé les termes et conditions des avantages consentis à M. Jean-Georges MALCOR en cas de cessation de son mandat social. Ces avantages devront être soumis à la ratification de l'assemblée générale du 3 mai 2013.

M. Jean-Georges MALCOR ne bénéficie d'une indemnité contractuelle de rupture qu'en cas de départ contraint et lié à un changement de contrôle ou de stratégie. Le montant de cette indemnité est fixé à la différence entre :

(i) un montant brut égal à 200 % de la rémunération fixe versée par la Société au cours de douze mois précédant sa date de départ auquel s'ajoute la moyenne de la rémunération variable versée par la Société à M. Jean-Georges MALCOR (i) au titre des exercices échus au cours de la période de trente-six mois précédant la date de départ de M. Jean-Georges MALCOR ou (ii) au cours des années pleines de présence à compter du 1^{er} janvier 2010 dans l'hypothèse où le départ interviendrait avant que M. Jean-Georges MALCOR ait trente-six mois d'ancienneté, (ci-après la « rémunération annuelle de référence ») ; et

(ii) toutes sommes auxquelles M. Jean-Georges MALCOR pourrait prétendre du fait de la cessation de son mandat social, en particulier, l'indemnité susceptible d'être versée au titre de son engagement de non-concurrence.

Le montant total de l'indemnité spéciale de rupture est donc plafonné à 200 % de la Rémunération annuelle de référence.

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-42-1 du Code de commerce, le versement de l'indemnité contractuelle de rupture est soumis à la réalisation des conditions de performance suivantes appréciées au regard des performances de la Société :

- ▶ la moyenne du ratio entre le cours de l'ADS CGG Veritas et celui de l'indice PHLX Oil Service SectorSM (« OSXSM ») au cours des soixante jours de bourse précédant la date de départ de M. Jean-Georges MALCOR doit être au moins égale aux deux tiers de la moyenne du même ratio évaluée sur la même période de soixante jours de bourse (i) quatre ans avant la date de départ ou (ii) au 1^{er} janvier 2010, dans l'hypothèse où le départ interviendrait avant que M. Jean-Georges MALCOR ait quatre ans d'ancienneté dans le Groupe ;
- ▶ la moyenne du ratio entre le cours de l'action CGG Veritas et celui de l'indice SBF 120 au cours des soixante jours de bourse précédant la date de départ de M. Jean-Georges MALCOR doit être au moins égale aux deux tiers de la moyenne du même ratio évaluée sur la même période de soixante jours de bourse (i) quatre ans avant la date de départ ou (ii) au 1^{er} janvier 2010, dans l'hypothèse où le départ interviendrait avant que M. Jean-Georges MALCOR ait quatre ans d'ancienneté dans le Groupe ;
- ▶ la moyenne des taux de marge d'EBITDAS au cours (i) des quatre années précédant la date de départ de M. Jean-Georges MALCOR ou (ii) sur la période commençant à compter du 1^{er} janvier 2010, dans l'hypothèse où le départ interviendrait avant que M. Jean-Georges MALCOR ait quatre ans d'ancienneté dans le Groupe, doit être supérieure à 25 %.

Le paiement de l'intégralité du montant de l'indemnité est subordonné à la réalisation de deux conditions sur trois. Dans l'hypothèse où une seule condition serait remplie, M. Jean-Georges MALCOR n'aurait alors droit qu'à 50 % de ce montant.

Enfin, le Conseil d'administration devra constater, conformément aux dispositions dudit article L. 225-42-1 du Code de commerce, préalablement au versement de l'indemnité spéciale de rupture, (i) que les conditions de performance décrites ci-dessus sont bien remplies et (ii) que l'indemnité spéciale de rupture est conforme au Code de gouvernement d'entreprise en vigueur à la date du départ de l'intéressé.

Les avantages consentis à MM. Stéphane-Paul FRYDMAN et Pascal ROUILLER en cas de départ du Groupe ont été approuvés par le Conseil d'administration du 29 février 2012 et ratifiés par l'assemblée générale du 10 mai 2012. Ils présentent les caractéristiques suivantes :

- ▶ MM. Stéphane-Paul FRYDMAN et Pascal ROUILLER ne bénéficient d'une indemnité contractuelle de rupture qu'en cas de départ contraint et lié à un changement de contrôle ou de stratégie. Le montant de cette indemnité est fixé à la différence entre (i) un montant brut égal à 200 % de leur rémunération annuelle de référence et (ii) toutes sommes auxquelles MM. Stéphane-Paul FRYDMAN et Pascal ROUILLER pourraient prétendre en cas de départ du Groupe, en particulier l'indemnité susceptible d'être versée au titre de leur engagement de non-concurrence à laquelle il est fait référence ci-après. Le montant total de l'indemnité spéciale de rupture est donc plafonné à 200 % de la rémunération annuelle de référence.

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-42-1 du Code de commerce, le versement de l'indemnité contractuelle de rupture est soumis à la réalisation d'une condition de performance appréciée au regard des performances de la Société sur la base de la réalisation d'au moins deux des trois objectifs suivants :

- ▶ la moyenne du ratio entre le cours de l'ADS CGG et celui de l'indice PHLX Oil Service SectorSM (« OSXSM ») au cours des soixante jours de bourse précédant la date de départ de MM. Stéphane-Paul FRYDMAN et Pascal ROUILLER doit être au moins égale aux deux tiers de la moyenne du même ratio quatre ans auparavant ;
- ▶ la moyenne du ratio entre le cours de l'action CGG et celui de l'indice SBF 120 au cours des soixante jours de bourse précédant la date de départ de MM. Stéphane-Paul FRYDMAN et Pascal ROUILLER doit être au moins égale aux deux tiers de la moyenne du même ratio quatre ans auparavant ;
- ▶ la moyenne de marge d'EBITDAS au cours des quatre années précédant la date de départ de MM. Stéphane-Paul FRYDMAN et Pascal ROUILLER doit être supérieure à 25 % ;
- ▶ dans l'hypothèse où seule une de ces conditions serait remplie, MM. Stéphane-Paul FRYDMAN et Pascal ROUILLER n'auraient alors droit qu'à 50 % de l'indemnité spéciale de rupture.

NOTE 27 TRANSACTIONS AVEC DES SOCIÉTÉS LIÉES

Les transactions du Groupe avec des sociétés liées se font dans le cadre de contrats conclus aux conditions de marché.

(En millions de dollars US)	2012	2011 (retraité)	2010 (retraité)
Ventes de matériel géophysique à Argas	10,9	4,2	62,6
Location de matériel et prestations de conseil à Argas	10,4	15,2	11,0
Revenus d'affrètement de l'Alizé perçus de LDA	12,2	13,8	14,4
Ventes de matériel géophysique à Xian Sercel ^(a)	—	—	9,7
Services rendus à Gardline CGGV Pte Ltd.	3,3	—	—
Location de matériel et prestations de conseil à PTSC CGGV Geophysical Survey Company	13,6	—	—
Location de matériel et prestations de conseil à PT Elnusa-CGGVeritas Seismic	6,0	17,3	—
Produits	56,4	50,5	97,7
Coûts d'affrètement et de gestion vis-à-vis de Norfield AS ^(a)	—	—	42,0
Location de matériel auprès d'Argas	6,2	8,7	22,6
Coûts d'affrètement et de gestion vis-à-vis de LDA	34,3	28,1	15,2
Coûts d'affrètement vis-à-vis d'Eidesvik Seismic Vessels AS	14,6	17,3	10,8
Coûts d'affrètement vis-à-vis d'Oceanic Seismic Vessels AS	15,4	4,5	—
Achats de prestations de services à CGGVeritas Eidesvik Ship Management AS	67,8	9,0	—
Achats de prestations de services à PT Elnusa-CGGVeritas Seismic	10,8	13,5	—
Achats de matériel géophysique à Tronic's	10,9	8,8	5,7
Location de matériel auprès de PTSC CGGV Geophysical Survey Company	23,4	—	—
Achat de prestations de services à Gardline CGGV Pte Ltd.	5,6	1,4	2,1
Charges	189,0	91,3	98,4
Créance commerciale sur Argas	6,9	4,0	28,1
Créance commerciale sur Norfield AS ^(a)	—	—	10,2
Créance commerciale sur PT Elnusa-CGGVeritas Seismic	3,8	14,7	—
Créance commerciale sur PTSC CGGV Geophysical Survey Company	4,2	—	—
Créance commerciale sur LDA	11,9	7,1	—
Clients et comptes rattachés	26,8	25,8	38,3
Prêt à Eidesvik Seismic Vessel AS	—	—	7,1
Prêt à PTSC CGGV Geophysical Survey Company	28,3	—	—
Prêts et avances consenties	28,3	—	7,1
Dettes commerciales vis-à-vis d'Argas	5,4	3,0	6,4
Dettes commerciales vis-à-vis de LDA	2,7	3,9	2,5
Dettes commerciales vis-à-vis de Spectrum ASA	0,9	3,4	—
Dettes commerciales vis-à-vis de PTSC CGGV Geophysical Survey Company	10,9	—	—
Dettes commerciales vis-à-vis de PT Elnusa CGGVeritas Seismic	—	12,9	—
Fournisseurs et comptes rattachés	19,9	23,2	8,9
Dettes de crédit-bail vis-à-vis de Norfield AS ^(a)	—	—	40,0
Dettes de crédit-bail vis-à-vis d'Eidesvik Seismic Vessel AS	11,7	12,4	12,6
Dettes de crédit-bail vis-à-vis d'Oceanic Seismic Vessels AS	9,6	10,2	—
Dettes financières	21,3	22,6	52,6
Engagements des loyers futurs vis-à-vis d'Oceanic Seismic Vessels AS	180,1	149,3	201,4
Engagements des loyers futurs vis-à-vis d'Eidesvik Seismic Vessels AS	155,9	172,5	181,9
Engagements des loyers futurs vis-à-vis de Norfield AS ^(a)	—	—	168,5
Engagements de prestations de service vis-à-vis de LDA, net	4,6	8,2	11,8
Engagements de prestations de service vis-à-vis de CGGVeritas Eidesvik Ship Management AS	222,9	258,2	—
Engagements hors-bilan	563,5	588,2	563,6

(a) Xian Sercel Petroleum Exploration Instrument Co. Ltd. était consolidée par mise en équivalence jusqu'en novembre 2010 et Norfield AS jusqu'en janvier 2011 (voir note 2).

Louis Dreyfus Armateurs (« LDA ») fournit des services de gestion de flotte marine au Groupe. Par ailleurs, LDA est, avec CGGVeritas, actionnaire de Geomar, qui détient elle-même le navire sismique Alizé. Geomar fournit des services d'affrètement de navire à LDA.

Argas, Eidesvik Seismic Vessel AS, Oceanic Seismic Vessel AS, Gardline CGGV Pte Ltd., Spectrum ASA, CGGVeritas

Eidesvik Ship Management AS, PT Elnusa-CGGVeritas Seismic et PTSC CGG Geophysical Survey Company sont des sociétés mises en équivalence. Le Groupe détient une participation financière de 16 % dans Tronic's.

Aucune facilité de paiement ou prêt n'a été accordée au Groupe par les actionnaires pendant les trois dernières années.

NOTE 28 INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES SUR LES FLUX DE TRÉSORERIE

Les « amortissements et dépréciations » comprennent la dépréciation de la marque Veritas pour 30 millions de dollars US en 2012. En 2010, la ligne « amortissements et dépréciations des études multiclients » comprenait une dépréciation exceptionnelle d'un montant de 93,6 millions de dollars US (voir note 10).

Les « acquisitions » en 2012 comprennent 52,5 millions de dollars US d'investissement dans Geophysical Research Company, LLC (« GRC »). Les acquisitions en 2011 comprenaient 4,8 millions de dollars US d'obligations convertibles dans Spectrum ASA, 4,5 millions de dollars US d'obligations convertibles dans Oceanic Seismic Vessel AS et 0,8 million de dollars US d'investissement dans Petrodata Consulting LLC. Les acquisitions en 2010 correspondaient à un investissement de 1,7 million de dollars US dans Gardline CGGV Pte. Ltd. diminué de 1,0 million de dollars US de trésorerie Xian Sercel Petroleum Exploration Instrument Co. Ltd. acquise.

La ligne « valeurs de cession des immobilisations corporelles et incorporelles » correspondait en 2011 principalement à la

Les opérations de financement et d'investissement sans effet sur la trésorerie et non repris dans le tableau de flux de trésorerie sont les suivantes :

cession de notre bibliothèque multiclients 2D à Spectrum ASA, payée en numéraire.

La ligne « plus ou moins-values sur immobilisations financières » correspond en 2012 à la cession de 18,82 % de nos parts dans Spectrum ASA. En 2011, la ligne « plus ou moins-values sur immobilisations financières » correspondait à la cession de 33 % de nos investissements dans Cybernetix. En 2010, elle correspondait principalement à la cession de 12 % de nos investissements dans Cybernetix et à la cession de nos actions dans Offshore Hydrocarbon Mapping.

Les « charges financières payées » en 2012, 2011 et 2010 comprennent principalement les charges et intérêts relatifs à la facilité de crédit Senior Term Loan B, et aux obligations à haut rendement (voir note 13).

La ligne « impact du change sur les actifs et les passifs financiers » correspond notamment à l'élimination du gain ou de la perte de change latent sur la dette financière brute en dollars portée par les filiales dont la monnaie de reporting est l'euro.

Au 31 décembre

(En millions de dollars US)	2012	2011 (retraité)	2010 (retraité)
Équipement acquis en crédit-bail	2,8	29,1	116,5

La trésorerie est composée comme suit :

Au 31 décembre

(En millions de dollars US)	2012	2011 (retraité)	2010 (retraité)
Disponibilités et dépôts bancaires	952,5	431,9	366,0
Valeurs mobilières de placement	567,7	99,5	82,8
TOTAL TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	1 520,2	531,4	448,8

La trésorerie comprend des soldes de trésorerie et d'équivalents de trésorerie non disponibles pour le Groupe à hauteur de 95,3 millions de dollars US. Cette trésorerie correspond aux soldes de trésorerie et d'équivalents de trésorerie détenus par des filiales implantées dans des pays

ou le contrôle des changes ou des contraintes légales ne permettent pas de rendre disponibles ces montants de trésorerie pour une utilisation par le Groupe ou une autre de ses filiales.

NOTE 29 RÉSULTAT NET PAR ACTION

Le tableau suivant reprend les chiffres utilisés dans le calcul du résultat net par action de base et dilué :

(En millions de dollars US, sauf les données par action)	Au 31 décembre		
	2012	2011 (retraité)	2010 (retraité)
Résultat net consolidé			
Résultat net — part du Groupe (A)	74,2	(28,2)	(74,5)
Déduction faite des dépenses liées aux obligations convertibles, nettes d'impôt	21,7	18,9	—
Résultat net — part du Groupe ajusté (B)	95,9	(9,3)	(74,5)
Effet Dilutif			
Actions ordinaires en circulation en début d'année, ajusté (C)	158 665 347	158 293 583	157 917 961
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires émises durant l'année, ajusté (D)	3 412 261	277 740	204 713
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation, ajusté (E) = (C) + (D)	162 077 608	158 571 323	158 122 674
Nombre d'actions potentielles liées au plan d'options de 2003	—	—	(b)
Nombre d'actions potentielles liées au plan d'options de 2006	(a)	(a)	(a)
Nombre d'actions potentielles liées au plan d'options de 2007	(a)	(a)	(a)
Nombre d'actions potentielles liées au plan d'options de 2008	(a)	(a)	(a)
Nombre d'actions potentielles liées au plan d'options de 2009	586 385	(b)	(b)
Nombre d'actions potentielles liées au plan d'options de 2010	241 517	(b)	(b)
Nombre d'actions potentielles liées au plan d'options de 2011	(a)	(a)	(b)
Nombre d'actions potentielles liées au plan d'options de 2012	(a)	(a)	(b)
Nombre total d'actions potentielles liées aux plans d'options	827 902	—	—
Nombre d'actions potentielles liées au plan d'attribution d'actions gratuites de 2009	—	—	(b)
Nombre d'actions potentielles liées au plan d'attribution d'actions gratuites de 2010	—	(b)	(b)
Nombre d'actions potentielles liées au plan d'attribution d'actions gratuites de 2011	236 423	(b)	(b)
Nombre d'actions potentielles liées au plan d'attribution d'actions gratuites de 2012	267 509	—	(b)
Nombre total d'actions potentielles liées aux plans d'attribution d'actions gratuites	503 932	—	—
Nombre d'actions potentielles liées aux obligations convertibles 2011	(c)	(b)	—
Nombre d'actions potentielles liées aux obligations convertibles 2012	(c)	—	—
Nombre moyen ajusté d'actions potentielles liées aux instruments financiers ayant un effet dilutif (F)	163 409 442	158 571 323	158 122 674
Résultat net par action			
Base (A)/(E)	0,46	(0,18)	(0,47)
Dilué (B)/(F)	0,45	(0,18)	(0,47)

(a) Le prix d'exercice de ces options étant plus élevé que le cours moyen de l'action, il est considéré qu'aucune action potentielle liée à ce plan n'aurait été émise sur l'exercice.

(b) Dès lors que le résultat de l'exercice est une perte, les plans d'attribution de stock-options, d'actions gratuites et d'obligations convertibles ont un effet relatif, par conséquent les actions potentielles liées à ces plans n'ont pas été retenues dans la détermination du nombre moyen ajusté des actions potentielles ayant un effet dilutif, ni dans la détermination de la perte nette diluée par action.

(c) Les obligations convertibles avaient un effet accrétif ; par conséquent les actions potentielles liées à ces instruments de capitaux propres n'ont pas été retenues dans la détermination du nombre moyen ajusté des actions potentielles ayant un effet dilutif, ni dans la détermination du résultat dilué par action.

Le calcul du résultat net par action de base et dilué de 2012, 2011 et 2010 a été ajusté suite à l'augmentation de capital avec droit préférentiel de souscription réalisée par CGG

Veritas SA le 23 octobre 2012. Le nombre d'actions ordinaires émises a été ajusté rétrospectivement.

NOTE 30 ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

Acquisition de la Division Géosciences du groupe Fugro

Le 31 janvier 2013, le Groupe a acquis la Division Geoscience du groupe Fugro, à l'exception toutefois de l'activité aéroportée et de certains actifs non significatifs, qui seront intégrés ultérieurement lorsque tous les permis d'exploitation et les autorisations administratives auront été reçus (voir note 2).

Vente de la participation dans le capital de Spectrum ASA

Le 20 février 2013, le Groupe a cédé l'intégralité de sa participation résiduelle dans Spectrum ASA, soit 3 965 181 actions à un prix par action de 47,50 couronnes norvégiennes.

Mise en place de la joint-venture Seabed avec Fugro

La joint-venture Seabed Geosolutions BV entre les groupes CGG et Fugro a été mise en place le 16 février 2013. Le Groupe détient 40 % du capital de Seabed Geosolutions BV.

NOTE 31 LISTE DES PRINCIPALES FILIALES CONSOLIDÉES AU 31 DÉCEMBRE 2012

Les filiales sont consolidées par intégration globale à partir de leur date d'acquisition lors de la prise de contrôle par le Groupe.

Le pourcentage d'intérêt correspond généralement au pourcentage de contrôle dans la société.

Certaines sociétés mises en sommeil ou non significatives n'ont pas été listées.

Numéro Siren ^(a)	Sociétés intégrées globalement	Siège	% d'intérêt
	CGGVeritas Holding BV	Amsterdam, Pays-Bas	100,0
	CGGVeritas Marine BV	Amsterdam, Pays-Bas	100,0
	CGGVeritas Services Holding (Latin America) BV	Amsterdam, Pays-Bas	100,0
403 256 944	CGGVeritas Services SA	Massy, France	100,0
410 072 110	CGG Explo SARL	Massy, France	100,0
413 926 320	Geomar SAS ^(b)	Paris, France	49,0
	CGGVeritas International SA	Genève, Suisse	100,0
	CGG Marine Resources Norge AS	Oslo, Norvège	100,0
	Wavefield Inseis AS	Oslo, Norvège	100,0
	Multifield Geophysics AS	Bergen, Norvège	100,0
	CGGVeritas Services (Norway) AS	Bergen, Norvège	100,0
	Exploration Vessel Resources AS	Bergen, Norvège	100,0
	Exploration Investment Resources II AS	Bergen, Norvège	100,0
	Exploration Vessel Resources II AS	Bergen, Norvège	100,0
	CGGVeritas Services (UK) Ltd.	Crawley, Royaume-Uni	100,0
	Veritas DGC Limited	Crawley, Royaume-Uni	100,0
	Veritas Geophysical Limited	Crawley, Royaume-Uni	100,0
	Geoexplo	Almaty, Kazakhstan	100,0

(a) Le numéro Siren est un numéro d'identification individuelle des sociétés sous la loi française.

(b) Le pourcentage de contrôle dans ces entités est de 100 %.

Numéro Siren ^(a)	Sociétés intégrées globalement	Siège	% d'intérêt
	Veritas Caspian LLP ^(b)	Almaty, Kazakhstan	50,0
	CGG do Brasil Participações Ltda.	Rio de Janeiro, Brésil	100,0
	Veritas do Brasil Ltda.	Rio de Janeiro, Brésil	100,0
	CGGVeritas Services de Mexico SA de CV	Mexico, Mexique	100,0
	Geoinnovacion Corporativo S de RL de CV	Mexico, Mexique	100,0
	Exgeo CA	Caracas, Venezuela	100,0
	CGGVeritas Holding (US) Inc.	Delaware, États-Unis	100,0
	CGGVeritas Services (US) Inc.	Delaware, États-Unis	100,0
	CGGVeritas Land (US) Inc.	Delaware, États-Unis	100,0
	Alitheia Resources Inc.	Delaware, États-Unis	100,0
	Veritas Investments Inc.	Delaware, États-Unis	100,0
	Viking Maritime Inc.	Delaware, États-Unis	100,0
	CGG Canada Services Ltd.	Calgary, Canada	100,0
	CGGVeritas Services (Canada) Inc.	Alberta, Canada	100,0
	Hampson Russel Ltd	Alberta, Canada	100,0
	Veritas Geophysical III	Îles Caïman	100,0
	Veritas Geophysical IV	Îles Caïman	100,0
	CGGVeritas Services (Australia) Pty Ltd.	Perth, Australie	100,0
	CGGVeritas Services (Singapore) Pte Ltd.	Singapour	100,0
	CGGVeritas Services (Malaysia) Sdn. Bhd.	Kuala Lumpur, Malaisie	100,0
	PT CGG Indonesia ^(b)	Djakarta, Indonésie	95,0
	PT CGGVeritas Services Indonesia ^(b)	Djakarta, Indonésie	95,0
	CGGVeritas Services India Private Ltd.	New Delhi, Inde	100,0
	CGGVeritas Technology Services (Beijing) Co. Ltd.	Beijing, Chine	100,0
	Ardiseis FZCO	Dubaï, Émirats arabes unis	51,0
	CGGVeritas Services (B) Sdn. Bhd	Brunei	100,0
	Veritas Geophysical (Nigeria) Limited	Lagos, Nigeria	100,0
	CGG (Nigeria) Ltd.	Lagos, Nigeria	100,0
866 800 154	Sercel Holding SA	Carquefou, France	100,0
378 040 497	Sercel SA	Carquefou, France	100,0
	Sercel England Ltd.	Somercotes, Royaume-Uni	100,0
	Sercel Geophysical Research Services	Tulsa, États-Unis	100,0
	Quest Geo Solutions Limited	Hampshire, Royaume-Uni	100,0
	Optoplan AS	Trondheim, Norvège	100,0
	CGG Vostok	Moscou, Russie	100,0
	Petrodata Consulting LLC	Moscou, Russie	100,0
	Seismic Support Services	Moscou, Russie	100,0
	Sercel Inc.	Tulsa, États-Unis	100,0
	Sercel Canada Ltd.	Calgary, Canada	100,0
	Sercel Australia	Sydney, Australie	100,0
	Hebei Sercel JunFeng Geophysical Prospecting Equipment Co. Ltd. ^(b)	Hebei, Chine	51,0
	Xian Sercel Petroleum Exploration Instrument Co. Ltd. ^(b)	Xian, Chine	51,0
	Sercel Beijing Technology	Beijing, Chine	100,0
	Sercel Singapore Pte Ltd.	Singapour	100,0

(a) Le numéro Siren est un numéro d'identification individuelle des sociétés sous la loi française.

(b) Le pourcentage de contrôle dans ces entités est de 100 %.

NOTE 32 INFORMATION CONSOLIDÉE CONDENSÉE RELATIVE À CERTAINES FILIALES

Au 31 décembre 2012, l'obligation de rembourser nos emprunts obligataires à haut rendement est garantie par certaines filiales du Groupe : CGG Canada Services Ltd., CGG Marine Resources Norge AS, CGGVeritas Holding (US) Inc., Alitheia Resources Inc., CGGVeritas Land (US) Inc., CGGVeritas Services (US) Inc., Veritas Geophysical (Mexico) LLC, Veritas Investments Inc., Viking Maritime Inc., CGGVeritas Marine BV, CGGVeritas Holding BV au titre des

« Garants Services », et Sercel Inc., Sercel Australia Pty Ltd., Sercel Canada Ltd. et Sercel Geophysical Research Company LLC au titre des « Garants Équipements ».

Le tableau suivant présente l'information financière consolidée condensée en IFRS au 31 décembre 2012 pour la société (« CGGVeritas »), pour les Garants et les Non-garants et les ajustements de consolidation pour arriver au Groupe CGG consolidé.

IFRS

(En millions de dollars US)	CGG Veritas	Garants Services	Garants Équipements	Non- garants	Ajustements de Consolidation	Groupe Consolidé
Écart d'acquisition des entités consolidées	—	2 176,6	94,0	144,9	—	2 415,5
Immobilisations incorporelles (y compris les études multiclients)	29,0	539,6	32,6	462,7	(129,0)	934,9
Immobilisations corporelles	106,1	655,0	41,7	604,9	(248,2)	1 159,5
Participations dans les entités consolidées	5 174,8	1 552,6	5,9	230,0	(6 963,3)	—
Autres actifs non courants	1 082,2	117,7	7,3	248,4	(1 106,0)	349,6
Actifs courants	1 396,4	1 220,2	256,5	3 443,6	(2 843,4)	3 473,3
Total actif	7 788,5	6 261,7	438,0	5 134,5	(11 289,9)	8 332,8
Dette financière (y compris découverts bancaires, part à court et long terme)	2 223,3	1 096,9	0,4	124,6	(1 140,0)	2 305,2
Autres passifs non courants (hors dette financière)	21,7	85,2	29,9	165,2	(37,7)	264,3
Passifs courants (hors part à court terme de la dette financière)	951,6	472,7	153,2	2 435,1	(2 841,2)	1 171,4
Total passif (hors capitaux propres)	3 196,6	1 654,8	183,5	2 724,9	(4 018,9)	3 740,9
Capitaux propres	4 591,9	4 606,9	254,5	2 409,6	(7 271,0)	4 591,9
Chiffre d'affaires	101,3	810,1	560,2	3 976,9	(2 038,0)	3 410,5
Amortissements et dépréciations	7,0	403,2	12,5	347,2	(61,0)	708,9
Produit (perte) d'exploitation	(52,7)	120,8	125,6	207,8	(72,4)	329,1
Résultat des sociétés mises en équivalence	31,7	101,8	—	0,2	(133,7)	—
Produit net (perte nette) de l'ensemble consolidé	91,4	236,3	87,1	149,8	(473,2)	91,4
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation	573,0	75,2	67,2	699,5	(494,0)	920,9
Flux de trésorerie affectés aux investissements	27,1	(487,5)	(62,9)	(368,1)	146,8	(744,6)
Flux de trésorerie provenant des opérations de financement	348,9	390,4	(3,8)	(270,2)	329,5	794,8
Incidence des variations des taux de change sur la trésorerie	—	—	—	—	17,7	17,7
Trésorerie à l'ouverture	340,8	89,5	8,3	92,8	—	531,4
Trésorerie à la clôture	1 289,8	67,6	8,8	154,0	—	1 520,2

Les tableaux suivants présentent l'information financière consolidée condensée en IFRS pour les périodes 2011 et 2010.

31 décembre 2011

(En millions de dollars US)	CGG Veritas	Garants Services	Garants Équipements	Non Garants	Ajustements de Consolidation	Groupe Consolidé
Écarts d'acquisition des entités consolidées	—	2 476,3	70,5	141,4	—	2 688,2
Immobilisations incorporelles (y compris les études multiclients)	24,7	486,6	3,1	460,0	(109,3)	865,1
Immobilisations corporelles	111,8	590,4	48,9	632,1	(200,0)	1 183,2
Participations dans les entités consolidées	4 601,8	1 471,5	5,3	234,3	(6 312,9)	—
Autres actifs non courants	1 194,0	137,7	4,3	100,8	(1 091,6)	345,2
Actifs courants	495,4	656,4	178,9	2 709,0	(1 929,9)	2 109,8
Total actif	6 427,7	5 818,9	311,0	4 277,6	(9 643,7)	7 191,5
Dette financière (y compris découverts bancaires, part à court et long terme)	1 819,9	1 094,3	0,8	246,1	(1 219,0)	1 942,1
Autres passifs non courants (hors dette financière)	25,7	94,6	18,0	157,3	(28,3)	267,3
Passifs courants (hors part à court terme de la dette financière)	689,7	551,8	52,5	1 621,3	(1 825,6)	1 089,7
Total passif (hors capitaux propres)	2 535,3	1 740,7	71,3	2 024,7	(3 072,9)	3 299,1
Capitaux propres	3 892,4	4 078,2	239,7	2 252,9	(6 570,8)	3 892,4
Chiffre d'affaires	14,7	784,1	524,8	3 443,1	(1 585,8)	3 180,9
Amortissements et dépréciations	4,9	393,8	17,4	263,3	(50,4)	629,0
Produit (perte) d'exploitation	(36,6)	125,8	150,6	585,6	(619,9)	205,5
Résultat des sociétés mises en équivalence	851,6	(155,8)	—	0,4	(696,2)	—
Produit net (perte nette) de l'ensemble consolidé	(14,3)	257,5	102,6	762,4	(1 122,5)	(14,3)
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation	1 017,7	520,4	109,9	(47,0)	(811,1)	789,9
Flux de trésorerie affectés aux investissements	(502,9)	(438,7)	(7,0)	(36,7)	446,8	(538,5)
Flux de trésorerie provenant des opérations de financement	(456,3)	(8,1)	(116,2)	47,5	371,2	(161,9)
Incidence des variations des taux de change sur la trésorerie	—	—	—	—	(6,9)	(6,9)
Trésorerie à l'ouverture	282,3	15,9	21,6	129,0	—	448,8
Trésorerie à la clôture	340,8	89,5	8,3	92,8	—	531,4

31 décembre 2010

<i>(En millions de dollars US)</i>	CGG Veritas	Garants Services	Garants Équipements	Non Garants	Ajustements de Consolidation	Groupe Consolidé
Écarts d'acquisition des entités consolidées	—	2 455,9	70,7	161,9	—	2 688,5
Immobilisations incorporelles (y compris les études multiclients)	11,0	520,6	4,5	485,8	(58,0)	963,9
Immobilisations corporelles	114,2	519,2	59,5	496,1	(143,4)	1 045,6
Participations dans les entités consolidées	3 923,0	1 358,5	5,5	269,0	(5 556,0)	—
Autres actifs non courants	1 256,6	351,8	4,4	139,9	(1 437,7)	315,0
Actifs courants	336,3	1 311,1	323,2	2 476,3	(2 343,7)	2 103,2
Total actif	5 641,1	6 517,1	467,8	4 029,0	(9 538,8)	7 116,2
Dette financière (y compris découverts bancaires, part à court et long terme)	1 369,5	1 962,5	1,1	195,6	(1 543,6)	1 985,1
Autres passifs non courants (hors dette financière)	25,4	203,8	20,6	144,8	(75,2)	319,4
Passifs courants (hors part à court terme de la dette financière)	411,1	798,5	70,8	1 975,1	(2 278,9)	976,6
Total passif (hors capitaux propres)	1 806,0	2 964,8	92,5	2 315,5	(3 897,7)	3 281,1
Capitaux propres	3 835,1	3 552,3	375,3	1 713,5	(5 641,1)	3 835,1
Chiffre d'affaires	12,8	789,9	517,4	3 068,9	(1 484,7)	2 904,3
Amortissements et dépréciations	2,7	440,2	15,2	263,2	(37,8)	683,5
Produit (perte) d'exploitation	5,5	76,2	134,5	(69,0)	(59,8)	87,4
Résultat des sociétés mises en équivalence	(364,8)	11,4	—	91,7	261,7	—
Produit net (perte nette) de l'ensemble consolidé	(60,4)	947,9	99,4	(76,9)	(970,4)	(60,4)
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation	322,4	70,4	140,7	866,2	(833,8)	565,9
Flux de trésorerie affectés aux investissements	(268,8)	(384,2)	(20,6)	(155,2)	304,6	(524,2)
Flux de trésorerie provenant des opérations de financement	(191,6)	287,3	(116,1)	(793,6)	538,0	(276,0)
Incidence des variations des taux de change sur la trésorerie	—	—	—	—	(8,8)	(8,8)
Trésorerie à l'ouverture	420,3	42,4	17,6	211,6	—	691,9
Trésorerie à la clôture	282,3	15,9	21,6	129,0	—	448,8

NOTE 33 HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Le tableau suivant présente les honoraires des commissaires aux Comptes et des membres de leurs réseaux pris en charge par le Groupe en 2012, 2011 et 2010.

(En milliers de dollars US)	Mazars 2012		Ernst & Young Audit 2012		Total 2012		Total 2011 (retraité)		Total 2010 (retraité)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
Audit										
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés :										
CGGVeritas SA	572		929		1 501		2 279		1 625	
Filiales consolidées	1 757		3 194		4 951		5 120		5 072	
Total	2 329	75 %	4 123	77 %	6 452	76 %	7 399	82 %	6 697	89 %
Missions accessoires :										
CGGVeritas	749		1 168		1 917		1 427		—	
Filiales consolidées	—		—		—		—		618	
Total	749	24 %	1 168	22 %	1 917	23 %	1 427	16 %	618	8 %
Total audit	3 078	99 %	5 291	99 %	8 369	99 %	8 826	98 %	7 315	97 %
Autres prestations										
Juridique, fiscal, social	29	1 %	70	1 %	99	1 %	229	2 %	223	3 %
Technologies de l'information	—		—		—		—		—	
Audit interne	—		—		—		—		—	
Autre	—		—		—		—		—	
Total autres prestations	29	1 %	70	1 %	99	1 %	229	2 %	223	3 %
TOTAL	3 107	100 %	5 361	100 %	8 468	100 %	9 055	100 %	7 538	100 %

6.2. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS DE L'EXERCICE 2012

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2012, sur :

- ▶ le contrôle des comptes consolidés de la société CGGVeritas SA, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- ▶ la justification de nos appréciations,

- ▶ la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I — Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note I de l'annexe qui expose le changement de méthode comptable relatif au changement de devise de présentation des états financiers consolidés du groupe de l'euro au dollar US.

II — Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

La note I de l'annexe aux états financiers mentionne les jugements et estimations significatifs retenus par votre groupe. Nous avons considéré, dans le cadre de notre audit, que ces jugements et estimations concernent principalement :

- ▶ les modalités d'amortissement et la réalisation de tests de perte de valeur des études « multi-clients » (immobilisations incorporelles),
- ▶ la réalisation de tests de perte de valeur des actifs non courants,
- ▶ la reconnaissance du chiffre d'affaire et de la marge sur les contrats de services « exclusifs » et « multi-clients »,
- ▶ les provisions pour risques, charges et litiges,

- ▶ la reconnaissance des impôts différés actifs.

Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces jugements et estimations, à revoir, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection les calculs effectués par votre groupe et à vérifier que les différentes notes aux états financiers fournissent une information appropriée.

Dans le cadre de nos appréciations, nous nous sommes assurés du caractère raisonnable de ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III — Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Fait à Courbevoie et Paris-La Défense, le 12 avril 2013.

Les commissaires aux comptes

ERNST & YOUNG ET AUTRES

MAZARS

PIERRE JOUANNE

LAURENT VITSE

JEAN-MARC DESLANDES

6.3. COMPTES ANNUELS 2012-2011 DE LA COMPAGNIE GÉNÉRALE
DE GÉOPHYSIQUE — VERITAS

Bilan

<i>(En millions d'euros)</i>	du 31 décembre 2012			au 31 décembre 2011
	Valeur brute	Amortissements et Dépréciations	Valeur nette	Valeur nette
ACTIF IMMOBILISÉ	4 922,5	(280,5)	4 642,0	4 209,4
Immobilisations incorporelles	17,5	(3,3)	14,2	14,0
Fonds commercial	—	—	—	—
Autres immobilisations incorporelles	15,6	(3,3)	12,3	9,3
Immobilisations incorporelles en cours	1,9	—	1,9	4,7
Immobilisations corporelles	26,9	(13,5)	13,4	14,2
Terrains	1,1	—	1,1	1,1
Constructions	22,5	(10,6)	11,9	12,3
Matériel d'exploitation et outillage	0,2	(0,2)	—	—
Autres immobilisations corporelles	3,1	(2,7)	0,4	0,4
Immobilisations en cours	—	—	—	0,4
Immobilisations financières	4 878,1	(263,7)	4 614,4	4 181,2
Participations	4 037,1	(262,2)	3 774,9	3 326,5
Créances rattachées à des participations	839,1	(1,5)	837,6	852,6
Prêts	1,6	—	1,6	1,8
Autres immobilisations financières	0,3	—	0,3	0,3
ACTIF CIRCULANT	1 052,2	(0,5)	1 051,7	374,9
Avances & acomptes versés sur commandes	—	—	—	0,1
Créances	61,0	(0,5)	60,5	97,7
Créances clients et comptes rattachés	2,2	—	2,2	6,8
Autres créances d'exploitation	17,6	(0,4)	17,2	2,0
Autres créances	41,2	(0,1)	41,1	88,9
Valeurs mobilières de placement et créances assimilées	413,1	—	413,1	67,1
Disponibilités	578,1	—	578,1	210,0
Compte de régularisation actif	116,8	—	116,8	137,1
TOTAL ACTIF	6 091,5	(281,0)	5 810,5	4 721,4

COMPTES DE L'EXERCICE 2012 — INFORMATIONS FINANCIÈRES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS DE LA SOCIÉTÉ

Comptes annuels 2012-2011 de la Compagnie Générale de Géophysique — Veritas

6

<i>(En millions d'euros)</i>	Avant affectation du résultat		Après affectation du résultat	
	31.12.2012	31.12.2011	31.12.2012	31.12.2011
Capitaux propres	3 055,0	2 500,5	3 055,0	2 500,5
Capital	70,6	60,7	70,6	60,7
Primes d'émission, d'apport, de conversion	2 365,0	1 969,8	2 365,0	1 969,8
Écart de réévaluation	0,2	0,2	0,2	0,2
Réserve légale	6,1	3,5	47,1	6,1
Autres réserves	6,4	6,5	6,4	6,5
Report à nouveau	456,5	(98,1)	605,2	456,5
Résultat de l'exercice	149,6	557,3		—
Provisions réglementées	0,6	0,6	0,6	0,6
Provisions	43,9	45,4	43,9	45,4
Provisions pour risques	31,4	35,0	31,4	35,0
Provisions pour charges	12,5	10,4	12,5	10,4
Dettes	2 665,1	2 112,9	2 665,1	2 112,9
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	1 793,5	1 454,6	1 793,5	1 454,6
Avances et acomptes reçus sur commandes	—	—	—	—
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	13,2	6,1	13,2	6,1
Dettes fiscales et sociales	15,6	8,0	15,6	8,0
Autres dettes d'exploitation	11,4	1,6	11,4	1,6
Dettes sur immobilisations & comptes rattachés	1,6	1,1	1,6	1,1
Autres dettes	829,8	641,5	829,8	641,5
Compte de régularisation passif	46,5	62,6	46,5	62,6
TOTAL PASSIF	5 810,5	4 721,4	5 810,5	4 721,4

Compte de résultat

<i>(En millions d'euros)</i>	Au 31 décembre	
	2012	2011
Prestations de service	—	0,1
Produits des activités annexes	78,0	10,4
Chiffre d'affaires	78,0	10,5
Consommations en provenance des tiers	(120,4)	(43,8)
Impôts et taxes	(1,5)	(1,4)
Charges de personnel	(9,4)	(14,6)
Autres produits (charges) de gestion courante	(2,2)	(0,7)
Dotations aux amortissements, dépréciations & provisions	(9,8)	(9,9)
Reprises sur amortissements, dépréciations & provisions	8,3	22,7
Résultat d'exploitation	(57,0)	(37,2)
Gain (perte) de change	6,8	34,0
Dividendes reçus des filiales	153,4	589,4
Autres produits (charges) financiers	55,6	69,6
Intérêts financiers	(113,7)	(98,5)
Dotations aux provisions	(130,6)	(58,1)
Reprises sur provisions	182,9	33,4
Résultat financier	154,4	569,8
Résultat courant	97,4	532,67
Résultat net des cessions d'actifs	11,8	7,1
Dotations pour dépréciation & provisions exceptionnelles	(0,3)	—
Reprises sur dépréciations & provisions exceptionnelles	2,0	2,0
Autres éléments exceptionnels	(0,2)	(17,1)
Résultat exceptionnel	13,3	(8,0)
Impôts sur les bénéfices	38,9	32,7
Résultat net	149,6	557,3

Tableau des flux de trésorerie

<i>(En millions d'euros)</i>	Au 31 décembre	
	2012	2011
Exploitation		
Résultat net	149,6	557,2
Dividendes non cash	(121,3)	(584,8)
Amortissements et provisions	2,5	1,2
(Plus) ou moins-values de cessions d'actifs	(10,8)	(9,6)
Dotations (Reprises) sur provisions réglementées, risques et charges et immobilisations financières	(57,5)	19,8
Autres	0,3	11,5
Capacité d'autofinancement	(37,2)	(4,8)
(Augmentation) diminution des créances clients	4,6	(0,5)
(Augmentation) diminution des créances d'exploitation	45,0	(18,5)
Augmentation (diminution) des dettes fournisseurs	17,5	(7,8)
Augmentation (diminution) des autres passifs d'exploitation	(13,0)	33,4
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation	16,9	1,8
Investissement		
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	(1,9)	(4,3)
Acquisition de titres de participation	—	—
Total investissement	(1,9)	(4,3)
Produits de cessions d'actifs	27,5	6,6
Remboursement de prêts		4,3
Attribution de prêts	(1,5)	(342,3)
Flux de trésorerie affectés aux investissements	24,4	(332,7)
Financement		
Remboursement d'emprunts	(93,5)	(464,6)
Nouveaux emprunts	453,5	877,4
Augmentation (diminution) nette des découverts bancaires	(0,5)	0,5
Variation nette des avances trésorerie filiales	(91,4)	(32,8)
Augmentation de capital	404,9	2,3
Flux de trésorerie provenant des opérations de financement	673,0	382,7
Variation de trésorerie	714,1	51,9
Trésorerie à l'ouverture	277,1	225,2
Trésorerie à la clôture	991,2	277,1

NOTE 1 PRINCIPES, RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les comptes de la Société sont établis conformément au PCG 99 et en conformité avec les dispositions du Code de commerce (articles L. 123-12 à L. 123-28) et des règlements du Comité de la réglementation comptable (« CRC »).

Pour établir les états financiers conformément aux principes comptables généralement admis, certains éléments du bilan, du compte de résultat et des informations annexes sont déterminés par la Direction de la Société à partir d'estimations et sur la base d'hypothèses. Les chiffres réels peuvent donc différer des données estimées.

La Compagnie Générale de Géophysique — Veritas SA (« CGGVeritas ») est la société mère du Groupe CGG.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations sont enregistrées à leur coût d'acquisition. Le coût d'acquisition est constitué des éléments suivants :

- ▶ prix d'achat ;
- ▶ coûts directement attribuables engagés pour mettre l'immobilisation en place et en état de fonctionner ;
- ▶ estimation initiale des coûts de démantèlement.

Les opérations de crédit-bail qui transfèrent le titre de propriété du bien à l'issue du contrat ne sont pas considérées dans les comptes annuels comme des acquisitions d'immobilisations assorties d'un emprunt.

Les immobilisations sont amorties sur la base du coût d'acquisition diminué de sa valeur résiduelle lorsque celle-ci est significative et selon le mode linéaire. Les principales durées d'utilisation retenues sont les suivantes :

- ▶ constructions à usage administratif et commercial : 20 à 40 ans ;
- ▶ agencements : 6 à 10 ans ;
- ▶ matériel et outillage d'exploitation : 3 à 5 ans ;
- ▶ matériel de transport : 3 à 5 ans ;
- ▶ matériel de bureau et mobilier : 3 à 10 ans ;
- ▶ logiciels, ERP : 5 à 10 ans.

Les matériels et logiciels ne font plus l'objet d'un amortissement fiscal dérogatoire.

Les dépenses de réparation ou de maintenance qui ne prolongent pas de manière significative la durée de vie de l'immobilisation concernée ou qui ne constituent pas d'avantages économiques complémentaires sont comptabilisées en charges de la période.

La Société applique depuis le 1^{er} janvier 2005 les règlements n^{os} 2002-10 et 2004-06 du Comité de la réglementation comptable, relatifs respectivement à l'amortissement et à la dépréciation des actifs, et à la définition, la comptabilisation et l'évaluation des actifs.

Perte de valeur des actifs immobilisés

Les actifs immobilisés, incorporels et corporels, font l'objet de dépréciation exceptionnelle lorsque, du fait d'événements ou de circonstances intervenus au cours de l'exercice, leur valeur économique apparaît durablement inférieure à leur valeur nette comptable. La nécessité d'une dépréciation est appréhendée par groupe d'actifs autonomes par comparaison de la valeur nette comptable à la valeur des flux de trésorerie futurs actualisés attendus de ces actifs, dans le cadre des hypothèses économiques et des conditions d'exploitation prévues par la Direction de la Société.

Lorsqu'une dépréciation apparaît nécessaire, le montant comptabilisé est égal à l'écart entre la valeur nette comptable et la valeur de marché ou, le cas échéant, celle des flux de trésorerie actualisés.

Titres de participation

Les titres de participation sont enregistrés à leur coût d'acquisition.

Une dépréciation est constituée à raison des moins-values latentes, lesquelles sont généralement estimées en fonction de la quote-part d'actif net. La dépréciation de l'écart d'acquisition inclus dans le coût d'acquisition des titres est retenue par la Société lorsque les perspectives d'activité de la filiale divergent de manière significative des hypothèses qui ont prévalu lors de l'acquisition.

Titres de placement, instruments financiers et autres disponibilités

Les titres de placement sont constitués de valeurs mobilières de placement et de dépôts à court terme dont l'échéance est généralement inférieure à trois mois. Ces titres sont comptabilisés au montant le plus faible entre le prix de revient et la valeur de marché.

La Société utilise généralement des contrats de couverture à terme pour limiter le risque de change relatif aux excédents en dollars US escomptés et générés par les opérations futures déjà en carnet de commandes.

Lorsque ces contrats d'achat ou de vente à terme sont considérés comme des opérations de couverture, la Société ne tient pas compte des profits ou pertes futurs sur ces instruments à la clôture et comptabilise le gain ou la perte réalisé lors du dénouement de l'opération.

Lorsque ces contrats d'achat ou de vente à terme sont considérés comme des opérations spéculatives, la Société comptabilise une provision pour risque de change à la clôture en cas de perte latente.

Recherche et développement

Les frais de recherche et développement figurent dans les charges de l'exercice au cours duquel ils sont engagés.

Impôts sur les sociétés

La Société comptabilise l'impôt sur les sociétés en conformité avec les lois et règles fiscales du pays dans lequel elle réalise ses résultats. Les régimes fiscaux et les taux d'imposition en vigueur sont très variables d'un pays à l'autre.

Compte tenu du mode de détermination des provisions pour impôt, qui est souvent assis sur un profit estimé exprimé en pourcentage du chiffre d'affaires, il n'existe pas de différences temporaires significatives liées aux régimes fiscaux dans la plupart des pays étrangers où la Société peut opérer.

Engagements de retraite et autres avantages sociaux

La Société participe à la constitution des retraites de son personnel en versant des cotisations assises sur les salaires à des organismes nationaux chargés du service des allocations vieillesse. Par ailleurs, un régime de retraite complémentaire a été mis en place en 2004 pour les membres du Comité Exécutif du Groupe.

Le montant estimé et actualisé des indemnités de départs à la retraite qui seront éventuellement dues au personnel en application des conventions collectives en vigueur est provisionné au bilan. Les impacts des changements des hypothèses actuarielles sont comptabilisés au compte de résultat, au cours de l'exercice de leur constatation.

La Société n'a pas d'autres engagements significatifs concernant d'éventuels avantages sociaux consentis au personnel au-delà de sa période d'activité, tels que soins médicaux ou assurance-vie.

Provisions pour risques et charges

La Société provisionne les divers risques et charges connus à la clôture de l'exercice si les dépenses qui peuvent en résulter sont probables et peuvent être quantifiées. Si ces conditions ne pouvaient être réunies, une information serait toutefois fournie dans les notes aux états financiers.

Les profits latents éventuels ne sont pas pris en compte avant leur réalisation.

NOTE 2 FAITS MARQUANTS

Acquisition de la Division Geoscience de Fugro

Le 24 septembre 2012, le Groupe a conclu avec Fugro NV (« Fugro »), un contrat d'acquisition aux fins d'acquérir la majeure partie de sa Division Geoscience, soit les activités de :

- ▶ Fugro Geoteam (spécialisé dans l'acquisition de données sismiques en mer au moyen de câbles *streamers*) ;
- ▶ Fugro Seismic Imaging (spécialisé dans le traitement de données sismiques) ;
- ▶ Fugro Geophysical and Geological Services (spécialisé dans les services d'exploration géographique) ;
- ▶ De Regt Marines Cables (spécialisé dans les câbles haut de gamme et les câbles ombilicaux) ;
- ▶ ainsi que tous les actifs et entités qui y sont rattachés (ensemble de la Division Geoscience), hors librairie multiclient et activité de capteurs marin unitaires (OBN).

Conformément aux stipulations du contrat d'acquisition, les parties sont également convenues de mettre en place des partenariats stratégiques notamment :

- ▶ Une joint-venture entre CGG et Fugro, à laquelle Fugro apporterait ses activités sismiques à l'aide de capteurs unitaires OBN et CGG ses activités en eaux peu profondes, ses activités d'acquisition sismiques en fonds marins réalisées à l'aide de câble (*ocean button cable* — « OBC ») ainsi que ses capteurs unitaires OBN (« la joint-venture Seabed ») ;
- ▶ Des accords commerciaux incluant (i) un contrat de vente et de commercialisation non exclusif relatif à la librairie multiclients de Fugro, (ii) un contrat de coopération technique et commercial conférant un statut réciproques de fournisseur privilégié à chacune des parties et (iii) un contrat de services de transitions.

Le prix d'acquisition s'élève à 1,2 milliard d'euros, sous réserve d'ajustements ultérieurs usuels (en particulier liés au niveau du fonds de roulement de la Division Geoscience). Cette somme est financée pour partie par une augmentation de capital lancée fin septembre 2012 et pour le solde (i) par une compensation de créance à hauteur de 225 millions d'euros sur Fugro résultant de la valeur excédentaire des apports de CGG à la joint-venture Seabed et (ii) par l'émission d'obligations convertibles. La Société avait conclu une lettre d'engagement aux termes de laquelle Credit Suisse International, Bank of America Securities Limited, BNP Paribas et Société Générale s'engageaient à mettre en place au profit du Groupe un crédit relais (*bridge credit facility*) d'un montant maximal de 700 millions d'euros, et ce jusqu'au 30 juin 2013, sauf si l'acquisition avait été réalisée préalablement ou abandonnée.

Cette transaction a été approuvée par les conseils d'administration de CGGVeritas SA et de Fugro. La réalisation de l'acquisition était soumise à certaines conditions suspensives usuelles pour ce type d'opérations, en particulier les autorisations des autorités de la concurrence, ainsi qu'à la conclusion du contrat relatif à la joint-venture Seabed.

Augmentation de capital

Dans le cadre du financement de l'acquisition d'une partie de la Division Geoscience de Fugro, la Société a lancé le 26 septembre 2012 une augmentation de capital en numéraire avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires. Le règlement-livraison et l'admission aux négociations des actions nouvelles ont eu lieu le 23 octobre 2012.

Le montant brut de cette augmentation de capital s'élevait à 413 609 320 euros, se traduisant par l'émission de 24 329 960 actions.

En conséquence, le capital social de CGGVeritas SA était composé de 176 392 225 actions d'une valeur nominale de 0,40 euro pour un total de 70 556 890 euros.

Émission d'obligations à option de conversion et/ou d'échange en actions nouvelles ou existantes

Le 20 novembre 2012, la Société a procédé à l'émission d'obligations à option de conversion et/ou d'échange en actions nouvelles ou existantes (« OCEANE ») à échéance au 1^{er} janvier 2019 et d'un montant nominal de 360 millions d'euros. Les obligations portent intérêt à un taux annuel de 1,25 % payable semestriellement à terme échu le 1^{er} janvier et le 1^{er} juillet de chaque année. Les obligations ont donné droit à l'attribution d'actions nouvelles ou existantes CGG à raison d'une action pour une obligation, sous réserve d'éventuels ajustements ultérieurs. Les obligations pourront faire l'objet d'un remboursement anticipé au gré de CGGVeritas SA, sous certaines conditions.

Le produit net de l'émission a été affecté au financement partiel de l'acquisition d'une partie de la Division Geoscience de Fugro.

Spectrum ASA

La Société a vendu 18,82 % de ses parts dans la société Spectrum ASA au cours l'exercice 2012. La plus-value

résultante de cette cession s'élève à 13,8 millions d'euros. Au 31 décembre 2012, la Société détenait 10,14 % de la société Spectrum ASA.

Avenant au crédit syndiqué français

Le 15 décembre 2011, le crédit syndiqué français a fait l'objet d'un avenant afin d'assouplir certaines restrictions et ratios. Il a été également maintenu à 200 millions de dollars US, au taux du Libor + 325 points de base avec une maturité au 7 février 2014.

Le 21 décembre 2012, le crédit syndiqué français a fait l'objet d'un avenant afin d'assouplir certaines restrictions. Il a été également maintenu à un montant de 200 millions de dollars US avec une maturité fixée au 7 février 2014. La marge de Libor + 325 points de base est inchangée, cependant une commission d'utilisation a été introduite :

- ▶ 25 points de base pour une utilisation inférieure au tiers du total de la facilité ;
- ▶ 50 points de base pour une utilisation comprise entre un tiers et deux tiers ;
- ▶ 75 points de base pour une utilisation supérieure à deux tiers.

NOTE 3 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

Immobilisations incorporelles

(En millions d'euros)	Au 31 décembre					
	2012			2011		
	Brut	Amort.	Net	Brut	Amort.	Net
Logiciels	15,6	(3,3)	12,3	10,8	(1,5)	9,3
Immobilisations incorporelles en cours	1,8	—	1,8	4,7	—	4,7
Immobilisations incorporelles	17,4	(3,3)	14,1	15,5	(1,5)	14,0

Les variations de l'exercice sont résumées dans le tableau suivant :

(En millions d'euros)	31.12.2011	Acquisitions — dotations	Cessions — réformes	31.12.2012
Immobilisations brutes	15,5	6,6	(4,7)	17,4
Amortissement	(1,5)	(1,8)	—	(3,3)
Immobilisations incorporelles	14,0	4,8	(4,7)	14,1

Immobilisations corporelles

<i>(En millions d'euros)</i>	Au 31 décembre					
	2012			2011		
	Brut	Amort.	Net	Brut	Amort.	Net
Terrains	1,1	—	1,1	1,1	—	1,1
Constructions	22,5	(10,6)	11,9	22,3	(10,0)	12,3
Matériel et outillage	0,2	(0,2)	—	0,2	(0,2)	—
Autres	3,1	(2,7)	0,4	3,0	(2,6)	0,4
Immobilisations corporelles en cours	—	—	—	0,4	—	0,4
Immobilisations corporelles	26,9	(13,5)	13,4	27,0	(12,8)	14,2

Les variations de l'exercice sont résumées dans le tableau suivant :

<i>(En millions d'euros)</i>	31.12.2011	Acquisitions — dotations	Cessions — réformes	31.12.2012
Immobilisations brutes	27,0	0,3	(0,4)	26,9
Amortissement	(12,8)	(0,7)	—	(13,5)
Immobilisations corporelles	14,2	(0,4)	—	13,4

Les immobilisations corporelles incluent pour un montant de 8 millions d'euros les immeubles de Massy destinés à la vente.

NOTE 4 IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Participations

La variation du poste participations se décompose ainsi :

<i>(En millions d'euros)</i>	Au 31 décembre	
	2012	2011
Solde net en début de période	3 326,4	2 178,0
Acquisitions de titres	410,9	1 154,7
Sortie/Cession de titres	(15,7)	—
Variation de provisions	53,4	(6,3)
Autres	—	—
Solde net en fin de période	3 775,0	3 326,4

L'augmentation des titres provient des augmentations de capital de CGGVeritas Holding BV pour un montant total de 410,9 millions d'euros.

Le détail des titres de participations par société, nets des dépréciations, est le suivant :

<i>(En millions d'euros)</i>	Au 31 décembre	
	2012	2011
Ardiseis FZCO	8,6	8,6
Argas	4,3	4,3
C.B.G.	—	—
CGGAP Sdn Bhd	0,3	0,3
CGG do Brasil Participacoes Ltda	2,7	2,7
CGG Explo	—	0,4
CGG Marine Resources Norge AS	203,2	252,4
CGG Nigeria	—	—
CGG Pakistan	—	—
CGG SA	—	—
CGG Selva	—	—
CGGVeritas Holding BV	2 486,3	2 120,9
CGGVeritas International SA	0,2	0,2
CGGVeritas Services (Norway) AS	181,0	32,9
CGGVeritas Services SA	780,0	780,0
CGG Vostok	—	—
EXGEO	0,5	1,2
Geoexplo	—	—
Geomar	0,6	0,6
G.O.C.	0,1	0,1
Petrodata Consulting LLC	—	—
CGG Indonesia	0,1	0,1
Sercel SA	0,5	0,5
Sercel Holding SA	28,4	28,4
Spectrum ASA	6,9	20,6
Wavefield Inseis AS	71,3	72,2
Titres nets	3 775,0	3 326,4

Les données au 31 décembre 2012 relatives aux principales filiales sont les suivantes :

<i>(En millions d'euros ou en millions d'unités de monnaie nationale)</i>	Devise	Capitaux propres avant résultat (en devise)	Quote-part de capital détenue en %	Résultat du dernier exercice clos (en devise)
Filiales				
CGG Marine Resources Norge AS	USD	264,9	100	1,6
CGGVeritas Services SA	USD	311,0	100	(161,8)
CGGVeritas Holding BV	USD	3 700,0	100	97,5
CGGVeritas Services (Norway) AS	USD	13,3	69,68	2,5
Sercel Holding SA	EUR	0,4	100	0,1
Ardiseis FZCO	USD	58,9	16,50	7,7
Wavefield Inseis AS	USD	196,9	100	6,8

1€ = 1,3194 USD.

La variation de la dépréciation des titres est résumée dans le tableau suivant :

	31.12.2011	Dotations	Reprises	31.12.2012
Dépréciations	315,5	96,7	(150,1)	262,1

Créances rattachées aux participations

La variation du poste créances rattachées aux participations se décompose ainsi :

<i>(En millions d'euros)</i>	Au 31 décembre	
	2012	2011
Solde net en début de période	852,6	877,9
Émissions	1,5	342,3
Remboursements	—	(29,7)
Conversions	—	(375,3)
Autres	(16,5)	37,4
Solde net en fin de période	837,6	852,6

En 2011, un prêt de 500 millions de dollars US a été accordé à la filiale CGGVeritas Holding US Inc. portant intérêts à 6,50% l'an et à échéance mai 2021. Ce prêt venait compléter celui accordé en janvier 2007 d'un montant de 600 millions de dollars US portant intérêts à 7,50% l'an sur

200 millions de dollars US et 7,75% l'an sur 400 millions de dollars US et à échéance janvier 2017. Les prêts accordés à la filiale CGGVeritas Holding BV de 113,5 millions de dollars US et 420 millions de dollars US ont été remboursés par imputation sur le compte courant.

NOTE 5 CLIENTS

<i>(En millions d'euros)</i>	Au 31 décembre	
	2012	2011
Clients et comptes rattachés	2,1	6,8
Clients factures à établir	—	—
Provision pour créances douteuses	—	—
Clients et comptes rattachés — net	2,1	6,8
<i>Dont à plus d'un an</i>	—	—

Les clients de la Société sont presque exclusivement des sociétés du Groupe.

NOTE 6 AUTRES CRÉANCES

Les autres créances se décomposent de la façon suivante :

<i>(En millions d'euros)</i>	Au 31 décembre	
	2012	2011
Créances et crédits d'impôt	19,1	8,0
Avances de trésorerie accordées et intérêts rattachés, nets	5,5	50,4
Intégration fiscale — Comptes courants débiteurs	14,8	27,8
Autres	1,7	2,7
Autres créances	41,1	88,9

NOTE 7 CAPITAL SOCIAL ET PLAN D'OPTIONS

Le capital social de CGGVeritas SA se composait au 31 décembre 2012 de 176 392 225 actions ordinaires d'une valeur nominale de 0,40 euro. Les actions ordinaires en nominatif détenues depuis plus de deux ans donnent un droit de vote double.

Droits à dividendes

Les dividendes peuvent être distribués à partir des réserves de la société mère, en conformité avec la loi française et les statuts de la Société. Au 31 décembre 2012, le montant des réserves libres de la Société s'élevait à 2 977,1 millions d'euros, se ventilant comme suit :

- ▶ bénéfice de l'exercice : 149,6 millions d'euros ;
- ▶ report à nouveau : 456,5 millions d'euros ;
- ▶ autres réserves : 6,4 millions d'euros (dont 0,4 million d'euros de réserves bloquées) ;
- ▶ primes d'émission, d'apport et de conversion : 2 365,0 millions d'euros.

Variation des capitaux propres

(En millions d'euros)	Au 31.12.2011	Affectation résultat 2011	Résultat 2012	Augmentation de capital	Autres mouvements	Au 31.12.2012
Capital	60,8			9,8		70,6
Primes d'émission, d'apport et de conversion	1 969,8			395,1		2 364,9
Écart de réévaluation	0,2					0,2
Réserve légale	3,5	2,6				6,1
Autres réserves	6,1					6,1
Réserves bloquées ^(a)	0,4					0,4
Report à nouveau	(98,1)	554,6				456,5
Résultat de l'exercice	557,2	(557,2)	149,6			149,6
Provisions réglementées	0,6					0,6
Capitaux propres	2 500,5	—	149,6	404,9		3 055,0

(1) Le poste « réserves bloquées » correspond aux montants maximaux qui seraient prélevés des réserves pour constatation de l'augmentation de capital résultant des plans d'attribution gratuite d'actions des 24 mars 2011 et 26 juin 2012 dont la décision d'attribution interviendra respectivement, d'une part, à la date la plus tardive entre le 24 mars 2013 et la date de l'assemblée générale devant statuer sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2012 et, d'autre part, entre le 26 juin 2014 et la date de l'assemblée générale devant statuer sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2013.

Plans d'options de souscription

Le 26 juin 2012, le Conseil d'administration a décidé d'attribuer :

- ▶ 590 625 options de souscription d'actions à certains salariés du Groupe. Le prix d'exercice desdites options est de 18,77 euros. Les droits auxdites options sont acquis en trois fois, en juin 2014 (à hauteur de 50 % des options attribuées), en juin 2015 (à hauteur de 25 % des options attribuées) et en juin 2016 (à hauteur de 25 % des options attribuées). Les options ont une durée de huit ans ;

Émission d'actions

En 2012, CGGVeritas SA a émis 24 530 293 actions ordinaires entièrement libérées liées aux opérations suivantes :

- ▶ 132 758 actions ordinaires entièrement libérées, liées à des stock-options exercées ;
- ▶ 67 575 actions ordinaires entièrement libérées, liées à l'attribution d'actions gratuites sous conditions de performance ;
- ▶ 24 329 960 actions ordinaires entièrement libérées, liées à une augmentation de capital publique effectuée dans le cadre du financement de l'acquisition de la Division Geoscience (hors librairie multiclents et OBN) de Fugro entre le 26 septembre 2012 et le 19 octobre 2012 inclus, à un prix de 17 euros pour lesquelles la société a reçu un montant brut de 413,6 millions d'euros. Les honoraires et frais relatifs à cette opération se sont élevés à 16,3 millions d'euros.

- ▶ 420 000 options de souscription d'actions aux membres du Comité Exécutif. Le prix d'exercice desdites options est de 18,77 euros. Les options ont une durée de huit ans. Les droits auxdites options sont acquis en trois fois, en juin 2014 (à hauteur de 50 % des options attribuées), en juin 2015 (à hauteur de 25 % des options attribuées) et en juin 2016 (à hauteur de 25 % des options attribuées), sous réserve de la réalisation de conditions de performance suivantes :

- un objectif d'évolution du cours de bourse de l'action, en rythme annuel, sur la période d'acquisition des droits,

- » un objectif d'évolution du cours de bourse de l'action apprécié au regard de l'indice boursier SBF 120,
 - » un objectif d'évolution du cours de bourse de l'ADS apprécié au regard de l'indice boursier PHLX Oil Services SectorSM (« OSXSM »),
 - » un objectif d'indicateur financier d'EBITDAS, exprimé en dollars US et relié à l'objectif correspondant de la partie variable annuelle de la rémunération des mandataires sociaux.
- 200 000 options de souscription d'actions au Directeur Général et 100 000 options à chacun des Directeurs Généraux Délégués. Le prix d'exercice desdites options est de 18,77 euros. Les options ont une durée de huit ans. Les droits aux dites options sont acquis en trois fois, en juin 2014 (à hauteur de 50 % des options attribuées), en juin 2015 (à hauteur de 25 % des options attribuées) et en juin 2016 (à hauteur de 25 % des options attribuées), sous réserve de la réalisation de conditions de performance suivantes :
- » un objectif d'évolution du cours de bourse de l'action, en rythme annuel, sur la période d'acquisition des droits,
 - » un objectif d'évolution du cours de bourse de l'action apprécié au regard de l'indice boursier SBF 120,
 - » un objectif d'évolution du cours de bourse de l'ADS apprécié au regard de l'indice boursier PHLX Oil Services SectorSM (« OSXSM »),
 - » un objectif d'indicateur financier d'EBITDAS, exprimé en dollars US et relié à l'objectif correspondant de la partie variable annuelle de la rémunération des mandataires sociaux.
- Le prix d'exercice de chaque option est la valeur de marché moyenne de l'action établie durant les vingt jours de cotation se terminant le jour précédant la date d'attribution de l'option.

Suite à l'augmentation de capital publique intervenue en octobre 2012, les plans d'options ont été ajustés de la manière suivante :

	Ajustement du nombre d'options	Prix d'exercice avant ajustement (en euros)	Prix d'exercice ajusté (en euros)
Plan du 11 mai 2006	1 001 048	26,26€	24,95€
Plan du 23 mars 2007	1 221 425	30,40€	28,89€
Plan du 14 mars 2008	1 120 226	32,57€	30,95€
Plan du 16 mars 2009	950 179	8,82€	8,38€
Plan du 6 janvier 2010	231 538	14,71€	13,98€
Plan du 22 mars 2010	1 430 622	19,44€	18,47€
Plan du 21 octobre 2010	126 291	16,88€	16,05€
Plan du 24 mars 2011	1 150 636	25,48€	24,21€
Plan du 26 juin 2012	1 483 424	18,77€	17,84€
TOTAL	8 715 389	—	—

Le tableau qui suit résume l'information relative aux options non exercées au 31 décembre 2012 :

	Options initialement attribuées	Options non exercées au 31.12.2012 (a)	Prix d'exercice par action (b)	Date d'expiration	Durée de vie résiduelle
Plan du 11 mai 2006	1 012 500	1 001 048	24,95€	10 mai 2014	16,3 mois
Plan du 23 mars 2007	1 308 750	1 221 425	28,89€	23 mars 2015	26,7 mois
Plan du 14 mars 2008	1 188 500	1 120 226	30,95€	14 mars 2016	38,5 mois
Plan du 16 mars 2009	1 327 000	950 179	8,38€	16 mars 2017	50,5 mois
Plan du 6 janvier 2010	220 000	231 538	13,98€	6 janvier 2018	60,3 mois
Plan du 22 mars 2010	1 548 150	1 426 654	18,47€	22 mars 2018	62,7 mois
Plan du 21 octobre 2010	120 000	126 291	16,05€	21 octobre 2018	69,7 mois
Plan du 24 mars 2011	1 164 363	1 150 227	24,21€	24 mars 2019	74,8 mois
Plan du 26 juin 2012	1 410 625	1 483 424	17,84€	26 juin 2020	89,9 mois
TOTAL	9 299 888	8 711 012	—	—	—

(a) Nombre après ajustement à la suite de l'augmentation de capital du 23 octobre 2012.

(b) Prix d'exercice ajusté à la suite de l'augmentation de capital du 23 octobre 2012.

Le tableau suivant résume l'information relative à l'évolution des plans de stock-options au 31 décembre 2012 :

	2012		2011		2010	
	Nombre d'options	Prix moyen d'exercice	Nombre d'options	Prix moyen d'exercice	Nombre d'options	Prix moyen d'exercice
<i>(En euros, sauf nombre d'options)</i>						
Options non exercées en début d'exercice	7 062 320	23,16	6 428 504	22,17€	4 958 740	22,35€
Attributions	1 410 625	18,77	1 164 363	25,48€	1 888 150	18,73€
Ajustements liés à l'augmentation de capital	435 498	21,68€				
Exercées	(132 758)	13,06€	(318 823)	7,31€	(339 377)	6,10€
Échues non exercées	(64 673)	23,98€	(211 724)	20,21€	(79 009)	19,86€
Options non exercées en fin d'exercice	8 711 012	21,67€	7 062 320	23,16€	6 428 504	22,17€
Options exerçables en fin d'exercice	5 943 258	22,60€	4 535 303	16,11€	3 534 518	14,05€

Le cours moyen de l'action CGG s'est élevé à 21,89 euros en 2012, 20,17 euros en 2011 et 18,26 euros en 2010.

Attribution d'actions gratuites sous conditions de performance

Plan d'attribution du 22 mars 2010

Le 22 mars 2010, le Conseil d'administration a décidé l'attribution de 509 925 actions gratuites sous conditions de performance, dont 27 500 attribuées au Président-Directeur Général. L'attribution définitive était soumise à (i) la réalisation d'un EBIT net consolidé moyen sur les exercices clos le 31 décembre 2010 et 2011 et (ii) la réalisation d'un EBITDAS moyen minimum, soit du Groupe, soit du secteur Services, soit du secteur Équipements, selon l'appartenance du bénéficiaire à l'un de ces secteurs, sur les exercices clos le 31 décembre 2010 et 2011. De plus, un contrat de travail ou un mandat social doit toujours exister entre le bénéficiaire et le Groupe au moment de la date d'attribution définitive des actions.

Le Conseil d'administration du 29 février 2012 a constaté que les conditions de performance fixées pour le plan mis en place le 22 mars 2010 étaient partiellement remplies, et 67 575 actions ont été attribuées à ce titre le 10 mai 2012.

Plan d'attribution du 24 mars 2011

Le 24 mars 2011, le Conseil d'administration a décidé l'attribution de 488 586 actions gratuites sous conditions de performance, dont 13 750 attribuées au Président et 27 500 attribuées au Directeur Général. L'attribution définitive était soumise (i) la réalisation d'un EBIT net consolidé moyen sur les exercices clos le 31 décembre 2011 et 2012 et (ii) la réalisation d'un EBITDAS moyen minimum, soit du Groupe, soit du secteur Services, soit du secteur Équipement, selon l'appartenance du bénéficiaire à l'un de ces secteurs, sur les exercices clos les 31 décembre 2011 et 2012. De plus, un contrat de travail ou un mandat social doit toujours exister entre le bénéficiaire et le Groupe au moment de la date d'attribution définitive des actions.

Suite à l'augmentation de capital publique intervenue en octobre 2012, le nombre d'actions existantes ou à émettre au profit des bénéficiaires, en ce compris les Mandataires Sociaux et les membres du Comité Exécutif est ajusté à 472 846.

Le Conseil d'administration du 27 février 2013 a constaté que les conditions de performance fixées pour le plan mis en place le 24 mars 2011 étaient partiellement remplies et qu'un maximum de 399 853 actions seront attribuées au titre de ce plan le 3 mai 2013.

Plan d'attribution du 26 juin 2012

Le 26 juin 2012, le Conseil d'administration a décidé l'attribution de 516 550 actions gratuites sous conditions de performance, dont 27 500 attribuées au Directeur Général, 11 250 attribuées à chacun des Directeurs Généraux Délégués et 57 000 attribuées aux membres du Comité Exécutif. Cette attribution définitive interviendra sous réserve de la constatation par le Conseil d'administration de (i) la réalisation d'un résultat retraité des éléments financiers net consolidé moyen sur les exercices clos le 31 décembre 2012 et 2013 et (ii) la réalisation d'un EBITDAS moyen minimum, soit du Groupe, soit du secteur Services, soit du secteur Équipement, selon l'appartenance du bénéficiaire à l'un de ces secteurs, sur les exercices clos le 31 décembre 2012 et 2013. De plus, un contrat de travail ou un mandat social doit toujours exister entre le bénéficiaire et le Groupe au moment de la date d'attribution définitive des actions.

Suite à l'augmentation de capital avec droit préférentiel de souscription intervenue en octobre 2012, le nombre d'actions existantes ou à émettre au profit des bénéficiaires, en ce compris les mandataires sociaux et les membres du Comité Exécutif, a été ajusté à 535 018.

Ces actions seront attribuées à l'issue d'une période d'acquisition de deux ans expirant à la plus tardive des deux dates suivantes, le 26 juin 2014 ou la date de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

Le tableau qui suit résume les deux derniers plans d'actions gratuites sous conditions de performance :

	Actions gratuites attribuées	Accomplissement des conditions de performance
Plan 2011	488 546	n.a.
Plan 2012	516 550	n.a.

NOTE 8 PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Les provisions pour risques et charges se décomposent de la manière suivante :

<i>(En millions d'euros)</i>	Au 31 décembre	
	2012	2011
Pertes de change	30,8	34,8
Coûts de restructuration	0,2	0,2
Autres risques et charges	0,9	1,7
Provisions court terme	31,9	36,7
Indemnités de départ à la retraite	12,0	8,7
Provisions moyen et long termes	12,0	8,7
Provisions pour risques et charges	43,9	45,4

Les variations de l'exercice sont résumées dans le tableau suivant :

<i>(En millions d'euros)</i>	31.12.2011	Dotation	Reprise (provision utilisée)	Reprise (provision non utilisée)	31.12.2012
Pertes de change	34,8	30,8	—	(34,8)	30,8
Coûts de restructuration	0,2	—	—	—	0,2
Autres risques et charges	1,7	0,6	(1,4)	—	0,9
Provisions court terme	36,7	31,4	(1,4)	(34,8)	31,9
Indemnités de départ à la retraite	8,7	3,6	(0,3)	—	12,0
Provisions moyen et long termes	8,7	3,6	(0,3)	—	12,0
Provisions pour risques et charges	45,4	35,0	(1,7)	(34,8)	43,9

Les principales hypothèses actuarielles retenues pour l'évaluation des engagements de départs à la retraite sont les suivantes :

- ▶ taux d'actualisation : 3,00% en 2012 et 4,75% en 2011 pour les indemnités de fin de carrière ainsi que pour la retraite complémentaire ;
- ▶ taux moyen de croissance des salaires : 3% en 2012 et 2011 ;

- ▶ âge de départ à la retraite : 62 ans.

Les montants des services passés non amortis liés au régime de la retraite complémentaire des membres du Comité Exécutif de la Société s'élèvent respectivement à 0,9 million d'euros au 31 décembre 2012 et 1,1 million d'euros en 2011.

La ventilation par nature des dotations et reprises de l'exercice est la suivante :

<i>(En millions d'euros)</i>	2012	
	Dotation	Reprise
Exploitation	3,6	(0,3)
Financier	30,8	(34,8)
Exceptionnel	0,6	(1,4)
TOTAL	35,0	(36,5)

NOTE 9 DETTES FINANCIÈRES

L'analyse des dettes financières par type de dette est la suivante :

<i>(En millions d'euros)</i>	Au 31 décembre					
	2012			2011		
	Total	< 1 an	> 1 an	Total	< 1 an	> 1 an
Emprunts obligataires	1 061,1	—	1 061,1	1 082,0	—	1 082,0
Emprunts convertibles	720,0	—	720,0	360,0	—	360,0
Emprunts bancaires	—	—	—	—	—	—
Découverts bancaires	—	—	—	0,5	0,5	—
Intérêts courus	12,4	12,4	—	12,1	12,1	—
TOTAL DETTES FINANCIÈRES	1 793,5	12,4	1 781,1	1 454,6	12,6	1 442,0

Au 31 décembre 2012, la Société disposait de 152 millions d'euros de ligne de crédit court terme confirmée et non utilisée correspondant au solde du crédit syndiqué.

Aucune dette financière n'est garantie par des sûretés réelles.

Analyse par devise

<i>(En millions d'euros)</i>	Au 31 décembre	
	2012	2011
Euros	723,7	363,6
Dollars US	1 069,8	1 091,0
Autres devises	—	—
TOTAL	1 793,5	1 454,6
<i>dont part à moins d'un an</i>	<i>12,4</i>	<i>12,6</i>
<i>dont total long-terme</i>	<i>1 781,1</i>	<i>1 442,0</i>

Analyse par taux d'intérêt

<i>(En millions d'euros)</i>	Au 31 décembre	
	2012	2011
Taux variables	—	0,5
Taux fixes :		
USD : taux moyen de 7,61 % en 2012 et 2011	1 069,8	1 090,9
EUR : taux moyen de 1,50 % en 2012 et 1,75 % en 2011	723,7	363,2
TOTAL	1 793,5	1 454,6

Le taux d'intérêt moyen sur les découverts bancaires utilisés était de 0,5, % en 2012 et 1,7 % en 2011.

Analyse par échéance

(En millions d'euros)	2012
2013	12,4
2014	—
2015	—
2016	625,3
Au-delà de 2016	1 155,8
TOTAL	1 793,5

Obligations à haut rendement

CGGVeritas a émis plusieurs obligations à haut rendement en dollars US à échéance 2016, 2017, 2019 et 2021.

Ces obligations font l'objet d'une cotation au Luxembourg sur le marché non réglementé Euro MTF et sont garanties par certaines filiales du Groupe.

Ces obligations contiennent certaines clauses restrictives, notamment sur la souscription d'endettement supplémentaire, la constitution de sûretés réelles, la réalisation d'opérations de cession et de crédit-bail adossé, l'émission et la vente de titres subsidiaires et le règlement de dividendes et autres paiements par certaines des entités du Groupe. De plus, le ratio de l'EBITDAS rapporté aux charges financières brutes doit être égal ou supérieur à 3.

Obligations à haut rendement (350 millions de dollars US, 9 1/2 % Senior Notes, échéance 2016)

Le 9 juin 2009, la Société a également émis sur les marchés internationaux un emprunt obligataire de 350 millions de dollars US, au taux de 9 1/2 % et à échéance 2016, garanti par certaines filiales. Les conditions de cet emprunt sont identiques à celles des quatre emprunts obligataires déjà en place et décrits ci-dessus, avec une émission de 97 % du pair.

Le produit net de cette émission a permis à CGGVeritas SA de financer le remboursement partiel de 100 millions de dollars US du crédit *senior* US sécurisé intervenue le 21 mai 2009 suite à la conclusion d'un avenant de ce contrat de crédit, de rembourser les échéances prévues sur le reste de l'année 2009 de 83 millions de dollars US au titre de ce même contrat de crédit ainsi que 50 millions de dollars US d'autres crédits bancaires. Le reste du produit de l'émission est venu renforcer les disponibilités existantes de la Société et permettre le cas échéant un remboursement supplémentaire des dettes financières existantes.

Obligations à haut rendement (400 millions de dollars US, 7 3/4 % Senior Notes, échéance 2017)

Le 9 février 2007, la Société a également émis sur les marchés internationaux un emprunt obligataire de 400 millions de dollars US, au taux de 7 3/4 % et à échéance 2017, garanti par certaines filiales. Les conditions de cet

emprunt sont identiques à celles des trois emprunts obligataires déjà en place et décrits ci-dessus, avec une émission de 100 % du pair.

Les fonds issus de ce placement obligataire ont été entièrement destinés au remboursement du crédit relais de 700 millions de dollars US mis en place en novembre 2006 afin de financer l'acquisition de Veritas.

Obligations à haut rendement (650 millions de dollars US, 6 1/2 % Senior Notes, échéance 2021)

Le 31 mai 2011, la Société a émis sur les marchés internationaux un emprunt obligataire de 650 millions de dollars US, au taux de 6 1/2 % et à échéance 2021, garanti par certaines filiales. Les conditions de cet emprunt sont identiques à celles des cinq emprunts obligataires déjà en place et décrits ci-dessus, avec une émission de 96,45 % du pair, à l'origine d'un rendement de 7 %.

Les fonds issus de ce placement obligataire ont été destinés au remboursement du crédit *Senior Term Loan B* restant en circulation, d'un montant de 508 millions de dollars US, porté par la filiale CGGVeritas Holding (US) Inc., et au remboursement des obligations à haut rendement à échéance 2015 restant en circulation.

Obligations à option de conversion et/ou d'échange en actions nouvelles ou existantes

Obligations à option de conversion et/ou d'échange en actions nouvelles ou existantes (360 millions d'euros, coupon de 1,25 %, échéance 2016)

Le 27 janvier 2011, la Société a procédé à l'émission de 12 949 640 obligations à option de conversion et/ou d'échange en actions nouvelles ou existantes (« OCEANE ») à échéance 1^{er} janvier 2016 d'un montant nominal de 360 millions d'euros.

Les fonds issus de cette émission ont été destinés au remboursement partiel de l'emprunt obligataire 7 1/2 % de 530 millions de dollars US à échéance 2015, permettant de réduire les frais financiers décaissés par le Groupe.

La valeur nominale unitaire des obligations a été fixée à 27,80 euros, ce qui fait apparaître une prime d'émission de

25 % par rapport au cours de référence de l'action CGG sur le marché réglementé de NYSE Euronext à Paris. Les obligations portent intérêt à un taux annuel de 1 $\frac{3}{4}$ % payable semestriellement à terme échu le 1^{er} janvier et le 1^{er} juillet de chaque année. Les obligations donnent droit à l'attribution d'actions nouvelles ou existantes CGG à raison d'une action pour une obligation, sous réserve d'éventuels ajustements ultérieurs. Les obligations peuvent faire l'objet d'un remboursement anticipé au gré de CGGVeritas SA, sous certaines conditions.

Obligations à option de conversion et/ou d'échange en actions nouvelles ou existantes (360 millions d'euros, coupon de 1,25 %, échéance 2019)

Le 20 novembre 2012, la Société a procédé à l'émission de 11 200 995 obligations à option de conversion et/ou d'échange en actions nouvelles ou existantes (« OCEANE ») à échéance 1^{er} janvier 2019 d'un montant nominal de 360 millions d'euros.

Les fonds issus de cette émission ont servi à financer une partie du prix de l'acquisition d'un montant de 1,2 milliard d'euros de la Division Geoscience auprès de Fugro.

La valeur nominale unitaire des obligations a été fixée à 32,14 euros, ce qui fait apparaître une prime d'émission de 40 % par rapport au cours de référence de l'action CGG sur le marché réglementé de NYSE Euronext à Paris. Les obligations portent intérêt à un taux annuel de 1,25 % payable semestriellement à terme échu le 1^{er} janvier et le 1^{er} juillet de chaque année. Les obligations donnent droit à l'attribution d'actions nouvelles ou existantes CGG à raison d'une action pour une obligation, sous réserve d'éventuels ajustements ultérieurs. Les obligations peuvent faire l'objet d'un remboursement anticipé au gré de CGGVeritas SA, sous certaines conditions.

À la suite de ces modifications, les ratios du crédit syndiqué français sont établis sur les bases suivantes :

Ratio

Dette financière nette / EBITDAS ^(a)	≤ 2,50 avant ou au plus tard le 31 décembre 2012 ≤ 2,25 avant ou au plus tard le 31 décembre 2013 ≤ 2,00 avant ou au plus tard le 31 mars 2014
EBITDAS/charge d'intérêts totale ^(a)	≥ 3,50 avant ou au plus tard le 31 décembre 2012 ≥ 4,00 avant ou au plus tard le 31 décembre 2013 ≥ 4,50 avant ou au plus tard le 31 mars 2014
Dépenses nettes d'investissement (Net Capex) ^{(b) (c)}	< MAX (600 MUSD ; 50 % de l'EBITDAS)

(a) Ratios calculés à chaque fin de trimestre pour toute période de 12 mois glissants.

(b) Période de référence : l'année fiscale.

(c) Dépenses nettes d'investissement = investissement total – revenus issus des préfinancements.

Cette ligne de crédit n'était pas tirée au 31 décembre 2011.

Ligne de crédit renouvelable de 200 millions de dollars US

Avenant aux dispositions du crédit syndiqué du 21 décembre 2012

Le crédit syndiqué français a été maintenu à un montant de 200 millions de dollars US avec une maturité fixée au 7 février 2014. La marge de Libor + 325 pb est inchangée, cependant une commission d'utilisation a été introduite :

- ▶ 25 pb pour une utilisation inférieure à un tiers du total de la facilité ;
- ▶ 50 pb pour une utilisation comprise entre un tiers et deux tiers ;
- ▶ 75 pb pour une utilisation supérieure à deux tiers.

Le crédit syndiqué français a été modifié afin d'assouplir certaines restrictions. Désormais, les dépenses nettes d'investissement (*Net Capex*) ne peuvent excéder la valeur la plus élevée entre 750 millions de dollars US (contre 600 millions de dollars US précédemment) et 50 % de l'EBITDAS.

Dans le cadre de cet avenant, les prêteurs ont par ailleurs autorisé la cession d'actifs liée à la joint-venture Seabed Geosolutions.

Cette ligne de crédit n'était pas tirée au 31 décembre 2012.

Avenant aux dispositions du crédit syndiqué du 15 décembre 2011

Le 15 décembre 2011, le crédit syndiqué français a été modifié afin d'assouplir certaines restrictions et ratios. Le crédit syndiqué français a été maintenu à un montant de 200 millions de dollars US, avec une marge de Libor + 325 pb et une maturité fixée au 7 février 2014.

NOTE 10 INSTRUMENTS FINANCIERS

Gestion des risques de change

En vue d'équilibrer davantage les postes d'actif et de passif de son bilan, la Société cherche à libeller une partie substantielle de son endettement en dollars US. Au 31 décembre 2012, l'endettement à long terme libellé en dollars US s'élève à 1 400,0 millions de dollars US.

La Société peut également conclure divers contrats pour couvrir les risques de change sur ses activités futures. Cette stratégie de réduction des risques de change a permis d'atténuer, sans l'éliminer, l'impact positif ou négatif de la variation des cours de change, sur cette devise.

Au 31 décembre 2012, les contrats d'achat à terme de dollars US contre euros à échéance 2013 conclus avec la filiale Sercel se présentent comme suit :

<i>(En millions de dollars US)</i>	Notionnel	Taux de couverture
Contrats à échéances du :		
31 janvier 2013	15,0	1,2930
28 février 2013	15,0	1,2993
31 mars 2013	15,0	1,2986
	45,0	

Valeurs de marché des instruments financiers

Les montants au bilan et la valeur de marché des instruments financiers de la Société au 31 décembre 2012 sont les suivants :

<i>(En millions d'euros)</i>	2012		2011	
	Montant au bilan	Valeur de marché	Montant au bilan	Valeur de marché
Titres de placement et autres disponibilités	991,2	995,7	277,1	277,8
Découverts bancaires :				
Taux variable	—	—	(0,5)	(0,5)
Emprunts obligataires :				
Taux fixe	1 793,5	2 546,0	1 454,1	2 005,1
Contrats d'achat à terme	—	(0,6)	—	2,0

Pour les autres immobilisations financières, les clients, les autres créances d'exploitation, les titres de placement et autres disponibilités, les fournisseurs et les autres dettes d'exploitation, la Société estime que la valeur inscrite au bilan peut être considérée comme la valeur de marché la plus représentative.

Pour les emprunts à taux variable, la valeur de marché est équivalente à la valeur au bilan.

La valeur de marché des contrats d'achat ou de vente à terme est estimée à partir des cours à terme, négociables sur les marchés financiers, pour des échéances comparables.

Au 31 décembre 2012, les titres de placement s'élevaient à 413,1 millions d'euros et se décomposaient comme suit :

- ▶ 13,8 millions d'euros représentant 800 000 actions propres détenues en nom propre, le contrat de liquidité ayant pris fin en octobre 2010 ;
- ▶ 399,3 millions d'euros représentant 9 076 sicav monétaires de trésorerie.

NOTE 11 DETTES FOURNISSEURS

Le poste fournisseurs et comptes rattachés s'élève à 13,2 millions d'euros au 31 décembre 2012, dont 3,5 millions d'euros de factures non parvenues. Les dettes fournisseurs ne comprennent pas d'effets de commerce.

Les échéances des dettes fournisseurs se décomposent comme suit :

- ▶ échéance à 30 jours : 3,4 millions d'euros ;
- ▶ échéance à 60 jours : 4,5 millions d'euros ;
- ▶ échéance à plus de 60 jours : 1,8 million d'euros.

NOTE 12 DETTES FISCALES ET SOCIALES

L'analyse des dettes fiscales et sociales est la suivante :

<i>(En millions d'euros)</i>	Au 31 décembre	
	2012	2011
Dettes sociales	3,6	4,8
IS à payer	1,6	2,0
TVA et autres dettes fiscales	10,4	1,2
DETTES FISCALES ET SOCIALES	15,6	8,0

Le poste « Dettes sociales » comprend 3,0 millions d'euros de provisions de charges à payer.

NOTE 13 AUTRES DETTES

L'analyse des autres dettes est la suivante :

<i>(En millions d'euros)</i>	Au 31 décembre	
	2012	2011
Avances de trésorerie reçues et intérêts rattachés	657,4	502,9
Comptes courants liés à l'intégration fiscale	171,8	137,9
Autres	0,6	0,7
AUTRES DETTES	829,8	641,5

Les autres dettes sont à échéance de moins d'un an.

NOTE 14 COMPTES DE RÉGULARISATION

Le poste « comptes de régularisation actif » se ventile de la manière suivante :

(En millions d'euros)	Au 31 décembre	
	2012	2011
Commissions crédit <i>revolving</i>	2,0	2,1
Primes d'assurance	—	—
Divers	2,8	0,2
Charges constatées d'avance	4,8	2,3
Primes de remboursement des emprunts	18,6	22,0
Commissions et autres frais relatifs aux émissions d'emprunts	20,0	18,4
Charges à répartir	38,6	40,4
Pertes de change latentes	73,4	94,3
Écarts de conversion actif	73,4	94,3
COMPTES DE RÉGULARISATION ACTIF	116,8	137,1

L'ensemble des dettes et créances, à l'exception de celles relatives au crédit *revolving* et aux emprunts obligataires, est à échéance de moins d'un an. Les commissions et autres frais relatifs au crédit *revolving* et emprunts sont étalés sur leurs durées respectives. La partie à moins d'un an de ces frais s'élève à 9,0 millions d'euros au 31 décembre 2012.

Les pertes et profits de change latents proviennent principalement des prêts et emprunts libellés en dollar US.

Le poste « écarts de conversion actif » comprend une perte de change latente sur les emprunts obligataires pour un montant

de 66,6 millions d'euros ainsi qu'une perte de change d'un montant de 5,1 millions d'euros réalisée lors du remboursement du crédit relais de 700 millions de dollars US refinancé à hauteur de 600 millions de dollars US par l'émission des emprunts obligataires de 200 et 400 millions de dollars US en février 2007, ces derniers faisant l'objet d'une position symétrique de couverture. La perte de change de 66,6 millions d'euros est partiellement compensée par un gain de change de 41,7 millions d'euros sur les prêts consentis à la société CGGVeritas Holding (US) Inc.

Le poste « comptes de régularisation passif » se ventile de la manière suivante :

(En millions d'euros)	Au 31 décembre	
	2012	2011
Profits de change latents	46,5	62,6
Écarts de conversion passif	46,5	62,6
COMPTES DE RÉGULARISATION PASSIF	46,5	62,6

La diminution du poste « écarts de conversion passif » provient essentiellement du profit de change latent constaté sur les prêts consentis à la société CGGVeritas Holding (US) Inc.

NOTE 15 RISQUES ET ENGAGEMENTS

Au 31 décembre 2012, les engagements de la Société sont principalement relatifs à des contrats de :

- ▶ crédit-bail immobilier lié au nouvel immeuble à usage de bureaux situé à Massy. Le coût annuel de ces loyers s'est élevé à 6,7 millions d'euros en 2012 et 2011 ;
- ▶ location simple (bureaux). Le coût annuel des loyers s'est élevé à 1,3 million d'euros en 2012 et 1,2 million en 2011. Le bail expire le 31 décembre 2021, suite à la signature d'un avenant de renouvellement en date du 14 décembre 2012.

Le tableau suivant présente les engagements au 31 décembre 2012 :

(En millions d'euros)	Loyers
2013	7,5
2014	7,6
2015	7,6
2016	7,6
2017	7,6
Au-delà de 2017	30,3
COÛT TOTAL DES LOYERS FUTURS	68,2
Crédit-bail :	
Partie représentant les intérêts	20,4
Valeur actuelle nette des contrats de crédit-bail	48,2

Une option d'achat d'un montant de 26,3 millions d'euros est prévue au contrat de crédit-bail à l'issue d'une période de 12 ans.

Au 31 décembre 2012, un amortissement de 0,4 million d'euros a été constaté sur les aménagements et installations de l'immeuble situé à Massy contre 0,2 en 2011.

Autres engagements

Les autres engagements s'analysent de la façon suivante :

(En millions d'euros)	2012	2011
Engagements hors bilan liés au périmètre du Groupe consolidé	—	—
Engagements hors bilan liés au financement de la Société	—	—
Garanties émises en faveur des banques ^(a)	131,7	191,2
Engagements hors bilan liés aux activités opérationnelles	—	—
Garanties émises en faveur de clients ^(b)	487,4	341,5
Autres garanties ^(c)	714,6	810,7
TOTAL	1 333,7	1 343,3

(a) Les garanties émises en faveur des banques concernent principalement l'autorisation donnée à la filiale CGGVeritas Services (US) Inc. de souscrire des opérations de change et d'opérer un cash-pooling sur son périmètre d'activité. Le solde concerne la couverture de découverts bancaires locaux ou de lignes de garanties bancaires locales.

(b) Les garanties émises en faveur de clients sont des garanties de marché de type soumission, restitution d'acompte et bonne fin.

(c) Les autres garanties concernent des opérations courantes d'engagements douaniers, fiscaux et sociaux dans les filiales étrangères et sociétés liées ainsi que les garanties octroyées dans le cadre de la construction des nouveaux navires sismiques.

Par ailleurs, dans le cadre d'accords antérieurs relatifs à la cession d'activités, des garanties usuelles pour ce type de transactions ont été données.

Il n'existe pas d'engagements hors bilan significatifs non décrits ci-dessus selon les normes comptables en vigueur.

Litiges et autres risques

La responsabilité de la Société est engagée dans des litiges liés à l'activité courante. L'issue de ces procès et actions en

responsabilité n'est pas connue à ce jour. La Société estime que les éventuels coûts en résultant, compensés par les indemnités d'assurance ou autres remboursements, ne devraient pas avoir d'impact négatif significatif sur ses résultats ou sur sa position financière.

De l'avis de la Société, au cours des douze derniers mois, il n'existe aucune procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage qui pourrait avoir ou ait eu récemment des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la Société.

NOTE 16 TABLEAU RÉCAPITULATIF DES OBLIGATIONS ET ENGAGEMENTS

Les tableaux ci-dessous font référence aux informations mentionnées dans les notes 9 et 15.

<i>(En millions d'euros)</i>	Paiements dus par période			
	Total	< 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans
Obligations contractuelles				
Dettes à long terme	1 781,1	—	928,4	852,7
Contrats de location simple	4,7	0,8	3,9	—
Contrats de crédit-bail	89,8	6,7	26,7	56,4
TOTAL	1 875,6	7,5	959,0	909,1

<i>(En millions d'euros)</i>	Montant des engagements de la période			
	Total	< 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans
Autres engagements commerciaux				
Lignes de crédit	714,6	39,2	42,0	633,4
Garanties	131,7	41,3	131,7	—
Autres engagements commerciaux	487,4	439,8	47,6	—
TOTAL	1 333,7	520,3	180,0	633,4

NOTE 17 CHIFFRE D'AFFAIRES

Le tableau ci-après présente le chiffre d'affaires par zone géographique :

<i>(En millions d'euros)</i>	2012	2011
France	60,1	10,3
Amériques	18,0	0,2
TOTAL	78,1	10,5

Le tableau ci-après présente le chiffre d'affaires par activité :

<i>(En millions d'euros)</i>	2012	2011
Terrestre	—	0,2
Holding	78,1	10,3
TOTAL	78,1	10,5

NOTE 18 TRANSFERTS DE CHARGES

Au 31 décembre 2012, le poste transferts de charges d'exploitation s'élève à 4,9 millions d'euros et provient des

frais d'émission d'emprunts. Il s'élevait à 18 millions d'euros en 2011.

NOTE 19 RÉSULTAT FINANCIER

Le résultat financier se détaille ainsi :

<i>(En millions d'euros)</i>	Exercice clos le 31 décembre	
	2012	2011
Intérêts sur emprunts	(89,8)	(76,4)
Commissions pour garantie	(13,4)	(8,9)
Commissions de structuration de crédit relais (Fugro)	(9,5)	—
Intérêts sur avances de trésorerie reçus	(11,9)	(13,2)
Intérêts sur avances de trésorerie accordés	4,9	0,3
Dividendes (voir note 2)	153,4	589,4
Revenus des créances rattachées aux participations	61,1	68,4
Produits de cessions des valeurs mobilières	0,1	0,3
Variation de provisions pour titres de participation	51,4	(6,2)
Variation provisions pour risques de change	3,9	(16,5)
Amortissement des primes de remboursement d'emprunts	(3,0)	(2,1)
Gains (pertes) de change	6,8	33,9
Divers	0,4	0,6
RÉSULTAT FINANCIER	154,4	569,6

NOTE 20 RÉSULTAT EXCEPTIONNEL

Le résultat exceptionnel se détaille ainsi :

<i>(En millions d'euros)</i>	Exercice clos le 31 décembre	
	2012	2011
Plus (moins) values nettes de cessions d'actifs	11,8	7,1
Reprise de dépréciation de titres de participation	2,0	0,8
Pénalité de remboursement anticipé d'emprunt	—	(13,8)
Boni (mali) sur actions propres	—	—
Divers	(0,4)	(2,2)
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	13,4	(8,0)

NOTE 21 IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

L'impôt sur les sociétés se détaille ainsi :

<i>(En millions d'euros)</i>	Exercice clos le 31 décembre	
	2012	2011
France		
Charge courante	(10,0)	(9,5)
Charges du régime d'intégration fiscale	—	(7,3)
Produit du régime d'intégration fiscale	82,1	73,0
Report en arrière des déficits	—	—
Provision pour utilisation de déficits des filiales	(28,6)	(22,5)
	43,5	33,7
Étranger		
Charge courante	(4,8)	(0,9)
Écart de change	0,2	(0,1)
	(4,6)	(1,0)
TOTAL (CHARGE) PRODUIT D'IMPÔT	38,9	32,7

CGGVeritas SA a opté depuis le 1^{er} janvier 1991 pour le régime de l'intégration fiscale pour ses filiales françaises détenues directement ou indirectement à plus de 95 %. À ce titre, chaque société du groupe d'intégration fiscale détermine sa charge d'impôt comme si elle n'avait jamais été intégrée et

la paye à CGGVeritas SA dans les conditions de droit commun. Par ailleurs, la Société provisionne le coût futur lié à l'utilisation par les filiales des déficits qu'elles transmettent au résultat d'ensemble. Hors impact de l'intégration fiscale, la Société est en déficit fiscal au 31 décembre 2012.

La situation fiscale latente de la Société au 31 décembre 2012 est la suivante :

<i>(En millions d'euros)</i>	Début exercice		Variations		Fin exercice	
	Actif	Passif	Actif	Passif	Actif	Passif
Nature						
1. Décalages certains ou éventuels						
a) Provision pour retraite	3,7	—	1,1	—	4,8	—
b) Frais d'acquisition titres	0,9	—	0,8	—	1,7	—
c) Plus-value en sursis d'imposition	—	0,3	—	—	—	0,3
d) Écarts de change latents nets	—	11,5	1,8	—	—	9,7
e) Provision pour risque de change	12,6	—	—	1,5	11,1	—
f) Provision pour risque filiales	—	—	—	—	—	—
g) Autres	—	—	0,1	—	0,1	—
Sous-total	17,2	11,8	3,8	1,5	17,7	10,0
2. Éléments à imputer						
a) Déficits reportables fiscalement	85,5	—	—	10,9	74,6	—
b) Moins-value à long terme	—	—	—	—	—	—
Sous-total	85,5	—	—	10,9	74,6	—
TOTAL	102,7	11,8	3,8	12,4	92,3	10,0

NOTE 22 PERSONNEL

Les effectifs moyens sont les suivants :

	2012	2011
Ingénieurs et cadres	33	32
Employés, ouvriers	3	4
TOTAL EFFECTIFS	36	36
Personnel mis à la disposition de CGG Veritas SA par ses filiales	1	1

NOTE 23 RÉMUNÉRATION DES ADMINISTRATEURS ET MEMBRES DU COMITÉ EXÉCUTIF

La rémunération globale brute versée aux membres du Conseil d'administration s'est élevée en 2012 à 730 000 euros.

La rémunération globale brute versée aux membres du Comité Exécutif de la Société s'est élevée en 2012 à 3 245 523 euros.

NOTE 24 TRANSACTIONS AVEC LES SOCIÉTÉS LIÉES

La Société fournit des services à une ou plusieurs sociétés du Groupe CGG dans le cadre de contrats conclus aux conditions de marché. De même, elle reçoit des prestations équivalentes en provenance d'une ou plusieurs de ces sociétés.

(En millions d'euros)

	2012	2011
Exploitation		
Produits	78,0	10,4
Charges	(88,7)	(0,7)
(Dotation) reprise nette provision dépréciation filiales (créances)	—	—
Clients et comptes courants débiteurs	3,8	9,2
Fournisseurs et comptes courants créditeurs	2,0	5,0
Financier		
Dividendes reçus	153,4	589,4
(Dotation) reprise nette provision dépréciation filiales (titres)	51,4	(6,2)
Autres produits et (charges) financiers nets	43,7	48,9
Créances rattachées aux participations nettes	837,6	852,6
Avances de trésorerie accordées, nettes	5,6	52,1
Avances de trésorerie reçues	657,4	502,8
Exceptionnel		
Abandons de créances et subvention	—	—
(Dotation) reprise nette provision dépréciation filiales (titres)	2,0	0,8
(Dotation) reprise nette provision dépréciation filiales (risques)	—	—
Impôt		
Produit d'intégration fiscale	82,1	73,0
(Dotation) reprise nette provision pour utilisation des déficits	(6,1)	(22,5)
Intégration fiscale — Comptes courants nets	157,2	109,4
Engagements hors bilan		
Garanties émises en faveur de clients	487,4	341,5
Garanties émises en faveur des banques	42,9	191,1
Achats à terme de devises	34,1	46,4
Autres garanties	714,6	810,7

NOTE 25 ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

Acquisition de la Division Geoscience de Fugro

Le 31 janvier 2013, l'acquisition de la Division Geoscience de Fugro est devenue effective.

La joint-venture Seabed Geosolutions BV entre les groupes CGG et Fugro a été mise en place le 16 février 2013. Le Groupe détient 40 % du capital de Seabed Geosolutions BV.

Crédit vendeur octroyé par Fugro NV

Le 27 janvier 2013, afin de permettre la finalisation rapide de l'acquisition de la Division Geoscience, Fugro NV a accepté de convertir une partie du prix d'acquisition en crédit vendeur au taux de 5,5 %. Ce crédit, à échéance 2018, sera amorti pour

moitié au 31 décembre 2013 puis à hauteur de 12,5 % les 31 janvier 2015, 2016, 2017 et 2018. Il se décompose de la façon suivante :

- ▶ à la date de clôture de l'acquisition de la Division Geoscience, le 31 janvier 2013, un tirage de 125 millions d'euros a été réalisé ;
- ▶ à la date de clôture de l'acquisition de l'activité Airborne, il sera réalisé un tirage de 100 millions d'euros.

Sortie de CGG du capital de Spectrum ASA

Le 20 février 2013, la Société a cédé l'intégralité de sa participation résiduelle dans Spectrum, soit 3 965 181 actions à un prix par action de 47,50 NOK.

COMPTES DE L'EXERCICE 2012 — INFORMATIONS FINANCIÈRES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS DE LA SOCIÉTÉ

Tableau des résultats financiers de la Compagnie Générale de Géophysique — Veritas au cours des cinq derniers exercices (articles R. 225-81, R. 225-83 et R. 225-102 du Code de commerce)

6.4. TABLEAU DES RÉSULTATS FINANCIERS DE LA COMPAGNIE GÉNÉRALE DE GÉOPHYSIQUE — VERITAS AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES (ARTICLES R. 225-81, R. 225-83 ET R. 225-102 DU CODE DE COMMERCE)

En euros	2008	2009	2010	2011	2012
I — Situation Financière en fin d'exercice					
a) Capital social	60 247 083	60 458 638	60 602 443	60 744 773	70 556 890
b) Nombre d'actions émises ^(a)	150 617 709	151 146 594	151 506 109	151 861 932	176 392 225
c) Nombre maximal d'actions futures à créer par conversion d'obligations	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
d) Capitaux propres	1 932 788 000	1 713 508 494	1 941 004 513	2 500 504 944	3 055 018 985
II — Résultat global des opérations effectuées					
a) Chiffre d'affaires hors taxes	27 804 109	11 563 187	10 901 400	10 532 594	78 050 986
b) Résultat avant impôts, participation, amortissements et provisions	(236 079 316)	52 600 749	170 640 435	552 459 666	63 067 618
c) Participation des salariés	—	—	—	—	—
d) Impôts sur les bénéfices	(99 080 000)	6 119 465	(17 302 801)	(32 673 568)	(38 921 264)
e) Résultat après impôts, participations, amortissements et provisions	(100 564 483)	(220 452 643)	225 424 526	557 170 625	149 612 368
f) Montant des bénéfices distribués	—	—	—	—	—
III — Résultat des opérations réduit à une seule action					
a) Bénéfice après impôts et participation mais avant amortissements et provisions	(0,91)	0,31	1,24	3,85	0,58
b) Bénéfice après impôts, amortissements et provisions	(0,67)	(1,46)	1,49	3,67	0,85
c) Dividende net versé à chaque action	—	—	—	—	—
IV — Personnel					
a) Effectif moyen	40	40	39	36	36
b) Montant de la masse salariale	8 482 094	4 926 323	6 539 847	10 132 120	6 651 660
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (sécurité sociale, œuvres sociales, etc.)	3 692 917	1 862 205	3 129 785	4 486 883	2 799 497

(a) Division par 5 du nominal en 2008, soit 0,40 euros par action

6.5. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES SOCIAUX DE L'EXERCICE 2012

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2012, sur :

- ▶ le contrôle des comptes annuels de la société CGGVeritas SA, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- ▶ la justification de nos appréciations,

- ▶ les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I — Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives

retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II — Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Nous avons procédé à l'appréciation de l'approche retenue par la société pour l'évaluation et la dépréciation des titres de participation décrite dans la note 1 — Principes, règle et méthodes comptables et la note 4 — Immobilisations financières de l'annexe. Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent l'évaluation et la dépréciation des titres de participation, à

revoir, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection les calculs effectués par votre société et à vérifier que les différentes notes aux états financiers fournissent une information appropriée.

Dans le cadre de nos appréciations, nous nous sommes assurés du caractère raisonnable de ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III — Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur

faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Fait à Courbevoie et Paris-La Défense, le 12 avril 2013.

Les commissaires aux comptes

ERNST & YOUNG ET AUTRES

MAZARS

PIERRE JOUANNE

LAURENT VITSE

JEAN-MARC DESLANDES

6.6. RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS RÉGLEMENTÉS

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Conventions et engagements soumis à l'approbation de l'assemblée générale

Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article L. 225-40 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements suivants qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

1. Avec M. Jean-Georges Malcor, directeur général et administrateur

Avantages consentis à M. Jean-Georges Malcor en cas de cessation de son mandat social

Le conseil d'administration du 10 mai 2012 a renouvelé le mandat de directeur général de M. Jean-Georges Malcor pour une durée de deux ans, soit jusqu'à l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2013. Dans ce cadre, le conseil d'administration a procédé au renouvellement des avantages consentis à M. Jean-Georges Malcor en cas de cessation de son mandat social aux mêmes conditions que les avantages existants, décrits ci-dessous.

L'indemnité contractuelle ne sera versée qu'en cas de départ contraint et lié à un changement de contrôle ou de stratégie. Le montant de cette indemnité est fixé à la différence entre :

- ▶ un montant brut égal à 200 % de la rémunération fixe versée par votre société au cours des douze mois précédant sa date de départ, auquel s'ajoute la moyenne de la rémunération variable versée par votre société au cours des trente-six mois précédant la date de départ, et
- ▶ toutes sommes auxquelles M. Jean-Georges Malcor pourrait prétendre du fait de la cessation de son mandat social, en particulier l'indemnité susceptible d'être versée au titre de son engagement de non-concurrence.

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-42-1 du Code de commerce, le versement de l'indemnité contractuelle de rupture est soumis à la réalisation des conditions de performance suivantes, appréciée au regard des performances de la société :

- ▶ la moyenne du ratio entre le cours de l'ADS CGG et celui de l'indice PHLX Oil Service SectorsSM (OSXSM), au cours des soixante jours de Bourse précédant la date de départ de M. Jean-Georges Malcor, doit être au moins égale aux deux-tiers de la moyenne du même ratio : (i) quatre ans auparavant, ou (ii) au 1^{er} janvier 2010, dans l'hypothèse où le départ interviendrait avant que M. Jean-Georges Malcor ait quatre ans d'ancienneté dans le groupe ;
- ▶ la moyenne du ratio entre le cours de l'action CGG et celui de l'indice général SBF 120, au cours des soixante jours de Bourse précédant la date de départ de M. Jean-Georges Malcor, doit être au moins égale aux deux-tiers de la moyenne du même ratio : (i) quatre ans auparavant, ou (ii) au 1^{er} janvier 2010, dans l'hypothèse où le départ interviendrait avant que M. Jean-Georges Malcor ait quatre ans d'ancienneté dans le groupe ;
- ▶ la moyenne de marge d'EBITDAS au cours : (i) des quatre années précédant la date de départ de M. Jean-Georges Malcor, ou (ii) sur la période commençant à compter du 1^{er} janvier 2010, dans l'hypothèse où le départ interviendrait avant que M. Jean-Georges Malcor ait quatre ans d'ancienneté dans le groupe, doit être supérieure à 25 %.

Le paiement de l'intégralité du montant de l'indemnité est subordonné à la réalisation de deux conditions sur trois. Dans l'hypothèse où une seule condition serait remplie, M. Jean-Georges Malcor n'aurait alors droit qu'à 50 % de ce montant.

2. Conventions et engagements entre votre société et d'autres entités du groupe relatifs aux financements et aux garanties

Demandes de consentements au titre des Conventions de Crédit Française et US et autorisation de l'avenant à la Convention de Crédit Française

Personnes concernées :

- ▶ M. Stéphane-Paul Frydman, directeur général délégué de votre société et administrateur de CGGVeritas Holding (U.S.) Inc. ;
- ▶ M. Pascal Rouiller, directeur général délégué de votre société et président du conseil d'administration de la

société Sercel Australia Pty. Ltd., administrateur et président de la société Sercel Canada Ltd., administrateur et directeur général de la société Sercel Inc. et vice-président de Sercel-GRC Corp.

Le conseil d'administration du 5 décembre 2012 a autorisé la demande de consentement et la conclusion de cet avenant entre notamment, la société CGGVeritas Services Holding (US) Inc., votre société, l'Agent et les Filiales Garanties. Le consentement au titre de la Convention de Crédit US a été donné le 11 décembre 2012 et l'avenant à la Convention de Crédit Française a été signé le 21 décembre 2012.

Conventions et engagements autorisés depuis la clôture

Nous avons été avisés des conventions et engagements suivants, autorisés depuis la clôture de l'exercice écoulé, qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

1. Conventions et engagements entre votre société et d'autres entités du groupe relatifs aux financements et aux garanties

Conclusion d'un contrat de prêt et mise en place de garanties des obligations

Personnes concernées

- ▶ M. Stéphane-Paul Frydman, directeur général délégué de votre société et administrateur de CGGVeritas Holding (U.S.) Inc. ;
- ▶ M. Pascal Rouiller, directeur général délégué de votre société et président du conseil d'administration de la société Sercel Australia Pty. Ltd., administrateur et président de la société Sercel Canada Ltd., administrateur et directeur général de la société Sercel Inc. et vice-président de Sercel-GRC Corp.

Le conseil d'administration du 29 janvier 2013 a autorisé la conclusion d'un contrat de prêt avec la société Fugro NV d'un montant maximal de MEUR 335 et la mise en place de garanties des obligations de la société aux termes du contrat de prêt par l'ensemble de ses filiales (actuelles ou futures) garantes des obligations de la société aux termes des « 9 1/2 % Senior Notes due 2016 », « 7 3/4 % Senior Notes due 2017 » ou « 6 1/2 % Senior Notes due 2021 ».

Le contrat de prêt a été signé le 31 janvier 2013.

Avenant au contrat de prêt conclu le 31 janvier 2013 avec la société Fugro NV

Personnes concernées

- ▶ M. Stéphane-Paul Frydman, directeur général délégué de votre société et administrateur de CGGVeritas Holding (U.S.) Inc. ;

- ▶ M. Pascal Rouiller, directeur général délégué de votre société et président du conseil d'administration de la société Sercel Australia Pty. Ltd., administrateur et président de la société Sercel Canada Ltd., administrateur et directeur général de la société Sercel Inc. et vice-président de Sercel-GRC Corp.

Le conseil d'administration du 29 janvier 2013 a autorisé la signature d'un avenant au contrat de prêt conclu le 31 janvier 2013 avec la société Fugro NV.

Mise en place d'un contrat de prêt relais d'un montant maximum de 700 M€ dans le cadre de l'acquisition de la Division Géosciences du Groupe Fugro

Personnes concernées

- ▶ M. Stéphane-Paul Frydman, directeur général délégué de votre société et administrateur de CGGVeritas Holding (U.S.) Inc. ;
- ▶ M. Pascal Rouiller, directeur général délégué de votre société et président du conseil d'administration de la société Sercel Australia Pty. Ltd., administrateur et président de la société Sercel Canada Ltd., administrateur et directeur général de la société Sercel Inc. et vice-président de Sercel-GRC Corp.

Il a été décidé que le contrat de prêt ne serait finalement pas mis en place et qu'un contrat de prêt conclu directement avec la société du Fugro NV lui serait substitué.

2. Autres conventions et engagements

Contrat d'Emission (« Warrant agreement ») entre les sociétés Fugro Consultant International, CGGVeritas et Seabed Geosolutions BV

Personne concernée : M. Jean-Georges Malcor, directeur général et administrateur de votre société, et également administrateur de la société Seabed Geosolutions B.V.

Le conseil d'administration du 29 janvier 2013 a autorisé la signature d'un contrat d'Emission qui stipule l'octroi par Seabed Geosolutions B.V. d'un bon de souscription (warrant) au bénéfice de la société Fugro, dont l'exercice permettrait à la société Fugro de souscrire à de nouvelles actions au sein de Seabed Geosolutions B.V. (aboutissant, par voie de conséquence, à diluer corrélativement la participation de votre société au sein de Seabed Geosolutions B.V.). Le bon ne sera exerçable qu'en cas de survenance d'un cas de défaut conformément aux termes du contrat de prêt conclu le 31 janvier 2013 mentionné ci-dessus. Le contrat d'Emission a été signé le 16 février 2013.

Apport de l'ensemble des titres détenus par votre société dans CGGVeritas Services Norway AS à Seabed Geosolutions BV

Personne concernée : M. Jean Georges Malcor, directeur général et administrateur de votre société et également administrateur de la société Seabed Geosolutions B.V.

Le conseil d'administration du 29 janvier 2013 a autorisé l'apport de ces titres. Le contrat d'apport a été signé le 16 février 2013.

Conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale

Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article R. 225-30 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

1. Entre les mandataires sociaux et votre société

Extension à M. Jean-Georges Malcor du bénéfice du régime de retraite supplémentaire à prestations définies de type additif

Le régime de retraite supplémentaire à prestations définies de type additif mis en place au 1^{er} janvier 2005 au profit notamment du comité exécutif du groupe, bénéficie également à M. Jean-Georges Malcor selon les mêmes modalités que pour les autres bénéficiaires.

Extension au profit de MM. Robert Brunck et Jean-Georges Malcor du bénéfice du régime de prévoyance générale obligatoire entre votre société et Swiss Life

Le régime de prévoyance général obligatoire, conclu entre votre société et Swiss Life, et applicable à l'ensemble des salariés bénéficie également à MM. Robert Brunck et Jean-Georges Malcor selon les mêmes modalités que pour les salariés du groupe.

Mise en place d'une prévoyance individuelle complémentaire pour M. Jean-Georges Malcor

Le contrat a été conclu entre votre société et Sphéria Vie pour une cotisation unique de l'ordre de KEUR 43. Cette prévoyance est temporaire, jusqu'en 2014, et est destinée à couvrir la période durant laquelle M. Jean-Georges Malcor ne remplira pas la condition d'ancienneté de cinq années au sein du comité exécutif du groupe permettant de bénéficier du plan de retraite supplémentaire. Ce contrat n'a pas été conclu au cours de l'exercice 2010. Il est devenu effectif en septembre 2011. Un contrat conclu le 20 décembre 2011 lui a été substitué (cf. Prévoyance individuelle de M. Jean-Georges Malcor).

Mise en place d'une garantie chômage au profit de M. Jean-Georges Malcor

Depuis le 1^{er} juillet 2010, le directeur général bénéficie d'une garantie chômage spécifique conclue entre votre société et le GSC GAN pour une cotisation annuelle de KEUR 10. Cette garantie prévoit le paiement d'un pourcentage maximal de 21 % de la rémunération perçue par M. Jean-Georges Malcor en 2010 (soit EUR 155.549), sur une durée de douze mois. Elle a pris effet le 30 juin 2011.

Engagement de non-concurrence entre votre société et M. Jean-Georges Malcor

Le conseil d'administration a autorisé la conclusion d'un engagement de non-concurrence entre votre société et M. Jean-Georges Malcor. En contrepartie de cet engagement d'une durée de dix-huit mois à compter de la date de cessation des fonctions de M. Jean-Georges Malcor, ce dernier recevrait une rémunération correspondant à 100 % de sa rémunération annuelle de référence telle que définie par sa lettre de protection.

Avantages consentis à M. Jean-Georges Malcor en cas de cessation de son mandat social

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-42-1 du Code de commerce, le conseil d'administration, dans sa séance du 24 février 2011, a autorisé, selon la procédure applicable aux conventions réglementées et prévue aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce, la modification des dispositions de la lettre de protection de M. Jean-Georges Malcor relatives au versement d'une indemnité contractuelle de rupture en cas de départ contraint et lié à un changement de contrôle ou de stratégie.

Les avantages et conditions consentis sont décrits dans le paragraphe « Extension à M. Jean-Georges Malcor du bénéfice du régime de retraite supplémentaire à prestations définies de type additif » ci-dessus.

L'assemblée générale des actionnaires du 4 mai 2011 a ratifié cette convention.

Prévoyance individuelle de M. Jean-Georges Malcor

En complément de l'autorisation qu'il avait donnée au cours de sa séance du 30 juin 2010 concernant la prévoyance individuelle de M. Jean-Georges Malcor, le conseil d'administration, dans sa séance du 30 novembre 2011, a autorisé la conclusion définitive, au profit de M. Jean-Georges Malcor, d'un contrat de prévoyance individuelle. Au titre de la souscription de ce contrat aux conditions définitives proposées par l'assureur, votre société versera un montant complémentaire maximal de KEUR 40 couvrant toute la durée du contrat.

Ce nouveau contrat a été conclu le 20 décembre 2011. Il se substitue à celui devenu effectif en septembre 2011 et qui avait été autorisé le 30 juin 2010.

2. Conventions et engagements entre CGGVeritas Services S.A. et votre société

Contrat conclu entre votre société et CGGVeritas Services S.A.

Personnes concernées

- ▶ M. Thierry Le Roux au titre de ses mandats de directeur général délégué de votre société et d'administrateur de la société CGGVeritas Services S.A. ;
- ▶ M. Christophe Pettenati-Auziere au titre de ses mandats de directeur général délégué de votre société et d'administrateur de la société CGGVeritas Services S.A.

Votre conseil d'administration a autorisé un contrat de commission aux termes duquel votre société s'engage à poursuivre, pour le compte de la société CGGVeritas Services S.A., l'exécution des contrats actuellement en cours en Libye, à Cuba et à Abu Dhabi jusqu'à ce que les succursales de CGGVeritas Services S.A. aient été créées dans ces pays.

Aucune opération n'est intervenue dans le cadre de ce contrat en 2012.

Cession de la librairie multi-clients Brésil de la société CGGVeritas Services S.A. à votre société

Personne concernée

M. Jean-Georges Malcor, directeur général de votre société et également président-directeur général de la société CGGVeritas Services S.A.

Votre conseil d'administration a autorisé la cession de la librairie multi-clients Brésil de la société CGGVeritas Services S.A. à votre société. Cette cession n'a pas été réalisée au cours de l'exercice 2012. Il n'y a désormais plus de dirigeant commun entre les deux sociétés.

3. Conventions et engagements entre votre société et d'autres entités du groupe relatifs aux financements et aux garanties

Garantie donnée dans le cadre d'émissions obligataires

Personnes concernées

- ▶ M. Robert Brunck au titre de ses mandats de président-directeur général de votre société et d'administrateur de la société CGG Americas (fusionnée avec CGGVeritas Services Holding U.S. Inc.).
- ▶ M. Thierry Le Roux au titre de ses mandats de directeur général délégué de votre société et d'administrateur des sociétés CGG Americas (fusionnée avec CGGVeritas Services Holding U.S. Inc.) et Sercel Inc. ;
- ▶ M. Christophe Pettenati-Auziere au titre de ses mandats de directeur général délégué de votre société et d'administrateur des sociétés CGG Americas (fusionnée avec CGGVeritas Services Holding U.S. Inc.) et CGG Marine Resources Norge.

Votre conseil d'administration a autorisé l'émission par les sociétés CGG Americas, Sercel Inc. et CGG Marine Resources Norge au titre de l'émission obligataire à haut rendement du 3 février 2006 d'une garantie au profit des détenteurs d'obligations aux termes de laquelle les sociétés CGG Americas, Sercel Inc. et CGG Marine Resources Norge garantissent les obligations de paiement et de remboursement de votre société.

Convention de crédit d'un montant de 1,140 milliard USD signée le 12 janvier 2007

Personne concernée : M. Thierry Le Roux au titre de ses mandats de directeur général délégué de votre société et d'administrateur de la société Volnay Acquisition Co. I.

Votre conseil d'administration a autorisé la signature d'une convention de crédit d'un montant de 1,140 milliard USD signée le 12 janvier 2007 entre, d'une part, votre société et la société Volnay Acquisition Co. I, cette dernière ayant la qualité d'emprunteur, et, d'autre part, les prêteurs.

Ce contrat n'est plus en vigueur que pour sa partie crédit syndiqué pour un montant non tiré de MUSD 79.

Garanties, sûretés et nantissements au titre de la convention signée le 12 janvier 2007

Personnes concernées

- ▶ M. Robert Brunck au titre de ses mandats de président-directeur général de votre société et d'administrateur de la société CGG Americas.
- ▶ M. Thierry Le Roux, au titre de ses mandats de directeur général délégué de votre société, d'administrateur et président de la société Sercel Inc., d'administrateur des sociétés CGG Americas, de Volnay Acquisition I et de Volnay Acquisition II.
- ▶ M. Christophe Pettenati-Auziere, au titre de ses mandats de directeur général délégué de votre société, d'administrateur et président de la société CGG Marine Resources Norge et d'administrateur de la société CGG Americas.

Votre conseil d'administration a autorisé la signature le 12 janvier 2007 par votre société, les sociétés CGG Americas, Sercel Inc., CGG Marine Resources Norge, Volnay Acquisition Co. I et Volnay Acquisition Co. II, au titre de la convention de crédit, de l'ensemble des accords relatifs aux garanties, sûretés et nantissements consentis sur les titres et les actifs de ces filiales au titre de ladite convention, et notamment l'« *Intercreditor Agreement* », le « *Guarantee Agreement* », le « *US Pledge and Security Agreement* » le « *French Pledge and Security Agreement* », le « *Norwegian Pledge and Security Agreement* » et tout autre document afférent à la conclusion de la convention de crédit.

Convention de crédit syndiqué d'un montant de MUSD 200

Personne concernée : M. Thierry Le Roux au titre de ses mandats de directeur général délégué de votre société et d'administrateur de la société Volnay Acquisition I.

Votre conseil d'administration a autorisé la signature en date du 7 février 2007 d'une convention de crédit syndiqué d'un montant de MUSD 200 entre, d'une part, votre société et la société Volnay Acquisition I, cette dernière ayant la qualité de co-emprunteur et d'autre part, les prêteurs.

Garanties, sûretés et nantissemements au titre de la convention signée le 7 février 2007

Personnes concernées

- ▶ M. Robert Brunck, au titre de ses mandats de président-directeur général de votre société et d'administrateur de la société CGG Americas.
- ▶ M. Thierry Le Roux, au titre de ses mandats de directeur général délégué de votre société, d'administrateur de la société CGG Americas, d'administrateur et président des sociétés Sercel Inc., de Volnay Acquisition I et de Volnay Acquisition II ;
- ▶ M. Christophe Pettenati-Auziere, au titre de ses mandats de directeur général délégué de votre société et d'administrateur et président de la société CGG Marine Resources Norge et d'administrateur de la société CGG Americas.

Votre conseil d'administration a autorisé la signature par les sociétés Sercel Inc., Sercel Canada Ltd, Sercel Australia, CGG Americas (fusionnée avec CCGVeritas Services Holding U.S. Inc.), CGG Canada, CGG Marine Resources Norge, Volnay Acquisition I et Volnay Acquisition II. de l'ensemble des accords relatifs aux garanties, sûretés et nantissemements consentis au titre de ladite convention et notamment l'« *Intercreditor Agreement* », le « *Guarantee Agreement* », le « *US Parent Pledge Agreement* » le « *US Guarantee Agreement* », le « *Canadian Pledge and Security Agreement* », le « *Norwegian Pledge and Security Agreement* », le « *Norwegian Guarantee Agreement* », le « *French Financial Instruments Accounts Pledge Agreement* », le « *French Bank Accounts Pledge Agreement* », le « *French Intercompany Loan Receivable Agreement* », et tout autre document afférent à la conclusion de la convention de crédit.

Prêt de votre société à la société Volnay Acquisition I pour MUSD 600

Personne concernée : M. Thierry Le Roux au titre de ses mandats de directeur général délégué de votre société et d'administrateur de la société Volnay Acquisition I.

Votre conseil d'administration a autorisé le prêt en date du 12 janvier 2007 de votre société à la société Volnay Acquisition I pour un montant de MUSD 600.

Garantie donnée dans le cadre d'émissions obligataires

Personnes concernées

- ▶ M. Robert Brunck au titre de ses mandats de président-directeur général de votre société et d'administrateur de la société CGG Americas.
- ▶ M. Thierry Le Roux au titre de ses mandats de directeur général délégué de votre société et d'administrateur et président des sociétés Sercel Inc. et de CGG Veritas Services Inc., et d'administrateur de la société CGG Americas.
- ▶ M. Christophe Pettenati-Auziere au titre de ses mandats de directeur général délégué de votre société, et

d'administrateur et président de la société CGG Marine Resources Norge, d'administrateur des sociétés CGG Veritas Services Inc. et de CGG Americas, Inc.

Votre conseil d'administration a autorisé l'émission par les sociétés Sercel Inc., Sercel Canada Ltd, Sercel Australia Pty Ltd, CGG Americas Inc. (fusionnée avec CCGVeritas Services Holding U.S. Inc.), CGG Canada Services Ltd, CGG Marine Resources Norge A/S, CGG Veritas Services Inc., Veritas DGC Land Inc., Veritas Geophysical Corporation, Veritas Investments Inc., Viking Maritime Inc., Veritas Geophysical (Mexico) LLC, Veritas DGC Asia Pacific Ltd et Alitheia Resources Inc. d'une garantie aux termes de laquelle elles garantissent les obligations de paiement et de remboursement de votre société au titre de l'émission de « *Senior Notes 2017* » le 9 février 2007.

Accords de financement du 12 janvier 2007 : octroi de garanties complémentaires

Votre conseil d'administration a autorisé le nantissement des titres de la société CGGVeritas Services Holding BV au titre de la convention de crédit syndiqué de MUSD 1.140 et a désigné la société CGGVeritas Services Holding BV en qualité de filiale garante de l'émission obligataire des « *Senior Notes 2015* » d'un montant de MUSD 530, de l'émission obligataire des « *Senior Notes 2017* » d'un montant de MUSD 400 et du crédit syndiqué d'un montant de MUSD 1.140.

Il convient de noter que l'emprunt « *Senior Notes 2015* » est entièrement remboursé depuis le 30 juin 2011.

Avenant à la convention de crédit signée le 12 janvier 2007

Personne concernée : M. Thierry Le Roux au titre de ses mandats de directeur général délégué de votre société et d'administrateur de la société CGGVeritas Services Holding (US) Inc.

Le 12 janvier 2007 a été signée une convention de crédit entre, d'une part, votre société et sa filiale CGGVeritas Services Holding (US) Inc. et d'autre part les prêteurs.

Votre conseil d'administration a autorisé la signature d'un avenant à la convention de crédit signée le 12 janvier 2007. Cet avenant a été signé entre, d'une part, votre société et la société CGGVeritas Services Holding (US) Inc. et les prêteurs, d'autre part, le 12 décembre 2008.

Garantie donnée dans le cadre d'émissions obligataires

Personnes concernées

- ▶ M. Robert Brunck en sa qualité de président-directeur général de votre société et de président du conseil de surveillance de la société CGGVeritas Services Holding BV.
- ▶ MM. Loren Carroll, Rémi Dorval et Daniel Valot en leur qualité d'administrateurs de votre société et de membres du conseil de surveillance de la société CGGVeritas Services Holding BV.
- ▶ M. Thierry Le Roux en sa qualité de directeur général délégué de votre société et de président du directoire de la société CGGVeritas Services Holding BV.

Votre conseil d'administration a autorisé l'émission par les sociétés Sercel Inc., Sercel Canada Ltd, Sercel Australia Pty Ltd, CGG Americas Inc. (fusionnée avec CCGVeritas Services Holding U.S. Inc.), CGG Canada Services Ltd, CGG Marine Resources Norge A/S, CGG Veritas Services Inc., Veritas DGC Land Inc., Veritas Geophysical Corporation, Veritas Investments Inc., Viking Maritime Inc., Veritas Geophysical (Mexico) LLC, Veritas DGC Asia Pacific Ltd et Alitheia Resources Inc. d'une garantie aux termes de laquelle elles garantissent les obligations de paiement et de remboursement de votre société au titre de l'émission le 9 juin 2009 de « Senior Notes 2016 ».

Signature d'un contrat intitulé « Guarantee Facility Agreement »

Personnes concernées

- ▶ M. Robert Brunck en sa qualité de président-directeur général de votre société et de président du conseil de surveillance de la société CGGVeritas Services Holding BV.
- ▶ MM. Loren Carroll, Rémi Dorval et Daniel Valot en leur qualité d'administrateurs de votre société et de membres du conseil de surveillance de la société CGGVeritas Services Holding BV.
- ▶ M. Thierry Le Roux en sa qualité de directeur général délégué de votre société et de président du directoire de la société CGGVeritas Services Holding BV.

Votre conseil d'administration a autorisé la conclusion d'un contrat intitulé « *Guarantee Facility Agreement* » entre notamment (i) votre société en qualité de *Parent Guarantor*, (ii) CGGVeritas Services S.A., Wavefield Inseis ASA, CGGVeritas Holding BV en qualité de *Guarantee Debtors*, (iii) Nordea Bank Finland Plc. en qualité de *Guarantee Issuer* et (iv) Nordea Bank Norge ASA en qualité de *Guarantee Agent*, dont l'objet est la mise à disposition par Nordea Bank Finland Plc., en faveur des *Guarantee Debtors*, de plusieurs lignes de crédit dont les montants sont de MUSD 23 en ce qui concerne la tranche A, MUSD 2 en ce qui concerne la tranche B, MUSD 17 en ce qui concerne la tranche C et M NOK 6,3 en ce qui concerne la tranche D.

Aux termes de ce contrat, votre société s'engage en particulier à garantir les obligations, notamment de remboursement, des sociétés CGGVeritas Services S.A., Wavefield Inseis ASA et CGGVeritas Holding BV, bénéficiaires des garanties accordées par les banques au titre du « *Guarantee Facility Agreement* ».

Avenant à la Convention de crédit du 12 janvier 2007

Personnes concernées

- ▶ M. Robert Brunck, président du conseil d'administration de votre société, président du conseil de surveillance de la société CGGVeritas Services Holding BV et administrateur de la société CGG Americas (fusionnée avec CCGVeritas Services Holding U.S. Inc.).

- ▶ MM. Loren Carroll, Rémi Dorval et Daniel Valot, administrateurs de votre société et membres du conseil de surveillance de la société CGGVeritas Services Holding BV.

Votre conseil d'administration a autorisé la conclusion d'un avenant à la Convention de crédit du 12 janvier 2007, telle que modifiée les 12 décembre 2008 et 21 mai 2009 entre notamment, la société CGGVeritas Services Holding (US) Inc., votre société, l'Agent et les Filiales Garanties.

Cession au profit de votre société d'un contrat de crédit-bail

Personne concernée : M. Jean-Georges Malcor, directeur général de votre société et également président-directeur général de la société CGGVeritas Services S.A.

Votre conseil d'administration a autorisé la cession au profit de votre société du contrat de crédit-bail initialement conclu entre la société CGGVeritas Services S.A. et les sociétés Finamur et Genefim pour le financement de la construction du nouveau siège social de la société CGGVeritas Services S.A. à Massy.

Signature d'un contrat intitulé « Commercial Surety General Indemnity Agreement »

Personne concernée : M. Jean-Georges Malcor, directeur général de votre société et également membre du conseil de surveillance de la société Sercel Holding.

Votre conseil d'administration a autorisé la signature d'un contrat intitulé « *Commercial Surety General Indemnity Agreement* » entre, d'une part, Berkeley Surety Group LLC, et d'autre part, les sociétés Sercel Inc., Sercel Holding, CGGVeritas Services Holding US Inc. et votre société en vue de la délivrance d'une caution judiciaire dans le cadre du litige opposant ION à la société Sercel Inc.

Cette garantie était destinée à couvrir le montant des dommages et intérêts dus par la société Sercel à ION dans le cadre du litige opposant les deux sociétés. Le montant de MUSD 13 a été versé par la société Sercel en 2012. Cette garantie est donc désormais sans objet.

4. Autres conventions et engagements

Apports de titres à la société CGGVeritas Services Holding BV

Personnes concernées

- ▶ M. Robert Brunck en sa qualité de président-directeur général de votre société et de président du conseil de surveillance de la société CGGVeritas Services Holding BV.
- ▶ MM. Loren Carroll, Rémi Dorval et Daniel Valot en leur qualité d'administrateurs de votre Société et de membres du conseil de surveillance de la société CGGVeritas Services Holding BV.
- ▶ M. Thierry Le Roux en sa qualité de directeur général délégué de votre société et de président du directoire de la société CGGVeritas Services Holding BV.

Aux termes du traité d'apport de droit néerlandais dénommé « *Deed of issuance of shares and contribution* », conclu entre votre société et la société CGGVeritas Services Holding BV, les participations détenues par votre société dans les sociétés dont la liste figure ci-dessous sont apportées à la société CGGVeritas Services Holding BV, à savoir :

- ▶ 100 % du capital d'EXGEO S.A.
- ▶ 100 % du capital de GEOEXPLO LLP.

Ces deux apports n'ont pas été réalisés à ce jour. Il n'y a désormais plus de dirigeants communs entre les deux sociétés.

Conventions et engagements approuvés au cours de l'exercice écoulé

Nous avons par ailleurs été informés de l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'assemblée générale du 10 mai 2012, sur rapport spécial des commissaires aux comptes du 17 avril 2012.

Entre les mandataires sociaux et votre société

Extension à MM. Stéphane-Paul Frydman et Pascal Rouiller du bénéfice du régime de retraite supplémentaire à prestations définies de type additif

Le conseil d'administration du 29 février 2012 a autorisé l'application du régime de retraite supplémentaire à prestations définies de type additif mis en place au 1^{er} janvier 2005 au profit notamment du comité exécutif du groupe, à MM. Stéphane-Paul Frydman et Pascal Rouiller selon les mêmes modalités que pour les autres bénéficiaires.

Application à MM. Stéphane-Paul Frydman et Pascal Rouiller du bénéfice du régime de prévoyance générale obligatoire entre votre société et Swiss Life

Le conseil d'administration du 29 février 2012 a autorisé l'application du régime de prévoyance générale obligatoire, conclu entre la société et Swiss Life, et applicable à l'ensemble des salariés, à MM. Stéphane-Paul Frydman et Pascal Rouiller, selon les mêmes modalités que pour les salariés du groupe.

Avantages consentis à MM. Stéphane-Paul Frydman et Pascal Rouiller en cas de cessation de leurs mandats sociaux

Le conseil d'administration du 29 février 2012 a autorisé la signature des lettres de protection relatives au versement d'une indemnité contractuelle de rupture en cas de cessation des mandats sociaux de MM. Stéphane-Paul Frydman et Pascal Rouiller.

L'indemnité contractuelle ne sera versée aux bénéficiaires qu'en cas de départ contraint et lié à un changement de contrôle ou de stratégie. Le montant de cette indemnité est fixé à la différence entre :

- ▶ un montant brut égal à 200 % de la rémunération fixe versée par votre société aux bénéficiaires au cours des douze mois précédant leur date de départ auquel s'ajoute la moyenne de la rémunération variable versée par votre société aux bénéficiaires au cours des trente-six mois précédant la date de départ, et
- ▶ toutes sommes auxquelles les bénéficiaires pourraient prétendre du fait de leur départ du groupe, en particulier l'indemnité susceptible d'être versée au titre de leur engagement de non-concurrence.

Le versement de l'indemnité contractuelle de rupture est soumis à la réalisation des conditions de performance suivantes, appréciées au regard des performances de la société :

- ▶ la moyenne du ratio entre le cours de l'ADS CGG et celui de l'indice PHLX Oil Service SectorsSM (OSXSM), au cours des soixante jours de bourse précédant la date de départ des bénéficiaires, doit être au moins égale aux deux-tiers de la moyenne du même ratio quatre ans auparavant ;
- ▶ la moyenne du ratio entre le cours de l'action CGG et celui de l'indice général SBF 120, au cours des soixante jours de bourse précédant la date de départ des bénéficiaires, doit être au moins égale aux deux-tiers de la moyenne du même ratio quatre ans auparavant ;
- ▶ la moyenne de marge d'EBITDAS, au cours des quatre années précédant la date de départ des bénéficiaires, doit être supérieure à 25 %.

Le paiement de l'intégralité du montant de l'indemnité est subordonné à la réalisation de deux conditions sur trois. Dans l'hypothèse où une seule condition serait remplie, les bénéficiaires n'auraient alors droit qu'à 50 % de ce montant.

Engagement de non-concurrence entre votre société et MM. Stéphane-Paul Frydman et Pascal Rouiller

Le conseil d'administration du 29 février 2012 a autorisé la conclusion d'un engagement de non-concurrence entre MM. Stéphane-Paul Frydman et Pascal Rouiller et votre société. En contrepartie de cet engagement d'une durée de dix-huit mois à compter de la date de cessation des fonctions de M. Stéphane-Paul Frydman ou de M. Pascal Rouiller, ces derniers recevront une rémunération correspondant à 100 % de leur rémunération annuelle de référence telle que définie par leur lettre de protection.

Courbevoie et Paris-La Défense, le 12 avril 2013

Les Commissaires aux Comptes

ERNST & YOUNG ET AUTRES
PIERRE JOUANNE

LAURENT VITSE

MAZARS
JEAN-MARC DESLANDES

COMPTES DE L'EXERCICE 2012 — INFORMATIONS FINANCIÈRES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS DE LA SOCIÉTÉ

Honoraires des commissaires aux Comptes et des membres de leurs réseaux pris en charge par le Groupe au cours des exercices 2011 et 2012

6.7. HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES ET DES MEMBRES DE LEURS RÉSEAUX PRIS EN CHARGE PAR LE GROUPE AU COURS DES EXERCICES 2011 ET 2012

Le tableau suivant présente les honoraires des commissaires aux Comptes et des membres de leurs réseaux pris en charge par le Groupe en 2011 et 2012.

<i>(En milliers de dollars US)</i>	Mazars 2012		Ernst & Young Audit 2012		Total 2012		Total 2011 (retraité)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
Audit								
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés :								
CGGVeritas SA	572		929		1 501		2 279	
Filiales consolidées	1 757		3 194		4 951		5 120	
Total	2 329	75 %	4 123	77 %	6 452	76 %	7 399	82 %
Missions accessoires :								
CGGVeritas SA	749		1 168		1 917		1 427	
Filiales consolidées	—		—		—		—	
Total	749	24 %	1 168	22 %	1 917	23 %	1 427	16 %
Total audit	3 078	99 %	5 291	99 %	8 369	99 %	8 826	98 %
Autres prestations								
Juridique, fiscal, social	29	1 %	70	1 %	99	1 %	229	2 %
Technologies de l'information	—		—		—		—	
Audit interne	—		—		—		—	
Autre	—		—		—		—	
Total autres prestations	29	1 %	70	1 %	99	1 %	229	2 %
TOTAL	3 107	100 %	5 361	100 %	8 468	100 %	9 055	100 %

6.8. LITIGES ET ARBITRAGES

La Société fait l'objet de réclamations et d'actions judiciaires dans le cours normal de son activité. À ce jour, il n'existe aucune procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont la Société a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des 12 derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la Société ou de son Groupe.

Litige Sercel/ION

La Cour fédérale de Texarkana a émis, le 16 février 2011, un jugement final et une injonction permanente portant sur le brevet américain n° 5852242. L'injonction interdit à Sercel de vendre les capteurs digitaux DSU aux États-Unis. L'injonction couvre uniquement la technologie Sercel des capteurs digitaux DSU et est limitée au territoire des États-Unis. Elle n'empêche pas Sercel d'utiliser, de fabriquer, de vendre ou de livrer les produits DSU partout ailleurs dans le monde. Elle ne concerne pas non plus les systèmes d'enregistrement Sercel 408UL et 428XL. Sercel peut ainsi continuer à promouvoir, vendre et livrer des systèmes aux États-Unis. Plus particulièrement, l'injonction établit que le fait d'offrir à la vente les DSU, lorsque la fabrication, la vente ou la livraison intervient hors des États-Unis, ne constitue pas un acte de contrefaçon ou une violation de l'injonction. De même, ne constitue pas une contrefaçon le fait de promouvoir ou de commercialiser les produits DSU aux États-Unis dans la mesure où la fabrication, vente ou livraison envisagée intervient hors des États-Unis.

Le 8 mars 2011, Sercel Inc. a déposé une caution d'un montant de 12,8 millions de dollars US correspondant au montant de la condamnation auquel s'ajoutent 20 % d'intérêts et a interjeté appel de la décision.

Le 17 février 2012, la Cour fédérale américaine a validé le jugement de la cour du Texas du 16 février 2011 portant sur le brevet américain susmentionné.

L'injonction, qui couvre uniquement la technologie Sercel des capteurs digitaux DSU, est limitée au territoire des États-Unis et restera effective jusqu'à la fin du brevet en décembre 2015.

Cette injonction n'empêche pas Sercel ou ses clients d'utiliser, de fabriquer, de vendre ou de livrer les produits DSU et

SeaRay partout ailleurs dans le monde. Il ne concerne pas non plus les systèmes d'enregistrement 408UL et 428XL que Sercel peut ainsi continuer à promouvoir, vendre et livrer aux États-Unis.

Plus particulièrement, aux termes de l'injonction, Sercel peut continuer d'offrir à la vente les DSU et SeaRay dans la mesure où la fabrication, la vente ou la livraison des DSU et SeaRay intervient hors des États-Unis.

Sercel a réglé à ION un montant de 13 millions de dollars US à titre de dommages et intérêts.

Le second procès relatif au montant des dommages supplémentaires relatifs aux ventes de systèmes SeaRay fabriqués par Sercel à Houston a fait l'objet d'un accord transactionnel entre les parties.

Il n'y a désormais plus de procédure judiciaire en cours à ce titre à l'encontre du Groupe CGG.

Demandes d'informations du *Bureau of Industry and Security (« BIS »)* du Département du Commerce américain

Afin de fournir des réponses précises et complètes à des demandes d'informations formulées récemment par des représentants du *Bureau of Industry and Security (« BIS »)* du Département du Commerce américain, nous avons procédé à une revue des circonstances entourant certaines expéditions faites à destination de nos navires opérant dans les eaux cubaines ou à leur proximité. Au cours de cette revue, nous avons découvert que, en dépit des précautions que nous avons prises, certaines expéditions pouvaient ne pas avoir été effectuées dans le respect de nos procédures internes et avoir potentiellement violé la réglementation américaine relative aux exportations et embargos commerciaux. Nous avons fourni au BIS l'ensemble des informations requises à ce jour et coopérons pleinement avec l'administration. Nous avons, en outre, informé, de façon volontaire, l'*US Office of Foreign Assets Control*.

Le Groupe estime que les éventuels coûts en résultant ne devraient pas avoir d'impact négatif significatif sur ses résultats ou sur sa situation financière.

7

INFORMATIONS SUR LA SOCIÉTÉ ET LE CAPITAL

7.1	INFORMATIONS SUR LA SOCIÉTÉ	258
7.1.1	Raison sociale et nom commercial de la Société	258
7.1.2	Lieu et numéro d'enregistrement de la Société	258
7.1.3	Date de constitution et durée de la Société (article 5 des statuts)	258
7.1.4	Siège social — forme juridique de la Société — législation régissant ses activités — pays d'origine — adresse et numéro de téléphone du siège social	258
7.1.5	Objet social (article 2 des statuts)	258
7.1.6	Exercice social (article 18 des statuts)	258
7.1.7	Répartition statutaire des bénéfices (article 19 des statuts)	259
7.1.8	Dividendes	259
7.2	RENSEIGNEMENTS DE CARACTÈRE GÉNÉRAL CONCERNANT LE CAPITAL	260
7.2.1	Modifications du capital et des droits sociaux	260
7.2.2	Capital social	260
7.2.3	Descriptif du programme de rachat d'actions propres devant être autorisé par l'assemblée générale mixte du 3 mai 2013	262
	7.2.3.1 Principales caractéristiques	262
	7.2.3.2 Bilan du programme de rachat d'actions propres autorisé par l'assemblée générale du 10 mai 2012	262
7.2.4	Capital autorisé non émis	263
7.2.5	Titres non représentatifs du capital	265
7.2.6	Assemblées générales	265
7.3	PRINCIPAUX ACTIONNAIRES	266
7.3.1	Répartition actuelle du capital et des droits de vote	266
	7.3.1.1 Actionnariat de la Société au 31 mars 2013	266
	7.3.1.2 Modifications de la répartition du capital social au cours des trois derniers exercices	271
7.3.2	Marchés des titres de la Société	271
	7.3.2.1 Places de cotation	271
	7.3.2.2 Autres marchés de négociation	271
	7.3.2.3 Marché des actions et des ADS	272
7.4	CONTRATS IMPORTANTS	273
7.5	OPÉRATIONS AVEC LES APPARENTÉS	275

7

INFORMATIONS SUR LA SOCIÉTÉ ET LE CAPITAL

7.1. INFORMATIONS SUR LA SOCIÉTÉ

7.1.1. Raison sociale et nom commercial de la Société

Dénomination sociale : Compagnie Générale de Géophysique — Veritas.

Sigle : CGGVeritas.

7.1.2. Lieu et numéro d'enregistrement de la Société

La Société est immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 969202241 RCS Paris.

Code APE : 7010 Z.

7.1.3. Date de constitution et durée de la Société (article 5 des statuts)

La Société a été constituée le 27 mars 1931 pour une durée de 99 ans, soit jusqu'au 26 mars 2030, sauf cas de dissolution anticipée ou de prorogation décidée par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires.

7.1.4. Siège social — forme juridique de la Société — législation régissant ses activités — pays d'origine — adresse et numéro de téléphone du siège social

Le siège social de la Société est situé tour Maine-Montparnasse, 33, avenue du Maine, 75015 Paris, France (téléphone : +33 (0)1 64 47 45 00).

La Société est constituée en société anonyme (article 1 des statuts). Elle est régie par le Code de commerce et généralement par les dispositions des lois et règlements français.

7.1.5. Objet social (article 2 des statuts)

La Société a pour objet :

- ▶ l'exploitation sous quelque forme et condition que ce soit de toutes affaires se rapportant à l'étude géophysique du sous-sol et du sol, en tous pays, et ce, pour le compte de tiers ou pour son propre compte ;
- ▶ la participation directe ou indirecte dans toutes affaires, entreprises ou sociétés, dont l'objet serait de nature à favoriser celui de la Société ;
- ▶ et généralement, toutes opérations commerciales, industrielles, minières, financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus sans limitation ni réserve.

7.1.6. Exercice social (article 18 des statuts)

L'exercice social court du 1^{er} janvier au 31 décembre de chaque année.

7.1.7. Répartition statutaire des bénéfices (article 19 des statuts)

Sur le bénéfice de l'exercice, diminué le cas échéant des pertes antérieures, il est tout d'abord prélevé cinq pour cent au moins pour constituer le fonds de réserve prévu par la loi, jusqu'à ce que ce fonds ait atteint le dixième du capital social.

Le solde, augmenté le cas échéant des reports bénéficiaires, constitue le bénéfice distribuable.

Sur ce bénéfice, il est prélevé toutes sommes que l'assemblée générale déciderait, soit sur la proposition du Conseil d'administration, soit de son propre chef, d'affecter à un ou plusieurs fonds de réserve, généraux ou spéciaux, ou de reporter à nouveau.

Le solde est réparti entre les actionnaires à titre de dividende.

Les modalités de mise en paiement des dividendes sont fixées par l'assemblée générale ou, à défaut, par le Conseil d'administration.

L'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice a la faculté d'accorder à chaque actionnaire, pour tout ou partie du dividende mis en distribution ou des acomptes sur dividendes, une option entre le paiement du dividende en numéraire ou en actions.

7.1.8. Dividendes

La Société n'a distribué aucun dividende au cours des cinq derniers exercices.

La priorité étant donnée à la réduction de l'endettement et au financement de la croissance et du développement de la Société, la Direction Générale n'envisage pas à ce stade de proposer à l'assemblée générale des actionnaires de distribuer de dividendes.

7.2. RENSEIGNEMENTS DE CARACTÈRE GÉNÉRAL CONCERNANT LE CAPITAL

7.2.1. Modifications du capital et des droits sociaux

Toutes modifications du capital ou des droits attachés aux titres qui le composent sont soumises aux seules

prescriptions légales, les statuts ne prévoyant pas de dispositions spécifiques.

7.2.2. Capital social

Augmentation de capital en numéraire avec maintien du droit préférentiel de souscription

Le 26 septembre 2012, la Société a lancé une augmentation de capital en numéraire avec maintien du droit préférentiel de souscription dans le cadre du financement de l'acquisition de la Division Geoscience (hors librairie multiclients et OBN) de Fugro. Les caractéristiques et modalités détaillées de cette opération sont décrites dans le prospectus visé par l'Autorité des marchés financiers le 25 septembre 2012.

Le montant final brut de l'opération s'est élevé à 413 609 320 euros et s'est traduit par la création de 24 329 960 actions nouvelles.

La demande totale s'est élevée à environ 807 039 691 euros, correspondant à un taux de souscription d'environ 195 %. 23 908 864 actions nouvelles ont été souscrites à titre irréductible, représentant environ 98,3 % des actions nouvelles à émettre. La demande à titre réductible a porté sur 23 564 059 actions et n'a été en conséquence que partiellement allouée, à hauteur de 421 096 actions nouvelles.

La totalité du produit net de l'émission a servi à financer une partie du prix de l'acquisition de la Division Geoscience.

Le règlement-livraison des actions nouvelles ainsi que leur admission aux négociations sur le marché réglementé de NYSE Euronext à Paris (compartiment A) est intervenu le 23 octobre 2012. A cette date, le capital de CGGVeritas SA était composé de 176 392 225 actions de 0,40 euro de valeur nominale chacune, soit un montant total de 70 556 890 euros.

Les actions nouvelles ont porté jouissance courante et étaient immédiatement assimilables aux actions ordinaires existantes déjà cotées sur le marché réglementé de NYSE Euronext à Paris.

Capital social au 31 mars 2013

Au 31 mars 2013, le capital social s'élevait à 70 581 503 euros représenté par 176 453 758 actions de 0,40 euro de nominal, toutes de même catégorie et entièrement libérées.

Instruments dilutifs existant au 31 mars 2013

Au 31 mars 2013, les seuls instruments dilutifs émis étaient des options de souscription d'actions (voir paragraphe 2.2.2.2),

des actions gratuites (voir paragraphe 2.2.2.3) et les obligations convertibles en actions décrites ci-dessous.

Obligations à option de conversion et/ou d'échange en actions nouvelles ou existantes (OCEANE 2016 & 2019)

Le 27 janvier 2011, la Société a procédé à l'émission de 12 949 640 obligations à option de conversion et/ou d'échange en actions nouvelles ou existantes à échéance 1^{er} janvier 2016 (les « Obligations ») d'un montant nominal de 359 999 992 euros.

Le produit net de l'émission sera affecté à la gestion dynamique de l'endettement de CGG, notamment au remboursement partiel de l'emprunt obligataire 7 1/2% d'un montant de 530 millions de dollars US à échéance mai 2015, permettant de réduire les frais financiers décaissés par le Groupe.

La valeur nominale unitaire des Obligations a été fixée à 27,80 euros, ce qui fait apparaître une prime d'émission de 25 % par rapport au cours de référence ⁽¹⁾ de l'action CGG sur le marché réglementé de NYSE Euronext à Paris.

Les Obligations porteront intérêt à un taux annuel de 1 3/4% payable semestriellement à terme échu le 1^{er} janvier et le 1^{er} juillet de chaque année (ou le premier jour ouvré suivant si l'une de ces deux dates n'est pas un jour ouvré). Le premier coupon qui sera remis en paiement le 1^{er} juillet 2011 (ou le premier jour ouvré suivant si cette date n'est pas un jour ouvré) portera sur la période courant du 27 janvier 2011 au 30 juin 2011 inclus et sera calculé *prorata temporis* ; il s'élèvera donc à environ 0,21 euro par Obligation.

Les Obligations donneront droit à l'attribution d'actions nouvelles et/ou existantes CGG à raison d'une action pour une Obligation, sous réserve d'éventuels ajustements ultérieurs. Les Obligations pourront faire l'objet d'un remboursement anticipé au gré de CGGVeritas SA, sous certaines conditions.

Les caractéristiques et modalités détaillées des Obligations sont décrites dans le prospectus visé par l'Autorité des marchés financiers le 19 janvier 2011.

Le 20 novembre 2012, la Société a procédé à l'émission de 11 200 995 obligations à option de conversion et/ou d'échange en actions nouvelles ou existantes à échéance 1^{er} janvier 2019 (les « Obligations ») d'un montant nominal de 359 999 979,30 euros.

Le produit net de l'émission a servi à financer une partie du prix de l'acquisition de la Division Geoscience de Fugro.

⁽¹⁾ Ce cours de référence est égal à la moyenne pondérée par les volumes de transactions des cours de l'action CGG sur Euronext Paris depuis l'ouverture de la séance de bourse du 19 janvier 2011 jusqu'au moment de la fixation des modalités définitives des obligations le même jour.

La valeur nominale unitaire des Obligations a été fixée à 32,14 euros, ce qui fait apparaître une prime d'émission de 40 % par rapport au cours de référence ⁽¹⁾ de l'action CGG sur le marché réglementé de NYSE Euronext à Paris.

Les Obligations porteront intérêt à un taux annuel de 1,25 % payable semestriellement à terme échu le 1^{er} janvier et le 1^{er} juillet de chaque année (ou le premier jour ouvré suivant si l'une de ces deux dates n'est pas un jour ouvré). Le premier coupon qui sera remis en paiement le 1^{er} juillet 2013 (ou le premier jour ouvré suivant si cette date n'est pas un jour ouvré) portera sur la période courant du 20 novembre 2012 au 30 juin 2013 inclus, et sera calculé *prorata temporis* ; il s'élèvera donc à environ 0,25 euro par Obligation.

Les Obligations donneront droit à l'attribution d'actions nouvelles et/ou existantes à raison d'une action pour une Obligation, sous réserve d'éventuels ajustements ultérieurs.

Le tableau ci-après retrace l'évolution du capital social au cours des exercices 2012, 2011 et 2010.

Les Obligations pourront faire l'objet d'un remboursement anticipé au gré de la Société, sous certaines conditions.

Les caractéristiques et modalités détaillées des Obligations sont décrites dans le Prospectus visé par l'Autorité des Marchés Financiers le 13 novembre 2012.

Au 31 mars 2013, il existait un solde respectif de 8 649 479 options de souscription d'actions (dont seulement 1 120 605 options, soit 0,64 % du capital ayant, à la date du présent document de référence, un prix d'exercice inférieur au cours de bourse), de 934 871 actions gratuites en circulation, de 13 610 072 obligations convertibles en actions (OCEANE 2016) et 11 200 995 obligations convertibles en actions (OCEANE 2019), non encore émises, représentant respectivement un pourcentage de dilution de 4,9 % pour les options de souscription d'actions, 0,53 % pour les actions gratuites, et 14,06 % pour l'ensemble des obligations convertibles.

Opération	Nominal	Nombre d'actions créées	Montant de la prime d'émission	Montant de la variation de capital	Montants successifs du capital
Augmentation de capital du 23 octobre 2012	0,40€	24 329 960	403 877 336,00€	9 731 984,00€	70 556 890€
Levées au 8 octobre 2012 d'options de souscription d'actions	0,40€	30 392	260 148,64€	12 156,80€	60 824 906€
Levées au 24 septembre 2012 d'options de souscription d'actions	0,40€	53 166	1 003 423,56€	21 266,40€	60 812 749€
Levées au 31 août 2012 d'options de souscription d'actions	0,40€	6 634	58 683,20€	2 653,60€	60 791 482€
Levées au 30 juin 2012 d'options de souscription d'actions	0,40€	2 500	21 050,00€	1 000€	60 788 829€
Attribution d'actions gratuites du 10 mai 2012	0,40€	67 575	—	27 030,00€	60 787 829€
Levées au 10 mai 2012 d'options de souscription d'actions	0,40€	30 000	252 600,00€	12 000€	60 760 799€
Levées au 31 mars 2012 d'options de souscription d'actions	0,40€	10 066	84 755,75€	4 026,40€	60 748 799€
Levées au 30 septembre 2011 d'options de souscription d'actions	0,40€	12 031	103 425,02€	4 812,00€	60 744 772€
Levées au 30 juin 2011 d'options de souscription d'actions	0,40€	22 409	205 841,14€	8 963,60€	60 739 960€
Attribution d'actions gratuites au 9 mai 2011	0,40€	37 000	—	14 800,00€	60 730 996€
Levées au 9 mai 2011 d'options de souscription d'actions	0,40€	37 217	184 811,71€	14 886,80€	60 716 187€
Levées au 31 mars 2011 d'options de souscription d'actions	0,40€	247 166	1 708 199,59€	98 866,40€	60 701 310€
Levées au 31 décembre 2010 d'options de souscription d'actions	0,40€	89 483	389 095,36€	35 793,20	60 602 443€
Levées au 30 septembre 2010 d'options de souscription d'actions	0,40€	7 015	17 607,65€	2 806€	60 566 650€
Levées au 30 juin 2010 d'options de souscription d'actions	0,40€	1 000	2 510,00€	400€	60 563 844€
Levées au 21 mai 2010 d'options de souscription d'actions	0,40€	92 599	576 037,78€	37 039,60€	60 563 444€
Attribution d'actions gratuites au 5 mai 2010	0,40€	20 138	—	8 055,20€	60 526 404€
Levées au 31 mars 2010 d'options de souscription d'actions	0,40€	149 280	950 491,15€	59 712€	60 518 349€

(1) Ce cours de référence est égal à la moyenne pondérée par les volumes de transactions des cours de l'action CGG sur Euronext Paris depuis l'ouverture de la séance de bourse du 13 novembre 2012 jusqu'au moment de la fixation des modalités définitives des Obligations le même jour.

7.2.3. Descriptif du programme de rachat d'actions propres devant être autorisé par l'assemblée générale du 3 mai 2013

Conformément aux dispositions de l'article 241-2 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers, il est présenté ci-après le descriptif du programme de rachat d'actions propres devant être autorisé par l'assemblée générale mixte du 3 mai 2013.

7.2.3.1. Principales caractéristiques

Date de l'assemblée appelée à autoriser le programme

Ce programme sera soumis à l'assemblée générale annuelle du 3 mai 2013, dans le cadre de la treizième résolution.

Actions propres détenues par la Société au 31 mars 2013

Au 31 mars 2013, la Société détenait 800 000 actions propres représentant 0,45 % du capital social.

Objectifs du programme de rachat d'actions

Les objectifs de ce programme de rachat d'actions seraient prioritairement les suivants :

- ▶ assurer l'animation du marché des actions au travers d'un contrat de liquidité conclu avec un prestataire de services d'investissement et conforme à la Charte de déontologie reconnue par l'Autorité des marchés financiers ;
- ▶ livrer des actions dans le cadre de valeurs mobilières donnant droit, immédiatement ou à terme, par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou de toute autre manière, à l'attribution d'actions de la Société ;
- ▶ remettre, immédiatement ou à terme, des actions à titre d'échange dans le cadre d'opérations de croissance externe dans la limite de 5 % du capital social ;
- ▶ attribuer des actions aux salariés et mandataires sociaux de la Société ou des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L. 225-180 du Code de commerce, notamment au titre d'options d'achat ;
- ▶ attribuer gratuitement des actions à des salariés ou mandataires sociaux, notamment dans le cadre de plans d'intéressement en actions. Ces plans annuels ne pourraient représenter plus de 0,21 % du capital social pour l'ensemble des salariés et mandataires sociaux, ni plus de 0,02 % du capital social pour les seuls membres du *Corporate Committee* (en ce compris les mandataires sociaux). Ces plans seraient soumis à la réalisation de conditions de présence et de performance cumulatives, évaluées sur une période de trois ans ;
- ▶ annuler des actions par voie de réduction du capital, sous réserve d'une décision ou d'une autorisation de l'assemblée générale extraordinaire.

En fonction des objectifs, les actions acquises pourraient être soit conservées, soit annulées, soit cédées ou transférées.

Les acquisitions, cessions ou transferts d'actions pourraient avoir lieu en une ou plusieurs fois, par tous moyens, y compris le cas échéant de gré à gré ou sur le marché, par offre d'achat ou d'échange, d'offre de vente, sous forme de blocs de titres et par l'utilisation de mécanismes optionnels ou d'instruments dérivés, et à tout moment sauf en période d'offre publique. La part maximale de capital acquise ou transférée sous forme de blocs de titres pourrait atteindre la totalité du programme.

Part maximale du capital, nombre maximal et caractéristiques des titres susceptibles d'être acquis dans le cadre du programme de rachat

Les titres concernés sont des actions. Le prix maximal d'achat par action serait de 40 euros.

La part maximale que CGGVeritas SA est autorisée à acquérir est limitée, aux termes de la treizième résolution, à 10 % du capital social. À titre indicatif et sur la base du nombre d'actions composant le capital social au 31 mars 2013, à savoir 176 453 758 actions, et des 800 000 actions détenues par la Société à cette même date, le nombre maximal d'actions que la Société est autorisée à acquérir est de 16 845 375 actions, soit un investissement théorique maximal de 673 815 000 euros sur la base du prix maximal d'achat par action de 40 euros, tel que ce dernier est proposé dans la treizième résolution.

Par exception à ce qui précède, conformément aux dispositions de l'article L. 225-209, alinéa 6, du Code de commerce, le nombre d'actions acquises par la Société en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport ne pourra excéder 5 % de son capital.

Durée du programme de rachat d'actions

La durée du programme de rachat d'actions serait fixée à dix-huit mois à compter de la date de l'assemblée générale ayant autorisé le programme, soit jusqu'au 2 novembre 2014.

7.2.3.2. Bilan du programme de rachat d'actions propres autorisé par l'assemblée générale du 10 mai 2012

L'assemblée générale annuelle du 10 mai 2012, statuant à titre ordinaire, a autorisé le Conseil d'administration, pour une durée de dix-huit mois à compter du jour de sa tenue, à intervenir sur ses propres actions avec les objectifs suivants :

- ▶ assurer l'animation du marché des actions au travers d'un contrat de liquidité conclu avec un prestataire de services d'investissement et conforme à la Charte de déontologie de l'Association française des marchés financiers (Amafi) (anciennement dénommée « Association française des entreprises d'investissement ») ;

- ▶ livrer des actions dans le cadre de valeurs mobilières donnant droit, immédiatement ou à terme, par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou de toute autre manière, à l'attribution d'actions de la Société ;
- ▶ remettre, immédiatement ou à terme, des actions à titre d'échange dans le cadre d'opérations de croissance externe dans la limite de 5 % du capital social ;
- ▶ attribuer des actions aux salariés et mandataires sociaux de la Société ou des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L. 225-180 du Code de commerce, notamment au titre des options d'achat ;
- ▶ attribuer gratuitement des actions à des salariés ou mandataires sociaux dans le cadre des dispositions des articles L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce ;
- ▶ annuler des actions par voie de réduction du capital, sous réserve d'une décision ou d'une autorisation de l'assemblée générale extraordinaire.

En fonction des objectifs, les actions acquises peuvent être soit conservées, soit annulées, soit cédées ou transférées. Les acquisitions, cessions ou transferts d'actions peuvent avoir lieu en une ou plusieurs fois, par tous moyens, y compris le cas échéant de gré à gré ou sur le marché, par offre d'achat ou d'échange, d'offre de vente, sous forme de blocs de

titres et par l'utilisation de mécanismes optionnels ou d'instruments dérivés, et à tout moment sauf en période d'offre publique. La part maximale de capital acquise ou transférée sous forme de blocs de titres peut atteindre la totalité du programme.

Le prix maximum d'achat par action fixé par l'assemblée générale était de 40 euros.

Les actions susceptibles d'être acquises à ce titre ne pouvaient excéder 10 % du nombre d'actions composant le capital social au moment desdits rachats, compte tenu des actions déjà détenues. Par exception à ce qui précède, conformément aux dispositions de l'article L. 225-209, alinéa 6, du Code de commerce, le nombre d'actions acquises par la Société en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport ne peut excéder 5 % de son capital.

Cette autorisation a annulé et remplacé l'autorisation précédemment consentie par l'assemblée générale mixte du 4 mai 2011.

En 2012, la Société n'a pas mis en œuvre le programme de rachat d'actions autorisé par ses actionnaires en mai 2012.

Au 31 décembre 2012, la Société détenait 800 000 de ses titres, acquis au cours de l'exercice 2010.

7.2.4. Capital autorisé non émis

Tableaux récapitulatifs des délégations de pouvoirs en cours de validité accordées par l'assemblée générale au Conseil d'administration dans le domaine des augmentations de capital :

Augmentation de capital

Autorisations en vigueur au cours de l'exercice 2012

	Numéro de résolution — AG	Durée de l'autorisation	Montant maximum autorisé	Utilisation de l'autorisation au 31 décembre 2012
Augmentation de capital (actions ordinaires et valeurs mobilières donnant accès au capital) avec maintien du DPS	13 ^e — 2011 ^(b)	26 mois	30 millions d'euros ^(a)	23 octobre 2012 : augmentation de capital pour un montant nominal total de 9 731 984€ par création de 24 329 960 actions
Augmentation de capital (actions ordinaires et valeurs mobilières donnant accès au capital) avec suppression du DPS dans le cadre d'une offre publique	14 ^e — 2011 ^(b)	26 mois	9 millions d'euros ^(c)	Aucune
Augmentation de capital (actions ordinaires et valeurs mobilières donnant accès au capital) avec suppression du DPS par voie de placement privé	15 ^e — 2011	26 mois	9 millions d'euros ^(c)	20 novembre 2012 : émission de 11 200 995 obligations convertibles en actions ordinaires nouvelles ou existantes pour un montant total de 259 999 979,30€. La date d'amortissement de l'emprunt est le 1 ^{er} janvier 2019.

(a) Plafond global d'augmentation de capital toutes opérations confondues, à l'exception des émissions d'options de souscription ou d'achat d'actions et d'actions gratuites.

(b) Annule et remplace les résolutions votées à ce titre au cours des précédentes assemblées générales.

(c) Ce montant s'impute sur le montant global de 30 millions d'euros.

7 INFORMATIONS SUR LA SOCIÉTÉ ET LE CAPITAL

Renseignements de caractère général concernant le capital

Autorisations en vigueur au cours de l'exercice 2012

	Numéro de résolution — AG	Durée de l'autorisation	Montant maximum autorisé	Utilisation de l'autorisation au 31 décembre 2012
Délégation donnée au Conseil afin d'augmenter le nombre de titres émis en vertu des trois résolutions ci-dessus	17 ^e — 2011 ^(b)	26 mois	15 % de l'émission initiale	Aucune
Augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes	18 ^e — 2011 ^(b)	26 mois	10 millions d'euros ^(c)	Aucune
Augmentation de capital en vue de rémunérer des apports en nature	19 ^e — 2011 ^(b)	26 mois	10 % du capital social à la date de décision du Conseil d'administration	Aucune
Émission de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créances	26 ^e — 2011 ^(b)	26 mois	1,2 milliard d'euros	Aucune
Augmentation de capital par le biais du PEE	20 ^e — 2011 ^(b)	26 mois	2,5 millions d'euros ^(c)	Aucune

(a) Plafond global d'augmentation de capital toutes opérations confondues, à l'exception des émissions d'options de souscription ou d'achat d'actions et d'actions gratuites.

(b) Annule et remplace les résolutions votées à ce titre au cours des précédentes assemblées générales.

(c) Ce montant s'impute sur le montant global de 30 millions d'euros.

Options de souscription ou d'achat d'actions — attribution gratuite d'actions

Autorisations en vigueur au cours de l'exercice 2012

	Numéro de résolution — AG	Durée de l'autorisation	Montant maximum autorisé	État des options/ actions attribuées au 31 décembre 2012
Stock-options (options de souscription ou d'achat d'actions)	21 ^e ^(a) — 2011 /Au profit du personnel salarié (à l'exception du Directeur Général et des membres du Comité Exécutif)	26 mois	0,81 % du capital social à la date de la décision du Conseil d'administration Pas de décote	26 juin 2012 : attribution de 590 625 options ^(b)
	22 ^e ^(a) — 2011 /Au profit du Directeur Général et des membres du Comité Exécutif	26 mois	1,2 % du capital social à la date de la décision du Conseil d'administration Pas de décote	26 juin 2012 : attribution de 820 000 options ^(b)
Actions gratuites sous conditions de performance	23 ^e ^(a) — 2011 /Au profit du personnel salarié (à l'exception du Directeur Général et des membres du Comité Exécutif)	26 mois	0,53 % du capital social à la date de la décision du Conseil d'administration	26 juin 2012 : attribution de 409 550 actions gratuites ^(b)
	24 ^e ^(a) — 2011 /Au profit du Directeur Général et des membres du Comité Exécutif	26 mois	0,14 % du capital social à la date de la décision du Conseil d'administration	26 juin 2012 : attribution de 107 000 actions gratuites ^(b)
Actions gratuites au profit de l'ensemble des salariés de la Société et de son Groupe sans condition de performance	20 ^e — 2010	38 mois	0,5 % du capital social à la date de la décision du Conseil d'administration	Aucune

(a) Annule et remplace les résolutions votées à ce titre au cours des précédentes assemblées générales.

(b) Avant ajustement lié à l'augmentation de capital du 23 octobre 2012.

7.2.5. Titres non représentatifs du capital

Emprunt obligataire (7 ½ % *Senior Notes due 2015*)

Le 1^{er} mars 2011, la Société a procédé au remboursement partiel de l'emprunt obligataire 7 ½ % Senior Notes 2015, à hauteur de 460 millions de dollars US sur un montant total de 530 millions de dollars US. Le solde de l'emprunt a été remboursé le 30 juin 2011.

Émission obligataire à haut rendement de 400 millions de dollars US (7 ¾ % *Senior Notes due 2017*)

Le 9 février 2007, la Société a émis un emprunt obligataire de 400 millions de dollars US à un taux de 7 ¾ % et à échéance 2017. Cet emprunt est garanti par certaines filiales du Groupe, en ce compris certaines des filiales de Veritas. Ces obligations ont été enregistrées auprès de la *Securities and Exchange Commission* au titre de l'*US Securities Act* de 1933 et font l'objet d'une cotation au Luxembourg sur le marché non réglementé Euro MTF.

En complément de l'émission de 200 millions de dollars US de 7 ½ % Senior Notes 2015, cette émission a servi au remboursement, le 9 février 2007, du montant tiré sur la convention de crédit relais du 22 novembre 2006.

Émission obligataire à haut rendement (9 ½ % *Senior Notes due 2016*)

Le 9 juin 2009, la Société a émis un emprunt obligataire de 350 millions de dollars US, à un taux de 9 ½ % et à échéance 2016. Cet emprunt est garanti par certaines filiales du Groupe. Ces obligations n'ont été offertes qu'aux États-Unis.

Elles n'ont initialement pas été enregistrées au titre de l'*US Securities Act* de 1933, et par conséquent n'ont été offertes aux États-Unis que dans le cadre d'un placement privé, auprès d'investisseurs institutionnels qualifiés (tels que définis par la règle 144A de l'*US Securities Act* précité) et hors des États-Unis. La période d'échange des obligations initialement émises contre des obligations enregistrées auprès de la SEC s'est achevée le 29 décembre 2009. Ces obligations font l'objet d'une cotation au Luxembourg sur le marché non réglementé Euro MTF.

Émission obligataire à haut rendement (6 ½ % *Senior Notes due 2021*)

Le 31 mai 2011, la Société a émis un emprunt obligataire de 650 millions de dollars US, à un taux de 6 ½ % et à échéance 2021. Cet emprunt est garanti par certaines filiales du Groupe. Ces obligations n'ont été offertes qu'aux États-Unis. Elles n'ont initialement pas été enregistrées au titre de l'*US Securities Act* de 1933, et par conséquent n'ont été offertes aux États-Unis que dans le cadre d'un placement privé, auprès d'investisseurs institutionnels qualifiés (tels que définis par la règle 144A de l'*US Securities Act* précité) et hors des États-Unis. La période d'échange des obligations initialement émises contre des obligations enregistrées auprès de la SEC s'est achevée le 8 décembre 2011. Ces obligations font l'objet d'une cotation au Luxembourg sur le marché non réglementé Euro MTF.

Le produit net de cette émission a été affecté (i) au remboursement intégral, le 2 juin 2011, d'un montant de 508 millions de dollars US dû au titre de l'accord de crédit *Term Loan B* du 12 janvier 2007 et (ii) au remboursement, le 1^{er} juin 2011, du solde de 70 millions de dollars US des 7 ½ % Senior Notes 2015.

7.2.6. Assemblées générales

Convocation (articles 14.2 et 14.3 des statuts)

Les assemblées générales sont convoquées et délibèrent dans les conditions prévues par la loi et les décrets en vigueur. Les réunions ont lieu au siège social ou en tout autre lieu précisé dans l'avis de convocation.

Conditions d'admission (article 14.6 des statuts)

Sous réserve des dispositions des articles L. 225-104 et suivants du Code de commerce, les modalités relatives à la participation des actionnaires à l'assemblée générale sont décrites aux articles 14, 15 et 16 des statuts de la Société.

Tout actionnaire a le droit de participer aux assemblées générales et aux délibérations personnellement ou par mandataire, quel que soit le nombre de ses actions, sur simple justification de son identité, dès lors que, s'agissant d'un propriétaire d'actions nominatives, l'actionnaire ou l'intermédiaire inscrit visé à l'article L. 228-1 du Code de commerce est inscrit dans les comptes de titres de la Société au troisième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure ou que, s'agissant d'un propriétaire d'actions au porteur, dans un même délai, une attestation de participation établie par un intermédiaire financier habilité, constatant l'enregistrement des actions inscrites en compte jusqu'à la date de l'assemblée générale, a été déposée aux lieux indiqués par l'avis de convocation.

7.3. PRINCIPAUX ACTIONNAIRES

7.3.1. Répartition actuelle du capital et des droits de vote

7.3.1.1. Actionnariat de la Société au 31 mars 2013

Une analyse TPI a été réalisée à la demande de la Société le 11 mars 2013, aux termes de laquelle le nombre d'actionnaires au porteur recensés (détenant 1 000 actions ou plus) était de 3 777. En outre, au 31 mars 2013, le nombre d'actionnaires nominatifs était de 743.

Le 4 juin 2010, le Fonds stratégique d'investissement (« FSI ») est entré dans le capital de la Société à hauteur de 6 %.

Le 9 mars 2012, le Fonds stratégique d'investissement (« FSI ») et IFP Énergies Nouvelles (« IFPEN ») ont conclu un pacte d'actionnaires concernant leur participation dans le capital de CGGVeritas SA, en vue de mettre en place une politique de concertation sur les sujets relatifs à la Société.

Au 31 mars 2013, le capital de la Société était réparti de la façon suivante :

Au 31 mars 2013, l'ensemble des membres du Conseil d'administration et du Comité *Corporate* détenait 248 949 actions et 1 850 ADS représentant 432 500 droits de vote, soit environ à 0,14 % du capital et 0,22 % des droits de vote.

Au 31 mars 2013, les salariés de la Société et de certaines filiales détenaient 78 000 actions, soit 0,04 % du capital et 0,08 % des droits de vote, au travers du fonds commun de placement entreprise constitué dans le cadre du plan d'épargne entreprise du Groupe mis en place au cours de l'exercice 1997.

Enfin, au 31 mars 2013, la Société détenait 800 000 actions acquises en vertu des autorisations données par les actionnaires d'intervenir en bourse dans les conditions indiquées au paragraphe 7.2.3.2.

	31 mars 2013			
	Actions	% en actions	Droits de vote	% en droits de vote
IFP Énergies Nouvelles	6 346 610	3,60	12 693 220	6,57
Fonds Stratégique d'Investissement	12 461 577	7,06	22 328 922	11,56
Manning & Napier ⁽¹⁾	9 689 149	5,49	9 689 149	5,02
CGG Actionnariat	78 000	0,04	156 000	0,08
Autocontrôle	800 000	0,45	0	0
Divers nominatif	1 422 443	0,82	2 692 943	1,39
Public	145 635 979	82,53	145 635 979	75,38
NOMBRE D' ACTIONS EN CIRCULATION ET DE DROITS DE VOTE	176 453 758	100 %	193 196 213	100 %

(1) Calculs effectués sur la base du nombre d'actions détenues par Manning & Napier tel qu'indiqué dans la déclaration de franchissement de seuil publiée le 2 avril 2013.

Titre au porteur identifié (article 7.1 des statuts)

La Société peut à tout moment faire usage des dispositions légales et réglementaires en vue de l'identification des détenteurs des titres conférant immédiatement ou à terme le droit de vote dans les assemblées générales de ses actionnaires.

Modalités relatives à la participation des actionnaires à l'assemblée générale et conditions d'exercice du droit de vote (article 14.6 des statuts)

Les modalités relatives à la participation des actionnaires à l'assemblée générale sont décrites aux articles 14, 15 et 16 des statuts de la Société. Dans toutes les assemblées,

chaque membre a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions, sous réserve de ce qui est indiqué ci-après au paragraphe « Droit de vote double », et sans autre limitation que celle qui pourrait résulter des dispositions légales.

Droit de vote double (article 14.6 des statuts)

Depuis le 22 mai 1997, un droit de vote double est attribué à toutes les actions nominatives et entièrement libérées inscrites au nom du même titulaire depuis deux ans au moins.

En cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes, ce droit de vote double est conféré dès leur émission aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison des actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit.

Le droit de vote double cesse de plein droit pour toute action ayant fait l'objet d'une conversion au porteur ou d'un transfert de propriété sous réserve des exceptions prévues par la loi.

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-99, alinéa 2, du Code de commerce, l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires ne peut supprimer le droit de vote double qu'avec l'autorisation d'une assemblée spéciale des titulaires de ce droit.

Parmi les actionnaires significatifs au 31 mars 2013, l'IFP Énergies Nouvelles et le Fonds Stratégique d'Investissement bénéficient d'un droit de vote double pour respectivement 6 346 610 actions et 9 867 345 actions.

Franchissements de seuils statutaires devant être déclarés à la Société (article 7.2 des statuts)

Tout actionnaire venant à détenir directement ou indirectement, au sens des dispositions de l'article L. 233-7 du Code de commerce, un nombre d'actions représentant un pourcentage de participation au moins égal à 1 % du capital social ou des droits de vote, ou tout multiple de ce pourcentage, doit informer la Société du nombre d'actions qu'il possède dans le délai de cinq jours de bourse à compter du franchissement de l'un de ces seuils.

En cas de non-respect de cette obligation et à la demande, consignée dans le procès-verbal de l'assemblée générale, d'un ou plusieurs actionnaires détenant au moins 1 % du capital, les actions excédant la fraction qui aurait dû être déclarée seront privées du droit de vote à compter de ladite assemblée et pour toute nouvelle assemblée qui se réunirait jusqu'à l'expiration d'un délai de deux ans suivant la date à laquelle la notification de franchissement de seuil requise aura été régularisée.

Tout actionnaire dont la participation au capital devient inférieure à l'un des seuils susvisés est également tenu d'en informer la Société dans le même délai de cinq jours de bourse.

DÉCLARATIONS DE FRANCHISSEMENT DE SEUILS STATUTAIRES OU LÉGAUX REÇUES AU COURS DE L'EXERCICE 2012 ET JUSQU'À LA DATE DU PRÉSENT DOCUMENT DE RÉFÉRENCE

▶ Par IFP Énergies Nouvelles :

- une déclaration en date du 5 avril 2012 pour le franchissement à la hausse du seuil statutaire de 8 % des droits de vote,
- une déclaration en date du 31 mai 2012 pour le franchissement à la baisse du seuil statutaire de 8 % des droits de vote,
- une déclaration en date du 24 octobre 2012 pour le franchissement à la baisse des seuils statutaires de 4 % du capital et de 7 % des droits de vote ;

▶ par IFP Énergies Nouvelles et le Fonds Stratégique d'Investissement :

- pour IFP Énergies Nouvelles : le 13 mars 2012, une déclaration d'intention et une déclaration pour le

franchissement à la hausse, de concert avec le Fonds Stratégique d'Investissement, en date du 8 mars 2012, des seuils légaux de 5 % et 10 % du capital et de 10 % des droits de vote de la Société, et des seuils statutaires compris entre 5 % et 10 % du capital et entre 9 % et 14 % des droits de vote de la Société,

- pour le Fonds Stratégique d'Investissement : le 13 mars 2012, une déclaration d'intention et une déclaration pour le franchissement à la hausse, de concert avec l'IFP Énergies Nouvelles, en date du 8 mars 2012, des seuils légaux de 10 % du capital et des droits de vote de la Société, et des seuils statutaires compris entre 7 % et 10 % du capital et entre 7 % et 14 % des droits de vote de la Société,

- de concert : le 13 mars 2012, une déclaration d'intention et une déclaration pour le franchissement à la hausse, en date du 8 mars 2012, des seuils légaux de 5 % et 10 % du capital et de 5 % et 10 % des droits de vote de la Société, ainsi que des seuils statutaires compris entre 1 % et 10 % du capital et entre 1 % et 14 % des droits de vote de la Société (IFP Énergies Nouvelles et le Fonds Stratégique d'Investissement détiennent ensemble 10,68 % du capital et 14,22 % des droits de vote à cette date),

- une déclaration en date du 13 juin 2012 pour le franchissement de concert, à la hausse, des seuils légaux et statutaires compris entre 15 % et 18 % des droits de vote et du seuil légal de 15 % des droits de vote, à la suite d'attribution de droits de vote double au Fonds Stratégique d'Investissement,

- une déclaration en date du 25 octobre 2012 pour le franchissement de concert, à la baisse, du seuil statutaire de 18 % des droits de vote,

- une déclaration en date du 13 février 2013 pour le franchissement de concert, à la hausse, du seuil statutaire de 18 % des droits de vote, à la suite d'attribution de droits de vote double au Fonds Stratégique d'Investissement ;

▶ par la Caisse des dépôts et consignations, par l'intermédiaire du Fonds Stratégique d'Investissement :

- une déclaration en date du 25 octobre 2012 pour le franchissement à la hausse du seuil statutaire de 7 % du capital,
- une déclaration en date du 11 février 2013 pour le franchissement à la hausse du seuil statutaire de 12 % des droits de vote ;

▶ par Amundi Asset Management :

- une déclaration en date du 27 janvier 2012 pour le franchissement à la hausse du seuil statutaire de 4 % du capital,
- une déclaration en date du 8 février 2012 pour le franchissement à la hausse du seuil statutaire de 4 % des droits de vote,
- une déclaration en date du 19 juin 2012 pour le franchissement à la baisse du seuil statutaire de 4 % des droits de vote,

- une déclaration en date du 9 juillet 2012 pour le franchissement à la baisse du seuil statutaire de 4 % du capital,
- une déclaration en date du 18 juillet 2012 pour le franchissement à la hausse du seuil statutaire de 4 % du capital,
- une déclaration en date du 20 juillet 2012 pour le franchissement à la baisse du seuil statutaire de 4 % du capital,
- une déclaration en date du 12 septembre 2012 pour le franchissement à la hausse du seuil statutaire de 4 % du capital,
- une déclaration en date du 25 septembre 2012 pour le franchissement à la baisse du seuil statutaire de 4 % du capital,
- une déclaration en date du 26 septembre 2012 pour le franchissement à la hausse du seuil statutaire de 4 % du capital,
- une déclaration en date du 27 septembre 2012 pour le franchissement à la baisse du seuil statutaire de 4 % du capital,
- une déclaration en date du 9 octobre 2012 pour le franchissement à la hausse du seuil statutaire de 4 % du capital,
- une déclaration en date du 16 octobre 2012 pour le franchissement à la baisse du seuil statutaire de 4 % du capital,
- une déclaration en date du 17 octobre 2012 pour le franchissement à la hausse du seuil statutaire de 4 % du capital et des droits de vote,
- une déclaration en date du 31 octobre 2012 pour le franchissement à la baisse du seuil statutaire de 4 % du capital et des droits de vote,
- une déclaration en date du 13 mars 2013 pour le franchissement à la hausse du seuil statutaire de 4 % du capital,
- une déclaration en date du 19 mars 2013 pour le franchissement à la hausse du seuil statutaire de 4 % des droits de vote ;
- ▶ par AQR Capital Management LLC :
 - une déclaration en date du 8 février 2012 pour le franchissement à la baisse du seuil statutaire de 2 % du capital et des droits de vote,
 - une déclaration en date du 17 avril 2012 pour le franchissement à la baisse du seuil statutaire de 1 % du capital et des droits de vote ;
- ▶ par Axa Investment Managers :
 - une déclaration en date du 30 octobre 2012 pour le franchissement à la baisse du seuil statutaire de 2 % du capital et des droits de vote ;
- ▶ par Axa SA :
 - une déclaration en date du 30 octobre 2012 pour le franchissement à la baisse du seuil statutaire de 3 % des droits de vote,
 - une déclaration en date du 4 février 2013 pour le franchissement à la hausse du seuil statutaire de 3 % des droits de vote,
 - une déclaration en date du 18 février 2013 pour le franchissement à la baisse du seuil statutaire de 3 % des droits de vote,
 - une déclaration en date du 27 mars 2013 pour le franchissement à la baisse du seuil statutaire de 3 % du capital ;
- ▶ Par BlackRock, Inc. :
 - une déclaration en date du 30 août 2012 pour le franchissement à la baisse du seuil légal de 5 % du capital ;
- ▶ par BNP Paribas Asset Management :
 - une déclaration en date du 12 janvier 2012 pour le franchissement à la hausse du seuil statutaire de 1 % du capital,
 - une déclaration en date du 22 octobre 2012 pour le franchissement à la hausse du seuil statutaire de 3 % du capital,
 - une déclaration en date du 26 octobre 2012 pour le franchissement à la hausse du seuil statutaire de 2 % des droits de vote,
 - une déclaration en date du 31 octobre 2012 pour le franchissement à la baisse du seuil statutaire de 3 % du capital ;
- ▶ par Citigroup Global Markets Limited :
 - une déclaration en date du 2 octobre 2012 pour le franchissement à la hausse du seuil statutaire de 1 % des droits de vote,
 - une déclaration en date du 17 octobre 2012 pour le franchissement à la baisse du seuil statutaire de 1 % des droits de vote,
 - une déclaration en date du 19 octobre 2012 pour le franchissement à la hausse du seuil statutaire de 1 % des droits de vote ;
- ▶ par CM-CIC Securities :
 - une déclaration en date du 4 octobre 2012 pour le franchissement à la hausse du seuil statutaire de 1 % du capital,
 - une déclaration en date du 17 octobre 2012 pour le franchissement à la baisse du seuil statutaire de 1 % du capital ;
- ▶ par Dimensional Fund Advisors LP :
 - une déclaration en date du 19 mars 2013 pour le franchissement à la baisse du seuil statutaire de 1 % du capital ;

▶ par DNCA Finance/DNCA Finance Luxembourg :

- une déclaration en date du 23 juillet 2012 pour le franchissement à la baisse du seuil statutaire de 2 % des droits de vote,
- une déclaration en date du 4 septembre 2012 pour le franchissement à la hausse du seuil statutaire de 2 % des droits de vote,
- une déclaration en date du 17 septembre 2012 pour le franchissement à la baisse du seuil statutaire de 2 % des droits de vote,
- une déclaration en date du 1^{er} octobre 2012 pour le franchissement à la baisse du seuil statutaire de 2 % du capital ;

▶ par Financière de l'Echiquier :

- une déclaration en date du 8 mars 2013 pour le franchissement à la hausse du seuil statutaire de 1 % du capital,
- une déclaration en date du 15 mars 2013 pour le franchissement à la hausse du seuil statutaire de 1 % des droits de vote ;

▶ par HSBC Holdings Plc. :

- une déclaration en date du 16 juillet 2012 pour le franchissement à la hausse du seuil statutaire de 2 % du capital et des droits de vote,
- une déclaration en date du 14 décembre 2012 pour le franchissement à la baisse des seuils statutaires de 1 % du capital et de 1 % des droits de vote ;

▶ par Manning & Napier :

- une déclaration en date du 22 mars 2013 pour le franchissement à la hausse du seuil légal de 5 % du capital,
- une déclaration en date du 2 avril 2013 pour le franchissement à la hausse du seuil légal de 5 % des droits de vote ;

▶ par Norges Bank Investment Management :

- une déclaration en date du 12 juillet 2012 pour le franchissement à la hausse du seuil statutaire de 2 % du capital ;

▶ par UBS Global Asset Management :

- une déclaration en date du 29 mai 2012 pour le franchissement à la baisse du seuil statutaire de 1 % du capital et des droits de vote,
- une déclaration en date du 17 août 2012 pour le franchissement à la hausse du seuil statutaire de 1 % du capital,
- une déclaration en date du 26 septembre 2012 pour le franchissement à la baisse du seuil statutaire de 1 % du capital,
- une déclaration en date du 1^{er} octobre 2012 pour le franchissement à la hausse des seuils statutaires de 1 % du capital et de 1 % des droits de vote,

- une déclaration en date du 2 octobre 2012 pour le franchissement à la hausse des seuils statutaires de 4 % du capital et de 3 % des droits de vote,
- une déclaration en date du 5 octobre 2012 pour le franchissement à la baisse des seuils statutaires de 2 % du capital et de 2 % des droits de vote,
- une déclaration en date du 5 octobre 2012 pour le franchissement à la baisse des seuils statutaires de 1 % du capital et de 1 % des droits de vote,
- une déclaration en date du 10 octobre 2012 pour le franchissement à la hausse des seuils statutaires de 1 % du capital et de 1 % des droits de vote ;

▶ par UBS Investment Bank, Wealth Management and Corporate Centre :

- une déclaration en date du 3 janvier 2012 pour le franchissement à la hausse du seuil statutaire de 1 % du capital,
- une déclaration en date du 26 septembre 2012 pour le franchissement à la hausse des seuils statutaires de 2 % du capital et de 1 % des droits de vote,
- une déclaration en date du 5 octobre 2012 pour le franchissement à la hausse des seuils statutaires de 3 % du capital et de 2 % des droits de vote,
- une déclaration en date du 8 octobre 2012 pour le franchissement à la hausse du seuil statutaire de 3 % des droits de vote,
- une déclaration en date du 9 octobre 2012 pour le franchissement à la baisse des seuils statutaires de 3 % du capital et de 3 % des droits de vote,
- une déclaration en date du 16 octobre 2012 pour le franchissement à la baisse des seuils statutaires de 2 % du capital et de 2 % des droits de vote,
- une déclaration en date du 19 octobre 2012 pour le franchissement à la baisse des seuils statutaires de 1 % du capital et de 1 % des droits de vote ;
- une déclaration en date du 18 avril 2013 pour le franchissement à la hausse du seuil statutaire de 1 % du capital et de 1 % des droits de vote ;
- une déclaration en date du 22 avril 2013 pour le franchissement à la baisse du seuil statutaire de 1 % des droits de vote ;
- une déclaration en date du 23 avril 2013 pour le franchissement à la baisse du seuil statutaire de 1 % du capital.

Personnes morales ou physiques pouvant exercer un contrôle sur la Société

À la date du présent document de référence, aucune personne morale ou personne physique ne contrôle la société. Il n'existe pas, à ce jour, de mesure particulière pour lutter contre le contrôle abusif. Le seul contrôle existant sur la participation de nos actionnaires dans notre capital est la déclaration de franchissement de seuil statutaire fixé à 1 % du capital ou des droits de vote.

Éléments susceptibles d'avoir une influence en cas d'offre publique.

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-100-3 du Code de commerce, nous vous indiquons ci-après les éléments susceptibles d'avoir une influence en cas d'offre publique.

STRUCTURE DU CAPITAL DE LA SOCIÉTÉ

Déclaration de franchissement de seuil statutaire : voir ci-dessus.

Droit de vote double : voir ci-dessus.

RESTRICTIONS STATUTAIRES À L'EXERCICE DES DROITS DE VOTE ET AUX TRANSFERTS D'ACTIONS ET CLAUSES DES CONVENTIONS PORTÉES À LA CONNAISSANCE DE LA SOCIÉTÉ EN APPLICATION DE L'ARTICLE L. 233-11 DU CODE DE COMMERCE

Il n'existe pas de restrictions statutaires à l'exercice des droits de vote et aux transferts d'actions. Aucune convention n'a été portée à la connaissance de la Société en application de l'article L. 233-11 du Code de commerce.

LISTE DES DÉTENTEURS DE TOUT TITRE COMPORTANT DES DROITS DE CONTRÔLE SPÉCIAUX ET DESCRIPTION DE CEUX-CI

Il n'existe pas de détenteurs de titres comportant des droits spéciaux.

MÉCANISMES DE CONTRÔLE PRÉVUS DANS UN ÉVENTUEL SYSTÈME D'ACTIONNARIAT DU PERSONNEL, QUAND LES DROITS DE CONTRÔLE NE SONT PAS EXERCÉS PAR CE DERNIER

Non applicable.

ACCORDS ENTRE ACTIONNAIRES DONT LA SOCIÉTÉ A CONNAISSANCE ET QUI PEUVENT ENTRAÎNER DES RESTRICTIONS AU TRANSFERT D'ACTIONS ET À L'EXERCICE DES DROITS DE VOTE

Voir ci-dessus, concernant le pacte d'actionnaires entre le Fonds Stratégique d'Investissement (« FSI ») et IFP Énergies Nouvelles (« IFPEN »).

RÈGLES APPLICABLES À LA NOMINATION ET AU REMPLACEMENT DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION OU DU DIRECTOIRE AINSI QU'À LA MODIFICATION DES STATUTS

Les règles applicables à la nomination et au remplacement des membres du Conseil d'administration figurent à l'article 14 des statuts. Les règles applicables à la modification des statuts sont fixées par l'article L. 225-96 du Code de commerce.

Aucune de ces règles n'est susceptible d'avoir une incidence en cas d'offre publique.

POUVOIRS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION OU DU DIRECTOIRE, EN PARTICULIER L'ÉMISSION OU LE RACHAT D'ACTIONS

Le Conseil d'administration ne dispose pas de pouvoirs spécifiques susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique. Les délégations de compétence en vigueur ne peuvent être utilisées par le Conseil d'administration en période d'offre publique.

ACCORDS CONCLUS PAR LA SOCIÉTÉ MODIFIÉS OU PRENANT FIN EN CAS DE CHANGEMENT DE CONTRÔLE DE LA SOCIÉTÉ

Les emprunts obligataires de la Société actuellement en vigueur et décrits au paragraphe 7.2.5 ainsi que certaines conventions de crédit prévoient pour les prêteurs la possibilité de demander le remboursement anticipé des montants prêtés en cas de changement de contrôle, selon des modalités définies dans chacun de ces accords.

ACCORDS PRÉVOYANT DES INDEMNITÉS POUR LES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION OU DU DIRECTOIRE OU LES SALARIÉS S'ILS DÉMISSIONNENT OU SONT LICENCIÉS SANS CAUSE RÉELLE ET SÉRIEUSE OU QUE LEUR EMPLOI PREND FIN EN RAISON D'UNE OFFRE PUBLIQUE

Outre les dispositions des accords mentionnés au paragraphe 4.2.3.4. concernant les mandataires sociaux de la Société, nous vous informons que certains des cadres dirigeants du Groupe disposent d'une lettre de protection prévoyant, en cas de licenciement ou de changement de contrôle, le versement d'une indemnité spéciale de rupture dont le montant varie en fonction des fonctions et du positionnement des intéressés.

7.3.1.2. Modifications de la répartition du capital social au cours des trois derniers exercices

	31 décembre 2012		31 décembre 2011		31 décembre 2010	
	% en actions	% en droits de vote	% en actions	% en droits de vote	% en actions	% en droits de vote
IFP Énergies Nouvelles (anciennement « Institut français du pétrole »)	3,60	6,60	4,18	8,00	4,19	8,03
Fonds Stratégique d'Investissement (« FSI »)	7,06	11,21	6,50	6,22	6,00	5,75
Manning & Napier	4,30	3,94	4,99 ⁽¹⁾	4,77 ^(a)	6,17	5,91
BlackRock Inc.	4,28	3,93	4,93 ⁽²⁾	4,72 ^(b)	5,40	5,17
FCPE « CGG Actionnariat »	0,04	0,08	0,05	0,10	0,05	0,10
Autodétention	0,45	0	0,53	0	0,53	0
Public	80,27	74,24	78,82	76,19	77,66	75,04
TOTAL	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %
NOMBRE D' ACTIONS EN CIRCULATION ET DE DROITS DE VOTE	176 392 225	192 236 153	151 861 932	158 687 288	151 506 109	158 132 659

(a) Calculs effectués sur la base du nombre d'actions détenues par Manning & Napier tel qu'indiqué dans la déclaration de franchissement de seuil publiée le 17 novembre 2011.

(b) Calculs effectués sur la base du nombre d'actions détenues par BlackRock, Inc. tel qu'indiqué dans la déclaration de franchissement de seuil publiée le 30 août 2012.

7.3.2. Marchés des titres de la Société

7.3.2.1. Places de cotation

Les actions de la Société sont admises aux négociations sur Euronext Paris SA (Compartiment A) et sont éligibles au Service à règlement différé. Elles sont toutes à jouissance du 1^{er} janvier 2012.

Depuis le 14 mai 1997, les actions de la Société sont admises à la cote du New York Stock Exchange sous forme d'ADS. Les ADS représentaient au 31 décembre 2012 2,31 % du capital social, et 2,18 % au 31 mars 2013.

Enfin, les obligations (« Senior Notes ») émises par la Société en février 2007, en juin 2009 et en mai 2011 (voir paragraphe 7.2.5.) respectivement font l'objet d'une cotation au Luxembourg sur le marché non réglementé Euro MTF.

7.3.2.2. Autres marchés de négociation

Les actions de la Société ne sont admises aux négociations sur aucun autre marché réglementé qu'Euronext Paris, compartiment A, et que le New York Stock Exchange.

7.3.2.3. Marché des actions et des ADS

	Cours extrêmes de l'action		Volume des transactions		Cours extrêmes de l'ADS		Volume des transactions	
	Plus haut <i>(en €)</i>	Plus bas	Actions <i>(en M€)</i>	Capitaux	Plus haut <i>(en USD)</i>	Plus bas	ADS <i>(en MUSD)</i>	Capitaux
2013								
Mars	18,98	17,50	19 409 951	355,08	24,46	22,46	493 094	11,75
Février	21,98	18,73	18 282 517	374,91	30,11	24,77	150 485	4,08
Janvier	23,60	20,35	23 850 365	515,42	31,12	27,28	174 905	5,11
2012								
Décembre	23,96	22,50	11 042 418	253,65	31,06	29,22	208 133	6,26
Novembre	25,75	20,85	19 980 143	463,22	33,37	27,83	302 970	9,12
Octobre	25,76	23,70	22 620 027	561,07	34,83	31,04	338 949	11,18
Septembre	25,52	21,38	21 952 748	546,58	34,84	28,34	505 848	16,26
Août	24,60	22,34	13 120 478	307,91	30,19	27,59	361 692	10,55
Juillet	24,09	19,95	25 549 825	565,72	29,68	24,55	1 936 073	52,44
Juin	20,40	16,33	29 093 453	543,45	25,92	20,68	1 698 331	39,93
Mai	22,28	17,17	26 523 707	506,03	29,18	21,28	1 755 074	43,16
Avril	22,57	19,78	24 487 374	516,45	30,45	25,72	1 729 356	48,13
Mars	23,75	20,73	24 951 887	560,20	31,46	27,16	1 611 079	47,99
Février	24,19	20,76	20 508 102	461,95	31,48	27,61	913 812	27,09
Janvier	21,93	17,83	21 049 681	425,52	28,66	24,09	1 613 426	42,29
2011								
Décembre	18,50	15,33	18 685 807	320,07	24,58	19,92	2 115 012	47,67
Novembre	18,10	14,11	30 753 964	493,06	18,77	24,66	2 652 000	57,85
Octobre	17,72	11,43	29 946 174	450,53	15,08	25,43	2 682 517	56,07
Septembre	18,11	12,42	31 386 160	457,50	17,44	24,80	4 438 083	88,40
Août	24,33	14,30	37 688 521	644,24	21,21	34,23	4 569 218	111,03
Juillet	25,84	22,50	23 426 464	571,57	32,50	37,17	1 875 236	65,03
Juin	26,31	23,06	17 524 293	432,28	32,73	38,09	2 039 473	72,49
Mai	26,45	21,79	25 973 666	620,24	37,50	31,96	2 655 488	91,02
Avril	25,94	22,57	22 358 400	535,39	36,87	32,08	2 905 726	99,11
Mars	27,78	22,43	24 874 882	633,64	38,12	32,10	2 530 040	90,85
Février	27,27	22,50	21 134 494	515,43	37,68	31,68	1 234 970	41,12
Janvier	24,10	21,03	22 258 703	498,23	31,56	28,27	1 183 909	35,77

7.4. CONTRATS IMPORTANTS

Émission obligataire à haut rendement (9½% Senior Notes due 2016)

Voir paragraphe 7.2.5.

Avenants aux dispositions du contrat de crédit Term Loan B en date du 12 janvier 2007 et du contrat de crédit syndiqué français en date du 7 février

1. Avenant aux dispositions du contrat de crédit Term Loan B du 12 janvier 2007 signé le 15 juillet 2010 afin d'étendre de janvier 2014 à janvier 2016 la maturité d'une tranche qui, à la date de signature de l'avenant, s'élevait à 348 millions de dollars US, sur un montant total résiduel, à la même date, de 515 millions de dollars US, et d'assouplir certains ratios et tests.

En contrepartie, les taux d'intérêt applicables à l'ensemble des facilités de crédit senior ont augmenté de 1 % pour les montants dont la maturité a été étendue.

La tranche dont la maturité a été étendue à 2016 verra sa maturité accélérée à février 2015 si les obligations à haut rendement à échéance de mai 2015 ne sont pas refinancées en février 2015.

2. Avenant aux dispositions du contrat de crédit syndiqué français du 7 février 2007 signé le 4 novembre 2010 afin d'étendre sa maturité à février 2014.

La marge a été, en conséquence, portée de Libor + 300 pb à LIBOR + 325 pb (ab initio) et sera ajustée en fonction de la notation Corporate de CGG.

À la suite de ces modifications, les ratios et tests des accords de financement sont établis sur les bases suivantes :

- ▶ un ratio maximum de dette financière totale sur EBITDAS (2,75:1 à chaque fin de trimestre pour toute période de 12 mois glissants se terminant avant ou au plus tard le 31 décembre 2011 ; 2,50:1 à chaque fin de trimestre pour toute période de 12 mois glissants se terminant avant ou au plus tard le 31 décembre 2012 ; 2,25:1 à chaque fin de trimestre pour toute période de 12 mois glissants se terminant avant ou au plus tard le 31 décembre 2013 ; 2,00:1 à chaque fin de trimestre pour toute période de 12 mois glissants se terminant avant ou au plus tard le 31 décembre 2014 ; 1,75:1 à chaque fin de trimestre pour toute période de 12 mois glissants se terminant avant ou au plus tard le 31 décembre 2015) ;
- ▶ et un ratio minimum d'EBITDAS sur la charge d'intérêts totale (3,50:1 à chaque fin de trimestre pour toute période de 12 mois glissants se terminant avant ou au plus tard le 31 décembre 2012 ; 4,00:1 à chaque fin de trimestre pour toute période de 12 mois glissants se terminant avant ou au plus tard le 31 décembre 2013 ; 4,50:1 à chaque fin de trimestre pour toute période de 12 mois glissants se terminant avant ou au plus tard le 31 décembre 2014 ;

5,00:1 à chaque fin de trimestre pour toute période de 12 mois glissants se terminant avant ou au plus tard le 31 décembre 2015).

3. Avenant aux dispositions du contrat de crédit syndiqué français du 7 février 2007 signé le 15 décembre 2011 afin d'assouplir certains engagements financiers du Groupe.

- ▶ En ce qui concerne l'accord de crédit syndiqué français, la limitation relative au montant des investissements autorisés a été modifiée de la façon suivante :
 - le montant net des investissements, définis comme étant « le montant de nos investissements diminué du montant des ventes multiclients préfinancées » ne devra pas excéder le montant le plus élevé entre 600 millions de dollars US et 50 % de l'EBITDA pour chaque exercice considéré.

En outre, tous les plafonds d'autorisations financières ont été réinitialisés à la date de l'avenant. Les autres restrictions financières demeurent identiques.

- ▶ En ce qui concerne notre accord de crédit syndiqué américain, nous en avons étendu l'échéance pour un montant de 79 millions de dollars US sur un encours de 140 millions de dollars US, sur une période de deux ans, de janvier 2012 à janvier 2014.

En outre, les restrictions financières ont été modifiées comme suit :

- le ratio de dette financière nette sur EBITDAS ne doit pas excéder 2,50:1 à chaque fin de trimestre pour toute période de 12 mois glissants se terminant le 31 décembre 2013 ;
- le ratio d'EBITDAS sur charge d'intérêts totale doit être au minimum de 3,00:1 à chaque fin de trimestre pour toute période de 12 mois glissants se terminant le 31 décembre 2013 ; et
- la limitation relative au montant des investissements a été supprimée.

Enfin, tous les plafonds d'autorisations financières ont été réinitialisés à la date de l'avenant.

4. Accord des prêteurs dans le cadre des contrats de crédit syndiqué français et américain sur les transactions et opérations devant être mises en œuvre par la Société dans le cadre de l'acquisition de la Division Geoscience de Fugro et la constitution de la joint-venture Seabed et conclusion d'un avenant au contrat de crédit syndiqué français du 7 février 2007.

Le 11 décembre 2012, les prêteurs au titre de la convention de crédit syndiqué américaine, ont donné leur accord aux transactions et opérations devant être mises en œuvre par la Société dans le cadre de l'acquisition de la Division Geoscience de Fugro et la constitution de la joint-venture Seabed.

Le 21 décembre 2012, les prêteurs au titre de la convention de crédit française ont donné leur accord aux transactions et opérations devant être mises en œuvre par la Société dans le cadre de l'acquisition de la Division Geoscience de Fugro et la constitution de la joint-venture Seabed. Cet accord a été formalisé par la conclusion d'un avenant documentant les modifications demandées par la Société.

L'avenant a également pour objet la confirmation, la modification ou le remplacement par la Société et ses filiales des sûretés créées au titre des documents de sûreté (*Security Documents*) (tel que ce terme est défini dans la convention de crédit française) conclus conformément aux termes de la convention de crédit française. Il est néanmoins précisé que la modification ou le remplacement des sûretés existantes par de nouvelles sûretés n'a été mis en œuvre uniquement pour des exigences liées à la réglementation locale applicable et ne s'étend pas à des actifs ne faisant pas l'objet d'une sûreté existante.

Émission d'obligations à option de conversion et/ou d'échange en actions nouvelles ou existantes (OCEANE 2016)

Voir paragraphe 7.2.2.

Émission obligataire à haut rendement (6½ % Senior Notes due 2021)

Voir paragraphe 7.2.5.

Émission d'obligations à option de conversion et/ou d'échange en actions nouvelles ou existantes (OCEANE 2019) :

Voir paragraphe 7.2.2.

7.5. OPÉRATIONS AVEC LES APPARENTÉS

Voir la note 27 aux comptes consolidés de l'exercice 2012.

8

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

8.1	PERSONNES RESPONSABLES	278
8.1.1	Responsables	278
8.1.2	Attestation	278
8.2	CONTRÔLEURS LÉGAUX	279
8.3	DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC	280
8.4	TABLE DE CONCORDANCE	281

8

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

8.1. PERSONNES RESPONSABLES

8.1.1. Responsables

M. Jean-Georges Malcor, Directeur Général.

M. Stéphane-Paul Frydman, Directeur Financier, Directeur Général Délégué.

8.1.2. Attestation

« Nous attestons, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document de référence sont, à notre connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

Nous attestons, à notre connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion figurant aux chapitres 1, 2, 3, 4, 5, et 7 du présent document présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

Nous avons obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes donnés dans le présent document de référence ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document de référence.

Les informations financières historiques présentées dans ce document ont fait l'objet de rapports des contrôleurs légaux figurant au chapitre 6. Le rapport des contrôleurs légaux sur les comptes consolidés clos au 31 décembre 2012 contient une observation attirant l'attention du lecteur sur la note 1 de l'annexe qui expose le changement de méthode comptable relatif au changement de devise de présentation des états financiers consolidés du Groupe de l'euro au dollar US. »

Le 25 avril 2013

M. Jean-Georges Malcor
Directeur Général

M. Stéphane-Paul Frydman
Directeur Financier
Directeur Général Délégué

8.2. CONTRÔLEURS LÉGAUX

Commissaires aux Comptes titulaires

Ernst & Young

Membre de la Compagnie nationale des commissaires aux Comptes de Versailles

Tour First

1, place des Saisons

TSA 14444

92037 Paris — la Défense cedex

représenté par MM. Pierre Jouanne et Laurent Vitse.

Date du premier mandat : 22 juin 1955

Date du dernier renouvellement : 10 mai 2007

Durée : mandat en cours expirant à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clôturant le 31 décembre 2012.

Mazars

Membre de la Compagnie nationale des commissaires aux Comptes de Versailles

61, rue Henri-Régnault

92400 Courbevoie

représenté par MM. Xavier Charton et Jean-Marc Deslandes.

Date du premier mandat : 15 mai 2003

Date du dernier renouvellement : 10 mai 2007

Durée : mandat en cours expirant à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clôturant le 31 décembre 2012.

Commissaires aux Comptes suppléants

Société Auditex

Tour First

1, place des Saisons

TSA 14444

92037 Paris — la Défense cedex

Date du premier mandat : 9 janvier 2007

Date du dernier renouvellement : 10 mai 2007

Durée : mandat en cours expirant à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clôturant le 31 décembre 2012.

M. Patrick de Cambourg

1, rue André-Colledebœuf

75016 Paris

Date du premier mandat : 15 mai 2003

Date du dernier renouvellement : 10 mai 2007

Durée : mandat en cours expirant à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes clôturant le 31 décembre 2012.

8.3. DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC

Lieu de consultation des documents juridiques et financiers de la Société

Les statuts, rapports, courriers et autres documents de la Société, ses informations financières historiques ainsi que celles de ses filiales pour chacun des deux exercices

précédant la publication du présent document peuvent être consultés à son siège social.

8.4. TABLE DE CONCORDANCE

La table de concordance ci-dessous renvoie aux principales rubriques exigées par le règlement européen n° 809/2004 pris en application de la directive dite « Prospectus », d'une part, et aux paragraphes du présent document de référence, d'autre part. Les informations non applicables à CGGVeritas sont indiquées « n.a.».

Législation européenne ⁽¹⁾	Numéro de paragraphe du document de référence
1 Personnes responsables 1.1 Personnes responsables des informations 1.2 Déclaration des personnes responsables	8.1 Personnes responsables 8.1.1 Responsables 8.1.2 Attestation
2 Contrôleurs légaux 2.1 Nom et adresse 2.2 Démission / non-renouvellement	8.2 Contrôleurs légaux 8.2 Contrôleurs légaux n.a.
3 Informations financières sélectionnées 3.1 Présentation pour chaque exercice de la période couverte 3.2 Période intermédiaire	1.1 Informations financières sélectionnées 5.1 Examen de la situation financière et du résultat 5.1.2 Comparaison des comptes des exercices 2012 et 2011 5.1 Examen de la situation financière et du résultat 5.1.2 Comparaison de résultat des exercices 2012 et 2011 5.1.3 Comparaison de résultat des exercices 2011 et 2010 n.a.
4 Facteurs de risques	3.1 Risques liés à l'activité de la Société et de ses filiales 3.2 Risques liés à l'industrie 3.3 Risques liés à l'endettement du Groupe 3.4 Autres risques de nature financière 3.5 Risques liés à l'environnement 3.6 Assurances 3.7 Sous-traitance
5 Informations concernant l'émetteur 5.1 Histoire et évolution de la Société 5.1.1 Raison sociale et nom commercial de l'émetteur 5.1.2 Enregistrement 5.1.3 Constitution 5.1.4 Siège — forme juridique 5.1.5 Événements importants 5.2 Investissements 5.2.1 Décrire les principaux investissements (y compris leur montant) réalisés par l'émetteur durant chaque exercice de la période couverte par les informations financières historiques, jusqu'à la date du document d'enregistrement	7 Informations sur la Société et le capital 5.1 Examen de la situation financière et du résultat 5.1.4 Commentaires sur la situation financière de la Société et du Groupe 1.2 Historique et événements importants dans le développement des activités de la Société 7.1.1 Raison sociale et nom commercial de la Société 7.1.2 Lieu et numéro d'enregistrement de la Société 7.1.3 Date de constitution et durée de la Société (article 5 des statuts) 7.1.4 Siège social — forme juridique de la Société — législation régissant ses activités — pays d'origine — adresse et numéro de téléphone du siège social 1.2 Historique et événements importants dans le développement des activités de la Société 1.5 Politique d'innovation et d'investissements 1.5 Politique d'innovation et d'investissements

⁽¹⁾ La législation européenne comprend la directive 2003/71/CE du Parlement européen et du Conseil du 4 novembre 2003 concernant le prospectus à publier en cas d'offre au public de valeurs mobilières ou en vue de l'admission de valeurs mobilières à la négociation et le rectificatif au règlement n° 809/2004 de la Commission du 29 avril 2004 mettant en œuvre la directive.

Législation européenne ⁽¹⁾	Numéro de paragraphe du document de référence
<p>5.2.2 Décrire les principaux investissements de l'émetteur qui sont en cours, y compris la distribution géographique de ces investissements (sur le territoire national et à l'étranger) et leur méthode de financement (interne ou externe)</p> <p>5.2.3 Fournir des renseignements concernant les principaux investissements que compte réaliser l'émetteur à l'avenir et pour lesquels ses organes de direction ont déjà pris des engagements fermes</p>	<p>1.5 Politique d'innovation et d'investissements</p> <p>5.1 Examen de la situation financière et du résultat</p> <p>5.1.4 Commentaires sur la situation financière de la Société et du Groupe</p> <p>1.5 Politique d'innovation et d'investissements</p>
<p>6 Aperçu des activités</p> <p>6.1 Principales activités</p> <p>6.1.1 Nature des opérations</p> <p>6.1.2 Nouveaux produits</p> <p>6.2 Principaux marchés</p> <p>6.3 Événements exceptionnels</p> <p>6.4 Dépendance à l'égard des brevets, licences ou contrats</p> <p>6.5 Position concurrentielle</p>	<p>1.3 Principales activités du Groupe</p> <p>1.3 Principales activités du Groupe</p> <p>1.3.1 Services géophysiques</p> <p>1.3.2 Équipements géophysiques</p> <p>1.3.1 Services géophysiques A. Acquisition de données terrestres, B. Acquisition de données marines C. Traitement, Imagerie & Réservoir</p> <p>1.3.2 Équipements géophysiques</p> <p>1.3.1 Services géophysiques</p> <p>1.3.2 Équipements géophysiques</p> <p>1.3.1 Services géophysiques</p> <p>1.3.2 Équipements géophysiques</p> <p>n.a.</p> <p>3.1.11 Les résultats du Groupe sont dépendants de sa technologie exclusive et sont exposés aux risques de contrefaçon ou d'usage abusif de cette technologie.</p> <p>1.3.1 Services géophysiques</p> <p>1.3.2 Équipements géophysiques</p>
<p>7 Organigramme</p> <p>7.1 Organigramme</p> <p>7.2 Liste des filiales</p>	<p>1.7 Structure juridique — relations intra groupe</p> <p>1.7.1 Organigramme</p> <p>1.7.1 Organigramme</p>
<p>8 Propriétés immobilières, usines et équipements</p> <p>8.1 Immobilisations corporelles importantes</p> <p>8.2 Questions environnementales</p>	<p>1.4 Liste des principales implantations du Groupe</p> <p>2.1 Environnement et développement durable</p> <p>1.4 Liste des principales implantations du Groupe</p> <p>3.5 Risques liés à l'environnement</p> <p>2.1 Environnement et développement durable</p>
<p>9 Examen de la situation financière et du résultat</p> <p>9.1 Situation financière</p> <p>9.2 Résultat d'exploitation</p> <p>9.2.1 Mentionner les facteurs importants, y compris les événements inhabituels ou peu fréquents ou de nouveaux développements, influant sensiblement sur le revenu d'exploitation de l'émetteur, en indiquant la mesure dans laquelle celui-ci est affecté</p> <p>9.2.2 Lorsque les états financiers font apparaître des changements importants du chiffre d'affaires net ou des produits nets, expliciter les raisons de ces changements</p>	<p>5.1 Examen de la situation financière et du résultat</p> <p>1.1 Informations financières sélectionnées</p> <p>5.1 Examen de la situation financière et du résultat</p> <p>5.1.2 Comparaison des exercices 2012 et 2011</p> <p>5.1.4 Commentaires sur la situation financière de la Société et du Groupe</p> <p>6.1 Comptes consolidés 2010-2011-2012</p> <p>1.1 Informations financières sélectionnées</p> <p>5.1 Examen de la situation financière et du résultat</p> <p>5.1.2 Comparaison des exercices 2012 et 2011</p> <p>5.1.3 Comparaison des exercices 2011 et 2010</p> <p>6.1 Comptes consolidés 2010-2011-2012</p> <p>n.a.</p> <p>Chapitres 5 Situation financière, résultats et perspectives</p> <p>Chapitre 6 Comptes de l'exercice 2012 — Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de la Société</p>

⁽¹⁾ La législation européenne comprend la directive 2003/71/CE du Parlement européen et du Conseil du 4 novembre 2003 concernant le prospectus à publier en cas d'offre au public de valeurs mobilières ou en vue de l'admission de valeurs mobilières à la négociation et le rectificatif au règlement n° 809/2004 de la Commission du 29 avril 2004 mettant en œuvre la directive.

Législation européenne ⁽¹⁾	Numéro de paragraphe du document de référence
9.2.3 Mentionner toute stratégie ou tout facteur de nature gouvernementale, économique, budgétaire, monétaire ou politique ayant influé sensiblement ou pouvant influencer sensiblement, de manière directe ou indirecte, sur les opérations de l'émetteur	n.a.
10 Trésorerie et capitaux	1.1 Informations financières sélectionnées
	6.1 Comptes consolidés 2010-2011-2012
10.1 Capitaux de l'émetteur (à court terme et à long terme)	6.1 Comptes consolidés 2010-2011-2012
	5.1 Examen de la situation financière et du résultat
	5.1.2 Comparaison des exercices 2012 et 2011
	5.1.3 Comparaison des exercices 2011 et 2010
10.2 Source et montant des flux de trésorerie de l'émetteur et description de ces flux de trésorerie	1.1 Informations financières sélectionnées
	6.1 Comptes consolidés 2010-2011-2012
	5.1 Examen de la situation financière et du résultat
	5.1.4 Commentaires sur la situation financière de la Société et du Groupe
10.3 Conditions d'emprunt et structure de financement de l'émetteur	5.1 Examen de la situation financière et du résultat
	5.1.2 Comparaison des exercices 2012 et 2011
	5.1.3 Comparaison des exercices 2011 et 2010
	5.1.4 Commentaires sur la situation financière de la Société et du Groupe
10.4 Restriction à l'utilisation des capitaux	3.3 Risques liés à l'endettement du Groupe
10.5 Sources de financement attendues pour honorer les engagements relatifs aux décisions d'investissement	3.3 Risques liés à l'endettement du Groupe
	n.a.
11 Recherche et développement	1.5 Politique d'innovation et d'investissements Note aux comptes consolidés n° 20 Coûts de recherche et développement
12 Informations sur les tendances	1.6 Développements récents
	5.2 Perspectives
12.1 Principales tendances	1.3.1.4 Bilan du plan de performance 2010
	1.6 Développements récents
	5.2 Perspectives
12.2 Événements susceptibles d'influer sur les tendances	1.6 Développements récents
	5.2 Perspectives
13 Prévisions ou estimations du bénéfice	n.a.
13.1 Déclaration énonçant les principales hypothèses sur lesquelles l'émetteur a fondé sa prévision ou son estimation	n.a.
13.2 Rapport élaboré par des comptables ou des contrôleurs légaux indépendants	n.a.
13.3 Prévision ou estimation du bénéfice élaborée sur une base comparable aux informations financières historiques	n.a.
13.4 Si une prévision du bénéfice a été incluse dans un prospectus qui est toujours pendant, fournir une déclaration indiquant si cette prévision est, ou non, encore valable à la date du document d'enregistrement et, le cas échéant, expliquant pourquoi elle ne l'est plus	n.a.
14 Organes d'administration, de direction et de surveillance et direction générale	4.1 Organes d'administration et de direction
	4.1.4 Comité Corporate
14.1 Information concernant les membres des organes d'administration	4.1.1 Composition du Conseil d'administration
	4.1.2 Direction Générale
14.2 Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de direction et de surveillance et de la direction générale	4.1.3 Conflits d'intérêts

⁽¹⁾ La législation européenne comprend la directive 2003/71/CE du Parlement européen et du Conseil du 4 novembre 2003 concernant le prospectus à publier en cas d'offre au public de valeurs mobilières ou en vue de l'admission de valeurs mobilières à la négociation et le rectificatif au règlement n° 809/2004 de la Commission du 29 avril 2004 mettant en œuvre la directive.

Législation européenne ⁽¹⁾	Numéro de paragraphe du document de référence
15 Rémunération et avantages	4.2 Rémunération et avantages Note aux comptes consolidés n° 26 Rémunération des dirigeants
15.1 Rémunération et avantages versés	4.2.1 Rémunération des membres du Conseil d'administration 4.2.2 Rémunération des membres du Comité Exécutif au titre de l'exercice 2012 4.2.3 Rémunération des mandataires sociaux
15.2 Montant provisionné	4.2.1 Rémunération des membres du Conseil d'administration 4.2.2 Rémunération des membres du Comité Exécutif au titre de l'exercice 2012 4.2.3 Rémunération des mandataires sociaux 4.2.3.9 Régime de retraite supplémentaire Note aux comptes consolidés n° 16 Provisions pour risques et charges
16 Fonctionnement des organes d'administration et de direction	4.3 Fonctionnement du Conseil d'administration — comités
16.1 Date d'expiration du mandat	4.1.1 Composition du Conseil d'administration
16.2 Informations sur les contrats de services liant les membres	4.1.1 Composition du Conseil d'administration 4.2.5 Opérations conclues entre la Société et ses dirigeants et/ou un actionnaire détenant plus de 10 % des droits de vote
16.3 Informations sur le Comité d'audit et le Comité de rémunération de l'émetteur	4.3.2 Comités institués par le Conseil d'administration
16.4 Conformité de l'émetteur au régime de gouvernement d'entreprise en vigueur dans son pays d'origine	4.3.3 Rapport du Président sur la composition, les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration, le contrôle interne et la gestion des risques 4.3.4 Rapport des commissaires aux comptes (article L.225-235 du code de commerce)
17 Salariés	2.2 Salariés Note aux comptes consolidés n° 25 Effectifs du Groupe
17.1 Nombre de salariés et répartition par principal type d'activité et par site	1.4 Liste des principales implantations du Groupe 2.2.1 Conséquences sociales de l'activité de la Société 2.2.1.1 Emploi
17.2 Participations et stock-options	4.2 Rémunération et avantages 4.2.3.2 Options de souscription d'actions attribuées aux Mandataires Sociaux
17.3 Accord prévoyant une participation des salariés dans le capital de l'émetteur	2.2.2 Schéma d'intéressement du personnel 2.2.2.1 Contrats d'intéressement et de participation 2.2.2.2 Options de souscription d'actions 2.2.2.3 Actions gratuites soumises à des conditions de performance aux salariés du Groupe
18 Principaux actionnaires	7.3 Principaux actionnaires
18.1 Franchissement de seuil	7.3.1 Répartition actuelle du capital et des droits de vote 7.3.1.1 Actionnariat de la Société au 31 mars 2013 7.3.1.2 Modifications de la répartition du capital social au cours des trois derniers exercices
18.2 Droits de vote différents	7.3.1.1 Actionnariat de la Société au 31 mars 2013
18.3 Contrôle	7.3.1.1 Actionnariat de la Société au 31 mars 2013
18.4 Accord relatif au changement de contrôle	7.3.1 Répartition actuelle du capital et des droits de vote 7.3.1.1 Actionnariat de la Société au 31 mars 2013

⁽¹⁾ La législation européenne comprend la directive 2003/71/CE du Parlement européen et du Conseil du 4 novembre 2003 concernant le prospectus à publier en cas d'offre au public de valeurs mobilières ou en vue de l'admission de valeurs mobilières à la négociation et le rectificatif au règlement n° 809/2004 de la Commission du 29 avril 2004 mettant en œuvre la directive.

Législation européenne ⁽¹⁾	Numéro de paragraphe du document de référence
<p>19 Opérations avec les apparentés</p>	<p>4.2.5 Opérations conclues entre la Société et ses dirigeants et/ou un actionnaire détenant plus de 10 % du capital ou des droits de vote</p> <p>7.5 Opérations avec les apparentés</p> <p>Note aux comptes consolidés n° 27 Transactions avec des sociétés liées</p>
<p>20 Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur</p> <p>20.1 Informations financières historiques</p> <p>20.2 Informations financières <i>pro forma</i></p> <p>20.3 États financiers</p> <p>20.4 Vérification des informations financières historiques annuelles</p> <p>20.4.1 Fournir une déclaration attestant que les informations financières historiques ont été vérifiées</p> <p>20.4.2 Indiquer quelles autres informations contenues dans le document d'enregistrement ont été vérifiées par les contrôleurs légaux</p> <p>20.4.3 Lorsque des informations financières figurant dans le document d'enregistrement ne sont pas tirées des états financiers vérifiés de l'émetteur, en indiquer la source et préciser qu'elles n'ont pas été vérifiées</p> <p>20.5 Date des dernières informations financières</p> <p>20.5.1 Le dernier exercice pour lequel les informations financières ont été vérifiées ne doit pas remonter : a) à plus de 18 mois avant la date du document d'enregistrement, si l'émetteur inclut, dans celui-ci, des états financiers intermédiaires qui ont été vérifiés ; b) à plus de 15 mois avant la date du document d'enregistrement, si l'émetteur inclut, dans celui-ci, des états financiers intermédiaires qui n'ont pas été vérifiés</p> <p>20.6 Informations financières intermédiaires et autres</p> <p>20.6.1 Si l'émetteur a publié des informations financières trimestrielles ou semestrielles depuis la date de ses derniers états financiers vérifiés, celles-ci doivent être incluses dans le document d'enregistrement. Si ces informations financières trimestrielles ou semestrielles ont été examinées ou vérifiées, le rapport d'examen ou d'audit doit également être inclus. Si tel n'est pas le cas, le préciser</p> <p>20.6.2 S'il a été établi plus de neuf mois après la fin du dernier exercice vérifié, le document d'enregistrement doit contenir des informations financières intermédiaires, éventuellement non vérifiées (auquel cas ce fait doit être précisé), couvrant au moins les six premiers mois du nouvel exercice. Les informations financières intermédiaires doivent être assorties d'états financiers comparatifs couvrant la même période de l'exercice précédent ; la présentation des bilans de clôture suffit toutefois à remplir l'exigence d'informations bilanciels comparables</p> <p>20.7 Politique de distribution des dividendes</p>	<p>Chapitre 6 Comptes de l'exercice 2012 Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de la Société</p> <p>1.1 Informations financières sélectionnées</p> <p>6.1 Comptes consolidés 2010-2011-2012</p> <p>Chapitre 5 Situation financière, résultats et perspectives</p> <p>1.1 Informations financières sélectionnées</p> <p>6.1 Comptes consolidés 2010-2011-2012</p> <p>6.1 Comptes consolidés 2010-2011-2012</p> <p>6.2 Rapports des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés de l'exercice 2012</p> <p>8.2 Contrôleurs légaux</p> <p>6.1 Comptes consolidés 2010-2011-2012</p> <p>8.2 Contrôleurs légaux</p> <p>6.1 Comptes consolidés 2010-2011-2012</p> <p>6.2 Rapports des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés de l'exercice 2012</p> <p>6.6 Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés</p> <p>8.2 Contrôleurs légaux</p> <p>6.1 Comptes consolidés 2010-2011-2012</p> <p>6.1 Comptes consolidés 2010-2011-2012</p> <p>7.1.8 Dividendes</p>

⁽¹⁾ La législation européenne comprend la directive 2003/71/CE du Parlement européen et du Conseil du 4 novembre 2003 concernant le prospectus à publier en cas d'offre au public de valeurs mobilières ou en vue de l'admission de valeurs mobilières à la négociation et le rectificatif au règlement n° 809/2004 de la Commission du 29 avril 2004 mettant en œuvre la directive.

Législation européenne ⁽¹⁾	Numéro de paragraphe du document de référence
20.7.1 Pour chaque exercice de la période couverte par les informations financières historiques, donner le montant du dividende par action, éventuellement ajusté pour permettre les comparaisons, lorsque le nombre d'actions de l'émetteur a changé	
20.8 Procédures judiciaires et d'arbitrage	6.8 Litiges et arbitrages
20.9 Changements significatifs de la situation financière ou commerciale	1.6 Développements récents 5.1 Examen de la situation financière et du résultat 5.2 Perspectives
21 Informations complémentaires	7.2 Renseignement de caractère général concernant le capital
21.1 Capital social	7.2 Renseignement de caractère général concernant le capital
21.1.1 Montant du capital souscrit	7.2.2 Capital social
21.1.2 S'il existe des actions non représentatives du capital, leur nombre et leurs principales caractéristiques	7.2.2 Capital social Note aux comptes consolidés n° 15 Capital social et plan d'options
21.1.3 Nombre, valeur comptable et valeur nominale des actions détenues par l'émetteur lui-même ou en son nom ou par ses filiales	7.2.5 Titres non représentatifs du capital
21.1.4 Montant des valeurs mobilières convertibles, échangeables ou assorties de bons de souscription, avec mention des conditions et modalités de conversion, d'échange ou de souscription	7.3.1.1 Actionnariat de la Société au 31 mars 2013 7.3.1.2 Modifications de la répartition du capital social au cours des trois derniers exercices
21.1.5 Informations sur les conditions régissant tout droit d'acquisition et/ou toute obligation attachés au capital souscrit, mais non libéré, ou sur toute entreprise visant à augmenter le capital	2.2.2.2 Options de souscription d'actions 2.2.2.3. Actions gratuites soumises à conditions de performance 7.2.2 Instruments dilutifs existant au 31 mars 2013
21.1.6 Informations sur le capital de tout membre du groupe faisant l'objet d'une option ou d'un accord conditionnel ou inconditionnel prévoyant de le placer sous option et le détail de ces options, y compris l'identité des personnes auxquelles elles se rapportent	7.2.4 Capital autorisé non émis
21.1.7 Historique du capital social pour la période couverte par les informations financières historiques, mettant tout changement survenu en évidence	n.a.
21.2 Acte constitutif et statuts	7.3.1.2 Modification de la répartition du capital social au cours des trois derniers exercices
21.2.1 Objet social de l'émetteur et indiquer où son indication peut être trouvée dans l'acte constitutif et les statuts.	7.2.2 Capital social 7.1.5 Objet social (article 2 des statuts) 7.1.5 Objet social (article 2 des statuts)
21.2.2 Dispositions relatives aux membres des organes d'administration, de direction et de surveillance	4.3.1 Conditions d'organisation et de préparation des réunions du Conseil d'administration
21.2.3 Droits, privilèges et restrictions attachés à chaque catégorie d'actions existantes	7.3.1.1 Actionnariat de la Société au 31 mars 2013
21.2.4 Actions nécessaires pour modifier les droits des actionnaires et, lorsque les conditions sont plus strictes que la loi ne le prévoit, en faire mention	7.2.1 Modifications du capital et des droits sociaux
21.2.5 Conditions régissant la manière dont les assemblées générales annuelles et les assemblées générales extraordinaires des actionnaires sont convoquées, y compris les conditions d'admission	7.2.6 Assemblées générales
21.2.6 Disposition de l'acte constitutif, des statuts, d'une charte ou d'un règlement de l'émetteur qui pourrait avoir pour effet de retarder, de différer ou d'empêcher un changement de contrôle	7.3.1.1 Actionnariat de la Société au 31 mars 2013

⁽¹⁾ La législation européenne comprend la directive 2003/71/CE du Parlement européen et du Conseil du 4 novembre 2003 concernant le prospectus à publier en cas d'offre au public de valeurs mobilières ou en vue de l'admission de valeurs mobilières à la négociation et le rectificatif au règlement n° 809/2004 de la Commission du 29 avril 2004 mettant en œuvre la directive.

Législation européenne ⁽¹⁾	Numéro de paragraphe du document de référence
21.2.7 Disposition de l'acte constitutif, des statuts, d'une charte ou d'un règlement fixant le seuil au-dessus duquel toute participation doit être divulguée	7.3.1.1 Actionnariat de la Société au 31 mars 2013
21.2.8 Conditions, imposées par l'acte constitutif et les statuts, une charte ou un règlement, régissant les modifications du capital, lorsque ces conditions sont plus strictes que la loi ne le prévoit	7.3.1.1 Actionnariat de la Société au 31 mars 2013
22 Contrats importants	7.4 Contrats importants Note aux comptes consolidés n° 18 Engagements au titre d'obligations contractuelles, engagements hors bilan et risques
23 Informations provenant de tiers, déclarations d'experts et déclarations d'intérêts	n.a.
23.1 Lorsqu'une déclaration ou un rapport attribué à une personne intervenant en qualité d'expert est inclus dans le document d'enregistrement, indiquer le nom de cette personne, son adresse professionnelle, ses qualifications et, le cas échéant, tout intérêt important qu'elle a dans l'émetteur. Si cette déclaration ou ce rapport a été produit à la demande de l'émetteur, joindre une déclaration précisant que ce document a été inclus ainsi que la forme et le contexte dans lesquels il a été inclus, avec mention du consentement de la personne ayant avalisé le contenu de cette partie du document d'enregistrement	n.a.
23.2 Lorsque des informations proviennent d'une tierce partie, fournir une attestation confirmant que ces informations ont été fidèlement reproduites et que, pour autant que l'émetteur le sache et soit en mesure de l'assurer à la lumière des données publiées par cette tierce partie, aucun fait n'a été omis qui rendrait les informations reproduites inexactes ou trompeuses. En outre, identifier la ou les source(s) d'information.	n.a.
24 Documents accessibles au public	8.3 Documents accessibles au public
25 Informations sur les participations	1.3.1 Services géophysiques a) Acquisition de données terrestres: pacte d'actionnaires relatif à la société Argas Ltd. 1.3.2 Équipements géophysiques, Description de l'activité : Pacte d'actionnaires relatif à la société JunFeng Geophysical Equipment 1.7 Structure juridique — relations intragroupe

⁽¹⁾ La législation européenne comprend la directive 2003/71/CE du Parlement européen et du Conseil du 4 novembre 2003 concernant le prospectus à publier en cas d'offre au public de valeurs mobilières ou en vue de l'admission de valeurs mobilières à la négociation et le rectificatif au règlement n° 809/2004 de la Commission du 29 avril 2004 mettant en œuvre la directive.

Compagnie Générale de Géophysique — Veritas

Société anonyme à conseil d'administration au capital social de 70 581 503€
Siège social : Tour Maine Montparnasse - 33, avenue du Maine, 75015 Paris
969 202 241 RCS Paris
France
www.cgg.com

Le présent Document de Référence établi en application de l'article 212-13
du règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers,
constitue le rapport annuel 2012 de la Compagnie Générale de Géophysique-Veritas.
Il ne peut être utilisé à l'appui d'une opération financière que s'il est complété
par une note d'opération visée par l'Autorité des Marchés Financiers.